

UPI
UNIVERSITY
PRESS ITALIANE

Opera sottoposta a peer review
secondo il protocollo UPI - University Press Italiane

impaginazione
Verena Papagno

© copyright Edizioni Università di Trieste, Trieste 2022

Proprietà letteraria riservata.
I diritti di traduzione, memorizzazione elettronica,
di riproduzione e di adattamento totale e parziale di questa
pubblicazione, con qualsiasi mezzo (compresi i microfilm,
le fotocopie e altro) sono riservati per tutti i paesi.

ISBN 978-88-5511-261-1 (print)
ISBN 978-88-5511-262-8 (online)

EUT - Edizioni Università di Trieste
Via E. Weiss, 21 - 34128 Trieste
eut@units.it
<http://eut.units.it>
<https://www.facebook.com/EUTEdizioniUniversitaTrieste>

Finito di stampare nel mese di aprile 2022
da GECA Industrie Grafiche, San Giuliano Milanese (MI)

Dictionnaire
Robespierre
Lexicométrie et
usages langagiers.
Outils pour une
histoire du lexique
de l'Incorruptible

Tome II

Cesare Vetter
Elisabetta Gon

Tome II

DICIONNAIRE ROBESPIERRE

LEXICOMÉTRIE ET USAGES LANGAGIERS. OUTILS POUR UNE HISTOIRE
DU LEXIQUE DE L'INCORRUPTIBLE.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Cesare Vetter</i>
7	1. INTRODUCTION: LES MOTS DE ROBESPIERRE
	<i>Elisabetta Gon</i>
30	2. INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE
	<i>Elisabetta Gon</i>
38	3. CONCORDANCES DE LEXIES SIMPLES (NB. OCC.)
38	complot (97)
47	complots (177)
65	confédération (11)
66	confédérations (1)
67	confédérée (1)
67	confédérées (4)
68	confédèrent (1)
68	confédérer (1)
68	confédérés (4)
69	confrère (18)
70	conspirateur (54)
76	conspirateurs (357)
106	conspiration (256)
126	conspirations (112)
137	conspirer (56)
143	fédéraliser (2)
143	fédéralisme (28)
147	fédéraliste (4)
147	fédéralistes (11)
149	fédératif (2)
150	fédératifs (1)
150	fédération (58)
156	fédérative (3)
156	fédératives (3)

157	fédéré (5)
157	fédérées (1)
157	fédérés (84)
165	fraternel (9)
166	fraternelle (21)
168	fraternellement (2)
169	fraternelles (3)
169	fraternels (15)
171	fraternisation (1)
171	fraterniser (1)
172	fraternité (56)
178	frère (168)
189	frères (216)
208	jacobin (13)
209	jacobins (350)
240	modérantisme (49)
245	modérantistes (1)
246	modérateur (3)
246	modérateurs (2)
247	modération (83)
257	modéré (22)
260	modérée (13)
262	modérées (10)
263	modérer (8)
264	modérés (62)
271	sœur (20)
273	sœurs (8)
274	vertu (723)
327	vertus (370)

357 3.1 LEXIES SIMPLES SANS OCCURRENCES

358 BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES ET DOCUMENTS CITÉS

1. Introduction : les mots de Robespierre

CESARE VETTER

Ce deuxième tome du *Dictionnaire Robespierre* continue à proposer les concordances complètes de quelques mots-clés du lexique de Robespierre. Pour faire la comparaison entre les *Œuvres* de Robespierre et les *Archives Parlementaires* nous avons adopté aussi pour Robespierre les critères de *Philologic4*¹ sur les fréquences relatives : occurrences d'un mot par rapport à 10.000 mots. Dans ce deuxième tome nous présentons donc pour chaque mot la fréquence absolue, la fréquence relative normalisée et la fréquence relative selon les critères de *Philologic4*.

Je laisse au lecteur le soin d'exprimer des évaluations et des considérations analytiques sur le matériel que nous présentons ici. J'espère aussi que le lecteur puisera des idées et sera incité à se poser de nouvelles questions et à procéder à de nouvelles conceptualisations. Le *Dictionnaire* est un outil de travail que nous mettons à disposition de la communauté scientifique.

Dans cette *Introduction* je me concentrerai sur quelques mots du lexique de Robespierre. Les considérations que je vais exposer font référence aux recherches lexicologiques et lexicométriques que je mène depuis des années avec Marco Marin et Elisabetta Gon sur un corpus numérisé de textes de la Révolution française, que nous avons créé et que nous continuons à développer au sein du Département des Sciences Humaines de l'Université de Trieste². Les mots sur lesquels je vais m'arrêter avec des annotations rapides sont des mots pour lesquels j'ai toutes les occurrences et toutes les concordances dans les *Œuvres* de Robespierre. Les concordances de *bonheur* figurent dans le premier tome du *Diction-*

naire Robespierre, les concordances des autres mots – à l’exception de *révolution* et de *liberté* – sont publiées dans ce deuxième tome. Dans le troisième tome j’espère pouvoir publier *liberté* et *révolution*, mais surtout *égalité*. Le chemin pour arriver au troisième tome est toutefois encore long et laborieux.

Les récents et nombreux travaux sur Robespierre montrent – dans une mesure et un degré différents – un intérêt pour les mots chez Robespierre³. Pourtant une étude exhaustive fait encore défaut. De toute évidence, cette *Introduction* n’a absolument pas de telles ambitions. J’espère plutôt que la publication de ce deuxième tome et la publication des prochains tomes du *Dictionnaire* puissent contribuer à la mise en œuvre d’études approfondies sur les pratiques discursives qui donnent sens et valeur aux mots choisis par Robespierre.

RÉVOLUTION

Robespierre, dès les premiers mois de 1789, quand « le révolutionnaire commence à poindre sous l’avocat »⁴, utilise *révolution* au sens moderne et politique que le mot avait acquis dans le lexique français depuis la deuxième moitié du XVIII^e siècle, en s’affranchissant non seulement de sa vieille connotation astronomique de mouvement cyclique mais aussi de sa signification générique de changement. Dans le lexique français, *révolution* – à partir de la *Révolution de l’Amérique* (1780 -1781) de l’abbé Raynal – commence à indiquer (aussi) discontinuité politique et institutionnelle, participation politique, projet politique⁵.

Dans le *Mémoire pour Hyacinthe Dupond* (janvier-avril 1789) Robespierre combine la vieille acception astronomique et l’usage moderne et politique du mot. Dans ce texte nous trouvons à l’état germinal beaucoup d’idées que Robespierre développera et radicalisera ensuite à propos de la révolution :

[...] Nous touchons à une révolution qui doit amener parmi nous la restauration des loix, et par une suite nécessaire, la réforme des mœurs. [La politique (le roi, dans ce cas) doit se proposer de] conduire les hommes au bonheur, par la vertu, et à la vertu, par une législation fondée sur les principes immuables de la morale universelle, et faite pour rétablir la nature humaine, dans tous ses droits et dans toute sa dignité première ; renouer la chaîne immortelle qui doit unir l’homme à Dieu et à ses semblables, en détruisant toutes les causes de l’oppression et de la tyrannie, qui sèment sur la terre, la crainte, la défiance, l’orgueil, la bassesse, l’égoïsme, la haine, la cupidité, et tous les vices qui entraînent l’homme loin du but que le législateur éternel avait assigné à la société⁶.

Dans le même texte apparaît aussi l’acception de *révolution* comme changement (qui peut être positif ou négatif) :

Ô vous ! auguste monarque, qui partagez avec un petit nombre de Rois, la gloire de vous être montré digne d’entendre la vérité, par votre zèle à l’interroger ; et vous, nation généreuse, qui seule, entre tous les peuples du monde, avez recouvert, sans révolution funeste, sans catastrophe sanglante, par votre propre magnanimité, et par

le caractère vertueux de votre Roi, ces droits sacrés et imprescriptibles, violés, dans tous les siècles, presque sur toute la surface de la terre, écoutez la voix d'un citoyen, qui dans ce moment où son innocence éclate à tous les yeux, et aux pieds même des tribunaux qu'il implore, est encore aussi indignement opprimé, que dans le temps où elle était pour ainsi dire, ensevelie, dans les murs odieux d'un cachot⁷.

Dans les écrits *À la Nation artésienne* (janvier-avril 1789) et *Les Ennemis de la Patrie* (avril 1789) l'acception politique et moderne de *révolution* semble désormais consolidée et la révolution devient « heureuse » :

Nous nous empresserons de faire disparaître ce fantôme d'États, pour lui substituer de vrais États nationaux et constitutionnels, composés des Représentants que nous aurons nous-mêmes choisis, avec une entière liberté ; et puisque cette heureuse révolution, et la fin de tous les maux qui nous accablent, dépend de la vertu, du courage et des sentiments de ceux à qui nous confierons le redoutable honneur de défendre nos intérêts dans l'Assemblée de la Nation ; nous éviterons avec soin, dans ce choix important, tous les écueils que l'intrigue et l'ambition vont semer sous nos pas ; nous n'irons pas surtout nous reposer de la réforme des abus, sur le zèle de ceux qui sont intéressés à les conserver par les plus puissants de tous les mobiles, l'intérêt personnel, l'esprit de corps, l'amour et l'habitude de la domination⁸.

Quoique tous ceux qui, par l'impulsion de l'intérêt personnel, dont ils ne se rendent peut-être pas compte à eux-mêmes, ou par l'instinct d'un caractère faible et rampant, redoutent l'heureuse révolution qui seule peut sauver la France, soient convenus entre eux d'appeler en ce moment les vérités éternelles de la morale, et les justes réclamations de l'humanité, *enthousiasme, effervescence, exaltation* ; en même temps qu'ils donnent à l'égoïsme, à l'indifférence pour le bien public, à la bassesse servile, les noms de prudence, de tranquillité, de modération, je n'en exposerai pas moins librement les pensées et les sentiments qui ont déterminé ma conduite⁹.

Robespierre utilise pour la première fois le syntagme *révolution française* le 18 novembre 1790¹⁰. Avec la majuscule initiale le 5 novembre 1792, dans sa réponse à l'accusation de Louvet¹¹. Dans sa réponse Robespierre explicite les liens entre révolution, peuple et violence :

Citoyens, vouliez-vous une révolution sans révolution ? Quel est cet esprit de persécution qui est venu réviser, pour ainsi dire, celle qui a brisé nos fers ? Mais comment peut-on soumettre à un jugement certain les effets que peuvent entraîner ces grandes commotions ? Qui peut après coup marquer le point précis ou doivent se briser les flots de l'insurrection populaire ? À ce prix, quel peuple pourroit jamais secouer le joug du despotisme ? Car s'il est vrai qu'une grande nation ne peut se lever par un mouvement simultané, et que la tyrannie ne peut être frappée que par la portion des citoyens qui est plus près d'elle, comment ceux-ci oseront-ils l'attaquer, si, après la victoire, les délégués arrivés des parties éloignées peuvent les rendre responsables de la durée de la violence de la tourmente politique qui a sauvé la patrie ? Ils doivent être regardés comme fondés de procuration tacite pour la société toute entière¹².

Dans la *Dédicace* à Rousseau (de date incertaine mais probablement composée entre juillet et septembre 1791)¹³ on parle de la Révolution française (dans ce cas,

simplement « révolution ») comme « inouïe », le plus grand événement qui ait jamais « agité le monde »¹⁴.

Dans l'approche de Robespierre, la révolution (1325 occ. : FRN: 0,0765%) est projetée dans la dimension politique, économique, sociale et morale.

Sur le plan politique – dans les formulations plus mûres de la pensée de Robespierre – la révolution doit fonder et consolider la démocratie¹⁵, comprise comme la seule forme légitime de gouvernement, dans laquelle la souveraineté appartient uniquement et exclusivement au peuple, qui l'exerce de diverses manières, y compris la ratification ultime de toutes les lois et le contrôle et la révocabilité des élus :

La souveraineté réside essentiellement dans le Peuple Français ; tous les fonctionnaires publics sont ses mandataires : il peut les révoquer de la même manière qu'il les a choisis¹⁶.

J'observe ensuite que le mot de *représentant* ne peut être appliqué à aucun mandataire du peuple, parce que la volonté ne peut se représenter. Les membres de la législature sont les mandataires à qui le peuple a donné la première puissance ; mais dans le vrai sens on ne peut pas dire qu'ils le représentent. La législature fait des lois et des décrets ; les lois n'ont le caractère de lois que lorsque le peuple les a formellement acceptées [...] Le mandataire ne peut être représentant, c'est un abus de mot, et déjà en France on commence à revenir de cette erreur¹⁷.

La dimension économique et la dimension sociale sont axées sur le primat du droit à l'existence, qui doit et peut limiter le droit de propriété :

Quel est le premier objet de la société ? c'est de maintenir les droits imprescriptibles de l'homme. Quel est le premier de ces droits ? celui d'exister. La première loi sociale est donc celle qui garantit à tous les membres de la société les moyens d'exister ; toutes les autres sont subordonnées à celle-là ; la propriété n'a été instituée ou garantie que pour la cimenter ; c'est pour vivre d'abord que l'on a des propriétés. Il n'est pas vrai que la propriété puisse jamais être en opposition avec la subsistance des hommes. Les aliments nécessaires à l'homme sont aussi sacrés que la vie elle-même. Tout ce qui est indispensable pour la conserver est une propriété commune à la société entière [...] Tout homme n'a pas le droit d'entasser du bled, quand son semblable meurt de faim, tout ce qui est nécessaire à l'existence de la vie des hommes, appartient à la société, son superflu seul est un objet de commerce¹⁸.

Les principaux droits de l'homme sont celui de pourvoir à la conservation de son existence, et la liberté¹⁹.

La dimension morale est l'épine dorsale de l'idée robespierriste de révolution. La « réforme des mœurs »²⁰ est au cœur des préoccupations de Robespierre en tant qu'avocat et académicien dès les années 1780²¹ :

Tout se tient, tout se correspond, en politique comme en morale. La politique elle-même n'est autre chose que la morale publique²².

Dans les formulations plus mûres de la pensée de Robespierre le but de la révolution est la régénération de l'homme et l'avènement d'une société pacifiée et harmonieuse, dans laquelle les intérêts des individus coïncideront avec les intérêts de la communauté :

Nous voulons un ordre de choses où toutes les passions basses et cruelles soient enchaînées, toutes les passions bienfaisantes et généreuses éveillées par les lois [...] Puisque l'âme de la République est la vertu, l'égalité, et que votre but est de fonder, de consolider la République, il s'ensuit que la première règle de votre conduite politique doit être de rapporter toutes vos opérations au maintien de l'égalité et au développement de la vertu ; car le premier soin du législateur doit être de fortifier le principe du gouvernement. Ainsi tout ce qui tend à exciter l'amour de la patrie, à purifier les mœurs, à élever les âmes, à diriger les passions du cœur humain vers l'intérêt public, doit être adopté ou établi par vous. Tout ce qui tend à les concentrer dans l'abjection du moi personnel, à réveiller l'engouement pour les petites choses et le mépris des grandes, doit être rejeté ou réprimé par vous²³.

Le projet est universaliste :

La raison humaine marche depuis longtemps contre les trônes, à pas lents, et par des routes détournées, mais sûres. Le génie menace le despotisme alors même qu'il semble le caresser ; il n'est plus guère défendu que par l'habitude et par la terreur, et surtout par l'appui que lui prête la ligue des riches, et de tous les oppresseurs subalternes qu'épouvante le caractère imposant de la Révolution française. Le peuple français semble avoir devancé de deux mille ans le reste de l'espèce humaine ; on seroit tenté même de le regarder, au milieu d'elle, comme une espèce différente²⁴.

Les événements français ne sont que le début d'un mouvement qui devra impliquer toute l'humanité :

Oh ! qui de nous ne sent pas agrandir toutes ses facultés, qui de nous ne croit s'élever au-dessus de l'humanité même, en songeant que ce n'est pas pour un peuple que nous combattons, mais pour l'univers, pour les hommes qui vivent aujourd'hui, mais pour tous ceux qui existeront ?²⁵

BONHEUR

J'ai eu l'occasion d'écrire à plusieurs reprises sur la notion de bonheur chez Robespierre²⁶. Ici, je vais résumer ce que j'ai déjà écrit et je ferai quelques ajouts.

Selon un cliché, largement partagé par la littérature historiographique, Robespierre serait intéressé exclusivement au bonheur public²⁷. C'est la construction mémorielle des thermidoriens qui nous conduit dans cette direction. Robespierre est accusé d'avoir sacrifié en essence le bonheur individuel et le vrai bonheur public :

On avait oublié que le bonheur public ne se compose que des éléments du bonheur individuel, et l'on tuait le bonheur individuel pour créer le bonheur public ; c'est-à-dire, que pour rendre les hommes heureux en général, on les accoutumait en particulier à

être malheureux ; comme pour leur apprendre à devenir libres collectivement, séparément on les ployait à l'esclavage²⁸.

Ce n'est pas le cas, comme je crois l'avoir démontré dans mes travaux précédents²⁹. Robespierre regarde soit dans la direction du bonheur public soit vers celle du bonheur individuel :

Le but de la société civile est de développer les facultés naturelles de l'homme, pour le bonheur des individus et de la société entière. Le seul moyen d'atteindre ce but, c'est l'accord de l'intérêt privé avec l'intérêt général ; c'est la direction des passions du cœur humain vers les objets utiles à la prospérité publique. Les bonnes lois, les lois que j'appelle conformes à la nature, c'est-à-dire, à la raison, sont celles qui établissent cette heureuse harmonie ; les mauvaises, sont celles qui la troublent³⁰.

La politique intervient sur le bonheur public et sur le bonheur individuel soit en supprimant l'excessive inégalité des richesses et promouvant les droits sociaux (assistance, droit au travail, instruction) mais surtout en régénérant les mœurs :

Ce qui constitue la République, ce n'est ni la pompe des dénominations, ni la victoire, ni la richesse, ni l'enthousiasme passager ; c'est la sagesse des loix, et sur-tout la bonté des mœurs ; c'est la pureté et la stabilité des maximes du gouvernement. Les loix sont à faire, les maximes du gouvernement à assurer, les mœurs à régénérer³¹.

Le bonheur individuel dans le lexique de Robespierre est désigné avec les lexies interchangeable « bonheur individuel », « bonheur des individus », « bonheur particulier ». Quelquefois, pour désigner le bonheur individuel, Robespierre utilise « bonheur privé »³². La fusion entre bonheur individuel et bonheur public configure la *justice* :

Le vice et la vertu font les destins de la terre : ce sont les deux génies opposés qui se la disputent. La source de l'un et de l'autre est dans les passions de l'homme. Selon la direction qui est donnée à ses passions, l'homme s'élève jusqu'aux cieux, ou s'enfonce dans des abîmes fangeux. Or le but de toutes les institutions sociales, c'est de les diriger vers la justice, qui est à la fois le bonheur public et le bonheur privé³³.

Le bonheur individuel robespierriste évolue dans une perspective eudémone³⁴. Robespierre propose une idée relationnelle du bonheur dans laquelle l'individu se réalise à travers le travail, les affections familiales et amicales, le soin envers les autres et l'engagement politique. Le bonheur individuel robespierriste s'étend aussi bien à la dimension privée, qu'à la dimension publique.

Le bonheur de l'individu en tant que citoyen se réalise par l'exercice de la souveraineté. Dans la pratique, à travers le vote, la participation à la vie des sections et des sociétés populaires, le contrôle des mandataires, le droit de pétition, l'inclusion dans les rangs de la garde nationale et – en dernier recours – le droit à l'insurrection. Aussi la participation aux fêtes nationales rentre dans la dimension politique du bonheur du citoyen.

Les femmes sont exclues de plusieurs aspects de la dimension politique, certainement pas de la participation aux fêtes révolutionnaires et du droit à l'insurrection, mais sûrement de l'exercice du droit de vote. La galanterie de Robespierre³⁵ valorise dans les femmes surtout leur rôle de mères, épouses, sœurs. Il renforce la valeur de la différence et soutient une complémentarité entre les sexes. Cependant il se tait sur la question définitive – soulevée par Condorcet pour les femmes propriétaires et par Pierre Guyomar pour les femmes en général – inhérente à la pleine extension du droit de citoyenneté aux femmes même sur le versant du droit de vote. Dans le lexique de Robespierre – ainsi que dans la plupart du lexique de la Révolution – la lexie « citoyenne » est chargée d'ambiguïté. Une ambiguïté qui se reflète sans aucun doute sur la totalité du bonheur robespierriste.

La dimension religieuse se trouve en amont et en aval de l'idée robespierriste de bonheur³⁶. En amont car l'Être suprême « a créé les hommes pour s'aider, pour s'aimer mutuellement, et pour arriver au bonheur par la route de la vertu »³⁷. En aval car le bonheur robespierriste est un bonheur qui verra son plein essor dans l'*au-delà* avec la récompense des bons et des justes³⁸.

La constatation de l'impossibilité d'éliminer le malheur de la condition humaine redimensionne chez Robespierre les aspects prométhéens et messianiques de la culture révolutionnaire que Furet a résumé par la formule « la politique peut tout »³⁹. Robespierre n'envisage pas la divinisation de l'homme, ni l'avènement du ciel sur terre. La dialectique entre transcendance et immanence place sa pensée décidément hors du gnosticisme politique et révolutionnaire⁴⁰ :

Instituons une fête plus touchante : la fête du Malheur. Les esclaves adorent la fortune et le pouvoir : nous adorons le malheur, le malheur que l'humanité ne peut entièrement bannir de la terre, mais qu'elle console et soulage avec respect⁴¹.

Robespierre est « un philosophe », comme le soutient justement Georges Labica, mais il est également – pour reprendre le titre d'un livre écrit par Henri Guillemin – « politique et mystique »⁴². C'est la combinaison agencée de ces trois dimensions (la dimension philosophique, la dimension religieuse, la dimension politique) qui donne la vue d'ensemble de Robespierre et c'est précisément en son sein même que se trouve la dialectique entre politique et bonheur.

VERTU

Dimension morale et dimension politique sont, dans Robespierre, étroitement liées. A cet égard Robespierre partage et radicalise un trait de la culture révolutionnaire, qui d'après Furet est absolument nouveau et inédit⁴³, alors que d'autres auteurs en soulignent de manière plus convaincante la continuité avec le courant des Lumières⁴⁴.

Dans l'été 1791 Robespierre affirme que la « politique [...] des fondateurs de la liberté » ne peut « être que la morale même »⁴⁵. Dans son discours *Sur les principes de morale politique* (5 février 1794) il souligne que « dans le système de la Révolution française, ce qui est immoral est impolitique, ce qui est corrupteur est contre-révolutionnaire »⁴⁶. La contre-révolution, avant d'être une « contre-révolution politique » est une « contre-révolution morale »⁴⁷. Le point de convergence de ce puissant entrelacement entre morale et politique est la vertu. La vertu permet aux hommes d'« attacher leur bonheur individuel au bonheur public »⁴⁸.

La notion de vertu a toujours été au centre de la réflexion historiographique sur la pensée de Robespierre⁴⁹. Récemment Marisa Linton a indiqué dans la « ideology of political virtue » le trait fondamental et constant de l'agir politique robespierriste et plus en général la matrice de la Terreur⁵⁰. Dans la reconstruction de Marisa Linton, « the ideology of virtue developed into an ideology of terror »⁵¹. Ce sont des affirmations très fortes et l'usage du mot « idéology » pose particulièrement problème⁵².

Comme le souligne à juste titre Peter McPhee, le mot vertu est au cœur des stratégies argumentatives de Robespierre depuis le *Discours sur les peines infamantes* (1784)⁵³ :

La vertu produit le bonheur, comme le soleil produit la lumière, tandis que le malheur sort du crime, comme l'insecte impur naît du sein de la corruption⁵⁴.

Dans les onze volumes des *Œuvres*, « vertu » compte 723 occurrences (FRN: 0,04172), « vertus » 370 occurrences (FRN: 0,02135)⁵⁵. Dans ce contexte la « vertu politique » est le pivot du projet politique et de l'agir politique robespierriste.

Robespierre emploie seulement deux fois la lexie « vertu(s) politique(s) ». Une première fois, au singulier, dans le susmentionné *Discours sur les peines infamantes* (1784) :

Le ressort essentiel des républiques, est la vertu, comme l'a prouvé l'auteur [sic] de l'esprit des loix, c'est à dire la vertu politique, qui n'est autre chose que l'amour des loix et de la patrie⁵⁶.

Une deuxième fois, au pluriel, le 10 février 1792 :

Que la vue des bayonnettes et des satellites du despotisme ne vienne pas troubler son allégresse, et alors on verra la confiance et la tranquillité renaître, les vertus civiles et politiques se fortifier, tous les intérêts privés se confondre dans l'intérêt général, et les égoïstes eux-mêmes forcés de prendre des sentimens humains⁵⁷.

Pendant la période révolutionnaire, afin d'exprimer et définir la « vertu politique », Robespierre emploie le syntagme « vertu publique » :

Or, quel est le principe fondamental du gouvernement démocratique ou populaire, c'est-à-dire, le ressort essentiel qui le soutient et qui le fait mouvoir ? C'est la vertu ; je

parle de la vertu publique qui opéra tant de prodiges dans la Grèce et dans Rome, et qui doit en produire de bien plus étonnans dans la France républicaine ; de cette vertu qui n'est autre chose que l'amour de la patrie et de ses lois⁵⁸.

Mis à part « vertu(s) publique(s) », d'autres syntagmes qui indiquent la « vertu politique » sont « vertu(s) républicaine(s) » et « vertu(s) civique(s) ». Quelquefois pour indiquer la vertu politique Robespierre utilise le mot vertu tout seul :

L'âme de la République c'est la vertu ; c'est-à-dire, l'amour de la patrie, le dévouement magnanime qui confond tous les intérêts privés dans l'intérêt général⁵⁹.

La *vertu politique/publique/républicaine/civique* est la mère de toutes les vertus : « l'amour de la patrie suppose encore ou produit toutes les vertus »⁶⁰. Vertus publiques et vertus privées sont étroitement liées et leur épine dorsale réside dans la vertu publique : « un homme qui manque de vertus publiques ne peut avoir des vertus privées »⁶¹.

La prédominance de la *vertu politique/publique/républicaine/civique* sur toutes les autres vertus ne doit pas faire oublier que la notion de vertu robespierriste intègre les idées de la tradition républicaine avec les suggestions qui proviennent des théorisations du XVIII^e siècle sur l'existence d'une vertu naturelle, appartenant au cœur et à la sensibilité de l'homme en tant qu'homme et qui est plus facile de retrouver dans les personnes simples comme également dans le peuple⁶².

Cette donnée résulte précisément des évidences lexicologiques et lexicométriques que nous publions ici, mais peut être saisie aussi dans le dernier discours de Robespierre à la Convention. Dans ce discours Robespierre évoque plusieurs fois la vertu (22 occurrences), déclinée dans un grand nombre d'acceptions assimilées par la tradition des Lumières. Il caractérise son projet politique comme « république vertueuse » :

Que dis-je, *vertu* ? c'est une passion naturelle, sans doute : mais comment la connaîtraient-ils, ces âmes vénales, qui ne s'ouvriraient jamais qu'à des passions lâches et féroces ; ces misérables intrigants, qui ne lièrent jamais le patriotisme à aucune idée morale, qui marchèrent dans la révolution à la suite de quelque personnage important et ambitieux, de je ne sais quel prince méprisé, comme jadis nos laquais sur les pas de leurs maîtres ? Mais elle existe, je vous en atteste, âmes sensibles et pures ; elle existe, cette passion tendre, impérieuse, irrésistible, tourment et délice des cœurs magnanimes ; cette horreur profonde de la tyrannie, ce zèle compatissant pour les opprimés, cet amour sacré de la patrie, cet amour plus sublime et plus saint de l'humanité, sans lequel une grande révolution n'est qu'un crime éclatant qui détruit un autre crime : elle existe, cette ambition généreuse de fonder sur la terre la première République du monde ; cet égoïsme des hommes non dégradés, qui trouve une volupté céleste dans le calme d'une conscience pure et dans le spectacle ravissant du bonheur public. Vous le sentez, en ce moment, qui brûle dans vos âmes ; je le sens dans la mienne. Mais comment nos vils calomniateurs la devineraient-ils ? Comment l'aveugle-né aurait-il l'idée de la lumière ? La nature leur a refusé une âme ; ils ont quelque droit de douter, non seulement de l'immortalité de l'âme, mais de son existence. [...] Ma raison, non mon cœur, est sur le point de douter de cette République vertueuse dont je m'étais tracé le plan⁶³.

L'intégration de la vertu républicaine avec la vertu naturelle se fonde sur une réflexion que Robespierre récupère dans la pensée des Lumières. Ainsi que l'insistante attention accordée au lien vertu-bonheur⁶⁴. Totalement inédite est, en revanche, l'intégration entre vertu et terreur proposée par Robespierre dans son *Rapport sur les principes de morale politique* du 5 février 1794 :

Si le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la vertu, le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois la vertu et la terreur : la vertu, sans laquelle la terreur est funeste ; la terreur, sans laquelle la vertu est impuissante. La terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible ; elle est donc une émanation de la vertu ; elle est moins un principe particulier qu'une conséquence du principe de la démocratie appliqué aux plus pressants besoins de la patrie⁶⁵.

La fusion entre vertu et terreur, proposée par Robespierre dans l'intervention du 5 février 1794, marque un passage de discontinuité par rapport à tous les discours sur la vertu prononcés depuis toujours et jusqu'à ce moment-là. Pour autant que je sache (mais l'acquisition de nouveaux *corpora* numérisés peut toujours réserver des surprises), dans le lexique des Lumières et de la Révolution « vertu » et « terreur » ne sont jamais associés positivement avant ce discours. Voici le seul exemple de liaison positive – mais déclinée de manière très différente – que j'ai pu trouver, dans une intervention à l'Assemblée législative du 21 avril 1792 :

Les sieurs Lebrun et Huet, administrateurs du directoire du département de Seine-et-Oise, sont admis à la barre en vertu d'un décret rendu à la séance du matin. M. Lebrun, orateur de la députation, s'exprime ainsi : Messieurs, nous vous avons plus d'une fois affligés du tableau de l'anarchie et des maux qu'elle a inventés dans nos départements. Enfin, la justice s'est levée et le glaive de la loi s'appesantit sur la tête du coupable. Déjà une terreur salutaire a rendu aux remords et peut-être à la vertu des hommes que l'exemple avait corrompus et que l'espoir de l'impunité allait conduire aux derniers forfaits. Mais ce n'est pas assez, Messieurs, que le crime soit frappé une fois ; il faut que la punition suive et se prolonge pour l'exemple des générations ; que, toujours présente aux yeux des citoyens, elle les rappelle sans cesse au respect et à la crainte de la loi. Des maisons de force, des maisons de détention nous ont été promises par le Code pénal et sont attendues par les départements ; c'est là que la justice achèvera son ouvrage, qu'elle fera expier le crime et régénérera le coupable⁶⁶.

La liaison proposée par Robespierre dans l'intervention du 5 février 1794 peut être expliquée et interprétée de différentes façons⁶⁷, mais continue à interroger l'historien, tout comme le syntagme « despotisme de la liberté »⁶⁸ que Robespierre emprunte à Marat⁶⁹.

LIBERTÉ

Sur la conception et sur la pratique de la liberté (4671 occ. ; FRN : 0,2695)⁷⁰ se joue le jugement historique sur Robespierre. Personnellement, j'estime que la distinction à la Berlin entre « liberté positive » et « liberté négative »⁷¹ – si utili-

sée avec mesure et intelligence, sans interprétations polémiques tout en évitant des perspectives téléologiques – demeure encore aujourd’hui dirimante pour faire face à la question, au-delà des intrigantes sollicitations qui viennent de la réflexion sur la « liberté républicaine », sur l’« économie politique populaire », sur le « libéralisme humaniste » et sur le « libéralisme égalitaire »⁷².

Robespierre conjugue l’idée de liberté soit dans l’acception de liberté positive soit dans l’acception de liberté négative. La liberté positive est accordée selon trois axes : la participation politique, l’autonomie, le plein épanouissement de ses capacités. La participation politique est marquée par les expressions « liberté républicaine »⁷³ et « liberté politique »⁷⁴. La liberté négative est marquée par les expressions « liberté civile », « liberté individuelle »⁷⁵ et dessine un espace de protection de l’individu contre les contraintes et l’action arbitraire d’autres individus aussi bien que contre les contraintes et l’action arbitraire des pouvoirs publics. Dans la période qui précède la chute de la monarchie (10 août 1792) Robespierre souligne plusieurs fois l’importance de la liberté individuelle et, dans quelques occasions, il théorise la primauté de la liberté civile sur toute autre forme de liberté :

Sans la liberté civile, la liberté politique n’est qu’une chimère ou plutôt celle-ci n’a d’autre objet que d’assurer l’autre, c’est-à-dire, de protéger la personne et la propriété de chaque citoyen⁷⁶.

Jusqu’en 1792, la sauvegarde de la liberté individuelle trouve une large place dans la réflexion et dans les propositions politiques de Robespierre, mais à partir d’août 1792, la liberté qui s’impose est la liberté publique⁷⁷, dans l’acception de salut public :

Sans doute il faut protéger la liberté individuelle ; mais s’en suit-il qu’il faille, par des formes subtiles, laisser périr la liberté publique ?⁷⁸

Les circonstances (la guerre, la contre-révolution, l’anti-révolution) jouent sûrement un rôle de premier plan dans la graduelle contraction du périmètre de la liberté individuelle par Robespierre. Cependant n’oublions pas les éléments de culture politique, sur lesquels la confrontation reste ouverte.

Je me limiterai à signaler ici qu’au pouvoir politique est progressivement assignée la tâche d’éduquer la liberté individuelle à se débarrasser du conditionnement des passions égoïstes et antisociales et à s’adresser d’instinct vers une dimension relationnelle et altruiste :

La Nature a mis dans l’homme le sentiment du plaisir et de la douleur qui le force à fuir les objets physiques qui lui sont nuisibles, et à chercher ceux qui lui conviennent. Le chef-d’œuvre de la société seroit de créer en lui, pour les choses morales, un instinct rapide qui, sans le secours tardif du raisonnement, le portât à faire le bien et à éviter le mal ; car la raison particulière de chaque homme égaré par ses passions, n’est souvent qu’un sophiste qui plaide leur cause, et l’autorité de l’homme peut toujours être attaquée par l’amour-propre de l’homme⁷⁹.

Dans cette perspective d'éducation de l'individu à se libérer des passions négatives et à devenir pleinement maître de soi⁸⁰, la seule condition qui rend légitime l'intervention du pouvoir est que ce dernier soit entre des mains vertueuses et qu'il traduise la volonté générale. Conditions évidemment difficiles à vérifier et qui – dans les déroulements historiques concrets – ont ouvert la voie aux abus et aux corruptions.

On cite souvent, comme témoignage de l'attention de Robespierre envers la liberté individuelle, le passage suivant du *Discours sur la Constitution* (10 mai 1793) :

Fuyez la manie ancienne des gouvernemens de vouloir trop gouverner ; laissez aux individus, laissez aux familles le droit de faire ce qui ne nuit point à autrui ; laissez aux communes le pouvoir de régler elles-mêmes leurs propres affaires, en tout ce qui ne tient point essentiellement à l'administration générale de la république. En un mot, rendez à la liberté individuelle tout ce qui n'appartient pas naturellement à l'autorité publique, et vous aurez laissé d'autant moins de prise à l'ambition et à l'arbitraire⁸¹.

Mais on oublie que dans la même intervention la liberté individuelle est fortement subordonnée au bien public :

La Constitution ne veut pas que la loi même puisse garantir la liberté individuelle, sans aucun profit pour le bien public⁸².

Cerner les confins de la liberté individuelle dans le périmètre du bien public implique que l'individu puisse choisir et poursuivre seulement certaines valeurs et pas d'autres. La liberté donc est appauvrie d'une de ses composantes essentielles : le pluralisme éthique. La dialectique raison-vérité s'accomplit chez Robespierre dans une configuration statique de la vérité, entité fixe et nécessitante, non soumise à une confrontation parmi des positions plurielles et à un parcours de tentatives et erreurs :

Il faut prendre de loin ses précautions pour remettre les destinées de la liberté dans les mains de la vérité qui est éternelle, plus que dans celles des hommes qui passent, de manière que si le gouvernement oublie les intérêts du peuple, ou qu'il retombe entre les mains des hommes corrompus, selon le cours naturel des choses, la lumière des principes reconnus éclaire ses trahisons, et que toute faction nouvelle trouve la mort dans la seule pensée du crime⁸³.

L'assertion susmentionnée selon laquelle « La Constitution ne veut pas que la loi même puisse garantir la liberté individuelle, sans aucun profit pour le bien public » pose toutefois problème. Est-ce que nous trouvons ici un usage républicain de la liberté individuelle, c'est-à-dire compatible avec le bien public ? Plus généralement, doit-on évoquer la liberté comme réciprocité dans la pensée de Robespierre, question sur laquelle insiste Yannick Bosc dans plusieurs de ses travaux et qui entrelace la conception républicaine de la non domination⁸⁴ ? Je laisse le discours ouvert, en me promettant d'y revenir dans le troisième tome.

Les considérations développées jusqu'ici sur la question de la liberté avancent sur un plan analytique, en essayant de faire abstraction des circonstances évoquées plus haut (la guerre, la contre-révolution, l'anti-révolution). Toutefois, je partage cet étrange et poignant mélange de fascination et de gêne dont parle Claude Mazauric à propos de la lecture des discours de Robespierre⁸⁵. Affronter les grands tournants de l'histoire en étant confortablement assis à sa table de travail, dans un environnement tranquille et protégé, impose la prudence, la mesure et l'humilité. Et d'autant plus dans le cas de Robespierre, personnage qui incarne soit la tension entre « impératif de l'action » et « valeurs des principes », qui est au cœur de la « politique moderne »⁸⁶, soit surtout les contradictions d'un moment de l'histoire « où l'égalité sainte parut enfin descendre parmi les hommes pour répondre à leur attente millénaire »⁸⁷.

FRATERNITÉ

Une donnée déjà connue est confirmée⁸⁸ : Robespierre est le premier à proposer la devise « liberté, égalité, fraternité ». Il le fait le 5 décembre 1790 dans une intervention (jamais prononcée intégralement, mais publiée et remaniée ensuite sous forme d'opuscule) au club des Jacobins sur l'organisation des gardes nationales :

Elles porteront sur leur poitrine ces mots gravés : LE PEUPLE FRANÇAIS, et au-dessous : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. Les mêmes mots seront inscrits sur leurs drapeaux, qui porteront les trois couleurs de la nation⁸⁹.

L'expression « liberté, égalité, fraternité » (dans cet ordre précis) avait été employée auparavant dans un compte-rendu de la *Fête de la Fédération* du Juillet 1790, publié par Camille Desmoulins⁹⁰ dans le numéro 35 des *Révolutions de France et de Brabant* :

Après le serment sur-tout, ce fut un spectacle touchant de voir tous les soldats-citoyens se précipiter dans les bras l'un de l'autre, en se promettant liberté, égalité, fraternité⁹¹.

Desmoulins ne propose pas la phrase en tant que devise⁹². Robespierre oui et pour cette raison – du moins jusqu'à ce que nous parvenions à découvrir des données nouvelles⁹³ – il peut être considéré comme l'inventeur du triptyque révolutionnaire, qui sera relancé par de Girardin au club des Cordeliers le 29 mai 1791⁹⁴ et repris par Momoro en 1793⁹⁵. C'est à partir d'Aulard (1904), l'un des pères fondateurs de l'historiographie scientifique de la Révolution française ainsi que premier titulaire d'une chaire d'histoire de la Révolution française à la Sorbonne (1901), que l'identification de l'inventeur de la devise révolutionnaire engage l'historiographie. Il ne s'agit point d'un exercice de curiosité stérile, mais d'un engagement concret d'érudition historique visant la recherche des courants culturels qui ont préparé la naissance et le développement du discours révolutionnaire. Il est souhaitable que l'acquisition de nouveaux *corpora* numérisés aus-

si bien que la mise en place des instruments de la linguistique computationnelle puissent contribuer à enrichir ce domaine par des éléments inédits.

Malgré la primauté (provisoire, pour les raisons ci-dessus) dans le lancement de la devise révolutionnaire, dans le lexique de Robespierre « fraternité » joue un rôle de « Cendrillon », conformément à ce qu'on répertorie dans Hébert, Marat, Saint-Just⁹⁶. Le nombre d'occurrences (56 occurrences ; FRN : 0,0032) est faible non seulement par rapport aux deux autres mots de la devise révolutionnaire, mais aussi par rapport à la plupart des mots à forte teneur sociopolitique⁹⁷.

Les concordances de « fraternité » dans les *Œuvres* de Robespierre mettent en évidence le déplacement de la trajectoire d'une fonction inclusive⁹⁸ à une fonction d'identification et exclusive, conformément à ce qu'on répertorie dans le lexique de la révolution française⁹⁹.

Le point d'arrivée de ce parcours de Robespierre s'achève peu avant Thermidor, dans une intervention du 16 juillet 1794 au Club des jacobins :

Il ne faut pas que l'aristocratie puisse accuser la Convention de ne pas aimer la fraternité, il est donc utile d'exposer, ici, les vérités qui ont été la base de ce sage décret, et de montrer que les aristocrates savent abuser contre nous de nos vertus même : un des secrets les plus dangereux de l'aristocratie, est de faire dans un tems ce qui n'est bon à faire que dans un autre. Voulez-vous que la Révolution n'arrive pas à un terme heureux et désirable, fraternisez avec le crime ; jamais la fraternité ne peut exister que pour les amis de la vertu, il n'est pas possible que les gens de bien s'unissent avec leurs ennemis et leurs assassins : étouffons tous les germes de discorde, soyons justes envers tout le monde et même envers le crime, mais prenons garde de nous compromettre par des démarches indiscrettes [sic!]. La fraternité est l'union des cœurs, c'est l'union des principes : le patriote ne peut s'allier qu'à un patriote ; s'il s'unit à d'autres, il perd ses forces au lieu de les augmenter. | Lorsqu'un peuple a établi sa liberté et sa tranquillité sur des lois sages, lorsque ses ennemis sont réduits à l'impuissance de lui nuire, le moment de la fraternité est arrivé ; mais tant qu'il existe des ennemis de la liberté, que les aristocrates fraternisent entre eux, et les patriotes avec les patriotes¹⁰⁰.

La seule opposition fraternité inclusive/exclusive ne permet pourtant pas de saisir pleinement l'enjeu du concept de fraternité chez Robespierre. Dans ce cas aussi il faudrait reprendre les suggestions de Yannick Bosc sur la fraternité comme « mise en acte du lien de réciprocité entre liberté et égalité »¹⁰¹.

MODÉRATION

Il n'existe pas encore d'études lexicologiques et lexicométriques sur la famille lexicale de la base modér* dans le lexique de la révolution. Les mots « modération » et « modéré (s) » subissent progressivement un glissement sémantique vers une connotation négative. En première approximation, on peut constater qu'après le 10 août 1792, « modéré » tend progressivement à devenir un antonyme de « républicain »¹⁰².

Robespierre utilise l'adjectif *modéré* quelquefois avec connotation positive, quelquefois avec connotation négative :

C'est surtout alors que le parti modéré, revêtu des livrées du patriotisme, dont les chefs sont les artisans de cette trame, déploiera tout sa sinistre influence¹⁰³.

Mais le jour du 15 avril fut pur et sans tâche : c'est ce jour-là qu'il fut prouvé, à l'univers, que le peuple seul est grand, raisonnable et modéré, et que ce qu'il y a de corrompu dans la société, sont les intrigans et les aristocrates¹⁰⁴.

Modérés (au pluriel) comme substantif a toujours une connotation négative :

Les riches, les fonctionnaires publics, les égoïstes, les intrigans ambitieux, les hommes constitués en autorité se rangèrent en foule sous la bannière de cette faction hypocrite, connue sous le nom de modérés, qui seule a mis la révolution en péril¹⁰⁵.

Modération a dans presque toutes les occurrences une connotation positive. Comme l'on sait, dans le discours *Sur les principes du gouvernement révolutionnaire* Robespierre oppose la *modération* au *modérantisme* :

Il [le gouvernement révolutionnaire] doit voguer entre deux écueils, la foiblesse et la témérité, le modérantisme et l'excès ; le modérantisme qui est à la modération, ce que l'impuissance est à la chasteté, et l'excès qui ressemble à l'énergie, comme l'hydropisie à la santé¹⁰⁶.

Le mot *modérantisme* apparaît pour la première fois dans le lexique de Robespierre le 18 décembre 1791 :

Quels sont leurs moyens pour parvenir à ce but ? La puissance des prêtres et de la superstition, la puissance non moins grande des trésors accumulés entre les mains de la cour ; l'incivisme d'un grand nombre de corps administratifs, la corruption d'une multitude de fonctionnaires publics, les progrès de l'idolâtrie et de la division, du modérantisme, de la pusillanimité, du ministérialisme au sein même de l'assemblée nationale¹⁰⁷.

Il faut donc corriger le portail CNRTL¹⁰⁸ qui indique dans une lettre de M.-J. Chénier du 20 avril 1792 la première attestation lexicologique de *modérantisme*¹⁰⁹.

Dans les *Œuvres* il y a une seule occurrence de *modérantiste*, au pluriel, le 23 décembre 1792, dans une intervention au club des Jacobins :

[...] Les modérantistes ont tellement dépravé les mots prudence et modération, et les factieux d'aujourd'hui jusqu'à celui de vertu, qu'on exprime difficilement ses idées, mais il faut du calme aujourd'hui [...] ¹¹⁰

Ce deuxième tome du *Dictionnaire Robespierre* propose les occurrences et les concordances d'autres mots, qui n'ont pas trouvé de place dans cette courte exposition : *jacobin(s)* et la famille lexicale de *fédéralisme*, *complot*, *conspiration*.

Sur l'usage du mot « jacobin(s) » chez Robespierre je renvoie à l'*Avant-Propos* de Jacques Guilhaumou aux concordances que nous avons publié sur *Révolution française.net*¹¹¹.

En ce qui concerne la famille lexicale de *fédéralisme* – en laissant de côté la question compliquée des changements sémantiques de la base féd* dans le lexique de la révolution¹¹² – je me limiterai à signaler que Robespierre partage pleinement l'« invention calomnieuse »¹¹³ du fédéralisme et utilise le mot exclusivement dans un sens péjoratif¹¹⁴.

Le *fédéralisme*¹¹⁵ apparaît pour la première fois dans le lexique de Robespierre le 10 mars 1793 :

Je demande que l'on comprenne dans la rédaction tous ces auteurs d'écrits pensionnés par le gouvernement [...] ces auteurs d'écrits tendant à désigner les chauds, les vrais amis de la liberté, comme des anarchistes ; écrits propres à semer la guerre civile, à faire élever des forces particulières dans les départemens, à inviter au fédéralisme¹¹⁶.

L'adjectif *fédéraliste* apparaît pour la première fois dans le lexique de Robespierre le 6 mars 1793 :

Le peuple n'a pas encore la science de la politique. Il ne sait pas que tous les agens des despotes se concertent avec les intriguans pour amener ce gouvernement fédéraliste qui est le but où tendent tous leurs vœux¹¹⁷.

Le substantif *fédéraliste* apparaît pour la première fois dans le lexique de Robespierre le 17 septembre 1793 :

Mais les pétitionnaires avaient-ils ce ton de respect qui convient à des citoyens devant les représentants du peuple ? Non, sans doute ; mais bien ce ton hardi et menaçant, prélude des attentats des fédéralistes¹¹⁸.

Enfin, il convient de noter que Robespierre n'utilise jamais l'adjectif *fédéral*, présent dans le lexique français à partir de 1783¹¹⁹, proposé dans les débats de l'Assemblée Constituante dès le 7 septembre 1789¹²⁰ et relancé au printemps-été 1792 avec la traduction par l'imprimeur François Buisson de deux ouvrages concernant la politique américaine : une version abrégée du texte de John Adams, *A Defence of the American Constitutions* (1787) et *The Federalist* de Hamilton, Madison et Jay (1787 - 1788)¹²¹.

Quant à la famille lexicale de *complot* et de *conspiration*, il faut souligner que la vulgate selon laquelle Robespierre serait obsédé par l'idée de complot¹²² pose problème. Si l'on compare les fréquences relatives (occurrences d'un mot par rapport

à 10.000 mots) de *complot(s)* et de *conspiration(s)* dans les *Œuvres* de Robespierre avec les fréquences relatives dans les *Archives parlementaires*¹²³, on obtient les données suivantes :

Complot	Robespierre : 0,57	<i>Archives Parlementaires</i> : 0,27
Complots	Robespierre : 1,03	<i>Archives Parlementaires</i> : 0,34
Conspiration	Robespierre : 1,48	<i>Archives Parlementaires</i> : 0,39
Conspirations	Robespierre : 0,66	<i>Archives Parlementaires</i> : 0,09

Il y a des différences, mais elles ne sont pas énormes¹²⁴. Cela sous le profil lexicométrique. Sous le profil conceptuel, il faudrait reprendre les suggestions de François Furet sur « l'univers révolutionnaire [...] peuplé de volontés, entièrement animé par le conflit des intentions bonnes et des projets néfastes »¹²⁵, mais surtout les suggestions de Gordon Wood sur la diffusion et les caractéristiques de l'idée de complot dans les élites politiques européennes et américaines du dix-huitième siècle¹²⁶.

- 1 <http://artfl-project.uchicago.edu/content/philologic4-databases>
- 2 Cf. C. Vetter, M. Marin (a cura), *La felicità è un'idea nuova in Europa. Contributo al lessico della rivoluzione francese*, 2 vol., Trieste, EUT 2005-2013 ; C. Vetter, M. Marin, E. Gon, *Dictionnaire Robespierre. Lexicométrie et usages langagiers. Outils pour une histoire du lexique de l'Incorruptible*, tome I, EUT, Trieste, 2015.
- 3 Cf. J. Guilhaumou, «Review», *Actuel Marx*, 2018/2 (n° 64) p. 218-221.
- 4 H. Leuwers, *Robespierre*, Paris, Fayard, 2014, p. 87.
- 5 Cf. K. M. Baker, « Revolution 1.0 », *Journal of Modern European History*, 11, n. 2 (May 2013), p. 187-219. Les données de Keith Baker complètent et corrigent les données d'Alain Rey : cf. A. Rey, « Révolution ». *Histoire d'un mot*, Paris, Gallimard, 1989, p. 84-87, 93. Cf. aussi J. Guilhaumou, « Agir en Révolution : action, émeute, révolte, révolution, mouvement, insurrection », dans R. Monnier (dir.), *Révoltes et Révolutions en Europe et aux Amériques de 1773 à 1802*, Paris, Ellipses, 2004, p. 173-203.
- 6 M. Robespierre, *Mémoire pour Hyacinthe Dupond* (janvier-avril 1789), dans *Œuvres de Maximilien Robespierre* (dorénavant *Œuvres*), 11 tomes, Paris, Société des études robespierristes et Phénix éditions, 2000-2007, tome XI, p. 52-126 : p. 116-118.
- 7 *Ibid.*, p. 111-112.
- 8 M. Robespierre, *À la Nation artésienne* (janvier-avril 1789), dans *Œuvres*, op. cit., tome XI, p. 205-245 : p. 244.
- 9 M. Robespierre, *Les Ennemis de la Patrie*, dans *Œuvres*, op. cit., tome XI, p. 247-274 : p. 272-273.
- 10 M. Robespierre, *Sur la pétition des Avignonnais pour leur réunion à la France* (18 novembre 1790), dans *Œuvres*, op. cit., tome VI, p. 585-608 : p. 593.
- 11 M. Robespierre, *Réponse à l'accusation de Louvet* (5 novembre 1792), dans *Œuvres*, op. cit., tome IX, p. 77-104 : p. 81.
- 12 M. Robespierre, *Réponse à l'accusation de Louvet*, op. cit., p. 89.
- 13 Cf. C. Mazauric, « Maximilien Robespierre dans l'ombre vivante de Jean-Jacques Rousseau », dans M. Biard, Ph. Bourdin (sous la direction), *Robespierre. Portraits croisés*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 23-36 : p. 33.
- 14 M. Robespierre, *Dédicace à Jean-Jacques Rousseau*, dans *Œuvres*, op. cit., tome I, p. 211-212 : p. 212.
- 15 Comme l'on sait – dans les formulations plus mûres de la pensée de Robespierre – les mots *démocratie* et *république* sont synonymes : cf. C. Vetter, M. Marin, E. Gon, *Dictionnaire Robespierre*, op. cit., p. 588-589.
- 16 M. Robespierre, *Sur la constitution* (10 mai 1793), dans *Œuvres*, op. cit., tome IX, p. 494-510 : p. 509.
- 17 M. Robespierre, *Discussion de la Constitution* (16 juin 1793), dans *Œuvres*, op. cit., tome IX, p. 566-571 : p. 569. Cf. Y. Bosc, « Représentants, mandataires et commettants : Robespierre, la relation fiduciaire et le droit à l'existence matériel et politique », *Daimon. Revista Internacional de Filosofía*, 81, 2020, p. 67-81 : <https://doi.org/10.6018/daimon.431371>
- 18 M. Robespierre, *Sur les subsistances* (2 décembre 1792), dans *Œuvres*, op. cit., tome IX, p. 109-120 : p. 112, 119.
- 19 M. Robespierre, *Sur la nouvelle Déclaration des Droits (suite)* (24 avril 1793), dans *Œuvres*, op. cit., tome IX, p. 459-471 : p. 464.
- 20 M. Robespierre, *Observations sur cette partie de la législation qui règle les droits et l'état des Bâtards* (27 avril 1786), dans *Œuvres*, op. cit., tome XI, p. 139-183 : p. 142.
- 21 Cf. J. Guilhaumou, « Robespierre et la formation de l'esprit politique au cours des années 1780. Pour une

ontologie historique du discours robespierriste », *Mots, les langages du politique*, n° 89, 2009, p. 125-137. Cf. aussi J.I. Shulim, « The Youthful Robespierre and His Ambivalence Toward the Ancien Regime », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 5, n° 3 (Spring, 1972), p. 398-420 : p. 414-417.

22 M. Robespierre, *Observations sur cette partie de la législation qui règle les droits et l'état des Bâtards*, op. cit., p. 150.

23 M. Robespierre, *Sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention Nationale dans l'administration intérieure de la République* (17 pluviôse an II : 5 février 1794), dans *Œuvres*, op. cit., tome X, p. 350-367 : p. 352, 354.

24 M. Robespierre, *Sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales* (18 floréal an II : 7 mai 1794), dans *Œuvres*, op. cit., tome X, p. 442-465 : p. 444-445.

25 M. Robespierre, *Rapport sur la situation politique de la République* (27 brumaire an II : 17 novembre 1793), dans *Œuvres*, op. cit., tome X, p. 167-188 : p. 180.

26 Cf. en particulier C. Vetter, « Bonheur public, bonheur privé et bonheur individuel dans le lexique de Robespierre », dans C. Vetter, M. Marin, E. Gon, *Dictionnaire Robespierre*, op. cit., p. 30-55.

27 Cf., parmi les nombreux exemples possibles, F. Theuriot, « La conception robespierriste du bonheur », *AHRF*, n° 191, 1968/1, p. 207-226.

28 E. B. Courtois, *Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices* (séance du 16 nivôse an III), Paris, Maret, 1795, p. 5.

29 Cf. en particulier C. Vetter, « La fragile e dolente felicità di Robespierre », *Filosofia Politica*, a. XXVI, n° 3, décembre 2012, p. 419-437 ; Idem, « Bonheur public, bonheur

privé et bonheur individuel dans le lexique de Robespierre », op. cit.

30 M. Robespierre, *Observations générales sur le projet d'instruction publique proposé à la Convention Nationale* (10 janvier 1793), dans *Œuvres*, op. cit., tome V, p. 207-211 : p. 208.

31 M. Robespierre, *Sur les crimes des rois coalisés contre la France* (7 prairial an II : 26 mai 1794), dans *Œuvres*, op. cit., tome X, p. 473-478 : p. 476.

32 Pour la distinction entre bonheur individuel et bonheur privé cf. C. Vetter, « Bonheur public, bonheur privé et bonheur individuel dans le lexique de Robespierre », op. cit.

33 M. Robespierre, *Sur les rapports des idées religieuses et morales*, op. cit., p. 446.

34 Pour une première orientation sur la distinction entre l'approche hédoniste et l'approche eudémoniste du thème du bonheur cf. V. Huta, A. Waterman, « Eudaimonia and its Distinction from Hedonia: Developing a Classification and Terminology for Understanding Conceptual and Operational Definitions », *Journal of Happiness Studies*, vol. 15(6), December 2014, p. 1425-1456 ; V. Huta, « An overview of hedonic and eudaimonic well-being concepts », dans L. Reinecke & M. B. Oliver (Eds.), *The Routledge Handbook of Media Use and Well-Being: International perspectives on Theory and Research on Positive Media Effects*, London-New York, Routledge, 2017, p. 14-33.

35 Cf. F. Gauthier, « Les femmes dans l'espace public. La proposition d'une politique de galanterie démocratique par Robespierre », dans M. Belissa, Y. Bosc, F. Gauthier (dir.), *Républicanismes et droit naturel. Des humanistes aux révolutions des droits de l'homme et du citoyen*, Paris, Kimé, 2009, p. 189-210. Pour une lecture innovante, pleine de suggestions, cf. C. Guillon, *Robespierre, les femmes et la Révolution*, Paris, IMHO, 2021.

36 Pour une première orientation sur Robespierre et la religion, cf. M. Belissa, Y. Bosc, *Robespierre. La fabrication d'un mythe*, Paris, Ellipses, 2013, p. 465-485.

37 M. Robespierre, *Discours au peuple réuni pour la fête de l'Être suprême* (20 prairial an II : 8 juin 1794), dans *Œuvres*, op. cit., tome X, p. 479-483 : p. 481.

38 Cf. C. Vetter, M. Marin, « La nozione di felicità in Robespierre », dans *La felicità è un'idea nuova in Europa*, op. cit., tomo I, p. 22-79 : p. 46-49. Sur l'authenticité des sentiments religieux de Robespierre, je préfère l'interprétation d'Aulard à celle de Mathiez : cf. F. Aulard, *Le culte de la raison et le culte de l'Être suprême*, Paris, Félix Alcan éditeur, 1892, p. 258-278 ; M. Mathiez, *La Révolution et l'Église*, Paris, Armand Colin, 1910, p. 66-147. Cf. aussi M. Ozouf, *La fête révolutionnaire 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976, chap. 5.

39 F. Furet, « Terreur » (1988, 1992), dans F. Furet, M. Ozouf (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française. Événements*, Paris, Flammarion, 2007, p. 293-316 : p. 312.

40 Pour une première orientation sur le gnosticisme politique et révolutionnaire cf. E. Voegelin, *The New Science of Politics* (1952), Chicago, University of Chicago, 1987 ; L. Pellicani, *La società dei giusti. Parabola storica dello gnosticismo rivoluzionario* (1995), Genova, Rubbettino, 2012.

41 M. Robespierre, *Sur les rapports des idées religieuses et morales*, op. cit., p. 461.

42 H. Guillemin, *Robespierre politique et mystique*, Paris, Le Seuil, 1987 ; G. Labica, *Robespierre. Une politique de la philosophie*, Paris, PUF, 1990.

43 F. Furet, *Penser la Révolution française*, Gallimard, Paris, 1978, p. 43.

44 Cf. M. Linton, *Choosing Terror. Virtue, Friendship, and Authenticity*

- in the French Revolution, Oxford, University Press, 2013, p. 32-33.
- 45 M. Robespierre, *Adresse aux Français* (juillet 1791), dans *Œuvres*, op. cit., tome XI, p. 347-376 : p. 349.
- 46 M. Robespierre, *Sur les principes de morale politique*, op. cit., p. 354.
- 47 *Ibid.*, p. 357.
- 48 M. Robespierre, *Sur le licenciement des officiers de l'armée* (10 juin 1791), dans *Œuvres*, op. cit., tome VII, p. 468-498 : p. 475.
- 49 Parmi toutes les références possibles, je me limite ici à signaler C. Gaspard, « Vertu : le sens robespierriste du terme », dans *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 2, Paris, Klincksieck, 1987, p. 197-210 ; D. P. Jordan, « Robespierre and the Politics of Virtue », dans A. Jourdan (dir.), *Robespierre-Figure-Réputation*, Amsterdam-Atlanta (GA), Rodopi, 1996, p. 53-72 ; K. M. Baker, « Transformations of Classical Republicanism in Eighteenth Century France », *The Journal of Modern History*, vol. 73, n° 1, mars 2001, p. 32-53 : p. 49-51 ; M. Belissa, « Robespierre et la vertu : tours et détours des légendes noire et doré », dans M. Biard (sous la direction), *Vertu et politique. Les pratiques des législateurs (1789-2014)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 397-399.
- 50 M. Linton, *Choosing Terror*, op. cit., p. 229, *passim*.
- 51 *Ibid.*, p. 136.
- 52 Cf. M. Biard, H-France Forum, Volume 9, Issue 4 (Fall 2014), No. 2, p. 156-159 : p. 157 : <https://www.h-france.net/forum/forumvol9/Linton2.pdf>
- 53 P. McPhee, *Robespierre. A Revolutionary Life*, Yale University Press, New Haven and London, 2012, p. 38, *passim*.
- 54 M. Robespierre, *Discours sur les peines infamantes* (1784), dans *Œuvres*, op. cit., tome I, p. 20-47 : p. 31.
- 55 Pour les occurrences et les concordances de la lexie « vertu (s) » chez Robespierre cf. les données publiées dans ce tome et aussi C. Vetter, E. Gon, « La vertu dans le lexique de Robespierre : évidences lexicologiques et lexicométriques », *Révolution-française.net*, 31 décembre 2018 : <https://revolution-francaise.net/2018/12/31/721-la-vertu-dans-le-lexique-de-robespierre-evidences-lexicologiques-et-lexicométriques>. Cf. aussi A. Geffroy, « Le mot vertu chez Robespierre », dans M. Biard (sous la direction), *Vertu et politique*, op. cit., p. 413-417 ; M. Marin, « Notes lexicométriques sur l'utilisation de vertu dans le lexique de Robespierre », *ibid.*, p. 419-427.
- 56 M. Robespierre, *Discours sur les peines infamantes* (1784), op. cit., p. 24.
- 57 M. Robespierre, *Sur les Moyens de sauver l'État et la Liberté* (10 février 1792), dans *Œuvres*, op. cit., tome VIII, p. 157-190 : p. 189-190.
- 58 M. Robespierre, *Sur les principes de morale politique*, op. cit., p. 353.
- 59 M. Robespierre, *Exposé des principes et but de cette publication* (30 septembre 1792), dans *Œuvres*, op. cit., tome V, p. 15-21 : p. 17.
- 60 M. Robespierre, *Sur les principes de morale politique*, op. cit., p. 353.
- 61 M. Robespierre, *Sur les intrigues contre le gouvernement révolutionnaire* (21 messidor an II : 9 juillet 1794), dans *Œuvres*, op. cit., tome X, p. 518-524 : p. 520.
- 62 Cf. K. M. Baker, « Transformations of Classical Republicanism in Eighteenth Century France », op. cit., p. 49-50. Sur la dialectique entre vertu républicaine et vertu naturelle au XVIII^e siècle cf. M. Linton, *The Politics of Virtue in Enlightenment France*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2001 et M. Linton, « Les racines de la vertu politique et ses significations au XVIII^e siècle », dans M. Biard (sous la direction), *Vertu et politique*, op. cit., p. 39-50.
- 63 M. Robespierre, *Contre les factions nouvelles et les députés corrompus* (8 Thermidor an II : 26 juillet 1794), dans *Œuvres*, op. cit., tome X, p. 542-586 : p. 554, 566.
- 64 Sur le rapport vertu-bonheur au XVIII^e siècle français, en plus des études de Marisa Linton, cf. R. Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIII^e siècle* (1979), Paris, A. Michel, 1994, p. 580-634.
- 65 M. Robespierre, *Sur les principes de morale politique*, op. cit., p. 357.
- 66 *Archives Parlementaires*, vol. 42, p. 249. Le syntagme « terreur salulaire », évoqué par Lebrun, est présent avec 24 occurrences dans les *Archives Parlementaires* en ligne.
- 67 Cf. en particulier M. Linton, « Robespierre's political principles », dans C. Haydon, W. Doyle (edited by), *Robespierre*, Cambridge, University Press, 1999, p. 37-53 : p. 50-51 ; Idem, *Choosing Terror*, op. cit., p. 190-191 ; Idem, « Maximilien Robespierre on the Principles of the French Revolution », dans R. Hammersley, ed., *Revolutionary Moments. Reading Revolutionary Texts*, Bloomsbury Academic Press, London, 2015, p. 93-100 ; Y. Bosc, « Robespierre et l'amour des lois », *Jus Politicum*, n° 10 (mars 2014) : <http://juspoliticum.com/article/Robespierre-et-l-amour-des-lois-729.htm> ; Idem, *Le peuple souverain et la démocratie. Politique de Robespierre*, Paris, Éditions critiques, 2019, p. 89-95 ; H. Leuwers, *Robespierre*, op. cit., p. 314-318 ; Idem, « Robespierre, la Terreur incarnée ? Aux origines d'une personnification de l'an II », dans M. Biard, H. Leuwers (dir.), *Visages de la Terreur. L'exception politique de l'an II*, Paris, A. Colin, 2014, p. 197-210 : p. 207-209 ; Idem, « Construire une nouvelle catégorie politique : Robespierre et la théorie du gouvernement révolutionnaire », dans E. Fore, B. Quiriny, J.-J. Clère (dir.), *La pensée constitutionnelle de Robespierre*, Paris, La Mémoire du droit, 2018 : p.

- 183-198 ; Idem, *La Révolution française*, Paris, PUF, 2020, p. 193-194 ; C. Spector, « La vertu politique comme principe de la démocratie. Robespierre lecteur de Montesquieu », dans M. Biard (sous la direction), *Vertu et politique*, op. cit., p. 61-70 : p. 67-70 ; M. Biard, *H-France Forum, Volume 9, Issue 4 (Fall 2014)*, No. 2, op. cit., p. 158 ; J.-Cl. Martin, *Robespierre. La fabrication d'un monstre*, Paris, Perrin, 2016, p. 254-257 ; Idem, *La Terreur. Vérités et légendes*, Paris, Perrin, 2017, p. 43, 165-167 ; J. D. Popkin, *A New World Begins: The History of the French Revolution*, New York, Basic Books, 2019, p. 358-359.
- 68 M. Robespierre, *Sur les principes de morale politique*, op. cit., p. 357.
- 69 Cf. C. Vetter, *Il dispotismo della libertà. Dittatura e rivoluzione dall'Illuminismo al 1848*, Milano, Franco Angeli, 1993, p. 198.
- 70 Les lexies « liberté » et « égalité » ne sont pas quantifiables avec exactitude puisqu'elles apparaissent dans le syntagme « Société des amis de la liberté et de l'égalité ».
- 71 Cf. I. Berlin, « Two concepts of liberty » (1958), dans *Four essays on liberty*, Oxford-New York, Oxford Univ. Press, 1969, p. 118-172. Pour une première orientation sur le débat soulevé par la conceptualisation de Berlin, cf. J.-F. Spitz, *La liberté politique. Essai de généalogie conceptuelle*, Paris, PUF, 1995, p. 97-121.
- 72 Pour une première orientation bibliographique sur la « liberté républicaine », l'« économie politique populaire », le « libéralisme humaniste » et le « libéralisme égalitaire » cf. C. Vetter, *Bonheur public, bonheur privé et bonheur individuel*, op. cit., notes 51, 52, 53, 54.
- 73 Cf. M. Robespierre, *Discours sur les peines infamantes (1784)*, dans *Œuvres*, op. cit., tome I, p. 20-77 : p. 23 ; Idem, *Lettres à ses commettants (23 novembre 1792)*, dans *Œuvres*, op. cit., tome V, p. 80.
- 74 Cf. C. Vetter, M. Marin, E. Gon, *Dictionnaire Robespierre*, op. cit., p. 382-383
- 75 Cf. C. Vetter, M. Marin, E. Gon, *Dictionnaire Robespierre*, op. cit., p. 370-382.
- 76 M. Robespierre, « Nouvel attentat contre la liberté individuelle et contre les droits du peuple » (*Le Défenseur de la Constitution*, n° 2 : 24-25 mai 1792), dans *Œuvres*, op. cit., t. IV, p. 61-65 : p. 64.
- 77 Cf. C. Vetter, M. Marin, E. Gon, *Dictionnaire Robespierre*, op. cit., p. 384-398.
- 78 M. Robespierre, *Contre la communication des motifs d'arrestations des suspects (3 brumaire an II : 24 octobre 1793)*, dans *Œuvres*, op. cit., tome X, p. 156-157.
- 79 M. Robespierre, *Sur les rapports des idées religieuses et morales*, op. cit., p. 452-453.
- 80 M. Robespierre, *Sur les crimes des rois coalisés contre la France (7 prairial an II : 26 mai 1794)*, dans *Œuvres*, op. cit., tome X, p. 473-478 : p. 476 : « Quiconque n'est pas maître de soi, est fait pour être l'esclave des autres : c'est une vérité pour les peuples comme pour les individus »
- 81 M. Robespierre, *Sur la constitution*, op. cit., p. 501-502.
- 82 *Ibid.*, p. 509.
- 83 M. Robespierre, *Sur les principes de morale politique*, op. cit., p. 351.
- 84 Cf. Y. Bosc, *Le peuple souverain et la démocratie*, op. cit., p. 33, 166-167.
- 85 C. Mazauric, « Bonheurs, lumières obliques sur la figure de Maximilien Robespierre », dans J.-J. Clère, F. Fortunet, Ph. Jobert (dir.), *Le bonheur est une idée neuve. Hommage à Jean Bart*, Dijon, éd. Univ. de Dijon, 2000, p. 345-357.
- 86 P. Serna, « Robespierre fait la polis (janvier 1793-avril 1794) », dans M. Biard, Ph. Bourdin (dir.), *Robespierre. Portraits croisés*, op. cit., p. 161-176 : 163-164.
- 87 A. Soboul, « Robespierre ou les contradictions du jacobinisme » (1977), dans Idem, *Portraits des révolutionnaires*, Paris, Messidor, 1986, p. 223-242 : p. 240.
- 88 Cf. F. Gauthier, *Triomphe et mort du droit naturel en Révolution. 1789-1795-1802*, Paris, PUF, 1992, p. 129 ; M. Belissa, Y. Bosc, *Robespierre. La fabrication d'un mythe*, op. cit., p. 50 ; H. Leuwers, *Robespierre*, op. cit., p. 146-150.
- 89 M. Robespierre, *Discours sur l'organisation des gardes nationales (5 décembre 1790)*, dans *Œuvres*, op. cit., tome VI, p. 610-655 : p. 643.
- 90 Dans le corpus Desmoulin qui a été numérisé jusqu'à présent (*Révolutions de France et de Brabant*, vol. 2, 3, 5) il y a 12 occurrences de « fraternité » (FRN : 0,00303%).
- 91 C. Desmoulin, *Révolutions de France et de Brabant*, n° 35 (juillet 1790), p. 515.
- 92 Des considérations analogues valent pour le *Sermon sur l'accord de la religion et de la liberté*, prononcé par Claude Fauchet le 4 février 1791 : cf. M. David, *Fraternité et Révolution française*, Paris, Aubier, 1987, p. 70.
- 93 Il convient de rappeler que – à partir de Aulard (1904) – l'historiographie a longtemps indiqué dans le mois de mai 1791 (club des Cordeliers) la date de naissance de la devise républicaine. Nous trouvons encore cette datation dans M. Ozouf, « Liberté, égalité, fraternité », dans P. Nora (sous la direction de), *Les Lieux de mémoire*, III, Paris, Gallimard, 1997, p. 4353-4388 : p. 4357. Gérald Antoine affirme – sans toutefois produire des preuves – que la devise remonte à 1789 : cf. G. Antoine, *Liberté-Égalité-Fraternité ou les fluctuations d'une devise*, Paris, UNESCO, 1981, p. 31.
- 94 Cf. A. M. Baggio, « L'idea di "fraternità" tra due Rivoluzioni: Parigi 1789-Haiti 1791 », dans A. M. Baggio (sous la direction), *Il principio dimenticato. La frater-*

nità nella riflessione politica contemporanea, Roma, Città Nuova Editrice, 2007, p. 25-56 : p. 29-30.

95 Cf. A. Aulard, « La devise Liberté, Égalité, Fraternité » (1904), dans *Études et leçons sur la Révolution française*, Paris, Félix Alcan Éditeur, 1910, p. 6-26 : p. 14-18 ; M. Borgetto, *La devise « Liberté, Égalité, Fraternité »*, Paris, PUF, 1997, p. 32-33. Sur Momoro et l'idée de fraternité (qualifiée comme « fraternité sociale ») cf. D. Bonnamy, « Un homme pour une idée : François-Antoine Momoro et la fraternité », dans F. Brahami, O. Roynette (sous la direction), *Fraternité : Regards croisés*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2010, p. 61-79.

96 Pour les occurrences et les concordances de la famille lexicale de « fraternité » chez Hébert, Marat, Robespierre et Saint-Just cf. C. Vetter, E. Gon, « Fraternité dans le lexique de la révolution française », *Révolution-française.net*, 30 juin 2020 : <https://revolution-francaise.net/2020/06/30/747-fraternite-dans-le-lexique-de-la-revolution-francaise>. L'opposition fraternel/indigne – évoquée par Anne Simonin – ne trouve pas confirmation dans le *corpus Robespierre* : cf. A. Simonin, *Le déshonneur dans la république. Une histoire de l'indignité 1791-1958*, Paris, Bernard Grasset, 2008.

97 Dans les onze volumes des *Œuvres* « liberté » a 4671 occurrences (FRN : 0,2696), « égalité » 502 occurrences (FRN : 0,0290). En ce qui concerne la fréquence absolue et relative de certains mots à forte teneur sociopolitique dans le lexique de Robespierre cf. C. Vetter, M. Marin, E. Gon, *Dictionnaire Robespierre*, op. cit. Pour Hébert, Marat et Saint-Just cf. C. Vetter, M. Marin (sous la direction), *La felicità è un'idea nuova in Europa*, op. cit.

98 Une fois de plus en avril 1793 Robespierre rappelle avec force « les devoirs de fraternité qui

unissent tous les hommes et toutes les nations ». Cf. M. Robespierre, *Sur la nouvelle Déclaration des Droits* (24 avril 1793), dans *Œuvres*, op. cit., tome IX, p. 459-471 : p. 463.

99 Cf. C. Vetter, E. Gon, « Fraternité dans le lexique de la révolution française », op. cit. Cf. aussi C. Vetter, « Fraternità, rivoluzione francese e linguistica computazionale », *Endoxa*, vol. 3, fascicolo 13, 2018, p. 27-33; Idem, « “Fraternité” nel lessico della Rivoluzione francese », *Il Pensiero Politico*, vol. 52, fascicolo 1, 2019, p. 87-104 ; Idem, « Il bacio di Lamourette: una giornata della storia in cui tutto sembrò possibile », *Endoxa*, 5, 27, Settembre 2020, p. 97-101 ; Idem, « Il bacio di Lamourette: fraternità inclusiva e fraternità identitaria nella rivoluzione francese », *Etica & Politica / Ethics & Politics*, XXIII, 2021, 1, p. 659-677.

100 M. Robespierre, *Contre les banquets patriotiques* (28 messidor an II : 16 juillet 1794), dans *Œuvres*, op. cit., tome X, p. 533-535 : p. 534. Sur les banquets fraternels de l'an II cf. J.-P. Gross, « Le Banquet fraternel de l'an II », dans P. Bertaud, F. Brunel, C. Duprat, F. Hincker (éditeurs), *Mélanges Michel Vovelle : Sur la Révolution, approches plurielles*, Paris, Société des Études Robespierristes, 1997, p. 253-260.

101 Cf. Y. Bosc, « Sur le principe de fraternité », *Révolution française.net*, mardi 19 janvier 2010 : <https://revolution-francaise.net/2010/01/19/359-sur-le-principe-de-fraternite>. Voir également Y. Bosc, *Qu'est-ce qu'une économie fraternelle ? L'économie politique républicaine pendant la Révolution française*, à paraître dans un volume collectif sur la fraternité, publié par l'Université de Trieste et coordonné par Fulvio Longato.

102 Cf., parmi d'autres références, L. M. Prudhomme, *Révolutions de Paris : dédiées à la nation et au district des Petits Augustins*, vol. 16, n. 206, 15-22 juin 1793, p. 545 ; M.

A. Jullien, *Discours sur les dangers de la contagion du modérantisme, et les moyens de former la conscience publique*, Bordeaux, 1794, p. 9.

103 M. Robespierre, *Sur la guerre (suite)*, 2 janvier 1792, dans *Œuvres*, op. cit., tome VIII, p. 74-94 : p. 88.

104 M. Robespierre, *Sur les soldats de Châteauevieux (suite)*, 17 avril 1792, dans *Œuvres*, op. cit., tome VIII, p. 281-285 : p. 284.

105 M. Robespierre, *Sur l'influence de la calomnie*, 28 octobre 1792, dans *Œuvres*, op. cit., tome IX, p. 43-62 : p. 46-47.

106 M. Robespierre, *Sur les principes du gouvernement révolutionnaire*, (5 nivôse an II : 25 décembre 1793), dans *Œuvres*, op. cit., tome X, p. 272-283 : p. 275.

107 M. Robespierre, *Sur la guerre (suite)*, 18 décembre 1791, dans *Œuvres*, op. cit., tome VIII, p. 46-67 : p. 58.

108 <https://www.cnrtl.fr/definition/moderantisme>

109 La lettre de M.-J. Chénier (*Nouvelles réflexions sur les sociétés patriotiques*) a été publiée dans *Le Moniteur* le 19 juin 1792 : <https://www.retronews.fr/journal/gazette-nationale-ou-le-moniteur-universel/19-juin-1792/149/1285543/3>

110 M. Robespierre, *Sur le calme nécessaire* (23 décembre 1792), dans *Œuvres*, op. cit., tome IX, p. 180-182 : p. 181.

111 J. Guilhaumou, C. Vetter, E. Gon, « Le mot jacobin dans le lexique de Robespierre », *Révolution-française.net*, 20 décembre 2019 : <https://revolution-francaise.net/2019/12/20/740-le-mot-jacobins-dans-le-lexique-de-robspierre>

112 Cf. A. De Francesco, «La felicità è un'idea nuova in Europa...», *Cromohs - Cyber Review of Modern Historiography*, 18 (2013), p. 141-144: p. 143: <https://doi.org/10.13128/Cromohs-14129>

113 Cf. J. Michelet, *Journal* (septembre 1849), vol. II, Paris, Gallimard, 1962, p. 69.

114 Sur l'étiquette diffamatoire du « fédéralisme » cf. A. de Mathan, « Le fédéralisme girondin. Histoire d'un mythe national », *Annales historiques de la Révolution française*, n. 393, juillet-septembre 2018, p. 195-206. Cf. aussi H. Bursstin, « "Fédéralisme" : réflexions sur la formation d'un topos dans la rhétorique politique de la Révolution française », dans M. Biard, J.N. Ducange, J.Y. Frétygné (sous la direction de), *Centralisation et fédéralisme. Les modèles et leur circulation dans l'espace européen francophone, germanophone et italophone*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2017, p. 15-29. Pour une lecture différente et qui renouvelle le sujet cf. S. Levin, *Défendre une république de droit naturel. Prieur de la Marne et ses missions, 1792-an III*, thèse d'histoire, Université Paris Nanterre, 2019, (à paraître chez L'Harmattan, 2022). Voir également « Prieur de la Marne face au fédéralisme », *Séminaire L'Esprit des Lumières et de la Révolution*, 14 mars 2019, *Révolution-française.net*, juin 2019, <https://revolution-francaise.net/2019/06/30/729-prieur-de-la-marne-face-au-federalisme>

115 Sur l'usage du mot *fédéralisme* dans le lexique de la révolution cf. N. Tsunoda, « Le fédéralisme et la Révolution française : pour comprendre le républicanisme français », *Inter Faculty*, vol. 1, 2010, p. 9-24 : <https://journal.hass.tsukuba.ac.jp/interfaculty/search/authors/view?givenName=No-buyuki&familyName=TSUNODA&affiliation=University%20of%20Tsukuba%20%28Japan%29&country=JP&authorName=TSUNODA%2C%20No-buyuki>. Les données de Tsunoda sont toutefois incomplètes et ne correspondent pas aux données de *Philologic4 Databases* : <https://artfl-project.uchicago.edu/>

content/philologic4-databases. « Fédéralisme » apparaît pour la première fois dans les *Archives Parlementaires* le 30 octobre 1792 (Barbaroux) : *Archives Parlementaires*, vol. 53, p. 79.

116 M. Robespierre, *Sur l'organisation du Tribunal criminel extraordinaire* (10 mars 1793), dans *Œuvres*, *op. cit.*, tome IX, p. 314-316 : p. 316.

117 M. Robespierre, *Contre les intriguants* (6 mars 1793), dans *Œuvres*, *op. cit.*, tome IX, p. 295-301 : p. 297.

118 M. Robespierre, *Sur une pétition des administrateurs du département de Seine-et-Oise* (17 septembre 1793), dans *Œuvres*, *op. cit.*, tome X, p. 108-109 : p. 109.

119 <https://www.cnrtl.fr/definition/f%C3%A9d%C3%A9ral>

120 <https://artfl-project.uchicago.edu/node/144>

121 Cf. A. de Francesco, « Traduire pour stabiliser. L'exemple des ouvrages américains parus en français à la veille de la République, printemps-été 1792 », *La Révolution française* [En ligne], 12 | 2017 : <http://journals.openedition.org/lrf/1780>

122 Parmi toutes les références possibles, je me limite ici à signaler G. Cubitt, « Robespierre and conspiracy theories », dans C. Haydon, W. Doyle (edited by), *Robespierre*, *op. cit.*, p. 75-91 ; K. M. Baker, « Transformations of Classical Republicanism in Eighteenth Century France », *op. cit.*, p. 48-51 ; M. Gauchet, *Robespierre. L'homme qui nous divise de plus*, Paris, Gallimard, 2018, p. 231, *passim*. Pour une analyse plus équilibrée cf. M. Linton, « "Do you believe that we're conspirators?": conspiracies real and imagined in Jacobin politics », dans P. R. Campbell, Th. Kaiser, M. Linton (edited by), *Conspiracy in the French Revolution*, Manchester, Manchester University Press, 2007, p. 127-149.

123 <https://artfl-project.uchicago.edu/content/philologic4-databases>

124 Ces données sont purement indicatives. En l'état actuel, il n'est pas possible de faire une comparaison correcte entre les fréquences relatives des mots dans le lexique de Robespierre et dans le lexique global de la Révolution. Les *corpora* numérisés de la période révolutionnaire, qui nous permettraient d'effectuer des enquêtes lexicométriques détaillées, restent encore limités et ne nous permettent pas de conduire des comparaisons sûres et fiables, en tenant compte notamment des segments temporels spécifiques.

125 F. Furet, « Terreur », *op. cit.*, p. 312-313.

126 Gordon S. Wood, « Conspiracy and the Paranoid Style: Causality and Deceit in the Eighteenth Century », *The William and Mary Quarterly*, vol. 39, No. 3 (Jul., 1982), p. 401-441.

2. Introduction méthodologique

ELISABETTA GON

Numériser un *corpus* de textes sur papier n'est une tâche ni simple ni automatique. En ce qui concerne les *Œuvres de Robespierre* (dorénavant *Œuvres*), aux problèmes les plus courants – comme le choix des textes à faire figurer dans le *corpus*, l'opération concrète de numérisation, la correction des fautes – sont venus s'en ajouter d'autres, liés à la structure même de la publication imprimée. À cet égard, il est utile de rappeler que – mise à part la mauvaise qualité de la réimpression anastatique qui était à notre disposition lorsque nous avons commencé à créer le *corpus*¹ – les *Œuvres* constituent un ensemble qui s'adapte mal à la numérisation, en raison d'un abondant appareil critique et du choix des rédacteurs d'insérer de longs extraits de journaux qui reproduisent un matériel discursif *sur* Robespierre et non pas *de* Robespierre. Par conséquent il a fallu faire beaucoup de choix et accomplir un travail rédactionnel plutôt minutieux.

Toutefois, en gardant à l'esprit les travaux pratiques et les développements théoriques produits par l'école de Saint-Cloud, en particulier le *corpus* des vingt-deux discours de l'Incorruptible², ce que nous avons cherché à faire dans cette décennie, c'est accroître le matériel textuel robespierriste en format numérique à disposition des historiens et linguistes, interrogeable par les logiciels de lexicométrie et linguistique de *corpus*.

Pour atteindre cet objectif, à partir du texte brut de l'édition des *Œuvres*, nous avons initialement éliminé uniquement les notes et les paragraphes

des rédacteurs contemporains insérés comme péricorpus explicatif. En ce qui concerne les notes, il est bien entendu que nous avons conservé les notes originelles de Robespierre et celles qui contenaient des sources.

Cette première version de notre *corpus*, encore très brute, a été particulièrement précieuse en tant que base de données avec laquelle nous avons travaillé à la rédaction des deux premiers tomes de *La felicità è un'idea nuova in Europa*. En ce qui concerne les listes des concordances par exemple, elle a parfaitement rempli ses devoirs. Elle a été moins performante dans la réalisation des listes de fréquence et des autres études lexicométriques. Il faut admettre, en effet, que les données fournies, en particulier dans le premier tome de *La felicità*, doivent être considérées uniquement comme des ordres de grandeur, certes utiles, mais sujettes, à la lumière de l'amélioration du *corpus*, à subir des modifications. Juste deux chiffres : dans le premier tome de *La felicità* les concordances totales étaient 2 177 512, dans le deuxième 2 157 335. Dans ces deux tomes du *Dictionnaire Robespierre*, en raison de l'opération de correction des fautes contenues dans la précédente version du *corpus*, le nombre de concordances a diminué à 1 732 789³. De même, le nombre de *word types* est passé de 59 417 du deuxième tome de *La felicità* aux 41 718 actuels.

Comme il ressort de ces données macroscopiques, le *corpus* de Robespierre a été et est encore – ou du moins en partie – un *work in progress*. Toutefois, compte tenu du temps que nous lui avons dédié et à la lumière aussi de l'intérêt que les spécialistes ont démontré à l'égard de notre travail, nous avons estimé utile de continuer à rendre disponible pour la communauté scientifique au moins certains résultats de recherches découlant du matériel dont nous disposons. Ces deux volumes représentent seulement une étape, dans l'attente que le *corpus* des *Œuvres* et les autres *corpora* créés auprès de l'Université de Trieste, soient finalement mis en ligne.

1. COMPOSITION DU CORPUS

Comme nous l'avons rappelé auparavant, cette dernière version du *corpus* est très différente par rapport à celle que nous avons utilisée en 2005. D'abord, les notes conservées ont généralement abandonné la position en bas de page qu'elles avaient dans l'édition papier pour être placées à l'intérieur du texte. Graphiquement elles sont maintenant inscrites entre crochets [] et suivent les signes de ponctuation forts (le point, le point d'interrogation, le point d'exclamation) des phrases qui portent le signe respectif de renvoi en note. Celle-là semble la solution qui répond le mieux à l'optimisation des recherches des cooccurrences au-paravant faussées par l'éloignement des mots qui apparaissaient contigus dans le texte original. Tout autrement, les notes plus longues, qui remplissaient plusieurs pages de l'édition papier, ont été réunies dans une page unique.

De plus, en vue du premier tome du *Dictionnaire Robespierre* nous avons entrepris un soigneux travail de correction des fautes, une correction qui a été accomplie sur des milliers de mots. À cet égard, si dans le premier tome de *La felicità* nous parlions d'un taux d'erreurs de 3,5% environ, maintenant nous estimons que celui-ci est très inférieur à 1% et en constante régression grâce à un patient et continu travail de correction. À propos des changements que nous avons récemment apportés, nous avons cherché, chaque fois que possible, à éliminer des volumes qui contiennent les discours de Robespierre (*Œuvres*, VI-X) ce qui altérerait les données lexicométriques, à savoir : 1. les commentaires des journalistes qui rapportent les interventions de Robespierre aux assemblées et aux jacobins (e. g. « M. Robespierre s'est surpassé par la liberté de ses pensées et l'énergie de ses expressions ») ; 2. les mots que les rédacteurs des journaux utilisent pour rapporter le discours indirect (e. g. « a-dit-il » ; « Robespierre : ») ; 3. Les indications spatio-temporelles (e. g. « Robespierre monte à la tribune », « dans la séance des Jacobins du jeudi ») ; 4. Toutes les phrases et les interruptions (y compris les applaudissements, les cris, les rires) qui provenaient des tribunes ou des autres membres des assemblées et que les curateurs des *Œuvres* décidèrent de garder afin d'enrichir l'interprétation des discours robespierristes. Ce travail de nettoyage demande, bien entendu, un processus constant à cause de la complexité et de l'ampleur de l'opération envisagée. Toutefois, même après avoir accompli ces opérations, les index des occurrences de certains mots et le nombre d'occurrences totales dans notre *corpus* restent encore surdimensionnés dans des proportions variables. Cela est dû au choix de garder une partie de l'appareil bibliographique tout comme la numérotation des pages des *Œuvres*, afin de retrouver de façon simple et rapide le lieu d'origine de chaque extrait. Un exemple parmi d'autres sont les lexies « ami » et « peuple » qui apparaissent, par exemple, dans le titre du célèbre journal de Marat. Ces occurrences (27 dans notre *corpus*) représentent seulement le 0,5% des occurrences totales de « peuple », mais aussi le 7,5% des occurrences d'« ami ». Nous nous proposons de corriger ces données dans une version ultérieure du *corpus*, peut-être même en employant des acronymes au lieu des titres des journaux. En ce qui concerne ce même problème, nous avons déjà travaillé aux titres des séances qui introduisent toutes les interventions de Robespierre aux assemblées. En particulier, nous avons inséré les acronymes suivants : SAC pour « Société des Amis de la Constitution » ; DPC pour « Discussion du Projet de Constitution » et SALE pour « Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité ». Ces acronymes, qui maintenant figurent dans le *corpus* numérique, figurent aussi dans les listes des concordances présentées dans ce volume.

1.1 TEXTES AJOUTÉS ET ÉLIMINÉS

En vue de la sortie du *Dictionnaire Robespierre*, nous avons numérisé plusieurs écrits qui, pour diverses raisons, n'avaient pas été insérés dans les premiers onze volumes des *Œuvres*, mais qui sans doute seront édités par Annie Geffroy et Hervé Leuwers, chargés de la publication du XII^e tome.

Ci-après, nous en donnons une liste exhaustive :

- *Plaidoyers de Robespierre*, non insérés dans le II^e tome des *Œuvres* mais édités dans V. Barbier, Ch. Vellay, *Œuvres complètes de Robespierre*, t. I : *Œuvres judiciaires*, Paris, Revue historique de la Révolution Française, 1910, p. 275-475, 502-572 ;
- Document manuscrit : « Le Bonheur, émané de la Liberté » / lettre [de Robespierre] à un destinataire inconnu, non datée [1792] conservée aux AN, fond 683 AP/1 (dossier 2)⁴ ;
- *Adresse aux sociétés affiliées*, publié par A. Aulard, *La société des jacobins*, vol. 3, p. 72-79, écrit qui n'est cité qu'en note de bas de page dans les *Œuvres*, t. 7, p. 600, n. 6 ;
- *Lettre autographe de Robespierre signée et adressée à une mademoiselle* (Arras, 22 janvier 1782) récemment acquise par les Archives d'Arras ;
- *Lettre autographe de Robespierre à la société patriotique de Mans du 19 avril 1790*, conservée dans le Musée des lettres et manuscrits de Paris et acquise en vente publique (Piasa, 16 juin 2008) ;
- *Lettre autographe de Robespierre signée et adressée aux amis de la Constitution du 4 décembre 1790* conservée dans le même musée et acquise en vente publique (AuctionArt, 17 juin 2008). Cette lettre est un brouillon de la lettre de Robespierre au Club des Amis de la Constitution d'Avignon (Paris, 25 déc. 1790) déjà publié en *Œuvres*, t. III, appendice, p. 16-17.

Après avoir ajouté les écrits ci-dessus, nous avons enfin pris soin d'éliminer les textes qui se répétaient au cours des *Œuvres*. En particulier nous avons effacé du corpus les documents suivants :

- T. III, p. 157-159, lettres CLI, CLII, CLIII, s'agissant d'extraits des *Lettres à ses Commettans* ;
- T. III, appendice, p. 14-15, lettre VI, déjà reproduite dans t. III, p. 68-69 ;
- T. VI, p. 10, note 1, ce passage, déjà cité dans les *Doléances du Corps des Cordonnier Mineurs de la Ville d'Arras*, est présent dans t. XI, p. 277 ;
- T. VI, p. 11-17, quelques paragraphes de *Les ennemis de la Patrie démasqués*, déjà reproduit entièrement dans t. XI, p. 247-274 ;
- T. VIII, p. 304-318, *Réponse aux discours de Brissot et de Guadet*, qui apparaît dans t. IV, p. 28-46 ;
- T. VIII, p. 408-420, *Des maux et des ressources de l'état* car le texte correspond à t. IV, p. 317-334 ;

- T. VIII, p. 433-434, le texte du *Défenseur de la Constitution*, n° 12, qui est présente dans t. IV, p. 366-368 ;
- T. VIII, p. 443, un paragraphe des *Lettres à ses commettans*, déjà reproduit dans t. IX, p. 97 ;
- T. IX, p. 41-42, un passage qui apparaît dans t. V, p. 83 ;
- T. IX, p. 43, un passage déjà reproduit dans t. V, p. 83 ;
- T. IX, p. 161, un paragraphe qui apparaît dans t. V, p. 178 ;
- T. IX, p. 463-469, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proposée par Maximilien Robespierre*, car déjà présentée dans t. V, p. 360-363. Dans ce cas, nous avons intégré (entre parenthèses) les difformités les plus importantes par rapport au texte imprimé dans le tome IX.

Nous ajoutons que, en ce qui concerne le tome II^e des *Œuvres*, nous avons maintenu à l'intérieur du *corpus* seulement les pages suivantes : 45-95 ; 111-121 ; 136-202 ; 234-265 ; 286-313 ; 337-402. Encore, au sujet du tome III^e et à son appendice, nous avons davantage effectué un travail d'élimination des textes superflus, à savoir toutes les lettres qui n'auraient pas été écrites par Maximilien. Ainsi, nous avons supprimé du *corpus* numérique la correspondance qu'il avait reçu tout comme la correspondance envoyée et reçue par Augustin.

Enfin, à propos de deux documents en particulier, il convient de faire des remarques. D'une part, comme mieux spécifié dans le premier tome du *Dictionnaire Robespierre*, l'attribution à Robespierre du document acquis par les AN « *Manuscrit de Robespierre [?] sur les finances de la France* »⁵, ne nous convainc pas : la graphie et l'orthographe du texte en examen ne coïncident nullement avec celles de Robespierre et c'est pour cette raison que nous ne l'avons pas inséré dans notre *corpus*.

D'autre part, en ce qui concerne la célèbre *Dédicace à Rousseau*, la seule page manuscrite reproduite dans les *Mémoires authentiques de Maximilien Robespierre* (tome I^{er}, p. 163-164), n'est pas suffisante à nos yeux pour attribuer ce texte à Robespierre ; néanmoins, vu le manque d'éléments contraires, nous avons pris la décision d'accepter le choix du monde scientifique, qui communément en reconnaît l'auteur en Robespierre⁶. Mais qu'il nous soit permis au passage de formuler deux brèves remarques sur la graphie de la *Dédicace*. Tout d'abord, il nous paraît que les pages reproduites dans les *Mémoires authentiques* ressemblent beaucoup plus à l'écriture arrondie des papiers relatifs à la période universitaire (premières années '80) plutôt qu'au trait robspieriste de la période révolutionnaire. En effet, de la comparaison entre la reproduction anastatique du papier et des autres feuilles conservées aux AN en H/2491 (en particulier celui qui se réfère au 5 août 1780) il résulte de nombreuses similitudes dans la rédaction de tous les caractères, y compris les tirets de coupure en fin de ligne, qu'il est difficile de retrouver ailleurs. En outre, la reproduction de la *Dédicace* et les papiers des archives semblent caractérisés par une écriture lente, étudiée, en bref des mises au propre. Na-

turellement la possibilité qu'il s'agisse d'une œuvre de jeunesse n'est pas compatible avec le texte de la *Dédicace*, qui semble avoir été rédigé pendant la Révolution.

Toutefois, l'élément de la *Dédicace* qui nous a le plus étonné est la rédaction du double « s » des mots « confessions » et « laisser », où un « s » long est suivi par un « s » court, entre autre corrigé, dans le second mot, avec un « s » long. En comparant une bonne partie de la production manuscrite de Robespierre à disposition dans les archives (y comprises les œuvres de jeunesse)⁷, cela arrive seulement deux fois et dans le même papier : *les Annotations du Projet de Constitution de 1791*, publiées dans le XI^e tome des *Œuvres* (p. 377-380) et gardées à la BNF.

Bien que nos évaluations ne puissent constituer une épreuve par elles-mêmes, nous pensons qu'elles peuvent au moins poser le problème de l'authenticité de ces feuilles, vue l'énorme quantité de pages où les choix graphiques sont différents.

2. CONCORDANCES

L'essentiel du travail relatif au présent volume se fonde sur les concordances d'un certain nombre de lexies. Il s'agit d'environ 2 500 concordances. Nous avons dû faire des choix, parce qu'établir une concordance exhaustive des *Œuvres* nous a paru une idée préférable mais pas réalisable faute de moyens financiers et personnels. Ce simple constat explique pourquoi nous avons choisi seulement des lexies avec moins de 500 occurrences, cela a fait que nous avons dû négliger beaucoup de lexies intéressantes.

En ce qui concerne la lecture de chaque index nous croyons qu'il n'est pas nécessaire d'apporter des détails ultérieurs, ni une légende, étant donné que les contextes renvoient ponctuellement au péri-texte des *Œuvres*. Nous soulignons seulement que nous avons suivi les *Œuvres* à propos des indications des lieux où les interventions de Robespierre sont prononcées. Quand ces lieux ne sont pas indiqués, il s'agit de l'Assemblée Nationale Constituante pour les tomes VI^e et VII^e ; des Jacobins pour le tome VIII^e ; de la Convention pour les tomes IX^e et X^e. En outre, au sujet de la longueur des textes des concordances, nous avons essayé de ne pas dépasser la limite de 4-5 lignes, en employant tous les signes de ponctuation à l'exception des virgules comme signes de découpage.

Pour conclure, il nous paraît utile d'apporter deux précisions quant à l'utilisation des astérisques et des crochets. Dans le cas des astérisques que nous avons ajoutés dans les références de certaines concordances, nous avons signalé avec un astérisque (*) les concordances où il y a des discours qui n'ont pas été produits (écrits ou prononcés) par Robespierre. Normalement, ceci sont très abondants dans les deux journaux dont Robespierre est le rédacteur. Par ailleurs, nous avons indiqué avec deux astérisques (**) les discours où la pensée de Robespierre est

référée en utilisant la troisième personne, comme dans l'exemple suivant : « M. Robespierre a dit que... ». Relativement aux crochets droits [], nous avons jugé opportun de proposer, si nécessaire, pour certaines concordances, des renseignements qui permettent d'en reconstruire le sens à partir de l'énoncé qui précède ; par exemple, dans la phrase qui suit, le groupe nominal « cette armée » rend explicite le sujet de la phrase : « Elle [cette armée] se portoit vers le Château, ... ».

3. LOGICIELS UTILISÉS

Pour conclure, nous indiquons que les logiciels que nous avons employés sont *Lexico3* et *Concordance*. Avec *Lexico3* nous avons aussi vérifié les concordances que nous avons créées grâce à *Concordance*.

1 Comme déjà dit autre part (M. Marin, « Introduzione metodologica », dans C. Vetter (dir.), *La Felicità è un'idea nuova in Europa*, t. I, Trieste, EUT, 2005, p. 102-121 : 104), nous avons employé la réimpression des premiers dix volumes des *Œuvres* publiée en 2000.

2 Cf. par exemple l'article d'Annie Geffroy : « Les nous de Robespierre ou le territoire impossible », *Mots. Les langages du politique*, a. 1985, vol. 10, n° 1, p. 63-90.

3 Il s'agit de données extraites avec *Concordance* en employant les signes de ponctuation suivants (*word separators*) : ' - - - ! « # \$ % & ' () * , . / : ; ? @ [\] ^ _ ` { | } ~ ¡ ¢ £ ¤ ¥ ¦ § ¨ © ª « » ƒ … † ‡ • % ∞ ™

4 En ce qui concerne ce texte, cf. M. Marin, « Notice critique à propos du document « *Le Bonheur, émané de la Liberté*. » Lettre [de Robespierre ?] à un destinataire inconnu, non datée » dans C. Vetter, M. Marin, E. Gon, *Dictionnaire Robespierre. Lexicométrie et usages langagiers. Outils pour une histoire du lexique de l'Incorruptible*,

tome I, EUT, Trieste, 2015, p. 65-74. Nous avons choisi d'insérer ce texte dans le corpus malgré nos doutes sur son attribution à Robespierre.

5 Cf. M. Marin, « Notice critique à propos du document “*Manuscrit de Robespierre [?] sur les finances de la France*” » dans C. Vetter, M. Marin, E. Gon, *Dictionnaire Robespierre*, op. cit., p. 75-95.

6 À propos de ce document et de sa datation, cf. C. Mazauric, « Maximilien Robespierre dans l'ombre vivante de Jean-Jacques Rousseau », dans P. Bourdin, M. Biard (dir.), *Robespierre : Portraits croisés*, Paris, A. Colin, 2012, p. 20-32 ; M. Belissa, Y. Bosc, *Robespierre. La fabrication d'un mythe*, Paris, Ellipses, 2013, p. 308-309, 455.

7 Par rapport au papier que nous avons consulté, cf. M. Marin, « Notice critique à propos du document “*Manuscrit de Robespierre [?] sur les finances de la France*” » dans C. Vetter, M. Marin, E. Gon, *Dictionnaire Robespierre*, op. cit., p. 75-95.

3. Concordances de lexies simples

ELISABETTA GON

COMLOT

Lexie	Occurrences	FRN	FR
COMLOT	97	0,00560	0,56

TOME I : aucune occurrence

TOME II

MÉMOIRE POUR FRANÇOIS DÊTEUF [...] (1783),
p. 234-254

p. 249

Croit-on que pour se venger d'avoir manqué un crime, il auroit formé l'abominable COMLOT d'opprimer l'innocence?

ANNEXE I, REQUÊTE DE FRANÇOIS DÊTEUF, p. 255-265

p. 263

Si la discipline monastique à laquelle il [dom Brongniard] étoit soumis avoit été maintenue à Anchin dans toute sa vigueur, [s'il] eut trouvé dans ses supérieurs la vigilance et la sévérité que leurs fonctions leur imposent, il ne seroit point parvenu à cet excès de dépravation, il ne seroit point devenu un séducteur et un calomniateur, il n'auroit point formé l'abominable COMLOT de perdre l'innocence pour punir le frère de la résistance que la soeur opposoit à ses désirs criminels et pour couvrir les dissipations auxquelles ses excès l'avoient entraîné.

REPLIQUE POUR MARIE SOMMERVILLE, p. 337-395

p. 344

Alors les cinq personnes que j'ai nommées ne purent se résoudre à différer plus longtemps l'exécution du COMLOT qu'ils avoient formé contre sa liberté ;

CCLIII - *LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À ANDRÉ DUMONT, REPRÉSENTANT DANS LA SOMME ET L'OIS* (Paris, 14 brumaire an II, 4 novembre 1793)

p. 211

Il s'agit d'un *COMLOT* qui nous est dénoncé, et dont le chef est le fameux Sainte-Foy ;

TOME III – APPENDICE : aucune occurrence

TOME IV – *LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION*

N° 2 (24-25 mai 1792)

p. 61, *NOUVEL ATTENTAT CONTRE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE ET CONTRE LES DROITS DU PEUPLE*, p. 61-65
Lorsqu'il [le juge de paix] lui plût de quitter le lit, il leur fit subir un interrogatoire sur de prétendues calomnies contre MM. Bertrand et Montmorin, reprochées à l'auteur des *Annales Patriotiques*, sur des renseignements qu'ils avoient cru devoir donner à cet auteur, comme membres du comité de surveillance, pour faire avorter par la publicité un *COMLOT* tramé contre la liberté.

p. 74 (5), *SÉANCE DU JEUDI 17 MAI 1792*, p. 73-76
VI. Tout chef de *COMLOT* de désertion, quand même le *COMLOT* ne seroit pas exécuté, sera puni de mort. | VII. Lorsque des militaires de différens grades auront déserté ensemble, ou en auront formé le *COMLOT*, le plus élevé en grade, ou à grade égal le plus ancien de service sera présumé chef du *COMLOT*. | VIII. Tout complice qui découvrira un *COMLOT* de désertion, ne pourra être poursuivi ni puni à raison du crime qu'il aura découvert.

N° 3 (31 mai 1792)

p. 90, *CONSIDÉRATIONS SUR L'UNE DES PRINCIPALES CAUSES DE NOS MAUX*, p. 77-99
On a vu, avec un extrême intérêt, que vous nommiez deux complices, sans découvrir le *COMLOT*, et sans toucher les principaux coupables ;

p. 96

On dit même que cette dénonciation n'étoit qu'un *COMLOT* tramé depuis quelque tems, par vous, contre les défenseurs imperturbables de la constitution que vous haïssez, pour de très fortes raisons ;

N° 4 (7 juin 1792)

p. 128, *PÉTITION DE QUARANTE CITOYENS DES COMMUNES DE MAUCHAMP, SAINT-SULPICE DE FAVIÈRES, BREUILLET, SAINT-YON, CHAUFFOUR ET BREUX, VOISINES D'ÉTAMPES, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE*, p. 128-135
cette rumeur, qui alloit en croissant, et sur laquelle on a toujours dédaigné de calmer nos esprits, nous aigrissoit d'autant plus que nous croyons y voir le double *COMLOT* de nous affamer et de faire passer nos subsistances à nos ennemis.

N° 6 (22-23 juin 1792)

p. 183, *RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE, CITOYEN FRANÇAIS À MONSIEUR LAFAYETTE, GÉNÉRAL D'ARMÉE*, p. 165-190
Ce *COMLOT* avoit été tramé par Lafayette, à qui la garde du roi étoit spécialement confiée, avec des hommes dont il s'étoit déclaré l'adversaire, dans le tems où leur ambition les portoit à défendre la cause publique.

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 1 (30 septembre 1792)

p. 28, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE DEPUIS LE PREMIER MOMENT DE SA SESSION*, p. 21-32 *
ils [Kersaint et Buzot] voient dans Paris surtout, un *COMLOT* terrible tramé contre l'ordre et contre la loi ;

N° 7 (29 novembre 1792)

p. 100, *RÉPONSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À JÉRÔME PETION*, p. 97-115
Le conseil général découvrit ce *COMLOT*, au milieu de la nuit ;

p. 104

Cependant le péril devenoit plus pressant, et les preuves du *COMLOT* tramé par la cour, pour égorger les patriotes, étoient par-tout.

N° 10 (13-15 décembre 1792)

p. 149, *DEUXIÈME LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE EN RÉPONSE AU SECOND DISCOURS DE JÉRÔME PETION*, p. 140-159
Mais vous, qui me reprochez de me respecter assez peu, pour déguiser un fait de cette nature,

comment pouvez-vous ignorer, ou dissimuler quel est l'homme qui dénonça ce COMLOT aux magistrats du peuple, qui leur remit la lettre même du commandant général, contenant l'ordre de faire égorger le peuple ?

Deuxième série

N° 3 (25 janvier 1793)

p. 233, *OPINION DE FRANÇOIS-PAUL-NICOLAS ANTHOINE, DÉPÎSTÉ DU DÉPARTEMENT DE LA MOZELLE, SUR LE JUGEMENT DE LOUIS, CI-DEVANT ROI DES FRANÇAIS*, p. 229-238 *

Mais qui ne sait que cette inviolabilité, dans le sens même des machinateurs de ce COMLOT royal, appelé constitution, n'étoit relative qu'aux autorités constituées, c'est-à-dire, que le roi ne pouvoit être traduit devant les tribunaux.

p. 234 *

ma réponse est prête : j'ai été frappé de toute l'horreur d'un COMLOT qui met la république en danger, et j'ai dû sonner le tocsin d'alarme.

N° 4 (30 janvier 1793)

p. 250, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE, JUGEMENT DE LOUIS CAPET*, p. 246-264
Chambon, membre du comité de sûreté générale entretient la Convention d'un COMLOT de fermer les barrières ;

TOME VI

Séance du 21 octobre 1789
SUR LA LOI MARTIALE, p. 121-130

p. 130, *La Sentinelle du peuple*, 22 octobre 1789, p. 6 *
La chaleur vraiment patriotique, vraiment héroïque de M. de Robert-Pierre a semblé à plusieurs membres de l'Assemblée l'avoir emporté trop loin, et il a été rappelé à l'ordre, quelques uns même tel que M. de Casolès (sic) demandoient qu'il fut tenu de remettre sur le champ, sur le bureau de l'Assemblée les preuves qu'il pouvoit avoir en main du COMLOT qu'il annonçoit.

Séance du 14 décembre 1789
SUR L'AFFAIRE DE TOULON, p. 156-170

p. 157 (3), *Le Point du Jour*, t. V, p. 115
M. Malouet vous parle d'un bruit répandu à Toulon, d'un COMLOT formé pour surprendre ce port. Il nous propose de charger le président d'écrire à Toulon, que ce COMLOT n'a jamais existé. | Nous n'avons aucune connoissance ni de ce COMLOT ni du bruit qui s'en est répandu.

p. 158, *Mercur de France*, 26 décembre 1789, p. 330
Nous ne savons ce qu'est ce bruit d'un COMLOT pour surprendre le port.

p. 159, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, t. I, n° 23, p. 88 **
qu'il falloit instruire l'affaire, et vérifier s'il y avoit eu un COMLOT, et dans le cas ou il seroit prouvé, abandonner les auteurs à toute la sévérité des Loix.

TOME VII

Séance du 2 mai 1791
SUR L'AFFAIRE D'AVIGNON (suite), p. 299-308

p. 307, *Le Point du Jour*, t. XXII, n° 661, p. 14
Ne craignez-vous pas d'ouvrir une voie aux ennemis de la Révolution dans les départemens méridionaux, et de se procurer un moyen de résistance et de COMLOT qui pourroit nuire à la France.

Séance du 10 juin 1791
SUR LE LICENCIEMENT DES OFFICIERS DE L'ARMÉE, p. 468-498

p. 490, *L'Ami du Roi* (Royou), 13 juin 1791, p. 1-3
La première pour s'assurer des dispositions des officiers étoit de les assujettir à un nouveau serment, par lequel ils s'engageroient, sur leur honneur, non seulement de n'entrer dans aucun COMLOT contre la révolution, mais encore de maintenir, de tout leur pouvoir, la constitution.

Séance permanente du 21 juin 1791
SUR LA FUITE DU ROI, p. 516

Le Patriote François, n° 684, p. 701 *
Ces idées [de M. Desmeuniers] ont été combattues par M. Robespierre ; elles ont été soutenues par M. Charles Lameth, qui a caractérisé l'absence du roi, non pas un enlèvement, mais une fuite, une désertion, et qui la croit appuyée de quelque COMLOT.

SAC

Séance du 21 juin 1791

SUR LES MESURES A PRENDRE APRÈS LA FUITE DU ROI, p. 517-528

p. 520, *L'Ami du Peuple* (Marat), n° 515, 9 juillet 1791 ; *L'Orateur du Peuple*, t. VI, n° 54, p. 435-459 ; *Les Révolutions de France et de Brabant*, t. VII, n° 82, p. 162 à 173

Lisez cette protestation du roi, et vous y saisissez tout le COMLOT.

TOME VIII

Séance du 25 janvier 1792

SUR LA GUERRE, p. 132-153

p. 134, *Troisième discours [...] sur la guerre [...]* Sa conduite [de Léopold] est-elle l'effet d'une politique versatile, ou bien n'est-elle qu'un COMLOT tramé avec le cabinet des Tuileries, par l'entremise de nos ambassadeurs même ?

p. 150 (2)

S'il est vrai, comme on en répand le bruit, qu'un grand COMLOT est prêt d'éclater, que les évènements du 21 juin peuvent se renouveler avec des symptômes plus sérieux, et dans des conjonctures moins favorables, ce COMLOT est lié au projet de guerre que la cour a imaginé <...>

Séance du 9 avril 1792, 2^e intervention

SUR LES SOLDATS PATRIOTES PERSÉCUTÉS, p. 259-262

p. 262, *Le Thermomètre du jour*, n° 102, p. 85 * le COMLOT dénoncé par la municipalité de Paris, dont nous avons publié la lettre hier, l'arrivée mystérieuse et inattendue du flegmatique la Fayette ;

SAC

Séance du 11 avril 1792, 2^e intervention

CONTRE LAFAYETTE, p. 263-272

p. 268, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 176, p. 3

Que cet exemple vous instruisse ; s'il se trame quelque nouveau COMLOT contre la tranquillité publique, dites que c'est Lafayette qui en est l'auteur.

p. 269, *Journal universel*, n° 873, p. 1565 **

il [Robespierre] a rappelé la journée de Vincennes, jour où le roi devait s'en aller, et jour où Lafayette, voyant le COMLOT manqué, est venu jouer, d'accord avec la cour, le rôle de despote dans les appartemens du roi, il a rappelé le 18 avril, jour où Lafayette voulait faire partir le roi en plein jour, et où, se voyant désobéi par la garde nationale, il fit semblant de donner sa démission ;

p. 271, *La Rocambole des Journaux*, t. IV, n°

6, p. 100

Camarades, ne soyez pas ses dupes ; s'il se trame quelque nouveau COMLOT contre la tranquillité publique, dites que c'est la Fayette qui en est l'auteur.

Séance du 27 avril 1792, 2^e intervention

RÉPONSE AUX DISCOURS DE BRISSOT ET DE GAUDET, p. 304-321

p. 321, *Thermomètre du jour*, n° 120, p. 229 *

Tout le monde attendoit avec impatience la découverte du COMLOT des conjurés, et M. Robespierre n'a point donné de preuves.

Conseil général de la Commune de Paris

Séance du 1^{er} septembre 1792, 2^e intervention

SUR LA DÉMISSION DU CONSEIL GÉNÉRAL, p. 448-457

p. 456, *Adresse des représentans de la commune de Paris à leurs concitoyens*

Mais c'étoit à nous de prévenir le COMLOT formé par nos communs ennemis, de diviser l'état, de sacrifier le peuple de Paris, et peut-être, de nous livrer au fer des étrangers.

Conseil général de la Commune de Paris

Séance du 2 septembre 1792

SUR UN COMLOT EN FAVEUR DU DUC DE BRUNSWICK, p. 457-459

p. 457-458, *Procès-verbavx de la Commune de Paris*, 2 septembre 1792 **

Ils [MM. Billaud-Varenne et Robespierre] dénoncent au Conseil général un COMLOT en faveur du duc de Brunswick qu'un parti puissant veut porter au trône de la France.

Séance du 7 décembre 1792

SUR UNE DÉNONCIATION CONTRE ROLAND, p. 147

p. 147, *Journal de la République française*, 10 décembre 1792, p. 7 **

Robespierre se présente à la tribune pour observer que Viard est lui-même un agent du COMLOT qu'il a dénoncé ;

SALE

Séance du 7 décembre 1792

SUR LES MOYENS DE SAUVER LA LIBERTÉ, p. 148-154

p. 151, *Feuille de Paris*, n° 110, p. 1-2
Voilà tout ce qu'on veut, voilà le COMLOT que nous devons nous appliquer à déconcerter.

Séance du 19 décembre 1792

SUR UN COMLOT CONTRE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, p. 172-178

p. 172, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 356, p. 1513.
Je demande la parole pour dénoncer un COMLOT contre la tranquillité publique.

p. 174
J'atteste la patrie, que je lui ai dévoilé le véritable COMLOT tramé contre la sûreté publique.

p. 175, *Journal des débats et décrets*, n° 92, p. 334
je demande à dénoncer un COMLOT formé contre la tranquillité publique, et dont cette discussion est le prétexte.

p. 176
j'atteste ma patrie que je lui ai montré le véritable COMLOT.

p. 176, *Le Courier des départemens*, t. III, n° 121, p. 330 **
Robespierre arrive précipitamment à la tribune, il demande à dénoncer un COMLOT.

p. 177, *L'Auditeur national*, n° 90, p. 5 **
Robespierre s'est levé à l'instant pour dénoncer un grand COMLOT tramé contre la sûreté publique.

SALE

Séance du 23 décembre 1792

SUR LE CALME NÉCESSAIRE, p. 180-182

p. 180, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 325, p. 3 ; *L'Abréviateur universel*, n° 26, p. 102

si nous restons calmes, dans deux mois les Brissotins seront forcés de fuir et d'aller chercher un refuge en Angleterre. Voilà le terme de leur COMLOT ;

SALE

Séance du 1^{er} janvier 1793

SUR L'APPEL AU PEUPLE, p. 207-210

p. 207, *Premier journal... ou le Point du jour*, t. II, n° 2, p. 7-8, 11

Il voulut exécuter ce COMLOT que nous dénonçons depuis long-tems, il voulut exciter les citoyens à se porter au Temple.

Club des Cordeliers

Séance du 2 (?) janvier 1793

SUR L'AFFAIRE LOUVAIN, p. 210-211

p. 211, *La Quotidienne*, 6 janvier 1793, p. 22
Louvain avoit promis de parler ; on le conduisoit à la section ; il alloit découvrir tout le COMLOT ;

Séance du 6 janvier 1793

CONTRE ROLAND ET SUR LA PERMANENCE DES SECTIONS, p. 212-224

p. 214, *Gazette nationale ou Le Moniteur universel*, n° 9, p. 37
Je demande la parole sur le COMLOT formé contre la tranquillité publique.

p. 222, *Le Courier des départemens*, t. IV, n° 7 et 8, p. 112 et 122
J'ai un COMLOT à dénoncer contre la tranquillité publique.

Séance du 25 février 1793

SUR L'INSUFFISANCE DE LA LOI SUR LES ÉMIGRÉS, p. 270-273

p. 271-272, *Le Logotachigraphe*, n° 5, p. 4
Les faits qu'on vous dénonce, le COMLOT qui vient d'éclater à Lyon, celui qui éclatera peut-être dans d'autres villes, et les troubles qu'on s'est efforcé dernièrement d'exciter dans cette capitale, sous prétexte de subsistance, les allarmes qu'on affecte de répandre pour amener une détresse, dont nos ressources doivent nous préserver ;

SALE

Séance du 6 mars 1793

CONTRE LES INTRIGANTS, p. 295-301

p. 297, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 367, p. 3, n° 368, p. 1

Pour exécuter ce COMLOT, on a mis entre les mains des intriguans toutes les places lucratives dont le gouvernement pouvait disposer.

SALE

Séance du 13 mars 1793

CONTRE LES INTRIGANTS, p. 320-328

p. 326, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 373, p. 2 et 4

Je me résume, je viens de vous développer un grand COMLOT, je ne connais qu'un moyen de le faire échouer, c'est de forcer les conspirateurs à se montrer dans toute leur turpitude.

Séance du 1^{er} avril 1793

SUR LE PREMIER RAPPORT REALTIF À LA TRAHISON DU DUMOURIEZ, p. 350-352

p. 352, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 93, p. 414

L'audace de Dumouriez prouve qu'il croit être sûr que le moment de mettre à exécution son infâme COMLOT est arrivé.

SALE

Séance du 3 avril 1793, 2^e intervention

SUR LES MESURES À PRENDRE, p. 357-360

p. 358, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 388, p. 3

Comme député de Paris, mon devoir est de l'avertir du COMLOT.

p. 359, *Premier journal... ou le Point du jour*, t. II, n° 5, p. 22

Que m'importe que Paris ait été calomnié. Paris est le boulevard de la liberté, et mon devoir, comme député de Paris, est de l'avertir du COMLOT.

SALE

Séance du 10 avril 1793

SUR L'ADRESSE DE LA SECTION DE LA HALLE AU BLÉ, p. 413-416

p. 415, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 392, p. 3

Ce n'est pas le moment d'employer des mesures violentes ; car ces scélérats avec lié le succès du COMLOT de Dumouriez avec les mouvements qu'ils ont eux-mêmes excités à Paris.

SALE

Séance du 12 avril 1793

SUR LE DÉCRET D'ACCUSATION CONTRE MARAT, p. 419-421

p. 419-420, *Journal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 393, p. 3 ; *Le Batave*, n° 62, p. 247

il n'y a que la nécessité de vous éclairer sur les trames ourdies contre nous qui m'a fait abandonner la Convention pour me rendre ici, il est difficile de vous rendre ce qui s'est passé, c'était le développement du COMLOT que je vous ai annoncé à la dernière séance.

Séance du 18 avril 1793

SUR LES MANGEVRES DES GIRONDINS, p. 449-451

p. 450, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 397, p. 2 et 3

La Société doit déjouer ce nouveau COMLOT qui est lié à celui de Dumouriez, à celui de Cobourg, à celui de tous les ennemis de la République.

Séance du 19 avril 1793, 2^e intervention

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, p. 452-453

p. 453, *Journal des débats et décrets*, n° 214, p. 322

Les révolutions sont ordinairement faites pour conquérir les droits de l'homme, et le succès d'une révolution si juste peut exiger la répression d'un COMLOT tramé à l'aide de la liberté de la presse.

SALE

Séance du 29 mai 1793

POUR LA RÉSISTANCE A L'OPPRESSION, p. 536-539

p. 536, *Le Point du jour*, t. III, n° 60, p. 244, et n° 61, p. 247

La nuit dernière, a été incarcérée une douzaine de patriotes, sous le prétexte d'un COMLOT qui n'a jamais existé.

Séance du 8 juin 1793

CONTRE LES MESURES PROPOSÉES PAR LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC, p. 544-547

p. 545, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 161, p. 694 *
Plusieurs voix : Oui, c'était le COMLOT des traîtres dont le peuple vous a demandé justice.

Séance du 24 juillet 1793, 2^e intervention
CONTRE LA DESTITUTION DU GÉNÉRAL LAVALETTE, p. 627-629

p. 628, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 206, p. 884 ; *Mercure français*, n° 105, p. 219
Lavalette fit échouer ce COMLOT.

p. 629, *Feuille de Paris*, n° 343, p. 5 ; *Courrier de l'Egalité*, n° 341, p. 197 ; *Journal de Paris*, n° 206, p. 828 ; *Affiches d'Angers*, n° 114, p. 470 ; *Journal universel*, p. 5301 **
Tout le monde convient, dit Robespierre, d'un COMLOT tramé entre Custine et Lamarrière pour livrer Lille à l'Autriche.

TOME X

Séance du 5 août 1793, 2^e intervention
CONTRE THIBAUT, p. 50-51

p. 51, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 219, p. 938
Au surplus, il n'est pas question d'un individu seulement, mais d'un vaste COMLOT dont les fils aboutissent de l'intérieur de la République à tous les cabinets étrangers.

SALE

Séance du 4 septembre 1793, 1^{ère} intervention
SUR LA SITUATION GÉNÉRALE ET LES TROUBLES DE PARIS, p. 92-95

p. 93 (2), *Journal des Jacobins*, n° 490, p. 1 ; *Journal de la Montagne*, n° 96, p. 665 **
Mais c'est sur un COMLOT d'affamer Paris, de le plonger dans le sang et dans le désespoir, COMLOT dont le Comité de salut public a les preuves, que Robespierre veut fixer l'attention de la Société.

p. 95, *Journal historique et politique*, n° 58, p. 8
Le pain manque, et cette disette factice donne un ascendant terrible à nos ennemis. Veillez

aujourd'hui, demain, après-demain. Le COMLOT est prêt d'éclater.

2^e intervention : DÉFENSE DE BARÈRE, p. 95-96

p. 96, *Correspondance politique*, n° 19, p. 75 *
il [Robespierre] n'a pourtant point défendu Barère sur les griefs qu'on lui imputait, mais en divaguant à son ordinaire, et en tenant les esprits en suspens par quelque COMLOT bien extravagant.

SALE

Séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793), 1^{ère} intervention
DÉFENSE DU REPRÉSENTANT DUQUESNOY ET DE LA POLITIQUE GOUVERNAMENTALE, p. 161-165

p. 164, *Journal de la Montagne*, n° 162, p. 1011 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 52, p. 210 ; *Journal des Jacobins*, n° 534, p. 1-2 ; *Mercure universel*, XXXIII, 196-198
Deux espèces concourent à mettre à exécution ce COMLOT infâme de nos ennemis ;

SALE

Séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793), 2^e intervention
SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE, PARTICULIÈREMENT EN MATIÈRE RELIGIEUSE, p. 204-215

p. 210, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 18, p. 139-148 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 71, p. 286
A la tête de ce COMLOT sont les agens détestables des cours étrangères, que j'ai déjà désigné plusieurs fois, et qui sont les véritables auteurs de nos maux.

SALE

Séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)
POUR DANTON, p. 219-225

p. 225, *Correspondance politique*, n° 20, p. 79 *
Robespierre a fini par traiter toute cette affaire comme un COMLOT d'intrigans qui avaient pris le masque du patriotisme, et qui en voulaient à tous les patriotes ;

Séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793), 2^e intervention
SUR LES MANÈVRES DES AGENS DE L'ÉTRANGER ET POUR LA LIBERTÉ DES CULTES, p. 233-238

p. 235, *Journal des débats et décrets*, n° 444, p. 213 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 78, p. 314-15 ; *Journal universel*, n° 1476, p. 6390-92

La présence d'un tel homme, d'un homme qui vient braver la loi, j'oserois presque dire sous les yeux des législateurs, sa présence ne vous annonce-t-elle pas qu'un grand COMLOT étoit prêt d'éclater?

SALE

Séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)
CONTRE CAMILLE DESMOULINS, FABRE D'ÉGLANTINE ET LA
FACTION DE L'ÉTRANGER, p. 311-317

p. 315, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 59, p. 466-468 ; *Journal de Sablier*, n° 1069, p. 1-3
Vous avez reconnu dans cet ouvrage, tantôt le langage des royalistes, tantôt celui des Jacobins ; vous y verrez les maximes les plus fausses, les plus perfides, à côté des adages les plus vrais, les plus patriotiques ; vous retrouverez le style d'un républicain, et celui de Coblenz : il a tantôt dénoncé un COMLOT scélérat et malheureusement trop réellement existant parmi nous ;

Fin de nivôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LA FACTION FABRE
D'ÉGLANTINE, p. 326-342

p. 334, *Brouillon de la main de Robespierre*
Quelle résistance a-t-il [Fabre] opposée à ce dernier COMLOT où il était initié, dont le but était de mettre la liberté aux prises avec la religion?

SALE

Séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794)
POUR L'EXCLUSION DE BRICHET ET DE SENTEY, p. 369-372

p. 369, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 144, p. 582 ; *Journal de la Montagne*, n° 89, p. 707 ; *Mercure universel*, XXXVI, 358-61 ; *Messenger du soir*, n° 541, p. 8 ; *Gazette française*, n° 772, p. 1914 ; *Mercure français*, n° 7, p. 309-12 ; *Journal universel*, n° 1342, p. 6918
C'est avec une extrême répugnance que je désigne le préopinant ; ce n'est pas lui dont je veux m'occuper, mais plutôt du COMLOT que nous avons découvert, et qui est si bien développé, que dans peu de jours, les conséquences s'appliqueront aux individus.

SALE

Séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)
POUR S'UNIR CONTRE LES NOUVEAUX DANGERS QUI MENACENT
LA PATRIE, p. 373-374

p. 374 (2), *Journal de la Montagne*, n° 122, p. 978 et al.
mais ce que je ne puis faire d'une manière satisfaisante, les autres patriotes le feront à ma place. Un COMLOT affreux a été ourdi contre la Convention et contre les jacobins qui sont, après elle, les premiers objets de la haine de nos ennemis. Je demande qu'il y ait demain une séance extraordinaire pour discuter ce COMLOT odieux.

Séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)
SUR LA CONSPIRATION QUI VIENT D'ÊTRE DÉCOUVERTE, p.
376-379

p. 379, *Correspondance politique de Paris et des départemens*, n° 271, p. 8-4
Quel est, dans ces pénibles circonstances, le devoir de tout bon citoyen ? c'est de seconder par ses conseils, par ses réflexions la marche de la justice dont la main a déjà saisi les chefs du COMLOT.

Séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)
POUR LE RAPPORT DU DÉCRET D'ARRÊSTATION CONTRE HÉRON,
p. 392-396

p. 395, *Batave*, n° 400, p. 1607-1608
Il est des hommes, dit-il, qui veulent donner à la justice une impulsion fautive, envelopper dans son cours des patriotes ardents, détourner l'attention des Comités de salut public, de sûreté générale et du Tribunal révolutionnaire de la poursuite des coupables ; répandre de fausses insinuations sur les véritables auteurs du COMLOT.

Fin ventôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LES FACTIONS, p. 397-407

p. 398, *Brouillon de discours*, s. d.
Loin de nous attacher à une faible ramification du COMLOT, nous en embrasserons, nous en déracinerons le tronc tout entier.

p. 401 (2)
A la tête de ce COMLOT étoit le baron de Batz. | [...] D'abord, l'existence du COMLOT de diffamer et de dissoudre la Convention ; il est impossible d'en douter.

p. 407

Chabot partit en annonçant qu'il ferait sa dénonciation au Comité de sûreté générale ; il la fit le même jour. Basire en fit une autre relative au même COMLOT.

Séance du 1^{er} germinal an II (21 mars 1794),
3^{ème} intervention

CONTRE TOUTES LES FACTIONS, p. 410-411

p. 411, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 131,
p. 1060 et al.

Vous avez vu Lafayette, Petion, Dumouriez, concevoir le projet affreux de l'affamer et de l'asservir. Ces monstres sont tombés : après eux, on a vu s'élever une faction nouvelle qui vouloit exécuter le même COMLOT.

Séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794)

SUR LES INTRIGUES CONTRE LE GOUVERNEMENT
RÉVOLUTIONNAIRE, p. 518-524

p. 522, *Gazette nationale, ou le Moniteur
universel*, n° 300, p. 1228 et al.

Ce COMLOT existe, mais puisqu'on le connoît, tous les bons citoyens doivent se rallier pour l'étouffer.

Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)

CONTRE LES FACTIONS NOUVELLES ET LES DÉPUTÉS
CORROMPUS, p. 542-586

p. 564, *Discours [...] à la Convention nationale, dans la séance du 8 thermidor [...]*

Que dirait-on, si les auteurs du COMLOT, dont je viens de parler, étaient du nombre de ceux qui ont conduit Danton, Fabre et Desmoulin à l'échafaud?

p. 576

Disons donc qu'il existe une conspiration contre la liberté publique ; qu'elle doit sa force à une coalition criminelle qui intrigue au sein même de la Convention ; que cette coalition a des complices dans le Comité de sûreté générale et dans les bureaux de ce Comité qu'ils dominent ; que les ennemis de la République ont opposé ce Comité au Comité de salut public, et constitué ainsi deux gouvernements ; que des membres du Comité de salut public entrent dans ce COMLOT ; que la coalition ainsi formée cherche à perdre les patriotes et la patrie.

TOME XI

MÉMOIRE POUR HYACINTHE DUPOND, 1789, p. 53-126

p. 89

Appercevez-vous aussi que les principaux acteurs de ce COMLOT, pour subjuguier les faibles, représentaient dans cette assemblée, ces mêmes lettres qu'ils n'avaient osé remettre sous les yeux des juges ?

À LA NATION ARTÉSIEUNE. SUR LA NÉCESSITÉ DE RÉFORMER LES
ÉTATS D'ARTOIS (mars-avril 1789), p. 205-245

p. 210

Elles furent le résultat d'un COMLOT ténébreux, tramé par les trois Chambres des États d'Artois, contre la Province entière ;

LES ENNEMIS DE LA PATRIE DÉMASQUÉS PAR LE RÉCIT DE CE QUI
S'EST PASSÉ DANS LES ASSEMBLÉES DU TIERS-ÉTAT DE LA VILLE
D'ARRAS (avril 1789), p. 247-274

p. 248

Le service le plus important que le zèle des bons Citoyens puisse rendre à la Patrie, dans le moment décisif où nous sommes, est de lui révéler le secret du COMLOT tramé, depuis longtemps, par les hommes ambitieux qui tiennent à notre Administration municipale et provinciale, pour perpétuer le régime oppressif sur lequel ils fondent à la fois leur autorité, leur fortune, et leurs espérances.

LETTRE À M. DE BEAUMETZ ET AVIS AU PEUPLE ARTÉSIEUN (Juin
1790), p. 317-336

p. 330, *Avis au Peuple Artésien par M. de Robespierre Député de la province d'Artois à l'Assemblée Nationale*

c'est celui où, arrivée au dernier excès de la rage et de la perfidie, elle lie ses attentats au fatal COMLOT d'anéantir la liberté naissante, en s'efforçant d'irriter le Peuple, trompé contre ses propres défenseurs et contre l'autorité tutélaire de l'Assemblée Nationale.

OBSERVATIONS SUR LA NÉCESSITÉ DE LA RÉUNION DES HOMMES
DE BONNE FOI CONTRE LES INTRIGANS PROPOSÉES À TOUS LES
FRANÇAIS PAR JÉRÔME PÉTION ET MAXIMILIEN ROBESPIERRE
(début du mois de mars 1792), p. 381-389

p. 383

Voulaît-on tramer impunément quelque COMLOT contre le bien public, et tourner

contre les citoyens l'autorité dont on avait été investi par eux ?

AUTRES TEXTES

MÉMOIRE ET CONSULTATION POUR BOUTROUE (juin 1787), p. 443-475

p. 445 (2)

Au mois de Juillet dernier le sieur Boutroue se crut obligé à renvoyer de sa classe deux écoliers, auteurs d'un COMLOT contraire au bien de la discipline. [...] * Je prie Monsieur le Recteur de vouloir bien avoir la bonté de permettre à un de mes Ecoliers nommé N <...> d'aller passer quelques jours dans la Prison de l'Université, pour le punir d'un COMLOT dont il s'est trouvé l'auteur ;

ADRESSE DE LA SAC SÉANTE AUX JACOBINS DE PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES SUR LES ÉVÉNEMENTS DU CHAMP DE MARS (17 Juillet 1791)

p. 76

A l'acharnement de nos accusateurs, à l'absurdité de la calomnie, il était trop facile de reconnaître le COMLOT tramé dès longtemps pour nous diffamer, et pour perdre les plus ardents défenseurs de la liberté.

COMLOTS

Lexie	Occurrences	FRN	FR
COMLOTS	177	0,01021	1,02

TOME I

ÉLOGE DE GRESSET, TEXTE DU MANUSCRIT DE L'ACADÉMIE D'AMIENS (1785), p. 88-115

p. 92

Le grand Rousseau, frappé de l'éclat d'un tel début, annonçoit le jeune Auteur à son siècle comme un des plus beaux génies qui dévoient l'illustrer : c'étoit sans doute un spectacle intéressant de voir un des plus célèbres poètes de nos jours applaudir au triomphe d'une muse naissante, faite pour partager avec lui l'attention du public, et confondre,

par son exemple les lâches COMLOTS de l'envie, qui veille toujours pour arrêter le grand homme à l'entrée de sa carrière.

ÉLOGE DE GRESSET, texte de l'édition de 1786, p. 119-147

p. 123

C'étoit, sans doute, un spectacle assez intéressant de voir un des plus célèbres Poètes de nos jours applaudir au triomphe d'une Muse naissante, faite pour partager avec lui l'attention du Public, et confondre, par son exemple, les lâches COMLOTS de l'envie, qui veille toujours pour arrêter le grand homme à l'entrée de sa carrière

TOME II : aucune occurrence

TOME III

XVII – ROBESPIERRE À BUISSART (23 juillet 1789)

p. 43

Vous savez aussi quelles preuves de patriotisme les gardes françoises ont donné à la Nation, non-seulement en refusant de servir la tyrannie, mais en faisant souscrire à d'autres corps militaires l'engagement de ne jamais tourner leurs armes contre le peuple ; cependant les ennemis de l'Etat n'en devenoient que plus ardents à exécuter leurs odieux COMLOTS ;

TOME III – APPENDICE : aucune occurrence

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 1 (19 mai 1792)

p. 8, EXPOSITION DE MES PRINCIPES, p. 5-15

Dans la crise orageuse où ils nous ont conduits à force de COMLOTS et de perfidies, ils voudroient que le patriotisme lui-même commençât à ébranler de ses propres mains l'édifice constitutionnel, pour élever sur ses ruines, ou le despotisme royal ou une espèce de gouvernement aristocratique, qui, sous des noms séduisants, nous donneroit des chaînes plus pesantes que les premières.

p. 41-42, RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE AUX DISCOURS DE MM. BRISSOT ET GAUDET (SIC) DU 25 AVRIL 1792 [...], p. 28-46

J'aurais pu me livrer sans danger au soin paisible de poursuivre les auteurs des délits privés, et me faire pardonner peut-être par les ennemis de la révolution une inflexibilité de principes qui subjuguait leur estime. J'aime mieux conserver la liberté de déjouer les COMLOTS tramés contre le salut public ;

N° 2 (24-25 mai 1792)

p. 66 (2), *EMPRISONNEMENT DE M. LE COINTRE*, p. 65-69
que la même sévérité s'étende seulement aux véritables attentats, aux violences arbitraires qui ont un principe tout-à-fait opposé, qui, loin de réprimer les COMLOTS de l'aristocratie, ne font qu'opprimer le patriotisme, et tous les vœux des amis de la patrie seront remplis. [...] Ils se sont rappelés le caractère de probité austère et de dévouement à la cause de la liberté qu'il a montré depuis le commencement de la révolution ; c'est lui qui, commandant de la garde nationale de Versailles, déconcerta les premiers COMLOTS de la cour ;

N° 3 (31 mai 1792)

p. 86, *CONSIDÉRATIONS SUR L'UNE DES PRINCIPALES CAUSES DE NOS MAUX*, p. 77-99
Lorsque, dans un tems où toute la France connoissoit les COMLOTS des aristocrates de la ville d'Arles et des provinces méridionales, il [M. Brissot] affectoit dans le journal dont il est l'auteur de douter encore de ces faits ;

p. 91
Qu'avez-vous fait après tout, pour prévenir tous les COMLOTS dont nous sommes environnés ?

p. 94 (en note)
C'est du moins le jugement que les vrais patriotes semblent avoir porté sur la dernière démarche de M. Servan à l'Assemblée nationale ; c'est lui peut-être qui a donné aux esprits l'impulsion énergique, qui a suspendu les COMLOTS de nos ennemis.

N° 6 (22-23 juin 1792)

p. 173, *RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE, CITOYEN FRANÇAIS, À MONSIEUR LAFAYETTE, GÉNÉRAL D'ARMÉE*, p. 165-190
Vous avez provoqué l'amnistie qui a effacé et encouragé tous les COMLOTS des ennemis de la révolution.

p. 186
Dès long-tems, la plus atroce politique avoit marqué le jour où elle devoit être signée, pour exécuter le plus funeste de tous les COMLOTS.

N° 7 (29-30 juin 1792)

p. 221, *DEUXIÈME LETTRE DE M. ROBESPIERRE, À M. LAFAYETTE, SUR LES LETTRES DE M. LAFAYETTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU ROI*, p. 195-219
M. d'Orvard, voyant son projet manqué, fit faire tout de suite ses malles, et se mit à même de les faire descendre sur le rempart de la citadelle ; on fut averti, et les malles et la personne arrêtées à tems ; nous espérons trouver dans les papiers de ce fugitif des COMLOTS intéressans.

N° 8 (5 juillet 1792)

p. 231, *RÉFLEXIONS SUR LA MANIÈRE DONT ON FAIT LA GUERRE*, p. 225-232
Nous-mêmes, encore imbus des misérables préjugés que le despotisme a enfantés, portant encore la cicatrice des fers dont nous fumés long-tems chargés, nous avons trop secondé leurs infâmes COMLOTS par notre déplorable légèreté et par notre stupide crédulité.

N° 9 (14 juillet 1792)

p. 273, *OPINION DE J. M. COLLOT-D'HERBOIS. SUR LES COUPABLES DÉMARCHES DU GÉNÉRAL LAFAYETTE*, p. 262-274 *
Sans doute il n'en sera jamais abandonné : les plus funestes COMLOTS les ont rendus inséparables.

N° 10 (25 juillet 1792)

p. 297, *SUR LA FÉDÉRATION DE 1792*, p. 294-300
Votre union avec les patriotes que cette ville renferme dans son sein, déconcertera les COMLOTS sans cesse renaissans, dont elle est le foyer ;

N° 11 (5 août 1792)

p. 326, *DES MAUX ET DES RESSOURCES DE L'ÉTAT*, p. 317-334
Bonne ou mauvaise, les aristocrates et la cour accuseront toujours la législature ; bonne parce qu'elle confondra toutes leurs

espérances ; mauvaise, pour lui concilier une espèce d'opinion publique, qui lui donne les moyens de favoriser plus puissamment leurs COMLOTS.

p. 346, *EXTRAIT D'UNE LETTRE DE SIERCK, LE 25 JUIN 1792*, p. 345-346 *

ils [les aristocrates de Sierck] envoient leurs meubles précieux, bien avant dans l'intérieur, l'un d'eux fait partir femme et enfants ; ils ont tous les secrets des COMLOTS ;

N° 12 (20 août 1792)

p. 359, *SUR LES ÉVÉNEMENTS DU 10 AOÛT 1792*, p. 350-360

N'oubliez pas que vous [Français] avez à combattre la ligue des despotes, et à confondre les COMLOTS des ennemis plus dangereux que vous nourrissez dans votre sein.

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 1 (30 septembre 1792)

p. 22, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE DEPUIS LE PREMIER MOMENT DE SA SESSION*,

p. 21-32 *

Deux membres trouvèrent des objections contre cette mesure qui sembloit réunir tous les suffrages. Vergniaud et Lasource étoient d'avis de la reculer ; le premier, parce qu'il falloit donner à l'Assemblée législative le tems de lire et de clore ses procès-verbaux ; le second, parce que Paris étoit rempli, disoit-il, *d'agitations, troubles, machinations, conspirations et COMLOTS*, qui menaçoient la Convention nationale elle-même, et que tout étoit perdu, si l'assemblée législative étoit dissoute aussi brusquement.

p. 27 *

Il [Rolland] pense que, dans le lieu même où la liberté vient de triompher, les fondateurs de la république doivent déployer autour d'eux un appareil plus terrible que leurs devanciers, environnés des COMLOTS de la cour et de l'aristocratie.

p. 28 *

Ils [KERSAINT ET BUZOT] demandent que l'assemblée rende sur-le-champ, une loi terrible contre les COMLOTS et contre les agitations.

p. 31 *

Les citoyens venoient à chaque instant nous communiquer leurs craintes. Ils nous donnoient les preuves les plus claires des COMLOTS de la Cour.

N° 5 (15 novembre 1792)

p. 66, *SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE*, p. 65-74

Le comité de surveillance de la commune de Paris, composé de deux des anciens officiers municipaux, les plus célèbres par leurs civisme, et conservés par la municipalité du 10, maintenant députés du département de Paris à la Convention nationale, et de deux ou trois autres citoyens qui avoient puissamment déconcertés les COMLOTS de la cour dans la révolution du 10, se présente à la barre de l'assemblée.

p. 66-67

Aussi sommes-nous persécutés par-tout ce que la France renferme de mauvais citoyens connus ou cachés sous le voile même du patriotisme ; et chaque jour voit naître de nouveaux COMLOTS, pour nous arracher le précieux dépôt que nous tenons dans nos mains.

N° 7 (29 novembre 1792)

p. 101 (2), *RÉPONSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À JÉRÔME PETION*, p. 97-115

On y parlait de COMLOTS contre la liberté publique ! Quelle folie de croire aux COMLOTS ! Est-ce qu'il en a jamais existé ?

p. 110 *

des gens à noires visions, voyant par-tout des chimères, des précipices, des COMLOTS, des monstres ;

N° 8 (6-7 décembre 1792)

p. 122, *DISCOURS DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À LA CONVENTION NATIONALE SUR LE PARTI À L'ÉGARD DE LOUIS XVI*, p. 122-126

Sur la dénonciation civique faite à la Convention par Thuriot, que quatre émigrés ont été amenés à Paris sous le titre de soldats prussiens ; et sur l'annonce d'une lettre du président du tribunal criminel, qui constate ce fait, Kersaint crie à tue tête aux perturbateurs, aux factieux, aux COMLOTS ;

N° 10 (13-15 décembre 1792)

p. 142, *DEUXIÈME LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE EN RÉPONSE AU SECOND DISCOURS DE JÉRÔME PÉTION*, p. 140-159
Vous convenez encore que dans la nuit même du neuf au dix, vous écrivîtes à toutes les sections assemblées, prêtes à étouffer les complots de la tyrannie, et à marcher contre ses satellites pour leur recommander l'ordre et la tranquillité.

Deuxième série

N° 1 (5 janvier 1793)

p. 203, *LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À MM. VERGNIAUD, GENSONNÉ, BRISSOT ET GUADET SUR LA SOUVERAINÉTÉ DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU JUGEMENT DE LOUIS CAPET*, p. 189-204
C'est pour opérer ce grand œuvre, que vous écrivez, que vous imprimez, que vous pérez, que vous cabalez infatigablement : mais la révolution triomphera du nom de Marat, comme de vos intrigues ; on fera justice de vous et de lui, en improuvant ses écarts et en déconcertant vos complots.

N° 2 (10 janvier 1793)

p. 211, *OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET D'INSTRUCTION PUBLIQUE, PROPOSÉ À LA CONVENTION NATIONALE*, p. 207-211
Législateurs, repoussez les ennemis de l'état, déconcertez les complots qui se renouvellent chaque jour sous nos yeux ;

N° 3 (25 janvier 1793)

p. 228, *A PROPOS DE L'EXÉCUTION DU ROI ET DU MEURTRE DE LE PELETIER*, p. 226-229
Elle étoit nécessaire pour déjouer les complots redoutables, tramés avec un art infini, par tous les intrigans de la France et de l'Europe rassemblés à Paris, dans ces momens critiques.

p. 240, *LES RÉPUBLICAINS D'ARRAS AU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS SOUSSIGNÉS À LA CONVENTION NATIONALE*, p. 240-241 *
Nous accusons Rolland d'avoir procédé, sans l'assistance d'aucun officier public, à l'ouverture de la fatale armoire où étoient renfermées les preuves des complots liberticides du tyran et de ses infâmes complices.

N° 4 (30 janvier 1793)

p. 244, [*RÉPERCUSSIONS DES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE SUR LA LIBERTÉ*], p. 243-246
aucune puissance n'oseroit nous menacer, si elle n'espéroit encore dans nos divisions intestines, ou dans les complots des ennemis intérieurs de notre liberté.

p. 245
Législateurs, il faut punir le ministre hypocrite, principal agent de ces funestes complots, qui, sous le voile du patriotisme, a commis dans l'espace de quelques mois plus de crimes que les plus infâmes ministres du despotisme.

p. 262, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE. JUGEMENT DE LOUIS CAPET*, p. 246-264 *
Votre comité de sûreté générale, toujours occupé à déconcerter les complots des ennemis du bien public, avoit exercé sa surveillance contre deux contre-révolutionnaires déterminés, les nommés Gauthier et Fages.

N° 6 (15-20 févr. 1793)

p. 289, *LES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DE PARIS À LEURS COMMETTANS*, p. 287-291
nous, représentans de la nation, nous voulons, nous devons lui assurer encore la liberté, la paix, l'abondance, qui sont le fruit des lois justes, sages et bienfaisantes, la jouissance des droits sacrés de l'homme, et toutes les vertus républicaines qui font à-la-fois le bonheur et l'ornement de la vie humaine, mais, pour arriver à ce terme heureux, il faut dans ces circonstances critiques, que nous soyons encore secondés par le caractère énergique et raisonnable de ce même peuple, dont le calme imposant a jusques ici déconcerté tous les complots de nos ennemis communs.

N° 8 (2-5 mars 1793)

p. 325, *ADRESSE DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ, SÉANTE AUX JACOBINS, À PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES*, p. 323-328
Elles [les sections de Paris] adoptèrent cette mesure, et les complots des malveillans qui sembloient la menacer, échouèrent complètement pour cette fois.

Séance du 21 octobre 1789

SUR LA LOI MARTIALE, p. 121-130

p. 125, *Le Point du Jour*, t. 111, n° 113, p. 399 ; *Etats généraux. Assemblée nationale* (Audran, Rennes), t. II, n° 48, p. 390
Après avoir organisé un tribunal pris dans votre sein, il faudra vous occuper de tous les COMLOTS, de toutes les trames contre la chose publique et la liberté nationale : ici ce sont des évêques qui donnent des mandemens incendiaires ;

p. 125, *Journal des Etats généraux* (Le Hodey), t. V, p. 120
Après avoir créé un Tribunal pris dans votre sein, il faut vous occuper de tous les COMLOTS, les menées contre la liberté nationale. Ici, ce sont les mandemens incendiaires ;

p. 126, *Courier de Provence*, t. III, n° 56, p. 5
Non, ne le pensez pas : la seule mesure efficace, c'est de nommer un tribunal national, un tribunal pris dans votre sein, qui s'occupe de tous les COMLOTS contre la liberté nationale.

p. 127, *Journal de Normandie*, 21 octobre 1789, p. 391 **
mais qu'il falloit dévoiler la trame des conspirateurs, étouffer leurs abominables COMLOTS, et nommer un Tribunal pour juger ces grands coupables d'une manière éclatante.

p. 127, *Journal de Versailles*, t. I, n° 52 (suppl.), p. 392 **
M. Robertspierre, qui a parlé ensuite, a dit que les ennemis de la liberté avoient amené l'assemblée au dernier terme du danger, par leurs COMLOTS et leurs sordides manœuvres.

p. 128, *Courier Français*, n° 109, p. 173
mais qu'il falloit dévoiler la trame des conspirateurs, étouffer leurs abominables COMLOTS, et nommer un Tribunal national, pour juger ces grands coupables d'une manière éclatante.

p. 130, *La Sentinelle du peuple*, 22 octobre 1789, p. 6 **
Il [Robespierre] a représenté que ce qui devoit tout de suite occuper l'Assemblée, c'était de rechercher les auteurs des COMLOTS,

des conspirations tendans à faire avorter le germe de la liberté.

Séance du 16 janvier 1790

SUR L'AFFAIRE DE TOULON, p. 184-192

p. 184, *Journal de Duquesnoy*, t. II, p. 290 **
M. de Robespierre a, comme à son ordinaire, parlé de COMLOTS, de conspiration, etc., etc. ; il vouloit qu'on louât la municipalité, la garde nationale, et qu'on ne dît pas un mot des officiers de la marine.

p. 188, *Journal des Débats*, t. I, p. 147 **
Il est revenu sur tous les faits de l'affaire de Toulon ; il les a analysés pour y trouver des COMLOTS criminels contre la liberté publique ;

p. 188, *Journal de Versailles*, n° 96, p. 627 **
M. Robertspierre n'a pas considéré les choses de cette manière : il a regardé les évènements de Toulon comme une suite des COMLOTS formés d'un bout du royaume à l'autre contre la liberté publique : il a réuni les circonstances propres à accréditer son opinion : il a parlé du prévôt de Marseille, qui méprise les décrets de l'Assemblée Nationale, comme d'un fait devant former un des anneaux de la chaîne de systèmes oppressifs contre une nation redevenue libre.

Séance du 22 février 1790

SUR LES TROUBLES DES CAMPAGNES, p. 237-268

p. 264, *L'Union ou Journal de la Liberté*, n° 49, 24 février 1790 *
Il [M. le Prieur] a commencé de lire cet extrait mais on l'a interrompu, sous prétexte que ce n'étoit point son tour d'avoir la parole, et sans considérer que cette lecture venoit à l'appui de l'opinion de M. de Robertspierre, trop d'obstination à l'empêcher de parler feroit croire aussi, que cet ami du peuple avoit démasqué les COMLOTS de ses ennemis.

Séance du 29 mars 1790

SUR LES POUVOIRS DES COMMISSAIRES DU POUVOIR EXÉCUTIF, p. 290-305

p. 292, *Journal des Etats généraux* (Devaux), t. X, p. 35 et s.
je sollicite votre audience, pour vous dénoncer des COMLOTS sur lesquels on cherche à vous tranquilliser.

p. 298, *Le Postillon* (Calais), t. I, n° 36, p. 3 à 5
Enfin, je ne sais qui doit plus étonner, ou de l'audace des ministres à former de tels COM-
PLOTS, ou de votre patience à les souffrir.

p. 302, *Journal universel*, t. III, p. 1018
Qui de vous, messieurs, ne voit, à la lecture de ces instructions, un système ministériel destiné à miner sourdement l'édifice de la constitution ? Je ne sais qui doit le plus étonner, ou de l'audace des ministres à former de tels COM-
PLOTS, ou de votre patience à les souffrir.

Séance du 28 juillet 1790 (suite)
SUR LA DÉNONCIATION DE MIRABEAU CONTRE LE PRINCE DE
CONDÉ, p. 489-493

p. 490-491, *Journal des Débats*, t. X, n° 262,
p. 15
Pourquoi, quand nous ne marchons qu'au milieu des COM-
PLOTS, toute sa sévérité se porte sur un homme, à qui la prérogative de sa naissance, et tant de préjugés héréditaires ont du donner un éloignement naturel pour la Constitution ;

p. 491, *Courier Français*, t. VI. Suppl. au n° 209
Pourquoi, tandis que nous ne marchons qu'au milieu des COM-
PLOTS, toute sa sévérité se porte-t-elle sur l'homme à qui la prérogative de sa naissance, et tant de préjugés héréditaires ont dû donner un éloignement naturel pour la constitution, au lieu de l'attacher à ceux qui liés par leurs fonctions et par leur serment, à la constitution, s'attachent chaque jour à la renverser ?

Séance du 25 octobre 1790, 1^{ère} intervention
SUR LA HAUTE COUR NATIONALE, p. 555-567

p. 555-556, *Le Point du Jour*, t. XV, n° 473-474, p. 369 et 389-391
Si le berceau de la liberté est environné d'ennemis, dont l'audace et les COM-
PLOTS semblent croître à mesure que vous avancez vers le terme de la constitution qui devoit les déconcerter, n'en doutons pas, ces malheurs sont dûs en grande partie à l'impunité dont ils ont constamment joui sous les auspices du tribunal anti-constitutionnel et unique, auquel vous avez remis le soin de réprimer leurs attentats contre la constitution et contre la patrie.

Séance du 18 novembre 1790 (soir)
SUR LA PÉTITION DES AVIGNONNAIS POUR LEUR RÉUNION À LA
FRANCE, p. 585-608

p. 590, *Discours [...] sur la pétition du peuple Avignonois*
Ce n'est pas parce que le siège de l'Assemblée du Comtat est l'asyle et l'arsenal de tous les ennemis du peuple françois, et qu'Avignon est l'objet de leur haine, de leur terreur et de leurs COM-
PLOTS.

p. 594
S'ils [les aristocrates avignonois] ont été vaincus et repoussés, ils n'ont pas pour cela abandonné leurs sinistres projets. Jetez les yeux sur les dépositions authentiques et nombreuses de cette procédure, si soigneusement écartée, qui vous montre le plan de contre-révolution, qu'ils ont formé, lié aux troubles de Nîmes, aux COM-
PLOTS des mécontents dans les provinces méridionales, à l'espoir des secours de l'Espagne, de la Savoie et du pape ;

p. 595
tout cela ajoute encore aux alarmes des citoyens des contrées méridionales de la France, sur-tout lorsqu'ils rapprochent tous ces faits du rassemblement des ennemis aux frontières, des mouvemens excités dans le Languedoc, et des trames de toute espèce ourdies dans le même temps par les ennemis de la révolution ; sentent que le seul moyen de déjouer tous ces COM-
PLOTS, c'est de protéger à Avignon la cause populaire, en réunissant cette ville à la France ;

SAC
Séance du 5 décembre 1790
SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE
NATIONALE, p. 612-655

p. 636, *Discours sur l'organisation des gardes nationales*
Faut-il provoquer par de longs outrages et par des COM-
PLOTS sinistres, quoiqu'adroitement colorés, une fermentation naturelle, une résistance devenue nécessaire à l'oppression, traiter ensuite en rebelles ceux qu'on y aura réduits, et effrayer par un exemple terrible tous les amis de l'humanité et de la patrie ?

TOME VII

SUR LE LICENCIEMENT DES OFFICIERS DE L'ARMÉE, p. 468-497

p. 474-475, *Discours sur le licenciement des officiers de l'armée*
et les causes de troubles, de dissensions, d'embarras n'ont cessé de croître avec l'audace des ennemis de la révolution et les forces du despotisme, qui me semble méditer dans un silence terrible des COMLOTS que vous auriez déjà dû prévenir.

Séance du 5 juillet 1791, 2^e intervention
SUR LA DÉCLARATION DES RÉUNIONS DES SOCIÉTÉS ET DES CLUBS, p. 540-541

p. 541, *L'Ami du Roi* (Royou), 7 juillet 1791, p. 2 *
et tandis que les citoyens honnêtes et paisibles ne peuvent s'assembler tranquillement pour rédiger une pétition, sans prévenir le corps municipal, ces deux amis de la liberté vouloient que les associés jacobites, au-dessus de toutes les loix, indépendans de toute administration, pussent former librement même leurs ligues infernales, sans être tenus d'indiquer même l'antre où se trament leurs COMLOTS si funestes à la tranquillité publique.

Séance du 14 juillet 1791
SUR L'INVOLABILITÉ ROYALE, 1^{ère} intervention
SUR L'ADOPTION DU RAPPORT DES COMITÉS CONCERNANT LA FUITE DU ROI, p. 553-569

p. 566, *L'Ami du Roi* (Royou), 16 juillet 1791, p. 3 *
ces deux traits prouvent que M. Robespierre n'est point un fourbe, mais seulement un fanatique ; qu'il ne trempe point dans les mystères d'iniquité et dans les odieux COMLOTS de la démagogie, et que c'est de très-bonne foi qu'il outrage la raison et la saine politique.

Dernier discours de Robespierre
SUR LA FUITE DU ROI, p. 571-575

p. 574
mais, me dira-t-on, un crime tel que celui que méditoit le roi, dont il avoit déjà fait les premiers pas, et dont toutes les traces subsistent dans les COMLOTS découverts de ses

complices, un tel crime mérite la mort dans un cas particulier <...>

SAC

Séance du 12 août 1791

SUR LE DISCOURS DU DÉPUTÉ DE LA SOCIÉTÉ DE STRASBOURG, p. 632

p. 632, *Journal des Débats de la SAC*, n° 42, p. 3
Vous nous avez à la fois effrayés et consolés <...> votre courage nous assure qu'il existe un grand nombre de Français capables de triompher des COMLOTS des ennemis de la liberté ; nous déploierons toutes nos ressources pour les dévoiler et pour les déconcerter.

Séance du 22 août 1791
DPC (suite)

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, p. 646-652

p. 650, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 235, p. 973
Caton, cité 60 fois en justice, ne fit jamais entendre la moindre plainte ; mais les décemvirs firent des lois contre les libelles, parce qu'ils craignaient qu'on ne dévoilât leurs COMLOTS.

TOME VIII

Séance du 12 décembre 1791
SUR LA GUERRE (suite), p. 39-43

p. 41 (2), *Journal Débats Sté Amis de la Constitut.*, n° 110, p. 4, et n° 111, p. 3 ; *Mercure universel*, 20 décembre 1791, p. 312
Si les rebelles dissipés sont anéantis dans l'oubli tous les COMLOTS sont avortés, mais une guerre donne lieu à des terreurs, à des dangers, à des COMLOTS, à des efforts réciproques, à des trahisons, enfin à des pertes.

Séance du 18 décembre 1791, 2^e intervention
SUR LA GUERRE (suite), p. 46-67

p. 58, *Discours sur le parti que l'Assemblée Nationale doit prendre relativement à la proposition de guerre, annoncée par le pouvoir exécutif*
Ne diroit-on pas que vous [Législateur patriote] n'êtes point chargés de veiller pour assurer ce triomphe, en déconcertant les COMLOTS de ses ennemis?

Séance du 25 décembre 1791
SUR LES MANÈVRES DES FEULLIANTS, p. 67-70

p. 69, *Journal des Débats de la Sté des Amis de la Constitution*, n° 117, p. 1
Je réponds des principes que déploiera toujours le maire actuel de Paris. Je connais son âme et ses sentimens ; je suis garant que son énergie et sa magnanimité ne seront pas au-dessous de sa sagesse. Il déjouera les COMLOTS de nos ennemis.

Séance du 2 janvier 1792
SUR LA GUERRE (suite), p. 74-94

p. 87, *Discours [...] sur la guerre [...]*
Or, la destruction du parti patriotique est le grand objet de tous leurs COMLOTS ; dès qu'une fois ils l'ont anéanti, que reste-t-il, si ce n'est la servitude ?

Séance du 25 janvier 1792
SUR LA GUERRE, p. 132-153

p. 140, *Troisième discours [...] sur la guerre [...]*
j'ai prouvé que les représentans du peuple avoient entre leurs mains des moyens aussi puissans que salutaires pour déconcerter leurs COMLOTS ;

Séance du 6 février 1792
SUR LES MOYENS DE MAINTENIR L'ORDRE, p. 156

p. 156, *Journal débats et corresp <...> SAC*, n° 140
quant à ce qui me regarde personnellement, quoique je connaisse les trames ourdies pour empêcher l'établissement des jurés, j'avoue en mon particulier que je me console des obstacles que l'on m'oppose pour m'empêcher de servir le peuple ; parce que j'emploie ce tems à poursuivre la trame de nos ennemis, et à découvrir leurs COMLOTS.

Séance du 10 février 1792
SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, 157-190

p. 161, *Discours sur les Moyens de sauver l'État et la Liberté [...]*
Qui peut douter que si l'assemblée constituante eût pris cette contenance imposante, et adopté ces mesures fermes avec le pouvoir exécutif, celui-ci n'eût été contraint de se conformer à ces résolutions, et que ces réso-

lutions n'eussent sauvé l'état et fait évanouir tous ces absurdes COMLOTS de conspiration et de guerre tramés depuis cette époque ?

p. 162
Dans un tems de crise, où chaque jour semble être gros des crimes et des COMLOTS du lendemain, il n'y a que la vigilance continue des sections qui puisse sauver la chose publique : il faut que le peuple veille pour se défendre, quand la tyrannie veille pour le perdre.

p. 164
Oui, tyrans, la paix publique : c'est en vain que vous murmurez à ce mot. C'est la liberté, c'est le contentement, c'est la confiance qui l'amène ; ce sont vos COMLOTS éternels qui la troublent ; ce sont ces inquisitions odieuses, que vous nommez police, et que vous avez inventées pour réprimer tout mouvement généreux, pour étouffer tous les germes des vertus publiques.

p. 178
occupez-vous des moyens de faciliter le rachât de ceux qui sont déclarés rachetables : les seigneurs vous en détestent un peu plus ; Coblenz vous maudira ; mais le peuple vous bénira ; et par ces mesures simples, vous aurez déconcerté bien des COMLOTS redoutables.

p. 182
Mais si ces ennemis eux-mêmes étoient ceux qui doivent nous conduire à la guerre, diriger tous nos pas, égarer, suspendre ou précipiter nos coups au gré de leurs intérêts, comment peut-on préférer un système qui remet notre salut entre leurs mains, à des moyens salutaires qui déconcertent leurs COMLOTS et dont la direction seroit toute entière en nos mains et dans celles de nos représentans ?

p. 185, *Journal débats et corresp. Sté des Amis de la Constitution*, n° 142
Oui, tyrans, la paix publique, c'est en vain que vous murmurez à ce mot, si la liberté la conserve et l'amène, ce sont vos COMLOTS qui la troublent, ce sont ces inquisitions arbitraires et tyranniques que vous décorez du nom de police, que vous avez inventé pour détruire tous les mouvemens vertueux.

Séance du 15 février 1792, 2^e intervention
SUR LE RÔLE D'ACCUSATEUR PUBLIC, p. 193-199

p. 197, *Discours prononcé [...] le jour de l'installation du tribunal criminel du département* je jure que le courage et les vertus de Pétion étoient nécessaires au salut de la France ; mais cette raison là même a achevé de me persuader que lorsque Pétion étoit absorbé tout entier par le soin d'étouffer les conspirations sans cesse renaissantes dans cette ville immense, il falloit encore des hommes qui veillassent sur tous les COMLOTS tramés dans tout l'empire et partis du même centre pour anéantir la liberté naissante.

Séance du 5 mars 1792
SUR LES TROUBLES DU MIDI, p. 214-216

p. 215, *L'Orateur du Peuple*, t. XI, n° 9, p. 69 ; *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 155, p. 3
Suspendez vos coups, jusqu'à ce que vous ayez porté vos regards sur les premiers auteurs des troubles. Représentans, quels sont les auteurs ? ce sont les ministres qui ont favorisé les COMLOTS des contre-révolutionnaires ;

Séance du 19 mars 1792, 2^e intervention
SUR LE PORT DU BONNET ROUGE, p. 224-227

p. 226, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 163, p. 3 ; *Mercur universel*, 22 mars 1792, p. 340 ; *Le Cosmopolite*, n° 99, p. 388
C'est dégrader le peuple que de croire qu'il est sensible à des marques extérieures ; tous ces sentimens ne font que détourner l'esprit public de l'attention qu'il donne aux principes de la liberté, aux mandataires, chargés de la destinée du peuple, le livrer à des objets qui n'ont rien de décisif et qui n'empêchent pas nos conspirateurs de poursuivre leurs COMLOTS perfides : je vous présente au nom de la patrie l'étendard sacré qui seul en impose à nos ennemis, le seul qui rallie à vous tous ceux que l'intrigue avait trompés.

Séance du 26 mars 1792
SUR LES CIRCONSTANCES ACTIVES, p. 229-241

p. 230, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 167, p. 1
Les prêtres secouaient les torches du fanatisme et de la discorde, des directoires

perfides soutenaient les COMLOTS de tous les ennemis de la révolution, des traîtres occupaient dans l'armée, les grades les plus considérables ;

p. 231
Tous ces COMLOTS étoient formés par la cour des Tuilleries et sont relevés par les pièces diplomatiques dont nous parlons.

p. 237, *Chronique nationale et étrangère*, n° 180, p. 12 **
Celui-ci [Robespierre] avoit proposé à la société une adresse, dont le but étoit de répandre que la liberté, malgré les COMLOTS formés contr'elle, avoit su échapper à ses oppresseurs ;

Séance du 6 avril 1792
SUR LES SOLDATS DE CHATEAUVIEUX, p. 250-256

p. 252, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 173, p. 2
c'est Lafayette qui, après avoir fait dans l'assemblée constituante tout le mal que le plus grand ennemi pouvait faire à la patrie, c'est lui qui, après avoir feint de se retirer dans ses terres pour briguer la place de maire, non pour l'accepter mais pour la refuser, afin de se donner par là un air de patriotisme, est ensuite promu au généralat de l'armée française, pour mettre fin aux COMLOTS ourdis depuis trois ans.

Séance du 23 avril 1792, 1^{ère} intervention
CONTRE LA FAYETTE ET LES INTRIGANTS, p. 294-297

p. 295, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 183, p. 3
Alors on verra que ceux-là ne sont point dégénérés, qui lèvent une partie du voile qui couvrait les plus affreux COMLOTS. Je remets à quelques jours les développemens de cette vérité.

Séance du 27 avril 1792, 2^e intervention
RÉPONSE AUX DISCOURS DE BRISSOT ET DE GAUDET, p. 304-321

p. 318, *Chronique de Paris*, t. VI, n° 121. p. 479 *
A la dernière séance des Jacobins, l'assemblée a été très-nombreuse ; chacun étoit dans l'attente des horribles COMLOTS dont M. Robespierre devoit donner connoissance ;

Séance du 6 mai 1792, 2^e intervention
SUR LA CORRESPONDANCE DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, p. 337-340

p. 337, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 190, p. 3
Pour qu'elle [cette société] devienne utile, j'observe qu'il ne faut pas seulement de ces détails plaisans, de ces bons mots qui ne prêtent qu'à rire, mais que ceux qui s'y arrêtent feraient bien mieux de s'attacher à dévoiler les manœuvres des intriguans et les COMLOTS des traîtres.

Séance du 18 juin 1792
CONTRE LAFAYETTE, p. 378-384

p. 383, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 216, p. 2
Le salut de la France est attaché au sort de la Fayette : si on lui donne le temps d'achever ses COMLOTS, c'est fait de la liberté ; mais s'il est renversé sur le champ, la cause du peuple triomphe et la liberté avec lui.

Séance du 28 juin 1792
CONTRE LAFAYETTE, p. 384-388

p. 386, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 222, p. 2
Pour punir un si grand attentat, quelle voie quel moyen employer ? Le moyen est tout simple, il est dans la constitution, c'est le décret d'accusation qui au même moment qu'il livrera sa tête coupable au glaive de la loi, l'enlèvera aux COMLOTS dont il est l'appui et la seule espérance.

p. 387, *Journal général de France*, n° 184, p. 734
Le moyen est tout simple, il est dans la constitution, c'est le décret d'accusation qui au même moment qu'il livrera sa tête coupable au glaive de la loi, l'enlèvera aux COMLOTS dont il est l'appui et la seule espérance.

Séance du 13 juillet 1792, 2^e intervention
CONTRE LAFAYETTE, p. 398-399

p. 398, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 232, p. 1
Tout ce qui vous a été dit sur les COMLOTS qu'ils paraissent méditer pour demain n'est pas ce qui m'effraye.

Conseil général de la Commune de Paris
Séance du 1^{er} septembre 1792
SUR L'OUVERTURE DES BARRIÈRES, p. 446-447

p. 447, *Pétion. Discours sur l'accusation intentée contre Maximilien Robespierre*, 5 novembre 1792 **
Il s'agissait du décret qui ouvrirait les barrières, et à ce sujet il se livra à des déclamations extrêmement animées, aux écarts d'une imagination sombre, il aperçut des précipices sous ses pas, des COMLOTS liberticides ;

TOME IX

SALE
Séance du 15 octobre 1792
SUR LE PROJET D'UNE GARDE DÉPARTEMENTALE, p. 31-40

p. 37, *Discours sur l'institution d'une nouvelle garde pour la convention nationale*
que signifient donc ces déclamations intarissables contre l'esprit qui anime les citoyens de Paris ; contre tous les mandataires que cette ville a choisis ? Que signifient ces suppositions éternelles de COMLOTS, dont on prétend qu'elle est le foyer ;

SALE
Séance du 28 octobre 1792
SUR L'INFLUENCE DE LA CALOMNIE, p. 43-62

p. 44, *Discours sur l'influence de la calomnie sur la Révolution*
c'est l'humanité elle-même qui est devenue l'objet de ses trames perfides. Compagne inséparable de l'intrigue, elle a embrassé, comme elle, l'univers, dans ses COMLOTS.

p. 46
Cette constitution, dont tous les vices étoient son ouvrage, devint bientôt entre ses mains un instrument de tyrannie et de proscription. Toujours nulle pour protéger les patriotes persécutés, elle étoit toujours active pour justifier tous les attentats contre la liberté, pour pallier tous les COMLOTS de la cour et de l'aristocratie.

p. 47
J'ai vu les délégués d'un grand peuple, vils jouets des perfides charlatans qui trahissaient la patrie, redouter, calomnier le peuple, déclarer la guerre à ceux de ses

mandataires qui voulaient rester fidèles à sa cause ; leur imputer à crime, et l'estime de leurs concitoyens, et les mouvements spontanés de l'indignation publique, provoqués par la tyrannie ; croire stupidement à tous ces fantômes de COMLOTS, de brigandage, de dictature, dont on les épouvantoit ;

Séance du 30 novembre 1792

SUR LES TROUBLES D'EURE-ET LOIR, p. 106-109

p. 107, *Journal des débats et décrets*, n° 72, p. 491

Je demande la permission de proposer un moyen sûr de confondre les COMLOTS de tous les ennemis de la Convention nationale, c'est-à-dire, de tous les partisans du royalisme et de l'aristocratie.

p. 108, *Le Courrier des départemens*, t.III, n°2, p. 28

Je demande, continue-t-il, que l'impartialité et la concorde renaissent dans notre sein, et que pour confondre les COMLOTS des partisans du royalisme et de l'aristocratie, on adopte un moyen qui atterre à jamais les liberticides.

SALE

Séance du 7 décembre 1792

SUR LES MOYENS DE SAUVER LA LIBERTÉ, p. 148-154

p. 153, *Le Créole patriote*, n° 159, p. 635
Quels moyens devons-nous employer pour combattre ? Eclairer l'opinion publique, sur-tout les départemens, surveiller tous les COMLOTS, et au moment où ils seraient prêts à éclater, nous montrer tous les intrépides défenseurs de la liberté, déployer le caractère républicain qui nous a toujours dirigés, et les combattre avec cette énergie qui les a tous anéantis.

Séance du 19 décembre 1792

SUR UN COMLOT CONTRE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, p. 172-178

p. 176, *Le Courrier des départemens*, t. III, n° 121, p. 330 **

Robespierre jette encore quelques phrases entrecoupées ; il parle de COMLOTS ; il atteste les amis de la patrie.

p. 178, *Mercur universel*, t. XXII, p. 316
J'atteste aux amis de la patrie quels sont les COMLOTS que l'on trame contre la liberté.

Séance du 28 décembre 1792

SUR L'APPEL AU PEUPLE DANS LE JUGEMENT DE LOUIS XVI, p. 183-203

p. 197, *Second discours <...> sur le jugement de Louis Capet*

Sont-ce les COMLOTS de l'aristocratie qu'on redoute ? Non, c'est la dictature de je ne sais quels députés du peuple qui sont là tous prêts à le remplacer.

p. 200

Citoyens, qui que vous soyez, veillez autour du Temple ; arrêtez, s'il est nécessaire, la malveillance perfide, même le patriotisme trompé ; et confondez les COMLOTS de nos ennemis.

SALE

Séance du 1^{er} janvier 1793

SUR L'APPEL AU PEUPLE, p. 207-210

p. 209-210, *Le Créole patriote*, n° 210, p. 842
c'est encore pour cela qu'ils sèment l'or et l'argent, pour stipendier de vils agens subalternes qui se répandent çà et là pour semer le trouble et la discorde ; mais c'est à nous de déjouer tous ces infâmes COMLOTS, c'est à nous de nous montrer aussi prudents que sages, qu'ils sont astucieux et méchants, c'est à nous de prêcher cette tranquillité surveillante, ce calme imposant qui fait leur désespoir, et déconcerter toujours leurs manœuvres scélérates.

SALE

Séance du 6 janvier 1793

SUR LES EFFORTS DE COUTHON POUR OBTENIR LA PAROLE À LA CONVENTION, p. 224-226

p. 225, *Premier journal <...> ou le Point du jour*, n° 7 et 8, p. 28 et 31

De grandes mesures peuvent seules déjouer les COMLOTS de l'intrigue. Elles consistent à employer toutes les ressources pécuniaires et morales, pour répandre les écrits qui démasquent les intrigans.

SALE

Séance du 20 janvier 1793, 2^e intervention
SUR LES MESURES DE SÛRETÉ NÉCESSAIRES, p. 246-248

p. 247, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 342, p. 3
Nous voulons bien périr pourvu que la tyrannie périsse avec nous. Quand la tête du tyran sera tombée, vous éclairerez les départemens sur les COMLOTS qui ont été tramés contre la liberté.

Séance du 15 février 1793

SUR UN PLAN DE CONSTITUTION PROPOSÉ A LA SOCIÉTÉ,
p. 267-269

p. 268, *Courier français*, t. XXII, n° 49, p. 388-389 ; *Journal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 356, p. 2
C'est ainsi que nous parviendrons à déjouer les desseins des émissaires qui, dans la double crise d'une constitution à établir et d'une guerre à soutenir, voudraient diviser les citoyens, et bouleverser Paris. Leurs noirs COMLOTS échoueront contre la sagesse et les efforts des amis de la liberté et de l'égalité.

SALE

Séance du 27 février 1793

SUR LE RAPPEL DES DÉPUTÉS INFIDÈLES, p. 277-281

p. 279, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, 1^{er} mars, p. 2
Le moyen de déjouer leurs COMLOTS et de les réduire à l'impossibilité de nuire, c'est de les démasquer entièrement et de les marquer du sceau de l'ignominie.

SALE

Séance du 6 mars 1793

CONTRE LES INTRIGANTS, p. 295-301

p. 299, *Feuille de Paris*, n° 193, p. 2
Autrefois, nous triomphions facilement, parce que des hommes entourés de la confiance publique, dévoilaient aux yeux de la France entière les COMLOTS de la cour ;

SALE

Séance du 13 mars 1793

CONTRE LES INTRIGANTS, p. 320-327

p. 324, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 373, p. 2 et 4
Si vous jetez un regard sur les différens points de la république, vous verrez les

mêmes manœuvres, les mêmes COMLOTS ; vous verrez le club national de Bordeaux anéanti ; vous verrez l'aristocratie rayonnante à Lyon.

Séance du 27 mars 1793, 1^{ère} intervention

SUR LE CHOIX DES GÉNÉRAUX ET POUR L'EXPULSION DES BOURBONS, p. 332-341

p. 335, *Le Logotachigraphe*, n° 87, p. 208 à 210 ; *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 88, p. 392

et quand la Convention ignore ce qui se passe, ce qui lui importe le plus de savoir, déjà l'aristocratie connoît nos revers, son audace se rallie, et elle combine ces nouvelles fâcheuses avec ces COMLOTS criminels. Voilà ce qui est arrivé.

Séance du 27 mars 1793

POUR PURGER PARIS DE TOUS LES TRAITRES, p. 342-344

p. 343, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 383, p. 3

Les traîtres ajournent-ils leurs COMLOTS, ont-ils invoqué les formes pour assassiner Michel Pelletier ?

SALE

Séance du 29 mars 1793

SUR LES DANGERS DE LA PATRIE ET POUR DES MESURES VIGOUREUSES, p. 344-350

p. 348-349, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 384, p. 2

Il faut présenter à la Convention, non pas de vaines formules, que les ennemis de la patrie attendent, parce qu'elles secondent leurs COMLOTS, mais il faut lui présenter le tableau énergique des malheurs publics, des trahisons de tout genre qui compromettent les succès de nos armes.

Séance du 3 avril 1793

SUR LES COMPLICES DE DUMOURIEZ, p. 360-369

p. 362, *Le Logotachigraphe*, n° 96, p. 282-285
Mais quelle doit être ma surprise à moi qui suis la marche de la révolution et qui observe ce qui se passe autour de nous, de voir que ceux qui, depuis le commencement de la dernière Révolution, ont calomnié avec tant d'audace la cité qui fut le boulevard de la liberté, soient restés muets sur les COMLOTS de Dumourier ;

p. 363

Après cela, nous étions cernés par des despotes, qui avoient combiné une conjuration en France avec les COMLOTS intérieurs.

p. 367

et quand les hommes qui parlent de poignards auront assassiné la liberté et le reste de Ses défenseurs, comme ils ont assassiné celui-là, alors on dira du moins dans le moment où ils croyoient avoir consommé leurs COMLOTS liberticides, et où leur insolence sembloit redoubler par rapproche d'un général contre-révolutionnaire, qui sembloit guider les cohortes des despotes de l'Europe, j'aurai dit la vérité, et j'aurai fait tout ce qui étoit en moi pour engager la Convention nationale à prendre les mesures véritables pour sauver la patrie ;

Séance du 10 avril 1793

CONTRE BRISSOT ET LES GIRONDINS, p. 376-413

p. 395, *Lettre de Robespierre à ses commettants*, n° 10, p. 475 et s.
Je devine la perfidie profonde des conspirateurs qui, pour couvrir leurs COMLOTS d'une voile impénétrable, avaient feint de vouloir expulser les individus de la ci-devant famille royale, dans un temps où la France entière ne voyoit aucun motif à cette proposition imprévue ;

p. 403, *Le Logotachigraphe*, n° 102, p. 331-339
Sans doute, je ne dois pas être écouté favorablement, quand je dévoile les COMLOTS contre les meilleurs amis de la liberté.

p. 408, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 102, p. 455
que cette audace avec laquelle les conspirateurs cherchaient à détourner l'opinion publique de leurs COMLOTS par une de ces farces auxquelles ils sont accoutumés, méritoit d'être réprimée ;

p. 411, *Courrier des départemens*, t. VII, n° 12, p. 191, et n° 13, p. 202 *
La comparaison que fit alors l'Assemblée, de Robespierre qui, la veille, s'étoit accroché à la tribune, et qui tout à l'heure encore vouloit dévoiler de grands COMLOTS, à ce Robespierre, doux, modeste complaisant, poussant l'honnêteté jusqu'à craindre de fatiguer son auditoire,

occasionna une surprise qu'il seroit difficile de peindre.

Séance du 12 avril 1793, 2^e intervention

CONTRE PETION, p. 417-418

p. 418, *Courrier de l'Egalité*, t. IV, n° 239, p. 105 *
qui [les calomnieurs] cherchent ainsi à masquer leurs COMLOTS, et à détourner d'eux les regards du public et de la postérité.

SALE

Séance du 17 avril 1793, 1^{ère} intervention

SUR LES COMMISSAIRES ENVOYÉS À LYON, p. 442-443

p. 443, *Courrier français*, t. XXIII, p. 409 *
il est prouvé qu'ils [les commissaires] n'ont fréquenté les aristocrates et les jolies femmes que pour suivre le fil des COMLOTS.

Séance du 6 mai 1793

EN FAVEUR DES AUTORITÉS CONSTITUÉS DE PARIS, p. 477-479

p. 479 (2), *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 128, p. 563
Mais en vain on forme des COMLOTS contre la république, contre la liberté : la liberté, la république triompheront de tous les COMLOTS.

SALE

Séance du 12 mai 1793

POUR LA CRÉATION D'UNE ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE, p. 513-516

p. 516, *Courrier universel*, 14 mai, p. 2 ;
Journal du matin (Sablier), n° 600, p. 3
Tandis que les conspirateurs ont à leur disposition des trésors immenses, les patriotes n'ont rien pour déjouer leurs COMLOTS liberticides.

SALE

Séance du 26 mai 1793

POUR UNE INSURRECTION POPULAIRE CONTRE LES DÉPUTÉS CORROMPUS, p. 524-527

p. 525, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 422, p. 1
Quel est le moyen de déconcerter leurs COMLOTS ? Ce n'est pas de se livrer à de vaines terreurs, et j'ai vu avec peine que vous vous êtes alarmés à la nouvelle de la prise de Condé, car il est très possible qu'une

mauvaise nouvelle nous soit celée, et alors les Jacobins doivent conserver l'attitude la plus calme, la plus imposante.

Séance du 8 juin 1793

CONTRE LES MESURES PROPOSÉES PAR LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC, p. 544-547

p. 545, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 161, p. 694
Il ne restait à la République d'autre ressource que les efforts d'un peuple ami éclairé de la liberté qui a su, en se levant, étouffer tous les COMLOTS de l'aristocratie.

p. 546
Est-ce dans le moment où des traîtres s'agitent de toutes parts, que vous devez supprimer les comités de surveillance, les comités révolutionnaires que le peuple, fatigué des trahisons, a choisis pour déjouer les COMLOTS, et opposer une force active aux efforts de l'aristocratie ?

SALE

Séance du 10 juin 1793

SUR LE PROJET D'ACTE CONSTITUTIONNEL, p. 548-551

p. 550, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 431, p. 2-3 ; *Journal de la Montagne*, t. I, n° 12, p. 93
On prétend que des bataillons s'avancent sur Paris. Sans examiner si ces bruits sont fondés ou non, je proposerai de déjouer tous les COMLOTS, en éclairant l'opinion publique.

Séance du 18 juin 1793, 2^e intervention

CONTRE LE SURSIS POUR DEUX CONJURÉS DE BRETAGNE, p. 577-578

p. 578, *Mercur universel*, t. XXVIII, p. 280
Tout le monde ne connaît-il pas la conspiration de la Bretagne, frappez les conspirateurs, qu'avez-vous besoin de nouvelles révélations ? C'est notre foiblesse qui favorise les COMLOTS, rejetez avec indignation le projet de votre Comité.

SALE

Séance du 8 juillet 1793

SUR LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC, p. 612-615

p. 613, *Journal de la Montagne*, n° 41, p. 225
Qui oubliera les services que ce Comité a rendus à la chose publique, les nombreux COMLOTS qu'il a découverts ; les heureux aperçus que nous lui devons, les vues sages et profondes qu'il nous a développées ?

TOME X

Séance du 31 juillet 1793

CONTRE LE RAPPORT DU MAXIMUM DES GRAINS, p. 45-46

p. 45, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 213, p. 909 ; *Journal des Débats et Décrets*, n° 317, p. 398
Les inconvénients de la loi du maximum se font sentir en beaucoup d'endroits, et les malveillans qui abusent des meilleures lois ont profité de celle-là pour tramer leurs COMLOTS.

p. 45-46
Je demande qu'on ajourne la proposition qui vous est faite, parce que le Comité de salut public médite en ce moment un projet qui, sans doute, déjouera les COMLOTS des conspirateurs, et assurera l'abondance et la prospérité publique.

Séance du 2 août 1793

CONTRE CARRA, p. 47-49

p. 48, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 217, p. 924-925 ; *Journal des Débats et Décrets*, n° 320, p. 34-36
Lâche, tu vois tes COMLOTS découverts ;

SALE

Séance du 7 août 1793, 2^e intervention

CONTRES LES AGITATEURS SUSPECTS, p. 55-58

p. 56 (2), *Journal des Jacobins*, n° 467, p. 2 ; *Républicain français*, n° 268 **
Il [Robespierre] prouve que le cabinet de Saint-James, qui a des agents dans toute la République, et spécialement dans tous les ports de mer, a la plus grande part dans tous ces COMLOTS. [...] Il observe au surplus que les COMLOTS qu'il vient de dénoncer auront la même destinée que tous les autres, si tous les citoyens secondent les mesures prises par le maire et le commandant-général de la garde nationale parisienne, qui ont pris dans les circonstances toutes les mesures que devaient prendre deux véritables amis du

peuple pour le mettre à l'abri de l'attaque des ennemis.

SALE

Séance du 25 août 1793

POUR DES MESURES DE SÛRETÉ GÉNÉRALE, p. 79-81

p. 80, *Journal des Jacobins*, n° 480, p. 2 ; *Journal de la Montagne*, n° 86, p. 584-585
Le Comité de salut public, chargé de déjouer les COMLOTS de quelque nature qu'ils soient, fait souvent arrêter telle personne que le Comité de sûreté générale dont les fonctions sont à-peu-près les mêmes avait fait rechercher aussi.

Séance du 26 août 1793, 3^{ème} intervention

SUR UNE ADRESSE DES CITOYENS DE VINCENNES CONCERNANT LES SUBSISTANCES, p. 82

p. 82, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 240, p. 1022

L'aristocratie, l'avarice et la tyrannie coalisées font tous leurs efforts pour perdre la liberté ; ils mettent tout en usage pour réussir ; et la Convention n'a cessé de veiller pour déjouer leurs COMLOTS.

SALE

Séance du 4 septembre 1793, 1^{ère} intervention

SUR LA SITUATION GÉNÉRALE ET LES TROUBLES DE PARIS,

p. 92-95

p. 93, *Journal des Jacobins*, n° 490, p. 1 et al.
Quant aux subsistances [...] nous ferons des loix sages et en même tems terribles, qui, en les assurant au peuple, détruiront à jamais les accapareurs et les accaparemens, pourvoiront à tous les besoins du peuple, préviendront et déjoueront les COMLOTS et les trames perfides qu'ourdissent ses ennemis, pour l'insurger par la faim, l'affaiblir par le dénuement, l'exterminer par la misère.

p. 94

il faut ensuite veiller, chacun de notre côté, surveiller les intrigans et réunir nos efforts pour empêcher leurs COMLOTS, ou en détruire l'effet.

Séance du 17 septembre 1793, 2^e intervention

CONTRE LE RAPPORT DU DÉCRET DU 9 SEPTEMBRE 1793, p.

109-113

p. 111, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 262, p. 1112 ; *Journal universel*, n° 1396, p. 5749-5751

Citoyens, vous devez déjouer les COMLOTS qui se forment contre la liberté. Vous le devez pour le peuple qui a trop de bon sens pour ne pas sentir la nécessité de recevoir l'indemnité que vous avez décrétée ;

SALE

Séance du 7 octobre 1793, 1^{ère} intervention

CONTRE LES GÉNÉRAUX ET POUR LA POLITIQUE GOUVERNA-
MENTALE, p. 137-141

p. 141 (2), *Journal universel*, n° 1416, p. 5907-5910

Oui, ne nous livrons pas au découragement, mais rappelons-nous des COMLOTS des traîtres pour nous animer à une surveillance active et nécessaire. | [...] Nous avons empêché le succès de vos COMLOTS, nous avons arrêté les chefs, nous avons terrassé les traîtres et vengé la République.

Séance du 15 frimaire an II (5 décembre

1793), 2^e intervention

SUR LES MANGEUVRES DES AGENTS DE L'ÉTRANGER ET POUR LA
LIBERTÉ DES CULTES, p. 233-238

p. 236, *Journal des débats et décrets*, n° 444, p. 218 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 78, p. 814-15 (Texte très proche) ; *Journal universel*, n° 1476, p. 6890-92

Enfin, les intrigans qui cherchent à tout brouiller pour renverser la liberté, et établir leur usurpation, pourroient peut-être, par ce moyen, exécuter leurs COMLOTS sacrilèges.

p. 237

Je vous demande d'abord de défendre aux autorités particulières de fomenter, par des mesures irréfléchies, la guerre civile, et de seconder par là les COMLOTS de nos ennemis.

p. 237, *Batave*, n° 295, p. 1187-88

Tels sont les desirs de nos ennemis et leurs émissaires n'ont déjà que trop mis à exécution ces perfides COMLOTS ;

SALE

Séance du 22 frimaire an II (12 décembre

1793), 2^e intervention

CONTRE ANACHARSIS CLOOTS, p. 247-251

p. 250, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 86, p. 313 ; *Journal universel*, n° 1484, p. 6452-6455 ; *Journal des Jacobins*, n° 536, p. 2-3
Clouts, nous connaissons tes visites et tes COMLOTS nocturnes.

Séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793),
2^e intervention

SUR LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, p. 272-282

p. 275, *Rapport sur les principes du Gouvernement révolutionnaire*

Les temples des dieux ne sont pas faits pour servir d'asyle aux sacrilèges qui viennent les profaner ; ni la constitution, pour protéger les COMLOTS des tyrans qui cherchent à la détruire.

SALE

Séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

CONTRE CAMILLE DESMOULINS, FABRE D'ÉGLANTINE ET LA FACTION DE L'ÉTRANGER, p. 311-317

p. 314, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 113, p. 454

Il y a deux COMLOTS, dont l'un a pour objet d'effrayer la Convention, et l'autre d'inquiéter le Peuple.

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE [...], p. 350-367

p. 360

mais se gardant bien de jamais se compromettre au point de défendre la vertu calomniée : découvrant quelquefois des COMLOTS découverts, arrachant le masque à des traîtres démasqués et même décapités ;

p. 361

Aussi l'aristocratie se constitue en sociétés populaires ; l'orgueil contre-révolutionnaire cache, sous des haillons, ses COMLOTS et ses poignards ; le fanatisme brise ses propres autels ; le royalisme chante les victoires de la République ;

Séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)

SUR LA CONSPIRATION QUI VIENT D'ÊTRE DÉCOUVERTE, p. 376-379

p. 378, *Journal des Débats et Décrets*, n° 542, p. 329

Quand bien même il manqueroit d'autres preuves (ce qui n'est pas), les COMLOTS des scélérats que la justice nationale fait arrêter, se prouveroient par les efforts qu'ils font pour se soustraire par la révolte au jugement du peuple, qui est près de se prononcer sur eux.

Séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

POUR LE RAPPORT DU DÉCRET D'ARRÊSTATION CONTRE HÉRON, p. 392-396

p. 395, *Batave*, n° 400, p. 1607-1608

n'avons-nous donc eu ce courage que pour servir la cause de ces nouveaux conspirateurs ? mais non ; tous les COMLOTS seront déjoués.

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)

SUR LES RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES [...], p. 442-465

p. 448, *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*

Danton, le plus dangereux des ennemis de la Patrie, s'il n'en avoit été le plus lâche ; Danton, ménageant tous les crimes, lié à tous les COMLOTS, promettant aux scélérats sa protection, aux patriotes sa fidélité ;

Fête de l'Être suprême : 20 prairial an II (8 juin 1794)

DISCOURS AU PEUPLE RÉUNI POUR LA FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME, p. 479-483

p. 482, *Second discours [...] au moment où l'athéisme, consumé par les flammes, a disparu, et où la Sagesse apparaît à sa place aux regards du peuple*

Peuple, ne crains plus leurs COMLOTS sacrilèges ; ils ne peuvent pas plus arracher le monde du sein de son auteur, que le remords de leurs propres cœurs.

Séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

CONTRE TOUT AJOURNEMENT DU PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR COUTHON, p. 483-487

p. 484, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 264, p. 1075 ; *Conservateur des principes républicains*, t. II, n° 12 et 13, p. 341-345 et 348

Deux opinions fortement prononcées se manifestent dans la République ; citoyens, l'une est celle qui tend à punir d'une manière

sévère et inévitable les crimes commis contre la liberté ; c'est l'opinion de ceux qui sont effrayés de l'obstination coupable avec laquelle on cherche à ranimer les anciens COMLOTS et à en inventer de nouveaux en raison des efforts que font les représentans du peuple pour les étouffer.

SALE

Séance du 23 prairial an II (11 juin 1794)

SUR LES AFFAIRES DE NEVERS ET CONTRE FOUCHÉ, p. 487-491

p. 489 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 268, p. 1092 et al. **

Il [Robespierre] déclare que Chaumette ayant tramé ses COMLOTS à Nevers, il n'est pas possible que ni le représentant ni la Société populaire n'aient eu connaissance de quelques-unes des manœuvres qu'il employoit. | [...] au lieu de s'arrêter au langage de la députation, il faut demander à la Société de Nevers si elle a combattu Chaumette et déjoué ses horribles COMLOTS ?

SALE

Séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)

CONTRE LES INTRIGUES ET LES CALOMNIES DE CERTAINS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, ET SUR L'AFFAIRE DE CATHERINE THÉOT, p. 504-511

p. 506, *Gazette française*, 12 messidor, p. 2467-2470 et al.

Jusques à quand serons-nous donc assaillis par les outrages, précurseurs nombreux de plus grands COMLOTS ;

p. 509

Les Cordeliers ressuscités exprès pour cette cérémonie ; le club des Cordeliers, dont le nom n'a point encore été réhabilité par des services, depuis les affreux COMLOTS dont il a été le théâtre et le prétexte ; le club des Cordeliers doit s'asseoir à côté de la Convention.

SALE

Séance du 13 messidor an II (1^{er} juillet 1794)

SUR LES CALOMNIES DONT IL EST L'OBJET ET LES INTRIGUES AU SEIN DES COMITÉS DE GOUVERNEMENT, p. 511-518

p. 513, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 68, p. 553-55 et al.

Chaque jour elle [la calomnie] invente de nouveaux forfaits pour réussir dans ses affreux COMLOTS ; ce sont les *indulgens* qui ne cessent de s'en servir comme une arme terrible.

SALE

Séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794)

SUR LES INTRIGUES CONTRE LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, p. 518-524

p. 523 (3), *Journal de la Montagne*, t. III, n° 79, p. 641-43

quand on voit des hommes tantôt modérés, tantôt hors de toute mesure, déclamant toujours, et toujours s'opposant aux moyens utiles qu'on propose, il est tems de se mettre en garde contre les COMLOTS. | [...] Il faut que ces lâches conspirateurs, ou renoncent à leurs COMLOTS infâmes, ou qu'ils nous arrachent la vie. | [...] Tant que la terreur durera parmi les représentans, ils seront incapables de remplir leur mission glorieuse. Qu'ils se rallient à la justice éternelle, qu'ils déjouent les COMLOTS par leur surveillance ; que le fruit de nos victoires soient la liberté, la paix, le bonheur et la vertu ;

Séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794)

SUR L'AFFAIRE DE COMMUNE-AFFRANCHIE ET CONTRE DUBOIS-CRANCÉ ET FOUCHÉ, p. 524-526

p. 526, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 296, p. 1209 et al. **

Les principes de l'orateur sont d'arrêter l'effusion du sang humain, versé par le crime : les auteurs des COMLOTS dénoncés n'aspirent au contraire qu'à immoler tous les patriotes et sur-tout la Convention nationale, depuis que le Comité a indiqué les vices dont elle doit se purger.

SALE

Séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794)

CONTRE FOUCHÉ, p. 526-530

p. 528, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 303, p. 1239 et al.

Si le système de Fouché pouvoit dominer, il s'ensuivroit que ceux qui ont dénoncé des COMLOTS hors de la Convention ont commis un crime ;

SALE

Séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794),

2^e intervention

SUR LA DÉNONCIATION DE PILLE PAR SIJAS, p. 531-533

p. 533, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 83, p. 674 et al.

il est à craindre qu'on ne veuille protéger des militaires aristocrates, et perdre ceux qui se sont bien conduits, mais tous les COMLOTS se briseront contre la Convention nationale et contre le Comité de salut public qui saura triompher des intrigans qui cherchent à le diviser.

Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)
CONTRE LES FACTIONS NOUVELLES ET LES DÉPUTÉS
CORROMPUS, p. 542-586

p. 561, *Discours [...] à la Convention nationale, dans la séance du 8 thermidor [...]*
C'est depuis cette époque qu'on les a vus s'agiter avec une nouvelle audace et chercher à punir tous ceux qui avaient déconcerté le plus dangereux de tous les COMLOTS.

p. 564
Tandis que des représentants du peuple s'efforçaient de persuader à leurs collègues qu'ils ne pouvaient trouver de salut que dans la perte de membres du Comité, tandis que des jurés du Tribunal révolutionnaire, qui avaient cabalé scandaleusement en faveur des conjurés accusés par la Convention, disaient partout qu'il fallait résister à l'oppression, et qu'il y avait vingt-neuf mille patriotes déterminés à renverser le gouvernement actuel, voici le langage que tenaient les journaux étrangers qui, dans tous les moments de crise, ont toujours annoncé fidèlement les COMLOTS près de s'exécuter au milieu de nous, et dont les auteurs semblent avoir des relations avec les conjurés.

p. 566
Après avoir vaincu les dédains et les contradictions de plusieurs, je vous ai proposé les grands principes gravés dans vos cœurs, et qui ont foudroyé les COMLOTS des athées contre-révolutionnaires.

TOME XI

LES PROCÈS DE FRANÇOIS PAGE ET HYACINTHE DUPOND
(1786-1789), p. 49-126

p. 74
Or, ceux-ci sentaient combien il était intéressant pour eux, de le faire disparaître, avant

ce jour fatal : de peur que l'enlèvement de ce malheureux, après une audience qui aurait instruit le public de ses démêlés, avec ses oppresseurs, ne produisît une sensation défavorable, qui pouvait même déconcerter tous leurs COMLOTS.

p. 99
Et, quand bien même quelque main secourable viendrait les briser, possesseurs d'une partie de ses biens, remettant l'autre en la puissance d'un curateur, qui est l'un de vos complices, n'êtes-vous pas sûrs d'étouffer à jamais ses réclamations, ou de le faire expirer de misère, avant qu'il ait pu, à travers tant d'obstacles, dénué de toute espèce de secours, se traîner jusqu'au terme d'une dispendieuse et accablante procédure, que vous saurez bien prolonger, au besoin, par les ressources de l'intrigue et de la chicane <...> à moins toutefois que l'éternelle providence, qui se joue de tous les COMLOTS des méchants, n'ait résolu de le conserver sur la terre, jusqu'à ce qu'il puisse, par votre châtiment, consoler les gens de bien affligés de votre longue impunité, et l'absoudre, en quelque sorte, elle-même, de vos coupables succès.

ADRESSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE AUX FRANÇAIS, juillet 1791, p. 347-376

p. 350
qu'en réprimant les COMLOTS de l'aristocratie déconcertée, en protégeant les faibles opprimés, en punissant les oppresseurs puissans, en déployant, envers le dépositaire provisoire du pouvoir exécutif, la dignité qui convenait aux représentans du souverain ;

p. 374 (2)
La cause de nos maux n'est pas dans les COMLOTS des brigands dont on ne cesse de nous faire peur, et qui ne se montrent nulle part. | [...] La cause de nos maux n'est pas dans la perfidie et dans les COMLOTS de la cour ; elle est dans la stupide sécurité par laquelle nous les avons nous-mêmes favorisés, en lui fournissant sans cesse de nouveaux trésors et de nouvelles forces contre nous.

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

CONFÉDÉRATION

Lexie	Occurrences	FRN	FR
CONFÉDÉRATION	11	0,00063	0,06

TOME I – III : aucune occurrence

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 2 (24-25 MAI 1792)

p. 68, *EMPRISONNEMENT DE M. LE COINTRE*, p. 65-69

Et vous aussi Condorcet, n'étiez-vous point membre de cette CONFÉDÉRATION philosophique, qui dénonçoit à l'opinion publique, l'auteur du contrat social, comme un fou orgueilleux, et même comme un vil hypocrite ; qui armoit contre ce grand homme la puissance des grands, et la vengeance des ministres, et le despotisme des rois ?

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 6 (22 novembre 1792)

p. 76, *DES PAPIERS PUBLICS*, p. 75-77
Voyez si, pour eux [cette multitude d'écrivains], les principes ne sont pas le système de la faction qu'ils servent, s'ils ne pardonnent pas plus aisément à l'incivisme, qu'à l'inflexibilité républicaine. Voyez si l'unique objet de leur CONFÉDÉRATION n'est pas d'effacer insensiblement les principes de la raison et de la justice, en calomniant ceux qui les préfèrent à toutes les combinaisons des politiques ambitieux.

TOME VI

SAC

Séance du 26 avril 1789

DISCOURS DE BIENVENUE À LA DÉPUTATION CORSE, PRONONCÉ PAR ROBESPIERRE, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ, p. 332-333

p. 333
Généreux citoyens, vous avez défendu la liberté dans un temps où nous n'osions l'espérer encore. Vous avez souffert pour elle

; vous triomphez avec elle et votre triomphe est le nôtre. Unissons-nous pour la conserver toujours ; et que ses lâches ennemis pâlisent d'effroi, à la vue de cette sainte CONFÉDÉRATION qui, d'une extrémité de l'Europe à l'autre, doit rallier sous ses étendards tous les amis de la raison, de l'humanité, de la vertu.

Séance du 4 juillet 1790

SUR UNE ADRESSE DES DÉPUTÉS DU COMMERCE DE FRANCE, p. 462-467

p. 463, *Mercur national ou Journal d'Etat et du Citoyen*, t. III, n° 1, p. 55 ; *Le Point du Jour*, t. XI, n° 354, p. 382-384

tantôt on vous propose d'appeller à la CONFÉDÉRATION nationale celui que l'on a mis à la tête de votre escadre, comme si l'on vouloit donner l'air de dire aux nations étrangères, par une distinction aussi extraordinaire, que vous destinez ce général et cette escadre à jouer un grand rôle dans les affaires de l'Europe.

Séance du 10 juillet 1790

SUR LE DISCOURS DE LA DÉPUTATION DES CITOYENS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, p. 472-475

p. 473, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 193, p. 792 **

Après quelques phrases que des interruptions fréquentes ne permettent pas à l'Opinant d'achever, M. Robespierre propose d'ordonner l'impression du discours des Citoyens des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que de la réponse de M. le Président, et d'accorder à ces Citoyens la place qu'ils sollicitent à la cérémonie de la CONFÉDÉRATION.

TOME VII : aucune occurrence

TOME VIII

Séance du 10 février 1792

SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, p. 157-190

p. 163, *Discours [...] sur les moyens de sauver l'Etat et la Liberté [...]*
Adoptez une de ces mesures dont la sagesse et l'utilité ont déjà été attestées par une heureuse expérience ; ordonnez, dans ces momens critiques, une CONFÉDÉRATION civique, fraternelle, de toutes les gardes nationales de la France, non telle qu'une astucieuse

politique la prépara jadis, pour dépraver l'esprit public dès sa naissance, mais telle que la liberté elle-même l'enfant dans un tems antérieur et plus heureux ;

p. 185, *Journal débats et corresp.* SAC, n° 142
Voulez-vous régénérer l'état tout entier et pourvoir à son salut universel ? Adoptez cette grande mesure dont l'expérience vous garantit l'efficacité ; ordonnez une CONFÉDÉRATION générale civique et fraternelle dans tous les départemens de la France, non comme celle que les despotes assemblèrent encouragés par les vues particulières, mais telle que la liberté elle-même l'a ordonnée dans des temps plus heureux : d'après des règles très simples, que les citoyens se réunissent par des députés de toute la France, choisis par eux librement ;

p. 190, *La Rocambole des Journaux*, n° 14, p. 218
[Robespierre propose] de faire des insurrections *sans entraves* et de se montrer tel qu'il parut dans les beaux jours de la liberté ; d'ordonner une CONFÉDÉRATION générale, civique, et fraternelle dans tous les Départemens de la France, pour y jurer sérieusement de vivre *libre* ou de *mourir* <...> Jusqu'à quand donc cette horde factieuse abusera-t-elle de la patience de la Nation !

Séance du 20 avril 1792, 3^{ème} intervention
SUR LA GUERRE ET CONTRE LAFAYETTE, p. 291-294

p. 292, *Journal débats et corresp.*, SAC, n° 181, p. 3 ; *Journal général*, n° 114, p. 464
La partie la plus puissante de cette CONFÉDÉRATION était composée de ceux qui regrettaient l'ancien régime et qui voulaient anéantir l'égalité, la base de la représentation nationale.

TOME IX

SALE

Séance du 28 octobre 1792

SUR L'INFLUENCE DE LA CALOMNIE, p. 43-62

p. 60, *Discours sur l'influence de la calomnie sur la Révolution*

Toutes les trompettes de la renommée, tous les canaux de l'esprit public sont entre leurs mains ; et cette CONFÉDÉRATION de tant d'écrivains perfides, soutenue par toutes les ressources de la puissance publique, est peut-être plus redoutable à la liberté que toutes les conspirations de la cour.

TOME X

Séance du 27 brumaire an II (7 novembre 1793)

RAPPORT SUR LA SITUATION POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE,
p. 167-188

p. 169, *Rapport [...] sur la situation politique de la République*

Il est à remarquer que ce cabinet a conduit de front, en France et dans les Etats-Unis, deux intrigues parallèles qui tendoient au même but. Tandis qu'il cherchoit à séparer le Midi de la France du Nord, il conspiroit pour détacher les provinces septentrionales de l'Amérique des provinces méridionales ; et comme on s'efforce encore aujourd'hui de fédéraliser notre République, on travaille à Philadelphie à rompre les liens de la CONFÉDÉRATION qui unissent les différentes portions de la République américaine.

TOME XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

CONFÉDÉRATIONS

Lexie	Occurrences	FRN	FR
CONFÉDÉRATIONS	1	0,00006	0,01

TOME I – VI : aucune occurrence

TOME VII

SAC

Séance du 25 avril 1791

SUR L'AFFAIRE D'AVIGNON, p. 256-258

p. 257, *Mercure universel*, t. II, p. 474
Depuis deux armées sont en présence : qu'arrivera-t-il ? Déjà les généreux Avignonnois ont été victimes de la liberté ; mais voyons les CONFÉDÉRATIONS des départemens voisins réunis à Avignon ; d'un autre côté sont les aristocrates de ces mêmes départemens liés, coalisés avec les rebelles comtadins ;

TOME VIII – XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

CONFÉDÉRÉE

Lexie	Occurrences	FRN	FR
CONFÉDÉRÉE	1	0,00006	0,01

TOME I : aucune occurrence

TOME II

PLAIDOYERS POUR LE SIEUR DE VISSERY DE BOIS-VALÉ, p. 136-170

p. 143

Déjà une foule considérable étoit accourue et s'étoit attroupée devant la porte du Sieur de Visserly : sa maison ressembloit assez bien à une place assiégée ; les regards irrités que celle populace lançoit vers le faite de la maison, annonçoit quel étoit l'ennemi contre lequel elle s'étoit CONFÉDÉRÉE ;

TOME III – XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

CONFÉDÉRÉES

Lexie	Occurrences	FRN	FR
CONFÉDÉRÉES	4	0,00023	0,02

TOME I – V : aucune occurrence

TOME VI

Séance du 29 mars 1790

SUR LES POUVOIRS DES COMMISSAIRES DU POUVOIR EXÉCUTIF, p. 290-305

p. 293, *Le Point du Jour*, t. VIII, p. 353

Et quelle servitude que celle qui nous seroit imposée par une foule d'aristocraties nouvelles, appuyées sur la constitution même, d'autant plus invincibles, qu'elles seroient naturellement CONFÉDÉRÉES avec le despotisme ministériel, d'autant plus inquiètes et

tyranniques, que pour régner en paix, leurs membres auroient besoin d'étouffer ces semences de liberté que les événements précédens auroient fait germer dans les âmes d'une partie des Français !

Séance du 18 novembre 1790 (soir)

SUR LA PÉTITION DES AVIGNONNAIS POUR LEUR RÉUNION À LA FRANCE, p. 585-608

p. 592, *Discours [...] sur la pétition du peuple Avignonois*

c'est en vain que toutes les gardes nationales françaises des départemens voisins, CONFÉDÉRÉES avec eux, mettent au rang des premiers devoirs du civisme et de la fraternité, celui de les défendre contre les ennemis communs de la liberté ;

TOME VII – IX : aucune occurrence

TOME X

Séance du 27 brumaire an II (7 novembre 1793)

RAPPORT SUR LA SITUATION POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE, p. 167-188

p. 175, *Rapport [...] sur la situation politique de la République*

La sagesse helvétique a résisté à la fois aux sollicitations des Français fugitifs, aux caresses perfides de l'Autriche, & aux intrigues de toutes les cours CONFÉDÉRÉES.

p. 184, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 60, p. 241

La sagesse helvétique a résisté à toutes les provocations des malveillants, aux caresses perfides de l'Autriche, aux sollicitations des Français fugitifs réfugiés dans cette contrée et aux intrigues de toutes les cours CONFÉDÉRÉES.

TOME XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

CONFÉDÉRENT

Lexie	Occurrences	FRN	FR
CONFÉDÉRENT	1	0,00006	0,01

TOME I – VIII : aucune occurrence

TOME IX

SALE

Séance du 28 octobre 1792

SUR L'INFLUENCE DE LA CALOMNIE, p. 43-62

p. 50, *Discours sur l'influence de la calomnie sur la Révolution*

Mais lorsque quelque tems avant la fuite de Louis XVI, elles se CONFÉDÉRENT, pour accabler le parti du peuple, les Lameth renforcèrent le corps d'armée des libellistes de Lafayette, par la jonction de ceux qui étoient à leur solde, et sur-tout du Logographe, journaliste très-fidèle car il remplissoit scrupuleusement l'engagement qu'il avoit contracté avec le maître de la liste civile, de défigurer les opinions des députés patriotes, et d'embellir celles des orateurs vendus à la cour.

TOME X – XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

CONFÉDÉRER

Lexie	Occurrences	FRN	FR
CONFÉDÉRER	1	0,00006	0,01

TOME I – IV : aucune occurrence

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 1 (30 septembre 1792)

p. 30, TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE DEPUIS LE PREMIER MOMENT DE SA SESSION, p. 21-32 *

On vous dit : citoyens, que le projet de dictature n'existe pas ! et je vois, dans Paris, une commune *désorganisatrice, qui veut commander à toutes les autres communes*, et cette commune écrit à toutes les autres de se CONFÉDÉRER avec elle, d'approuver tout ce qu'elle fait !

TOME VI – XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

CONFÉDÉRÉS

Lexie	Occurrences	FRN	FR
CONFÉDÉRÉS	4	0,00023	0,02

TOME I – V : aucune occurrence

TOME VI

SAC

Séance du 5 décembre 1790

SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE, p. 612-655

p. 620, *Discours sur l'organisation des gardes nationales [...]*

Réduisez le nombre des officiers à la stricte mesure de la nécessité. Gardez-vous sur-tout de créer, dans le sein de cette famille de frères CONFÉDÉRÉS pour la même cause, les corps d'élite, des troupes privilégiées, dont l'institution est aussi inutile que contraire à l'objet des gardes nationales.

p. 654, *Correspondance générale des départemens de France*, t. I et II, n° 20, 21, 22, p. 305 et s. *Gardez-vous de créer, dans cette famille de frères CONFÉDÉRÉS pour la même cause, des troupes privilégiées, dont l'institution est aussi inutile que contraire à l'objet des gardes nationales.*

TOME VII : aucune occurrence

TOME VIII

Séance du 2 janvier 1792

SUR LA GUERRE (suite), p. 74-94

p. 76, *Discours [...] sur la guerre [...]*
 il n'est personne qui n'ait aperçu ce piège, en songeant que c'étoit après avoir constamment protégé les émigrations et les émigrans rebelles, qu'on proposoit de déclarer la guerre à leurs protecteurs, en même temps qu'on défendoit encore les ennemis du dedans, CONFÉDÉRÉS avec eux ?

Séance du 25 janvier 1792
 SUR LA GUERRE, p. 132-153

p. 144, *Troisième discours [...] sur la guerre [...]*
 si, les six derniers mois de sa [de l'assemblée constituante] vie, au moins, elle fut si différente de ce qu'elle avoit paru dans les premiers jours de sa jeunesse, pourquoi des corps armés, avec la même bonne foi ne pourroient-ils pas à la longue perdre quelque chose de cette ferveur patriotique qui a signalé les tems heureux où les citoyens, aujourd'hui divisés, étoient tous CONFÉDÉRÉS contre l'ennemi commun ?

TOME IX – XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

CONFRÈRE

Lexie	Occurrences	FRN	FR
CONFRÈRE	18	0,00103	0,10

TOME I – IV : aucune occurrence

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 1 (30 septembre 1792)

p. 28, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE DEPUIS LE PREMIER MOMENT DE SA SESSION*, p. 21-32 *
 Le chef du parti qui aspire à la dictature, s'écrie Rebecqui, je le dénonce nommément, c'est Robespierre ; il monte en même temps au bureau, comme s'il vouloit signer cette dénonciation. Son CONFRÈRE Barbaroux l'appuye.

Deuxième série

N° 1 (5 janvier 1793)

p. 202, *LETRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE A MM. VERGNIAUD, GENSONNÉ, BRISSOT ET GUADET, SUR LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU JUGEMENT DE LOUIS CAPET*, p. 189-204
 lorsque vous et votre CONFRÈRE Brissot, sortant du sénat, vous trouvâtes sur votre passage, les signes expressifs du mécontentement général.

TOME VI

Séance du 9 novembre 1790
 SUR LE TRIBUNAL DE CASSATION, p. 571-582

p. 581, *Courrier extraordinaire*, 10 novembre 1790, p. 3 **
 enfin, le rapporteur, aussi outré que son CONFRÈRE Dubuisson l'est peu, a conclu à ce que le comité fut rappelé à l'ordre pour avoir manqué de respect à l'assemblée, en lui proposant un plan aussi indigeste.

TOME VII : aucune occurrence

TOME VIII

Séance du 4 mars 1792
 SUR UN DON DE LA FAMILLE ROYALE, p. 212-213

p. 213, *Journal Pie*, n° 13, p. 4 **
 Le S. Robespierre qui certainement est devenu *feuilleant* a combattu la motion de son CONFRÈRE, et l'on a passé à l'ordre du jour. Danton en a été pour son *éloquence*.

TOME IX – X : aucune occurrence

TOME XI

LES PROCÈS DE FRANÇOIS PAGE ET HYACINTHE DUPOND (1786-1789), p. 49-126

p. 94 (2) *
 Monsieur et cher CONFRÈRE [...] *Je répugne, mon cher CONFRÈRE à faire remettre le prisonnier dans la chambre où je l'ai trouvé lors de ma première visite, parce que réellement il est inhumain de traiter ainsi son semblable*, mais, comme il s'est mal comporté depuis que je lui avais fait rendre un peu de liberté, j'ai ordonné qu'il soit enfermé dans sa chambre, jusqu'à nouvel ordre ;

p. 94-95 *

vous connaissez tout le désir que j'ai de vous être ici de quelque utilité, et de trouver, Monsieur et cher CONFRÈRE, les occasions de vous convaincre et de l'estime et de l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur. Signé Lagache.

p. 95 (2)

et à qui les [des éclaircissements] avait-il demandé ? à son confrère d'Hesdin, au sieur Michaut, qui comme de raison et comme l'annonce la lettre du sieur Lagache, avait répondu que toutes les plaintes du Sieur Dupond étaient autant d'impostures, que ses biens n'étaient rien, ou peu de choses ; [...] * et le sieur Lagache (c'est lui qui vous l'apprend) était trop poli, pour douter, un seul instant, de ce que son cher confrère, lui faisait l'honneur de lui écrire, touchant le peu de fortune du sieur Dupond ;

p. 96 (2) *

Je répugne, mon cher CONFRÈRE, à faire remettre le prisonnier dans la chambre où je l'ai trouvé, lors de ma première visite, parce que réellement, IL EST INHUMAIN DE TRAITER AINSI SON SEMBLABLE. [...] Mais, quelques preuves que donne le sieur Lagache de sa complaisance pour le cher CONFRÈRE, il ne pouvait se résoudre à la pousser au point de me faire rentrer dans cette espèce de tombeau, dont l'aspect aurait saisi d'horreur le sieur Michaut lui-même.

p. 96-97

Mais le sieur Lagache, qui, de Lille où il résidait, voyait, par les yeux des Bons-fils, ce qui se passait à Armentières, dans la maison de ces geôliers, comme il voyait par les yeux du sieur Michaut, ce qui se passait à Hesdin, était-il plus infaillible sur ce point que sur ceux qu'il adoptait, comme des articles de foi, sur la parole de son CONFRÈRE !

p. 103

L'effet des dispositions favorables qu'il avait trouvées dans les Ministres fut d'abord retardé, pendant près d'un an, par l'avis des subdélégués de Lille et d'Hesdin, dont l'un, après l'avoir fait attendre pendant plusieurs mois, l'envoya enfin tel qu'on pouvait l'attendre des antiques préventions dont j'ai marqué l'origine, et l'autre ne fut que l'écho de son CONFRÈRE et de la famille persécutrice qui l'entourait.

CORRESPONDANCE ENTRE DUBOIS DE FOSSEUX ET ROBESPIERRE, 1785-1789, p. 129-135

p. 131 (2), Arras le 15 août 1786

Monsieur et cher CONFRÈRE [...] J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments de l'estime et de l'amitié, Monsieur et cher CONFRÈRE, votre très humble et très obéissant serviteur.

p. 133, 16 avril 1787

Mon cher CONFRÈRE, si vous voulez avoir la bonté de m'envoyer les quatre discours des honoraires, j'essaierai d'y répondre dans les deux jours qui me restent.

AUTRES TEXTES

MÉMOIRE ET CONSULTATION POUR BOUTROU (juin 1787), p. 443-475

p. 468

il [le sieur Simon] témoigne même de l'indignation de ce que le sieur Boutrou a osé se dire son CONFRÈRE.

p. 471

Ainsi, lorsqu'un Professeur en Droit, son CONFRÈRE dans toute l'exactitude du terme, revêtu du titre de Recteur, jugera à propos d'obliger Mr. Simon à se transporter chez lui, il pourra se procurer ce plaisir autant qu'il lui plaira ;

CONSPIRATEUR

Lexie	Occurrences	FRN	FR
CONSPIRATEUR	54	0,00312	0,31

TOME I – III : aucune occurrence

TOME IV – Le DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 1 (19 mai 1792)

p. 22, OBSERVATIONS SUR LES MOYENS DE FAIRE UTILEMENT LA GUERRE, p. 15-27

Qu'à force d'artifices et de terreurs, ils parviennent à faire de l'armée le redoutable instrument de la cour, ou des projets d'un CONSPIRATEUR perfide, alors vous entendrez

vanter par-tout son respect pour les lois et son attachement à la discipline.

N° 2 (24-25 mai 1792)

p. 59, *SUR LA NÉCESSITÉ ET LA NATURE DE LA DISCIPLINE MILITAIRE*, p. 49-60

J'ai vu un ministre CONSPIRATEUR et des patriens ennemis de la révolution, accuser les premiers défenseurs de la liberté ;

p. 59-60

Nul CONSPIRATEUR n'a encore expié le plus grand de tous les forfaits, et la foiblesse, la moindre erreur du peuple, que dis-je, le civisme le plus pur et le plus ardent a été puni par des supplices et par des massacres ;

N° 7 (29-30 juin 1792)

p. 207, *DEUXIÈME LETTRE DE M. ROBESPIERRE À M. LAFAYETTE SUR LES LETTRES DE M. LAFAYETTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU ROI*, p. 195-219

p. 210

la punition d'un CONSPIRATEUR connu, tel que cet abbé Belmont que vous pleurez, peut provoquer, chez quelques individus, un mouvement involontaire que la réflexion condamne ; on regrette toujours amèrement de voir le peuple faire justice des grands coupables, au défaut des lois, qu'ils ont le privilège de braver impunément.

p. 215

On dira, que vous écrasez les insectes qui bourdonnent autour de vous, et que vous tremblez devant un grand CONSPIRATEUR armé.

N° 8 (5 juillet 1792)

p. 243, *SUR LA TACTIQUE DU GÉNÉRAL LAFAYETTE*, p. 233-243 *

Citoyen ingrat et parjure ; hypocrite et vil vil CONSPIRATEUR, que tout le sang qui coulera, retombe sur la tête sacrilège.

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Deuxième série

N° 1 (5 janvier 1793)

p. 194, *LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À MM. VERGNIAUD, GENSONNÉ, BRISSOT ET GUADET SUR LA*

SOUVERAINÉTÉ DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU JUGEMENT DE LOUIS CAPET, p. 189-204

Rappelez-vous, messieurs, que jadis César fut soupçonné d'avoir trempé dans la conjuration de Catilina, pour avoir voulu seulement, avec un art infini, insinuer la nécessité d'ajourner la punition de ce fameux CONSPIRATEUR.

N° 7 (fin de février 1793)

p. 316, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE*, p. 307-320 *

Le CONSPIRATEUR Diétrich, traduit devant le tribunal de Besançon, en vertu d'un décret de la Convention nationale, décline la juridiction de ce tribunal, sous le prétexte qu'il est prévenu contre lui ;

N° 8 (2-5 mars 1793)

p. 327, *ADRESSE DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ SÉANTE AUX JACOBINS DE PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES*, p. 323-328

à ceux qui, tandis que nous pressions la condamnation de ce même roi CONSPIRATEUR et parjure, dont ils étoient les avocats, appeloient contre nous, nos frères des départements, et désignoient la portion la plus saine de la Convention nationale, à la vengeance de leurs concitoyens ;

TOME VI

SAC

Séance du 5 décembre 1790

SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE, p. 612-655

p. 635, *Discours sur l'organisation des gardes nationales*

Est-ce un despote, est-ce un CONSPIRATEUR qui trace ici les fonctions de ses satellites, ou le rôle de ses complices ? ou sont-ce les représentants du peuple, les fondateurs de la liberté qui préparent les moyens de la défendre ?

TOME VII

Séance du 30 mai 1791

SUR LA PEINE DE MORT, p. 432-446

p. 445, *L'Ami du Peuple* (Marat), t. VIII, n° 478, p. 4

Or, si toute peine doit être proportionnée au délit, celle de l'assassin et de l'empoisonneur

doit être capitale ; à plus forte raison, celle du CONSPIRATEUR, et de l'incendiaire.

Séance du 23 août 1791

DPC (suite)

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE (suite), p. 653-660

p. 659-660, *L'Ami du Peuple* (Marat), n° 538, p. 5 **
à ce sujet, il [Robespierre] a cité l'exemple de Bouillé, regardé comme un traître à la patrie par tous les gens de bien, lors même que l'assemblée lui a décerné la couronne civique pour le massacre des patriotes de Nancy, et il a demandé si un écrivain qui l'aurait dénoncé comme un CONSPIRATEUR avant la notoriété de ses dernières trahisons, aurait mérité d'être traité comme calomniateur, conformément au décret.

TOME VIII

Séance du 28 juin 1792

CONTRE LAFAYETTE, p. 384-388

p. 386, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 222, p. 2
Toute autre que le décret d'accusation serait insuffisante, elle [l'assemblée nationale] ne peut en prendre d'autre sans se perdre elle-même, car la Fayette lui déclare la guerre, et il ne lui reste que deux partis, ou de rester les représentants de la nation en déployant toute sa force contre ce CONSPIRATEUR, ou de devenir dans la main de la Fayette un agent puissant pour affermir son règne.

p. 387, *Journal du Peuple*, n° 152, p. 602 *
L'ex-révérant Chabot a traité M. la Fayette de CONSPIRATEUR, de Cromwell.

p. 388, *La Rocambole des journaux*, n° 2, p. 26
mais avant, il faut que chaque citoyen dénigre, déchire, diffame ce CONSPIRATEUR de tout son pouvoir afin qu'avant d'être jugé par la haute cour nationale, il soit condamné dans l'opinion publique.

Séance du 11 juillet 1792

SUR LES DANGERS DE LA PATRIE (suite), p. 390-395

p. 391, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 230, p. 2
Avant cette déclaration nous savions qu'un

général CONSPIRATEUR était à la tête de nos armées ; nous savions qu'une cour corrompue machinait sans relâche contre notre liberté et notre constitution.

p. 394, *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 14 juillet 1792, p. 7

La patrie est en danger, l'assemblée vient de proclamer cette vérité, mais elle ne nous a rien appris de nouveau ; un général CONSPIRATEUR est à la tête de nos armées, une cour corrompue machine sans relâche notre ruine.

Séance du 20 juillet 1792, 3^{ème} intervention

SUR LE DÉCRET D'ACCUSATION CONTRE LAFAYETTE, p. 403-405

p. 404, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 235, p. 4

quand on songe qu'au milieu d'une telle tergiversation le jugement de l'assemblée nationale pourra être favorable à ce CONSPIRATEUR.

Séance du 17 août 1792,

CONTRE LAFAYETTE, p. 438-439

p. 439, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 250, p. 2

je suis convaincu encore qu'il est des hommes qui ne siègent pas dans le côté droit, mais qui voient, avec inquiétude, le règne de la véritable liberté s'établir d'une manière inébranlable sur les bases de l'égalité ; verraient peut-être avec plaisir l'arrivée de ce CONSPIRATEUR qui ouvrirait de nouvelles chances à leurs intrigues. Voilà les dangers auxquels vous êtes exposés, voilà l'orage que vous avez à conjurer.

TOME IX

SALE

Séance du 28 octobre 1792

SUR L'INFLUENCE DE LA CALOMNIE, p. 43-62

p. 56, *Discours sur l'influence de la calomnie sur la Révolution*

Or, ils savent encore imiter en cela ce CONSPIRATEUR, leur ancien ami, et peut-être plus près de l'être encore qu'on ne le pense.

SALE

Séance du 6 janvier 1793

SUR LES EFFORTS DE COUTHON POUR OBTENIR LA PAROLE À LA CONVENTION, p. 224-226

p. 225, *Premier journal* <...> ou le Point du jour, n° 7 et 8, p. 28 et 31

Je demande que toutes les fois que la liberté des suffrages sera violée, soit par des murmures, soit par l'astucieuse perfidie du président, tous les patriotes se lèvent et crient : « Tu violes les droits du peuple, et tu es un traître, un CONSPIRATEUR, couvert du masque du patriotisme! <...>

Séance du 18 janvier 1793, 1^{ère} intervention
CONTRE LE SURSIS, p. 236-241

p. 240, *Mercur universel*, t. XXIII, p. 307 d'après l'exemple de vertu que la Convention nationale vient de faire, d'après l'exemple de l'humanité qu'elle a donné, car n'est-ce pas être humain que de frapper les tyrans pour épargner le sang du peuple, il ne peut plus exister parmi nous de CONSPIRATEUR, je ne crois plus à ce calme, il n'est pas dans la nature :

Séance du 13 avril 1793, 3^{ème} intervention
CONTRE BEURNONVILLE ET SES AGENTS, p. 424-426

p. 425, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 108, p. 476
car certes, un CONSPIRATEUR ne pouvait s'environner de bons citoyens.

Séance du 13 avril 1793 (soir), 8^e intervention
Sur l'appel nominal contre Marat, p. 431-433

p. 432, *Brochure imprimée par ordre de la Convention*
Comme la phrase de Marat qui dit que la liberté ne sera établie que quand les traîtres et les conspirateurs seront exterminés, quelque illégale qu'elle puisse paraître, n'a jamais tué un seul traître et un seul CONSPIRATEUR, et que les hypocrites ennemis du peuple ont déjà fait égorger 300.000 patriotes et conspirent pour égorger le reste.

SALE

Séance du 26 mai 1793

POUR UNE INSURRECTION POPULAIRE CONTRE LES DÉPUTÉS CORROMPUS, p. 524-528

p. 527, *Jal. des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 422, p. 1
si lorsque nos canonniers tiennent dans leurs mains la foudre qui doit exterminer les tyrans et leurs satellites, nous voyons l'ennemi approcher de nos murs, alors je déclare que je

punirai moi-même les traîtres, et je promets de regarder tout CONSPIRATEUR comme mon ennemi et de le traiter comme tel.

Séance du 28 mai 1793

CONTRE BRISSOT ET LES « HOMMES CRIMINELS », p. 532-535

p. 533, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 150, p. 649 ; *Journal universel*, n° 1285, p. 4857

C'était le 25 juillet, à la tribune de l'Assemblée Législative, à l'époque où les Fédérés étaient rassemblés à Paris pour punir un tyran parjure et CONSPIRATEUR, et demandaient à grands cris la République.

SALE

Séance du 24 juillet 1793, 3^{ème} intervention
CONTRE UNE DÉPUTATION AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC, p. 632-633

p. 633, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 457, p. 3

Au surplus, j'observe qu'il y a bien de la différence entre l'avis d'arrêter sur-le-champ un CONSPIRATEUR qui peut prendre la fuite, ou des avis généraux sur des mesures très générales, qui ne peuvent point avoir sur-le-champ leur exécution.

TOME X

Séance du 2 août 1793

CONTRE CARRA, p. 47-49

p. 49 (2), *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 217, p. 924-925 ; *Journal des Débats et Décrets*, n° 320, p. 34-36

Mais, Citoyens, c'est trop long-tems vous entretenir d'un CONSPIRATEUR, la République doit être vengée : qu'il soit, ainsi que ses complices, livré au Tribunal révolutionnaire ; | [...] * J'accuse Carra d'être un CONSPIRATEUR et un scélérat, qui égorge la liberté ;

Séance du 12 août 1793

POUR DES MESURES DE SÛRETÉ GÉNÉRALE, p. 66-68

p. 68, *Le Batave*, suppl¹ au n° 179, p. 722
Arrêtons tous les gens suspects, mais qu'un Comité, sur de légers indices, ne relâche pas un CONSPIRATEUR mis en état d'arrestation par un autre Comité.

SALE

Séance du 21 août 1793

POUR DES MESURES DE SURETÉ GÉNÉRALE, p. 75

p. 75, *Journal des Jacobins*, n° 478, p. 3-4 ; *Journal de la Montagne*, n° 83, p. 561 (texte très proche) **

Robespierre établit que l'erreur du Tribunal révolutionnaire est de croire qu'un CONSPIRATEUR comme Custine, ne puisse, ainsi qu'un coupable ordinaire, être jugé sur des preuves écrites.

Séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793), 2^e intervention

SUR LES MANGÈVRES DES AGENTS DE L'ÉTRANGER ET POUR LA LIBERTÉ DES CULTES, p. 233-238

p. 234, *Journal des débats et décrets*, n° 444, p. 218 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 78, p. 814-15 (Texte très proche) ; *Journal universel*, n° 1476, p. 6890-92
Vous avez dû apprendre, par la lettre du CONSPIRATEUR Calonne que vos ennemis avoient fondé de grandes espérances sur le Midi de la République.

Séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793), 2^e intervention

SUR LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, p. 273-281

p. 279, *Rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire* ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 97, p. 390-391
Il est plus difficile, même aujourd'hui, de punir un CONSPIRATEUR important, que d'arracher un ami de la liberté des mains de la calomnie.

SALE

Séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794), 5^e intervention

POUR RAPPELER CAMILLE DESMOULINS AUX PRINCIPES, p. 306-311

p. 309, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 111, p. 445 ; *Mercur universel*, XXXV, 328-329 ; *Abréviateur universel*, n° 375, p. 1498 ; *Journal universel*, n° 1509, p. 6652-6653
Camille est admirateur des Anciens ; les écrits immortels de Cicéron et de Démosthène font ses délices. La ressemblance des termes seuls lui monte la tête. L'orateur grec et le romain ont fait des Philippiques, l'un contre le tyran de Macédoine, l'autre contre un scélérat CONSPIRATEUR.

p. 310, *Courrier universel*, 20 nivôse, p. 4
Démosthène et Cicéron dans leurs *Philippiques* ont tonné l'un contre un roi, et l'autre contre un scélérat CONSPIRATEUR. Desmoulins, charmé par la consonnance des termes, croit que Philippeaux a fait des *Philippiques* ; mais qu'il ne s'abuse pas, ce ne sont que des *Philippotiques*.

Séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

POUR LE RAPPORT DU DÉCRET D'ARRESTATION CONTRE HÉRON, p. 392-396

p. 395, *Batave*, n° 400, p. 1607-1608
Par toutes ces menées, la procédure ne pouvant pas prendre un cours uniforme, frapperait également l'innocent et le coupable, le bon citoyen et le CONSPIRATEUR.

Séance du 15 germinal an II (4 avril 1794), 2^e intervention

CONTRE L'ADMISSION À LA BARRE DE LA FEMME DE PHILIPPEAUX, p. 423

p. 423, *Journal de la Montagne*, t. II, p. 1163 **
il [Robespierre] pense que la Convention se manqueroit à elle-même, en admettant à sa barre la femme d'un CONSPIRATEUR, au moment où celui-ci, effrayé du supplice qui l'attend, machine une rébellion sous les yeux même du Tribunal devant lequel il est traduit.

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)

SUR LES RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES [...], p. 442-465

p. 456, *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*
Tel laboureur répandoit la lumière de la philosophie dans les campagnes, quand l'académicien Condorcet, jadis grand géomètre, dit-on, au jugement des littérateurs, et grand littérateur, au dire des géomètres, depuis CONSPIRATEUR timide, méprisé de tous les partis, travailloit sans cesse à l'obscurcir par le perfide fatras de ses rapsodies mercenaires.

SALE

Séance du 26 floréal an II (15 mai 1794), 1^{ère} intervention

POUR L'ADRESSE À LA CONVENTION PROPOSÉE PAR JULLIEN, p. 466-467

p. 467, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 23, p. 179-180 ; *Journal de Sablier*, n° 1323, p. 3
Tout CONSPIRATEUR redoute jusqu'à l'idée de la

justice ; tout frippon craint le germe de la vertu.

2^e intervention : EN FAVEUR DE LEQUINIO, ACCUSÉ D'ATHEISME, p. 468-469

p. 468, *Journal de la Montagne*, t. III, p. 180 ; *Courrier républicain*, n° 204, p. 174
Ce qui nous intéresse est de savoir si tel est un CONSPIRATEUR, s'il a jetté dans la société civile des ferments de discorde pour détruire la liberté, en un mot s'il a été attaché à la faction de l'étranger.

Séance du 24 prairial an II (12 juin 1794)
CONTRE LES CONTINUATEURS DE DANTON, D'HÉBERT ET AUTRES, p. 491-498

p. 497-498, *Correspondance politique*, n° 101, p. 418 **
Là, le dictateur Robespierre prit la parole, et répliqua que tout représentant qui aimait sa patrie, et qui était prêt à mourir pour elle, était de la Montagne, que Bourdon de l'Oise était un intrigant, un CONSPIRATEUR, digne successeur de Lacroix et Brissot, etc. qu'on avait insulté des courriers du Comité, qu'on avait entendu des représentans du peuple crier : on veut nous guillotiner, mais nous en ferons guillotiner bien d'autres ;

SALE

Séance du 13 messidor an II (1^{er} juillet 1794)
SUR LES CALOMNIES DONT IL EST L'OBJET ET LES INTRIGUES AU SEIN DES COMITÉS DE GOUVERNEMENT, p. 511-518

p. 515, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 68, p. 553-55 et al.
L'accusation de Louvet est renouvelée dans un acte trouvé parmi les papiers du secrétaire de Camille Desmoulins, ami du CONSPIRATEUR Danton ;

Séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794)
SUR L'AFFAIRE DE COMMUNE-AFFRANCHIE ET CONTRE DUBOIS-CRANCÉ ET FOUCHÉ, p. 524-526

p. 525, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 296, p. 1209 et al.
Chalier n'eut pas plutôt connu ce ministre CONSPIRATEUR, qu'il l'abandonna et renonça à la justice qu'il venoit réclamer auprès de lui, ne voulant rien devoir à un traître qui cherchoit à allumer la guerre civile en France.

SALE

Séance du 1^{er} thermidor an II (19 juillet 1794)
PREND LA DÉFENSE DU REPRÉSENTANT PROST, p. 535-536

p. 536, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 85, p. 690 et al.
C'est une injustice que le gouvernement aura à réparer : mais je dis que le citoyen Prost ne porte pas le caractère d'un CONSPIRATEUR et d'un chef de parti.

Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)
CONTRE LES FACTIONS NOUVELLES ET LES DÉPUTÉS CORROMPUS, p. 542-586

p. 551-552, *Discours [...] à la Convention nationale, dans la séance du 8 thermidor [...]*
Je n'imputerai donc point les forfaits de Brissot et de la Gironde aux hommes de bonne foi qu'ils ont trompés quelquefois, je n'imputerai point à tous ceux qui crurent à Danton les crimes de ce CONSPIRATEUR ;

p. 559
Ce que je puis répondre d'abord, c'est que, dans un manifeste royaliste trouvé dans les papiers d'un CONSPIRATEUR connu qui a déjà subi la peine due à ses forfaits, et qui paraît être le texte de toutes les calomnies renouvelées en ce moment, on lit en propres termes cette conclusion, adressée à toutes les espèces d'ennemis publics :

p. 578, *Journal des Hommes libres*, n° 219 (9 thermidor), p. 878-879
Mais voulez-vous découvrir la source des accusations lancées contre moi ? je vous la fais voir dans les papiers d'un CONSPIRATEUR, dont l'échafaud a fait justice.

p. 579, *Abréviateur universel*, t. V, n° 573, p. 2292 **
Il [Robespierre] reproche à ces agens de ne livrer au glaive des loix que les conspirateurs que l'étranger y livre sans regret & cite un passage d'un écrit trouvé dans les papiers d'un CONSPIRATEUR dont l'échafaud a fait justice, où on le traite, dit-il, d'astucieux démagogue sans lequel la nation seroit libre, la pensée n'auroit plus d'entraves, & l'on n'auroit jamais vu tant de jugemens à mort, que cet écrit qualifie d'assassinats.

p. 580, *Gazette française*, 9 thermidor, p. 2578 ; *Courrier républicain*, t. V, n° 269, p. 209-10 **

Il [Robespierre] a cité un passage d'un écrit trouvé chez un CONSPIRATEUR qui provoquoit son assassinat, et un autre d'un journal étranger, dans lequel sa tête est également dévouée.

p. 582, *Journal de Sablier*, n° 1461, p. 2-3 *
Enfin, dans un manifeste royal, trouvé dans les papiers d'un CONSPIRATEUR, on lit ces propres paroles, en parlant de Robespierre :

TOME XI

LES NOTES DE ROBESPIERRE CONTRE LES DANTONISTES, p. 419-449

p. 425
C'est qu'un CONSPIRATEUR ne peut mettre au jour [dénoncer] le fond d'une conspiration, sans se dénoncer lui-même.

p. 431
Il [Danton] n'a jamais défendu un seul patriote, jamais attaqué un seul CONSPIRATEUR, mais il a fait le panégyrique de Fabre à l'assemblée électorale dernière ;

p. 439
La force de l'opinion publique détermina la sienne et il vota contre son premier avis, ainsi que Lacroix, CONSPIRATEUR décrié, avec lequel il ne put s'unir dans la Belgique que par le crime.

p. 446-447
L'un des coquins dont Hérault s'était entouré, poursuivi comme émigré et comme CONSPIRATEUR, ayant été arrêté dans l'appartement d'Hérault par le comité de la section Le Peletier, le Comité de salut public ayant approuvé cette arrestation, Hérault fit les démarches les plus vives et voulut abuser de son caractère de député, pour forcer le Comité à le relâcher n'ayant pu l'obtenir, il fut trouver clandestinement l'homme au violon et fut surpris en conférence avec lui.

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

CONSPIRATEURS

Lexie	Occurrences	FRN	FR
CONSPIRATEURS	357	0,02060	2,06

TOME I – II : aucune occurrence

TOME III

CXLIII - ROBESPIERRE À L'AUTEUR DU « COURRIER DES 83 DÉPARTEMENTS » (Courrier des 83 départements, n° 24 du 24 août 1792)

p. 153
Certaines personnes ont voulu jeter des nuages sur le refus que j'ai fait de la place de président du tribunal destiné à juger les CONSPIRATEURS.

CCXX - LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À J.-B. LACOSTE, REPRÉSENTANT À L'ARMÉE DU RHIN (Paris, 13 octobre 1793)

p. 195
Saisissez les coupables, envoyez-les à Paris ; cette mesure est nécessaire pour sauver Strasbourg, que les CONSPIRATEURS veulent livrer aux ennemis de la France et de la liberté.

CCLVIII – LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC AUX SOCIÉTÉS POPULAIRES (novembre 1793)

p. 213-214
L'instruction forme l'opinion. C'est le flambeau de l'opinion qui a brûlé le masque des CONSPIRATEURS, c'est le flambeau de l'opinion qui éclairera les hommes faibles, égarés et qui les a garantis des pièges semés sous leurs pas.

TOME III – APPENDICE : aucune occurrence

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 1 (19 mai 1792)

p. 10, *EXPOSITION DE MES PRINCIPES*, p. 5-15
si on laisse déployer contre un peuple alarmé une barbarie qui contraste avec l'éternelle impunité des grands CONSPIRATEURS ;

p. 13

des représentants vertueux, sévères envers les grands, inexorables pour les CONSPIRATEURS, indulgens pour les foibles, respectueux pour le peuple, protecteurs ardents du patriotisme, gardiens religieux de la forme publique ;

p. 45, *RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE AUX DISCOURS DE MM. BRISSOT ET GAUDET (sic) DU 25 AVRIL 1792 [...]*, p. 28-46

Faites mouvoir horizontalement le glaive des lois pour frapper toutes les têtes des grands CONSPIRATEURS ;

N° 2 (24-25 mai 1792)

p. 73, *ASSEMBLÉE NATIONALE*, p. 69-76
de déjouer les éternelles espérances des CONSPIRATEURS, et de punir le crime de parjure et de désertion qui s'est multiplié parmi les officiers, décrète qu'il y a urgence.

N° 3 (31 mai 1792)

p. 84, *CONSIDÉRATIONS SUR L'UNE DES PRINCIPALES CAUSES DE NOS MAUX*, p. 77-99

Vous avez abandonné la cause de la liberté avignonnaise, en souffrant qu'elle fut opprimée depuis le commencement de votre législation, par des commissaires civils CONSPIRATEURS.

p. 94-95

il [Narbonne] a confié les postes les plus importants à des chefs suspects, et CONSPIRATEURS déclarés ;

p. 99, *COUP D'ŒIL SUR LA SÉANCE PERMANENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE*, p. 99-101

Des rassemblements de CONSPIRATEURS étrangers et français, que l'on avoit laissés grossir depuis plus d'un an, au sein de la capitale, les manœuvres de tous les ennemis de la révolution dans toute l'étendue de l'empire, combinées avec les attaques des despotes de l'Europe, la révolte ouverte de la garde du roi, composée de contre-révolutionnaires déclarés, l'expulsion des bons citoyens qu'elle avoit renfermés dans son sein, enfin, les symptômes menaçans d'une grande conjuration, prête à éclater, avertissoient l'assemblée nationale, qu'il étoit tems de pourvoir au salut public et peut-être à sa propre sûreté :

N° 4 (7 juin 1792)

p. 116, *OBSERVATIONS SUR LES CAUSES MORALES DE NOTRE SITUATION ACTUELLE*, p. 109-119
témoins les gens de cour et les artisans qui, à cet égard, se trouvent dans les deux extrémités opposées, témoin notre révolution toute entière, dont chaque époque est marquée par le courage, par le désintéressement, par la modération, par la générosité du peuple, et par la lâcheté, par les trahisons, par les parjures, par la vénalité de tous ceux qui veulent s'élever au-dessus de lui. Ils feignent de n'en rien croire, ces vils égoïstes, ces infâmes CONSPIRATEURS.

N° 6 (22-23 juin 1792)

p. 178-179, *RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE, CITOYEN FRANÇAIS À MONSIEUR LAFAYETTE, GÉNÉRAL D'ARMÉE*, p. 165-190

Il [Lafayette] avoit appris dans les cours la puissance de la calomnie et dans l'histoire des CONSPIRATEURS, ses devanciers, l'art de violer les lois et d'anéantir les droits du peuple, en les invoquant sans cesse.

p. 187

Le but de toutes ces horreurs étoit digne des hommes qui les combinèrent de sens froid (sic). On vouloit jeter un voile sur les infâmes manœuvres des CONSPIRATEURS ;

N° 7 (29-30 juin 1792)

p. 198, *DEUXIÈME LETTRE DE M. ROBESPIERRE À M. LAFAYETTE SUR LES LETTRES DE M. LAFAYETTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU ROI*, p. 195-219

Mais, si l'on cherche à interpréter votre pensée, par l'esprit et par l'ensemble de votre lettre, on voit que vous voulez insinuer que l'assemblée n'a point assez respecté, ni la prérogative royale, ni les droits des citoyens, dans la personne des CONSPIRATEURS, ni la liberté religieuse, dans les prêtres réfractaires ;

p. 207

Ainsi les prêtres séditieux, les cours, ceux qui portent les armes contre leur patrie, les CONSPIRATEURS, les frippons et les traîtres, n'ont fait aucun mal, à votre avis ; ce sont les sociétés patriotiques qui sont coupables de tout.

p. 210

Et dans quels lieux du monde ne verroit-on pas avec douleur, les prisonniers d'Avignon, abandonnés à une commission tyrannique, qui déshonore la nation française ; lorsqu'une amnistie cruellement partielle, couvre les crimes des CONSPIRATEURS qui ont causé tous les désastres de cette belle contrée?

N° 8 (5 juillet 1792)

p. 229, *RÉFLEXIONS SUR LA MANIÈRE DONT ON FAIT LA GUERRE*, p. 225-232

Les mêmes tyrans causent à-la-fois vos malheurs et les nôtres ; ne confondez point la nation française, avec de vils CONSPIRATEURS et d'indignes mandataires ; eux seuls élèvent entre nous une fatale barrière.

p. 231

Comme ils [les brigands] sont tendres et indulgens, pour les grands CONSPIRATEURS et pour les coupables puissans!

N° 9 (14 juillet 1792)

p. 271, *OPINION DE J. M. COLLOT-D'HERBOIS. SUR LES COUPABLES DÉMARCHES DU GÉNÉRAL LAFAYETTE*, p. 262-274 *

ils savent que vous faites la guerre aussi ; ils savent que la guerre que vous livrez aux traîtres, aux CONSPIRATEURS, ne sont (sic) pas sans dangers, et que vos victoires ne sont pas inutiles.

N° 10 (25 juillet 1792)

p. 292, *PÉTITION DES FÉDÉRÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE*, p. 287-294

Les défenseurs de la patrie demandent des chefs sous lesquels ils puissent exterminer ses ennemis ; mais pour avoir des chefs il faut commencer par destituer les traîtres et les CONSPIRATEURS.

N° 10 (25 juillet 1792)

p. 304, *DÉCRET SUR LA RÉBELLION DE LAFAYETTE*, p. 301-307

Et le sénat français ne s'est point levé tout entier, pour chasser de son sein ces infâmes CONSPIRATEURS ;

N° 11 (5 août 1792)

p. 324, *DES MAUX ET DES RESSOURCES DE L'ÉTAT*, p. 317-334

Et la question de la nécessité d'une convention nationale se réduit à savoir, si la nation veut courber la tête sous le joug de Lafayette et de tous les CONSPIRATEURS assez audacieux pour l'insulter.

p. 330

Jusque-là, à quel sort devez-vous vous attendre, placés, comme vous l'êtes, entre des CONSPIRATEURS et des armées étrangères, disciplinées et nombreuses ?

p. 335, *SUR L'ARRIVÉE DES MARSEILLOIS À PARIS*, p. 334-337

On assure que Paris et le Château renferment une armée nombreuses [sic] de contre-révolutionnaires, et des magasins d'armes destinées aux CONSPIRATEURS.

p. 362, *DÉTAILS INTÉRESSANS DES ÉVÉNEMENS DU 19 AOÛT ET DES JOURS SUIVANS*, p. 360-366

Mais, à la vue de la légion marseilloise, ces lâches CONSPIRATEURS furent intimidés ; ils refusèrent cependant le passage : mais à peine les marseillois se furent-ils disposés à l'attaque, que les braves satellites de Lafayette s'enfuirent à toutes jambes, et abandonnèrent leurs canons.

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 1 (30 septembre 1792)

p. 20, *EXPOSÉ DES PRINCIPES ET BUT DE CETTE PUBLICATION*, p. 15-21

Voyez d'un côté, combien il est difficile à la loi d'atteindre les CONSPIRATEURS puissans ; de l'autre, avec quelle rapidité elle abat toutes les têtes des malheureux qui ont été plus foibles que coupables.

p. 28, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE DEPUIS LE PREMIER MOMENT DE SA SESSION*,

p. 21-32

Le ministre ne dit pas si ces agitateurs sont payés par le peuple de Paris, ou par le conseil exécutif, ou s'ils ont été payés par Brunswick pour troubler le repos de ce procureur-syndic d'un directoire connu, en général, par son dévouement à la cour et aux CONSPIRATEURS.

N° 2 (20 octobre 1792)

p. 40, *SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE (25-26 sept.)*, p. 40-45
Je crois être le premier écrivain politique, ou plutôt le seul en France qui l'ai jetée dans le public, comme le seul moyen d'écraser les traîtres et les CONSPIRATEURS.

p. 44
C'est dans la même séance, qu'elle [l'assemblée] supprima cette haute cour nationale, qui répondit à la confiance de la nation en prononçant l'absolution de deux ou trois CONSPIRATEURS, et en s'abstenant avec soin, de juger les autres ; plus criminelle cent fois, que les criminels de lèze-nation, que sa cruelle indulgence a livrés au glaive de la justice populaire.

N° 5 (15 novembre 1792)

p. 59, *SUR LE PARTI À PRENDRE À L'ÉGARD DE LOUIS XVI*, p. 56-64
Si vous [citoyens] lui faites grâce, de quel front poursuivrez-vous les autres CONSPIRATEURS, qui ne sont que ses agens, et tous les malfaiteurs, de quelque espèce qu'ils soient ?

N° 6 (22 novembre 1792)

p. 88, *SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE (18-30 octobre 1792)*, p. 77-96
Un autre membre saisit cette occasion de pérorer contre le tribunal criminel, établi par une loi, pour juger les CONSPIRATEURS du 10 août, et qu'il accuse d'avoir rendu un jugement cruel.

p. 95
La Convention nationale, en vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés par le peuple, se constitue en cours de justice pour le jugement des CONSPIRATEURS.

N° 7 (29 novembre 1792)

p. 99-100, *RÉPONSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À JÉRÔME PETION*, p. 97-115
Je parle de la trahison du commandant de la garde nationale, qui, de concert avec les CONSPIRATEURS des Thuilleries, avoit donné ordre aux commandans de la réserve de

laisser avancer le peuple et de le fusiller par derrière, en même tems que les canons du château le sillonneroient en tête.

p. 101
S'imaginer que les jours suivans dévoient être employés à arrêter les CONSPIRATEURS !

p. 102
On ne peut louer dans l'Assemblée législative, que des individus qui sont demeurés dignes de la confiance publique ; mais qui ignore que la majorité étoit lâche et corrompue ? qu'elle a divinisé Lafayette, absous tous les CONSPIRATEURS : qu'elle étoit liguée avec la cour contre la nation ?

N° 8 (6 décembre 1792)

p. 122, *Discours De Maximilien Robespierre à la Convention nationale, sur le parti à l'égard de Louis XVI*, p. 122-126
il [Kersaint] injurie une partie de l'assemblée, Thuriot lui-même, le peuple de Paris tout entier, lui reproche encore la mort des CONSPIRATEURS, et invite l'assemblée, les départemens, l'Europe entière à se liguier contre les objets de ses fureurs.

N° 10 (13-15 décembre 1792)

p. 150, *DEUXIÈME LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE EN RÉPONSE AU SECOND DISCOURS DE JÉRÔME PETION*, p. 140-159
Vous qui, après avoir refusé, avant le dix août, de correspondre avec les membres patriotes du comité de police, qui armoient les citoyens contre les conspirations de la cour, et de signer les ordres de délivrer des munitions aux fédérés, avez refusé encore, après le 10 août, de souscrire aux arrestations des CONSPIRATEURS, dont Paris étoit infesté.

p. 152 *
Mais je vous condamne au supplice, de relire le passage suivant tracé de votre main : j'ajoute maintenant que dans les fureurs de vos déclamations vous annonciez qu'il falloit purger le sol de la liberté des CONSPIRATEURS qui l'infectoient ; mais avec un ton, un geste qui fut si bien entendu, que les spectateurs répondirent par des trépидations, et criaient, oui, <...> oui, allons.

p. 153

C'est depuis le massacre de Nanci, de la Chapelle, du Champ de Mars, c'est jusqu'au moment où il a levé ouvertement l'étendard de la révolte, que vous avez cru au plus vil des CONSPIRATEURS, souillé du sang des meilleurs citoyens ;

N° 11 (20 décembre 1792)

p. 170, *DE LA CONDUITE QU'UN PEUPLE LIBRE DOIT TENIR À L'ÉGARD DES PARENS DU TYRAN DÉTRÔNÉ*, p. 170-171
La première des lois, c'est le salut public. J'ai toujours eu pour principe, qu'un peuple qui s'élance vers la liberté doit être inexorable envers les CONSPIRATEURS ;

Deuxième série

N° 1 (5 janvier 1793)

p. 202, *LETTRÉ DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À MM. VERGNAUD, GENSONNÉ, BRISSOT ET GUADET, SUR LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU JUGEMENT DE LOUIS CAPET*, p. 189-204
Dans ses feuilles, qui ne sont point toujours des modèles de style ni de sagesse, il a dit pourtant des vérités utiles, et fait une guerre ouverte à tous les CONSPIRATEURS puissans, quoiqu'il ait pu se tromper sur quelques individus.

N° 2 (10 janvier 1793)

p. 213, *OPINION DE CAMILLE DESMOULINS, DÉPUTÉ DE PARIS À LA CONVENTION NATIONALE, SUR LA QUESTION DE L'APPEL AU PEUPLE, DANS LE PROCÈS DE LOUIS XVI*, p. 211-223 *
Il étoit donc vrai de dire que nous devinmes une république en 1789, comme il semble vrai de dire que nous voilà redevenus une monarchie en 1793, puisque reconnoissant tous que Louis fût un traître et le condamnant à mort, vous lui réservez l'appel au peuple, comme si les autres malfaiteurs, les autres CONSPIRATEURS, ses égaux en droits, pouvoient appeler au peuple.

N° 3 (25 janvier 1793)

p. 228 (2), *A PROPOS DE L'EXÉCUTION DU ROI ET DU MEURTRE DE LE PELETIER*, p. 226-229
Les CONSPIRATEURS les plus fameux, tous les hommes qui ont été déclarés traîtres à la

patrie sont aujourd'hui au milieu de nous, on assure même que d'Artois est maintenant à Paris. [...] Car comment concevoir que tous ces proscrits eussent osé reparoître dans cette cité, si les mêmes hommes qui depuis quatre mois dénonçoient sans cesse la municipalité de Paris, les sections, les députés patriotes, si les mêmes hommes qui dans les derniers jours ont fait tout ce qui étoit en eux, pour paralyser les magistrats municipaux en remettant toute leur autorité dans la main du ministre, avoient été aussi zélés pour faire la guerre aux émigrés et aux CONSPIRATEURS.

N° 4 (30 janvier 1793)

p. 261, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE. JUGEMENT DE LOUIS CAPET*, p. 246-264
Ce crime exécrationnable avoit plongé les patriotes dans la douleur, et dévoilé l'affreuse conspiration tramée par les partisans de la tyrannie contre les amis de la liberté ; la sensation terrible qu'il avoit produite, jointe à l'exécution paisible de Louis, qui avoit déconcerté les CONSPIRATEURS, les avoit frappés de stupeur, pour quelques momens.

N° 7 (fin de février 1793)

p. 304, *SUR LA SITUATION DES AFFAIRES PUBLIQUES*, p. 302-305
Elle [la Convention nationale] saura pourvoir aux besoins du peuple, par des moyens aussi sages qu'efficaces, et reprimer sévèrement les dilapidations des frippons publics, les manœuvres homicides de l'agiotage et du monopole et tous les attentats des CONSPIRATEURS.

p. 319, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE*, p. 307-320 *
Il [Buzot] blasphème contre le peuple de Paris, contre la révolution ; et gémit, pour la millièmième fois, à la tribune de la république, sur le sort des CONSPIRATEURS, complices de Louis Capet.

N° 8 (2-5 mars 1793)

p. 326, *ADRESSE DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ, SÉANTE AUX JACOBINS, À PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES*, p. 323-328
nous devons vous informer que des émigrés ont été aperçus dans les galeries des

jacobins, cherchant à soulever le public contre nous ; que dans ce tems-là même, l'un d'entr'eux, l'un des CONSPIRATEURS de Nîmes, le nommé Lescombiez, a été arrêté près de la salle des séances de la Convention nationale, où il avoit osé s'introduire ;

p. 327
mais il [le peuple] fait rentrer dans la poussière tous les despotes, tous les traîtres et CONSPIRATEURS.

N° 9 (6 avril 1793)

p. 341, *SUR LES TROUBLES DE PARIS*, p. 340-345
si la punition de quelques-uns des CONSPIRATEURS n'avoit effrayé l'audace des autres, pour un moment, Paris et le nord de la France étoient livrés aux tyrans étrangers, et l'état étoit dissous et asservi.

p. 343
est-ce de ce que, dans tous les tems, un peuple immense et éclairé épouvante de ses seuls regards tous les CONSPIRATEURS et tous les intrigans ? eh ! qui peut en douter ?

TOME VI

Séance du 21 octobre 1789
SUR LA LOI MARTIALE, p. 121-130

p. 127, *Journal de Normandie*, 21 octobre 1789, p. 391 **
M. de Robert-Pierre a observé que ce n'étoit pas contre un peuple qui meurt de faim qu'il faut employer la force d'une loi martiale ; mais qu'il falloit dévoiler la trame des CONSPIRATEURS, étouffer leurs abominables complots, et nommer un Tribunal pour juger ces grands coupables d'une manière éclatante.

p. 128, *Courier Français*, n° 109, p. 173 **
M. de Robespierre a observé que ce n'étoit pas contre un peuple qui meurt de faim qu'il faut employer la force d'une loi martiale ; mais qu'il falloit dévoiler la trame des CONSPIRATEURS, étouffer leurs abominables complots, et nommer un Tribunal national, pour juger ces grands coupables d'une manière éclatante.

Séance du 22 février 1790
SUR LES TROUBLES DES CAMPAGNES, p. 237-268

p. 239, *Les Révolutions de France et de Brabant*, t. II, p. 62, n° 15
C'est bien aux Anglais, à qui leur constitution ébauchée, imparfaite, avortée, aristocratique, a coûté tant de ruisseaux de sang et dix sept guerres civiles, à nous reprocher l'incendie de quelques châteaux, le supplice de quelques CONSPIRATEURS pour rappeler l'homme dans la plénitude de ses droits et le créer une seconde fois à l'image de Dieu défigurée par l'ignorance et les tyrans.

Séance du 25 octobre 1790, 1^{ère} intervention
SUR LA HAUTE COUR NATIONALE, p. 555-567

p. 562, *Journal des Débats*, t. XIII, n° 482, p. 9 **
C'est de ces notions préliminaires que M. Robespierre a vu naître tous les principes qui doivent servir de base à l'organisation de la Haute-Cour nationale, il avoit pensé que l'institution d'un nouveau corps pour cet objet, étoit non seulement inutile, mais dangereuse pour la liberté ; que les CONSPIRATEURS n'avoient pas de vengeurs plus sûrs que les Représentans de la Nation ; que le frein du despotisme étoit l'Assemblée Nationale.

SAC
Séance du 5 décembre 1790
SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE, p. 612-655

p. 634, *Discours sur l'organisation des gardes nationales*
C'est de nos ennemis domestiques, sans lesquels les autres ne peuvent rien contre nous ; c'est des CONSPIRATEURS qui méditent notre ruine et notre servitude, qu'il faut nous occuper.

p. 636
alors voilà tout-à-coup les CONSPIRATEURS environnés d'une armée immense qu'ils pourront contempler avec satisfaction, en disant, comme Catilina parmi ses complices : *nous sommes à notre aise, il n'y a pas ici un homme de bien.*

p. 643-644
La seconde [mesure], que je regarde comme la plus prompte, comme celle qui est le plus

en notre pouvoir, et propre à suppléer, en grande partie, à la première, est d'avertir la nation du danger qui la menace : car si le grand art des CONSPIRATEURS est de plonger les peuples dans une trompeuse sécurité, le premier devoir de ceux qui sont chargés de veiller sur leur salut est de réveiller leur prudence et leur courage.

TOME VII

Séance du 8 février 1791

SUR LE SIÈGE DE LA HAUTE COUR NATIONALE, p. 72-76

p. 73, *L'Ami du Roi* (Rouy), n° 266, p. 4 **
Cependant M. Robespierre a prétendu qu'il falloit environner la haute cour nationale de l'opinion publique : qu'elle devoit agir et juger sous les yeux même du corps législatif, dans la crainte que les grands CONSPIRATEURS ne pussent la corrompre.

Séance du 2 mars 1791

SUR LE PROJET DE RÉORGANISATION DES CORPS ADMINISTRATIFS, p. 90-92

p. 90, *Mercur universel*, t. I, p. 69
C'est une chose cruelle pour un peuple qui vient de recouvrer sa liberté, de se trouver sans cesse entre des CONSPIRATEURS et des hommes perfides, qui se disent ses amis, qui se montrent ses défenseurs, et cependant, il ne tient à rien que par ces mêmes hommes la liberté ne soit anéantie.

Séance du 10 juin 1791

SUR LE LICENCIEMENT DES OFFICIERS DE L'ARMÉE, p. 468-498

p. 470, *Discours sur le licenciement des officiers de l'armée*
tantôt dissolvant des corps entiers dont le civisme déconcertait les projets des CONSPIRATEURS, les poussant à force d'injustices et d'outrages, à des actes prétendus d'insubordination, pour provoquer contr'eux des décisions sévères ;

p. 474
Dans ce dernier cas vous avez, suivant nos adversaires, le trouble, le désordre, l'anarchie ; dans le premier qu'avez-vous ? Une armée animée de l'esprit des CONSPIRATEURS, et portée à seconder les projets les plus sinistres contre la nation, et par conséquent le despotisme ;

p. 476

Les sermens, inutiles pour les bons Citoyens, n'enchaînent point les mauvais, s'ils effraient quelques hommes de bonne-foi, les CONSPIRATEURS et les traîtres s'y prêtent avec facilité, et rient de la crédulité de ceux qui se reposent du salut de l'Etat sur de pareils garans.

p. 485, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 162, p. 673 et al.
Voyez-les semant la division et le trouble, armer les soldats contre les citoyens et les soldats, interdire à ceux-ci toute communication avec les citoyens, en les écartant sur-tout des lieux où ils pouvaient apprendre les devoirs sacrés qui les lient à la cause de la patrie et de la constitution ; tantôt dissolvant des corps entiers, dont le civisme déconcertait les projets des CONSPIRATEURS ;

Séance permanente du 21 juin 1791, 4^e intervention

SUR LA FUITE DU ROI, p. 514-528

p. 518, *L'Ami du Peuple* (Marat), n° 515, 9 juillet 1791 ; *L'Orateur du Peuple*, t. VI, n° 54, p. 435-459 ; *Les Révolutions de France et de Brabant*, t. VII, n° 82, p. 162 à 173 *
Dénonciation des Pères conscrits vendus à la Cour, traîtres, CONSPIRATEURS, et contre révolutionnaires, par le seul homme pur et incorruptible, qu'il y eut dans l'Assemblée Nationale : ou tableau de la situation des Affaires publiques par M. Robespierre.

Séance du 15 juillet 1791

SUR LE JUGEMENT DE MONSIEUR, COMPLICE DU ROI, p. 575-579

p. 577, *Journal des Etats Généraux ou journal Logographique*, t. XXX, p. 44
Messieurs, prenez-y bien garde : si vous faites une exception aussi étrange, aussi évidemment contraire à tous les principes, il est évident que vous vous exposez au reproche d'avoir éternellement épargné les CONSPIRATEURS puissans ;

p. 578, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 198, p. 818
Prenez garde d'épargner des CONSPIRATEURS puissans, n'oubliez pas que le seul homme qui ait été immolé à la révolution était d'un rang inférieur, et qu'il a été immolé à ce même homme qui vient de fuir.

Séance du 29 septembre 1791

SUR LES DROITS DES SOCIÉTÉS ET DES CLUBS, p. 743-752

p. 747, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logograph.*, t. XXXV, p. 42 ; *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 275, p. 1149
Détruisez-les, et vous aurez ôté à la corruption le frein le plus puissant, vous aurez renversé le dernier obstacle qui s'opposoit à ces sinistres projets ; car les CONSPIRATEURS, les intriguans, les ambitieux, sauront bien s'assembler, sauront bien éluder la loi qu'ils auront fait rendre ;

TOME VIII

SAC

Séance du 8 décembre 1791

SUR LA PÉTITION DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE PARIS, p. 29-31

p. 31, *Journal des Débats de la Sté des Amis de la Constitution*, n° 108, p. 3
Le projet de nos ennemis est plus étendu que nous ne le croyons, le projet de contre-révolution est plus compliqué que nous ne nous l'étions imaginé, ils ont mis tout en usage pour porter à la liberté les atteintes les plus fortes ; mais nous demeurerons toujours unis, toujours calmes, toujours surveillans, et nous parviendrons à faire rentrer dans la poussière ces vils CONSPIRATEURS qui n'auraient jamais dû en sortir.

Séance du 12 décembre 1791

SUR LA GUERRE (suite), p. 39-43

p. 41-42, *Journal Débats Sté Amis de la Constitut.*, n° 110, p. 4, et n° 111, p. 3 ; *Mercur universel*, 20 décembre 1791, p. 312
Je suis si convaincu par les plus simples réflexions que le bon sens suggère à ceux qui sont instruits des intrigues de la cour que je crois être aussi sûr de ne me pas tromper que si j'étois membre du directoire du club de Richelieu, de l'hôtel Marseillac, et de tous les cabinets CONSPIRATEURS.

Séance du 18 décembre 1791, 2^e intervention

SUR LA GUERRE (suite), p. 46-67

p. 50, *Discours sur le parti que l'Assemblée Nationale doit prendre relativement à la proposition de guerre, annoncée par le pouvoir exécutif*
Qu'a-t-il [le pouvoir exécutif] fait lorsque

l'opinion publique, réveillée par l'excès du mal, l'a forcé à rompre le silence, sans le tirer de son inaction ? De vaines lettres où respire l'affection la plus tendre et la plus vive reconnaissance, où on réprimande les factions du ton le plus encourageant ; des proclamations ambiguës, où les CONSPIRATEURS armés contre la patrie, où les chefs militaires transfuges sont traités avec une indulgence et un intérêt qui contrastent singulièrement avec les signes de ressentiment et de colère prodigués par les ministres aux citoyens et aux députés du peuple les plus zélés pour la cause publique, mais qui répond parfaitement au zèle avec lequel les rebelles se déclarent les champions de la noblesse et de la cour.

p. 60

c'est alors que les traîtres ne cesseront de réclamer, au nom du salut public, cette confiance aveugle et cette modération meurtrière, qui a jusqu'ici assuré l'impunité de tous les CONSPIRATEURS ;

p. 62

Si l'assemblée montrait, non la fermeté d'un moment, mais une fermeté constante et soutenue contre les CONSPIRATEURS du dedans et du dehors ;

Séance du 2 janvier 1792

SUR LA GUERRE (suite), p. 74-94

p. 91, *Discours [...] sur la guerre [...]*

Il est impossible que toutes les parties d'un empire, ainsi divisé, se soulèvent à la fois ; et toute insurrection partielle est regardée comme un acte de révolte ; la loi la punit, et la loi seroit entre les mains des CONSPIRATEURS.

p. 93, *L'Ami des Citoyens*, n° 30, p. 475

Se peut-il que toutes les parties d'un empire, ainsi divisé, se soulèvent à la fois ; et toute insurrection partielle est regardée comme un acte de révolte ; la loi la punit et la loi seroit entre les mains des CONSPIRATEURS.

Séance du 11 janvier 1792

SUR LA GUERRE (suite), p. 95-116

p. 106, *Suite du discours [...] sur la guerre [...]*

Que réveillée, encouragée par l'énergie de ses représentans, le peuple reprenne cette attitude qui fit un moment trembler tous ses oppresseurs ; domptons nos ennemis du

dedans ; guerre aux CONSPIRATEURS et au despotisme, et ensuite marchons à Léopold ;

p. 107-108

Ah ! Dieu ! que de victimes, et toujours dans le peuple, toujours parmi les plus généreux patriotes, quand les CONSPIRATEURS puissants respirent et triomphent !

p. 112, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 127, p. 1

La guerre d'abord aux CONSPIRATEURS et aux tyrans et ensuite marchons à Léopold.

Séance du 11 janvier 1792

SUR LA GUERRE, p. 96-116

p. 116, *La Rocambole des Journaux*, t. III, n° 5, p. 73-74 **
Robespierre, qui, [...], veut aujourd'hui la guerre, à condition toutefois qu'on commença par exterminer les CONSPIRATEURS et les tyrans de l'intérieur ;

SAC

Séance du 18 janvier 1792

SUR LES AFFAIRES DU COMITAT VENAISIN ET LES INTRIGUES DE LA COUR, p. 121-128

p. 128, *La Rocambole des journaux*, n° 7, p. 102 *
Mais près d'ici, tout près d'ici, j'entends dans un beau *Château vieux*, que nous connaissons tous, une autre bande de CONSPIRATEURS, dire plus bas :

Séance du 25 janvier 1792

SUR LA GUERRE, p. 132-153

p. 149, *Troisième discours [...] sur la guerre [...]*
Depuis que l'on fait retentir à nos oreilles la trompette guerrière, l'aristocratie en est-elle moins entreprenante, les CONSPIRATEURS moins audacieux, le gouvernement plus fidèle à la constitution, l'intrigue moins active, le patriotisme mieux récompensé, la cause de l'égalité plus triomphante ?

Séance du 10 février 1792

SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, p. 157-190

p. 162, *Discours [...] sur les moyens de sauver l'Etat et la Liberté [...]*

Quand le despotisme rassemble dans cette ville immense des armées de satellites, de CONSPIRATEURS et d'assassins, en éloigner les

défenseurs éprouvés de la révolution, c'est le comble de la perfidie ;

p. 166 (3)

d'un côté l'aristocratie dominante à Arles et dans plusieurs villes méridionales, les CONSPIRATEURS de Jalès, les satellites du despotisme ministériel opprimant le Comtat et Avignon, inondés du sang des patriotes ; [...] Que dis-je ? dans l'assemblée constituante, les CONSPIRATEURS même de Jalès n'ont trouvé qu'indulgence et protection ; [...] J'ai vu Dandré arracher à l'assemblée surprise des décrets désastreux en faveur des CONSPIRATEURS d'Aix et de Marseille, j'ai vu (et je n'ai pu l'empêcher) le même homme obtenir des décrets humiliants et rigoureux contre le corps électoral du département des Bouches-du-Rhône, qui avoit déployé une énergie nécessaire pour en imposer à l'aristocratie qui bannissoit les patriotes de la ville d'Arles, et qui, grâce à ces décrets, a fait de cette ville un des arsenaux du parti contre-révolutionnaire.

p. 172-173

En résumant les principes et les mesures que j'ai développés jusqu'ici, on pensera peut-être qu'elles pourroient déjà embarrasser beaucoup les CONSPIRATEURS et les despotes, et les forcer à s'occuper plutôt de la conservation des prérogatives qu'ils possèdent, que des moyens d'anéantir notre liberté :

p. 175

Qu'elle force le ministère et ses agents à payer les créances modiques et sacrées du pauvre sur l'état, au moins avec autant d'exactitude que les pensions et les gratifications des riches et des CONSPIRATEURS, qui paroissent seules encore des dettes privilégiées.

p. 182

et ils [nos représentants] pourroient croire qu'ils sont moins qu'un roi ! et ils pourroient livrer leur pays aux intrigues de vils CONSPIRATEURS, qu'ils pouvoient foudroyer depuis si long-temps.

Séance du 22 février 1792, 2^e intervention

SUR LE PROJET DE DÉCRET INTERDISANT AUX DÉPUTÉS D'APPARTENIR À UNE SOCIÉTÉ, p. 201-204

p. 202, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 148
voulez-vous savoir le secret de ne plus

craindre la rage de ces CONSPIRATEURS si formidables ;

p. 203 (2)

Où, messieurs la voix d'un représentant du peuple fera trembler la tourbe infâme des esclaves et des tyrans, et je mets en fait, que si plusieurs hommes animés du sentiment impérieux que vient de manifester à cette tribune celui qui a parlé avant moi, se succédaient à la tribune du peuple pour dénoncer les vils CONSPIRATEURS qui veulent replonger le peuple français dans l'opprobre, les ministériels et tous les intrigans de l'assemblée nationale rentreraient dans la poussière. | [...] C'est dans les sociétés patriotiques seules que peuvent se former leur ruine ; je donne le défi aux Feuillans, aux aristocrates du manège et des tripots CONSPIRATEURS, je leur donne le défi de porter une telle loi.

Séance du 5 mars 1792

SUR LES TROUBLES DU MIDI, p. 214-216

p. 215, *L'Orateur du Peuple*, t. XI, n° 9, p. 69 ; *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 155, p. 3

Ce n'est point d'un individu que je demande vengeance ; ce sont les ministres que je somme de défendre la constitution (peut-on défendre ce qu'on déteste ?) contre les CONSPIRATEURS déclarés, contre ses ennemis ;

p. 216

Comment oses-tu avilir ainsi le peuple et la vertu, en protégeant l'aristocratie et les CONSPIRATEURS, lorsque ce sont ceux qui réclament la loi, qui ont allumé la guerre civile dans toute la France, qui ont forcé le patriotisme à se défendre contre le vice ?

p. 216, *La Rocambole des Journaux*, n° 22, p. 345 **

de profaner la tribune où a été proclamée la souveraineté DU PEUPLE, comment oses-tu avilir ce Peuple en protégeant l'aristocratie et les CONSPIRATEURS ?

Séance du 19 mars 1792, 2^e intervention

SUR LE PORT DU BONNET ROUGE, p. 224-227

p. 226, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 163, p. 3 ; *Mercur universel*, 22 mars 1792, p. 340 ; *Le Cosmopolite*, n° 99, p. 388

tous ces sentimens ne font que détourner l'esprit public de l'attention qu'il donne aux principes de la liberté, aux mandataires, chargés de la destinée du peuple, le livrer à des objets qui n'ont rien de décisif et qui n'empêchent pas nos CONSPIRATEURS de poursuivre leurs complots perfides :

Séance du 26 mars 1792

SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES, p. 229-241

p. 231, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 167, p. 1
cependant quelque fut l'évidence des preuves morales, elles ne frappèrent pas si fort les esprits que les vérités écrites par les mains des CONSPIRATEURS :

SAC

Séance du 11 avril 1792, 2^e intervention

CONTRE LAFAYETTE, p. 263-272

p. 269, *Journal universel*, n° 873, p. 1565 *
Robespierre passe au massacre du Champ-de-Mars, à l'emprisonnement d'une foule de patriotes, à la révision de la constitution, à l'amnistie proposée par Lafayette pour tous les CONSPIRATEURS, à l'abolition du décret sur les passeports, rendu sur la motion de Lafayette ;

3^{ème} intervention : *SUR LA FÊTE DES SOLDATS DE CHATEAUVIEUX*, p. 273-278

p. 274, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 177, p. 2

Je reconnais son langage, et après m'être applaudi de me voir confondu avec lui dans les mêmes travaux, je me réjouis de me voir avec lui, avec tous les bons citoyens de cette société, exposé aux calomnies et aux attentats des CONSPIRATEURS.

Séance extraordinaire du 14 avril 1792

SUR LES GARDES FRANÇAISES ET LES SOLDATS DE CHATEAUVIEUX, p. 279-281

p. 280, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 178, p. 2 **

Mais à Paris, où nous voulons leur associer les gardes françaises, on ne peut ignorer que ces braves soldats qui nous ont donné le moyen de conquérir la liberté, ont été depuis ce moment l'objet de la haine et de la vengeance de Lafayette, et voilà pourquoi tous

les partisans de Lafayette, c'est-à-dire tous les CONSPIRATEURS contre la liberté, se remuent en tous sens et font tous leurs efforts pour empêcher que les gardes françaises figurent dans ce triomphe qui est l'opprobre de Lafayette, ou du moins qu'ils font jouer tous les ressorts pour que s'ils y paraissent, ce soit d'une manière si peu apparente qu'à peine on les y aperçoive.

Séance du 9 juillet 1792

SUR LES DANGERS DE LA PATRIE, p. 388-390

p. 389, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 229, p. 3

Si la patrie est en danger n'est-ce pas en effet, parce que les CONSPIRATEURS ont toujours eu tous les moyens de conspirer contre elle, tandis que le peuple, les patriotes, ont constamment été écrasés ?

Séance du 11 juillet 1792

SUR LES DANGERS DE LA PATRIE (suite), p. 390-395

p. 392, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 230, p. 2

c'est de la part des magistrats du peuple qui n'ont pas voulu vendre ou leur talens ou leur silence AUX CONSPIRATEURS.

Séance du 13 juillet 1792, 2^e intervention

CONTRE LAFAYETTE, p. 398-399

p. 398, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 232, p. 1

Ce n'est donc point la violence ouverte que je crains de la part de ces CONSPIRATEURS, c'est la machination de quelque crime dont on fasse ensuite retomber l'odieux sur le peuple.

Séance du 20 juillet 1792, 3^{ème} intervention

SUR LE DÉCRET D'ACCUSATION CONTRE LAFAYETTE, p. 403-405

p. 404, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 235, p. 4

Il est donc prouvé que les CONSPIRATEURS peuvent conspirer tranquillement puisqu'ils ont deux chances qui leur sont favorables, l'une le juré d'accusation qui est l'assemblée nationale, l'autre le juré de jugement qui est la haute-cour nationale.

Assemblée législative

Séance du 15 août 1792

SUR LA CRÉATION D'UN TRIBUNAL EXTRAORDINAIRE, p. 435-437

p. 436, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 230, p. 967

Les plus coupables des CONSPIRATEURS n'ont point paru dans la journée du 10 ;

Conseil général de la Commune de Paris

Séance du 1^{er} septembre 1792

SUR L'OUVERTURE DES BARRIÈRES, p. 446-447

p. 447, *Pétion. Discours sur l'accusation intentée contre Maximilien Robespierre*, 5 novembre 1792 **

il [Robespierre] signala les prétendus CONSPIRATEURS ;

Conseil général de la Commune de Paris

Séance du 1^{er} septembre 1792, 2^e intervention

SUR LA DÉMISSION DU CONSEIL GÉNÉRAL, p. 448-457

p. 449, *Adresse des représentans de la commune de Paris à leurs concitoyens*

Ensuite les CONSPIRATEURS arrêtés par leur vigilante fermeté ;

TOME IX

Séance du 5 novembre 1792

RÉPONSE À L'ACCUSATION DE LOUVET, p. 77-104

p. 80, *Réponse à l'accusation de J.-B. Louvet* encore ne vois-je pas ce que mes adversaires pourroient gagner à cette supposition : car alors il resteroit à expliquer comment des hommes sensés auroient pu se donner la peine de composer tant de beaux discours, tant de belles affiches, de déployer tant de moyens, pour me présenter à la Convention nationale et à la France entière, comme le plus redoutable des CONSPIRATEURS.

p. 88

Que ne nous reprochez-vous d'avoir consigné tous les CONSPIRATEURS aux portes de cette cité ?

p. 91 (2)

Les plus grands CONSPIRATEURS furent dérobés à la colère du peuple victorieux, qui avoit consenti à les remettre entre les mains d'un nouveau tribunal, mais le peuple étoit déterminé à exiger leur punition. [...] Montmorin avoit été absout, Depoix et plusieurs CONSPIRATEURS de cette importance avoient été frauduleusement mis en liberté.

p. 92
Avant d'abandonner leurs foyers, leurs femmes et leurs enfans, les citoyens, les vainqueurs des Tuileries veulent la punition des CONSPIRATEURS, qui leur avoit été si souvent promise ; on court aux prisons <...>

p. 97-98
On a osé, par un rapprochement atroce, insinuer que j'avois voulu compromettre la sûreté de quelques députés, en les dénonçant à la commune durant les exécutions des CONSPIRATEURS.

Séance du 30 novembre 1792
SUR LES TROUBLES D'EURE-ET LOIR, p. 106-109

p. 107, *Journal des débats et décrets*, n° 72, p. 491
Je demande que demain le tyran des Français, le chef de tous les CONSPIRATEURS, soit condamné à la peine de ses forfaits.

p. 108, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 337, p. 1428
Je demande que le dernier tyran des Français, le chef, le point de ralliement des CONSPIRATEURS, soit condamné à la peine de ses forfaits.

Séance du 2 décembre 1792
SUR LES SUBSISTANCES, p. 109-120

p. 115, *Opinion [...] sur les subsistances*
A qui les ténèbres sont-elles nécessaires si ce n'est aux CONSPIRATEURS et aux frippons ?

Séance du 3 décembre 1792, 1^{ère} intervention
SUR LE JUGEMENT DU ROI, p. 120-134

p. 125, *Opinion [...] sur le jugement de Louis XVI*
Mais depuis qu'un membre de la convention nationale (le citoyen Pétion) a présenté la question, si le roi pouvait être jugé, comme l'objet d'une délibération sérieuse, préliminaire à toute autre question, l'inviolabilité dont les CONSPIRATEURS de l'assemblée constituante ont couvert ses premiers parjures, a été invoquée, pour protéger ses derniers attentats.

p. 126
Et quelle carrière ouverte aux CONSPIRATEURS ?

SALE
Séance du 7 décembre 1792
SUR LES MOYENS DE SAUVER LA LIBERTÉ, p. 148-154

p. 149, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 315, p. 3 ; *La Quotidienne*, 10 déc. 1792, p. 3

En un mot, s'il existe un trouble, il sera le seul moyen de légitimer tous les attentats des ennemis de la liberté. Ces mêmes CONSPIRATEURS ont attiré à Paris une force armée.

p. 152, *Le Créole patriote*, n° 159, p. 635
Il importe donc à ces CONSPIRATEURS d'anéantir tout ce qui a amené la révolution du 10 août ;

Séance du 28 décembre 1792
SUR L'APPEL AU PEUPLE DANS LE JUGEMENT DE LOUIS XVI, p. 183-203

p. 194, *Second discours <...> sur le jugement de Louis Capet*
Connoissez-vous les lois moins bien que les citoyens qui vous ont choisis pour les faire ? Le code pénal est-il fermé pour vous ? Ne pouvez-vous point y lire la peine décernée contre les CONSPIRATEURS ?

Club des Cordeliers
Séance du 2 (?) janvier 1793
SUR L'AFFAIRE LOUVAIN, p. 210-211

p. 211, *La Quotidienne*, 6 janvier 1793, p. 22
Louvain avoit promis de parler ; on le conduisoit à la section ; il alloit découvrir tout le complot ; ou auroit connu les traîtres, les CONSPIRATEURS <...>

Séance du 21 janvier 1793, 1^{ère} intervention
SUR LES MESURES DE SÛRETÉ, ET SUR LES HONNEURS À DÉCERNER À MICHEL LEPELETIER, p. 248-253

p. 249, *Le Logotachigraphe*, n° 23, p. 184
ces modifications doivent être puisées dans les principes de la liberté et doivent tendre à assurer l'arrestation des CONSPIRATEURS contre la sûreté nationale sans nuire à la propriété, à la sûreté des individus et des bons citoyens.

SALE
Séance du 23 janvier 1793
ELOGE FUNÈBRE DE MICHEL LEPELETIER, p. 255-259

p. 257, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins* (corresp.), n° 159, p. 1.
Il [Le Peletier] se déclara l'ami, le compagnon d'armes des députés républicains, dans le moment où une armée de libellistes, stipendiée par un ministre coupable et par la faction dont il était l'instrument, les dévouait

au mépris public et à la rage des CONSPIRATEURS, sous le nom d'anarchistes, d'agitateurs, de factieux.

Séance du 25 février 1793

SUR L'INSUFFISANCE DE LA LOI SUR LES ÉMIGRÉS, p. 270-273

p. 270-271 (2), *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 38, p. 269-270

Vous ne pouvez hésiter à réprimer cet attentat, sans accorder un privilège d'impunité à tous les CONSPIRATEURS qui viendraient encore nous trahir. [...] Je demande que vous adoptiez le projet de Saladin, et qu'allant ensuite à la source du mal, vous revoyiez cette loi qui ne peut paraître suffisante qu'à ceux qui professent une indulgence coupable pour les CONSPIRATEURS, indulgence funeste au peuple, qui doit avoir, en revenant de défendre la patrie, l'espoir d'être dédommagé de ses fatigues et de ses blessures.

p. 273, *Journal des débats et décrets*, n° 161, p. 314

Votre loi a été anéantie par les exceptions ; et sous l'égide des administrateurs mêmes, les nobles CONSPIRATEURS, les prêtres réfractaires, les émigrés de toute espèce rentrent dans les biens qui appartenaient à la patrie, aux indigents, aux héros de la liberté.

Séance du 5 mars 1793

SUR LES EXCEPTIONS À LA LOI CONTRE LES ÉMIGRÉS, p. 289-295

p. 293, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 66, p. 300

Si vous aviez la faiblesse d'adopter la proposition qui vous est faite, la loi sur les émigrés serait illusoire ; car si vous rouvrez le sein de la République aux enfants de ces CONSPIRATEURS, il en résultera qu'il n'y aura pas un de ces gens-là qui n'ait ici un représentant prêt à fomenter des troubles.

Séance du 8 mars 1793

SUR LES REVERS DE BELGIQUE, p. 301-304

p. 303, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 69, p. 314

Il lui [à la Convention nationale] suffira de tenir sans cesse le glaive de la loi levé sur la tête des CONSPIRATEURS puissans, des généraux perfides, de fouler aux pieds tout esprit de parti et d'intrigue, et de ne prendre pour

guide que les grands principes de la liberté et du bien public, de balayer tous les traîtres, de tendre des mains protectrices aux amis de la liberté, au peuple qui a fait la révolution, et dont la prospérité ne peut être assise que sur les bases de l'égalité.

p. 304, *Journal des débats et décrets*, n° 171, p. 105

Il faut les en purger ; il faut tenir le glaive de la justice sans cesse levé sur la tête des généraux et des CONSPIRATEURS ;

Séance du 10 mars 1793

SUR L'ORGANISATION DU TRIBUNAL CRIMINEL EXTRAORDINAIRE, p. 314-316

p. 314 (2), *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 73, p. 332

Il est important de bien définir ce que vous entendez par CONSPIRATEURS ; [...] Je demande qu'on spécifie ce que la Convention, ce que les amis de la Liberté entendent par CONSPIRATEURS, contre-révolutionnaires.

SALE

Séance du 13 mars 1793

CONTRE LES INTRIGANTS, p. 320-327

p. 322, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 373, p. 2 et 4

Nous n'avons pas eu de peine à soupçonner que cette farce était l'ouvrage des CONSPIRATEURS qui veulent égorger la liberté.

p. 323-324

Les patriotes furent plongés dans les cachots, et ils n'en sortirent que parce qu'on avait besoin d'une amnistie pour sauver les CONSPIRATEURS.

p. 325 (2)

il est évident que dans une société d'hommes libres il faut s'occuper du salut public qui exige que la loi frappe les véritables CONSPIRATEURS qui veulent ressusciter le despotisme. | [...] Il faut examiner si les chefs des CONSPIRATEURS n'ont pas excité eux-mêmes le mouvement qu'ils veulent punir.

p. 326 (2)

Je me résume, je viens de vous développer un grand complot, je ne connais qu'un moyen de le faire échouer, c'est de forcer les CONSPIRATEURS à se montrer dans toute leur turpitude. | [...]

Maintenant, s'il m'est permis d'adresser quelques observations à mes collègues de la Convention, qu'ils sachent qu'en quelque petit nombre qu'ils soient, ils sont beaucoup plus forts que la tourbe des CONSPIRATEURS ;

SALE

Séance du 22 mars 1793

SUR UNE ADRESSE CONTRE LES « APPELANTS », p. 328-330

p. 329, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 380, p. 2

Il ne s'agit que de la marche à suivre, et de la politique révolutionnaire, et c'est à vous qu'appartient de fixer cette marche, à vous, contre lesquels on conspire tous les jours, toutes les heures, dans des conciliabules ténébreux ; à vous qui, contens du témoignage de votre conscience et forts de votre vertu, ne connaissez pas toutes les ressources des CONSPIRATEURS.

SALE

Séance du 29 mars 1793

SUR LES DANGERS DE LA PATRIE ET POUR DES MESURES VIGOUREUSES, p. 344-350

p. 347, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 384, p. 2

Pourquoi nous conseille-t-on de dégarnir nos cités remplies de CONSPIRATEURS ?

Séance du 3 avril 1793

SUR LES COMPLICES DE DUMOURIEZ, p. 360-369

p. 365, *Le Logotachigraphe*, n° 96, p. 282-285 il loue avec emphase et Miranda et Lanoue, connus pour CONSPIRATEURS avant la révolution du 10 août.

p. 367

Je ne veux point convaincre les CONSPIRATEURS, (N... Vous appelez les poignards !) je ne veux que dire la vérité ;

Séance du 10 avril 1793

CONTRE BRISSOT ET LES GIRONDINS, p. 376-413

p. 381, *Lettre de Robespierre à ses commettants*, n° 10, p. 475 et s.

De là ces éternelles déclamations contre la justice révolutionnaire qui immola les Montmorin, les Lessart, et d'autres

CONSPIRATEURS, au moment où le peuple et les fédérés s'ébranloient pour repousser les Prussiens.

p. 393

N'étoit-ce pas elle [la faction] qui fesoit, défesoit les ministres, protégeoit tous leurs crimes, et multiplioit les CONSPIRATEURS par l'impunité ?

p. 395

Je devine la perfidie profonde des CONSPIRATEURS qui, pour couvrir leurs complots d'un voile impénétrable, avoient feint de vouloir expulser les individus de la ci-devant famille royale, dans un temps où la France entière ne voyoit aucun motif à cette proposition imprévue ;

p. 397

Brissot fut toujours le plus hardi des CONSPIRATEURS à jeter en avant les idées de transaction ouvertement proposées par Dumouriez.

p. 398

Les [les Bourbons] constituer en otages et les envoyer aux extrémités de la République, qu'étoit-ce autre chose que les soustraire à l'empire de la loi et à l'autorité du tribunal révolutionnaire, que les CONSPIRATEURS redoutent-

p. 399, *Le Logotachigraphe*, n° 102, p. 331-339

Quand on veut connoître la conspiration, il faut embrasser l'ensemble de tous les évènements, l'objet et les moyens des CONSPIRATEURS.

p. 405

Plusieurs circonstances ont dérangé ici le cours de mes idées ; et si j'en ai présenté une partie dans ce moment, avant d'avoir pu donner tous les faits et résumer les chefs d'accusation, c'est parce que l'audace avec laquelle les CONSPIRATEURS cherchoient à détourner l'accusation publique de dessus leur conduite, par une de ces farces misérables, par lesquelles ils nous ont trop souvent abusés étoit extrême.

p. 408 (2), *Gazette nationale au le Moniteur universel*, n° 102, p. 455

Plusieurs circonstances ont dérangé ici le cours de mes idées, et si j'en ai présenté une partie en ce moment, sans mettre en ordre la suite, et en résumer les conséquences, c'est

que l'audace des CONSPIRATEURS m'a paru être à son comble ; que cette audace avec laquelle les CONSPIRATEURS cherchaient à détourner l'opinion publique de leurs complots par une de ces farces auxquelles ils sont accoutumés, méritait d'être réprimée ;

p. 410, *Courrier des départemens*, t. VII, n° 12, p. 191, et n° 13, p. 202 *
enfin Guadet conclut à ce que l'accusateur public du tribunal révolutionnaire soit mandé pour rendre compte de sa conduite et sur l'inexécution du décret qui ordonne que les CONSPIRATEURS du 10 mars seront poursuivis.

SALE

Séance du 12 avril 1793

SUR LE DÉCRET D'ACCUSATION CONTRE MARAT, p. 419-421

p. 421, *Journal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 393, p. 3 ; *Le Batave*, n° 62, p. 247
Lorsque nous aurons déjoué toutes les trames des ennemis de la chose publique, lorsque nous aurons fait régner l'ordre et détruit tous les CONSPIRATEURS du dedans, alors, si la patrie est trahie, si les ennemis s'avancent sur Paris, si les amis de la liberté sont réduits au désespoir, je sais quels sont les devoirs d'un citoyen à qui le choix du peuple a imposé la loi de se dévouer pour sa patrie, et ce sera là la mesure de mon dévouement.

Séance du 13 avril 1793, 3^{ème} intervention
CONTRE BEURNONVILLE ET SES AGENTS, p. 424-426

p. 425, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 108, p. 476
Il n'est pas douteux qu'il ne se soit entouré de CONSPIRATEURS tels que lui ; car certes, un conspirateur ne pouvait s'environner de bons citoyens.

7^e intervention : *SUR L'IMPRESSION DES PIÈCES CONCERNANT MARAT*, p. 429-431

p. 429-430 (2), *Mercure universel*, t. XXVI, p. 234
je sais de quel côté sont les CONSPIRATEURS ; oui, de ce côté sont les CONSPIRATEURS ; oui, de ce côté sont les traîtres et les crimes !

8^e intervention : *SUR L'APPEL NOMINAL CONTRE MARAT*, p. 431-433

p. 432, *Brochure imprimée par ordre de la Convention*

Comme la phrase de Marat qui dit que la liberté ne sera établie que quand les traîtres et les CONSPIRATEURS seront exterminés, quelque illégale qu'elle puisse paraître, n'a jamais tué un seul traître et un seul conspirateur, et que les hypocrites ennemis du peuple ont déjà fait égorger 300.000 patriotes et conspirent pour égorger le reste.

Séance du 18 avril 1793, 2^e intervention
SUR UNE DÉNONCIATION CONTRE BLANCHARD ET DELPECH, p. 447-449

p. 449, *Mercure universel*, t. XXVI, p. 301
Oui, l'on fait nommer des comités de CONSPIRATEURS pour supposer des conspirations imaginaires, des conspirations factices, afin de cacher celles qui existent véritablement.

Séance du 19 avril 1793, 2^e intervention
SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, p. 452-453

p. 453, *Le Logotachigraphe*, n° 111, p. 425
et si vous ôtiez toute espèce de frein à la licence des CONSPIRATEURS qui pourroient inonder la France entière de libelles liberticides, vous porteriez un coup mortel à la liberté, et vous vous mettriez hors d'état d'assurer le maintien des droits de l'homme, qui doivent être la base de notre constitution.

p. 453, *Journal des débats et décrets*, n° 214, p. 322
De telles mesures, quoique contraires à la législation des temps calmes, doivent être prises dans les temps de révolution ; car autrement les lois protégeroient les CONSPIRATEURS contre elles-mêmes.

Séance du 8 mai 1793, 2^e intervention
SUR LES TROUBLES SECTIONNAIRES OCCASIONNÉS PAR LE RECRUTEMENT CONTRE LA VENDÉE, p. 483-486

p. 483-484, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 131, p. 576
Ces moyens sont l'exécution du devoir imposé à tous les membres de la société ; au peuple, de saisir tous les CONSPIRATEURS ;

p. 485, *Mercure universel*, t. XXVII, p. 14
Les moyens de réprimer les troubles, c'est de punir avec une sévérité inflexible tous ceux

qui lèvent l'étendard de la rébellion, il faut saisir tous les CONSPIRATEURS et les traîtres ;

p. 486

ne savez-vous pas vous tous que les CONSPIRATEURS se sont toujours armés de la constitution et des droits de l'homme ;

SALE

Séance du 12 mai 1793

POUR LA CRÉATION D'UNE ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE,
p. 513-516

p. 516, *Courrier universel*, 14 mai, p. 2 ;
Journal du matin (Sablier), n° 600, p. 3
Tandis que les CONSPIRATEURS ont à leur disposition des trésors immenses, les patriotes n'ont rien pour déjouer leurs complots liberticides.

SALE

Séance du 24 mai 1793

SUR KELLERMANN ET CONTRE LA FORMATION D'UNE GARDE
POUR LA CONVENTION, p. 519-524

p. 521, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 420, p. 3 ; *Premier journal... ou le Point du jour*, t. III, n° 57, p. 231
La faction veut égorger les patriotes par le glaive judiciaire. Elle établit un tribunal révolutionnaire, composé d'hommes vertueux. Quelques CONSPIRATEURS sont tombés sous le glaive de la loi ;

p. 523, *Courrier des départemens*, t. VIII, n° 27, p. 440
Quelques CONSPIRATEURS sont tombés sous le glaive de la loi.

SALE

Séance du 26 mai 1793

POUR UNE INSURRECTION POPULAIRE CONTRE LES DÉPUTÉS
CORROMPUS, p. 524-528

p. 528, *Courrier des départemens*, t. VIII, n° 30, p. 485
La France entière apprendra quels sont les CONSPIRATEURS, ou de ceux qui provoquent le meurtre, la mort au milieu des outrages d'une multitude altérée de sang, et aiguissent publiquement leurs poignards, ou les députés paisibles qui, n'ont d'autre garde que leur innocence et leur vertu.

SALE

Séance du 29 mai 1793

POUR LA RÉSISTANCE À L'OPPRESSION, p. 536-539

p. 536-537, *Le Point du jour*, t. III, n° 60, p. 244, et n° 61, p. 247

La faction qui domine au sein de la Convention, intimement liée aux généraux CONSPIRATEURS. Cette faction continuera de dominer.

p. 537

Je dis que si la Commune de Paris en particulier, à qui est confié spécialement le soin de défendre les intérêts de cette grande cité, ne suit point ce principe, que si elle n'appelle point à l'univers entier de la persécution dirigée contre la liberté par les plus vils CONSPIRATEURS ; je dis que si la Commune de Paris ne forme pas avec le peuple une étroite alliance, elle viole le premier de ses devoirs, et qu'elle dément la réputation de popularité dont elle a été investie jusqu'à ce jour.

SALE

Séance du 10 juin 1793

SUR LE PROJET D'ACTE CONSTITUTIONNEL, p. 548-551

p. 549, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 431, p. 2-3 ; *Journal de la Montagne*, t. I, n° 12, p. 93

Voilà notre réponse à tous les calomnieurs, à tous les CONSPIRATEURS qui nous accusoient de ne vouloir que l'anarchie ;

SALE

Séance du 12 juin 1793

POUR L'ÉPURATION DES ÉTATS-MAJORS ET POUR DES MESURES
DE SALUT PUBLIC, p. 551-554

p. 552, *Jal des débats et corresp... Sté des Jacobins* (corresp), n° 207, p. 1 ; *Annales de la République française*, n° 165, p. 781

Que doivent faire des hommes chargés de sauver la République ? Ne doivent-ils pas monter à la source du mal, et frapper les CONSPIRATEURS ?

Séance du 13 juin 1793

POUR UNE PROCLAMATION APPROUVANT LA CONDUITE DE
PARIS AU 31 MAI, p. 554-555

p. 555, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 167, p. 719
Entamer une discussion sur cette question, ce serait permettre aux CONSPIRATEURS de venir

à cette tribune faire de nouvelles déclarations contre Paris, avec leur perfidie ordinaire ; ce serait leur permettre d'attiser la guerre civile qu'ils ont allumée.

Séance du 18 juin 1793, 2^e intervention
CONTRE LE SURSIS POUR DEUX CONJURÉS DE BRETAGNE, p. 577-578

p. 577 (2), *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 172, p. 740
Le désordre ne tient pas à l'ignorance des CONSPIRATEURS, mais à la non-chalance avec laquelle nous punissons les CONSPIRATEURS ;

p. 578
Si vous voulez maintenir la liberté, soyez inexorables pour les CONSPIRATEURS.

p. 578, *Mercur universel*, t. XXVIII, p. 280
Tout le monde ne connaît-il pas la conspiration de la Bretagne, frappez les CONSPIRATEURS, qu'avez-vous besoin de nouvelles révélations ?

Séance du 18 juin 1793, 5^e intervention
DISCUSSION DE LA CONSTITUTION, p. 581-582

p. 581 (2), *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 172, p. 740 ; *Journal des débats et décrets*, n° 275, p. 324
Je crains que des CONSPIRATEURS ne tirent de l'article constitutionnel qui consacrera la liberté des cultes, le moyen d'anéantir la liberté publique ; [...] Alors, si vous leur disiez : Vous vous rassemblez sous le prétexte d'exercer votre culte, mais vous êtes en effet des CONSPIRATEURS ;

p. 582
Voilà sous quel masque hypocrite des CONSPIRATEURS pourraient frapper la liberté.

p. 582, *Mercur universel*, t. XXVIII, p. 263
Je ne conteste pas le principe ; mais l'expression constitutionnelle, car dans ce moment où nous avons beaucoup de CONSPIRATEURS, ils pourroient se rassembler pour conspirer et vous répondre la loi à la main, c'est pour exercer notre culte ;

Séance du 24 juin 1793
POUR L'INCARCÉRATION DES DÉPUTÉS GIRONDINS DÉTENUS A DOMICILE, p. 590-593

p. 591 (4), *Gazette nationale ou le Moniteur universel* n° 178 p. 767 ; *Révolutions de Paris*, n° 208, p. 652

On a dit qu'on demandait un rapport pour vous-mêmes ; quoi ! l'on met en parallèle la Convention nationale et une poignée de CONSPIRATEURS ! | [...] Quoi ! on ose vous comparer à de lâches CONSPIRATEURS ! | [...] Leurs crimes, Citoyens, sont les calamités publiques, l'audace des CONSPIRATEURS, la coalition des tyrans de l'Europe, leur antique alliance avec le tyran, les lois qu'ils nous ont empêchés de faire, la Constitution sainte qui s'est élevée depuis qu'ils n'y sont plus, la Constitution, qui va rallier tous les Français, en dépit des clameurs des véritables factieux ; [...] les administrateurs sont aux CONSPIRATEURS, peut-être ; mais le peuple est à vous.

p. 592 (2), *Journal du soir* (Sablier), n° 675, p. 4

Quoi ! l'on ose mettre en comparaison avec la Convention nationale, quelques lâches CONSPIRATEURS dont l'opinion publique a fait justice. | [...] Il sera fait, ce rapport ; mais il faut qu'il soit complet, en attendant, puisque les complices des Brissot, des Gensonné, des Guadet, des Pétion et autres, ne sont pas plus délicats que ces CONSPIRATEURS, afin de les empêcher d'aller comme eux, porter le feu de la guerre civile dans les départemens ;

p. 592 (2), *Annales de la République française*, t. II, n° 117, p. 912 **
Quoi, s'écrie Robespierre, on ose vanter ici des CONSPIRATEURS ; on ose les assimiler aux représentans du peuple ! | [...] * A l'Abbaye, ces CONSPIRATEURS, dit Legendre.

Séance du 28 juin 1793
CONTRE LES ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE, p. 598-599

p. 599, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 181, p. 781
Si la Convention adoptait le décret présenté par le Comité de salut public, elle donnerait une preuve de faiblesse, elle relèverait les espérances des mauvais citoyens, et favoriserait les CONSPIRATEURS.

Séance du 7 juillet 1793
SUR LES INTRIGUES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES, p. 609-612

p. 610, *Journal des débats et décrets*, n° 293, p. 88 ; *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 190, p. 818 ; *Journal universel*, 10 juillet, p. 5193

Mais puisqu'enfin ils ont offensé nos oreilles, je veux fixer l'attention du peuple français et la vôtre sur la nouvelle intrigue de ces lâches CONSPIRATEURS, qui, depuis plusieurs mois, s'efforçoient d'égorger la liberté avec le poignard de la calomnie.

p. 611

J'ai voulu dire toutes ces choses à la France entière ; je les propose à votre méditation pour vous faire comprendre que le peuple françois n'aura ni paix ni trêve avec des CONSPIRATEURS aussi perfides et aussi opiniâtres, aussi longtemps que le glaive des lois ne les aura point frappés.

Séance du 9 juillet 1793, 2^e intervention

CONTRE LA PROLONGATION DU DÉLAI ACCORDÉ AUX ADMINISTRATIONS REBELLES, p. 616-617

p. 617, *Mercur universel*, t. XXIX, p. 159
Il faut que la souveraineté du peuple soit vengée, il faut que les traîtres soient punis ; sans cela, nous qui avons triomphé par un héroïsme civique, des CONSPIRATEURS et de la faction scélérate qui nous opprimait, ils recommenceroient tous les troubles qu'ils ont élevés ;

Séance du 13 juillet 1793, 1^{ère} intervention

CONTRE TOUTE MESURE DE GRÂCE EN FAVEUR DES ASSASSINS DE LÉONARD BOURDON, p. 620-621

p. 621, *Nouvelles politiques*, p. 783 **
Robespierre, observant que c'est sans doute pour demander la grâce des CONSPIRATEURS d'Orléans, demande que l'on passe à l'ordre du jour.

Séance du 24 juillet 1793, 1^{ère} intervention

POUR LA DÉPORTATION DES PRÊTRES RÉFRACTAIRES, p. 626-627

p. 626, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 206, p. 884 ; *Courrier universel*, 26 juillet, p. 3 ; *Journal des débats et décrets*, n° 310, p. 310

On oublie donc que s'ils restent en France, ils seront toujours un point de ralliement pour les CONSPIRATEURS, et qu'une sédition contre-ré-

volutionnaire pourrait, à tout moment, les délivrer, et lâcher au milieu de nous ces bêtes féroces.

p. 626-627, *Mercur universel*, t. XXIX, p. 390
vous devez prendre une grande mesure politique, afin que ces CONSPIRATEURS ne soient pas le motif d'une sédition, et jusqu'à ce qu'on m'ait démontré que cela est impossible :

TOME XI

Séance du 31 juillet 1793

CONTRE LE RAPPORT DU MAXIMUM DES GRAINS, p. 45-46

p. 45-46, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 213, p. 909 ; *Journal des Débats et Décrets*, n° 317, p. 398

Je demande qu'on ajourne la proposition qui vous est faite, parce que le Comité de salut public médite en ce moment un projet qui, sans doute, déjouera les complots des CONSPIRATEURS, et assurera l'abondance et la prospérité publique.

Séance du 2 août 1793

CONTRE CARRA, p. 47-49

p. 47, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 217, p. 924-925 ; *Journal des Débats et Décrets*, n° 320, p. 34-36

L'impudence est un des caractères distinctifs des CONSPIRATEURS ;

p. 48

Ce n'est point aux CONSPIRATEURS à interrompre le défenseur de la liberté.

p. 48-49

rappelez-vous les progrès des rebelles de la Vendée, et reconnaissez les auteurs de ces désastres dans les CONSPIRATEURS que nous avons été trop long-tems à frapper.

Séance du 5 août 1793, 2^e intervention

CONTRE THIBAUT, p. 50-51

p. 51, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 219, p. 938

La Déclaration des Droits ne consacre pas les attentats des CONSPIRATEURS qui ont voulu la détruire.

SALE

Séance du 7 août 1793, 1^{ère} intervention

SUR UNE ADRESSE DES ENVOYÉS DES ASSEMBLÉES PRIMAIRES,
p. 54-55

p. 55, *Journal de la Montagne*, t. I, n° 69, p. 449 ; *Journal des Jacobins*, 9 août, p. 2 ; *Batave*, n° 177, p. 710 ; *Républicain français*, n° 268
Le quatrième, enfin, est en venant aujourd'hui confondre avec nous, leurs vœux pour la patrie, et ajouter leurs efforts à ceux que nous déployons sans cesse pour le maintien de la République et l'anéantissement des CONSPIRATEURS.

Séance du 8 août 1793, 1^{ère} intervention

SUR UNE ADRESSE DES ENVOYÉS DES ASSEMBLÉES PRIMAIRES,
p. 58-59

p. 58-59, *Journal des Débats et Décrets*, n° 325, p. 104 ; *Gazette nationale, ou Le Moniteur universel*, n° 222, p. 914 (texte très proche)
il faut proclamer l'arrêt de mort de tous les CONSPIRATEURS, en proclamant devant l'Europe ce manifeste de la liberté et de la vertu ;

SALE

Séance du 11 août 1793

SUR LA SITUATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE, p. 60-65

p. 63, *Journal des Jacobins*, n° 470, p. 2-4
Et nous autres, sans-culottes, n'avons point de femmes qui nous arrachent à la mort, lorsque les CONSPIRATEURS de Lyon nous poussent par centaines sous le couteau de l'assassin.

p. 64, *Journal de la Montagne*, n° 72, p. 471-472

Qu'ils le soient aussi, ces CONSPIRATEURS, qui voyent avec une horrible satisfaction arriver le moment où le peuple, obligé de se répandre sur une grande surface, leur permettra de se réunir et de conspirer ouvertement !

Séance du 12 août 1793

POUR DES MESURES DE SÛRETÉ GÉNÉRALE, p. 66-68

p. 66, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 226, p. 964
Comment déjouer les CONSPIRATEURS, s'ils sont sûrs de l'impunité, et s'il faut des mois entiers pour prononcer leur condamnation ?

p. 67 (2)

Que le glaive de la loi, planant avec une rapidité terrible sur la tête des CONSPIRATEURS, frappe de terreur leurs complices! | [...] que l'on s'occupe de punir les administrateurs rebelles, que le Tribunal révolutionnaire soit chargé de juger Custine sous 24 heures ; qu'ensuite il poursuive sans relâche le procès des CONSPIRATEURS qui ont été mis en état d'accusation par un décret.

SALE

Séance du 23 août 1793

SUR LA SITUATION POLITIQUE GÉNÉRALE, p. 76-77

p. 77, *Journal des Jacobins*, n° 479 et al.
le peuple se laisserait de tant de troubles, aimerait mieux peut-être garder des CONSPIRATEURS que de renouveler une insurrection ;

SALE

Séance du 23 août 1793

POUR DES MESURES DE SÛRETÉ GÉNÉRALE, p. 75

p. 75, *Journal des Jacobins*, n° 478, p. 3-4 et al. **
rien ne l'est autant que ces femmes qui courent les maisons, prodiguent tout ce qui dépend d'elles pour sauver les CONSPIRATEURS.

SALE

Séance du 4 septembre 1793, 1^{ère} intervention

SUR LA SITUATION GÉNÉRALE ET LES TROUBLES DE PARIS,
p. 92-95

p. 94, *Journal des Jacobins*, n° 490, p. 1 et al.
si nous trouvions trop d'obstacles à faire justice des traîtres, des CONSPIRATEURS, des accapareurs, nous dirions au peuple de s'en faire justice lui-même.

Séance du 5 septembre 1793, 2^e intervention

SUR LA PÉTITION DU PEUPLE PARISIEN, p. 97

p. 98, *Bulletin de la Convention*, 5 septembre ; *Mercur universel*, t. XXXI, p. 103
Le bras du peuple est levé, la justice le fera tomber sur la tête des traîtres, des CONSPIRATEURS, et il ne restera de cette race impie, ni traces, ni vestiges ;

p. 98, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 250, p. 1061
La liberté survivra aux intrigues et aux projets des CONSPIRATEURS.

Séance du 5 septembre 1793, 4^e intervention
SUR UNE PÉTITION DE LA SECTION DE L'UNITÉ, p. 99

p. 99, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 250, p. 1061
Elle [la Convention nationale] a pris, depuis qu'elle est dégagée des CONSPIRATEURS qu'elle renfermait dans son sein, les moyens de rendre le peuple heureux.

Séance du 25 septembre 1793

POUR LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC ET CONTRE BRIEZ,
p. 116-125

p. 117, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 270, p. 1145
tous les tyrans à combattre, tous les CONSPIRATEURS à intimider, eux qui se trouvent presque tous dans une caste si puissante autrefois par ses richesses, et encore par ses intrigues : telles sont nos fonctions.

SALE

Séance du 25 septembre 1793

CONTRE L'ORGANISATION CONSTITUTIONNELLE DU POUVOIR
EXÉCUTIF, p. 125-129

p. 126, *Journal de la Montagne*, t. I, n° 118, p. 840-841 ; *Journal des Jacobins*, n° 503, p. 2 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 273, p. 1156
Le Comité de salut public a jetté avant-hier un coup-d'œil sur l'état des armées. Il a frémi de connoître que leurs succès étoient confiés à des mains corrompues, à des traîtres, à des CONSPIRATEURS.

p. 127
Après avoir établi qu'il faut nécessairement qu'un gouvernement quelconque succède à celui que nous avons détruit, il ajoute qu'il faut que la puissance du gouvernement soit entre les mains des patriotes ou des CONSPIRATEURS.

SALE

Séance du 28 septembre 1793, 2^e intervention
POUR L'ORGANISATION DE LA RÉPRESSION, p. 130-131

p. 130, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 277, p. 1172 et al.
Le tribunal actuellement en exercice semble encourager les coupables par son inertie et son inactivité. Aujourd'hui il n'a pas tenu séance, et les CONSPIRATEURS ont dormi tranquilles et ont pu se promettre l'impunité.

Séance du 30 septembre 1793

POUR DAUBIGNY, NOMMÉ ADJOINT DU MINISTRE DE LA
GUERRE, p. 131-133

p. 132, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 275, p. 1166 et al.
Dès ce moment, les partisans de Roland se coalisèrent contre lui ; ils l'accusèrent d'avoir volé des effets provenant des CONSPIRATEURS égorgés dans la journée du 10 août.

Séance du 3 octobre 1793, 1^{ère} intervention
SUR LE MODE DE VOTE DU DÉCRET D'ACCUSATION CONTRE LES
DÉPUTÉS GIRONDINS, p. 133-134

p. 134, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 278, p. 1177 et al.
je ne vois ici de traîtres que ceux qui sont désignés dans le rapport, et que votre justice va frapper à l'instant. Eux seuls exceptés, il n'est pas d'homme assez stupide pour fermer les yeux aux flammes de Lyon et de Marseille que ces CONSPIRATEURS ont allumées ;

3^{ème} intervention : POUR L'IMPRESSON DES PIÈCES À
CHARGE CONTRE LES DÉPUTÉS GIRONDINS, p. 136

p. 136, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 278, p. 1177
c'est l'opinion publique qui a frappé les CONSPIRATEURS que nous venons de décréter d'accusation.

SALE

Séance du 7 octobre 1793, 1^{ère} intervention
CONTRE LES GÉNÉRAUX ET POUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE, p. 137-141

p. 141, *Journal universel*, n° 1416, p. 5907-5910
Nous connaissons les projets des malveillans ; ils soufflent partout le feu de la guerre civile, pour engager le peuple indigné et cherchant partout des CONSPIRATEURS, à le précipiter sur ses vrais amis.

Séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793)
POUR LA CLÔTURE DES DÉBATS DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE APRÈS TROIS JOURS, p. 159-161

p. 159, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 39, p. 159
La rédaction qui vous est proposée ne vous conduit pas au but que vous voulez atteindre ; votre but est d'empêcher qu'on ne rende interminables les procès des CONSPIRATEURS.

SALE

Séance du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793), 1^{ère} intervention

SUR LA MISSION DE SAINT-JUST À L'ARMÉE DU RHIN, p. 189-193

p. 192, *Journal de Sablier*, n° 973, p. 3
les patriotes ne pouvoient élever la voix, le commandant Giel étoit à tout instant, exposé à perdre la vie, il ne pouvoit contenir les CONSPIRATEURS qu'avec les canons braqués.

SALE

Séance du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793), 2^e intervention

POUR LA LIBERTÉ DES CULTES, p. 193-201

p. 197, *Discours imprimé par ordre de la Société*
Lorsque le cœur ulcéré de tous les crimes dont nous étions les témoins et les victimes ; lorsque, versant des larmes amères et impuissantes sur la misère du peuple éternellement trahi, éternellement opprimé, je cherchois à m'élever au-dessus de la tourbe impure des CONSPIRATEURS dont j'étois environné en invoquant contre eux la vengeance céleste, à défaut de la foudre populaire.

SALE

Séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793), 1^{ère} intervention

SUR DIETRICH, CI-DEVANT MAIRE DE STRASBOURG, p. 216-217

p. 217 (3), *Journal des Jacobins*, n° 548, p. 3 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 74, p. 298 ; *Journal de Sablier*, n° 987, p. 3
Dietrich est un des plus grands CONSPIRATEURS de la République ; la justice nationale exige qu'il soit puni, et l'intérêt du peuple demande qu'il le soit promptement. | [...] La Convention avait décrété que plusieurs CONSPIRATEURS de la Gironde, qui se trouvaient à Paris, seraient conduits à Bordeaux pour y être exécutés ; nous avons fait rapporter le décret parce que les grands CONSPIRATEURS ont des partisans, et les fédéralistes de Bordeaux ont été exécutés à Paris.

SALE

Séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793), 1^{ère} intervention

CONTRE TOUTE MESURE D'INDULGENCE ENVERS L'ENNEMI INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR, p. 241-245

p. 244, *Courrier universel*, 21 frimaire an II, p. 2

Voyez dans les murs de vos cités des CONSPIRATEURS, coupables agens des puissances étrangères, fixez sur vos frontières des automates, esclaves armés de la main des tyrans pour nous percer le cœur :

SALE

Séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793), 2^e intervention

CONTRE ANACHARSIS CLOOTS, p. 247-251

p. 250 (2), *Journal de la Montagne*, t. II, n° 33, p. 259

Non, non ; les Jacobins ne regarderont pas comme un ami du peuple ce prétendu sans-culotte qui possède 100000 livres de rente, qui dîne avec les banquiers CONSPIRATEURS. | [...] Vos représentans sont placés entre les scélérats du dedans et du dehors, entre les CONSPIRATEURS du Marais et les individus de la trempe de Cloots <...>

SALE

Séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793), 2^e intervention

CONTRE L'EXCLUSION SYSTÉMATIQUE DES PRÊTRES, p. 258-262

p. 259, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 89, p. 358 ; *Journal de la Montagne*, t. II, n° 35, p. 277-278

J'ai demandé l'exclusion des nobles, parce qu'il existe toujours dans cette caste orgueilleuse des CONSPIRATEURS, parce que, sous le bonnet rouge, cette espèce fut amie, aussi, des talons rouges.

SALE

Séance du 3 nivôse an II (23 décembre 1793), 1^{ère} intervention

SUR LES ACCUSATIONS DE PHILIPPEAUX [...], p. 266-271

p. 268 (2), *Journal de la Montagne*, t. II, n° 43, p. 339-340 ; *Journal historique et politique*, 26 décembre, p. 1, 27 décembre, p. 1-2

Aujourd'hui que la Convention, avec le peuple, a chassé de son sein les intrigans et les CONSPIRATEURS, que signifient les insinuations perfides et coupables, qui ne tendent qu'à diminuer la confiance dont elle a besoin pour faire respecter l'autorité nationale. [...] et bien loin de fuir comme les CONSPIRATEURS, nous attendrions la mort sur nos chaises curules.

Séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793),
2^e intervention

SUR LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE,
p. 273-281

p. 275, *Rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire* ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 97, p. 390-391

La mesure de sa force doit être l'audace ou la perfidie des CONSPIRATEURS.

p. 280

Les CONSPIRATEURS sont nombreux ; ils semblent se multiplier, et les exemples de ce genre sont rares.

3^{ème} intervention : SUR UNE ADRESSE DE LA SECTION DES
QUINZE-VINGTS, p. 288-292

p. 289, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 101, p. 405 et al.

Je suis convaincu qu'il y a des hommes qui se regardent mutuellement comme des CONSPIRATEURS et des contre-révolutionnaires, et qui ont pris cette idée des coquins qui les environnent, et qui cherchent à exciter des défiances entre nous.

SALE

Séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794), 5^e
intervention

POUR RAPPELER CAMILLE DESMOULINS AUX PRINCIPES, p.
306-311

p. 306, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 59,
p. 468-469 ; *Journal historique et politique*, 11
janvier, p. 1-2 ; *Antifédéraliste*, n° 47, p. 382-
384 ; *Journal de Sablier*, n° 1067, p. 3-4

il est aussi dangereux de le regarder dans
la classe des CONSPIRATEURS, que de pardon-
ner à ses libelles remplis de blasphèmes
contre-révolutionnaires : il a prétendu que
ses numéros étoient justifiés par la traduc-
tion de quelques passages de Tacite qu'il y a
fait entrer.

SALE

Séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

CONTRE CAMILLE DESMOULINS, FABRE D'EGLANTINE ET LA
FACTION DE L'ÉTRANGER, p. 311-317

p. 314-315, *Gazette nationale, ou le Moniteur
universel*, n° 113, p. 454

Les CONSPIRATEURS qui sont attachés à ces
trames odieuses, semblent se combattre

mutuellement, et cependant ils concourent à
défendre la cause des tyrans.

Fin de nivôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LA FACTION FABRE
D'EGLANTINE, p. 326-342

p. 326, *Brouillon de la main de Robespierre*
Deux coalitions rivales luttent depuis
quelque temps avec scandale. L'une tend
au modérantisme, et l'autre aux excès
patriotiquement contre-révolutionnaires.
L'une déclare la guerre à tous les patriotes
énergiques, prêche l'indulgence pour les
CONSPIRATEURS ;

p. 328

et cette calomnie impudente fut accueillie
avec transport par les ennemis secrets de
la République, que la punition récente des
CONSPIRATEURS avait condamnés au silence.

p. 333 (2)

De là, le plan conçu par cette tête féconde
en artifices, d'éteindre l'énergie révolution-
naire, trop redoutable aux CONSPIRATEURS et
aux fripons ; [...] lorsqu'une philosophie
vénale et prostituée à la tyrannie oubliait les
trônes pour renverser les autels, opposait la
religion au patriotisme, mettait la morale en
contradiction avec elle-même, confondait la
cause du culte avec celle du despotisme, les
catholiques avec les CONSPIRATEURS, et voulait
forcer le peuple à voir dans la Révolution,
non le triomphe de la vertu, mais celui de
l'athéisme, non la source de son bonheur,
mais la destruction de toutes ses idées mo-
rales et religieuses ;

p. 334

Le [Fabre] vit-on jamais dénoncer les grands
CONSPIRATEURS qui ont tour à tour déchiré la
République?

p. 335

Aussi, quels étoient les CONSPIRATEURS auxquels
Philippeaux imputait les maux de la Répu-
blique et même la guerre de Vendée?

p. 337

Qui pouvait méconnaître leurs intentions
contre-révolutionnaires, en voyant les
mêmes hommes qui poursuivaient avec tant
d'acharnement les anciens défenseurs de
la liberté, montrer tant d'indulgence pour

les CONSPIRATEURS, tant de prédilection et de faiblesse pour les traîtres?

p. 338

Ce sont les mêmes hommes qui accueillaien t avec un intérêt si tendre les femmes insolentes des CONSPIRATEURS de Lyon, qui venaient à la barre outrager, menacer les patriotes de la Montagne, les vainqueurs du fédéralisme et de la royauté ;

p. 339

Déjà les CONSPIRATEURS croyaient avoir atteint le but. Il semblait prouvé que nul homme de bien ne pouvait servir impunément la liberté ;

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)
SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE [...], p. 350-367

p. 357

Les royalistes, les CONSPIRATEURS ne sont, pour elle, que des étrangers, ou plutôt des ennemis.

p. 358 (2)

On souffre, avec patience, la misère des citoyennes généreuses qui ont sacrifié à la plus belle des causes leurs frères, leurs enfans, leurs époux : mais on prodigue les plus généreuses consolations aux femmes des CONSPIRATEURS ; | [...] La tyrannie tue, et la liberté plaide ; et le code fait par les CONSPIRATEURS eux-mêmes, est la loi par laquelle on les juge.

p. 359

Malheur à celui qui, confondant les erreurs inévitables du civisme avec les erreurs calculées de la perfidie, ou avec les attentats des CONSPIRATEURS, abandonne l'intrigant dangereux, pour poursuivre le citoyen paisible !

p. 365

cette terreur inspirée aux bons citoyens, cette indulgence dont on flatte les CONSPIRATEURS, tout ce système d'imposture et d'intrigue, dont le principal auteur est un homme que vous avez repoussé de votre sein, est dirigé contre la Convention nationale, et tend à réaliser les vœux de tous les ennemis de la France.

p. 366

Nous nous bornerons aujourd'hui à vous proposer de consacrer, par votre approbation formelle, les vérités morales et politiques sur lesquelles doivent être fondées votre administration intérieure et la stabilité de la République, comme vous avez déjà consacré les principes de votre conduite envers les peuples étrangers : par-là vous rallierez tous les bons citoyens, vous ôterez l'espérance aux CONSPIRATEURS ;

SALE

Séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794)
PREND LA DÉFENSE DE BOULANGER, p. 375-376

p. 375, *Courrier républicain*, n° 138, p. 132 ; *Correspondance politique de Paris et des départemens*, n° 172, p. 3 ; *Journal de Sablier*, n° 1200, p. 3

Jusqu'à présent tous les individus l'annoncent pour un patriote, et le plus grand de tous les dangers, seroit de rapprocher les patriotes de la cause des CONSPIRATEURS.

Séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)
SUR LA CONSPIRATION QUI VIENT D'ÊTRE DÉCOUVERTE, p. 376-379

p. 377, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 176, p. 711

La justice du Tribunal révolutionnaire, de ce tribunal qui jusqu'à ce jour a été aussi inexorable qu'impartial, qui a su distinguer les coupables et ne punir que les coupables, épouvante ces CONSPIRATEURS qui appellent le Peuple contre la Convention.

p. 377, *Journal des Débats et Décrets*, n° 542, p. 329

Que ceux qui sont animés d'un patriotisme pur et vrai, le prouvent en se réunissant aujourd'hui pour terrasser les CONSPIRATEURS et pour défendre la liberté!

p. 379 (2), *Correspondance politique de Paris et des départemens*, n° 271, p. 8-4

Oui le massacre de tous les patriotes étoit le but de ces infâmes CONSPIRATEURS! | [...] Il est un point bien connu, c'est que tous les tyrans étoient avertis par leurs émissaires du moment où devoit éclater la conspiration, c'est qu'il y avoit à Paris une armée d'émigrés toute prête, des rassemblemens de désert-

teurs étrangers qui dévoient favoriser les projets liberticides des CONSPIRATEURS.

Séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794),
3^{ème} intervention
CONTRE UNE ENTENTE AVEC LE CLUB DES CORDELIERS, p.
389-390

p. 389, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 128,
p. 1036 et al.

Il y a parmi les Cordeliers des hommes
vertueux et probes, qui ne manqueront pas
de s'affliger et de désavouer les honteuses
manœuvres des CONSPIRATEURS.

p. 389-390
Comment! la Société des Cordeliers seroit
composée de défenseurs officieux des CONSPI-
RATEURS, des hommes qui vendent leurs voix
et leurs consciences aux contre-révolution-
naires? <...>

p. 390 (4)
Ils ne déjoueront pas les CONSPIRATEURS, parce
qu'ils ont eux-mêmes conspiré. Ce sont ceux
qu'ils ont voulu égorger, ce sont les représen-
tants du peuple qui feront disparaître tous
les CONSPIRATEURS et tous les aristocrates. | [...] |
Ils les arracheront des mains des intrigans
et des CONSPIRATEURS dont j'ai entendu la voix.
[...] Non, les CONSPIRATEURS ne s'uniront pas
avec les hommes probes : ils seront toujours
isolés par le crime.

Séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)
POUR LE RAPPORT DU DÉCRET D'ARRESTATION CONTRE HÉRON,
p. 392-396

p. 393 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur
universel*, n° 181; *Journal universel*, n° 1579, p.
7210-7212 ([...]); *Journal des Débats et Décrets*, n°
547, p. 385 ([...]).
Ils [les Comités] ont promis en votre nom
au peuple de frapper tous les CONSPIRATEURS,
ils ne souffriront pas que le glaive de la
tyrannie effleure un seul patriote. | [...] |
Comme les CONSPIRATEURS s'étaient cachés
sous le masque du patriotisme, on croyait
facile de ranger dans la classe de ces faux
patriotes, et de perdre ainsi les sincères
amis de la liberté.

p. 394
Il semblerait que le sang du peuple ne coule
que pour quelques CONSPIRATEURS ;

p. 395, *Batave*, n° 400, p. 1607-1608
n'avons-nous donc eu ce courage que pour
servir la cause de ces nouveaux CONSPIRATEURS?

Fin ventôse an II
DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LES FACTIONS, p. 397-407

p. 398, *Brouillon de discours*, s. d.
Nous sommes moins jaloux de briser l'ins-
trument, que la main coupable qui le dirigea,
et de trouver des CONSPIRATEURS, que d'étouffer
la conspiration.

p. 400
c'est alors que vous fîtes sans cesse assaillis
par des pétitions qui tendaient à vous rendre
responsables de la disette factice causée par
les CONSPIRATEURS.

p. 402
Là, les crimes des CONSPIRATEURS furent palliés,
les vertus des républicains calomniées, la
mémoire même des martyrs de la liberté fut
outragée :

p. 406
Si l'on veut, je ferai prendre, en flagrant délit,
les CONSPIRATEURS.

Séance du 11 germinal an II (31 mars 1794)
CONTRE LA COMPARUTION À LA BARRE DE DANTON, DÉTENU,
p. 412-418

p. 415 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur
universel*, n° 192, p. 776 ; *Journal des Débats et
Décrets*, n° 558, p. 182
tenter de rompre ici cette égalité, c'est cen-
surer indirectement les décrets salutaires
que vous avez portés dans plusieurs circons-
tances, les jugements que vous avez rendus
contre les CONSPIRATEURS ; c'est défendre aussi
indirectement ces CONSPIRATEURS, qu'on veut
soustraire au glaive de la justice, parce qu'on
a avec eux un intérêt commun ; c'est rompre
l'égalité.

p. 417, *Auditeur national*, n° 555, p. 3-4 ;
Journal du soir, n° 554, p. 2-3 ; *Affiches d'Angers*,
t. II, n° 49, p. 299-300
En quoi Danton l'emporte-t-il sur les autres
CONSPIRATEURS que vous avez frappés?

SALE

Séance du 11 germinal an II (31 mars 1794), 2^e intervention

SUR LA SITUATION DE COMMUNE-AFFRANCHIE, p. 419-420

p. 420, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 198, p. 796 et al.

Il [le Comité de salut public] a déclaré que la mort d'un patriote étant une calamité publique, il regardait comme CONSPIRATEURS ceux qui poursuivraient les amis de Chalié.

Séance du 15 germinal an II (4 avril 1794), 2^e intervention

CONTRE L'ADMISSION À LA BARRE DE LA FEMME DE PHILIPPEAUX, p. 423

p. 423, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 196, p. 795 et al.

J'observe que la Convention ne doit pas s'écarter des règles de l'égalité ; elle n'a pas voulu entendre les parens des CONSPIRATEURS qui ont déjà péri ;

SALE

Séance du 16 germinal an II (5 avril 1794), 1^{ère} intervention

POUR LA MISE À L'ORDRE DU JOUR DE LA CONJURATION DE DANTON, p. 424-426

p. 424, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 145, p. 1173 et al.
puisque l'on convient de tous ces faits, je demande que la conjuration soit à l'ordre du jour, que si quelque bon citoyen veut développer les circonstances affreuses qui dérivent du principe de cette conspiration, s'il peut vous faire part des détails importants qui n'ont pas été connus jusqu'à présent, il monte à la tribune et qu'il fasse connoître toute la profonde scélératez des CONSPIRATEURS qui vouloient nous entraîner dans le précipice où seuls ils sont tombés.

p. 425 (2)
il n'y a que les CONSPIRATEURS qui mettent leur intérêt à les soustraire à la vue du peuple.
| [...] En déjouant les CONSPIRATEURS, nous n'avons pas encore atteint ce but auquel nous tendons.

2^e intervention : *CONTRE DUFURNY*, p. 426-429

p. 427, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 145, p. 1173 ; *Mercure universel*, XXXVIII, 311-313 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 200, p. 809 et al.

Fabre d'Eglantine jouoit une comédie auprès des Comités ; le métier de cet habile fourbe étoit de faire de petites dénonciations contre de petits CONSPIRATEURS avec lesquels il s'entendoit, mais qu'il dénonçoit pour faire ignorer ses sentimens.

p. 428

quand les représentans ont la consolation de le sauver du péril, un homme ose prendre leur défense ? Quand les crimes des CONSPIRATEURS sont écrits avec le sang du peuple ;

SALE

Séance du 26 germinal an II (15 avril 1794)
EN FAVEUR DE DUFRESNE, p. 435-436

p. 435, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 156, p.1255-1258 et al.

D'après les débats qui viennent d'avoir lieu, il est évident que le citoyen est un patriote qui a été opprimé par deux CONSPIRATEURS dont le peuple a fait justice ;

p. 436

Il est très permis de penser que le citoyen a été opprimé par les CONSPIRATEURS, pour cause de patriotisme, les misérables inculpations dont on vient de le charger en sont la preuve.

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)

SUR LES RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES [...], p. 442-465

p. 447, *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*

La Révolution, qui tend à l'établir, n'est que le passage du règne du crime à celui de la justice ; de là les efforts continuels des rois ligués contre nous et de tous les CONSPIRATEURS, pour perpétuer chez nous les préjugés et les vices de la monarchie.

p. 448

Au mois de janvier suivant, les mêmes CONSPIRATEURS réclamoient la souveraineté du peuple, pour arracher la royauté à l'opprobre de l'échafaud, et pour allumer la guerre civile dans les assemblées sectionnaires.

p. 448-449
habile à expliquer ses trahisons par des prétextes de bien public, à justifier ses vices par ses défauts prétendus, faisoit inculper par ses amis, d'une manière insignifiante ou favorable, les CONSPIRATEURS près de consommer la ruine de la République, pour avoir occasion de les défendre lui-même ;

p. 450
Quel étoit le motif de cette grande opération tramée dans les ténèbres de la nuit, à l'insu de la Convention nationale, par des prêtres, par des étrangers et par des CONSPIRATEURS ?

p. 451
enfin, le soin qu'ont pris les prêtres eux-mêmes de désabuser le peuple sur leur propre compte, toutes ces causes ont prévenu la plus grande partie des inconvénients que les CONSPIRATEURS en attendoient.

SALE
Séance du 26 floréal an II (15 mai 1794), 1^{ère} intervention
POUR L'ADRESSE À LA CONVENTION PROPOSÉE PAR JULLIEN,
p. 466-467

p. 466, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 23, p. 179-180 ; *Journal de Sablier*, n° 1323, p. 3 ; *Courrier de l'Égalité*, n° 640, p. 396 ; *Courrier républicain*, n° 203, p. 167
Le peuple français et l'univers entier ont reconnu les grands principes que la Convention professe ; que nous importe que quelques méprisables CONSPIRATEURS cherchent à les calomnier ?

p. 467 (2)
Le peuple les jugera [les méchants] ; il saura les distinguer des bons citoyens qui ne cherchent que la gloire et sa prospérité. Devant lui, les CONSPIRATEURS paroîtront dans toute leur difformité, et recevront le juste châtement de leurs crimes. | [...] Une des espérances des CONSPIRATEURS étoit que la Convention rejetât l'adresse qui lui a été présentée par la Commune de Paris ;

Séance du 7 prairial an II (26 mai 1794)
SUR LES CRIMES DES ROIS COALISÉS CONTRE LA FRANCE,
p. 473-477

p. 476, *Discours imprimé par ordre de la Convention nationale*
examinez quels sont ceux qui protègent les fripons, qui encouragent les contre-révolutionnaires, qui exécutent tous les attentats, qui méprisent la vertu, qui corrompent la morale publique ; c'étoit la marche des CONSPIRATEURS qui ont tombé sous le glaive de la loi.

Séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)
CONTRE TOUT AJOURNEMENT DU PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR
COUTHON, p. 483-487

p. 484, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 264, p. 1075 ; *Conservateur des principes républicains*, t. II, n° 12 et 13, p. 341-345 et 348
L'autre, est cette opinion lâche et criminelle de l'aristocratie, qui depuis le commencement de la révolution n'a cessé de demander, soit directement soit indirectement, une amnistie pour les CONSPIRATEURS et les ennemis de la Patrie.

p. 485
Nous braverons les insinuations perfides par lesquelles on voudrait taxer de sévérité outrée les mesures que prescrit l'intérêt public. Cette sévérité n'est redoutable que pour les CONSPIRATEURS, que pour les ennemis de la liberté, et de l'humanité.

p. 487, *Journal de la Montagne*, t. III, p. 358
Ce ne sont pas les véritables amis de la Révolution qui s'effraient des recherches dirigées contre les CONSPIRATEURS.

Séance du 23 prairial an II (11 juin 1794)
SUR LES AFFAIRES DE NEVERS ET CONTRE FOUCHÉ, p. 487-491

p. 489, *Journal de la Montagne*, t. III, p. 371-373 et al.
C'est aux CONSPIRATEURS leurs amis qu'ils donnent le nom de patriotes ;

SALE
Séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)
CONTRE LES INTRIGUES ET LES CALOMNIES DE CERTAINS
REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, ET SUR L'AFFAIRE DE CATHERINE
THÉOT, p. 504-511

p. 508, *Gazette française*, 12 messidor, p. 2467-2470 et al.
mais comment enfreindre une loi dictée par Hébert, le vil, le lâche valet des CONSPIRATEURS en chef, et dont le crime a fait un personnage fameux.

p. 509
si ces traits ne suffisoient pas, je vous citerois de nouvelles tentatives, et je suis sûr qu'en rapprochant tous ces faits, vous appréciez que le valet Hébert, servile esclave de CONSPIRATEURS plus importants, vous conduisoit à l'aristocratie par des moyens aussi sûrs que les modérés.

p. 510
Voilà l'hébertisme ; on l'a cru mort, il se continue ; il existe dans la conjuration des CONSPIRATEURS composés des débris de la faction d'Orléans ;

SALE

Séance du 13 messidor an II (1^{er} juillet 1794)
SUR LES CALOMNIES DONT IL EST L'OBJET ET LES INTRIGUES AU SEIN DES COMITÉS DE GOUVERNEMENT, p. 511-518

p. 512 (3), *Journal de la Montagne*, t. III, n° 68, p. 553-55 et al.
Irons-nous, comme les CONSPIRATEURS, concerter dans des repaires obscurs, les moyens de nous défendre contre leurs efforts perfides ? [...] on dénonce comme des attentats contre l'humanité, la sévérité employée contre les CONSPIRATEURS. | [...] Le barbare est celui qui, sensible pour les CONSPIRATEURS, est sans entrailles pour les patriotes vertueux ;

p. 516
si l'on me forçoit de renoncer à une partie des fonctions dont je suis chargé, il me resteroit encore ma qualité de représentant du peuple, et je ferois une guerre à mort aux tyrans et AUX CONSPIRATEURS.

p. 517 (2), *Gazette française*, 16 messidor, p. 2484-85, 17 messidor, p. 2488 et al.
L'homme barbare est celui qui, sensible aux CONSPIRATEURS, est sans entrailles pour les amis de la liberté et de la patrie. | [...] Je vous ai dit que cette faction des indulgens, le plus terrible fléau de la patrie, s'est grossie du reste de toutes les factions assemblées : tout ce qui a existé de CONSPIRATEURS depuis la Révolution, s'est rendu à ce centre commun ;

SALE

Séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794)
SUR LES INTRIGUES CONTRE LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, p. 518-524

p. 521 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 300, p. 1228 et al.

on veut flétrir le Tribunal révolutionnaire, pour que les CONSPIRATEURS respirent en paix ; les artifices les plus infâmes sont inventés pour persécuter les patriotes énergiques, et sauver leurs mortels ennemis. | [...] les factions redoublent d'artifice à mesure que nous déployons notre énergie ; et si cette même énergie vient à se ralentir, elles en profitent pour prendre de nouvelles forces ; elles disputeront le terrain, et donneront aux CONSPIRATEURS le tems de se rallier ;

p. 521-522

Il faut une excessive légèreté pour s'endormir sur les conjurations, et pour perdre un instant ce courage ardent qui nous porte à dénoncer les CONSPIRATEURS : ce n'est pas pour provoquer aucune mesure sévère contre les coupables, que j'ai pris ici la parole : que m'importe leur vie ou leur mort, pourvu que le peuple et la Convention soient éclairés ?

p. 523

Il faut que ces lâches CONSPIRATEURS, ou renoncent à leurs complots infâmes, ou qu'ils nous arrachent la vie. Je sais qu'ils le tenteront, ils le tentent même tous les jours, mais le génie de la patrie veille sur les patriotes.

SALE

Séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794)
SUR L'AFFAIRE DE COMMUNE-AFFRANCHIE ET CONTRE DUBOIS- CRANCÉ ET FOUCHÉ, p. 524-526

p. 525 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 296, p. 1209 et al. **

On avoit eu soin de faire évader Précy et tous les autres CONSPIRATEURS, quoiqu'on ait poussé l'astuce jusqu'à envoyer au Comité de prétendues dépouilles de ce monstre. | [...] Il est une autre cause de l'impunité des CONSPIRATEURS, c'est que la justice nationale n'a pas été exercée avec le degré de force et d'action qu'exigent et que commandent les intérêts d'un grand peuple.

SALE

Séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794)

CONTRE FOUCHÉ, p. 526-530

p. 529 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 303, p. 1239 et al.

J'ai fait toutes ces observations, afin que les CONSPIRATEURS sachent une bonne fois que jamais ils ne doivent espérer d'échapper à la surveillance du peuple. [...] ** Il rappelle que toujours les CONSPIRATEURS ont cherché à se sauver, en s'accostant des patriotes purs ;

SALE

Séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794),

1^{ère} intervention

SUR L'ABUS DES PRINCIPES PAR LES SOCIÉTÉS POPULAIRES,

p. 530-531

p. 530, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 83, p. 673-674 et al.

Voyez la direction que prend le zèle révolutionnaire de la Société de Bayonne ; elle s'occupe d'exclure de son sein, qui ? les CONSPIRATEURS, les nobles, les Hébertistes ?

3^{ème} intervention : CONTRE LES BANQUETS PATRIOTIQUES, p. 530-535

p. 534, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 88, p. 674 et al.

des intrigans adroits vouloient s'y glisser et amener, s'il eût été possible, une amnistie pour les CONSPIRATEURS.

SALE

Séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794), 4^e intervention

CONTRE MAGENTHIES, p. 540-541

p. 540, *Abréviateur universel*, t. V, n° 572, p. 2286

La conspiration dont la mère de Dieu n'étoit que l'instrument, a été transformée en une farce ridicule, le public n'y a plus vu qu'une folle entêtée de visions, et ses CONSPIRATEURS ont disparu. C'est ainsi que nos ennemis parviennent à leurs fins.

p. 541, *Journal de Perlet*, t. XI, n° 672, p. 448 ; *Gazette française*, 10 thermidor, p. 2580 ; *Courrier de l'Egalité*, t. IX, n° 707, p. 300 ; *Feuille de la République*, n° 386, p. 2 **

Après avoir développé quelques observations, il demande, et la Société arrête

l'envoi d'une députation au Comité de Salut public et à la Convention pour faire arrêter Magenthies, et dénoncer le système actuel des CONSPIRATEURS.

Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)

CONTRE LES FACTIONS NOUVELLES ET LES DÉPUTÉS

CORROMPUS, p. 542-586

p. 545 (lignes raturées), *Discours [...] à la Convention nationale, dans la séance du 8 thermidor [...]*

si les patriotes ne sont plus proscrits, calomniés, les fripons ouvertement protégés, les CONSPIRATEURS défendus, les principes de la morale publique proclamés seulement pour la forme, éludés dans la pratique, faussés dans l'application, et tournés contre ceux seuls qui les professent de bonne foi ;

p. 552 (3)

Les CONSPIRATEURS ne seraient point des CONSPIRATEURS, s'ils n'avaient l'art de dissimuler assez habilement pour usurper pendant quelque temps la confiance des gens de bien ; [...] Au reste, s'il est des CONSPIRATEURS privilégiés, s'il est des ennemis inviolables de la République, je consens à m'imposer sur leur compte un éternel silence.

p. 556

la garantie des CONSPIRATEURS est dans l'oubli des principes et dans la corruption ; celle des défenseurs de la liberté est dans la conscience publique.

p. 560

La tyrannie n'avait pas encore fait cet outrage à la nature humaine, de lui faire une honte de la morale et un devoir de la dépravation ; les plus vils des CONSPIRATEURS l'avaient réservé au peuple français dans sa gloire et dans sa puissance.

p. 562 (lignes raturées)

Enfin, de multiplier les chances des assassins en réveillant le fanatisme, tandis que l'on détournait l'attention publique des véritables CONSPIRATEURS qui conduisaient eux-mêmes toute cette trame.

p. 563 (lignes raturées)

Des fripons, apostés aux lieux où les CONSPIRATEURS expient leurs forfaits, cherchaient à apitoyer le peuple et disaient : *C'est Robespierre qui égorge les innocents.*

p. 569 (2)

la loi pénale doit nécessairement avoir quelque chose de vague, parce que, le caractère actuel des CONSPIRATEURS étant la dissimulation et l'hypocrisie, il faut que la justice puisse les saisir sous toutes les formes. | [...] si, au lieu de rendre la liberté aux patriotes, ils la rendent indistinctement aux CONSPIRATEURS, alors tous les intrigants se liguent pour calomnier les patriotes et les opprimer.

p. 571

Les CONSPIRATEURS nous ont précipités malgré nous dans des mesures violentes, que leurs crimes seuls ont rendu nécessaires, et réduit la République à la plus affreuse disette, et qui l'auraient affamée sans le concours des événements les plus inattendus.

p. 572 (2)

les CONSPIRATEURS accuseront leurs accusateurs, et prodigueront tous les stratagèmes jadis mis en usage par Brissot pour étouffer la voix de la vérité. [...] vous croirez être retournés sous le couteau des anciens CONSPIRATEURS.

p. 577-578

Sans doute, ils [Les agens de nos plus cruels ennemis] se couvrent du manteau du patriotisme, ils font livrer au glaive des lois, des CONSPIRATEURS, mais ce ne sont que ceux qui, par leur évidence, ne pourroient y échapper, et que l'étranger lui-même nous livra sans regret, parce qu'il se fait de leur corps un rempart à l'abri duquel, il peut agir et consommer notre perte.

p. 579, *Abréviateur universel*, t. V, n° 573, p. 2292 **

Il reproche à ces agens de ne livrer au glaive des loix que les CONSPIRATEURS que l'étranger y livre sans regret & cite un passage d'un écrit trouvé dans les papiers d'un conspirateur dont l'échaffaud a fait justice, où on le traite, dit-il, d'astucieux démagogue sans lequel la nation seroit libre, la pensée n'auroit plus d'entraves, & l'on n'auroit jamais vu tant de jugemens à mort, que cet écrit qualifie d'assassinats.

p. 581 (2), *Journal de Sablier*, n° 1461,

p. 2-3 **

Il [Robespierre] fait observer que l'hypocrisie a de tout temps été leur arme favorite ; que Brissot et Précy crioient : Vive la République ; que les CONSPIRATEURS crioient contre la tyrannie, tandis qu'ils ourdissoient des trames perfides pour favoriser la cause des tyrans. | [...] ** Ces impostures atroces sont répétées par des scélérats dans la salle même où le Tribunal révolutionnaire frappe les CONSPIRATEURS, et jusques dans les places publiques où leur tête tombe sur l'échaffaud.

SALE

Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)

ROBESPIERRE LIT LE DISCOURS QU'IL VIENT DE PRONONCER À LA CONVENTION, p. 586-587

p. 587, *Conservateur décadaire des principes républicains*, t. II, n° 12, p. 430 *

Javogues s'écrie : Nous ne sommes ni factieux, ni CONSPIRATEURS ; mais nous ne voulons pas de dominateur aux Jacobins.

Séance du 9 thermidor an II (27 juillet 1794)

ROBESPIERRE TENTE VAINEMENT D'OBTENIR LA PAROLE, p. 588-595

p. 590 (2), *Journal de Sablier*, n° 1463 (paru le 9 thermidor au soir), n° 1464 (paru le 10 au matin) *

Il [Billaud] demande en outre que les Comités de salut public et de sûreté générale soient entendus pour lire une proclamation au peuple, tendante à l'éclairer, et à arracher le masque attaché aux visages des CONSPIRATEURS. | [...] * Il fait sentir que l'activité du gouvernement révolutionnaire qui fait la terreur des rois et des CONSPIRATEURS dépend de l'union des deux Comités ;

p. 595 *

il [Collot-d'Herbois] proteste que le système des CONSPIRATEURS n'étoit pas de faire triompher la justice et la vertu, en parlant toujours de leurs avantages, mais de terrasser tous ceux qui ne vouloient pas leur obéir.

TOME XI

ADRESSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE AUX FRANÇAIS, Juillet 1791, p. 347-376

p. 374

Je crois bien aussi à des brigands, à des étrangers CONSPIRATEURS, mais je suis aussi convaincu que ce sont nos ennemis intérieurs qui les secondent et qui les mettent en action.

OBSERVATIONS SUR LA NÉCESSITÉ DE LA RÉUNION DES HOMMES DE BONNE FOI CONTRE LES INTRIGANS PROPOSÉES À TOUS LES FRANÇAIS PAR JÉRÔME PÉTION, MAIRE DE PARIS, ET MAXIMILIEN ROBESPIERRE, ACCUSATEUR PUBLIC DU DÉPARTEMENT DE PARIS, (mars 1792) p. 381-389

p. 384 (2)

Fallait-il dérober à la vengeance des loix les anciens oppresseurs de la nation ou des ministres CONSPIRATEURS accusés par la France entière ? [...] c'est ainsi que nous avons vu tour à tour les mêmes hommes invoquer la déclaration des droits pour soustraire des prêtres CONSPIRATEURS à des mesures de police indispensables, à la nécessité même du serment civique, et ravir à la majorité du peuple français les droits les plus sacrés de l'homme et du citoyen, livrer la faiblesse et l'innocence à des violences arbitraires et au despotisme de l'aristocratie militaire.

LETRE DE ROBESPIERRE REFUSANT SA NOMINATION AU TRIBUNAL DU 17 AOÛT 1792, p. 393

p. 393

J'ai l'honneur de vous prévenir que je ne puis accepter la commission de juge du tribunal destiné à juger les CONSPIRATEURS.

LE CARNET DE ROBESPIERRE, p. 397-415

p. 407

CONSPIRATION de Proli, Leclerc.

p. 408

Esprit public et conspirations. Contient les bons écrits, la répression des rebelles, l'organisation du tribunal révolutionnaire et toutes les mesures nécessaires pour punir les CONSPIRATEURS ;

p. 410-411, *Le texte de Robespierre*

Il faut avoir la liste circonstanciée de tous les prisonniers, décréter que ceux qui auront donné azile aux CONSPIRATEURS, aux hors la loi, seront punis des mêmes peines.

p. 413

Rapport du décret en faveur des femmes des CONSPIRATEURS.

LES NOTES DE ROBESPIERRE CONTRE LES DANTONISTES, p. 419-449

p. 426 (3)

Pouvait-on mieux servir des CONSPIRATEURS, à la veille de consommer leurs attentats ? On avait promis des faits contre eux [les CONSPIRATEURS]. | [...] Ce n'était pas, en effet, aux CONSPIRATEURS que Fabre en voulait directement :

p. 427-428 (3)

C'est dans le même temps qu'on accueillait à la barre les veuves des CONSPIRATEURS lyonnais, qu'on faisait décréter des pensions pour celles des contre-révolutionnaires immolés par le glaive de la justice, que l'on arrachait des CONSPIRATEURS à la peine de leurs crimes par des décrets surpris, que l'on cherchait à rallier à soi les riches et l'aristocratie. Que pouvaient faire de plus des CONSPIRATEURS dans les circonstances ?

p. 431

Dans la dernière visite dont je parle, il me parla de Demoulin avec mépris : il attribua ses écarts à un vice privé et honteux, mais absolument étranger [aux crimes des CONSPIRATEURS] à la Révolution.

p. 437 *

Il fut attaqué lui-même, il pardonna, il se montra sans cesse aux CONSPIRATEURS comme un conciliateur tolérant ;

p. 438

Lorsque quelque trahison nouvelle dans l'armée donnait aux patriotes le prétexte de provoquer quelques mesures rigoureuses contre les CONSPIRATEURS du dedans et contre les traîtres de la Convention, il avait soin de les faire oublier ou de les altérer, en tournant sans cesse l'attention de l'Assemblée vers de nouvelles levées d'hommes.

p. 439

il a cherché à la faire avorter ou à la tourner contre la liberté, en demandant la tête du [voulant faire arrêter] général Hanriot, sous prétexte qu'il avait gêné la liberté des membres de la Convention par une

consigne nécessaire pour parvenir au but de l'insurrection qui était l'arrestation des CONSPIRATEURS.

p. 446 (2)
Hérault tenant des conciliabules de CONSPIRATEURS, ami de Hébert et autres. | [...] Hérault entouré [il a été en relations avec tous les CONSPIRATEURS] de tous les scélérats de l'Europe, dont il a placé un grand nombre [espions des cours] avec Lamourrette, comme il est convenu au Comité de salut public ;

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

CONSPIRATION

Lexie	Occurrences	FRN	FR
CONSPIRATION	256	0,01477	1,48

TOME I

DISCOURS ADRESSÉ A MESSIEURS DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE METZ SUR LES QUESTIONS SUIVANTES PROPOSÉS POUR SUJET D'UN PRIX QU'ELLE DOIT DÉCERNER AU MOIS D'AOÛT 1784, p. 20-47

p. 40
Chaque procès criminel qui menace l'honneur d'une famille honnête fait naître, pour ainsi dire, une nouvelle CONSPIRATION contre les lois ;

APPENDICE II, VARIANTE DE L'ÉDITION DE 1785, p. 50-54

p. 51
a chaque délit qu'elle [la loi] veut réprimer, elle voit se former contr'elle une nouvelle CONSPIRATION, plus ou moins redoutable, suivant le degré de crédit et de considération dont jouit la famille du criminel.

TOME II

SECOND PLAIDOYER OU RÉPLIQUE POUR LE SIEUR DE VYSSERY (1783), p. 171-202

p. 171
Enfin ce zèle de tant de Souverains et de tant de Nations, pour étendre l'usage des conducteurs électriques, n'est-il qu'une CONSPIRATION générale pour attirer sur les hommes toutes les foudres du Ciel ?

Tome III

XVII – ROBESPIERRE À BUISSART (23 juillet 1789)

p. 43
et, tandis que le Roi ne fesoit à toutes nos députations que des réponses négatives ou insignifiantes dictées par ses perfides conseillers, on tramoit la CONSPIRATION la plus affreuse contre la sûreté des membres de l'Assemblée nationale ;

TOME III – APPENDICE : aucune occurrence

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 3 (31 mai 1792)

p. 90-91, CONSIDÉRATIONS SUR L'UNE DES PRINCIPALES CAUSES DE NOS MAUX, p. 77-99
quel service plus signalé de faux amis de la constitution pourraient-ils rendre à ses ennemis, que d'amuser le peuple fatigué par la dénonciation éclatante et illusoire d'un ou plusieurs ministres, pour leur laisser les moyens d'atteindre le moment où la CONSPIRATION doit éclater ?

p. 100, COUP D'ŒIL SUR LA SÉANCE PERMANENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, p. 99-101
La prudence, le bons sens peuvent prévenir les tempêtes politiques : mais lorsqu'elles grondent, il n'est donné qu'au courage et à la vertu de leur résister. Celle que nous venons d'essayer n'est point passée ; l'affaire des gardes du roi n'étoit point toute la CONSPIRATION.

N° 5 (15-17 juin 1792)

p. 141, SUR LE PROJET DE RASSEMBLER UNE ARMÉE DE VINGT-TROIS MILLE HOMMES À PARIS, PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE PAR LE MINISTRE DE LA GUERRE, p. 137-144
Parle-t-on des gardes du roi ? L'Assemblée nationale les a licenciés comme convaincus de CONSPIRATION :

N° 6 (22-23 juin 1792)

p. 166, RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE, CITOYEN FRANÇAIS À MONSIEUR LAFAYETTE, GÉNÉRAL D'ARMÉE, p. 165-190

J'aurai moins à m'occuper de vos calomnies que de votre rébellion ; et même, si je dis un mot de la lettre que vous avez dirigée contre moi, ce sera uniquement parce que cette démarche est liée à votre système de CONSPIRATION et de tyrannie.

p. 169

Combien cet excès d'ineptie décèle d'embarras, et comme il annonce la crainte de voir une grande CONSPIRATION aperçue, au moment même où elle doit éclater !

p. 184

Le même jour ce commandant de la garde nationale se rend à la SAC, dont il s'étoit jusques-là déclaré l'ennemi, avec les Lameth, qui depuis long-tems l'avoient abandonnés ; ils déclarent cette monstrueuse réunion, que les sots regardèrent, sur leur parole, comme un acte de vertu et qui, aux yeux des citoyens éclairés, ne paroissoit qu'une CONSPIRATION redoutable contre la liberté.

N° 8 (5 juillet 1792)

p. 240, SUR LA TACTIQUE DU GÉNÉRAL LAFAYETTE, p. 233-243

Le moment étoit enfin arrivé, où cette CONSPIRATION générale devoit éclater.

p. 244, AUX AMIS DE LA CONSTITUTION, SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES (26 mars 1792),

p. 244-253

Une CONSPIRATION formidable, tramée dès long-tems contre notre liberté, étoit près d'éclater.

N° 10 (25 juillet 1792)

p. 296, SUR LA FÉDÉRATION DE 1792, p. 294-300
Ils [les députés fédérés] y sont arrivés au moment de la plus horrible CONSPIRATION, prête d'éclater contre la patrie. Ils peuvent la déconcerter.

p. 301, DÉCRET SUR LA RÉBELLION DE LAFAYETTE, p. 301-307

Il étoit bien convaincu de CONSPIRATION contre la liberté publique, de sédition et de désertion ;

N° 11 (5 août 1792)

p. 329, DES MAUX ET DES RESSOURCES DE L'ÉTAT, p. 317-334

Car, il faut le dire, la grande crise où nous sommes arrivés, n'est autre chose que la CONSPIRATION de la plupart des délégués du peuple contre le peuple ;

N° 11 (5 août 1792)

p. 335-336, SUR L'ARRIVÉE DES MARSEILLOIS À PARIS, p. 334-337

Tout semble, depuis longtems, présager une grande CONSPIRATION qui, peut-être, auroit déjà éclaté, sans le séjour des fédérés à Paris.

p. 341, COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, PAR M. RUTTEAU, p. 337-347

Dans Paris, il y aura une CONSPIRATION considérable, qui empêchera les sans-culottes de marcher aux frontières.

N° 12 (20 août 1792)

p. 354, SUR LES ÉVÉNEMENTS DU 10 AOÛT 1792, p. 350-360

Elle [cette armée] se portoit vers le Château, où étoit le foyer de la CONSPIRATION tramée contre la sûreté de Paris, et une armée de contre-révolutionnaires et de suisses rassemblés depuis long-tems pour l'exécuter.

p. 360-361 (2), DÉTAILS INTÉRESSANS DES ÉVÉNEMENTS DU 19 AOÛT ET DES JOURS SUIVANS, p. 360-366

Dans la nuit du 9 au 10 août, le sieur Mandat étoit commandant de la garde nationale ; il avoit concerté, avec la cour, l'horrible CONSPIRATION tramée contre le peuple. [...] Le conseil général de la commune, assemblé durant cette nuit, averti de la CONSPIRATION par plusieurs indices, lui ordonna de comparaître devant lui ;

p. 363

Les malheureux et coupables agens de l'aristocratie furent sacrifiés ; les chefs de la CONSPIRATION demeurèrent impunis.

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 1 (30 septembre 1792)

p. 30, TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE DEPUIS LE PREMIER MOMENT DE SA SESSION, p. 21-32 *

Nous étions à Paris. On tramait la CONSPIRATION patriotique qui a étouffé celle du tyran Louis XVI.

p. 32

Et à qui persuadera-t-on que je pouvois concevoir le projet d'élever une puissance dictatoriale lorsque moi et tous les patriotes étions tous sous le couteau de la cour, et n'avions ni trop de forces, ni trop de tems, pour étouffer l'horrible CONSPIRATION dont nous étions environnés ?

N° 6 (22 novembre 1792)

p. 88, SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE (18-30 octobre 1792), p. 77-96

il [le tribunal] tient dans ses mains le fil et les preuves de la CONSPIRATION. Comment ne seroit-il pas coupable, illégitime, monstrueux même ?

N° 9 (13 décembre 1792)

p. 134, EXTRAIT DE LA LETTRE DE DUBOIS CRANCÉ À SES COMMETTANS, p. 130-135 *

Tu n'ignores pas que la cupidité est un autre genre de CONSPIRATION, qui sert à merveille les intrigans.

N° 10 (13-15 décembre 1792)

p. 149, DEUXIÈME LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE EN RÉPONSE AU SECOND DISCOURS DE JÉRÔME PÉTION, p. 140-159

mais Manuel est resté avec le conseil général qui l'a maintenu dans ses fonctions : mais c'est le nouveau conseil général qui a étouffé la CONSPIRATION du traître Mandat.

N° 11 (20 décembre 1792)

p. 177, SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE, p. 171-181 *

Un autre membre : Toutes les propositions que l'on multiplie, sont une CONSPIRATION continuelle contre la liberté.

Deuxième série

N° 1 (5 janvier 1793)

p. 200-201, LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À MM. VERGNIAUD, GENSONNÉ, BRISSET ET GUADET SUR LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU JUGEMENT DE LOUIS CAPET, p. 189-204

le petit nombre de membres qui osèrent élever la voix contre cette CONSPIRATION contre la liberté publique, opposèrent au système dominant, la ressource du jugement du peuple, qui désiroit la punition de Louis.

p. 202

Jadis, il m'en souvient encore, Brissot et quelques autres, étoient entrés, dans je ne sais quelle CONSPIRATION, pour rendre mon nom, presque synonyme de celui de Jérôme Pétion ; tant ils prenoient à tâche de les accoler ensemble.

N° 4 (30 janvier 1793)

p. 248 (2), TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE. JUGEMENT DE LOUIS CAPET, p. 246-264

Carra, Couthon, Garnier de Saintes, Lecarpentier demandent que l'on commence par déclarer Louis coupable de CONSPIRATION. | [...] Le lendemain 15, Louis est déclaré à la presque unanimité coupable de CONSPIRATION contre la liberté et d'attentats contre la sûreté de l'état.

p. 261

Ce crime exécrationnel avoit plongé les patriotes dans la douleur, et dévoilé l'affreuse CONSPIRATION tramée par les partisans de la tyrannie contre les amis de la liberté ;

N° 5 (5 février 1793)

p. 268, [EXAMEN DE LA SITUATION APRÈS LA DÉCLARATION DE GUERRE À L'ANGLETERRE], p. 265-273

C'étoit une espèce de sainte CONSPIRATION contre le mensonge et la tyrannie, qui auroit dû occuper continuellement nos envoyés dans les pays étrangers.

N° 6 (15-20 février 1793)

p. 291, LES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DE PARIS À LEURS COMMETTANS, p. 287-291

L'aristocratie irritée, aiguise encore les poignards fumans du sang de Michel Lepelletier,

et n'attend, peut-être, que l'occasion de cacher ses coups dans les ténèbres ou dans la confusion. Voilà un aperçu du plan de CONSPIRATION tramé par les ennemis de notre liberté.

N° 9 (25-31 mars 1793)

p. 342, *SUR LES TROUBLES DE PARIS*, p. 340-345
Mais la victoire même du 10 août ne termina point la guerre de la liberté contre la tyrannie. La CONSPIRATION même tramée par la cour, avant cette immortelle journée, n'étoit rien auprès de celle que nous avons vu près d'éclater, à l'époque du jugement de Louis Capet ;

p. 351, *DES CAUSES DE NOS REVERS, DE LA DISCIPLINE*, p. 346-353
c'est à lui [le ministre général] que l'on confie l'exécution des mesures nécessaires pour étouffer la CONSPIRATION intérieure et extérieure, dont nous sommes environnés.

TOME VI

Séance du 20 juillet 1789

SUR LA MOTION DE LALLY-TOLENDAL, p. 39-42

p. 39, *Etats Généraux. Journal du premier Député des Communes de Châtellerauld (Creuzé-Latouche)*, p. 265
La Motion de M. Tollendal déclare rebelles indistinctement tous ceux qui pourroient causer des troubles, et cependant les troubles actuels n'ont eu pour cause que les efforts généreux des citoyens contre une CONSPIRATION inouïe formée contre les citoyens mêmes ;

p. 40, *Le Point du Jour*, n° 28, p. 244
Y avoit-il rien de plus légitime que de se soulever contre une CONSPIRATION horrible formée contre la nation ?

Séance du 27 juillet 1789

SUR LE SECRET DE LA CORRESPONDANCE, p. 43-48

p. 44, *Etats Généraux. Journal du premier Député des Communes de Châtellerauld (Creuzé-Latouche)*, p. 280
Quoi de commun, entre un tiran qui, après avoir opprimé sa patrie, voulut bien n'être pas cruel ; et les représentans de la Nation obligés de suivre toutes les traces d'une CONSPIRATION formée contre elle, et de pourvoir à son salut ?

p. 45 (2), *Bulletin de l'Assemblée Nationale*,

t. I, n° 22, p. 7

La question se réduit à savoir si l'Assemblée peut et doit admettre ou rejeter des pièces indiquées par l'opinion publique et adressées par le Comité de l'Hôtel de Ville de Paris, concernant une CONSPIRATION <...> | [...] * La lettre de M. Bailly n'a point parlé de CONSPIRATION.

p. 46 (2), *Le Courrier de Versailles à Paris*, t. II, n° 21, p. 7 **

Que l'opinion publique semblait fixée sur ce contenu, et qu'on étoit assuré qu'elles renfermaient les preuves d'une horrible CONSPIRATION. | [...] on doit au moins ouvrir des lettres où l'on peut découvrir les traces d'une CONSPIRATION, dont les suites peuvent être si funestes au citoyen ?

p. 46, *Mercure de France*, t. IV, p. 65
On ne peut délibérer, puisque le fond de la question n'est pas jugé ; elle se réduit à ceci : l'Assemblée peut-elle, doit-elle rejeter ou admettre les papiers arrêtés, et qui peuvent être relatifs à la CONSPIRATION ?

p. 46-47, *Courier Français, Assemblée Nationale*, t. I, 15^e séance, p. 4

L'Assemblée nationale doit-elle, peut-elle rejeter les pièces qui lui sont indiquées par l'opinion publique, pour jeter quelques lumières sur la CONSPIRATION tramée contre la liberté publique ?

p. 47-48, *Journal des Etats Généraux (Le Hodey)*, t. II, p. 201 ; *Assemblée Nationale. Correspondance de Bretagne (Vatar)*, t. I, n° 29, p. 343

L'Assemblée peut-elle et doit-elle refuser les pièces dénoncées par l'opinion publique, envoyées par le maire de la Capitale comme des pièces essentiellement intéressantes et nécessaires aux éclaircissements de la plus fatale CONSPIRATION qui fût jamais tramée ?

Séance du 31 juillet 1789

SUR L'ARRESTATION DU BARON DE BESEVAL, p. 48-51

p. 50, *Correspondance d'Anjou <...>* t. II, p. 70 *
Mais un très grand nombre de personnes parmi lesquelles on a distingué MM. Volney, Pethion de Villeneuve, Robertpierre, Bar-nave, etc., ont prétendu que lorsqu'il s'agis

soit d'une CONSPIRATION, les bruits populaires et la clameur publique étoient des indices qu'on ne devoit pas négliger ;

Séance du 20 octobre 1789

SUR L'AFFAIRE DE L'ÉVÊQUE DE TRÉGUIER, p. 117-120

p. 117, *Journal manuscrit du comte de Castellane*, 20 octobre 1789 **

M. Robert-Pierre n'avoit pas raison de croire que tout le monde connut la CONSPIRATION qui très probablement n'existe pas en ce moment, mais d'ailleurs il parloit juste ;

p. 118, *Courier national* (Beuvin), t. II, n° 98, p. 7 ; *Assemblée nationale et Commune de Paris* (Perlet), t. II, n° 78, p. 7 ; *Gazette nationale ou Extrait <...>*, t. IV, p. 11

D'ailleurs Messieurs il faut dire tout : le Salut de l'Etat est en péril : une CONSPIRATION des plus atroces a été formée.

p. 119, *Bulletin de l'Assemblée nationale*, n° 66, p. 6

Il me faut exprimer mes inquiétudes avec franchise : dans le même moment où le désordre règne dans les provinces, les trames d'une CONSPIRATION nous enveloppent, et je puis en découvrir les fils.

p. 119, *Le Point du Jour*, t. III, n° 112, p. 389 **

M. Robert-Pierre a ajouté que dans un temps de troubles, et quand il pouvoit être question de CONSPIRATION contre le bien public, il n'étoit pas prudent de borner à une seule séance les affaires extraordinaires.

p. 120, *Suite des Nouvelles de Versailles*, 20 octobre 1789, p. 6 ; *Etats généraux. Assemblée nationale* (Audran, Rennes), t. II. N° 47, p. 383 *

M. de Robesse-Pierre persuadé qu'il existe une CONSPIRATION à soutenir, qu'il pouvoit y avoir de ces rapports qui seroient aussi pressants que la Constitution même, la motion de M. Clermont-Tonnerre a été ajournée.

p. 120, *Correspondance <...> d'Anjou*, t. III, p. 16 **

M. de Robespierre s'est opposé à cette motion, en disant qu'il étoit des cas urgens dont le rapport ne pouvoit être reculé sans danger dans un temps où l'on savoit qu'une

CONSPIRATION avoit menacé et menaçoit peut-être encore le royaume des plus grands malheurs.

Séance du 21 octobre 1789

SUR LA LOI MARTIALE, p. 121-130

p. 122, *Journal manuscrit du comte de Castellane*, 21 octobre 1789 **

M. Robert-Pierre s'est cependant opposé à la proposition faite d'une loy contre les attroupements sous prétexte qu'il étoit cruel de faire tirer sur le peuple, parce qu'il avoit faim ; il a dit que tous nos maux, les émeutes comprises venoient d'une CONSPIRATION formée contre la liberté publique ; qu'il falloit instituer un tribunal dans l'assemblée afin d'en punir les auteurs.

p. 123-124 (3), *Les Veillées d'un Français*, t. II, n° 26, p. 204

Ce ne sont donc pas des mesures violentes qu'il faut prendre, mais des décrets sages pour découvrir la source de nos maux, pour déconcerter la CONSPIRATION qui peut-être dans le moment où je parle ne nous laisse plus d'autres ressources qu'un dévouement illustre. | [...] il faut entendre le comité des recherches découvrir la CONSPIRATION, étouffer la CONSPIRATION <...> Alors nous ferons une constitution digne de nous et de la nation qui l'attend.

p. 126, *Journal des Débats*, t. II, n° 73, p. 7

qu'il faut découvrir cette CONSPIRATION formidable qui ne laisse plus le pouvoir de défendre la liberté.

Séance du 16 janvier 1790

SUR L'AFFAIRE DE TOULON, p. 184-192

p. 184, *Journal de Duquesnoy*, t. II, p. 290 **

M. de Robespierre a, comme à son ordinaire, parlé de complots, de CONSPIRATION, etc., etc. ; il vouloit qu'on louât la municipalité, la garde nationale, et qu'on ne dît pas un mot des officiers de la marine.

p. 189, *Mercure de France*, 23 janvier 1790, p. 293 **

Il a vu une trame de CONSPIRATION universelle ; il en tient tous les fils, il les a montrés :

p. 189, *Gazette universelle*, 17 janvier 1790, p. 192 **
M. Robertspierre répète tout ce qui s'est dit pour inculper M. Albert de Rioms. Il trouve dans sa conduite des rapports à la CONSPIRATION générale qu'il suppose exister contre la constitution.

Séance du 4 juillet 1790

SUR UNE ADRESSE DES DÉPUTÉS DU COMMERCE DE FRANCE, p. 462-467

p. 466, *Le Postillon* (imitation), n° 126, p. 7 **
il [Robespierre] a rapproché la demande de M. Malouet, pour assurer aux commandans de mer la permission de commencer les hostilités, avec la pétition alarmante des députés de commerce, et il a fait l'ensemble d'une CONSPIRATION contre la constitution, qui n'a effrayé personne.

Séance du 28 juillet 1790

SUR LE PASSAGE DE TROUPES ÉTRANGÈRES À TRAVERS LE TERRITOIRE FRANÇAIS, p. 486-488

p. 488, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 211, p. 869
Il est suffisamment indiqué par toutes les circonstances, que les auteurs de la CONSPIRATION qui nous menacent, et dont nous nous apercevons bien tard, ce sont tous les Ministres.

p. 488, *Le Point du Jour*, t. XII, p. 327
Il est indiqué par toutes les circonstances, que les auteurs de cette grande CONSPIRATION sont nombreux.

p. 488, *Journal des Débats*, t. X, n° 363, p. 13
Les auteurs de la vaste CONSPIRATION dont nous nous apercevons peut-être un peu tard, sont tous les Ministres.

Séance du 28 juillet 1790 (suite)

SUR LA DÉNONCIATION DE MIRABEAU CONTRE LE PRINCE DE CONDÉ, p. 489-493

p. 493, *Journal de Paris*, 30 juillet 1790, p. 853
Parmi tant de coupables, ajoutoit-il, pourquoi un seul seroit-il jugé plus redoutable que tous les autres ensemble ? Ah ! plutôt, occupons-nous de cette vaste CONSPIRATION de Puissances et de Ministres.

Séance du 23 août 1790

SUR LA MISE EN ACCUSATION DE L'ABBÉ PERROTIN, p. 513-521

p. 514 (2), *Le Point du Jour*, t. XIII, n° 407, p. 266
Celui qui lui ouvre sa prison, pour le soustraire à la vengeance des loix, est coupable envers la patrie, puisqu'il l'expose à tous les dangers de la CONSPIRATION qu'elle devoit connaître et punir. [...] Mais s'il va plus loin, s'il prend des mesures pour favoriser ultérieurement son évasion, et pour le soustraire à de nouvelles poursuites, il devient répréhensible, et il enfreint les devoirs impérieux imposés à tous les citoyens de veiller au salut public autant qu'il est en lui : tout citoyen qui connoît une CONSPIRATION tramée contre le salut public, et qui en connoît l'auteur, est sans doute obligé de le dénoncer.

p. 519, *Mercure de France*, 4 septembre 1790, p. 26 *

M. Robespierre l'a vu dans l'emprisonnement d'un homme, accusé du plus sot projet de CONSPIRATION, et en conséquence, il s'est récrié contre cette sensibilité barbare, qui sacrifioit la Société entière à un individu.

Séance du 18 novembre 1790 (soir)

SUR LA PÉTITION DES AVIGNONNAIS POUR LEUR RÉUNION À LA FRANCE, p. 585-608

p. 591, *Discours [...] sur la pétition du peuple Avignonois*
Voudroit-on leur faire un crime de l'horrible CONSPIRATION tramée contr'eux par les aristocrates, qui ont ensanglanté leur Révolution, par le massacre des citoyens ;

p. 594
qu'alarmée de ces préparatifs, évidemment sans objet, dans toute autre hypothèse que celle d'une CONSPIRATION avec l'aristocratie française, la garde nationale d'Orange a arrêté à plusieurs reprises une quantité de caisses de fusils destinés pour Carpentras.

Séance du 8 février 1791

SUR LE SIÈGE DE LA HAUTE COUR NATIONALE, p. 72-76

p. 74, *Journal du Soir* (Beaulieu), 1791, n° 39, p. 3
Les fonctions de la haute cour nationale, disoit-il, sont de la plus haute importance ; il ne paraîtra devant ce tribunal que des grands

criminels, qui auront toujours de grands moyens d'éluider la loi, les hommes ordinaires ne se trouveront jamais à la tête d'une CONSPIRATION.

p. 74, *L'Ami du Peuple* (Marat), t. IV, n° 367, p. 2
les hommes ordinaires ne se trouveront jamais à la tête d'une CONSPIRATION.

SAC

Séance du 13 avril 1791

SUR LES POUVOIRS DU MINISTRE DE LA JUSTICE, p. 236-238

p. 236, *Mercure universel*, t. II, p. 264
Mais un second motif bien plus impérieux, c'étoit, selon eux, l'intérêt de l'état : comment vous disoient-ils encore, quand il y aura une CONSPIRATION formée, que l'on attende les lenteurs inévitables, des formalités de la loi ?

SALE

Séance du 9 mai 1791

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, p. 319-334

p. 329, *Discours sur la liberté de la presse*
Comment les avertirai-je que ces pompeux dehors de vertus dont il s'est tout à coup revêtu, ne cachent que le dessein de consommer plus sûrement cette terrible CONSPIRATION qu'il trame depuis long-temps contre le salut de Rome ?

Séance du 10 juin 1791

SUR LE LICENCIEMENT DES OFFICIERS DE L'ARMÉE, p. 468-498

p. 482, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXVII, p. 30 et al.
Dans le premier qu'avez-vous ? Une armée animée d'un esprit de CONSPIRATION, et prête à seconder les projets les plus sinistres contre la constitution :

SAC

Séance du 16 juillet 1791

SUR LES MENÉES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES, p. 586-591

p. 590, *La Bouche de Fer*, n° 96, p. 6 **
Nous ne parlerons donc ici que du vertueux Robespierre, qui a peint avec tant d'énergie la CONSPIRATION des comités, tous composés de ci-devant privilégiés.

Séance du 23 août 1791

DPC (suite)

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE (suite), p. 653-660

p. 654-655, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXXII, p. 207
Je demande s'il n'est pas permis de dire, non seulement le ministre a négligé de défendre cette partie du royaume, mais j'aperçois dans sa conduite un plan de CONSPIRATION contre le salut public [...].

p. 657, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 236, p. 977
j'aperçois dans sa conduite un plan de CONSPIRATION contre le salut public ; j'invite mes concitoyens à le surveiller.

p. 658, *Le Point du Jour*, t. XXV, n° 775, p. 403 (pour p. 420)
Un général (et vous en avez eu récemment l'exemple, sous les yeux), un général machine avec des factieux ou des ennemis du bien public un plan qui doit déchirer le royaume par une guerre intestine et extérieure, si je dis : c'est un traître, il a formé le plan d'une CONSPIRATION contre sa patrie, je suis accusé de calomnie, je suis puni.

p. 658, *Courier de Provence*, t. XVI, n° 333, p. 366 **

M. Robespierre a présenté une hypothèse bien simple. Il a supposé qu'un général, chargé de la défense d'une frontière importante, tramât un projet de CONSPIRATION, dont le résultat seroit de livrer le royaume à ses ennemis ;

Séance du 24 août 1791

DPC (suite)

SUR LA GARDE DU ROI, p. 660-664

p. 662, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 237, p. 981
Dans quelles circonstances vous propose-t-on de rétablir les gardes du roi ? Dans un moment de crise et de révolution ; et s'il est vrai que ce corps de troupes ne serait pas funeste dans un moment calme, il est vrai qu'il peut protéger des projets contre l'ordre public, dans un tems d'orage et de CONSPIRATION.

Séance du 29 septembre 1791

SUR LES DROITS DES SOCIÉTÉS ET DES CLUBS, p. 743-752

p. 747, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logograph.*, t. XXXV, p. 42 ; *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 275, p. 1149 Il n'y a que la vertu qui puisse [déjouer] cette espèce de CONSPIRATION contre les sociétés patriotiques.

TOME VIII

Séance du 9 décembre 1791, 1^{ère} intervention
SUR LA PÉTITION DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT (suite),
p. 31-35

p. 33, *Journal des Débats de la Sté des Amis de la Constitution*, n° 109, p. 1
Ainsi se développeroit à nos yeux cette grande CONSPIRATION, dont on auroit dû plutôt découvrir l'étendue, les ressorts et les acteurs.

p. 34, *Le Patriote françois*, n° 854 ; *Journal universel*, n° 751, p. 589
Ainsi se développerait à nos yeux cette grande CONSPIRATION, dont on aurait dû plutôt découvrir l'étendue, les ressorts et les acteurs.

Séance du 18 décembre 1791, 2^e intervention
SUR LA GUERRE (suite), p. 46-67

p. 51, *Discours sur le parti que l'Assemblée Nationale doit prendre relativement à la proposition de guerre, annoncée par le pouvoir exécutif* une loi qui montre à des chefs de CONSPIRATION un châtement tardif, s'ils ne rentrent dans le devoir ;

Séance du 2 janvier 1792
SUR LA GUERRE (suite), p. 74-94

p. 86, *Discours [...] sur la guerre [...]*
Apprenez donc qu'au jugement de tous les Français éclairés, le véritable Coblantz est en France, que celui de l'évêque de Trêves n'est que l'un des ressorts d'une CONSPIRATION profonde tramée contre la liberté, dont le foyer, dont le centre, dont les chefs sont au milieu de nous.

Séance du 11 janvier 1792
SUR LA GUERRE (suite), p. 95-116

p. 97, *Suite du discours [...] sur la guerre [...]*
Est-il vrai que les tyrans de la France aient eu quelque raison de croire que les citoyens, dont ils feignent de redouter l'énergie, ne sont que des êtres foibles et versatiles, qui applaudissent tour-à-tour au mensonge et à la vérité ; qui, changeant du jour au lendemain de sentimens et de systèmes, leur laissent tous les moyens d'exécuter impunément le plan de CONSPIRATION qu'ils suivent avec autant de constance que d'activité ?

p. 102
Leur faut-il encore quelque délai pour mieux préparer le succès de la grande CONSPIRATION qu'ils méditent ?

Séance du 25 janvier 1792
SUR LA GUERRE, p. 132-153

p. 135, *Troisième discours [...] sur la guerre [...]*
ils [nos ennemis intérieurs] suivent, avec autant d'ensemble que de secret et d'activité, le projet de CONSPIRATION qu'ils ont formé contre les droits du peuple ;

p. 140
Est-il vrai que ce soit le combat du peuple contre ses despotes ? Non, c'est une CONSPIRATION du despotisme contre le peuple.

Séance du 6 février 1792
SUR LES MOYENS DE MAINTENIR L'ORDRE, p. 156

p. 156, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 140
J'ai laissé occuper la tribune par les citoyens qui ont voulu communiquer leur appréhension à la société, je désire remplir l'engagement que j'ai contracté à son égard, en développant et en rendant de plus en plus sensible le fil de la CONSPIRATION tramée contre la liberté, je lui proposerai aussi les moyens que je crois propres à fermer la bouche à ses ennemis et à étouffer la guerre intérieure et extérieure.

Séance du 10 février 1792
SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, p. 157-190

p. 160, *Discours sur les Moyens de sauver l'État et la Liberté [...]*
Pour confondre les impostures du ministre de la guerre, qui assuroit qu'on n'avoit point

ou presque point d'armes à donner aux gardes nationales, pour déconcerter le plan de la CONSPIRATION ministérielle, je proposai : 1° d'interdire, sous des peines sévères, l'exportation de nos armes chez l'étranger, dont tous les départemens se plaignoient, au lieu de réprimander les municipalités qui les arrêtoient, sur la dénonciation des ministres et sous l'absurde prétexte de la liberté du commerce.

p. 161

Qui peut douter que si l'assemblée constituante eût pris cette contenance imposante, et adopté ces mesures fermes avec le pouvoir exécutif, celui-ci n'eût été contraint de se conformer à ces résolutions, et que ces résolutions n'eussent sauvé l'état et fait évanouir tous ces absurdes complots de CONSPIRATION et de guerre tramés depuis cette époque ?

Séance du 7 mars 1792

SUR LA SITUATION POLITIQUE, p. 217-218

p. 218, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 156, p. 1
la principale, est que je me propose de découvrir dans cette tribune à l'une de vos prochaines séances, les causes, les agens, les moteurs de la CONSPIRATION qui paraît être générale contre la liberté du peuple et le maintien de notre constitution.

Séance du 26 mars 1792

SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES, p. 229-241

p. 230, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 167, p. 1
Frères et amis, une CONSPIRATION formidable se tramait dès longtems contre notre liberté et était prête d'éclater.

Séance du 9 avril 1792, 2^e intervention

SUR LES SOLDATS PATRIOTES PERSÉCUTÉS, p. 259-262

p. 262, *Le Thermomètre du jour*, n° 102, p. 85 *
tout prouve une CONSPIRATION. Mais nous sommes prévenus, mais nous sommes sur nos gardes, mais le choc sera terrible, si le choc a lieu.

Séance du 20 avril 1792, 3^{ème} intervention

SUR LA GUERRE ET CONTRE LAFAYETTE, p. 291-294

p. 291, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 181, p. 3 ; *Journal général*, n° 114, p. 464

Si des circonstances ordinaires avaient amené cette guerre, si elle avait été sollicitée par le peuple et par des attaques étrangères, et qu'il n'eût aucune CONSPIRATION à craindre au-dedans, je n'aurais rien à dire :

Séance du 25 avril 1792

CONTRE BRISSOT ET GUADET, p. 297-302

p. 300, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitut.*, n° 184, p. 4 et s. ; *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 28 avril 1792, p. 7
Je développerai un système suivi de CONSPIRATION ; c'est par des rapprochemens que j'y parviendrai.

p. 301, *Journal général*, n° 120, p. 487 **
Après cela, M. Robertspierre annonce le développement d'un système de CONSPIRATION générale contre la Constitution pour établir le Republicanisme. Ainsi, la France est le triste jouet des Agitateurs les plus vils !

p. 301, *Journal général de France*, n° 120, p. 479 *
L'orateur se retire, au milieu des cris. M. Robertspierre a la parole pour la séance suivante. Il dévoilera une CONSPIRATION toute entière.

Séance du 27 avril 1792, 1^{ère} intervention

SUR UNE DÉNONCIATION CONTRE DUPORT DU TERTRE, p. 303-304

p. 304, *Journal débats et cotesp., Sté Atnis de la Constitution*, n° 185, p. 2
c'est le plan général de CONSPIRATION formé contre la liberté que vous devez surtout chercher à déjouer ;

2^e intervention : RÉPONSE AUX DISCOURS DE BRISSOT ET DE GUADET, p. 304-321

p. 319, *Chronique de Paris*, t. VI, n° 121, p. 479
mais il n'a pas dit un mot de cette fameuse CONSPIRATION qu'il promettoit ; enfin, il a dicté un traité de paix, dont tous les articles seront consentis, sans quoi il livrera une horrible guerre.

p. 321, *Journal Général de France*, p. 488 **
M. Robertspierre avoit promis de dévoiler
une CONSPIRATION toute entière ;

Séance du 5 août 1792

SUR UN DÉPART POSSIBLE DU ROI, p. 424-426

p. 425, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la
Constitution*, n° 244, p. 2

Toutes ces mesures annoncent une
CONSPIRATION prochaine contre laquelle il faut
employer autant d'énergie que de prudence.

TOME IX

SALE

Séance du 28 octobre 1792

SUR L'INFLUENCE DE LA CALOMNIE, p. 43-62

p. 53, *Discours sur l'influence de la calomnie
sur la Révolution*

Les intrigans de la république déclament
éternellement contre Paris ; avec cette diffé-
rence, que, de la part des premiers, ce n'étoit
que des déclamations, et que, de la part des
autres, c'est une CONSPIRATION contre Paris et
contre la république entière.

Séance du 29 octobre 1792

SUR LES ACCUSATIONS DE ROLAND ET DE LOUVET, p. 62-75

p. 71, *Journal des débats et décrets*, n° 41, p.
748 et 761

Il faut empêcher que les bons citoyens soient
victimes d'intrigues très cruelles, tramées
pour produire une impression fâcheuse et
amener le succès d'une grande CONSPIRATION
[...]

Séance du 5 novembre 1792

RÉPONSE À L'ACCUSATION DE LOUVET, p. 77-104

p. 86, *Réponse de Maximilien Robespierre à
l'accusation de J.-B. Louvet*

mais ceux qui, plutôt choisis, étoient déjà
réunis à la maison commune dans la nuit
redoutable, au moment où la CONSPIRATION
de la cour étoit près d'éclater, ceux-là sont
véritablement les héros de la liberté ;

p. 87

Quand le consul de Rome eut étouffé la
CONSPIRATION de Catilina, Clodius l'accusa
d'avoir violé les loix.

p. 91

De grandes prévarications en ce genre
avoient transpiré ; et de nouvelles preuves
de la CONSPIRATION de la cour se développoient
chaque jour ; presque tous les patriotes qui
avoient été blessés au château des Tuileries,
mouroient dans les bras de leurs frères
Parisiens ;

p. 93

Ne pouvant les déterminer à se reposer sur
les tribunaux du soin de leur punition, les
officiers municipaux les engagèrent à suivre
des formes nécessaires, dont le but étoit de
ne pas confondre avec les coupables qu'ils
vouloient punir, les citoyens détenus pour
des causes étrangères à la CONSPIRATION du 10
août ;

Séance du 3 décembre 1792, 1^{ère} intervention
SUR LE JUGEMENT DU ROI, p. 120-134

p. 127, *Opinion [...] sur le jugement de Louis
XVI*

Le moyen de confondre la criminelle
CONSPIRATION des despotes de l'Europe, c'est de
respecter leur complice.

SALE

Séance du 7 décembre 1792

SUR LES MOYENS DE SAUVER LA LIBERTÉ, p. 148-154

p. 150 (2), *Jal des débats et correspond... Sté des
Jacobins*, n° 315, p. 3 ; *La Quotidienne*, 10 déc.
1792, p. 3

Et quand le moment de la CONSPIRATION sera
prêt à éclater, nous combattons comme
des hommes qui ont toujours voué leur vie
à la cause de la liberté. On dit que la poste
arrête notre correspondance : eh bien, que
le Comité recueille tous les faits qui peuvent
constater cette affreuse CONSPIRATION ;

Séance du 23 janvier 1793

ELOGE FUNÈBRE DE MICHEL LEPELETIER, p. 255-259

p. 256, *Jal des débats et correspond... Sté des
jacobins (corresp.)*, n° 159, p. 1.

La victoire même, que l'héroïsme civique
rempporta au sein de la Convention nationale
sur l'intrigue et sur la perfidie, a suspendu
plutôt qu'étouffé la CONSPIRATION ; elle n'a pu
désarmer les assassins.

Séance du 25 février 1793

SUR L'INSUFFISANCE DE LA LOI SUR LES ÉMIGRÉS, p. 270-273

p. 270, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 38, p. 269-270

C'est à ce système de CONSPIRATION que tiennent les troubles déjà excités, et ceux qu'on veut occasionner sur les subsistances ;

SALE

Séance du 6 mars 1793

CONTRE LES INTRIGANTS, p. 295-301

p. 298-299, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 367, p. 3, n° 368, p. 1

Je propose que le comité de correspondance, de concert avec le président, soit chargé de prendre toutes les mesures convenables et les plus promptes pour éclairer les sociétés des départemens sur la CONSPIRATION tramée, depuis l'époque du 10 août, contre l'opinion publique, à l'effet de former une étroite alliance avec les sociétés populaires, contre la faction qui veut diviser la république, pour la livrer aux horreurs de la guerre civile et à la fureur des despotes.

SALE

Séance du 13 mars 1793

CONTRE LES INTRIGANTS, p. 320-327

p. 323, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 373, p. 2 et 4

J'ai appris qu'il [Vergniaud] avait dénoncé une CONSPIRATION, dont les auteurs étaient, suivant lui, les membres des sociétés populaires, et dont le côté droit devait être la victime.

p. 325

La CONSPIRATION réelle est celle de tous les hommes qui protègent les émigrés, encouragent les aristocrates, raniment les espérances, accablent les patriotes de vexations, de calomnies, de ces hommes qui ont différé l'expédition de la Hollande, qui serait terminée il y a deux mois, s'ils avaient été de bonne foi.

Séance du 27 mars 1793, 1^{ère} intervention

SUR LE CHOIX DES GÉNÉRAUX ET POUR L'EXPULSION DES BOURBONS, p. 332-341

p. 338, *Le Logotachigraphe*, n° 87, p. 208 à

210

2^e Marie-Antoinette d'Autriche sera traduite devant le tribunal révolutionnaire, et jugée incessamment comme prévenue d'avoir trempé dans la CONSPIRATION de l'Etat.

SALE

Séance du 29 mars 1793

SUR LES DANGERS DE LA PATRIE ET POUR DES MESURES VIGOUREUSES, p. 344-350

p. 347, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 384, p. 2

Vos ennemis sont plus armés que vous, la CONSPIRATION vous environne, c'est Paris qu'on veut détruire, c'est dans le sang des patriotes que l'on veut étouffer la dernière espérance du triomphe des droits de l'homme.

SALE

Séance du 2 avril 1793

SUR LES MOYENS DE SAUVER LA RÉPUBLIQUE, p. 353-356

p. 354 (2), *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, 3 avril, p. 4 ; *Premier journal... ou le Point du jour*, t. III, n° 3-4, p. 12 et 15

La CONSPIRATION est en France : elle est dans le ministre de la guerre, qui est l'ami et l'élève de Dumouriez ; | [...] La CONSPIRATION est dans les corps administratifs négligents, dans les tribunaux qui ont favorisé les émigrés ;

Séance du 3 avril 1793

SUR LES COMPLICES DE DUMOURIEZ, p. 360-369

p. 361-362, *Le Logotachigraphe*, n° 96, p. 282-285

je ne veux pas, dis-je, délibérer avec ceux qui ont toujours parlé le même langage que Dumourier, qui ont attaqué les mêmes hommes à qui Dumourier déclare aujourd'hui la guerre, qui ont calomnié les mêmes principes, qui sont le prétexte de la révolte de Dumourier, avec ceux qui, à l'exemple de Dumourier, ont calomnié Paris, ont calomnié une partie de la Convention nationale, contre laquelle il dirige la CONSPIRATION ;

Séance du 10 avril 1793

CONTRE BRISSOT ET LES GIRONDINS, p. 376-413

p. 382, *Lettre de Robespierre à ses commettans*, n° 10, p. 475 et s.
La punition éclatante de ce tyran, la seule vicieuse que les républicains aient remportée à la Convention nationale, n'a fait que reculer le moment où la CONSPIRATION devoit éclater ;

p. 385
l'époque du mois d'août ou de septembre étoit destinée pour leur invasion combinée avec la CONSPIRATION de la cour des Thuilleries contre Paris et contre la liberté.

p. 391
Tel étoit le coupable secret de la CONSPIRATION tramée depuis long-temps contre notre liberté. Le chef de la faction l'a dévoilé au moment où il croyoit pouvoir l'exécuter avec succès.

p. 392
ils [les aristocrates révoltés] avoient saccagé des villes, égorgé une multitude de patriotes ; et personne n'avoit songé à réprimer cette CONSPIRATION tramée depuis quatre mois ;

p. 394
Mais son audace redouloit sur-tout au moment où la CONSPIRATION étoit près d'éclater.

p. 399 (5), *Le Logotachigraphe*, n° 102, p. 331-339
On vous a parlé souvent de CONSPIRATION, et tout en parlant, on feint de ne la pas connoître ; elle éclate cependant à tous les yeux cette CONSPIRATION qui nous environne ; | [...] La CONSPIRATION est tramée à-la-fois et par les ennemis intérieurs et extérieurs ; les chefs de la CONSPIRATION sont Dumouriez, et les individus qui pouvoient prétendre au trône par le droit antique de leur naissance, et par les manœuvres des amis connus de Dumouriez, et de tous ceux qui peuvent être justement suspects. | Quand on veut connoître la CONSPIRATION, il faut embrasser l'ensemble de tous les évènements, l'objet et les moyens des conspirateurs.

p. 406 (2)
Mais, lorsqu'il est question d'une conjuration politique, mais lorsque l'on tient à une question qui peut découvrir tous les fils d'une CONSPIRATION, n'est-il pas des preuves satisfaisantes d'un autre genre, et des faits publics, des faits consignés dans l'histoire de la révolution même, toutes ces liaisons,

et toute cette connivence éternelle des hommes que je dénonce, avec le chef connu de la CONSPIRATION, avec le traître qui vouloit vendre la patrie, ces preuves-là ne sont-elles pas faites pour subjuguier les bons esprits ?

p. 407 (7)
voilà apparemment les complices ; ou il n'y a pas de CONSPIRATION, ou ce sont ceux-là : Dumouriez, Egalité, Sillery, ce sont là les coupables, les complices de la faction d'Orléans, c'est sans contredit Dumouriez ; | [...] Voilà cette CONSPIRATION : je la développerai cette CONSPIRATION ; j'ordonnerai les faits qui la démontrent et qui la caractérisent ; [...] Dès le moment, il falloit que, la CONSPIRATION éclatée, les mette tous en état d'arrestation sans distinction ; | [...] Puisque la CONSPIRATION existe, puisque les complices sont prévenus ; voilà la base de la mesure que vous devez prendre : vous devez renvoyer devant le tribunal révolutionnaire la connoissance de la CONSPIRATION et mettre en état d'arrestation les Valence, les Sillery, les Egalité, la femme de Sillery, tous les agens d'Orléans, ceux qui sont attachés à la maison d'Orléans ; [...] Je n'ose pas vous dire qu'un homme qui correspondoit tous les jours aux Dumouriez doit être le premier réputé suspect de la CONSPIRATION de Dumouriez et de tous ceux qui y trempoient ;

p. 409, *Gazette nationale au le Moniteur universel*, n° 102, p. 455
Mais lorsqu'il est question d'une CONSPIRATION politique qui tient aux évènements, n'est-il pas d'autres preuves qui peuvent être suffisantes ?

p. 412, *Courrier des départemens*, t. VII, n° 12, p. 191, et n° 13, p. 202 **
Voilà, s'écrie Robespierre, la cruelle CONSPIRATION formée depuis long-temps par Dumouriez et par cette faction qui étoit d'intelligence avec lui.

Séance du 13 avril 1793, 3^{ème} intervention
CONTRE BEURNONVILLE ET SES AGENTS, p. 424-426

p. 425 (2), *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 108, p. 476
On vous a dénoncé une grande CONSPIRATION ; | [...] Il y a déjà longtemps que Beurnonville est convaincu de CONSPIRATION.

SALE

Séance du 17 avril 1793, 1^{ère} intervention
SUR LES COMMISSAIRES ENVOYÉS À LYON, p. 442-443

p. 443, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 396, p. 1
la découverte d'une CONSPIRATION, dont ces commissaires ont saisi le fil, a manifesté leur civisme.

Séance du 18 avril 1793, 2^e intervention
SUR UNE DÉNONCIATION CONTRE BLANCHARD ET DELPECH,
p. 447-449

p. 448, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 111, p. 489
Ce matin la Convention nationale a ordonné la lecture de pièces qu'on annonçait contenir une grande CONSPIRATION ;

Séance du 18 avril 1793
SUR LES MANŒUVRES DES GIRONDINS, p. 449-451

p. 450, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 397, p. 2 et 3
Nous avons obtenu avec beaucoup de peine l'impression de toutes les lettres qui apportaient cette prétendue CONSPIRATION ;

Séance du 19 avril 1793, 2^e intervention
DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DES DROITS
SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, p. 452-453

p. 452, *Le Logotachigraphe*, n° 111, p. 425
Or, l'intérêt de la Révolution peut exiger certaines mesures qui répriment une CONSPIRATION fondée sur la liberté de la presse.

SALE

Séance du 24 mai 1793
SUR KELLERMANN ET CONTRE LA FORMATION D'UNE GARDE
POUR LA CONVENTION, p. 519-524

p. 522, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 420, p. 3 ; *Premier journal... ou le Point du jour*, t. III, n° 57, p. 231
Cette faction parle d'assassinats, et il est prouvé qu'elle a tenté d'assassiner la Montagne ; il est prouvé qu'elle a fait des tentatives pour faire tomber les aristocrates de Paris sur la Société des Jacobins ; enfin, il est prouvé qu'elle conspire contre la liberté et l'égalité, et elle parle de CONSPIRATION !

p. 522-523 (2)

Mais une CONSPIRATION est généralement connue et personne n'en peut nier l'existence. Celle-là a pour chefs tous les membres corrompus de la Convention ; celle-là est soutenue par une grande partie de nos généraux ; voilà ce qui encourage l'audace de nos ennemis. | Je déclare que je combattrai jusqu'à la mort les agens de cette horrible CONSPIRATION ;

Séance du 28 mai 1793
CONTRE BRISSOT ET LES « HOMMES CRIMINELS », p. 532-535

p. 532 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 150, p. 649 ; *Journal universel*, n° 1285, p. 4857
Vous êtes menacés d'une CONSPIRATION que des hommes stupides ont pu seuls ne pas apercevoir. | La CONSPIRATION a été déjouée hier ; mais la perfidie a renoué les trames cette nuit.

p. 533

ne vous étonnez pas qu'au moment où nos troupes éprouvent quelques revers, où l'on apprend que Valenciennes était bloqué, on ait ourdi la CONSPIRATION qui s'est hier dévoilée à nos yeux d'une manière si éclatante ;

Séance du 13 juin 1793
POUR UNE PROCLAMATION APPROUVANT LA CONDUITE DE
PARIS AU 31 MAI, p. 554-555

p. 555, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 167, p. 719
Pour déjouer cette nouvelle CONSPIRATION, c'est de confirmer les précédentes déclarations, c'est que la Convention sanctionne ces évènements.

Séance du 8 juin 1793, 7^e intervention
POUR UNE ADRESSE SUR LES DANGERS DE LA PATRIE ET CONTRE
LES JOURNALISTES INFIDÈLES, p. 570-571

p. 570, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 169, p. 730
De là cette CONSPIRATION de tant de libellistes dont plusieurs ont été découverts au sein même de la Convention.

p. 571

Je demande que vous fassiez une adresse au peuple, où tous les faits qui démontrent la CONSPIRATION, seront dévoilés ;

Séance du 18 juin 1793, 2^e intervention
CONTRE LE SURSIS POUR DEUX CONJURÉS DE BRETAGNE, p. 577-578

p. 577, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 172, p. 740
tout le monde sait quels sont les chefs, le nœud, le but de la CONSPIRATION de Bretagne ;

p. 578, *Mercure universel*, t. XXVIII, p. 280
Tout le monde ne connaît-il pas la CONSPIRATION de la Bretagne, frappez les conspirateurs, qu'avez-vous besoin de nouvelles révélations ?

Séance du 25 juin 1793, 2^e intervention
POUR QUE LA CONVENTION S'OCCUPE DES GRANDS INTÉRÊTS DE LA NATION, p. 594-596

p. 595, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 179, p. 772 ; *Journal des débats et décrets*, n° 283, p. 425
Voilà la tâche que s'est imposée le rapporteur ; elle est grande, car il doit présenter le tableau d'une grande CONSPIRATION.

Séance du 24 juillet 1793, 2^e intervention
CONTRE LA DESTITUTION DU GÉNÉRAL LAVALETTE, p. 627-629

p. 628, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 206, p. 884 ; *Mercure français*, n° 105, p. 219
Personne n'ignore que Lamarlière est l'ami de Custine, qu'ils ont tous les deux tramé une CONSPIRATION qui sera aussi déjouée.

Séance du 27 juillet 1793
NOMINATION DE ROBESPIERRE AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC, 2^e intervention
POUR LE RENVOI D'UNE LETTRE DE CUSTINE AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC, p. 10

p. 10
Il est question d'un général qui est accusé d'avoir tramé une CONSPIRATION contre la patrie et non pas seulement de mesures militaires : ceci intéresse le salut public.

Séance du 12 août 1793
POUR DES MESURES DE SÛRETÉ GÉNÉRALE, p. 66-68

p. 66, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 226, p. 964
que lorsqu'on a arrêté un homme prévenu de CONSPIRATION, on ne le relâche pas le lende-

main sur de lâches prétextes et de frivoles considérations ;

p. 68, *Le Batave*, suppl^t au n° 179, p. 722
Je demande que dès demain une loi sévère soit portée contre toutes les administrations rebelles, que dès demain Custine soit jugé, que le procès de ses complices et de tous les chefs de CONSPIRATION soit vivement poursuivi, enfin que les commissaires du peuple revenus dans leurs départements soient chargés de faire remplacer au plutôt les administrations perfides.

Séance du 26 août 1793, 3^{ème} intervention
SUR UNE ADRESSE DES CITOYENS DE VINCENNES CONCERNANT LES SUBSTANCES, p. 82

p. 82, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 240, p. 1022
Elle [la Convention] a une dernière CONSPIRATION à déjouer ; c'est celle qui a pour but d'affamer le peuple et surtout celui que renferme cette grande cité.

p. 82, *Journal des Débats et Décrets*, n° 842, p. 352
Il reste une dernière CONSPIRATION à déjouer à la Convention nationale, a répondu le président ; celle qui a pour but d'affamer le peuple, et surtout celui de Paris.

SALE
Séance du 4 septembre 1793, 2^e intervention
DÉFENSE DE BARÈRE, p. 95-96

p. 96, *Journal des Jacobins*, n° 490, p. 8 ; *Journal de la Montagne*, n° 96, p. 665 (texte très proche)
L'époque suffit pour déterminer la valeur de ce propos dans la bouche de gens qui ne furent jamais les premiers à deviner une CONSPIRATION.

Séance du 5 septembre 1793, 4^e intervention
SUR UNE PÉTITION DE LA SECTION DE L'UNITÉ, p. 99

p. 99, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 250, p. 1061
Il faut tourner contre ses ennemis tous les pièges qu'ils lui tendent, et chaque CONSPIRATION n'est qu'un nouveau moyen de faire éclater la vertu publique.

SALE

Séance du 14 octobre 1793

CONTRE LE RAPPORT DE JULIEN (DE TOULOUSE) SUR LES ADMINISTRATIONS REBELLES, p. 149-152

p. 152, *Messenger du soir* ou *Gazette générale de l'Europe*, t. I, n° 425, p. 4

Ne cherchons pas à multiplier les coupables ; faisons tomber la tête de la veuve du tyran et des chefs de la CONSPIRATION ; mais après ces exemples nécessaires, soyons avarés de sang.

Séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793)

POUR LA CLÔTURE DES DÉBATS DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE APRÈS TROIS JOURS, p. 159-161

p. 160, *Brouillon de la rédaction proposée par Robespierre*

La Convention nationale, considérant qu'aucun chef de CONSPIRATION n'a encore été jugé ;

SALE

Séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793), 3^{ème} intervention

SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE, PARTICULIÈREMENT EN MATIÈRE RELIGIEUSE, p. 204-215

p. 212, *Journal des Jacobins*, n° 546, p. 1-3
Vous voyez ici tout le plan de CONSPIRATION qui a existé, dit Robespierre ; vous voyez qu'il était à Lyon un parti républicain qu'on appelait maratiste et qu'on voulait détruire ;

SALE

Séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)
POUR DANTON, p. 219-225

p. 220, *Journal des Jacobins*, n° 550, p. 3 et n° 551, p. 1 ; *Journal historique et politique*, 5 liée., p. 2 et 7 liée., p. 1 ; *Mercure universel*, XXXIV, 261-263

on a dit que ton ambition était d'être régent sous Louis XVII, qu'à une telle époque tout était préparé pour te proclamer, que tu étais le chef de la CONSPIRATION ;

p. 225, *Correspondance politique*, n° 20, p. 79
que tu étais le chef de la CONSPIRATION, que la Montagne était composée de tes complices ;

Séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793), 2^e intervention

SUR LES MANGÈVRES DES AGENTS DE L'ÉTRANGER ET POUR LA LIBERTÉ DES CULTES, p. 233-238

p. 235, *Journal des débats et décrets*, n° 444, p. 218 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 78, p. 814-15 (Texte très proche) ; *Journal universel*, n° 1476, p. 6890-92

Voulez-vous savoir encore ce qui dévoile à mes yeux une grande partie de cette CONSPIRATION, et ce qui, je pense, frappera aussi vos esprits ?

p. 238, *Batave*, n° 295, p. 1187-88

Nous connoissons tous les chefs de cette nouvelle CONSPIRATION, le moment n'est pas venu de les déclarer ;

Séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793), 2^e intervention

SUR LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, p. 273-281

p. 280, *Rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire* ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 97, p. 390-391

La punition de cent coupables obscurs et subalternes est moins utile à la liberté, que le supplice d'un chef de CONSPIRATION.

p. 281

Nous vous proposerons, dès ce moment, de faire hâter le jugement des étrangers et généraux prévenus de CONSPIRATION avec les tyrans qui nous font la guerre.

SALE

Séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

CONTRE CAMILLE DESMOULINS, FABRE D'ÉGLANTINE ET LA FACTION DE L'ÉTRANGER, p. 311-317

p. 314, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 113, p. 454

Vous apercevez d'un seul coup d'œil tout le système de CONSPIRATION qui se développe ;

Fin de nivôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LA FACTION FABRE D'ÉGLANTINE, p. 326-342

p. 333, *Brouillon de la main de Robespierre* sans compter le désir ambitieux de placer à la tête des affaires ses amis et lui-même, il étoit tourmenté par la crainte de voir la main sévère des patriotes déchirer le voile qui couvrait ses criminelles intrigues et sa complicité dans la CONSPIRATION dénoncée par Chabot et Bazire.

p. 340

Par lui des propos indiscrets, des opinions dictées par l'ignorance ou par la vanité se changeaient en CONSPIRATION profonde ;

p. 341

Des intrigans subalternes, souvent même des patriotes trompés, se rangent sous l'étendard de différens chefs de CONSPIRATION, qui sont unis par un intérêt commun, et qui sacrifient tous les partis à leur ambition ou aux tyrans.

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE [...], p. 350-367

p. 363

Si vous aviez laissé un libre cours à la CONSPIRATION, elle auroit produit, tôt ou tard, une réaction terrible et universelle ; si vous l'arrêtez, ils chercheront encore à en tirer parti, en persuadant que vous protégez les prêtres et les modérés.

SALE

Séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)

POUR S'UNIR CONTRE LES NOUVEAUX DANGERS QUI MENACENT LA PATRIE, p. 373-374

p. 374, *Annales de la République française*, n° 106, p. 2 ; *Correspondance politique de Paris et des départemens*, n° 270, p. 1

Je demande que toute autre affaire cessante, la Société ne s'occupe plus désormais que de cette nouvelle CONSPIRATION, qu'il y ait des séances extraordinaires tous les jours.

SALE

Séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794)

PREND LA DÉFENSE DE BOULANGER, p. 375-376

p. 375, *Courrier républicain*, n° 138, p. 132 ; *Correspondance politique de Paris et des départemens*, n° 172, p. 3 ; *Journal de Sablier*, n° 1200, p. 3

J'ai vu dans Boulanger un patriote pur ; je l'ai entendu, dès le commencement de la CONSPIRATION, tenir le langage le plus patriotique et le plus satisfaisant, celui d'un citoyen qui aime la liberté et n'a pas de plus grand désir que de la voir triompher.

p. 376

J'ai vu insinuer les soupçons les plus atroces contre ceux qui ont contribué le plus efficacement à étouffer la CONSPIRATION.

Séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)

SUR LA CONSPIRATION QUI VIENT D'ÊTRE DÉCOUVERTE, p. 376-379

p. 376, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 176, p. 711

Il est un objet qui dans ce moment doit occuper tous les bons citoyens, c'est la CONSPIRATION nouvellement découverte qui devait anéantir la liberté.

p. 377 (2)

Le moment était marqué pour renverser la liberté, l'instant où devait éclater la CONSPIRATION étant annoncé d'avance dans les cours des tyrans armés contre la République française, par les émissaires qu'ils entretiennent au milieu de nous. Le Comité de salut public a entre ses mains les preuves de cette horrible CONSPIRATION.

p. 377, *Journal des Débats et Décrets*, n° 542, p. 329

Il y a un objet important qui doit uniquement fixer toute l'attention des bons citoyens ; c'est la CONSPIRATION qui avoit été ourdie contre la liberté.

p. 378 (2)

Ce n'est pas tout : cette CONSPIRATION, le moment où elle devoit éclater, les causes qu'on lui donnoit, les effets qu'on en attendoit, tout étoit annoncé d'avance à tous les tyrans coalisés contre la République française, par des émissaires de la conjuration. | [...] mais on va vous donner lecture de deux lettres précieuses qui sont tombées entre nos mains, et qui, en peu de mots, tracent le plan de la CONSPIRATION.

p. 379 (3), *Correspondance politique de Paris et des départemens*, n° 271, p. 8-4

Il est un point bien connu, c'est que tous les tyrans étoient avertis par leurs émissaires du moment où devoit éclater la CONSPIRATION, c'est qu'il y avoit à Paris une armée d'émigrés toute prête, des rassemblemens de déserteurs étrangers qui dévoient favoriser les projets liberticides des conspirateurs. [...] Ces deux lettres vous prouveront clairement que

le fil de la CONSPIRATION est entre les mains des puissances étrangères. [...] Citoyens présents dans cette enceinte, rendez-vous tous ce soir dans vos sections, occupez-vous-y de la CONSPIRATION qui doit creuser le tombeau de la liberté, aidez vos représentants à anéantir du même coup tous les factieux

SALE

Séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794), 2^e intervention

CONTRE L'UTILISATION D'UN TACHYGRAPHE PENDANT LE PROCÈS DES HÉBERTISTES, p. 388-390

p. 388, *Correspondance politique de Paris et des départements*, n° 275, p. 2

Tous les fils de la nouvelle CONSPIRATION ne sont point encore découverts.

Séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

POUR LE RAPPORT DU DÉCRET D'ARRESTATION CONTRE HÉRON, p. 392-396

p. 393 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 181 ; *Journal universel*, n° 1579, p. 7210-7212 (à partir de « Quand les Comités... ») ; *Journal des Débats et Décrets*, n° 547, p. 385 (Texte très proche)

Pour consommer ce crime, il fallait dépouiller peu à peu les Comités et le Tribunal révolutionnaire de la connaissance de la CONSPIRATION. Pour cela, il fallait répandre dans la Convention nationale des insinuations perfides et de fausses idées, pour lui donner le change sur la nature et les auteurs de la CONSPIRATION.

Fin ventôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LES FACTIONS, p. 397-407

p. 397, *BROUILLON DE DISCOURS*, s. d.

Citoyens représentants du peuple, vous attendez de nous la révélation d'une grande CONSPIRATION ; nous allons vous la donner ; nous allons, surtout, en fixer le véritable caractère ; nous allons remonter à ses véritables chefs, et saisir la main invisible qui en a ourdi les fils dans d'affreuses ténèbres.

p. 398 (2)

Nous sommes moins jaloux de briser l'instrument, que la main coupable qui le dirigea, et de trouver des conspirateurs, que d'étouffer la CONSPIRATION. | [...] Quelle est la première époque de cette CONSPIRATION ? L'origine même de la Révolution.

p. 405

Il existait en effet, parmi les représentants du peuple français, des hommes pervers, initiés dans tous les mystères de la CONSPIRATION étrangère ;

p. 406 (2)

Pour nous, c'est la CONSPIRATION que nous avons voulu atteindre, sans respect des personnes ; | [...] * Je viens te réveiller, mais c'est pour sauver la patrie ; je tiens le fil de la CONSPIRATION la plus dangereuse qui ait été tramée contre la liberté.

p. 406-407

je n'ai pas voulu rejeter cette commission, pour ne pas me mettre dans l'impossibilité de découvrir et de dévoiler le fond de la CONSPIRATION : mais mon intention est d'aller, de ce pas, déposer ce paquet au Comité de sûreté générale, et de dénoncer les traîtres.

p. 407 *

Tu ne dois pas douter que le Comité de sûreté générale ne prenne, avec toi, les moyens nécessaires pour découvrir la CONSPIRATION.

SALE

Séance du 1^{er} germinal an II (21 mars 1794), 2^e intervention

CONTRE L'IMPRESSION D'UN DISCOURS DE TALLIEN, p. 407-411

p. 408, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 130, p. 1053-1055 et al.

il est bien vrai qu'ils veulent profiter des circonstances actuelles, pour calomnier le patriotisme : mais nous avons aussi arraché cette branche de CONSPIRATION ;

Séance du 11 germinal an II (31 mars 1794)

CONTRE LA COMPARUTION À LA BARRE DE DANTON, DÉTENU, p. 412-418

p. 418 (2), *Correspondance politique*, n° 72, p. 296

Je viens vous dénoncer les derniers partisans de la royauté, et remonter au principe de la CONSPIRATION qui voulait perdre la liberté. | Cette CONSPIRATION, qui remonte à cinq années, était composée de plusieurs factions coïncidentes.

Séance du 12 germinal an II (1^{er} avril 1794)

SUR LA RÉPRESSION DE L'ACCAPAREMENT, p. 421-422

p. 421, *Annales de la République française*, t. III, n° 124, p. 4 ; *Journal du soir*, n° 555, p. 3 ; *Journal de France*, t. V, n° 555, p. 2
Je vous rappelle que dans la dernière crise à laquelle la liberté vient d'échapper, une partie de la CONSPIRATION consistait à empêcher l'approvisionnement de Paris en décourageant le commerce.

SALE

Séance du 16 germinal an II (5 avril 1794), 1^{ère} intervention

POUR LA MISE À L'ORDRE DU JOUR DE LA CONJURATION DE DANTON, p. 424-426

p. 424, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 145, p. 1173 et al.

puisqu'on convient de tous ces faits, je demande que la conjuration soit à l'ordre du jour, que si quelque bon citoyen veut développer les circonstances affreuses qui dérivent du principe de cette CONSPIRATION, s'il peut vous faire part des détails importants qui n'ont pas été connus jusqu'à présent, il monte à la tribune et qu'il fasse connaître toute la profonde scélératesse des conspirateurs qui vouloient nous entraîner dans le précipice où seuls ils sont tombés.

SALE

Séance du 18 germinal an II (7 avril 1794)

EN FAVEUR DE FYON, p. 429-431

p. 431, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 148, p. 1192 et al.

Quant au dénonciateur, il déclare que les apparences sont contre lui, il lui reproche d'avoir dénoncé ici Boulanger, le lendemain de la CONSPIRATION d'Hébert, et de reconnoître aujourd'hui la probité et le civisme de Boulanger.

SALE

Séance du 19 germinal an II (8 avril 1794)

SUR LA SITUATION DE COMMUNE-AFFRANCHIE, p. 431-432

p. 432, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 149, p. 1199 et al. **

Il [Robespierre] proteste que sans les intriguans, les vrais patriotes auroient déjà plongé toute la CONSPIRATION dans le néant.

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)

SUR LES RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES [...], p. 442-465

p. 452, *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*

Il s'agit de considérer seulement l'athéisme comme national, et lié à un système de CONSPIRATION contre la République.

p. 457

Que la liberté des cultes soit respectée, pour le triomphe même de la Raison ; mais qu'elle ne trouble point l'ordre public, et qu'elle ne devienne point un moyen de CONSPIRATION.

Séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)

CONTRE LES INTRIGUES ET LES CALOMNIES DE CERTAINS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, ET SUR L'AFFAIRE DE CATHERINE THÉOT, p. 504-511

p. 508, *Gazette française*, 12 messidor, p. 2467-2470 et al. **

L'orateur regrette ensuite de ne pouvoir découvrir entièrement ce système de CONSPIRATION trop vaste, et qui tient à des fils trop nombreux pour pouvoir être dévoilé par la voix d'un homme ;

p. 509

Il s'agissoit de dévoiler une CONSPIRATION profonde, cachée sous un vernis de fanatisme et de mysticité ; aussi-tôt les auteurs de cette manœuvre se sont emparés de la dénonciation, et ont été les premiers à se porter accusateurs de leurs propres complices.

SALE

Séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794)

CONTRE FOUCHÉ, p. 526-530

p. 527, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 303, p. 1239 et al.

J'ai pu être lié avec lui parce que je l'ai cru patriote ; quand je l'ai dénoncé ici, c'étoit moins à cause de ses crimes passés que parce qu'il se cachoit pour en commettre d'autres, et parce que je le regarde comme le chef de la CONSPIRATION que nous avons à dévoiler.

SALE

Séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794), 4^e intervention

CONTRE MAGENTHIES, p. 540-541

p. 540, *Abréviateur universel*, t. V, n° 572, p. 2286

La CONSPIRATION dont la mère de Dieu n'étoit que l'instrument, a été transformée en une

farce ridicule, le public n'y a plus vu qu'une folle entêtée de visions, & ses conspirateurs ont disparu. C'est ainsi que nos ennemis parviennent à leurs fins.

Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)
CONTRE LES FACTIONS NOUVELLES ET LES DÉPUTÉS
CORROMPUS, p. 542-586

p. 553 (lignes raturées), DISCOURS [...] À LA CONVENTION NATIONALE, DANS LA SÉANCE DU 8 THERMIDOR [...] Eh! que suis-je pour mériter leurs persécutions, si elles n'entraient dans le système général de leur CONSPIRATION contre la Convention nationale?

p. 562
La malveillance a bien su tirer parti de la CONSPIRATION politique, cachée sous le nom de quelques dévotes imbéciles, et on ne présente à l'attention publique qu'une farce mystique et un sujet inépuisable de sarcasmes indécents ou puérils.

p. 562 (lignes raturées)
A considérer la nature de leur colère, les moyens et l'objet de la ligue, on eût cru voir les pygmées renouveler la CONSPIRATION des Titans.

p. 562 (en note)
La première tentative fut le rapport de Vadier, rapport où une CONSPIRATION politique profonde a été déguisée sous le récit d'une farce mystique et sous des plaisanteries assez déplacées.

p. 564
Si nous réussissons, disaient les conjurés, il faudra contraster par une extrême indulgence avec l'état présent des choses. Ce mot renferme toute la CONSPIRATION.

p. 570 (2)
Ces jours derniers on chercha à vous donner le change sur la CONSPIRATION ; aujourd'hui, on la nie ; c'est même un crime d'y croire. On vous effraie, on vous rassure tour à tour : la véritable CONSPIRATION, la voilà.

p. 572
enfin à force d'attentats on espère parvenir à des troubles dans lesquels les conjurés feront intervenir l'aristocratie et tous leurs complices pour égorger les patriotes et réta-

blir la tyrannie. Voilà une partie du plan de la CONSPIRATION.

p. 576
Disons donc qu'il existe une CONSPIRATION contre la liberté publique ; qu'elle doit sa force à une coalition criminelle qui intrigue au sein même de la Convention ;

p. 578
je me suis étonné de la légèreté académique avec laquelle on vous parloit quelquefois de nos victoires, comme si elles n'avoient rien coûté à nos défenseurs ; du ridicule qu'on s'étoit seulement attaché à répandre sur la mère de Dieu, lorsque la CONSPIRATION dont elle est l'âme est liée à toutes les autres, et que je vous avertis qu'on s'amuse à planter dans la Belgique des arbres stériles de la liberté, au lieu d'y cueillir les fruits de la victoire.

p. 580, *Abréviateur universel*, t. V, n° 573, p. 2292 **
qu'on verse le ridicule sur la mère de Dieu (Catherine Théot) quoique la CONSPIRATION dont elle fut l'âme soit liée à toutes les autres ;

SUITE DE LA SÉANCE : LE DÉBAT CONCERNANT LE DISCOURS DE ROBESPIERRE, p. 583-586

p. 584, *Annales patriotiques*, n° 572, p. 2499
tous ces bruits atroces ne sont que l'indice de la CONSPIRATION que j'ai dévoilée ;

Séance du 9 thermidor an II (27 juillet 1794)
ROBESPIERRE TENTE VAINEMENT D'OBTENIR LA PAROLE,
p. 588-595

p. 591, *Journal de Sablier*, n° 1463 (paru le 9 thermidor au soir), n° 1464 (paru le 10 au matin) *
il [Barère] annonce que quelques jurés du Tribunal révolutionnaire ont dévoilé au sein de ces Comités un plan de CONSPIRATION tendante à sacrifier les meilleurs patriotes et à sauver plusieurs traîtres d'intelligence avec le chef de ce plan machiavéliste ;

p. 594 (2) *
Le chef d'une grande CONSPIRATION est abattu, mais il a encore des complices ; [...] * Un autre fait important qui prouve le nouveau plan de CONSPIRATION, c'est qu'un officier suisse, fait prisonnier, a dit en propre termes :

LES PROCÈS DE FRANÇOIS PAGE ET HYACINTHE DUPOND
(1786-1789), p. 49-126

p. 53-54
mes yeux ont vu le plus sublime de tous les spectacles, un souverain échappé à une affreuse CONSPIRATION tramée contre sa justice se réfugiant dans le sein de ses peuples, pour chercher au milieu d'eux la vérité, qui approche si difficilement des trônes, pour s'entourer de leurs lumières, de leur amour, de leur magnanimité, comme d'une sauvegarde contre les ennemis communs de son bonheur et de la félicité publique, enfin appelant autour de lui tous les talents, toutes les vertus qui illustrent cette superbe monarchie et la soutiennent presque seuls, sur le penchant de sa ruine, pour affermir sur les bases inébranlables d'une législation faite pour des hommes, et les droits imprescriptibles des nations et l'autorité sacrée des Rois.

p. 81
prévoyance d'autant plus nécessaire, que l'excès même de l'oppression, semblait devoir, tôt ou tard, en amener la fin, et que, même avant la mort du testateur, plusieurs parents, qui n'avaient point trempé dans la CONSPIRATION formée, contre l'opprimé, avaient déjà laissé entrevoir le désir de mettre un terme à ses infortunes.

p. 104
enfin, quand il vit que tous les faits décisifs, qui annonçaient l'objet de la CONSPIRATION formée contre le sieur Dupond, n'étaient entrés pour rien dans les rapports des subalternes qui avaient été consultés sur cette affaire ;

À LA NATION ARTÉSIENNE. SUR LA NÉCESSITÉ DE RÉFORMER
LES ÉTATS D'ARTOIS (mars-avril 1789), p. 205-245

p. 229
Croiront-ils que, séduits par ce vil intérêt, les autres Seigneurs séants aux États, ne craignirent pas d'entrer dans cette coupable CONSPIRATION contre leurs Vassaux et contre le bien Public, et que, dans les trois Ordres, nos malheureux Concitoyens ne trouvèrent pas d'hommes assez généreux pour embrasser leur défense avec la chaleur et le courage qu'un si grand attentat devait exciter ?

p. 245
mais qui a lui-même besoin d'être soutenu par notre courage et par notre patriotisme, pour triompher de cette funeste CONSPIRATION, que tous les ennemis de l'État ont formé contre le salut de la France ;

LES ENNEMIS DE LA PATRIE DÉMASQUÉS PAR LE RÉCIT DE CE
QUI S'EST PASSÉ DANS LES ASSEMBLÉES DU TIERS-ÉTAT DE LA
VILLE D'ARRAS (Avril 1789), p. 247-274

p. 274
Ô vous donc, qui que vous soyez, Citoyens ! qui brûlez de ce feu sacré du patriotisme, auquel est attachée l'espérance et le salut de la Nation, liguez-vous, en ce fatal moment, pour balancer la redoutable CONSPIRATION que tous les mauvais Citoyens ont formée contre elle, et ne vous inquiétez pas du nombre des ennemis que votre courage pourra vous susciter.

ADRESSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE AUX FRANÇAIS,
juillet 1791, p. 347-376

p. 356
je vais leur répondre, par l'histoire fidèle des événements relatifs à cette importante délibération en la traçant, je ferai plus que de me justifier, j'éclairerai mes concitoyens sur la plus détestable CONSPIRATION qui ait encore été tramée contre l'innocence et contre le bien public.

p. 375
Enfin la cause de nos maux est dans la combinaison formidable de tous les moyens de force, de séduction, d'influence, de CONSPIRATION contre la liberté ;

OBSERVATIONS SUR LA NÉCESSITÉ DE LA RÉUNION DES
HOMMES DE BONNE FOI CONTRE LES INTRIGANS PROPOSÉES
À TOUS LES FRANÇAIS PAR JÉRÔME PÉTION, MAIRE DE PARIS,
ET MAXIMILIEN ROBESPIERRE, ACCUSATEUR PUBLIC DU
DÉPARTEMENT DE PARIS, Mars 1792, p. 381-389

p. 388
étouffez cette horrible CONSPIRATION dont on vous rend complice et dont on vous déclare le chef.

MÉMOIRE POUR DUQUENOI (déc. 1786), p. 353-407

p. 391 (2)
CONSPIRATION de la réquisition. | [...] Tenir l'armée révolutionnaire prête, en rappeler

les détachements à Paris pour déjouer la
CONSPIRATION.

p. 403
3° Punissez le commis qui vous présenta à signer une lettre dont l'objet était d'engager les détenteurs des pièces de CONSPIRATION relatives à l'ancien régime à les brûler.

p. 404
Lui ordonner de tenir la main à l'exécution du décret qui défend aux prévenus de CONSPIRATION toute communication entre eux ou avec toute autre personne.

LE CARNET DE ROBESPIERRE, p. 397-415

p. 407
CONSPIRATION de Proli, Leclerc.

p. 410
3° Il faut poursuivre tous les députés chefs de la CONSPIRATION et les atteindre à quelque prix que ce soit.

LES NOTES DE ROBESPIERRE CONTRE LES DANTONISTES, p. 419-449

p. 425 (2)
Cependant, Fabre ne dénonça pas la CONSPIRATION avec énergie, il attaqua assez légèrement quelques individus, sans démasquer la faction ; | [...] C'est qu'un conspirateur ne peut mettre au jour [dénoncer] le fond d'une CONSPIRATION, sans se dénoncer lui-même.

p. 432
Danton rejeta hautement toutes les propositions que je lui fis d'écraser la CONSPIRATION et d'empêcher Brissot de renouer ses trames, sous le prétexte qu'il ne fallait s'occuper que de la guerre.

p. 442 (2)
Fabre, dans ses notes, indiquait comme une preuve de la CONSPIRATION de Hébert les dénonciations contre Dillon et Castellane, et Desmoulins, inspiré par Fabre, vantait Dillon. | [...] Westermann a été appelé par eux à Paris dans le moment de la CONSPIRATION.

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

CONSPIRATIONS

Lexie	Occurrences	FRN	FR
CONSPIRATIONS	112	0,00646	0,65

TOME I – II : aucune occurrence

Tome III

XXII – RÉPONSE DE M. DE ROBESPIERRE, MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, À UNE LETTRE DE M. LAMBERT, CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES (1790)

p. 62
enfin, lorsqu'au sein de cette capitale commence à transpirer l'horrible secret de la plus lâche, comme de la plus extravagante des CONSPIRATIONS que la vénalité et la tyrannie aient jamais tramées contre la patrie et la liberté <...>

TOME III – APPENDICE : aucune occurrence

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 1 (19 mai 1792)

p. 24, OBSERVATIONS SUR LES MOYENS DE FAIRE UTILEMENT LA GUERRE, p. 15-27
mais si, sans daigner nous rassurer contre les CONSPIRATIONS qui peuvent être tramées contre nous, on se contente de nous fermer la bouche et les yeux ;

p. 30, RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE AUX DISCOURS DE MM. BRISSOT ET GAUDET (sic) DU 25 AVRIL 1792 [...], p. 28-46
nous garantit que le patriotisme règne partout, sans en excepter le lieu qui fut jusqu'ici le foyer de toutes les intrigues et de toutes les CONSPIRATIONS ;

p. 44
je crois que sur les ruines de toutes les factions, doivent s'élever la prospérité publique et la souveraineté nationale; et dans ce labyrinthe d'intrigues, de perfidies et de CONSPIRATIONS, je cherche la route qui conduit à ce but ;

N° 2 (24-25 mai 1792)

p. 66, *EMPRISONNEMENT DE M. LE COINTRE*, p. 65-69
Quelques précautions même extraordinaires contre nos ennemis, dans un tems de CONSPIRATIONS et de guerre, pourroient-elles mériter cette qualification?

N° 3 (31 mai 1792)

p. 81, *CONSIDÉRATIONS SUR L'UNE DES PRINCIPALES CAUSES DE NOS MAUX*, p. 77-99
Pour mettre la dernière main à ce système, il falloit que le tems eût mûri les CONSPIRATIONS et développé les germes de troubles, de discorde et de tyrannie que l'on avoit jettés de toutes parts.

N° 7 (29-30 juin 1792)

p. 204, *DEUXIÈME LETTRE DE M. ROBESPIERRE, À M. LAFAYETTE, SUR LES LETTRES DE M. LAFAYETTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU ROI*, p. 195-219
J'aimerois mieux entendre Catilina dénoncer les CONSPIRATIONS ou Clodius déclamer contre la sédition.

p. 206
que, depuis le commencement de la révolution, les sociétés patriotiques aient été les écueils de toutes les CONSPIRATIONS, tramées contre le peuple, les plus fermes appuis de la liberté et de la tranquillité publique ;

N° 8 (5 juillet 1792)

p. 227, *RÉFLEXIONS SUR LA MANIÈRE DONT ON FAIT LA GUERRE*, p. 225-232
Cependant les ennemis du dedans lèvent une tête altière ; les factions s'agitent ; les CONSPIRATIONS se développent ; le despotisme militaire règne ; et la nation reste dans le néant.

N° 10 (25 juillet 1792)

p. 302, *DÉCRET SUR LA RÉBELLION DE LAFAYETTE*, p. 301-307
Les ennemis du dedans ajournent-ils leurs CONSPIRATIONS ?

N° 12 (20 août 1792)

p. 350-351, *SUR LES ÉVÈNEMENTS DU 10 AOÛT 1792*, p. 350-360
Les trahisons éternelles du gouvernement, la ligue sacrilège de nos ennemis intérieurs avec nos ennemis du dehors, avec une multitude innombrable de fonctionnaires publics corrompus par la cour, les persécutions suscitées à tous les bons citoyens par la tyrannie armée du nom de la loi, les principes de la constitution impudemment violés, et le mot seul de constitution devenu, entre les mains du despotisme et de la perfidie, une arme terrible, pour assassiner le patriotisme, la guerre ouvertement déclarée au peuple français par Lafayette et par ses complices, et leur scandaleuse impunité, enfin les CONSPIRATIONS tramées ouvertement contre la sûreté de la capitale et contre la vie des meilleurs citoyens, tout annonçoit que les français n'avoient plus à combattre seulement pour leur liberté, mais pour leur existence.

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 1 (30 septembre 1792)

p. 22, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE DEPUIS LE PREMIER MOMENT DE SA SESSION*, p. 21-32 *
Deux membres trouvèrent des objections contre cette mesure qui sembloit réunir tous les suffrages. Vergniaud et Lasource étoient d'avis de la reculer ; le premier, parce qu'il falloit donner à l'Assemblée législative le tems de lire et de clore ses procès-verbaux ; le second, parce que Paris étoit rempli, disoit-il, d'agitations, troubles, machinations, CONSPIRATIONS et complots, qui menaçoient la Convention nationale elle-même, et que tout étoit perdu, si l'assemblée législative étoit dissoute aussi brusquement.

N° 2 (20 octobre 1792)

p. 40, *SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE (25-26 sept.)*, p. 40-45 *
à la vue des CONSPIRATIONS sans cesse renaissantes d'un roi perfide et d'une cour abominable, à la vue des forfaits de tant de traîtres, qui vendoient lâchement les droits du peuple et dans l'assemblée constitutive,

et dans l'assemblée législative, me ferez-vous un crime d'avoir d'abord proposé le seul moyen qui me sembloit pouvoir nous arrêter sur les bords de l'abyme où ils nous entraînoient ?

N° 3 (25-30 septembre 1792)

p. 50-51, *SUR L'INFLUENCE DE LA CALOMNIE SUR LA RÉVOLUTION*, p. 46-51 *

Il [M. Rolland] montre à l'assemblée Paris toujours prêt à enfanter des CONSPIRATIONS, la Convention même, environnée de dangers.

N° 7 (29 novembre 1792)

p. 100, *RÉPONSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À JÉRÔME PETION*, p. 97-115

Cette idée, dans laquelle vous paroissiez vous complaire infiniment, fut rejetée unanimement, par le conseil général, comme le moyen infallible de renouer le fil des CONSPIRATIONS, qu'il falloit rompre sans retour.

p. 104

Ce n'est pas que vous fussiez ennemi de la liberté, à beaucoup près : mais d'abord, vous êtes né bon, et vous ne pouviez croire aux CONSPIRATIONS de la cour dont nous étions enlacés.

N° 10 (13-15 décembre 1792)

p. 141, *DEUXIÈME LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE EN RÉPONSE AU SECOND DISCOURS DE JÉRÔME PETION*, p. 140-159

Enfin, vous ne niez pas qu'à la veille du jour immortel, vous vous étiez séparé des membres du comité de police, qui furent obligés de se passer de votre signature pour faire délivrer des cartouches aux fédérés, et pour mettre les citoyens en état de défense contre les CONSPIRATIONS de la cour prêtes à éclater ;

p. 150

Vous qui, après avoir refusé, avant le dix août, de correspondre avec les membres patriotes du comité de police, qui armoient les citoyens contre les CONSPIRATIONS de la cour, et de signer les ordres de délivrer des munitions aux fédérés, avez refusé encore, après le 10 août, de souscrire aux arrestations des CONSPIRATEURS, dont Paris étoit infesté.

Deuxième série

N° 7 (fin de février 1793)

p. 303, *SUR LA SITUATION DES AFFAIRES PUBLIQUES*, p. 302-305

à ne considérer que ses ressources réelles, que le nombre et la valeur de nos armées ; elle n'a donc qu'une seule espèce de danger à courir, ce sont les trahisons intestines ; ce sont les CONSPIRATIONS du dedans.

p. 304 (2)

des lois fondées sur l'égalité, sont pour la nation un besoin impérieux. Il faut que la liberté soit bien robuste en France, puisqu'une cour criminelle liguée avec des mandataires perfides, et avec tous les scélérats de la France, ont fait pendant quatre ans de vains efforts, pour l'étouffer dans son berceau ; elle est immortelle, puisqu'elle a survécu à tant de CONSPIRATIONS redoutables, à tant d'assassinats médités avec un sens-froid si atroce. | [...] Elle a rompu le principal fil des CONSPIRATIONS éternelles tramées par les ennemis de la révolution ;

N° 8 (2-5 mars 1793)

p. 328, *ADRESSE DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ, SÉANTE AUX JACOBINS, À PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES*, p. 323-328

si nous voulons parvenir à ce but, unissons-nous pour défendre la tranquillité publique, contre les troubles que les intrigans nous suscitent, la liberté contre les CONSPIRATIONS qu'ils renouvellent, l'esprit public contre les pernicieux dont ils travaillent sans cesse à l'empoisonner.

N° 9 (25-31 mars 1793)

p. 341, *SUR LES TROUBLES DE PARIS*, p. 340-345

Combien de malheurs, combien de crimes, combien de CONSPIRATIONS n'at-il pas fallu, pour nous forcer seulement à déporter des prêtres séditieux et sacrilèges, et à adopter quelques mesures partielles et insuffisantes contre les traîtres qui désertoient la France, pour armer contre elle tous les tyrans de l'Europe ?

p. 353, *ADRESSE DES ADMINISTRATEURS COMPOSANT LE CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN, À LA CONVENTION NATIONALE, EN DATE DU 11 MARS 1793, L'AN 2^e DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE*, p. 353-354 *

C'est ainsi que l'intrigue a triomphé, c'est ainsi qu'on a acquitté ce chef de CONSPIRATIONS.

Séance du 20 octobre 1789

SUR L'AFFAIRE DE L'ÉVÊQUE DE TRÉGUIER, p. 117-120

p. 118-119, *Journal des Débats*, t. II, n° 72, p. 7 **

Il a parlé de CONSPIRATIONS contre le bien public, et du danger qu'il y auroit à ce que l'Assemblée ne s'en occupât pas dès le moment où son Comité des Recherches lui soumettroit les renseignements qu'il pourra se procurer.

Séance du 21 octobre 1789

SUR LA LOI MARTIALE, p. 121-130

p. 129, *La Sentinelle du peuple*, 22 octobre 1789, p. 6 **

M. Roberts-Pierre a montré avec force que tous les événements qui investissent l'ass. nat. ont été prévus, calculés par les ennemis de l'état et les CONSPIRATIONS contre la liberté publique.

p. 130 **

Il [Robespierre] a représenté que ce qui devoit tout de suite occuper l'Assemblée, c'était de rechercher les auteurs des complots, des CONSPIRATIONS tendans à faire avorter le germe de la liberté.

Séance du 29 mars 1790

SUR LES POUVOIRS DES COMMISSAIRES DU POUVOIR EXÉCUTIF, p. 290-305

p. 300, *Mercure de France*, 10 avril 1790, p. 98 **

cependant, il s'est encore étendu sur les trames et les CONSPIRATIONS dont il avoit le secret tout seul, et il a demandé une séance pour les faire connoître à l'Assemblée.

Séance du 23 août 1790

SUR LA MISE EN ACCUSATION DE L'ABBÉ PERROTIN, p. 513-521

p. 521, *Courrier extraordinaire*, 24 août 1790, p. 6

mais ce qui devient criminel, c'est lorsque ce même citoyen pourvoit à la sûreté du prisonnier évadé, il participe alors en quelque sorte au crime, il expose sa patrie à devenir la victime des CONSPIRATIONS d'un scélérat.

Séance du 25 octobre 1790, 1^{ère} intervention

SUR LA HAUTE COUR NATIONALE, p. 555-567

p. 560, *Le Postillon* (Calais), n° 239, p. 4 ; *Journal de Normandie*, t. II, n° 130, p. 537

Dans un tems de révolution, on a à craindre les séditions, les CONSPIRATIONS contre le gouvernement, lorsque les tems deviennent plus calmes, les menées sourdes remplacent les grands mouvemens ;

SAC

Séance du 5 décembre 1790

SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE, p. 612-655

p. 629, *Discours sur l'organisation des gardes nationales par Maximilien Robespierre, Membre de l'Assemblée nationale*

Je ne parle point ici de ces grandes CONSPIRATIONS tramées contre la liberté du peuple par ceux à qui il a confié son autorité.

p. 654, *Correspondance générale des départemens de France*, t. I et II, n° 20, 21, 22, p. 305 et s.

Je ne parle point ici de ces grandes CONSPIRATIONS tramées contre la liberté du peuple, par ceux à qui il a confié son autorité.

TOME VII

Séance du 14 juillet 1791

SUR L'INVOLABILITÉ ROYALE, 1^{ère} intervention
SUR L'ADOPTION DU RAPPORT DES COMITÉS CONCERNANT LA FUITE DU ROI, p. 553-569

p. 554, *Journal des États Généraux ou Journal Logographique*, t. XXIX, p. 453

Je n'examinerai pas si les peuples en sont encore aujourd'hui au point de croire qu'on enlève les rois comme les femmes ; je n'examinerai pas non plus si, comme l'a pensé M. le rapporteur, le départ du roi n'étoit qu'un voyage sans objet, une absence indifférente, ou s'il faut le lier à tous les événements qui ont précédé ; s'il étoit la suite ou le complément des CONSPIRATIONS impunies, et par conséquent toujours renaissantes, contre la liberté publique.

p. 558, *Le Point du Jour*, t. XXIV, n° 736, p. 243 ; *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 196, p. 811

je n'examinerai pas si elle est le but ou le complément de CONSPIRATIONS toujours impuissantes et renaissant toujours :

p. 560, *Journal de Paris*, 16 juillet 1791, p. 790
s'il n'étoit que la suite ou le complément
des CONSPIRATIONS toujours renaissantes et
toujours impunies, tramées contre la liberté
de la Nation ;

Séance du 24 août 1791

DPC (suite)

SUR LA GARDE DU ROI, p. 660-664

p. 661, *Journal des Etats Généraux ou journal
Logographique*, t. XXXII, p. 233

Et s'il est vrai qu'un corps de 1.800 hommes
ne peut menacer la liberté publique dans
un tems de calme, il est également certain
qu'il peut être, très funeste à l'ordre public,
et très propre à occasionner un mouvement
dangereux dans des tems d'orages et de
CONSPIRATIONS.

p. 663 (2), *Le Mercure universel*, t. VI, p. 393
Dans quelle circonstance vous propose-t-on
d'établir un corps de troupes militaires ? C'est
dans un tems d'orages et de CONSPIRATIONS ; [...]
Ne connoit-on pas ces rassemblemens secrets
et clandestins, ces projets de CONSPIRATIONS
qui, dans ce moment même, alarment encore
les citoyens.

TOME VIII

Séance du 9 décembre 1791, 1^{ère} intervention
SUR LA PÉTITION DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT (suite),
p. 31-35

p. 32 (2), *Journal des Débats de la SAC*, n°
109, p. 1
La nation commence à être fatiguée de ce
charlatanisme, qui ne laisse apercevoir
que des intrigues, après les intrigues des
CONSPIRATIONS, après des CONSPIRATIONS des par-
jures. On ne la trompera plus longtems.

p. 35, *La Rocambole des Journaux*, n° 50, p.
571 **
Oui, [...], la Nation commence à être fatiguée
de ce charlatanisme qui ne laisse apercevoir
que des intrigues, des CONSPIRATIONS, des par-
jures : on ne la trompera pas plus longtems.

Séance du 10 février 1792

SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, p. 157-190

p. 170, *Discours sur les Moyens de sauver
l'État et la Liberté* [...]
Oui, législateurs, soyez toujours armés de
cette salutaire défiance ; songez que vous êtes
dans un état de révolution, environnés de
pièges et de CONSPIRATIONS ;

Séance du 15 février 1792, 2^e intervention

SUR LE RÔLE D'ACCUSTEUR PUBLIC, p. 193-199

p. 197, *Discours prononcé [...] le jour de l'ins-
tallation du tribunal criminel du département*
je jure que le courage et les vertus de Pétion
étoient nécessaires au salut de la France ;
mais cette raison là même a achevé de
me persuader que lorsque Pétion étoit
absorbé tout entier par le soin d'étouffer
les CONSPIRATIONS sans cesse renaissantes
dans cette ville immense, il falloit encore
des hommes qui veillassent sur tous les
complots tramés dans tout l'empire et partis
du même centre pour anéantir la liberté
naissante.

Séance du 2 mars 1792

SUR UNE CIRCULAIRE À PROPOS DE LA DÉCLARATION DE L'EM-
PEREUR LÉOPOLD, p. 210-212

p. 211-212, *Journal débats et corresp., Sté Amis
de la Constitution*, n° 153, p. 2
Partant donc de ce point, développez d'un
côté la conduite qu'ont toujours tenu les
sociétés, les services qu'elles ont rendu, et de
l'autre toutes les CONSPIRATIONS tramées contre
leur existence.

Séance du 26 mars 1792

SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES, p. 229-241

p. 236, *Journal débats et corresp., Sté Amis de
la Constitution*, n° 167, p. 1
En est-il un qui puisse dire qu'ils avaient
pris des mesures nécessaires pour déjouer
les CONSPIRATIONS ourdies par nos ennemis
communs ?

Séance du 21 mai 1792

SUR LA NOMINATION DE COMMISSAIRES POUR L'AFFAIRE DE
PLEURTINT, p. 356-357

p. 356, *Journal débats et corresp. Sté Amis de
la Constitution*, n° 199, p. 3
Quand je vois d'un côté les chefs des grandes
CONSPIRATIONS impunies, les gens coupables de

grands attentats contre la liberté du peuple, récompensés, portés aux places dans les administrations, le commandement des armées ;

Séance du 28 juin 1792
CONTRE LAFAYETTE, p. 384-388

p. 387, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 222, p. 2
et la Fayette abattu, les CONSPIRATIONS cessent, le règne de la liberté s'établit.

Séance du 13 juillet 1792, 1^{ère} intervention
SUR LA LEVÉE DE LA SUSPENSION DE PÉTION, p. 396-398

p. 397, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 231, p. 3
La Fayette n'est pas puni, sachez qu'on veut encore leur laisser les moyens de machiner de nouvelles CONSPIRATIONS, et il en est qui éclateront demain peut-être.

Séance du 5 août 1792
SUR UN DÉPART POSSIBLE DU ROI, p. 424-426

p. 425, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 244, p. 2
L'attention que nous donnons ici à la discussion des mesures générales propres à sauver l'état, ne doit pas empêcher qu'on ne prenne les précautions nécessaires pour déjouer les CONSPIRATIONS les plus prochaines.

Conseil général de la Commune de Paris
Séance du 1^{er} septembre 1792, 2^e intervention
SUR LA DÉMISSION DU CONSEIL GÉNÉRAL, p. 448-457

p. 449, *Adresse des représentants de la commune de Paris à leurs concitoyens*
Ce sont eux [ces nouveaux fonctionnaires publics] qui, dans la nuit du 9 au 10 août, donnèrent le signal de la généreuse insurrection qui étouffa les CONSPIRATIONS de la cour :

TOME IX

SALE
Séance du 15 octobre 1792
SUR LE PROJET D'UNE GARDE DÉPARTEMENTALE, p. 31-40

p. 35, *Discours sur l'institution d'une nouvelle garde pour la convention nationale*
vos prédécesseurs de l'une et l'autre assemblée avoient lâchement abandonné la cause

publique ; et ils ont fourni paisiblement leur carrière, en dépit de toute la puissance et toutes les CONSPIRATIONS de la cour ;

p. 37-38
Quels prétextes de persuader aux départemens qu'ils doivent accourir au secours de leurs compatriotes ; de crier aux CONSPIRATIONS, aux agitateurs, de grossir la garde de 4.000, qu'on avoit d'abord proposé de porter à 24.000 !

SALE
Séance du 28 octobre 1792
SUR L'INFLUENCE DE LA CALOMNIE, p. 43-62

p. 52, *Discours sur l'influence de la calomnie sur la Révolution*
Brigandage, assassinats, CONSPIRATIONS ; voilà toutes les idées dont elle [la faction nouvelle] entretient sans cesse les quatre-vingt-trois départemens.

p. 55
Des citoyens, des magistrats ont-ils mérité l'estime de la république, par la vigilance courageuse avec laquelle ils ont découvert et étouffé les CONSPIRATIONS de la cour, dont ils apportent les preuves authentiques ?

p. 60
et cette confédération de tant d'écrivains perfides, soutenue par toutes les ressources de la puissance publique, est peut-être plus redoutable à la liberté que toutes les CONSPIRATIONS de la cour.

Séance du 29 octobre 1792
SUR LES ACCUSATIONS DE ROLAND ET DE LOUVET, p. 62-75

p. 66, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 305, p. 1291
ce n'est pas ici une querelle particulière! car si le système que je viens de développer pouvait prévaloir, le succès des plus grandes CONSPIRATIONS serait assuré d'avance, et la liberté bientôt compromise par l'oppression d'une partie de ses défenseurs.

Séance du 5 novembre 1792
RÉPONSE A L'ACCUSATION DE LOUVET, p. 77-104

p. 84, *Réponse de Maximilien Robespierre à l'accusation de J.-B. Louvet*
sinon que c'est cette poignée de scélérats

dont vous parlez, qui ont abattu le despotisme ; et que vous et les vôtres étiez trop sages, et trop amis du bon ordre, pour tremper dans de telles CONSPIRATIONS.

p. 91

Un grand nombre de citoyens avoient pensé que la journée du 10 rompoit les fils des CONSPIRATIONS royales, et regardoient la guerre comme terminée, quand tout-à-coup la nouvelle se répand dans Paris que Longwi a été livré, que Verdun a été livré, et qu'à la tête d'une armée de cent mille hommes, Brunswick s'avance vers Paris.

p. 98

Faut-il vous dire que plusieurs de mes collègues avant moi, avoient déjà dénoncé la persécution tramée contre la commune par les deux ou trois personnes dont on parle, et ce plan de calomnier les défenseurs de la liberté et de diviser les citoyens au moment où il falloit réunir leurs efforts pour étouffer les CONSPIRATIONS du dedans et repousser les ennemis étrangers ?

Séance du 6 janvier 1793

CONTRE ROLAND ET SUR LA PERMANENCE DES SECTIONS,
p. 212-224

p. 221, *Gazette nationale ou Le Moniteur universel*, n° 9, p. 37

Elles [les sections] ont fait la dernière révolution, et en faisant la dernière révolution, elles ont soutenu et maintenu la sûreté et la tranquillité publique ; car les CONSPIRATIONS de la cour et de ses adhérens n'étoient autre chose que le renversement de l'ordre public.

Séance du 25 février 1793

SUR L'INSUFFISANCE DE LA LOI SUR LES ÉMIGRÉS, p. 270-273

p. 273, *Journal des débats et décrets*, n° 161, p. 314 **

les ennemis de la Révolution, dit-il [Robespierre], vont se réunir dans l'intérieur pour favoriser, par leurs CONSPIRATIONS, celles des tyrans coalisés.

Séance du 5 mars 1793

SUR LES EXCEPTIONS À LA LOI CONTRE LES ÉMIGRÉS, p. 289-295

p. 292, *Le Logotachigraphe*, n° 66, p. 17
c'est répandre dans le sein de la république le poison de l'incivisme, de l'aristocratie et des CONSPIRATIONS ;

SALE

Séance du 13 mars 1793

CONTRE LES INTRIGANTS, p. 320-327

p. 324, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 373, p. 2 et 4

Il y a deux CONSPIRATIONS ; l'une réelle et l'autre factice : la réelle est celle des traîtres qui ont voulu sauver le tyran ; la faction a pour but d'égorger les patriotes en leur imputant des excès.

Séance du 10 avril 1793

CONTRE BRISSOT ET LES GIRONDINS, p. 376-413

p. 392, *Lettre de Robespierre à ses commettans*, n° 10, p. 475 et s.

Les autres généraux étoient entrés dans ce vaste plan de CONSPIRATIONS ; et pour mieux en assurer le succès, le ministre avoit mis le comble à ses attentats, en faisant suspendre la fabrication des armes dans toutes nos manufactures.

Séance du 18 avril 1793, 2^e intervention

SUR UNE DÉNONCIATION CONTRE BLANCHARD ET DELPECH,
p. 447-449

p. 449 (2), *Mercure universel*, t. XXVI, p. 301

Oui, l'on fait nommer des comités de conspirateurs pour supposer des CONSPIRATIONS imaginaires, des CONSPIRATIONS factices, afin de cacher celles qui existent véritablement.

SALE

Séance du 12 mai 1793

POUR LA CRÉATION D'UNE ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE, p.
513-516

p. 514, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 412, p. 3

Il ne faut pas que Paris soit calomnié, mais il faut que Paris soit à l'abri des CONSPIRATIONS, et les mesures que j'ai proposées sont suffisantes pour neutraliser les efforts de l'aristocratie et du modérantisme.

SALE

Séance du 24 mai 1793

SUR KELLERMANN ET CONTRE LA FORMATION D'UNE GARDE
POUR LA CONVENTION, p. 519-524

p. 521, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 420, p. 3 ; *Premier journal... ou le Point du jour*, t. III, n° 57, p. 231
le fil des CONSPIRATIONS n'a point été rompu, ou du moins il a été presque aussitôt renoué.

SALE

Séance du 29 mai 1793

POUR LA RÉSISTANCE À L'OPPRESSION, p. 536-539

p. 537, *Le Point du jour*, t. III, n° 60, p. 244, et n° 61, p. 247

On a trompé le peuple dans toutes les crises où il devoit se lever pour reconquérir sa liberté et étouffer les CONSPIRATIONS.

TOME X

SALE

Séance du 11 août 1793

SUR LA SITUATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE, p. 60-65

p. 63, *Journal des Jacobins*, n° 470, p. 2-4
Tous les chefs des CONSPIRATIONS, Stengel, Miranda, plusieurs autres, excepté Miaczinsky, le moins coupable de tous, et celui peut-être à qui l'on aurait dû pardonner après avoir immolé les autres à la justice vengeresse des lois ; tous ont échappé.

Séance du 12 août 1793

POUR DES MESURES DE SÛRETÉ GÉNÉRALE, p. 66-68

p. 67, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 226, p. 964

Je demande qu'on poursuive avec la plus grande activité l'exécution des mesures pour s'assurer des CONSPIRATIONS fomentées et des trames ourdies par le gouvernement anglais ;

SALE

Séance du 8 septembre 1793, 1^{ère} intervention

CONTRE KELLERMANN, p. 102-103

p. 102, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 254 ; *Journal des Jacobins*, n° 492, p. 2
C'est lui [Kellermann] principalement qui a dirigé toutes les CONSPIRATIONS qui ont éclaté dans cette campagne, et jamais, sous un tel homme, une opération patriotique ne peut avoir de succès.

Séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793)

POUR LA CLÔTURE DES DÉBATS DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE APRÈS TROIS JOURS, p. 159-161

p. 160, *Brouillon de la rédaction proposée par Robespierre*

considérant que les lenteurs judiciaires sont également contraires à l'esprit de l'institution des tribunaux révolutionnaires et à l'intérêt de la liberté ; que les CONSPIRATIONS tramées contre la patrie à la face du <...>

SALE

Séance du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793), 2^e intervention

POUR LA LIBERTÉ DES CULTES, p. 193-201

p. 194, *Discours imprimé par ordre de la Société*

Je vote en mon cœur pour que la race des tyrans disparaisse de la terre, mais puis-je m'aveugler sur la situation de mon pays au point de croire que cet événement suffiroit pour éteindre le foyer des CONSPIRATIONS qui nous déchirent?

SALE

Séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793), 2^e intervention

SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE, PARTICULIÈREMENT EN MATIÈRE RELIGIEUSE, p. 204-215

p. 205, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 18, p. 139-143 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 71, p. 286 **

Vous voyez ici tout le plan des CONSPIRATIONS, dit Robespierre ;

p. 208

Venez résister à tous les tyrans ; venez étouffer les CONSPIRATIONS ; déjouer les intrigans ; punir les traîtres ; stimuler les lâches ; venez, d'une main, repousser la calomnie ; de l'autre, tous les efforts des innombrables ennemis de la liberté !

p. 211

N'avez-vous plus d'ennemis à vaincre, de traîtres à punir, de CONSPIRATIONS à étouffer, de loix salutaires à exécuter?

p. 213, *Journal des Jacobins*, n° 546, p. 1-3
c'est ainsi qu'on espérait vous faire croire que nous avions trempé dans les CONSPIRATIONS dont ils sont seuls les auteurs et les complices.

3^{ème} intervention : A PROPOS D'UNE INCULPATION CONTRE BARÈRE

p. 215, *Correspondance politique*, n° 19, p. 76 *
Voilà donc Barère à la veille de partager le sort de tous ceux qu'il a dénoncés, et Robespierre lui-même tombé dans le discrédit malgré tout son galimatias de CONSPIRATIONS, de morale, de liberté de conscience, etc <...>

SALE

Séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)
POUR DANTON, p. 219-225

p. 220-221, *Journal des Jacobins*, n° 550, p. 3 et n° 551, p. 1 ; *Journal historique et politique*, 5 liée., p. 2 et 7 liée., p. 1 ; *Mercure universel*, XXXIV, 261-263 **
que les CONSPIRATIONS étaient des fables qu'il fallait mépriser et ne pas croire. En un mot, qu'il fallait t'égorger.

Séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793), 1^{ère} intervention

RÉPONSE AU MANIFESTE DES ROIS LIGUÉS CONTRE LA RÉPUBLIQUE, p. 226-233

p. 231, *Réponse de la Convention Nationale au manifeste des rois ligués contre la République* (variantes des journaux entre crochets)
Toutes les armées des tyrans de l'Europe repoussées, malgré cinq années de trahisons, de CONSPIRATIONS et de discordes intestines ;

SALE

Séance du 3 nivôse an II (23 décembre 1793), 1^{ère} intervention

SUR LES ACCUSATIONS DE PHILIPPEAUX [...], p. 266-271

p. 269, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 43, p. 339-340 ; *Journal historique et politique*, 26 décembre, p. 1, 27 décembre, p. 1-2
Cette perspective serait affreuse, si elle se réalisait ; il en résulterait des désastres incalculables et la résurrection de toutes les CONSPIRATIONS ;

p. 270, *Journal de Sablier*, n° 1037, p. 3-4 ; et n° 1039, p. 3

Imaginez les désordres incalculables qui en résulteraient ; la résurrection des CONSPIRATIONS les plus atroces ; un combat terrible entre les étrangers, les tyrans et les républicains.

SALE

Séance du 21 nivôse an II (10 janvier 1794)
POUR L'AJOURNEMENT DE LA DISCUSSION SUR BOURDON (DE L'OISE) ET CAMILLE DESMOULINS, p. 318-323

p. 319-320, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 115, p. 461 et al.

Ce n'est pas tel ou tel qu'il faut chasser de chez vous ; ce n'est pas de l'expulsion d'un journaliste que vous devez occuper votre séance ; mais de l'extermination des traîtres, de la connaissance des CONSPIRATIONS, et surtout de celles de l'étranger.

Fin de nivôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LA FACTION FABRE D'EGLANTINE, p. 326-342

p. 334, *Brouillon de la main de Robespierre*
donner le change à l'opinion publique et surtout à la Convention nationale sur le but des CONSPIRATIONS et sur leurs chefs ;

p. 335

S'il dénonce Vincent, c'est pour affirmer que le foyer des CONSPIRATIONS est dans les bureaux de la Guerre.

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)
SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE [...], p. 350-367

p. 358

On veut gouverner les révolutions par les arguties du palais ; on traite les CONSPIRATIONS contre la République comme les procès des particuliers.

SALE

Séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)
POUR S'UNIR CONTRE LES NOUVEAUX DANGERS QUI MENACENT LA PATRIE, p. 373-374

p. 374, *Journal de la Montagne*, n° 122, p. 978 et al.

jamais la liberté ne fut exposée à tant d'outrages, à des CONSPIRATIONS aussi viles et aussi dangereuses.

SALE

Séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794)
PREND LA DÉFENSE DE BOULANGER, p. 375-376

p. 376, *Courrier républicain*, n° 138, p. 132 ; *Correspondance politique de Paris et des départemens*, n° 172, p. 3 ; *Journal de Sablier*, n° 1200, p. 3

On veut faire un crime aux patriotes énergiques, et leur caractère ardent sert de prétexte aux malveillans, qui les supposent toujours disposés à prendre parti dans des CONSPIRATIONS violentes.

Fin ventôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LES FACTIONS, p. 397-407

p. 398, *Brouillon de discours*, s. d.

La Convention nationale naquit au milieu des CONSPIRATIONS, et c'est dans son berceau qu'étaient placés les serpents qui devaient l'étouffer : semblable à ce dieu qui devait purger la terre des monstres qui l'infestaient.

p. 405

Il existait en effet, parmi les représentants du peuple français, des hommes pervers, initiés dans tous les mystères de la conspiration étrangère ; des hommes qui n'étaient point faibles, mais pervers ; qui n'étaient point corrompus, mais corrupteurs ; qui n'étaient, ni dupes, ni complices, mais chefs des CONSPIRATIONS tramées contre la liberté du peuple.

SALE

Séance du 1^{er} germinal an II (21 mars 1794), 2^e intervention

CONTRE L'IMPRESSION D'UN DISCOURS DE TALLIEN,

p. 407-411

p. 408, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 130, p. 1053-1055 et al. **

Robespierre croit que l'orateur s'est trompé sur un fait, parce qu'il n'a pu saisir parfaitement le fil des CONSPIRATIONS.

p. 409

Ils [les modérés et les aristocrates] perdent maintenant l'espoir de la voir exécuter, parce qu'ils savent que l'échafaud attend toutes les sortes de CONSPIRATIONS.

Séance du 11 germinal an II (31 mars 1794)

CONTRE LA COMPARUTION À LA BARRE DE DANTON, DÉTENU,

p. 412-418

p. 415, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 192, p. 776 et al.

Le nombre des coupables n'est pas si grand ; le patriotisme, la Convention nationale ont su distinguer l'erreur du crime, et la faiblesse des CONSPIRATIONS.

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)

SUR LES RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES [...],

p. 442-465

p. 450, *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*

Que voulaient-ils ceux qui, au sein des CONSPIRATIONS dont nous étions environnés, au milieu des embarras d'une telle guerre, au moment où les torches de la discorde civile fumoient encore, attaquèrent tout-à-coup tous les cultes par la violence, pour s'ériger eux-mêmes en apôtres fougueux du néant, et en missionnaires fanatiques de l'athéisme?

p. 457

et la justice nationale, dans ces orages excités par les factions, sait discerner les erreurs des CONSPIRATIONS : elle saisira, d'une main sûre, tous les intrigans pervers, et ne frappera pas un seul homme de bien.

SALE

Séance du 26 floréal an II (15 mai 1794), 1^{ère} intervention

POUR L'ADRESSE À LA CONVENTION PROPOSÉE PAR JULLIEN,

p. 466-467

p. 466, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 23, p. 179-180 et al.

S'il n'a pas été indigne du peuple français, de frapper les CONSPIRATIONS, il ne sera pas indigne de la Société des Jacobins, d'applaudir aux grands principes consacrés par le peuple français et par la nature.

p. 467

Mais je connois des hommes qui jouent le rôle de déclamateurs perfides, c'est contre eux seuls que je parle ici. Ce système tient à toutes les CONSPIRATIONS, il en est même la première base.

SALE

Séance du 6 prairial an II (25 mai 1794), 1^{ère} intervention

SUR LES TENTATIVES D'ASSASSINAT CONTRE DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, p. 469-471

p. 470, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 32, p. 254-255 et al.

si nous battons les ennemis, si nous déjouons les CONSPIRATIONS qu'ils ont créées par la corruption, nous serons assassinés.

Séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

CONTRE TOUT AJOURNEMENT DU PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR COUTHON, p. 483-487

p. 485, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 264, p. 1075 et al.
La République entière vous dénonce de nouvelles CONSPIRATIONS, et cette multitude innombrable d'agens étrangers qui abondent sur sa surface, c'est dans cette circonstance que le Comité de salut public vous présente le projet de loi dont vous venez d'entendre la lecture ;

p. 486 (2)

Je dirai donc que des demandes d'attermoïement de la fortune de la République, sont affectées dans ce moment ; que quand on est bien pénétré des dangers de la Patrie et de ceux que courent ses défenseurs, dans quelque lieu qu'ils se trouvent, quelque poste qu'ils occupent, on est plus enclin à porter des coups rapides contre ses ennemis, que provoquer des lenteurs qui ne sont que des délais pour l'aristocratie qui les emploie à corrompre l'opinion et à former de nouvelles CONSPIRATIONS. | On se trompe si l'on croit que la bonne foi des patriotes a trop de force contre les efforts des tyrans de l'Europe et de leurs vils agens, dont la rage se manifeste par les calomnies et les crimes qu'ils ne cessent de vomir sur cette enceinte, qui ne vous laisseront aucun repos, et qui ne vous épargneront ni artifices, ni CONSPIRATIONS impies, que quand ils n'existeront plus.

Séance du 23 prairial an II (11 juin 1794)

SUR LES AFFAIRES DE NEVERS ET CONTRE FOUCHÉ, p. 487-491

p. 488, *Journal de la Montagne*, t. III, p. 371-373 et al.

Tout le monde sait que Nevers a été un des principaux foyers des CONSPIRATIONS ourdies par Chaumette, de concert avec les partisans de la faction de l'étranger.

SALE

Séance du 13 messidor an II (1^{er} juillet 1794)

SUR LES CALOMNIES DONT IL EST L'OBJET ET LES INTRIGUES AU SEIN DES COMITÉS DE GOUVERNEMENT, p. 511-518

p. 513, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 68, p. 553-55 et al.

Détruisez le Tribunal révolutionnaire, ou composez-le de membres agréables aux factieux ; comment pourrez-vous espérer de rompre les fils des CONSPIRATIONS, si la justice est exercée par les conjurés aux-mêmes ?

SALE

Séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794), 3^{ème} intervention

POUR QUE L'ON ARRÊTE TOUT INDIVIDU QUI OSERAIT INSULTER LA CONVENTION, p. 539-540

p. 539, *Abréviateur universel*, t. V, n° 572, p. 2286 **

C'est une charge pénible, dit-il [Robespierre], que celle qui nous est imposée de découvrir & de déconcerter tant de CONSPIRATIONS sans cesse renaissantes ;

Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)

CONTRE LES FACTIONS NOUVELLES ET LES DÉPUTÉS CORROMPUS, p. 542-586

p. 545, *Discours [...] à la Convention nationale, dans la séance du 8 thermidor [...]*
La République, amenée insensiblement par la force des choses et par la lutte des amis de la liberté contre des CONSPIRATIONS toujours renaissantes, s'est glissée pour ainsi dire à travers toutes les factions ;

p. 568

Hier ils croyaient aux CONSPIRATIONS : je déclare que j'y crois dans ce moment.

p. 569

dans l'esprit public, dans certaines institutions morales et politiques qui, sans entraver la marche de la justice, offrent une sauvegarde aux bons citoyens, et compriment les méchants par leur influence sur

l'opinion publique et sur la direction de la marche révolutionnaire et qui vous seront proposées quand les CONSPIRATIONS les plus voisines permettront aux amis de la liberté de respirer.

p. 571

C'est un nouveau stratagème imaginé pour multiplier les ennemis du Comité, dont la perte est le principal but de toutes les CONSPIRATIONS.

TOME XI

RÉPONSE DE M. DE ROBESPIERRE À M. LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES, 28 avril 1790, p. 311-314

p. 313

enfin, lorsqu'au sein de cette capitale, commence à transpirer l'horrible secret de la plus lâche, comme de la plus extravagante des CONSPIRATIONS, que la vénalité et la tyrannie aient jamais tramée contre la patrie et la liberté !

LE CARNET DE ROBESPIERRE, p. 397-415

p. 408 (2)

4 points essentiels du gouvernement : | 1° Subsistances et approvisionnements, | 2° Guerre, | 3° Esprit public et CONSPIRATIONS, | 4° Diplomatie. | Esprit public et CONSPIRATIONS. Contient les bons écrits, la répression des rebelles, l'organisation du tribunal révolutionnaire et toutes les mesures nécessaires pour punir les conspirateurs ;

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

CONSPIRER

Lexie	Occurrences	FRN	FR
CONSPIRER	56	0,00323	0,32

TOME I

APPENDICE I, VARIANTE DE L'ÉDITION DE 1785, p. 48-49

p. 49

Ah ! que dans cet état affreux, un nouveau Catilina ne vienne point les inviter à CONSPIRER avec lui pour la ruine d'une odieuse Patrie !

TOME II : aucune occurrence

TOME III

CCXXVII - LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC AUX REPRÉSENTANTS À L'ARMÉE DES ALPES, DEVANT LYON (Paris, 12 octobre 1793)

p. 193

Défiez-vous surtout de la politique perfide des muscadins et des fédéralistes hypocrites, qui arborent l'étendard de la République, lorsqu'elle est prête à les punir, et qui continuent de CONSPIRER contre elle, lorsque le danger est passé.

TOME III – APPENDICE : aucune occurrence

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 3 (31 mai 1792)

p. 81, CONSIDÉRATIONS SUR L'UNE DES PRINCIPALES CAUSES DE NOS MAUX, p. 77-99

Elle [la liberté] ne fut véritablement en danger, qu'au moment où presque tous les orateurs qui l'avoient défendue longtems contre ces derniers, se réunirent pour la sacrifier au despotisme et à l'ambition, au moment où deux factions rivales se confondirent pour CONSPIRER contre elle.

N° 7 (29-30 juin 1792)

p. 207, *DEUXIÈME LETTRE DE M. ROBESPIERRE, À M. LAFAYETTE, SUR LES LETTRES DE M. LAFAYETTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU ROI*, p. 195-219

Quand la connoissance des lois, quand les principes de la liberté civile et politique, seront gravés dans tous les esprits, quand les lumières du peuple français seront au niveau du rôle sublime qu'il doit jouer parmi les nations libres, lorsqu'au moins les défenseurs de la tyrannie cesseront de CONSPIRER ouvertement, et dans les ténèbres, contre le salut public et contre la souveraineté nationale ;

N° 9 (14 juillet 1792)

p. 257, *AUX FÉDÉRÉS*, p. 255-260
Trahir et CONSPIRER semble un droit consacré par la tolérance ou par l'approbation de ceux qui nous gouvernent : réclamer la sévérité des lois, est presque un crime pour les bons citoyens.

N° 10 (25 juillet 1792)

p. 288, *PÉTITION DES FÉDÉRÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE*, p. 287-294
qu'ils [nos propres généraux] désertent leurs camps, en présence de l'ennemi, pour venir CONSPIRER à la cour et dans la capitale, pour venir jusques dans ce sanctuaire de la législation, menacer, avilir nos propres représentans ;

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 6 (22 novembre 1792)

p. 79, *SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE (18-30 octobre 1792)*, p. 77-96 *
Favoriser le clergé, dit-il [Manuel], c'est CONSPIRER contre la république.

p. 87 *
Marat prétend que le propos a été mal rendu ; qu'il a dit, qu'il y avoit deux cent mille scélérats qui ne cesseroient jamais de CONSPIRER contre la tranquillité publique ;

N° 11 (20 décembre 1792)

p. 171, *DE LA CONDUITE QU'UN PEUPLE LIBRE DOIT TENIR À L'ÉGARD DES PARENS DU TYRAN DÉTRONÉ*, p. 170-171
s'il seroit plus utile de les [les parens de Louis

Capet] retenir sous nos yeux, pour observer leurs démarches, que de les envoyer CONSPIRER ailleurs ;

Deuxième série

N° 1 (5 janvier 1793)

p. 193 (2), *LETTRÉ DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À MM. VERGNIAUD, GENSONNÉ, BRISSOT ET GUADET, SUR LA SOUVERAINÉTÉ DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU JUGEMENT DE LOUIS CAPET*, p. 189-204

Dans un tribunal, les passions peuvent CONSPIRER contre l'accusé ; ici, les passions ne peuvent CONSPIRER qu'en faveur du tyran.

N° 4 (30 janvier 1793)

p. 260, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE. JUGEMENT DE LOUIS CAPET*, p. 246-264 *
Ils [Thuriot et Tallien] observèrent que Gensonné et ses pareils oublioient de prendre des conclusions contre les magistrats et contre les citoyens, qui, dans la nuit du 9 au 10 août, s'étoient réunis au château des Thuilleries, pour se concerter avec le tyran, et contre tous les administrateurs de Paris et contre tous les fonctionnaires publics, qui, à la même époque, s'étoient rendus à Paris, pour CONSPIRER avec lui ;

N° 5 (5 février 1793)

p. 266, [*EXAMEN DE LA SITUATION APRÈS LA DÉCLARATION DE GUERRE À L'ANGLETERRE*], p. 265-273
ce sont les passions qui s'agitent encore au milieu de nous, pour CONSPIRER avec nos ennemis étrangers.

N° 6 (15-20 février 1793)

p. 300, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE*, p. 299-301
Est-ce un esprit de vertige ou de réflexion qui semble CONSPIRER avec les ennemis de notre liberté, pour armer à-la-fois toutes les puissances contre nous, sans nous laisser un seul allié ?

N° 8 (2-5 mars 1793)

p. 325, *ADRESSE DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ, SÉANTE AUX JACOBINS, À PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES*, p. 323-328
mais les auteurs de cette machination ne cessent de CONSPIRER dans les ténèbres, et trois

jours après on vit paroître des attroupemens de femmes dont le motif étoit la cherté du savon, du sucre et des autres denrées.

p. 327
à ceux qui, forcés d'accompagner au Panthéon, ce glorieux martyr de la liberté, recommencent à CONSPIRER contre ses compagnons d'armes et ne rougissent pas de les outrager avec une nouvelle impudence.

TOME VI : aucune occurrence

TOME VII

Séance du 30 mai 1791 (suite)
SUR LA PEINE DE MORT, p. 432-446

p. 434, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXVI, p. 496
Non ; mais, dans chaque pays, les usurpateurs heureux, lorsqu'ils se sont trouvés assez puissans pour corrompre et pour effrayer leurs concitoyens, ont dit : celui qui osera CONSPIRER contre nous, contre notre autorité, sera puni de mort.

Séance du 10 juin 1791
SUR LE LICENCIEMENT DES OFFICIERS DE L'ARMÉE, p. 468-498

p. 476 (2), *Discours sur le licenciement des officiers de l'armée*
Ils [les militaires ci-devant nobles] vous proposent de demander aux officiers un nouveau serment, une nouvelle promesse de ne point CONSPIRER contre la nation. | [...] Admirable munificence, libéralité vraiment digne d'une nation sage et magnanime, qui assure des pensions et des récompenses aux citoyens qui ne veulent pas même promettre de ne point CONSPIRER contr'elle !

p. 484 (2), *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXVII, p. 30 et al.
Je passe à la quatrième disposition du projet du comité, qui consiste à assurer un traitement à ceux qui n'auront pas voulu souscrire l'engagement proposé, qui est de ne pas CONSPIRER contre l'état, et de défendre la constitution. Il faut convenir que c'est un singulier genre de libéralité que celui qui assure une pension à ceux qui ne veulent pas même jurer de ne pas CONSPIRER contre l'état.

p. 486, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 162, p. 673 et al.
On nous propose d'accorder un traitement à ceux qui ne veulent pas jurer de ne pas CONSPIRER contre leur patrie ; quel singulier genre de libéralité !

p. 492, *Courier de Provence*, t. XV, n° 295, p. 158-164 **

Il [Robespierre] a démontré ensuite combien il étoit contradictoire de décréter un traitement à ceux qui ne voudroient pas souscrire l'engagement de ne pas CONSPIRER contre la constitution et contre l'état, après que le rapporteur lui-même avoit avoué que nul homme de bonne foi, nul honnête homme ne pouvoit se refuser à cet engagement.

TOME VIII

Séance du 25 janvier 1792
SUR LA GUERRE, p. 132-153

p. 145, *Troisième discours [...] sur la guerre [...]*
Voilà un des dangers auxquels nous expose le système de la guerre, quelque supposition qu'on puisse faire et quoi qu'on puisse imaginer. Il paroitra bien moins chimérique encore à ceux qui sauront que l'armée ne connoît point encore, et qu'elle honore comme un ami de la liberté, un général qui lui a déjà porté mille coups mortels, et qu'une grande partie de la nation n'est point encore détrompée sur celui que la capitale a vu CONSPIRER pendant trois ans contre la liberté naissante.

Séance du 10 février 1792
SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, p. 157-190

p. 172, *Discours sur les Moyens de sauver l'État et la Liberté [...]*
Elle [l'assemblée nationale] ne peut ôter à la cour la volonté de CONSPIRER contre les droits du peuple ;

Séance du 28 mars 1792, 2^e intervention
SUR LE PROJET DE DÉCERNER UNE COURONNE À MACHENAUD, LOUSTALOT ET SIMONNEAU, p. 241-246

p. 246, *Journal universel*, n° 859, p. 1455 **
ces hommes, disait-il, qui ont encore les mains teintes du sang de leurs frères égorés au champ de la fédération, de Lafayette, ajoutait M. de Robespierre, de Lafayette qui,

caressant et trompant les deux partis, n'a cessé de CONSPIRER contre la liberté sous le masque d'un patriotisme hypocrite ;

Séance du 9 juillet 1792

SUR LES DANGERS DE LA PATRIE, p. 388-390

p. 389, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 229, p. 3

Si la patrie est en danger n'est-ce pas en effet, parce que les conspirateurs ont toujours eu tous les moyens de CONSPIRER contre elle, tandis que le peuple, les patriotes, ont constamment été écrasés ?

Séance du 11 juillet 1792

SUR LES DANGERS DE LA PATRIE (suite), p. 390-395

p. 392, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 230, p. 2

La patrie est en danger, parce que sur la base de la liberté, s'est élevé une classe aristocratique d'hommes qui n'ont cherché qu'à convertir leurs frères en cannibales, parce qu'il existe un état-major qui, quoique licencié par l'assemblée nationale, subsiste encore pour CONSPIRER.

Séance du 20 juillet 1792, 3^{ème} intervention

SUR LE DÉCRET D'ACCUSATION CONTRE LAFAYETTE, p. 403-405

p. 404, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 235, p. 4

Il est donc prouvé que les conspirateurs peuvent CONSPIRER tranquillement puisqu'ils ont deux chances qui leur sont favorables, l'une le juré d'accusation qui est l'assemblée nationale, l'autre le juré de jugement qui est la haute-cour nationale.

TOME IX

SALE

Séance du 28 octobre 1792

SUR L'INFLUENCE DE LA CALOMNIE, p. 43-62

p. 58, *Discours sur l'influence de la calomnie sur la Révolution*

Paris fut tour-à-tour l'écueil de l'aristocratie ancienne, du despotisme royal et de la tyrannie constitutionnelle ; [...] Où vont-ils se cacher pour démembrer l'Etat et pour CONSPIRER contre la liberté du monde ?

Séance du 5 novembre 1792

RÉPONSE À L'ACCUSATION DE LOUVET, p. 77-104

p. 84, *Réponse à l'accusation de J.-B. Louvet* si c'est depuis cette époque que l'Autriche et la Prusse leur ont déclaré la guerre ; si c'est depuis cette époque qu'ils ont recueilli dans leur sein les fédérés, rassemblés pour CONSPIRER contre la tyrannie, et préparé avec eux la sainte insurrection du mois d'août 1792, que faut-il conclure de ce que vous venez de dire ?

Séance du 28 décembre 1792

SUR L'APPEL AU PEUPLE DANS LE JUGEMENT DE LOUIS XVI, p. 183-203

p. 199, *Second discours de Maximilien Robespierre, ...sur le jugement de Louis Capet* Tout semble CONSPIRER contre le bonheur public <...> La nature de nos débats agite et aigrit l'opinion publique ;

Séance du 5 mars 1793

SUR LES EXCEPTIONS À LA LOI CONTRE LES ÉMIGRÉS, p. 289-295

p. 292, *Le Logotachigraphe*, n° 66, p. 17 et n'est-ce pas un spectacle bien déplorable pour ceux qui ont versé leur sang pour la patrie, qui ont acheté la liberté à tant de prix, de voir qu'au moment où le succès de nos armes dans une partie de l'Europe a été un moment incertain contre les tyrans, et tandis que les enfans de la patrie se rallient pour combattre les despotes ligués avec les ennemis intérieurs, nous balançons encore à fermer d'une main inexorable la barrière de la république à tous les scélérats qui l'ont déchirée, et qui la perdroient d'une manière plus sûre encore, si vous leur laissiez la faculté d'envoyer les enfans CONSPIRER parmi nous pendant qu'ils combattent avec les tyrans étrangers !

Séance du 10 mars 1793

SUR L'ORGANISATION DU TRIBUNAL CRIMINEL EXTRAORDINAIRE, p. 314-316

p. 316, *Mercur universel*, t. XXV, p. 182-3 N'est-ce donc pas CONSPIRER contre la patrie ? quoi, ces écrivains perfides qui tendent à s'opposer à toutes les mesures des chauds amis de la liberté, qui les calomnient sans cesse, ne sont pas des contre-révolutionnaires ?

Séance du 28 mai 1793
CONTRE BRISSOT ET LES « HOMMES CRIMINELS », p. 532-535

p. 533-534, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 150, p. 649 ; *Journal universel*, n° 1285, p. 4857

Ils [les royalistes] ne cessent de CONSPIRER avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la République.

Séance du 15 juin 1793, 3^{ème} intervention
SUR LA RESPONSABILITÉ POLITIQUE DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, p. 565-566

p. 565, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 168, p. 726 et al.

Il n'est sans doute aucun citoyen qui ne soit douloureusement affecté, en pensant qu'une partie des représentants du peuple pourroit violer impunément ses droits, CONSPIRER à la tribune par une éloquence insidieuse, sans être soumis à aucune peine.

Séance du 18 juin 1793, 5^e intervention
DISCUSSION DE LA CONSTITUTION, p. 581-582

p. 582, *Mercure universel*, t. XXVIII, p. 263
Je ne conteste pas le principe ; mais l'expression constitutionnelle, car dans ce moment où nous avons beaucoup de conspirateurs, ils pourroient se rassembler pour CONSPIRER et vous répondre la loi à la main, c'est pour exercer notre culte ;

TOME X

SALE

Séance du 11 août 1793
SUR LA SITUATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE, p. 60-65

p. 64, *Journal de la Montagne*, n° 72, p. 471-472

Qu'ils le soient aussi, ces conspirateurs, qui voyent avec une horrible satisfaction arriver le moment où le peuple, obligé de se répandre sur une grande surface, leur permettra de se réunir et de CONSPIRER ouvertement !

SALE

Séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793), 2^e intervention
SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE, PARTICULIÈREMENT EN MATIÈRE RELIGIEUSE, p. 204-215

p. 209, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 18, p. 139-148 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 71, p. 286

Quant à ceux qui n'ont pris qu'une nouvelle forme pour intriguer et pour CONSPIRER, on ne leur tiendra pas compte d'une comédie nouvelle :

Séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793), 2^e intervention
SUR LES MANGÈVRES DES AGENTS DE L'ÉTRANGER ET POUR LA LIBERTÉ DES CULTES, p. 233-238

p. 238, *Batave*, n° 295, p. 1187-88
mais en protégeant la liberté des cultes, il faut aussi poursuivre avec sévérité tous ceux qui abuseroient de leur qualité de prêtre pour CONSPIRER contre la liberté.

SALE

Séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793), 2^e intervention
CONTRE L'EXCLUSION SYSTÉMATIQUE DES PRÊTRES, p. 258-262

p. 260, *Mercure universel*, t. XXXIV, p. 457-459 ; *Journal historique et politique*, 19 déc., p. 1 ; *Journal de Sablier*, n° 1021, p. 3-4

Je vous ai demandé l'expulsion des nobles, parce qu'ils sont les agens naturels de la coalition ; parce qu'ils ne sont restés en France que pour CONSPIRER, parce que sous le bonnet rouge ils sont les plus grands amis des talons rouges.

Fin de nivôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LA FACTION FABRE D'ÉGLANTINE, p. 326-342

p. 334 (2), *Brouillon de la main de Robespierre*
où le crime de CONSPIRER contre l'État se réduisait au crime d'aller à la messe, et où dire la messe était la même chose que CONSPIRER contre la République.

Fin ventôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LES FACTIONS, p. 397-407

p. 401, *Brouillon de discours*, s. d.
En continuant de CONSPIRER contre l'honneur de la Convention nationale, aurait-il fait autre chose que de continuer son ancien métier?

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)
SUR LES RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES [...],
p. 442-465

p. 448, *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*
Les chefs des factions qui partagèrent les deux premières législatures, trop lâches pour croire à la République, trop corrompus pour la vouloir, ne cessèrent de CONSPIRER, pour effacer du cœur des hommes les principes éternels que leur propre politique les avoit d'abord obligés de proclamer.

Séance du 24 prairial an II (12 juin 1794)
CONTRE LES CONTINUATEURS DE DANTON, D'HÉBERT ET AUTRES, p. 491-498

p. 494-495, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 266, p. 1084-1085 et al.
Avant-hier, après que vous eûtes porté la loi que l'on avait eu soin de rendre suspecte à quelques membres, et contre laquelle voulaient CONSPIRER ceux qui s'opposent à tout ce qui affermit la liberté, il en est qui ne purent dissimuler leur mécontentement :

SALE

Séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)
CONTRE LES INTRIGUES ET LES CALOMNIES DE CERTAINS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, ET SUR L'AFFAIRE DE CATHERINE THÉOT, p. 504-511

p. 510 (2), *Gazette française*, 12 messidor, p. 2467-2470 et al.
Que veut le patriote ? empêcher les prêtres de CONSPIRER contre la liberté au nom de la religion. | [...] il existe dans la conjuration des conspirateurs composés des débris de la faction d'Orléans ; ils ont jetté en avant, pour CONSPIRER en leur nom, quelques extravagans reconnus et punis comme tels, par la police correctionnelle.

SALE

Séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794),
1^{ère} intervention
SUR L'ABUS DES PRINCIPES PAR LES SOCIÉTÉS POPULAIRES, p. 530-531

p. 531, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 83, p. 673-674 et al.
Lorsque la vertu a été mise solennellement à l'ordre du jour, les ennemis de la République

n'ont pas attaché à ce mot, l'idée des devoirs sacrés et sublimes de tout homme et de tout citoyen envers la patrie et l'humanité, mais celle d'une certaine déceance extérieure et tout au plus d'une probité équivoque, qui consiste à ne pas briser le coffre-fort d'autrui, mais qui n'empêche pas de CONSPIRER contre la liberté.

SALE

Séance du 1^{er} thermidor an II (19 juillet 1794)
PREND LA DÉFENSE DU REPRÉSENTANT PROST, p. 535-536

p. 536 (2), *Journal de la Montagne*, t. III, n° 85, p. 690 et al.

Ceci s'applique uniquement à ceux qui veulent s'identifier à la Convention, et la remplir de leurs propres inquiétudes, pour CONSPIRER impunément contre elle. | [...] Ceux-ci voudroient voir accuser les hommes purs, ou dénoncer, sans mesure, l'erreur comme le crime même, pour accréditer par là ce principe affreux et tyrannique, inventé par les coupables, que dénoncer un représentant infidèle, c'est CONSPIRER contre la représentation nationale.

Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)
CONTRE LES FACTIONS NOUVELLES ET LES DÉPUTÉS CORROMPUS, p. 542-586

p. 564, *Discours [...] à la Convention nationale, dans la séance du 8 thermidor [...]*
Quels étaient les crimes reprochés à Danton, à Fabre, à Desmoulins ? De prêcher la clémence pour les ennemis de la patrie, et de CONSPIRER pour leur assurer une amnistie fatale à la liberté.

p. 569

Une seule manière de CONSPIRER laissée impunie rendrait illusoire et compromettrait le salut de la patrie.

p. 573

Les coupables n'ont-ils pas établi cet affreux principe que dénoncer un représentant infidèle, c'est CONSPIRER contre la représentation nationale?

TOME XI

ADRESSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE AUX FRANÇAIS,
juillet 1791, p. 347-376

p. 372

N'avons-nous pas aussi mal parlé des faux dieux, et cherché à introduire dans Athènes le culte de la vertu, de la justice et de l'égalité ? Ce n'est point de CONSPIRER contre la patrie, qui est un crime aujourd'hui, c'est de la chérir avec trop d'ardeur ;

OBSERVATIONS SUR LA NÉCESSITÉ DE LA RÉUNION DES HOMMES DE BONNE FOI CONTRE LES INTRIGANS PROPOSÉES À TOUS LES FRANÇAIS PAR JÉRÔME PÉTION ET MAXIMILIEN ROBESPIERRE (début du mois de mars 1792), p. 381-389

p. 381 *

« Contre la liberté je vois tout CONSPIRER ; | Mais, puisqu'il est des dieux, j'ose encore espérer. »

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FÉDÉRALISER

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FÉDÉRALISER	2	0,00012	0,01

TOME I – VIII : aucune occurrence

TOME IX

Séance du 18 juin 1793, 3^{ème} intervention
DISCUSSION DE LA CONSTITUTION. SUR LES CONVENTIONS NATIONALES, p. 578-580

p. 579, *Jal des débats et décrets*, n° 275, p. 306 ; *Jal universel*, n° 1307, p. 5034 ; *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 172, p. 740 la lutte s'engagerait, la rivalité éveillerait les haines, et les ennemis de la liberté profiteraient de ces dissensions pour bouleverser la République, pour la FÉDÉRALISER, ou rétablir la tyrannie.

TOME X

Séance du 27 brumaire an II (7 novembre 1793)
RAPPORT SUR LA SITUATION POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE, p. 167-188

p. 169, *Rapport [...] sur la situation politique de la République*

Il est à remarquer que ce cabinet a conduit de front, en France et dans les Etats-Unis, deux intrigues parallèles qui tendoient au même but. Tandis qu'il cherchoit à séparer le Midi de la France du Nord, il conspiroit pour détacher les provinces septentrionales de l'Amérique des provinces méridionales ; et comme on s'efforce encore aujourd'hui de FÉDÉRALISER notre République, on travaille à Philadelphie à rompre les liens de la confédération qui unissent les différentes portions de la République américaine.

TOME XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FÉDÉRALISME

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FÉDÉRALISME	28	0,00162	0,16

TOME I – IV : aucune occurrence

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Deuxième série

N° 2 (10 janvier 1793)

p. 214-215, *OPINION DE CAMILLE DESMOULINS, DÉPUTÉ DE PARIS À LA CONVENTION NATIONALE, SUR LA QUESTION DE L'APPEL AU PEUPLE, DANS LE PROCÈS DE LOUIS XVI*, p. 211-223 *
c'est, en un mot, que le 21 septembre on n'avoit pas encore mûri la guerre civile et le FÉDÉRALISME.

TOME VI – VIII : aucune occurrence

TOME IX

Séance du 10 mars 1793
SUR L'ORGANISATION DU TRIBUNAL CRIMINEL EXTRAORDINAIRE, p. 314-316

p. 316, *Mercure universel*, t. XXV, p. 182-3
Je demande que l'on comprenne dans la rédaction tous ces auteurs d'écrits pension-

nés par le gouvernement ces auteurs d'écrits tendant à désigner les chauds, les vrais amis de la liberté, comme des anarchistes ; écrits propres à semer la guerre civile, à faire élever des forces particulières dans les départements, à inviter au FÉDÉRALISME ;

Séance du 19 avril 1793, 2^e intervention

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, p. 452-453

p. 453, *Le Logotachigraphe*, n° 111, p. 425
Il est plus nécessaire que jamais de maintenir, dans toute leur sévérité, ces lois révolutionnaires, qui étouffent le germe du royalisme et du FÉDÉRALISME, fléaux qui perdroient la République entière.

p. 453, *Journal des débats et décrets*, n° 214, p. 322

Je demande que l'article soit adopté, mais qu'on maintienne provisoirement ces lois révolutionnaires qui étouffent les principes du FÉDÉRALISME et du royalisme.

Séance du 7 mai 1793

SUR LE RENOUELEMENT DES JURÉS DU TRIBUNAL CRIMINEL EXTRAORDINAIRE, p. 480

p. 480, *Courier universel*, 8 mai 1793, p. 3 **
Robespierre regarde le mode présenté par le comité comme tendant à consacrer un système proscrit, le système du FÉDÉRALISME, et il demande que les jurés soient nommés par appel nominal, comme les ministres.

Séance du 18 juin 1793, 3^{ème} intervention

DISCUSSION DE LA CONSTITUTION. SUR LES CONVENTIONS NATIONALES, p. 578-580

p. 579 (2), *Jal des débats et décrets*, n° 275, p. 306 ; *Jal universel*, n° 1307, p. 5034 ; *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 172, p. 740
Une double représentation est le germe du FÉDÉRALISME et de la guerre civile. | [...] Ainsi, pour étouffer un germe éternel de division, pour éviter le FÉDÉRALISME et la guerre civile, je demande la question préalable sur l'article.

Séance du 20 juin 1793, 2^e intervention

SUR L'ADMISSION OU LE REJET DES LOIS, p. 585

p. 585, *Journal de Perlet*, t. V, n° 274, p. 170 ; *Journal du matin*, n° 668, p. 1 **

Robespierre et Barrère ont pensé que la population, et non le nombre des départements, doit servir de base au Corps législatif pour admettre ou rejeter une loi. Le mode du Comité leur a paru dangereux en ce qu'il pouvoit jeter les semences du FÉDÉRALISME.

Séance du 29 juin 1793

CONTRE LES ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE, p. 604-606

p. 604, *Journal des débats et décrets*, n° 285, p. 472

Le plus grand scandale de la République, dit Robespierre, n'est pas la conduite criminelle des administrateurs de la Gironde et de ceux qui se sont coalisés avec eux, mais bien la patience avec laquelle vous avez souffert qu'ils portassent par-tout le brandon de la guerre civile et provoquassent le FÉDÉRALISME.

TOME X

SALE

Séance du 7 août 1793, 1^{ère} intervention

SUR UNE ADRESSE DES ENVOYÉS DES ASSEMBLÉES PRIMAIRES, p. 54-55

p. 55, *Journal de la Montagne*, t. I, n° 69, p. 449 ; *Journal des Jacobins*, 9 août, p. 2 ; *Batave*, n° 177, p. 710 ; *Républicain français*, n° 268
Le troisième [démenti], lorsqu'à la voix des législateurs, ils repoussèrent le FÉDÉRALISME que leur insinuoient adroitement les plus perfides et les plus scélérats de tous les hommes.

Séance du 25 août 1793, 2^e intervention

AUX ENVOYÉS DES ASSEMBLÉES PRIMAIRES, p. 78-79

p. 78, *Mercur universel*, XXX, 397 ; *Journal de Paris*, n° 238, p. 956 ; *Affiches d'Angers*, n° 132, p. 542
proscrivez les traîtres, foudroyez le FÉDÉRALISME, ce nouveau monstre sous les traits duquel se cache encore le royalisme ;

p. 79, *Procès-verbal de la Convention*, t. XIX, p. 289

Enflammez le zèle des citoyens ; prêchez la doctrine de la liberté et de la morale publique ; confondez l'aristocratie ; démasquez l'hypo-

crise ; terrassez le royalisme et le FÉDÉRALISME, son allié naturel ;

Séance du 1^{er} septembre 1793

RÉPONSE À DES PATRIOTES DU MIDI RÉFUGIÉS À PARIS, p. 89

p. 89, *Bulletin de la Convention*, 1^{er} septembre
L'entrée de nos troupes victorieuses dans les murs de Marseille a rendu la liberté aux patriotes que le FÉDÉRALISME avait plongés dans les cachots.

Séance du 17 septembre 1793, 2^e intervention

CONTRE LE RAPPORT DU DÉCRET DU 9 SEPTEMBRE 1793, p. 109-113

p. 110, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 262, p. 1112 ; *Journal universel*, n° 1396, p. 5749-5751
Les muscadins étaient-ils réunis en l'absence des sans-culottes, alors on entendait faire les propositions les plus insensées présentées sous les couleurs les plus patriotiques, et qui n'avaient d'autre but que de rétablir la royauté par le FÉDÉRALISME. C'était afin que les muscadins et les autres ennemis de la liberté n'en délibérassent pas toujours sans le peuple, que la Convention prit des mesures salutaires et tint ce langage vraiment populaire.

Séance du 25 septembre 1793

POUR LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC ET CONTRE BRIEZ, p. 116-125

p. 121, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 270, p. 1145
J'ajoute un mot sur nos accusateurs ; il ne faut pas, sous prétexte de la liberté des opinions, qu'un Comité qui sert bien la patrie, soit impunément calomnié par ceux qui, pouvant écraser une des têtes de l'hydre du FÉDÉRALISME, ne l'ont pas fait par excès de faiblesse, ni par ceux qui, à cette tribune ont osé proposer froidement d'abandonner le Mont-Blanc aux Piémontais.

Séance du 27 brumaire an II (7 novembre 1793)

RAPPORT SUR LA SITUATION POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE, p. 167-188

p. 169, *Rapport [...] sur la situation politique de la République*

C'est en vain que, pour l'étouffer dans son berceau, la faction girondine et tous les lâches émissaires des tyrans étrangers appellent de toutes parts les serpents de la calomnie, le démon de la guerre civile, l'hydre du FÉDÉRALISME, le monstre de l'aristocratie : le 31 mai, le peuple s'éveille, et les traîtres ne sont plus.

Séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793), 1^{ère} intervention

RÉPONSE AU MANIFESTE DES ROIS LIGUÉS CONTRE LA RÉPUBLIQUE, p. 226-233

p. 228, *Rapport imprimé de Robespierre, au nom du Comité de salut public*
tandis qu'au même instant ils faisoient retentir la France entière de leurs déclamations insensées, & osoient abuser du nom de la Convention nationale pour justifier les extravagances réfléchies de l'aristocratie déguisée sous le manteau de la folie : les ennemis de la France marchandoient de nouveau vos ports, vos généraux, vos armées ; rassuroient le FÉDÉRALISME épouvanté, intriguèrent chez tous les peuples étrangers pour multiplier vos ennemis.

SALE

Séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793), 2^e intervention

CONTRE ANACHARSIS CLOOTS, p. 247-251

p. 248, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 86, p. 313 et al.
J'accuse Cloots d'avoir augmenté le nombre des partisans du FÉDÉRALISME. Ses opinions extravagantes, son obstination à parler d'une République universelle, à inspirer la rage des conquêtes, pouvaient produire le même effet que les déclamations et les écrits séditionnaires de Brissot et de Lanjuinais.

SALE

Séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793), 2^e intervention

POUR UNE PROFESSION DE FOI DES DÉPUTÉS SUPPLÉANTS, p. 256

p. 256, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 88, p. 358
Je demande que tous les suppléants qui arrivent à la Convention et qui peuvent être

des républicains excellens, mais qui peuvent être aussi les fauteurs du FÉDÉRALISME, se prononcent sur les événemens qui ont eu lieu dans la Révolution et se fassent connaître en entier. On cherche à diviser la Convention.

Séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793), 2^e intervention

SUR LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, p. 273-281

p. 275 (2), *Rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire* ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 97, p. 390-391
Le vaisseau constitutionnel n'a point été construit pour rester toujours dans le chantier ; mais falloit-il le lancer à la mer au fort de la tempête, et sous l'influence des vents contraires? C'est ce que vouloient les tyrans et les esclaves qui s'étoient opposés à sa construction ; mais le peuple français vous a ordonné d'attendre le retour du calme. Ses vœux unanimes, couvrant tout-à-coup les clameurs de l'aristocratie et du FÉDÉRALISME, vous ont commandé de le délivrer d'abord de tous ses ennemis. | [...] Rien ne ressemble plus à l'apôtre du FÉDÉRALISME, que le prédicateur intempestif de la République une et universelle [indivisible].

p. 280

Cette lutte funeste releveroit les espérances de l'aristocratie, renoueroit les trames du FÉDÉRALISME ; elle vengeroit la faction girondine de la loi qui a puni ses forfaits ; elle puniroit la Montagne de son dévouement sublime ; car c'est la Montagne, ou plutôt la Convention qu'on attaque, en la divisant, et en détruisant son ouvrage.

Fin de nivôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LA FACTION FABRE D'EGLANTINE, p. 326-342

p. 338, *Brouillon de la main de Robespierre (Corrections relevées sur le manuscrit entre crochets)*

Ce sont les mêmes hommes qui accueillaient avec un intérêt si tendre les femmes insolentes des conspirateurs de Lyon, qui venaient à la barre outrager, menacer les patriotes de la Montagne, les vainqueurs du FÉDÉRALISME et de la royauté ;

p. 340

Il [le frippon] entreprit de persuader aux représentans du peuple français, aux vainqueurs de la royauté et du FÉDÉRALISME, qu'ils avaient à redouter la puissance d'un commis ;

SALE

Séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794)

SUR LA CONDUITE DES REPRÉSENTANTS EN MISSION A MARSEILLE, p. 367-368

p. 367, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 143, p. 579 et al.

J'ai connu l'orateur pour un patriote. Je sais que les Marseillais ont combattu le FÉDÉRALISME ; mais ce qui s'est passé depuis peut présenter un autre caractère. Je ne sais si l'orateur parle au nom des patriotes de Marseille, ou au nom de la ville même.

p. 368 (2)

Si c'est au nom de la ville, je lui demanderai comment il se fait que cette cité, qui a donné naissance au FÉDÉRALISME du Midi, soit devenue tout-à-coup si patriote. | [...] S'il est vrai que les Marseillais aient tort, vous sentez qu'alors le FÉDÉRALISME reprendrait son empire, et que l'autorité nationale serait méconnue ; cette raison doit engager la Société à suspendre son jugement, et à ne prendre aucune impression pour un parti plutôt que pour l'autre.

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)

SUR LES RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES [...], p. 442-465

p. 458, *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*

Il ne s'agit plus de former des messieurs, mais des citoyens ; la patrie a seule droit d'élever ses enfans ; elle ne peut confier ce dépôt à l'orgueil des familles, ni aux préjugés des particuliers, alimens éternels de l'aristocratie et d'un FÉDÉRALISME domestique, qui rétrécit les âmes en les isolant, et détruit, avec l'égalité, tous les fondemens de l'ordre social : mais ce grand objet est étranger à la discussion actuelle.

TOME XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FÉDÉRALISTE

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FÉDÉRALISTE	4	0,00023	0,02

TOME I – VIII : aucune occurrence

TOME IX

SALE

Séance du 6 mars 1793

CONTRE LES INTRIGANTS, p. 295-301

p. 297, *Jal. des débats et corresp... Sté des Jacobins*, n° 367, p. 3, et 368, p. 1

Le peuple n'a pas encore la science de la politique. Il ne sait pas que tous les agens des despotes se concertent avec les intriguans pour amener ce gouvernement FÉDÉRALISTE qui est le but où tendent tous leurs vœux.

TOME X

SALE

Séance du 14 août 1793, 2^e intervention

POUR DES MESURES DE SÛRETÉ GÉNÉRALE, p. 71-74

p. 72, *Journal historique et politique*, n° 46, p. 1

Si tous les départemens étoient prononcés pour la Révolution ; si ceux qui sont députés vers nous étoient bien du parti de la République, la difficulté seroit levée ; mais nous ne pouvons pas lire dans les cœurs ; nous ne pouvons pas séparer l'intrigant de l'honnête homme, le FÉDÉRALISTE du montagnard.

SALE

Séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793)

POUR LA RADIATION DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE MONTBARD DE LA LISTE DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, p. 189

p. 189, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 63, p. 254 ; *Journal de la Montagne*, t. II, n° 7, p. 51 ; *Journal des Jacobins*, 30 brumaire, p. 1

Dire qu'il n'existe et qu'on ne reconnait qu'un parti dans la République et dans la Convention, c'est dire qu'il n'existe aucune différence entre les aristocrates et les

patriotes, les républicains et les royalistes, les étrangers, ennemis de la France, et les amis du peuple français. Je demande qu'on en fasse une exemple rigoureux, et que cette Société FÉDÉRALISTE soit rayée de la liste des affiliées de la Société mère.

Fin ventôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LES FACTIONS, p. 397-407

p. 402, *Brouillon de discours*, s. d.

Delaunay étoit, comme Ducos et Fonfrède, un émissaire de la faction FÉDÉRALISTE, siégeant à la Montagne pour la profaner et pour la trahir ; il étoit aux chefs de la faction ce qu'est un espion aux généraux ennemis qui le sudoient.

TOME XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FÉDÉRALISTES

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FÉDÉRALISTES	11	0,00063	0,06

TOME I – IV : aucune occurrence

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Deuxième série

N° 2 (10 janvier 1793)

p. 215, OPINION DE CAMILLE DESMOULINS, DÉPUTÉ DE PARIS À LA CONVENTION NATIONALE, SUR LA QUESTION DE L'APPEL AU PEUPLE, DANS LE PROCÈS DE LOUIS XVI, p. 211-223 *

Maintenant je suppose l'alternative dont Salle s'est bien gardé de parler dans son dilemme, et qui est pourtant immanquable : que les royalistes soient les plus forts dans une assemblée primaire, et les républicains dans une autre, que le tyran soit condamné à Marseille, et absous à Nancy, que dans l'Orient il soit banni, et guillotiné à l'Occident de la France, dans la fermentation des esprits, n'y aura-t-il point de royalistes, point d'aristocrates, point d'ambitieux, point de brouillons, point de pensionnaires de Londres ou

de la Haye, de Vienne ou de Madrid, point de républicains même FÉDÉRALISTES de bonne foi et non pour gagner les guinées de Pitt, qui soutiennent qu'une grande minorité, comme celle du nord ou du midi est majorité dans son territoire ?

TOME VI – IX : aucune occurrence

TOME X

Séance du 17 septembre 1793, 1^{ère} intervention

SUR UNE PÉTITION DES ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE, p. 108-109

p. 109, *Journal des Débats et Décrets*, n° 863, p. 236 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 262, p. 1111 ; *Mercure français*, 28 septembre 1798, p. 167
mais les pétitionnaires avaient-ils ce ton de respect qui convient à des citoyens devant les représentants du peuple ? Non, sans doute ; mais bien ce ton hardi et menaçant, prélude des attentats des FÉDÉRALISTES.

SALE

Séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793), 1^{ère} intervention

DÉFENSE DU REPRÉSENTANT DUQUESNOY ET DE LA POLITIQUE GOUVERNAMENTALE, p. 161-165

p. 163, *Journal de la Montagne*, n° 162, p. 1011 et al.
La plus grande vérité qu'on puisse vous dire à cette tribune, c'est que l'on cherche à vous perdre par vous-mêmes. C'était le but et le moyen des FÉDÉRALISTES, des aristocrates, des puissances étrangères <...> Divisez les Jacobins, disaient-ils, en suscitant au milieu d'eux des hommes qui les égarent, et répandent le soupçon sur le plus ferme appui de la Révolution.

SALE

Séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793), 1^{ère} intervention

SUR DIETRICH, CI-DEVANT MAIRE DE STRASBOURG, p. 216-217

p. 217, *Journal des Jacobins*, n° 548, p. 3 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 74, p. 298 ; *Journal de Sablier*, n° 987, p. 3
La Convention avait décrété que plusieurs conspirateurs de la Gironde, qui se trou-

vaient à Paris, seraient conduits à Bordeaux pour y être exécutés ; nous avons fait rapporter le décret parce que les grands conspirateurs ont des partisans, et les FÉDÉRALISTES de Bordeaux ont été exécutés à Paris. Les mêmes raisons doivent nous déterminer à juger Dietrich à Paris.

Fin de nivôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LA FACTION FABRE D'ÉGLANTINE, p. 326-342

p. 337, *Brouillon de la main de Robespierre* (*Corrections relevées sur le manuscrit entre crochets*)

Dans ce temps là, en effet, les patriotes étaient partout persécutés, incarcérés ; les FÉDÉRALISTES, les brissotins, les aristocrates [la tête affublée d'un bonnet rouge - le bonnet rouge sur la tête, proscrivaient les vrais amis de la patrie ;] avaient arboré l'étendard de la Montagne et de la République, pour égorger impunément les Montagnards et les amis de la République.

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE [...], p. 350-367

p. 358

Eh ! pour qui donc s'attendraient-ils ? seroit-ce pour deux cent mille héros, l'élite de la nation, moissonnés par le fer des ennemis de la liberté, ou par les poignards des assassins royaux ou FÉDÉRALISTES ? Non, ce n'étoient que des plébéiens, des patriotes ;

p. 361

L'étranger hypocrite qui, depuis cinq années, proclame Paris la capitale du globe, ne faisoit que traduire, dans un autre jargon, les anathèmes des vils FÉDÉRALISTES qui vouoient Paris à la destruction. Prêcher l'athéisme n'est qu'une manière d'absoudre la superstition et d'accuser la philosophie ;

SALE

Séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794)

SUR LA CONDUITE DES REPRÉSENTANTS EN MISSION A MARSEILLE, p. 367-368

p. 368 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 143, p. 579 et al.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les citoyens de Marseille accusent les représentants de

rigueur ; et que d'un autre côté, les représentants assurent que l'esprit public n'est pas changé dans Marseille, que l'indulgence a encouragé les FÉDÉRALISTES et a engendré un orgueil, qui n'est certainement pas celui des hommes libres. Les représentants prétendent que ceux qui se disent les patriotes de Marseille, après avoir culbuté les FÉDÉRALISTES, ont voulu se mettre à leur place, et qu'ils n'ont vu dans la révolution salutaire qui s'est opérée à Marseille, qu'un moyen de s'élever sur les ruines du parti opposé.

SALE

Séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794)
POUR L'EXCLUSION DE BRICHET ET DE SENTEX, p. 369-372

p. 370-371, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 144, p. 582 et al.

Si la Convention était composée de contre-révolutionnaires, je bénirais la vigilance d'un homme quel qu'il fût ; mais si la Convention est composée de représentants dignes de l'être, si c'est elle qui a écrasé nos ennemis, qui a dissous dans l'intérieur la coalition de tous les FÉDÉRALISTES des 83 départemens ; si elle a étouffé la rébellion dans Toulon, dans Lyon, etc. ;

TOME XI

LES NOTES DE ROBESPIERRE CONTRE LES DANTONISTES, p. 419-449

p. 370
C'est ce même Défiex qui, tout en déclamant contre Brissot, reçut de Lebrun, ami et complice de Brissot, une somme de 3.000 livres pour envoyer des courriers chargés de répandre dans le Midi des adresses véhémentes où les députés girondins étaient maltraités, mais dont le stile était fait pour justifier les calomnies et la révolte projetée des FÉDÉRALISTES ; qui fit arrêter ces courriers précisément à Bordeaux d'où elles [sic] furent envoyées à la Convention nationale pour servir de texte aux déclamations criminelles des Gensonné et des Vergniaux contre Paris, contre la Montagne et contre les Jacobins.

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FÉDÉRATIF

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FÉDÉRATIF	2	0,00012	0,01

TOME I – V : aucune occurrence

TOME VI

Séance du 11 mai 1790

A L'OCCASION D'UNE DÉPUTATION DE LA VILLE D'ARRAS, p. 355-356

p. 356, *Affiches d'Artois*, n° 43, p. 143 *
<...> Sur la motion de MM. Beaumetz et Robespierre, elle (l'assemblée) a ordonné l'impression de l'adresse et le renvoi au comité de constitution du projet de pacte FÉDÉRATIF entre toutes les gardes nationales du royaume, qui y est proposé.

Séance du 18 novembre 1790 (soir)

SUR LA PÉTITION DES AVIGNONNAIS POUR LEUR RÉUNION À LA FRANCE, p. 585-608

p. 594, *Discours [...] sur la pétition du peuple Avignonois*

Ecoutez les adresses de vos gardes nationales qui sont dans ces contrées les sentinelles de la liberté ; écoutez celles des municipalités voisines, vous apprendrez que l'assemblée de Carpentras, qui a signalé plusieurs fois sa haine, pour les principes de l'Assemblée nationale, qui a formellement adopté la protestation de la minorité contre ses décrets, a convoqué secrètement un nouveau camp FÉDÉRATIF de trente mille hommes ;

TOME VII – XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FÉDÉRATIFS

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FÉDÉRATIFS	1	0,00006	0,01

TOME I – VIII : aucune occurrence

TOME IX

Séance du 25 septembre 1792

SUR L'INCUPLICATION DE DICTATURE, p. 13-27

p. 25, *Journal des débats et décrets* n° 6, p. 80
 Nous avons longtemps soupçonné que l'on voulait faire de la République de France une réunion d'états FÉDÉRATIFS, qui, dans les circonstances actuelles, nous paroissoient livrer au moins la moitié de l'empire au fer des étrangers et au déchirement des factions intestines, et nous étions autorisés à adopter ces soupçons ;

TOME X – XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FÉDÉRATION

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FÉDÉRATION	58	0,00335	0,34

TOME I – III : aucune occurrence

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 5 (15-17 juin 1792)

p. 142-143 (2), *SUR LE PROJET DE RASSEMBLER UNE ARMÉE DE VINGT-TROIS MILLE HOMMES À PARIS, PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE PAR LE MINISTRE DE LA GUERRE*, p. 137-144

On a vu même, dans cette occasion, M. Vergniaud, après avoir vanté, avec beaucoup d'emphase, le projet du ministre de la guerre, rejeter les deux seules idées populaires qu'il renfermoit, celle de la FÉDÉRATION et celle de

l'élection par les gardes nationales ; il a demandé qu'on substituât à la FÉDÉRATION encore un serment civique ;

N° 6 (22-23 juin 1792)

p.182, *RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE, CITOYEN FRANÇAIS À MONSIEUR LAFAYETTE, GÉNÉRAL D'ARMÉE*, p. 165-190

On sait comment il [Lafayette] fit servir à ce projet la FÉDÉRATION même du 14 juillet 1790. Il s'empara des fonctions de chef des représentants armés et de président de cette cérémonie nationale.

p.183

Il [Lafayette] retint à Paris les députés de la FÉDÉRATION, qui formèrent alors ce fameux club des fédérés, connu par les principes anti-civiques qu'il afficha aux dépens de la tranquillité publique, et qui devint un des principaux instrumens de ses pernicieux desseins.

p.190, *LETTRE ÉCRITE À UN DÉPUTÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE FRANCE À PARIS*, p. 190-194

J'ai été assez heureux, pour réussir à rassembler des notes assez précieuses, pour être communiquées au comité de surveillance ; j'espère les porter moi-même à Paris, où je serai rendu vers le tems de la FÉDÉRATION ;

N° 7 (29-30 juin 1792)

p. 210, *DEUXIÈME LETTRE DE M. ROBESPIERRE, À M. LAFAYETTE, SUR LES LETTRES DE M. LAFAYETTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU ROI*, p. 195-219

Mais vous [Lafayette], dont la sensibilité est d'un genre tout différent ; vous faites très-bien de vous attendrir exclusivement pour les Bertier et les Belmont ; vous êtes digne de prononcer leur oraison funèbre sur les tombeaux des soldats de Château-Vieux, et des citoyens massacrés dans le champ de la FÉDÉRATION.

N°9 (14 juillet 1792)

p. 255-256, *AUX FÉDÉRÉS*, p. 255-260

Salut aux défenseurs de la liberté ; salut aux généreux marseillois, qui ont donné le signal de la sainte FÉDÉRATION qui les réunit ;

p. 259

L'heure fatale sonne <...> marchons au camp de la FÉDÉRATION. Voilà l'autel de la patrie ; voici le lieu où jadis les français resserrèrent les liens de leur association politique.

p. 274, OPINION DE J. M. COLLOT-D'HERBOIS.

SUR LES COUPABLES DÉMARCHES DU GÉNÉRAL LAFAYETTE, p. 262-274 *

Ah ! punissez Lafayette, et les premiers liens de notre union vont être resserrés. Une FÉDÉRATION nouvelle va nous rendre tous à nos premiers sentimens.

N° 10 (25 juillet 1792)

p. 289, PÉTITION DES FÉDÉRÉS À L'ASSEMBLÉE

NATIONALE, p. 287-294

La contenance (sic) qu'elle [la nation] vient de montrer dans la FÉDÉRATION générale de ce puissant empire, l'objet de ses acclamations, celui du serment qu'elle a prêté, tout a prouvé qu'elle en avoit à-la-fois la puissance et la volonté.

p. 294 (2), SUR LA FÉDÉRATION DE 1792, p. 294-300

La FÉDÉRATION de 1790 avoit été provoquée par l'assemblée nationale constituante, au sein de la paix, pour jurer d'avance, de maintenir la constitution qui n'étoit que commencée. Celle de 1792 s'est formée dans la plus grande crise de l'état, pour soutenir la constitution chancelante, et défendre la liberté menacée. La FÉDÉRATION de 1790 fut l'ouvrage d'une politique artificieuse qui, sous le prétexte d'affermir la révolution cherchoit à la faire rétrograder, et à altérer l'esprit public naissant.

p. 295 (2)

La FÉDÉRATION de 1792 semble n'avoir rassemblé que des hommes libres, appelés par les dangers de la patrie, plutôt que par le décret qu'ils avoient devancé. [...] La FÉDÉRATION de 1790 n'étoit qu'une parade militaire, tristement ordonnée par l'autorité publique, étrangère au peuple, que l'on cherchoit à distinguer de la garde nationale.

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 1 (30 septembre 1792)

p. 29, TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE DEPUIS LE PREMIER MOMENT DE SA SESSION, p. 21-32 *

Merlin prend en effet la parole et dit : « Une partie de l'assemblée accuse l'autre, de vouloir établir la dictature, ou le tribunal, ou le triumvirat ; ceux à qui on impute ce projet accusent leurs adversaires de méditer la ruine de Paris et le démembrement de la république, sous le titre de FÉDÉRATION. M. Lasource assure publiquement qu'il a la preuve du premier de ces deux projets ; je le requiers, pour le bien public de la donner à la Convention ».

N° 7 (29 novembre 1792)

p. 106 (3), RÉPONSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À JÉRÔME PETION, p. 97-115

Le moment de la FÉDÉRATION arriva, et les citoyens armés vinrent de toutes les parties de l'empire, vous apporter les hommages de l'estime publique. Vous fûtes le héros de la FÉDÉRATION de 1792, comme Lafayette avoit été celui de la FÉDÉRATION de 1790.

N° 9 (13 décembre 1792)

p. 130, EXTRAIT DE LA LETTRE DE DUBOIS CRANCÉ À SES COMMETTANS, p. 130-135 *

Ensuite, je me suis demandé comment il se fait, qu'à peine échappés aux prestiges dont Lafayette fascina les yeux d'une foule de bons citoyens, pour nous mener sur les cadavres des patriotes à la contre-révolution, après la sanglante expédition des Thuilleries, et le succès de nos armées, nous voyons former, sous nos yeux, une FÉDÉRATION nouvelle entre les aristocrates, les royalistes, les modérés, tous ceux, enfin, qui se disoient ci-devant amis de l'ordre et des lois, et qui tendoient la main au roi de Prusse, pour rétablir, en France, ces puissans liens politiques.

N° 10 (13-15 décembre 1792)

p. 156, DEUXIÈME LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE EN RÉPONSE AU SECOND DISCOURS DE JÉRÔME PETION, p. 140-159

Vous trouvez que dans ma première lettre j'ai terni l'éclat de votre gloire, quand j'ai dit : Vous fûtes le héros de la FÉDÉRATION de 1792,

comme Lafayette avoit été celui de 1790 ; mais les adorateurs de Lafayette étoient des esclaves, et vos partisans des hommes libres ;

Deuxième série

N° 1 (5 janvier 1793)

p. 197, LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À MM. VERGNAUD, GENSONNÉ, BRISSOT ET GUADET SUR LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU JUGEMENT DE LOUIS CAPET, p. 189-204
Paris n'est qu'une espèce de rendez-vous général, qu'une FÉDÉRATION continue et naturelle, qui se renouvelle sans cesse des citoyens de ce vaste état ; ce n'est point une cité de 600 mille citoyens, que vous accusez ; c'est le peuple français ; c'est l'espèce humaine ; c'est l'opinion publique et l'ascendant invincible de la raison universelle.

N° 5 (5 février 1793)

p. 273, [EXAMEN DE LA SITUATION APRÈS LA DÉCLARATION DE GUERRE À L'ANGLETERRE], p. 265-273
A l'égard des divers états qui composent la FÉDÉRATION des provinces unies, je voudrois que la Convention nationale déclarât que les vaisseaux de guerre, qui seront pris sur eux, seront restitués, par la république, à ceux qui auront fait alliance avec elle.

TOME VI

Séance du 21 mai 1790

SUR L'AFFAIRE DU RÉGIMENT DE LORRAINE A TARASCON, p. 371-372

p. 372, *Le Nouvelliste national ou Journal de Toulouse*, t. IV, n° 181, p. 3 **
MM. Robertspierre, Charles Lameth et de la Ville-au-Bois, ont soutenu que le décret proposé étoit prématuré ; qu'il inculpait toute l'armée, tandis qu'on n'avoit à se plaindre que de quelques régimens ; qu'il falloit attendre la FÉDÉRATION générale et l'organisation de la force publique dont l'Assemblée alloit prochainement s'occuper.

Séance du 9 juin 1790

SUR LES TRIBUNES DE L'ASSEMBLÉE, À L'OCCASION DE LA FÉDÉRATION, p. 396-397

p. 397, *Journal des Etats Généraux* (Devaux), t. XII, p. 155-156
d'autant que fixés près de nous, il leur sera facile de venir habituellement à nos séances quelques jours après la FÉDÉRATION ; je proposerois cependant qu'il fût réservé une seule tribune au public.

Séance du 10 juin 1790

SUR LE RÉTABLISSMENT DE LA DISCIPLINE DANS L'ARMÉE, p. 404-405

p. 405, *Le Patriote François*, t. II, n° 308, p. 1 **
MM. Robespierre, Charles Lameth et de la Ville-aux-Bois ont soutenu que le décret proposé étoit prématuré ; qu'il inculpoit toute l'armée, tandis qu'on n'avoit à se plaindre que de quelques régimens ; qu'il falloit attendre la FÉDÉRATION générale et l'organisation de la force publique dont l'assemblée alloit prochainement s'occuper (sic).

Séance du 3 juillet 1790

SUR L'ADMISSION DU COMTE D'ALBERT DE RIOMS À LA FÉDÉRATION, p. 457-461

p. 459, *Courier de Provence*, t. IX, n° 162, p. 177 **
C'est donc sans étonnement qu'on a vu, dans cette séance, M. Robespierre réclamer contre la faveur qu'on proposoit d'accorder à M. d'Albert (ci-devant de Rioms) nommé pour commander l'escadre, de prêter le serment à la FÉDÉRATION.

p. 459, *Journal général de France*, 5 juillet 1790 *
M. de Champagny, Membre du Comité militaire, a exposé que M. d'Albert de Rioms, Commandant de l'escadre armée à Brest, sollicitait la faveur de venir prêter le Serment civique le jour de la FÉDÉRATION ;

p. 460, *Assemblée nationale et Commune de Paris* (imitatⁿ), t. V, n° 332, n. 2 ; *Annales universelles et méthodiques*, t. IV, n° 105, p. 285 ; *Journal de Versailles*, t. III, n° 35, p. 139 ; *Le Postillon* (Calais), n° 92, p. 5
En effet, c'est un homme privé [M. d'Albert de Rioms], qui ne devoit assister à la FÉDÉRATION, à cause de ses fonctions publiques, que dans le cas où il seroit député par son corps ;

p. 461, *Le Postillon* (imitation), n° 126, p. 6 *
On a demandé que M. d'Albert fût député à la FÉDÉRATION, et de prêter le serment de son escadre.

p. 461, *Courier national* (Beuvin), 5 juillet 1790, p. 2 ; *Assemblée nationale, Commune de Paris* (Perlet), t. VI, n° 333, p. 2 **
M. de Robespierre s'est opposé de toutes ses forces à cette admission honorable, et a donné pour motif, que nul ne pouvoit assister, comme homme privé, à cette FÉDÉRATION mais uniquement comme député de son corps, et que M. Albert de Rioms ne l'étoit point.

Séance du 4 juillet 1790

SUR UNE ADRESSE DES DÉPUTÉS DU COMMERCE DE FRANCE, p. 462-467

p. 464, *Journal des Débats*, t. X, n° 332, p. 10-11
Songez que par le Décret que vous avez adopté hier sur M. Albert, vous attirez l'attention des Nations étrangères, qui verront avec surprise un Commandant d'Escadre appelé particulièrement à cette FÉDÉRATION.

p. 465, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 186, p. 764 ; *Bulletin de l'Assemblée nationale*, n° 367, p. 14
On cherche de toutes parts les moyens de vous amener à un parti qui rendroit la guerre nécessaire ; on vous a fait la proposition de faire figurer à la FÉDÉRATION celui que le Roi a nommé Chef d'Escadre, on a fait lecture d'une lettre qui annonce que l'Escadre Anglaise est sortie de Portsmouth, aussi-tôt on a fait la motion de renvoyer cette lettre au pouvoir exécutif, comme si ce n'étoit pas à vous qu'il appartient de délibérer sur les grandes destinées de l'Etat.

p. 465-466, *Courier national* (Beuvin), 5 juillet 1790, p. 6 ; *Assemblée nationale, Commune de Paris* (Perlet), t. VI, n° 335, p. 6, 5 juillet 1790 **
M. Robespierre s'est opposé à cette motion. Il a rapproché la demande de l'admission de M. Albert de Rioms à la FÉDÉRATION, l'annonce faite par la municipalité du Havre de la sortie de la flotte anglaise, le décret sur le transport des poudres dans nos ports et arsenaux ;

Séance du 10 juillet 1790

SUR LE DISCOURS DE LA DÉPUTATION DES CITOYENS DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, p. 472-475

p. 474, *Le Spectateur national*, t. II. N° 224, 12-7-90 **
M. Robespierre a conclu en demandant : 1° l'impression du discours des députés américains et de la réponse du président ; 2° qu'on accordât aux généreux étrangers qu'on venoit d'entendre une place honorable à la FÉDÉRATION nationale. On n'a adopté que la première de ces propositions.

p. 474, *L'Ami du Roi*, t. I, p. 170 **
M. de Robespierre [...] pour demander qu'au grand jour de la FÉDÉRATION, on accorde une place distinguée aux Américains.

p. 474, *Journal des Débats*, t. X, n° 341, p. 3 **
M. Robespierre est monté à la Tribune : apparemment l'on n'a pas compris d'abord le but de son discours, qui n'avoit pour objet que de demander l'impression du discours des Citoyens des Etats d'Amérique, et la réponse du Président, et de satisfaire au vœu qu'ils formoient d'assister à la FÉDÉRATION ;

TOME VII

Séance du 2 mai 1791

SUR L'AFFAIRE D'AVIGNON, p. 299-308

p. 304, *Mercure universel*, t. III, p. 73
Or, qui pourroit méconnoître le vœu des Comtadins, lorsqu'ils ont cassé leurs anciens officiers municipaux, lorsqu'ils ont envoyé des députés à l'assemblée nationale, lorsqu'ils en ont envoyé à la FÉDÉRATION, pour renouveler leur serment, lorsqu'enfin des combats, des victoires ont attesté et couronné leurs vœux.

TOME VIII

Séance du 11 janvier 1792

SUR LA GUERRE, p. 95-116

p. 101, *Suite du discours sur la guerre*
N'a-t-on pas vu un homme destiné dès longtemps à l'exécution des desseins de la cour, célèbre par la pertinacité avec laquelle il a suivi le projet ambitieux d'attacher à sa personne la multitude des citoyens armés,

provoquer et recevoir sur son passage des honneurs qui étoient autant d'insultes aux mânes des patriotes immolés au champ de la FÉDÉRATION, à ceux des soldats égorgés à Nanci, autant d'outrages à la liberté et à la patrie, autant de sinistres témoignages des erreurs de l'opinion et de la foiblesse de l'esprit public, autant d'effrayans pronostics des maux que nous pouvons craindre de l'influence d'une coalition qui a déjà porté tant de coups mortels à notre constitution ?

p. 110

que tes [du doux et tendre espoir de l'humanité] premiers spectacles soient le champ de la FÉDÉRATION inondé du sang des plus vertueux citoyens ;

p. 114, *Journal débats et corresp. SAC*, n° 127, p. 1

Que les noms des martyrs de la liberté occupent dans ta mémoire la place qu'ont trop long-tems occupée dans la nôtre les héros de l'aristocratie ; que tes premiers spectacles soient le champ de la FÉDÉRATION.

Séance du 25 janvier 1792

SUR LA GUERRE, p. 132-153

p. 147, *Troisième discours [...] sur la guerre [...]*
Donnez-moi un général qui, après avoir vaincu nos ennemis, puisse monter au Capitole, et lever vers les dieux des mains pures et innocentes, c'est-à-dire, qui puisse venir au champ de la FÉDÉRATION offrir, sur l'autel de la patrie, des sacrifices agréables aux mânes des citoyens qui l'ont rougi de leur sang ;

Séance du 10 février 1792

SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, p. 157-190

p. 164 (2), *Discours [...] sur les moyens de sauver l'Etat et la Liberté [...]*
Elle [la paix publique] régnoit cette paix désirée, lorsque sans être entouré de bayonnettes, un peuple immense hâtoit, par ses travaux volontaires, les préparatifs de la FÉDÉRATION, et présentoit le ravissant spectacle de la joie, de la liberté, de l'ordre, de la fraternité dans ce même champ que quelque tems après vous avez couvert des ombres de la mort. | [...] Allons au champ de la FÉDÉRATION ; fonctionnaires publics et citoyens, citoyens armés ou non armés, allons offrir un sacrifice expiatoire sur l'autel de la liberté.

p. 189, *Le Courier des LXXXIII Départemens*, n° 12, p. 180 **

M. Robespierre voudroit que l'on instituât des fêtes nationales ; qu'à l'époque du premier mars, il y eût une FÉDÉRATION générale dans tous les départemens, et que la nouvelle municipalité de Paris, précédée des représentans du peuple, se rendît au champ de Mars avec toute la capitale, pour y offrir un sacrifice expiatoire, etc.

Séance su 28 mars 1792, 3^{ème} intervention

SUR UNE SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES SOLDATS DE CHÂTEAUVIEUX, ET SUR LES BUSTES DE BAILLY ET DE LAFAYETTE, p. 242-246

p. 246, *Journal universel*, n° 859, p. 1455 **
ces hommes [Bailly et Lafayette], disait-il, qui ont encore les mains teintes du sang de leurs frères égorgés au champ de la FÉDÉRATION, de Lafayette, ajoutait M. Robespierre, de Lafayette qui, caressant et trompant les deux partis, n'a cessé de conspirer contre la liberté sous le masque d'un patriotisme hypocrite ;

SAC

Séance du 11 avril 1792, 2^e intervention

CONTRE LAFAYETTE, p. 263-272

p. 267-268, *Journal débats et corresp.*, SAC, n° 176, p. 3

Rappelez-vous que le matin du jour où le champ de la FÉDÉRATION fut souillé du sang des patriotes, deux hommes sont immolés sans qu'on puisse deviner la cause de cet assassinat, et leurs assassins ne sont pas poursuivis.

SAC

Séance du 17 avril 1792, 2^e intervention

SUR LES SOLDATS DE CHÂTEAUVIEUX (suite), p. 281-285

p. 282, *Journal débats et corresp.*, SAC, n° 179, p. 2

La FÉDÉRATION fut souillée par des actes d'idolâtrie et des cris serviles : Lafayette et la cour y étoient.

p. 284, *La Rocambole des journaux*, t. IV, n° 7, p. 116

Qu'elle différence avec ces vieilles fêtes du despotisme ! Ma foi je n'en ai jamais vu de plus brillante, pas même celle où nous emmenâmes bravement et bien le Roi de Versailles à Paris. Celle de la FÉDÉRATION fut souillée par des actes d'idolâtrie et des cris serviles [...], Lafayette et la Cour y étoient ;

p. 284, *Annales monarchiques*, t. V, n° 415, p. 1
La FÉDÉRATION fut souillée par des actes d'idolâtrie et des cris serviles. La Fayette et la cour y étoient.

Séance du 11 juillet 1792

SUR LES DANGERS DE LA PATRIE (suite), p. 390-395

p. 392, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 230, p. 2
la patrie est en danger parce que l'idolâtrie et la séduction ont procuré à cette cour des administrateurs assez vils pour se prosterner devant elle, et qui à peine sortis de ces assemblées où ils flattaient le peuple pour obtenir des places, sont assez vils, comme les administrateurs de la Somme, du Pas-de-Calais et autres pour entrer dans une FÉDÉRATION coupable avec la cour contre la liberté.

p. 392, *Courrier du Midi*, n° 161, p. 696 *
M. Robespierre a la parole : il passe en revue les différentes époques de la FÉDÉRATION ;

Séance du 12 juillet 1792

SUR UN ARTICLE TENDANCIEUX DU « JOURNAL DU SOIR », p. 395-396

p. 396, *Journal débats et corresp. SAC*, n° 231, p. 2 *
Ce journaliste l'avait défiguré [le début du projet d'adresse aux fédérés par la société] au point de la faire commencer par une invitation spéciale aux Marseillais de ne pas quitter le champ de la FÉDÉRATION sans avoir vengé les victimes qui y ont péri l'année dernière.

TOME IX – X : aucune occurrence

TOME XI

ADRESSE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE PAR LA SAC SÉANTE AUX JACOBINS À PARIS, p. 339-345

p. 341
Oui, vous retrouverez, dans tous les temps, le peuple français, fier, raisonnable, magnanime, modéré, tel que vous le vîtes au mois de juillet 1789, lorsqu'après avoir secondé vos généreux efforts contre le despotisme, et sauvé à la fois la patrie et vous, il resta calme, précisément parce qu'il était libre et respecté, tel que vous le vîtes au Champ de la FÉDÉRATION,

donnant le spectacle de l'union la plus touchante et la plus sublime, tel enfin que vous le vîtes après la fuite du roi, et au moment où Louis XVI traversait la multitude immense de ces mêmes citoyens qu'il avait dénoncés à la France entière.

p. 344

Les commissaires arrivèrent au Champ de la FÉDÉRATION. Là, des esprits imbus des funestes idées d'un faux républicanisme, avaient rédigé des Pétitions qui ne nous sont pas parvenues.

ADRESSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE AUX FRANÇAIS, juillet 1791, p. 347-376

p. 351

que je l'ai vu généreux, raisonnable, magnanime, modéré, lorsque, après avoir terrassé le despotisme et sauvé ses représentants, il rentra de lui-même dans le calme, précisément parce qu'il était libre et respecté ; je jure que je l'ai vu déployer ce même caractère, lorsqu'au champ de la FÉDÉRATION il donna le spectacle de l'union la plus sublime et la plus touchante ;

p. 363

On va voir si ces alarmes étaient fondées. Le lendemain matin, les citoyens qui voulurent adopter la pétition, s'assemblent, paisiblement et sans armes, au champ de la FÉDÉRATION, pour la signer sur l'autel de la patrie, après avoir averti la municipalité de l'objet de leur réunion, dans la forme prescrite par les décrets : tout se passa dans le plus grand ordre.

p. 365

Ce qui est certain, ce qu'il est infiniment essentiel d'observer, c'est que depuis longtemps on voit se développer un projet funeste d'animer les citoyens armés contre les citoyens sans armes, et ceux-ci contre les autres ; c'est que tout récemment encore, dans le même lieu, le jour de la fête de la FÉDÉRATION, des pierres avaient été jetées par quelques hommes à des gardes nationales, qui vengèrent sur le champ cette insulte dans le sang des agresseurs ;

p. 366

On assure même que depuis la fatale journée des gardes nationaux ont été attaqués, les uns par des citoyens dont les proches ont péri

au champ de la FÉDÉRATION, les autres par les émissaires des ennemis de la révolution <...>
Ô citoyens !

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FÉDÉRATIVE

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FÉDÉRATIVE	3	0,00017	0,02

TOME I – IV : aucune occurrence

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 6 (22 novembre 1792)

p. 81, SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE (18-30 octobre 1792), p. 77-96 *

On demande l'impression du discours et de la réponse ; et Gensonné ne s'y oppose, que pour avoir occasion de dire : que, si cette pétition étoit connue, la république française se diviserait en république FÉDÉRATIVE ; il assure même que ces idées commencent à se propager.

TOME VI – VIII : aucune occurrence

TOME IX

Séance du 25 septembre 1792

SUR L'INCUPLATION DE DICTATURE, p. 13-27

p. 21, Gazette nationale ou le Moniteur universel, n° 270, p. 1145

Quand nous avons vu rejeter tous ces faits sur les autorités constituées révolutionnairement dans Paris, nous avons cru qu'il y avait un dessein formé de faire une république FÉDÉRATIVE.

Séance du 15 avril 1793

SUR LA CONSTITUTION, p. 433-441

p. 441, *Mercur universel*, t. XXVI, p. 248
Eh bien, parlez-vous de la forme ? Nul aristocrate n'osera vous proposer un roi dans les assemblées primaires, il serait puni de mort ? Est-ce une forme aristocratique ? elle est réprochée de tous les citoyens. Est-ce la forme FÉDÉRATIVE ? Vous donneriez donc au peuple moins qu'il n'a ?

TOME X – XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FÉDÉRATIVES

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FÉDÉRATIVES	3	0,00017	0,02

TOME I – IV : aucune occurrence

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Deuxième série

N° 2 (10 janvier 1793)

p. 211, OPINION DE CAMILLE DESMOULINS, DÉPUTÉ DE PARIS À LA CONVENTION NATIONALE, SUR LA QUESTION DE L'APPEL AU PEUPLE, DANS LE PROCÈS DE LOUIS XVI, p. 211-223 *

Ferons-nous partie de la monarchie prussienne ou autrichienne, ou la France ne sera-t-elle démembrée qu'en républiques FÉDÉRATIVES ?

TOME VI – VIII : aucune occurrence

TOME IX

Séance du 25 septembre 1792

SUR L'INCUPLATION DE DICTATURE, p. 13-27

p. 20, Gazette nationale ou le Moniteur universel, n° 270, p. 1145

nous avons soupçonné qu'on voulait faire de la République française un amas de Républiques FÉDÉRATIVES qui seraient sans cesse la proie des fureurs civiles ou de la rage des ennemis. Je ne sais si ces indices sont fondés ;

SALE

Séance du 15 octobre 1792

SUR LE PROJET D'UNE GARDE DÉPARTEMENTALE, p. 31-40

p. 37, *Discours sur l'institution d'une nouvelle garde pour la convention nationale*
Mais comment veut-on nous faire voir la consolidation de l'unité politique dans un projet qui tend évidemment à l'altérer ? Eh ! qu'y a-t-il donc de plus naturellement lié aux idées FÉDÉRATIVES que ce système d'opposer sans cesse Paris aux départements, de donner à chaque département une représentation armée particulière ;

TOME X – XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FÉDÉRÉ

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FÉDÉRÉ	5	0,00029	0,03

TOME I – III : aucune occurrence

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 12 (20 AOÛT 1792)

p. 369, *PIÈCES TROUVÉES DANS LA CHAMBRE DU ROI*, p. 369-372
Mondot, Robert, Vernaud, Durand, FÉDÉRÉ de Romans ; Parisot, Lattache, Marion.

TOME V – VII : aucune occurrence

TOME VIII

Séance du 30 juillet 1792

SUR LA NÉCESSITÉ DE DEMEURER CALMES, p. 422-423

p. 422 (3), *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 241, p. 1 ; *Journal des Jacobins*, n° 2, p. 2
Je déclare que dans ce moment, je crois que notre poste est ici, j'y resterai. Un FÉDÉRÉ se plaint d'avoir été insulté ; sans doute, comme frères, comme patriotes, nous ressentons tous son injure, mais je ne puis lui donner la parole sans consulter l'assemblée, pour

entendre ses plaintes. Que ceux qui veulent que le FÉDÉRÉ soit entendu... etc. | * La société donne la parole au FÉDÉRÉ.

p. 423, *La Rocamboles des Journaux*, n° 9, p. 147 *
Sur ce, voici un FÉDÉRÉ de la côte d'or qui se plaint d'avoir été rossé.

TOME IX – XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FÉDÉRÉES

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FÉDÉRÉES	1	0,00006	0,01

TOME I – VIII : aucune occurrence

TOME IX

SALE

Séance du 15 octobre 1792

SUR LE PROJET D'UNE GARDE DÉPARTEMENTALE, p. 31-40

p. 37, *Discours sur l'institution d'une nouvelle garde pour la convention nationale*
Que dis-je ? qui peut songer aux circonstances qui ont accompagné et précédé le projet que je combats, sans voir qu'il ne fait que préparer celui de morceler l'état en républiques FÉDÉRÉES ?

TOME X – XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FÉDÉRÉS

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FÉDÉRÉS	84	0,00485	0,49

TOME I – III : aucune occurrence

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 6 (22-23 juin 1792)

p.182, RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE, CITOYEN FRANÇAIS À MONSIEUR LAFAYETTE, GÉNÉRAL D'ARMÉE, p. 165-190

Aux démonstrations inconcevables d'idolâtrie que les FÉDÉRÉS lui [à Lafayette] prodiguèrent, et qu'il savoit si bien provoquer par les petites minauderies auxquelles il étoit exercé, on eût dit que la nation ne s'étoit assemblée que pour lui rendre hommage ;

p.182-183

Il [Lafayette] envoya dans leurs provinces les députés FÉDÉRÉS remplis de fausses idées, de préjugés serviles et surtout d'un engouement honteux et ridicule pour la plus méprisable idole.

p.183

Il [Lafayette] retint à Paris les députés de la fédération, qui formèrent alors ce fameux club des FÉDÉRÉS, connu par les principes anti-civiques qu'il afficha aux dépens de la tranquillité publique, et qui devint un des principaux instrumens de ses pernicieux desseins.

N° 7 (29-30 juin 1792)

p. 203, DEUXIÈME LETTRE DE M. ROBESPIERRE, À M. LAFAYETTE, SUR LES LETTRES DE M. LAFAYETTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU ROI, p. 195-219

D'où vous [Lafayette] vient cette antipathie pour les clubs patriotiques? Vous ne l'aviez point pour le club de 1789, dont vous étiez l'instituteur? pour le club monarchique, pour le club des FÉDÉRÉS dont vous étiez aussi le protecteur et le héros ;

N° 10 (25 juillet 1792)

p. 295, SUR LA FÉDÉRATION DE 1792, p. 294-300

Ils [des hommes libres] ont foulé aux pieds les idoles que leurs devanciers avoient encensées. Ils ont voué au mépris public le même homme que les premiers FÉDÉRÉS avoient adoré.

p. 295-296

Des directoires, émules de son [du ministre de l'intérieur] civisme, ont abusé de leur autorité, pour les désarmer, pour les arrêter ; des bruits alarmans, des libelles infâmes étoient répandus sur toute la route, pour détourner les députés FÉDÉRÉS de se rendre à Paris. Et dans cette ville même, la cour et l'aristocratie

n'ont rien oublié pour les rébuter, et pour les forcer à fuir promptement la capitale.

p. 297

Citoyens-FÉDÉRÉS, ne combattez nos ennemis communs, qu'avec le glaive des lois. Présentez légalement à l'assemblée législative, le vœu du peuple de vos départemens et les alarmes de la patrie en péril.

N° 11 (5 août 1792)

p. 335, SUR L'ARRIVÉE DES MARSEILLOIS À PARIS, p. 334-337

quand les FÉDÉRÉS de Marseille, et ceux qui les accompagnoient, instruits de ce qui se passoit, s'élançant avec la rapidité de la foudre, à la défense du peuple et de leur camarade.

p. 335-336

Tout semble, depuis longtems, présager une grande conspiration qui, peut-être, auroit déjà élaté, sans le séjour des FÉDÉRÉS à Paris. Aussi n'est-il point d'intrigues qu'on emploie, soit pour les éloigner, soit pour les diviser, soit pour les endormir.

N° 12 (20 août 1792)

p. 353, SUR LES ÉVÉNEMENS DU 10 AOÛT 1792, p. 350-360

Cependant le tocsin avoit sonné ; les citoyens de toutes les sections s'étoient armés et réunis ; les gardes nationales, tout le peuple, la gendarmerie nationale, les FÉDÉRÉS de tous les départemens restés à Paris, tous n'avoient qu'un seul sentiment, qu'un seul but. On distinguoit parmi eux l'immortel bataillon de Marseille, célèbre par des victoires remportées sur les tyrans du midi.

p. 354

Arrivés à la porte du Château, sur la place du Carrousel, un bataillon de FÉDÉRÉS et de citoyens arrivé le premier, requit les suisses de se ranger du parti du peuple.

p. 362, DÉTAILS INTÉRESSANS DES ÉVÉNEMENS DU 19 AOÛT ET DES JOURS SUIVANS, p. 360-366

Citons un des traits héroïques qu'enfanta cette lutte de la liberté contre la tyrannie. Un corps de bretons, de FÉDÉRÉS de différens départemens, et de citoyens de Paris, étoit arrivé aux Thuileries.

Première série

N° 6 (22 novembre 1792)

p. 95, *SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE* (18-30 octobre 1792), p. 77-96 *

La Convention nationale décrète que les bataillons FÉDÉRÉS, les dragons de la république, les gendarmes nationaux et autres corps de troupes de ligne et de volontaires qui se trouvent, soit dans Paris, soit dans le voisinage, feront, concurremment avec la garde nationale de Paris, le service de la convention et de tous les établissemens publics.

N° 7 (29 novembre 1792)

p. 98, *RÉPONSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À JÉRÔME PETION*, p. 97-115

Vous [Petion] voulez bien en céder quelque portion aux FÉDÉRÉS, à qui vous n'avez jamais cessé de recommander l'inaction ; à qui vous ne vous mettiez nullement en peine de procurer les moyens de rester à Paris ;

p. 99

Si vous aviez été à la maison commune, vous auriez su qu'elle étoit le centre de ralliement du peuple ; que c'étoit avec les nouveaux magistrats que correspondoient, à chaque instant, les défenseurs de la liberté ; vous auriez su ce qu'ils ont fait pour procurer aux FÉDÉRÉS et aux citoyens des munitions et des armes, et pour étouffer la conjuration de la cour.

p. 104 (5)

Vous sembleriez sourire de pitié, à ceux qui vous en parloient ; de manière que vous vous séparâtes des patriotes du comité de police, qui y croyaient, et qu'ils furent obligés de se passer de votre signature, pour donner les ordres de distribuer des munitions aux FÉDÉRÉS. | Vous aviez déjà fait avorter plusieurs fois l'insurrection commencée, en courant dans les sections, et dans les faux-bourgs, prêcher l'ordre et la tranquillité. Vous aviez enchaîné le courage du peuple et des FÉDÉRÉS. [...] Cependant le péril devenoit plus pressant, et les preuves du complot tramé par la cour, pour égorgé les patriotes, étoient par-tout. Le directoire révolutionnaire des citoyens FÉDÉRÉS avoit marqué la

nuit du 9 au 10 août, pour l'étouffer. [...] Je n'avois aucune influence particulière sur les événements ; mais comme je fréquentois assez souvent la SAC, où se rendoit habituellement les membres du directoire des FÉDÉRÉS, vous me pressâtes vivement de prêcher votre doctrine, dans cette société. [...] J'aurois pu faire moi-même ces rapprochemens ; mais telle étoit encore ma confiance en vous, et, s'il faut le dire, les sentimens d'amitié que réveilloient dans mon cœur votre démarche inattendue, que je vous crus jusqu'à un certain point ; mais le peuple et les FÉDÉRÉS ne vous crurent point ;

p. 105

Citoyens de Paris et FÉDÉRÉS, tous s'étoient accordés sur la nécessité d'une mesure préliminaire, infiniment sage, dont vous ne parlez pas, qui avoit pour objet de vous mettre dans l'impuissance de recommencer vos courses et vos prédications pacifiques ;

N° 8 (6-7 décembre 1792)

p. 123, *DISCOURS DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À LA CONVENTION NATIONALE SUR LE PARTI À L'ÉGARD DE LOUIS XVI*, p. 122-126 *

Il [Barrere] attise la division entre Paris et les nouveaux FÉDÉRÉS ; suppose que cette ville est livrée à l'anarchie ;

N° 10 (13-15 décembre 1792)

p. 141 (2), *DEUXIÈME LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE EN RÉPONSE AU SECOND DISCOURS DE JÉRÔME PETION*, p. 140-159

Vous convenez que, dans les jours qui précédèrent la fatale journée, vous avez couru la ville et les fauxbourgs pour exhorter les FÉDÉRÉS et le peuple au calme et à la tranquillité ; [...] Enfin, vous ne niez pas qu'à la veille du jour immortel, vous vous étiez séparés des membres du comité de police, qui furent obligés de se passer de votre signature pour faire délivrer des cartouches aux FÉDÉRÉS, et pour mettre les citoyens en état de défense contre les conspirations de la cour prêtes à éclater ; que vous ne pouviez pas même croire au danger imminent qui menaçoit les amis de la liberté.

p. 150

Vous qui, après avoir refusé, avant le dix août, de correspondre avec les membres

patriotes du comité de police, qui armoient les citoyens contre les conspirations de la cour, et de signer les ordres de délivrer des munitions aux FÉDÉRÉS, avez refusé encore, après le 10 août, de souscrire aux arrestations des conspirateurs, dont Paris étoit infesté.

p. 157

vous vous étiez mis dans la tête que la France avoit la fantaisie de vous faire roi, ou tout au moins régent ; que vous auriez un combat sérieux à soutenir contre elle, pour vous en défendre ; et vous trembliez que les FÉDÉRÉS ne fussent venus tout exprès pour vous introniser !

Deuxième série

N° 1 (5 janvier 1793)

p. 192, LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À MM. VERGNAUD, GENSONNÉ, BRISSOT ET GUADÉT SUR LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU JUGEMENT DE LOUIS CAPET, p. 189-204

La [la volonté du souverain] consultiez-vous, lorsqu'à la fin de juillet dernier, au moment où les FÉDÉRÉS rassemblés à Paris, conspiraient saintement contre la tyrannie, avec toutes les sections de cette grande cité, vous osâtes vous opposer à la déchéance de Louis Capet, demandée par les cris de l'indignation universelle ;

p. 194

Vous auriez dû, messieurs, être plus circonspects. Car, on se souvient de votre conduite tortueuse durant la législature, de vos liaisons suspectes, de vos intrigues éternelles ; on se souvient du rôle que vous jouâtes dans la discussion sur la déchéance ; on se souvient de ce lâche abandon, où vous laissâtes les FÉDÉRÉS, et de vos efforts inutiles, pour les éloigner de Paris.

N° 3 (25 janvier 1793)

p. 227 (2), A PROPOS DE L'EXÉCUTION DU ROI ET DU MEURTRE DE LE PELETIER, p. 226-229

On avoit vu à la barre même de la Convention, des FÉDÉRÉS trompés par ces sinistres préventions, venir menacer hautement la portion la plus pure des représentans du peuple. [...] Les FÉDÉRÉS virent le calme et le patriotisme le plus énergique régner en-

semble dans cette cité, qu'on leur avoit peinte comme le théâtre des crimes et des séditions, ils virent un peuple aimable, généreux, passionné pour le bien public, où ils croyoient trouver une horde de cannibales ;

p. 228

Bientôt les FÉDÉRÉS de tous les départemens et le peuple de Paris, réunis sur la place du Carrouzel avec les officiers municipaux et toutes les autorités constituées de cette grande cité, dans une fête patriotique, ordonnée sur-le-champ, par l'enthousiasme de la liberté, présentèrent une de ces scènes ravissantes, où le civisme et la fraternité, où toutes les passions tendres et courageuses triomphent à-la-fois, et dont les français libres, ont donné le premier exemple au monde.

p. 237, OPINION DE FRANÇOIS-PAUL-NICOLAS ANTHOINE, DÉPISTÉ DU DÉPARTEMENT DE LA MOZELLE, SUR LE JUGEMENT DE LOUIS, CI-DEVANT ROI DES FRANÇAIS, p. 229-238 *

Les dénonciateurs étoient l'assemblée législative, les assemblées populaires, la nation entière ; les jurés étoient les FÉDÉRÉS, les parisiens qui ont fait la journée du 10 août, et toutes les communes de la république qui l'ont approuvée.

N° 4 (30 janvier 1793)

p. 250-251, TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE, JUGEMENT DE LOUIS CAPET, p. 246-264
Chambon est vigoureusement appuyé par Rouyer ; celui-ci demande que les FÉDÉRÉS arrivés à Paris partagent, avec la garde nationale, le service auprès de la Convention et des établissemens publics, toute l'assemblée adopte unanimement cette proposition.

N° 5 (5 février 1793)

p. 268, [EXAMEN DE LA SITUATION APRÈS LA DÉCLARATION DE GUERRE À L'ANGLETERRE], p. 265-273

Je les vois, dans les derniers tems, occupés à calomnier la cité immortelle où elle s'est opérée, le rendez-vous de tous les FÉDÉRÉS, de tous les français, le boulevard et le berceau de notre liberté.

N° 6 (15-20 février 1793)

p. 290, *LES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DE PARIS À LEURS COMMETTANS*, p. 287-291
C'est contre Paris que les chefs d'une coupable intrigue appeloient naguères les FÉDÉRÉS, avec qui Paris avoit renversé le trône du tyran.

N° 7 (fin de février 1793)

p. 318, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE*, p. 307-320 *
Une députation des FÉDÉRÉS venus des départemens, réunis en société sous le titre de défenseurs de la république une et indivisible, présente l'adresse suivante : | Représentans du peuple français, la loi vouloit la mort du tyran, vous l'avez décrétée ; il n'est plus.

N° 8 (2-5 mars 1793)

p. 326, *ADRESSE DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ SÉANTE AUX JACOBINS DE PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES*, p. 323-328

p. 326
Le peuple de Paris uni aux FÉDÉRÉS des 83 départemens, a renversé le trône ;

p. 328
Venez jurer une nouvelle alliance contre les tyrans et contre les intrigans ; et dès ce moment tous les ennemis de la liberté pâliront devant vous, comme ils pâlissoient devant les FÉDÉRÉS, qu'ils avoient eux-mêmes appelés contre nous.

N° 9 (6 avril 1793)

p. 342, *SUR LES TROUBLES DE PARIS*, p. 340-345
Depuis quatre mois, on disoit à la France entière, que Paris étoit le théâtre de la sédition et du crime ; eh bien ! ils sont venus ces FÉDÉRÉS qu'on appeloit à grands cris ;

TOME VI – VII : aucune occurrence

TOME VIII

Séance du 11 juillet 1792
SUR LES DANGERS DE LA PATRIE (suite), p. 390-395

p. 394, *Journal débats et corresp. SAC*, n° 230, p. 2
Il faut donc la constitution décrétée, mais il la faut toute entière, religieusement observée pour le salut du peuple, sans quoi le mot

de constitution ne devient plus qu'un mot de ralliement pour les factieux qui voudront s'en emparer pour combattre la liberté. C'est dans ces principes que j'ai rédigé une adresse aux FÉDÉRÉS dont je vais faire lecture à la société si elle le trouve bon.

p. 394 (2), *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 14 juillet 1792, p. 7 *
Tous les FÉDÉRÉS arrivés à Paris y ont assisté et reçu l'accolade civique. | [...] M. Robespierre lit une adresse aux FÉDÉRÉS au milieu d'une pluie d'applaudissemens qui cesse par l'arrivée des patriotes monaidiens arlésiens, le sac sur le dos, mais sans armes.

p. 395 (2), *Journal général de France*, n° 196, p. 787 *
M. Robespierre termine son galimathias, par la lecture d'une diatribe, qu'il appelle *adresse*, faite pour les FÉDÉRÉS, et qui, par l'ordre de la société, sera imprimée, affichée, distribuée, etc., etc. (C'est cette *adresse aux FÉDÉRÉS* qui a couvert avant-hier les murs du Palais-Royal, et qui a indigné même certains jacobins modérés.)

p. 395, *Courrier du Midi*, n° 161, p. 696 *
puis il [Robespierre] lit un projet d'adresse aux FÉDÉRÉS, commençant ainsi : Salut aux braves Marseillois, qui, les premiers ont donné l'exemple d'aimer la patrie ;

p. 395, *Courrier du Midi*, n° 161, p. 696
salut aux autres FÉDÉRÉS, qui viennent vaincre et mourir pour la patrie.

p. 395, *Bulletin de Minuit*, n° 90, p. 343 **
Cependant M. Robespierre disoit hier aux Jacobins qu'il espéroit que les FÉDÉRÉS ne s'en retourneroient pas sans avoir expié les horreurs commises par M. de Lafayette, l'année dernière au Champ-de-Mars.

p. 395, *Gazette universelle*, n° 196, p. 782 **
M. Robespierre vient d'inviter dans une *adresse*, approuvée par les Jacobins, les FÉDÉRÉS à venger le sang répandu l'année dernière sur l'autel de la patrie.

Séance du 12 juillet 1792
SUR UN ARTICLE TENDANCIEUX DU « JOURNAL DU SOIR », p. 395-396

p. 396, *Journal débats et corresp. SAC*, n° 231, p. 2 *
il [un des membres de la société] cite en exemple le début du projet d'adresse aux FÉDÉRÉS par la société.

Séance du 13 juillet 1792, 2^e intervention
CONTRE LAFAYETTE, p. 398-399

p. 398, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 232, p. 1
Je crois que la société en général, et les FÉDÉRÉS en particulier doivent faire la plus grande attention aux divers faits qui viennent d'être rapportés.

p. 399 (2), *La Rocambole des Journaux*, n° 6, p. 90 **
Robespierre invite les FÉDÉRÉS de s'occuper avant tout à faire exterminer la Fayette. [...] *
Bravo, répond son camarade Danton, mais puisque les FÉDÉRÉS sont ici, et qu'il appert à tous et un chacun de nous, que le danger de la patrie ne vient que du pouvoir exécutif ; il faut qu'ils jurent de ne se séparer que lorsque les traîtres seront punis.

Séance du 16 juillet 1792
SUR LA NÉCESSITÉ DE LA PRÉSENCE DES FÉDÉRÉS À PARIS,
p. 400-401

p. 400 (3), *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 233, p. 1
M. Robespierre [...] où il développe les motifs qui rendent indispensable, nécessaire au salut de l'empire et de la liberté française le séjour des FÉDÉRÉS dans la capitale, jusqu'à ce que la patrie ne soit plus en danger Mais pour rendre ce séjour possible, il faut que tous les bons citoyens regardent les FÉDÉRÉS comme des frères, des amis, des libérateurs, les accueillent chez eux et partagent avec eux leur logement, leur table, et leur rendent enfin le séjour de la capitale praticable. Il faut ensuite que tous les FÉDÉRÉS écrivent dans leurs départemens, qu'ils dépeignent vivement les dangers réels de la patrie et la nécessité de se réunir tous à sa voix.

p. 400, *Bulletin de Minuit*, n° 96, p. 369
Retenir les FÉDÉRÉS dans la Capitale jusqu'à ce que la Patrie ne soit plus en danger ;

p. 401 (2), *La Rocambole des Journaux*, n° 6, p. 91 *
De grâce, MM. les FÉDÉRÉS, ne nous abandonnez pas dans cette affreuse crise. Souvenez-vous que vous l'avez juré. [...] oui, les FÉDÉRÉS resteront à Paris pour nous garantir de la peur.

Séance du 20 juillet 1792, 1^{ère} intervention
SUR LA POLICE DU CHÂTEAU DES TUILERIES, p. 401-402

p. 402, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 235, p. 2
Quant à la motion qui vient d'être faite dans le tumulte, de détourner les FÉDÉRÉS de se rendre à Soissons c'est à leur civisme, à leurs lumières seules, à leur inspirer ce qu'ils doivent faire à cet égard.

Séance du 30 juillet 1792
SUR LA NÉCESSITÉ DE DEMEURER CALMES, p. 422-423

p. 423, *La Rocambole des Journaux*, n° 9, p. 147 *
L'un d'eux [quelques jacquets] raconte alors que les FÉDÉRÉS Marseillais, dînant aux champs élysées, avoient dans leur voisinage des grenadiers du bataillon des filles St. Thomas, avec des ci-devant gardes du roi, des sergens suisses qui crioient à pleine gueule : vive le Roi, vive la Reine, f... pour la nation (fausseté).

Séance du 10 août 1792
SUR LES MESURES A PRENDRE, p. 427-428

p. 427, *Journal débats et corresp. SAC*, n° 247, p. 1
La commune, ajoute-t-il, doit prendre comme mesure importante, celle d'envoyer des commissaires dans les quatre-vingt-trois départemens pour leur exposer votre vraie situation ; les FÉDÉRÉS doivent commencer, en écrivant chacun dans leurs départemens respectifs.

Conseil général de la Commune de Paris
Séance du 1^{er} septembre 1792, 2^e intervention
SUR LA DÉMISSION DU CONSEIL GÉNÉRAL, p. 448-457

p. 450, *Adresse des représentans de la commune de Paris à leurs concitoyens*
Les généreux FÉDÉRÉS, presque absolument abandonnés, jusqu'à alors, secourus par leur tendre sollicitude ; la mémoire des martyrs de la liberté, honorée par leurs soins, quand

l'indifférence du corps législatif oublioit cette dette sacrée de la patrie ;

TOME IX

SALE

Séance du 28 octobre 1792

SUR L'INFLUENCE DE LA CALOMNIE, p. 43-62

p. 51, *Discours sur l'influence de la calomnie sur la Révolution*

Le peuple de Paris, qui le détestoit depuis long-tems, quand on l'adoroit ailleurs, et les FÉDÉRÉS des autres départemens, aidés par Lafayette lui-même, renversèrent le monstrueux édifice de sa réputation et de sa fortune, qui ne tomba qu'avec le trône.

p. 54
par le courage sublime avec lequel elles [les sections] ont donné solennellement à toute la France le signal de la sainte insurrection qui a sauvé la patrie ? Tandis que les parisiens, unis avec les FÉDÉRÉS, terrassoient le despotisme ;

Séance du 5 novembre 1792

RÉPONSE À L'ACCUSATION DE LOUVET, p. 77-104

p. 84, *Réponse de Maximilien Robespierre à l'accusation de J.-B. Louvet*

Mais, si depuis le mois de janvier, les jacobins n'ont pas perdu la confiance et l'estime de la nation, et n'ont pas cessé de servir la liberté ; si c'est depuis cette époque qu'ils ont déployé un plus grand courage contre la cour et Lafayette ; si c'est depuis cette époque que l'Autriche et la Prusse leur ont déclaré la guerre ; si c'est depuis cette époque qu'ils ont recueilli dans leur sein les FÉDÉRÉS, rassemblés pour conspirer contre la tyrannie, et préparé avec eux la sainte insurrection du mois d'août 1792, que faut-il conclure de ce que vous venez de dire ?

p. 91
on déposa sur le bureau de la commune des balles mâchées, extraites du corps de plusieurs Marseillois et plusieurs autres FÉDÉRÉS ;

p. 92 (2)
Eh ! s'il n'en eût pas été ainsi, comment le peuple ne l'auroit-il pas empêché ? Comment la garde nationale, comment les FÉDÉRÉS n'au-

roient-ils fait aucun mouvement pour s'y opposer ? Les FÉDÉRÉS eux-mêmes étoient-là en grand nombre.

Séance du 3 décembre 1792, 1^{ère} intervention

SUR LE JUGEMENT DU ROI, p. 120-134

p. 122, *Opinion [...] sur le jugement de Louis XVI*

La détention même que Louis a subie jusqu'à ce moment, est une vexation injuste ; les FÉDÉRÉS, le peuple de Paris, tous les patriotes de l'empire français sont coupables ;

p. 132, *Mercure universel*, t. XXII, p. 62
si Louis est innocent, la révolution est incertaine, tous les défenseurs de la liberté deviennent des calomnieux, les rebelles étoient les défenseurs de l'innocence opprimée, les arrestations de Louis XVI sont des vexations, les FÉDÉRÉS sont des rebelles ; citoyens, si ces idées ne vous semblent pas des paradoxes <...>

SALE

Séance du 7 décembre 1792

SUR LES MOYENS DE SAUVER LA LIBERTÉ, p. 148-154

p. 150, *Jal des débats et correspond.... Sté des Jacobins*, n° 315, p. 3 ; *La Quotidienne*, 10 déc. 1792, p. 3

Qu'avons-nous à faire ? Eclairer l'opinion publique par tous les moyens possibles. Il faut faire circuler nos écrits parmi les FÉDÉRÉS, afin de les désabuser ;

Séance du 18 janvier 1793, 2^e intervention

CONTRE LE SURSIS, p. 242-243

p. 242, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 22, p. 112 ; *Le Logotachigraphe*, n° 20, p. 157

Faisons-nous tous un devoir d'avertir la municipalité, les sections de Paris, et le club des FÉDÉRÉS ; ces braves citoyens qui, en cimentant par leurs embrassemens fraternels la paix entr'eux et leurs frères d'armes de Paris, vont déjouer à jamais les ennemis de la tranquillité publique.

SALE

Séance du 20 janvier 1793, 2^e intervention

SUR LES MESURES DE SÛRETÉ NÉCESSAIRES, p. 246-248

p. 247, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 342, p. 3

Nous ne devons le salut de la chose publique qu'à la réunion fraternelle des FÉDÉRÉS que l'on avait voulu armer contre nous : Thuriot vous a indiqué les principales mesures propres à maintenir le calme.

Séance du 30 janvier 1793, 2^e intervention
SUR UNE DEMANDE DU 2^e BATAILLON DES FÉDÉRÉS DE MARSEILLE, p. 260-261

p. 260, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 31, p. 150
Je ne crois pas qu'on puisse douter que les Marseillois, et tous les FÉDÉRÉS venus à Paris, n'y soient venus librement, et qu'il n'y a rien de commun entr'eux et les citoyens qui se sont engagés, ils sont venus librement, non pour composer une armée, non pour repousser l'ennemi, mais pour secourir leurs frères de Paris.

SALE

Séance du 4 février 1793
SUR LE DÉCRET CONTRE LES AUTEURS DES MASSACRES DE SEPTEMBRE, p. 263-264

p. 263, *Annales de la République française*, n° 38, p. 281 ; *Le Courier des départemens*, t. V, n° 5, p. 70 **
Robespierre profite de la déclaration de ce membre pour observer qu'à l'époque des 2 et 3 septembre il y avoit aussi des FÉDÉRÉS des départemens à Paris.

SALE

Séance du 1^{er} mars 1793, 2^e intervention
SUR LES TROUBLES DE PARIS ET LA CONDUITE DES JACOBINS, p. 286-289

p. 288, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, 3 mars, p. 3

Si vous en doutez, venez voir les Jacobins, venez vous instruire au milieu d'eux ; et les malveillans trembleront comme ils ont tremblé devant les FÉDÉRÉS qu'ils avaient eux-mêmes appelés.

Séance du 10 avril 1793
CONTRE BRISSOT ET LES GIRONDINS, p. 376-413

p. 378, *Lettre de Robespierre à ses commettans*, n° 10, p. 475 et s.
A la même époque ils s'opposaient de tout leur pouvoir à la déchéance de Louis, deman-

dée par le peuple et par les FÉDÉRÉS ; ils firent décréter un message et des représentations au roi.

p. 381 (2)

De là ces éternelles déclamations contre la justice révolutionnaire qui immola les Montmorin, les Lessart, et d'autres conspirateurs, au moment où le peuple et les FÉDÉRÉS s'ébranloient pour repousser les Prussiens. | [...] A quoi a tenu le salut de la patrie et la punition du tyran ? au courage invincible des patriotes, à l'énergie calme du peuple, éclairé sur ses véritables intérêts, et sur-tout à la réunion imprévue des FÉDÉRÉS.

p. 385

C'en étoit fait de l'une et de l'autre, sans la victoire remportée par le peuple et les FÉDÉRÉS, le 10 août 1792 ; et lorsqu'au commencement du mois de septembre suivant, Brunswick, encouragé sans doute par la faction, osa envahir le territoire français, vous avez vu qu'ils ne songeoient qu'à abandonner et qu'à perdre Paris.

Séance du 28 mai 1793
CONTRE BRISSOT ET LES « HOMMES CRIMINELS », p. 532-535

p. 533 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 150, p. 649 ; *Journal universel*, n° 1285, p. 4857
C'étoit le 25 juillet, à la tribune de l'Assemblée Législative, à l'époque où les FÉDÉRÉS étaient rassemblés à Paris pour punir un tyran parjure et conspirateur, et demandoient à grands cris la République. | [...] vous voyez qu'on cherchait à déshonorer la sainte entreprise des FÉDÉRÉS en les accusant de vouloir faire un dictateur.

TOME X

SALE

Séance du 5 août 1793
CONTRE JACQUES ROUX ET LECLERC, p. 52-54

p. 52, *Journal des Jacobins*, n° 465, p. 1-2 ; *Journal de la Montagne*, t. 1, n° 67
C'est par leurs moyens que les ennemis de l'État se sont persuadés qu'ils nous entameraient encore ; l'acharnement avec lequel ils distillent le venin de leur calomnie, au moment où les FÉDÉRÉS nous arrivent de toutes parts, d'autres rapprochemens que

l'on pourrait faire encore, démontrent leur complicité.

SALE

Séance du 16 germinal an II (5 avril 1794), 2^e intervention

CONTRE DUFOURNY, p. 426-429

p. 429, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 145, p. 1173 ; *Mercure universel*, XXXVIII, 311-313 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 200, p. 809 et al.

Le commandant de Paris donnoit alors des repas fraternels à nos frères qui étoient venus de toutes les parties de la République pour resserrer les liens d'amitié qui unissent les bons Français ; dans la maison qui avoit été donnée à Hanriot pour faire ces repas, il se trouva quelques bouteilles de vin appartenant à des émigrés, et les FÉDÉRÉS en burent.

TOME XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FRATERNEL

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FRATERNEL	9	0,00051	0,05

TOME I – II: aucune occurrence

TOME III

LXXXVIII - ROBESPIERRE AU MAIRE DE MARSEILLE (sans date, reçue le 27 juillet 1791)

p. 118

Je suis avec un attachement FRATERNEL.

CXXX - ROBESPIERRE À VADIER (sans date)

p. 146

En attendant présentez à la société de Pamiers le témoignage de mon attachement FRATERNEL et de ma haute estime pour le dévouement généreux dont elle donne l'exemple.

TOME III – APPENDICE : aucune occurrence

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N°9 (14 juillet 1792)

p. 257-258, AUX FÉDÉRÉS, p. 255-260
L'aristocratie et l'incivisme veulent, dit-on, offrir la table de l'hospitalité, et le baiser FRATERNEL au patriotisme et à la liberté.

N° 12 (20 août 1792)

p. 375, PIÈCE TROUVÉE DANS UN DES SECRÉTAIRES DU ROI PAR MM. LES COMMISSAIRES ENVOYÉS AUX THUILERIES IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, p. 375-376 *

2° Ecrire une nouvelle lettre aux princes, d'un ton FRATERNEL et royal.

TOME V – VII : aucune occurrence

TOME VIII

Séance du 20 janvier 1792

SUR LA GUERRE (suite), p. 128-132

p. 130, *Le Courrier des LXXXIII départements*, n° 22, p. 345 ; *Les Révolutions de Paris*, suppl. au n° 132

Je serai le premier à donner à M. Brissot toutes les preuves de l'attachement FRATERNEL qui me lie aux citoyens qui serviront bien la patrie ;

p. 131-132, *La Rocambole des Journaux*, t. III, n° 9, p. 139 *

Et voilà qu'à l'instant, Robespierre et Brissot, chatouillés par l'amour FRATERNEL, s'élançant dans les bras l'un de l'autre, pleurent comme des veaux ;

Séance du 13 avril 1792, 3^{ème} intervention

SUR LA FÊTE DES SOLDATS DE CHÂTEAUVIEUX, p. 273-278

p. 276, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 177, p. 2

La municipalité garante des suites d'un arrêté aussi FRATERNEL, la municipalité garante des suites des doux épanchemens de la reconnaissance et de la tendresse. Oui, l'intrigue se remue en tous sens pour ensanglanter les fêtes les plus pures et ces fêtes pourraient donner lieu à de nouveaux événements !

Assemblée électorale du département de Paris

Séance du 3 septembre 1792
 SUR LE LOCAL POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE ÉLECTORALE,
 p. 459

p. 459, *Charavay*. Assemblée électorale de Paris (III, 99) **
 M. Robespierre rend compte de l'accueil FRATERNEL qu'ont fait les Jacobins à la demande qui leur avait été faite de prêter leur local pour la tenue des séances du corps électoral.

TOME IX – X : aucune occurrence

TOME XI

LETTRE DE LA DÉPUTATION DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE (Paris le 28 mars 1791),
 p. 337-338

p. 338
 Nous avons l'honneur d'être, avec un respectueux et FRATERNEL attachement | Messieurs | Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FRATERNELLE

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FRATERNELLE	21	0,00121	0,12

TOME I – II : aucune occurrence

TOME III

XVI – ROBESPIERRE À BUISSART (24 mai 1789)

p. 39
 Je proposai d'envoyer au Clergé seulement une invitation FRATERNELLE qui seroit rendue publique par la voie de l'impression, dont je laissai le projet sur le bureau, pour le presser, au nom de la Nation de se réunir au corps national, et joindre ensuite leurs instances et leurs efforts à ceux des Communes pour déterminer la Noblesse à suivre cet exemple, auquel il lui eût été difficile de résister, sans armer contre elle l'opinion publique et sans se dévouer au mépris et à l'indignation de

toute la Nation qu'il n'est plus permis de braver impunément dans les circonstances, où nous sommes.

XXVIII – ROBESPIERRE À LA SAC DE CHÂLONS-SUR-MARNE

p. 70

Je suis, avec une cordialité FRATERNELLE, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

XLIII – ROBESPIERRE À LA SAC D'ARRAS (Paris, le 27 juin 1790)

p. 87

C'est à elle [la patrie] qu'il appartient de ser-
 rer les nœuds de la sainte alliance et de l'amitié FRATERNELLE, qui m'unissent pour jamais à vous. Messieurs et chers compatriotes.

CX – ROBESPIERRE À DUPLAY (Arras, le 16 octobre 1791)

p. 124

Les gardes nationales de Paris campées ci-devant à Verberies, celles du département de l'Oise qui venaient d'arriver le jour même dans cette ville, jointes aux patriotes de Bapaume, me présentèrent une couronne civique avec les témoignages de l'affection la plus FRATERNELLE.

TOME IV – TOME V : aucune occurrence

TOME VI

ÉTATS GÉNÉRAUX

Séance du 18 mai 1789

SUR LES CONFÉRENCES ENTRE LES TROIS ORDRES, p. 22-25

p. 24, *Lettre de Robespierre à Buissart* (24 mai 1789)

Je proposai d'envoyer au Clergé seulement une invitation FRATERNELLE qui seroit rendue publique par la voie de l'impression, dont je laissai le projet sur le bureau, pour le presser, au nom de la Nation de se réunir au corps national et joindre ensuite leurs instances et leurs efforts à ceux des Communes pour déterminer la Noblesse à suivre cet exemple, auquel il lui eût été difficile de résister, sans armer contre elle l'opinion publique et sans se dévouer au mépris et à l'indignation de toute la Nation qu'il n'est plus permis de

braver impunément dans les circonstances, où nous sommes.

Séance du 16 juin 1790, 3^{ème} intervention
SUR LE TRAITEMENT DES VICAIRES EPISCOPAUX, p. 407-414

p. 414 (2), *L'Ami du Roi*, t. I, n° 18, p. 70 **
M. de Robespierre vouloit une égalité FRATERNELLE entre tous les vicaires de l'évêque, et proposoit une moyenne proportionnelle entre le maximum et le minimum du comité. Lorsqu'il s'agira de salarier les juges et les avocats, M. de Robespierre voudra-t-il aussi admettre une égalité FRATERNELLE entre tous ceux du royaume ?

TOME VII

Séance du 30 septembre 1791
SÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET HOMMAGE DU PEUPLE À ROBESPIERRE, p. 753-761

p. 760, *Gazette universelle*, n° 275, p. 1098 ;
Journal général du Pas-de-Calais, n° 29, p. 291-292 *
Dans la société FRATERNELLE, il avoit été proposé de couronner MM. Péthion et Robespierre à la sortie de la dernière séance.

TOME VIII

Séance du 8 décembre 1791
SUR LA PÉTITION DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE PARIS, p. 29-31

p. 31, *La Rocambole des Journaux*, n° 50, p. 571 *
Quant à la pétition et à ses auteurs, au moyen de l'union FRATERNELLE, aidée sans doute par l'armée des sans culottes, l'intrépide Robespierre se flatte de les faire rentrer dans la poussière.

Séance du 11 janvier 1792
SUR LA GUERRE, p. 95-116

p. 114, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 127, p. 1
Qu'il soit l'hostie de tous les citoyens heureux et paisibles, qu'il donne le spectacle touchant d'une réunion civique et FRATERNELLE ;

Séance du 10 février 1792
SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, p. 157-190

p. 163, *Discours sur les Moyens de sauver l'État et la Liberté* [...] ordonnez, dans ces momens critiques, une confédération civique, FRATERNELLE, de toutes les gardes nationales de la France, non telle qu'une astucieuse politique la prépara jadis, pour dépraver l'esprit public dès sa naissance, mais telle que la liberté elle-même l'enfanta dans un tems antérieur et plus heureux ;

p. 185, *Journal débats et corresp. Sté des Amis de la Constitution*, n° 142
Adoptez cette grande mesure dont l'expérience vous garantit l'efficacité ; ordonnez une confédération générale civique et FRATERNELLE dans tous les départemens de la France, non comme celle que les despotes assemblèrent encouragés par les vues particulières, mais telle que la liberté elle-même l'a ordonnée dans des temps plus heureux : d'après des règles très simples, que les citoyens se réunissent par des députés de toute la France, choisis par eux librement ;

p. 190, *La Rocambole des Journaux*, n° 14, p. 218 **
[Robespierre propose] d'ordonner une Confédération générale, civique, et FRATERNELLE dans tous les Départemens de la France, pour y jurer sérieusement de vivre libre ou de mourir <...>

Séance du 11 juillet 1792
SUR LES DANGERS DE LA PATRIE (suite), p. 390-395

p. 394, *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 14 juillet 1792, p. 7 *
Et tota compania aussi : Après cette salutation FRATERNELLE, il a dit :

TOME IX

SALE
Séance du 20 janvier 1793, 2^e intervention
SUR LES MESURES DE SÛRETÉ NÉCESSAIRES, p. 246-248

p. 247, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 342, p. 3
Nous ne devons le salut de la chose publique qu'à la réunion FRATERNELLE des fédérés que l'on avoit voulu armer contre nous : Thuriot vous a indiqué les principales mesures propres à maintenir le calme.

Séance du 5 mars 1793

SUR LES EXCEPTIONS À LA LOI CONTRE LES ÉMIGRÉS,

p. 289-295

p. 292, *Le Logotachigraphe*, n° 66, p. 17

Je frémis quand je vois cette décadence affligeante de l'esprit public, cette funeste incertitude de nos principes, et lorsqu'à la place de l'union FRATERNELLE, qui devrait dans ces circonstances critiques, rapprocher tous les cœurs à la place de l'énergie républicaine, à la place de la loyauté patriotique, qui devraient seules se faire entendre à cette tribune, on n'y entend que la voix de la calomnie et de la mauvaise foi.

p. 293, *Gazette nationale ou le Moniteur*

universel, n° 66, p. 300

Je frémis quand je vois cette décadence de l'esprit public, et lorsqu'à la place de cette union FRATERNELLE, qui devrait réunir tous les cœurs, je ne vois que l'intrigue et la mauvaise foi.

p. 294-295, *Le Courrier des départemens*, t.

VI, n° 7, p. 108

Je frémis de voir, qu'au lieu d'une réunion FRATERNELLE, on fasse jouer ici l'intrigue comme au tems où l'on vouloit sauver le tyran, et toujours par les mêmes organes.

TOME X

SALE

Séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793),

1^{ère} intervention

CONTRE LE MAINTIEN DE LEGRAND DANS LA SOCIÉTÉ,

p. 285-286

p. 285, *Gazette nationale, ou le Moniteur*

universel, n° 101, p. 405 ; *Journal de la Mont-*

agne, t. II, n° 45, p. 375 ; *Feuille du salut public*,

n° 179, p. 2

Voilà ce que le citoyen appelle une invitation FRATERNELLE, tandis que ce n'était qu'une menace insolente faite à un défenseur de la liberté, en faveur du plus vil des scélérats.

SALE

Séance du 11 germinal an II (31 mars 1794),

1^{ère} intervention

SUR L'AFFILIATION DE LA SOCIÉTÉ FRATERNELLE DU PANTHÉON,

p. 419

p. 419, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 140,

p. 1134 **

Une discussion s'étant élevée pour savoir si cette société doit être regardée comme sectionnaire, afin de lui faire connoître les principes de la Société à cet égard, et les réponses de l'orateur de la députation ayant été négatives, Robespierre a demandé que la discussion fût fermée, que le don fût accepté, et que le comité de présentation fût chargé d'examiner si la société FRATERNELLE du Panthéon doit conserver l'affiliation.

TOME XI

ADRESSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE AUX FRANÇAIS,

juillet 1791, p. 347-376

p. 365

Espérons qu'instruits par ce funeste exemple, les citoyens armés ou non armés se hâteront de se jurer une paix FRATERNELLE, une concorde inaltérable sur les tombeaux qui viennent de s'ouvrir.

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FRATERNELLEMENT

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FRATERNELLEMENT	2	0,00012	0,01

TOME I – III : aucune occurrence

TOME III – APPENDICE

XV - LA SAC, SÉANTE AUX JACOBINS DE PARIS, À LA SOCIÉTÉ DE STRASBOURG QUI LUI EST AFFILIÉE (Paris, le 22 février 1792 l'an II de la liberté)

p. 27

Continuons de semer dans le cœur des hommes les principes de la justice et de l'égalité ; nos enfans, notre postérité (si ce n'est nous) recueilleront la liberté et la paix, et le bonheur du monde sera notre récompense. Nous sommes FRATERNELLEMENT

TOME IV – VII : aucune occurrence

TOME VIII

SAC

Séance du 11 avril 1792, 2^e intervention

CONTRE LAFAYETTE, p. 263-272

p. 269, *Journal universel*, n° 873, p. 1565 **
Robespierre l'a peint ennemi des Lameth et des Barnave, et de leurs complices, tant que ceux-ci ont paru défendre la cause du peuple, et ami de ces mêmes hommes, et les embrasant FRATERNELLEMENT, dès qu'ils se sont jetés dans le parti de la cour.

TOME IX – XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FRATERNELLES

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FRATERNELLES	3	0,00017	0,02

TOME I – IV : aucune occurrence

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Deuxième série

N° 3 (25 janvier 1793)

p. 227, À PROPOS DE L'EXÉCUTION DU ROI ET DU MEURTRE DE LE PELETIER, p. 226-229

Les marseillais éternellement obsédés jusqu'alors, par les factieux qui les trompoient, ne purent résister à leurs instances civiques et FRATERNELLES. Ils reconnurent leur erreur.

TOME VI – VII : aucune occurrence

TOME VIII

Séance extraordinaire du 10 mai 1792, 3^{ème} intervention

SUR L'ENVOI DE COMMISSAIRES À LA CONFÉDÉRATION PATRIOTIQUE DE NEVERS, p. 344-345

p. 344-345, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 192, p. 4
Ne donnons pas lieu, messieurs, à ces calomnies par notre conduite : bornons-nous à exprimer notre reconnaissance des offres FRATERNELLES que nous font les députés de Nevers.

TOME IX – X : aucune occurrence

TOME XI

ADRESSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE AUX FRANÇAIS, juillet 1791, p. 347-376

p. 358 *
Le peuple vous a mis au rang de ses plus zélés défenseurs ; les sociétés FRATERNELLES, les clubs patriotiques vous ont décerné des couronnes civiques ;

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FRATERNELS

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FRATERNELS	15	0,00087	0,09

TOME I – II : aucune occurrence

TOME III

LXXIV - ROBESPIERRE À LA MUNICIPALITÉ DE TOULON (début do juin 1791)

p. 109
et recevez le témoignage des sentiments FRATERNELS que j'ai voués à la commune de Toulon.

LV – ROBESPIERRE À DANUNOU (Paris, le 1^{er} Janv. 1791)

p. 98
Ne doutez ni de mon empressement à la [la justice de votre cause et mes principes] défendre, si j'en trouve l'occasion, ni des sentiments FRATERNELS dont je vous prie d'accepter l'hommage, monsieur

TOME III – APPENDICE : aucune occurrence

TOME IV – *LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION*

N° 8 (5 juillet 1792)

p. 230, *RÉFLEXIONS SUR LA MANIÈRE DONT ON FAIT LA GUERRE*, p. 225-232

Ils [nos anciens oppresseurs] alloient nous conduire, disoient-ils, jusqu'au sein des contrées souillées par le règne du despotisme, et sceller la liberté universelle, par les embrassemens FRATERNELS des français et de tous les peuples de l'Europe.

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 2 (20 octobre 1792)

p. 34, *RÉCIT DE LA SÉANCE DES JACOBINS DU 14 OCTOBRE 1792 : RÉCEPTION DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ*, p. 33-36 *

Revenez ensuite au milieu de nous, et les embrassemens FRATERNELS de vos citoyens seront votre récompense.

N° 6 (22 novembre 1792)

p. 81, *SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE (18-30 octobre 1792)*, p. 77-96

Une société des amis de la liberté et de l'égalité établie à Chambéry, écrit à la Convention nationale, pour lui exprimer les sentimens FRATERNELS qui unissent le peuple savoisien à la nation française.

N° 8 (2-5 mars 1793)

p. 328, *ADRESSE DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ, SÉANTE AUX JACOBINS, À PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES*, p. 323-328

Si vous en doutez, venez voir, venez observer les jacobins et leurs adversaires ; venez recevoir nos embrassemens FRATERNELS.

N° 9 (6 avril 1793)

p. 342, *SUR LES TROUBLES DE PARIS*, p. 340-345
Ce sont nos frères d'armes de tous les départemens, qui, réunis au peuple, ont étouffé, dans leurs embrassemens FRATERNELS, la guerre civile prête à s'allumer.

TOME VI

Séance du 1^{er} juillet 1790

SUR L'ADMISSION A LA BARRE DE DEUX FRIBOURGEOIS, LIBÉRÉS DES GALÈRES PAR DÉCRET DE L'ASSEMBLÉE, p. 452-453

p. 452, *Mercury de France*, 10 juillet 1790, p. 133 *

Malgré les sentimens FRATERNELS que M. Robespierre alloit manifester en faveur de ces Galériens, dit le Journal des Décrets, sentimens qu'un cri général a proscrit, l'Assemblée a passé à l'ordre du jour.

TOME VII : aucune occurrence

TOME VIII

Séance du 2 janvier 1792

DISCOURS DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE SUR LA GUERRE PRONONCÉ À LA SAC, LE 2 JANVIER 1792, L'AN QUATRIÈME DE LA RÉVOLUTION, p. 74-94

p. 75
Si des traits généraux, si la peinture brillante et prophétique des succès d'une guerre terminée par les embrassemens FRATERNELS de tous les peuples de l'Europe sont des raisons suffisantes pour décider une question aussi sérieuse, je conviendrai que M. Brissot l'a parfaitement résolue ;

TOME IX

Séance du 18 janvier 1793, 2^e intervention
CONTRE LE SURSIS, p. 242-243

p. 242, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 22, p. 112 ; *Le Logotachigraphe*, n° 20, p. 157

Faisons-nous tous un devoir d'avertir la municipalité, les sections de Paris, et le club des Fédérés ; ces braves citoyens qui, en cimentant par leurs embrassemens FRATERNELS la paix entr'eux et leurs frères d'armes de Paris, vont déjouer à jamais les ennemis de la tranquillité publique.

Séance du 5 mars 1793

SUR LES EXCEPTIONS À LA LOI CONTRE LES ÉMIGRÉS, p. 289-295

p. 293, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 66, p. 300
Je frémis quand je vois qu'on se refuse aux embrassemens FRATERNELS.

TOME X

SALE

Séance du 16 germinal an II (5 avril 1794), 2^e intervention

CONTRE DUFOURNY, p. 426-429

p. 429, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 145, p. 1173 ; *Mercure universel*, XXXVIII, 311-313 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 200, p. 809 et al.

Le commandant de Paris donnoit alors des repas FRATERNELS à nos frères qui étoient venus de toutes les parties de la République pour resserrer les liens d'amitié qui unissent les bons Français ;

SALE

Séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)

CONTRE LES INTRIGUES ET LES CALOMNIES DE CERTAINS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, ET SUR L'AFFAIRE DE CATHERINE THÉOT, p. 504-511

p. 511, *Gazette française*, 12 messidor, p. 2467-2470 et al.

Ils veulent ridiculiser l'Être suprême, persuadés qu'un des plus sûrs moyens de perdre la morale publique, c'est d'effacer l'impression sublime et touchante de la fête de l'Eternel, ces transports FRATERNELS et civiques, par des sarcasmes grossiers et des plaisanteries hébertistes.

SALE

Séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794), 3^{ème} intervention

CONTRE LES BANQUETS PATRIOTIQUES, p. 530-535

p. 534, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 88, p. 674 et al.

La Convention a rendu ce matin un décret dont l'objet est d'extirper un abus coloré du vernis patriotique, je veux parler des prétendus banquets FRATERNELS.

TOME XI

LETTRE À M. DE BEAUMETZ ET AVIS AU PEUPLE ARTÉSISIEN (juin 1790), p. 317-336

p. 328, *Lettre à M. de Beaumets* car je veux vous rendre, pour le mal que vous écrivez de moi, des avis FRATERNELS, qui, si vous le voulez, vous seront beaucoup plus

utiles que vos accusations ne peuvent ni être funestes. Renoncez, oui, renoncez au projet de noircir ma réputation.

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FRATERNISATION

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FRATERNISATION	1	0,00006	0,01

TOME I – VII : aucune occurrence

TOME VIII

Assemblée législative

Séance du 22 août 1792 (soir)

SUR LES ATTRIBUTIONS DU NOUVEAU DÉPARTEMENT DE PARIS (suite), p. 440-442

p. 441, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 238, p. 1005

Les membres nommés par les sections se sont présentés à la commune ; ils ont juré de n'accepter aucun titre que celui de commission des contributions. Nous vous prions de consacrer par un décret ce grand acte de FRATERNISATION et d'union.

TOME IX – XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FRATERNISER

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FRATERNISER	1	0,00006	0,01

TOME I – IV : aucune occurrence

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Deuxième série

N° 5 (5 février 1793)

p. 273, [EXAMEN DE LA SITUATION APRÈS LA DÉCLARATION DE GUERRE À L'ANGLETERRE], p. 265-273
Voilà ce me semble, les moyens de FRATERNISER avec les peuples de les intéresser à notre cause, et de changer en des actes utiles et honorables, les magnifiques formules que nous avons promulguées.

TOME VI – XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

FRATERNITÉ

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FRATERNITÉ	56	0,00323	0,32

TOME I

ÉLOGE DE GRESSET, texte du manuscrit de l'Académie d'Amiens (1785), p. 88-115

p. 94
Mais, en quittant ceux auxquels il étoit uni par les liens de la FRATERNITÉ, il n'abjura point les sentimens d'amitié qu'il leur avoit voués.

ÉLOGE DE GRESSET, texte de l'édition de 1786, p. 119-147

p. 125
Mais, en quittant ceux auxquels il étoit uni par les liens de la FRATERNITÉ, il n'abjura point les sentimens d'amitié qu'il leur avoit voués.

TOME II : aucune occurrence

TOME III

XCIII – ROBESPIERRE À LA MUNICIPALITÉ DE MARSEILLE (Paris, 10 août 1791)

p. 120
MESSIEURS, J'ai reconnu dans votre dernière lettre tout le patriotisme généreux, l'attachement inaltérable aux principes de la Constitution et à la liberté qui vous a mérité la reconnaissance de tous les Français, et

qui vous assure pour jamais les sentiments profonds d'estime et de FRATERNITÉ que je vous ai voué.

CXVII – ROBESPIERRE À L'AUTEUR DU COURRIER DES 83 DÉPARTEMENTS (23 janvier 1792)

p. 136
Je viens de remplir un devoir de FRATERNITÉ et de satisfaire mon cœur ; il me reste une dette encore plus sacrée à acquitter envers la patrie.

CCXVIII – LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À LEVASSEUR (DE LA SARTHE) REPRÉSENTANT DANS L'OISE (Paris, 13 octobre 1793)

p. 194
salut, amitié et FRATERNITÉ.

CCXXI – LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À SIMOND ET DUMAZ, REPRÉSENTANTS À L'ARMÉE DES ALPES, DANS LE MONT-BLANC (Paris, 13 octobre 1793)

p. 195
Salut, attachement et FRATERNITÉ.

CCCXIII – LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À GOULY, REPRÉSENTANT DANS L'AIN ET EN SAÔNE-ET-LOIRE, À BOURG (Paris, 19 nivôse an II, 8 janvier 1794)

p. 241
Salut et FRATERNITÉ.

CCCXIV – LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À ALBITTE, REPRÉSENTANT DU PEUPLE À COMMUNE AFFRANCHIE (Paris, 19 nivose an II, 8 janvier 1794)

p. 241
Salut et FRATERNITÉ.

CCCXV – LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À PETITJEAN, REPRÉSENTANT À L'ARMÉE DES ALPES À GRENOBLE (Paris, 19 nivôse)

p. 242
Salut et FRATERNITÉ.

TOME III – APPENDICE : aucune occurrence

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 8 (5 juillet 1792)

p. 248, *AUX AMIS DE LA CONSTITUTION SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES*, du mois de mars 1792,

p. 244-253

Proclamons solennellement dans toutes les langues, les principes sacrés, sur lesquels reposent notre constitution, la garantie de la FRATERNITÉ, que nous avons jurée à toutes les nations.

N° 9 (14 juillet 1792)

p. 274, *OPINION DE J. M. COLLOT-D'HERBOIS. SUR LES COUPABLES DÉMARCHES DU GÉNÉRAL LAFAYETTE*,

p. 262-274 *

Que, sans cesse tourmenté par elles, tu les entende avec effroi te crier: « Citoyen indigne et cruel! homme féroce! tu as fait rougir de sang cette terre sacrée, où des hommes libres s'étoient jurés union, fédération, FRATERNITÉ ! Eh bien! frémis ; de ce sang versé, des ossemens de tant de citoyens massacrés, naîtront d'innombrables légions; chaque fois qu'elles seront rassemblées, ton souvenir sera repoussé avec horreur, et ton nom livré aux malédictions de tous les peuples ».

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Deuxième série

N° 3 (25 janvier 1793)

p. 228, *À PROPOS DE L'EXÉCUTION DU ROI ET DU MEURTRE DE LE PELETIER*, p. 226-229

Bientôt les fédérés de tous les départemens et le peuple de Paris, réunis sur la place du Carrouzel, avec les officiers municipaux et toutes les autorités constituées de cette grande cité, dans une fête patriotique, ordonnée sur-le-champ, par l'enthousiasme de la liberté, présentèrent une de ces scènes ravissantes, où le civisme et la FRATERNITÉ, où toutes les passions tendres et courageuses triomphent à-la-fois, et dont les français libres, ont donné le premier exemple au monde.

N° 5 (5 février 1793)

p. 272-273, *EXAMEN DE LA SITUATION APRÈS LA DÉCLARATION DE GUERRE À L'ANGLETERRE*, p. 265-273

D'après ces données, la saine politique doit nous conseiller, ce me semble, de commencer par renverser l'empire stathoudérien, de

concert avec le parti qui lui est opposé, de publier nos principes de liberté, de FRATERNITÉ universelle, et de laisser, au surplus, la nation batave, maîtresse de délibérer sur la nouvelle constitution qu'elle voudra se donner, en nous contentant de l'éclairer par nos instructions et par nos exemples, et de faire avec elle une alliance solide et utile aux deux peuples.

p. 278, *SUR LE PROJET D'ÉCONOMAT NATIONAL ET SUR LES MOYENS D'APPROVISIONNER LES ARMES*, PAR P.F.N. FABRE D'ÉGLANTINES, DÉPUTÉ À LA CONVENTION NATIONALE DE FRANCE PAR LE DÉPARTEMENT DE PARIS, p. 274-282 *

Je disois aussi, en voyant la division départementale : voilà l'agilité rendue aux membres de l'état ; voilà la source de nos moyens ouverte ; les voilà tracés les canaux par où doivent couler la force, la richesse, la liberté et la FRATERNITÉ nationales.

N° 6 (15-20 février 1793)

p. 293, *OBSERVATIONS SUR LE PLAN D'ORGANISATION DE L'ARMÉE, PROPOSÉ PAR DUBOIS-CRANCÉ AU NOM DU COMITÉ MILITAIRE*, p. 292-296 *

La FRATERNITÉ, le patriotisme, voilà la morale, la religion, la base de la discipline de l'armée.

N° 7 (fin de février 1793)

p. 315, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE*, p. 307-320

Le maire de Paris invite, par une lettre, la Convention nationale, au nom de la commune, à envoyer une députation, pour assister à l'inauguration de l'arbre de la FRATERNITÉ et de la liberté, que les citoyens armés arrivés des autres départemens réunis au peuple de Paris, doivent planter solennellement sur la place du Carrouzel.

N° 9 (25-31 mars 1793)

p. 342, *SUR LES TROUBLES DE PARIS*, p. 340-345
Quel spectacle que cette fête civique, où ils plantèrent l'arbre de la FRATERNITÉ ; et où, en présence des députés de la Convention nationale et de toutes les autorités constituées de cette cité, ils jurèrent à leurs frères de Paris, une amitié éternelle, et à tous les tyrans et à tous les intrigans une haine implacable.

TOME VI

Séance du 21 septembre 1789

CONTRE LE VETO ROYAL, p. 86-95

p. 88, *Dire [...] contre le veto royal, soit absolu, soit suspensif*

Dès qu'une fois on sera pénétré de ce principe ; dès qu'une fois on croira fermement à l'égalité des hommes, au lien sacré de la FRATERNITÉ qui doit les unir, à la dignité de la nature humaine, alors on cessera de calomnier le Peuple dans l'Assemblée du Peuple ;

Séance du 15 mai 1790

SUR L'ATTRIBUTION AU ROI DU DROIT DE PAIX ET DE GUERRE, p. 356-362

p. 359, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 136, p. 550 ; *Bulletin de l'Assemblée nationale*, n° 284, p. 15-16 ; *Courrier d'Avignon*, n° 123, p. 497-498

Par exemple, si vous manifestiez aux nations que suivant des principes bien différens de ceux qui ont fait les malheurs des peuples, la nation Française, contente d'être libre, ne veut s'engager dans aucune guerre, et veut vivre avec toutes les nations dans cette FRATERNITÉ qu'avoit commandée la nature.

p. 360-361, *Mercur de France*, 22 mai 1790, p. 291 **

et supposons qu'au lieu de montrer une grande loyauté, en accordant des subsides et en autorisant des armemens, on se renfermât dans les principes sacrés de n'entrer dans aucune guerre et de vivre avec toutes les Nations dans cette FRATERNITÉ recommandée par la nature, il en a tiré cette conclusion que toutes les Nations auroient intérêt de protéger la Nation Française, parce que c'est de la France que doit partir la liberté et le bonheur de l'Univers.

Séance du 18 novembre 1790 (soir)

SUR LA PÉTITION DES AVIGNONNAIS POUR LEUR RÉUNION À LA FRANCE, p. 585-608

p. 592-593, *Discours [...] sur la pétition du peuple Avignonois*

c'est en vain que toutes les gardes nationales françaises des départemens voisins, confédérées avec eux, mettent au rang des premiers devoirs du civisme et de la FRATERNITÉ, celui de

les défendre contre les ennemis communs de la liberté ; on ne veut rien voir de tout cela ; et on scrute froidement les procès-verbaux, pour y découvrir, s'il est possible, ce qu'on appelle un défaut de forme, et on observe gravement qu'ils ne portent pas le nombre des personnes qui ont assisté aux assemblées, sans songer que les intérêts des Nations et la vérité ne sont pas soumis à ces subtilités du barreau, et que, par la même raison, on annulleroit presque tous les décrets de l'Assemblée nationale.

SAC

Séance du 5 décembre 1790

SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE, p. 612-655

p. 626, *Discours sur l'organisation des gardes nationales [...]*

Voyez comme par-tout, à la place de l'esprit de domination ou de servitude naissent les sentimens de l'égalité, de la FRATERNITÉ, de la confiance, et toutes les vertus douces et généreuses qu'ils doivent nécessairement enfanter.

p. 643

XVI. Elles porteront sur leur poitrine ces mots gravés : LE PEUPLE FRANÇAIS, et au-dessous : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. Les mêmes mots seront inscrits sur leurs drapeaux, qui porteront les trois couleurs de la nation.

p. 647, *Courier de Provence*, t. XIII, p. 114-120 (février 1791) **

Il [Robespierre] propose qu'elles portent sur leur poitrine ces mots gravés : LE PEUPLE FRANÇOIS, et au-dessous : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ . Il propose que les mêmes mots soient inscrits sur les drapeaux qui porteront les trois couleurs de la nation.

TOME VII

Séance du 23 avril 1791 (soir)

SUR LA LETTRE DU ROI AUX AMBASSADEURS, p. 253-256

p. 254, *La Bouche de Fer*, suppl. au n° 48, p. 254 *

La lettre du roi adressée aux cours étrangères, a occasionné un de ces enthousiasmes dont les François seuls sont capables. Tous vouloient aller lui témoigner l'impression

que cette heureuse FRATERNITÉ faisoit naître ; mais Robertspierre a retenu ce premier mouvement.

Séance du 27 avril 1791, 2^e intervention

SUR L'ORGANISATION DES GARDES NATIONALES

SUR L'ADMISSION DANS LA GARDE NATIONALE DES CITOYENS DOMICILIÉS, p. 261-277

p. 266, *Journal des Etats Généraux, ou Journal Logographique*, t. XXIV, p. 495
Voyez comme par-tout, à la place de domination et de servitude, naissent les sentimens d'égalité, de FRATERNITÉ, de confiance et toutes ces vertus douces et généreuses qu'ils doivent nécessairement enfanter ; voyez encore combien dans ce système les moyens d'exécution sont simples et faciles.

Séance du 28 avril 1791 (suite), 1^{ère} intervention

SUR L'ORGANISATION DES GARDES NATIONALES (suite), p. 282-293

p. 283, *Le Point du Jour*, t. XXI, n^o 660, p. 474
Disons d'abord que tant que nous entretenons des troupes de ligne proportionnées ou supérieures à celles des autres nations de l'Europe, nos gardes nationales ne pourront être employées aux mêmes fonctions, que dans des périls extrêmes de l'Etat, que dans des conjonctures extraordinaires, qui seront bien rares, si nous persistons et surtout si nous contenons sévèrement notre gouvernement dans les principes de justice et de FRATERNITÉ, que nous avons annoncés aux autres peuples de l'Europe.

SAC

Séance du 21 juin 1791

SUR LES MESURES À PRENDRE APRÈS LA FUITE DU ROI, p. 517-528

p. 520, *Discours de M. Robespierre*
On proposera une transaction avec les émigrans, paix éternelle, amnistie, FRATERNITÉ.

TOME VIII

Séance du 2 janvier 1792

DISCOURS DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE SUR LA GUERRE

PRONONCÉ À LA SAC, LE 2 JANVIER 1792, L'AN QUATRIÈME DE LA RÉVOLUTION, p. 74-94

p. 81

Je croirai aussi remplir un devoir de FRATERNITÉ, autant que de civisme, en expliquant librement mon opinion sur toutes les questions qui intéressent la patrie et ses représentans ;

Séance du 20 janvier 1792

SUR LA GUERRE (suite), p. 128-132

p. 129, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n^o 131, p. 1

En cédant à l'invitation de M. Dusaulx, je n'ai fait que me livrer à l'impulsion de mon cœur, j'ai donné ce que je devais à l'aveu et à la FRATERNITÉ et au sentiment profond que j'ai d'un homme qui jouit de la plus grande considération et qui doit rendre les plus grands services à la patrie ; je prouverai à M. Brissot combien je lui suis attaché.

p. 130 (2), *Le Courier des LXXXIII départemens*, n^o 22, p. 345 ; *Les Révolutions de Paris*, suppl. au n^o 132

Aussitôt M. Robespierre [...] : Je viens de céder à ma sensibilité et de remplir un devoir de FRATERNITÉ ; il me reste un devoir encore plus sacré à acquitter envers la patrie, le sentiment impérieux qui m'attache à elle renferme l'amour de tous mes concitoyens et de tous mes frères ; mais toutes mes affections particulières sont subordonnées à l'intérêt sacré de la patrie et de l'humanité. [...] Je saurai concilier, dans cette discussion, les sentimens de FRATERNITÉ que j'ai voués à M. Brissot avec ce qu'exige le bien public

p. 131, *L'Ami des Citoyens*, n^o 32, p. 506 *

Ainsi l'amour-propre a fait place sur le champ à des sentimens de paix et de FRATERNITÉ, qui sont le caractère des vrais citoyens.

Séance du 25 janvier 1792

SUR LA GUERRE, p. 132-153

p. 148, *Troisième discours [...] sur la guerre [...]*
L'union et la FRATERNITÉ régnoient, le mot de guerre civile excitoit le rire ; aujourd'hui elle nous présente son visage hideux, et la trahison tend ses pièges autour de nous.

Séance du 10 février 1792

SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, p. 157-190

p. 163, *Discours [...] sur les moyens de sauver l'Etat et la Liberté [...]*

les citoyens armés de chaque département se réunissent le 1^{er} mars, par les députés qu'ils auront librement choisis, dans le chef-lieu de département ; que là, au milieu des fêtes toutes populaires qu'ordonneront le patriotisme et la FRATERNITÉ, ils renouvellent, dans un saint transport, ce serment qui semble avoir fait place à de froides formules, inventées par le machiavélisme, LA LIBERTÉ OU LA MORT.

p. 164

Elle régnoit cette paix désirée, lorsque sans être entouré de bayonnettes, un peuple immense hâtoit, par ses travaux volontaires, les préparatifs de la fédération, et présentoit le ravissant spectacle de la joie, de la liberté, de l'ordre, de la FRATERNITÉ dans ce même champ que quelque tems après vous avez couvert des ombres de la mort ;

Séance du 6 avril 1792

SUR LES SOLDATS DE CHATEAUVIEUX, p. 250-256

p. 254, *Le Thermomètre du jour*, n° 99, p. 60 que les chars triomphaux, les pompes, les devises, n'étoient que des accessoires assez indifférens à une fête dont les principaux attraits doivent être la franchise, la FRATERNITÉ et le patriotisme.

TOME IX

Séance du 25 septembre 1792

SUR L'INCLUPATION DE DICTATURE, p. 13-27

p. 19, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 270, p. 1145

Paris est l'arène où j'ai soutenu ces combats politiques contre mes détracteurs ; ce n'est donc point à Paris qu'on peut en imposer sur mon compte ; car là on assiste aux délibérations de l'Assemblée Nationale, aux décrets des sociétés patriotiques ; mais il n'en est pas de même dans les départemens ; et vous, Représentans du peuple, qui devez apporter ici des sentiments de FRATERNITÉ pour vos collègues, c'est vous que j'adjure de m'écouter...

Séance du 5 novembre 1792

RÉPONSE À L'ACCUSATION DE LOUVET, p. 77-104

p. 96, *Réponse à l'accusation de J.-B. Louvet*
Tandis qu'on discutait cette question à la commune, les membres nommés pour composer le directoire, viennent lui jurer FRATERNITÉ, et lui déclarer qu'il ne veulent prendre d'autre titre que celui de commission administrative.

Séance du 24 avril 1793, 1^{ère} intervention

SUR LA NOUVELLE DÉCLARATION DES DROITS, p. 459-471

p. 463, *Discours imprimé par ordre de la Convention nationale*

Le comité a encore absolument oublié de rappeler les devoirs de FRATERNITÉ qui unissent tous les hommes et toutes les nations, et leurs droits à une mutuelle assistance, il paroît avoir ignoré les bases de l'éternelle alliance des peuples contre les tyrans ;

SALE

Séance du 24 mai 1793

SUR KELLERMANN ET CONTRE LA FORMATION D'UNE GARDE POUR LA CONVENTION, p. 519-524

p. 524, *Courrier des départemens*, t. VIII, n° 27, p. 440 *

On sait que Robespierre appelle aristocrates les citoyens qui ont secoué le joug des factieux, et qui ont juré le respect des loix, des personnes et des propriétés : aussi Marseille est-elle souverainement aristocrate, sans en excepter les sections de la butte des Moulins, de 792, et de la FRATERNITÉ.

Séance du 23 juin 1793, 2^e intervention

CONTRE LA PRÉSENTATION DE LA PÉTITION JACQUES ROUX, p. 588-589

p. 588-589, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 177, p. 763

Livrons-nous aux sentimens consolateurs qu'elles inspirent, livrons-nous à l'achèvement de la Constitution ; que ce grand ouvrage ne soit interrompu par aucun intérêt particulier. Ce jour est une fête nationale et tandis que le peuple jure la FRATERNITÉ universelle, travaillons ici à son bonheur.

p. 589, *Correspondance politique de Paris et des Départemens*, n° 7. p. 4

Que ce jour soit entièrement consacré au peuple ; tandis qu'il se porte au Champ de Mars pour se livrer aux embrassemens de la

FRATERNITÉ, ne perdons pas un seul instant, et ne désespérons pas qu'après avoir mis la dernière main à l'acte constitutionnel.

Séance du 25 juin 1793, 1^{ère} intervention
CONTRE JACQUES ROUX, p. 593-594

p. 594, (en note) *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 179, p. 772 *
Un membre a observé qu'il fallait bien distinguer les sublimes élans de Paris et le spectacle de vertu et de FRATERNITÉ qu'il vient de donner, et ne pas les confondre avec ces expressions étrangères qui ont souillé une pétition dont le motif semblait populaire, mais qui, au fond, était incendiaire.

SALE

Séance du 28 juin 1793

CONTRE JACQUES ROUX ET POUR DES MESURES DE SALUT PUBLIC, p. 600-604

p. 601, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 441, p. 3-4 ; *Journal de la Montagne*, n° 30, p. 134
Tous les citoyens éclairés savent que le seul moyen de maintenir la République est de maintenir l'unité, le lien d'union et de FRATERNITÉ des citoyens de cette grande cité.

TOME X

Séance du 27 brumaire an II (7 novembre 1793)

RAPPORT SUR LA SITUATION POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE, p. 167-188

p. 175, *Rapport [...] sur la situation politique de la République*

Il [le Comité de salut public] a résolu non-seulement de faire cesser les causes des justes griefs que ce peuple estimable peut avoir, mais de lui prouver, par tous les moyens qui peuvent se concilier avec la défense de notre liberté, les sentiments de bienveillance & de FRATERNITÉ dont la nation française est animée envers les autres peuples, & sur-tout envers ceux que leur caractère rend dignes de son alliance.

p. 184, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 60, p. 241

Il [le Comité de salut public] a résolu non seulement d'en faire cesser les causes, mais

de prouver aux Cantons suisses, par tous les moyens qui peuvent se concilier avec la défense de notre liberté, les sentiments de bienveillance et de FRATERNITÉ dont le peuple français est animé envers les autres nations, et particulièrement envers celles que leur caractère rend dignes de son alliance.

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)

SUR LES RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES [...], p. 442-465

p. 457, *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*

Le véritable prêtre de l'Être suprême, c'est la Nature ; son temple, l'univers ; son culte, la vertu ; ses fêtes, la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les doux nœuds de la FRATERNITÉ universelle, et pour lui présenter l'hommage des cœurs sensibles et purs.

p. 459, *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*

un système de fêtes nationales bien entendu, seroit à la fois le plus doux lien de FRATERNITÉ et le plus puissant moyen de régénération.

SALE

Séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794), 3^{ème} intervention

CONTRE LES BANQUETS PATRIOTIQUES, p. 530-535

p. 534 (4), *Journal de la Montagne*, t. III, n° 88, p. 674 et al.

Il ne faut pas que l'aristocratie puisse accuser la Convention de ne pas aimer la FRATERNITÉ, il est donc utile d'exposer, ici, les vérités qui ont été la base de ce sage décret, et de montrer que les aristocrates savent abuser contre nous de nos vertus même : un des secrets les plus dangereux de l'aristocratie, est de faire dans un tems ce qui n'est bon à faire que dans un autre. Voulez-vous que la Révolution n'arrive pas à un terme heureux et désirable, fraternisez avec le crime ; jamais la FRATERNITÉ ne peut exister que pour les amis de la vertu, il n'est pas possible que les gens de bien s'unissent avec leurs ennemis et leurs assassins : étouffons tous les germes de discorde, soyons justes envers tout le monde et même envers le crime, mais prenons garde de nous compromettre par des démarches indiscrettes. La FRATERNITÉ est

l'union des cœurs, c'est l'union des principes : le patriote ne peut s'allier qu'à un patriote ; s'il s'unit à d'autres, il perd ses forces au lieu de les augmenter. Lorsqu'un peuple a établi sa liberté et sa tranquillité sur des lois sages, lorsque ses ennemis sont réduits à l'impuissance de lui nuire, le moment de la FRATERNITÉ est arrivé ; mais tant qu'il existe des ennemis de la liberté, que les aristocrates fraternisent entre eux, et les patriotes avec les patriotes.

Commune de Paris

Nuit du 9 au 10 Thermidor an II

DERNIERS EFFORTS ET TENTATIVE DE SUICIDE DE ROBESPIERRE, p. 595-601

p. 601, *Récit de ce qui s'est passé dans la Maison Commune de Paris, dans la nuit du 9 thermidor, (Journal de Sablier, n° 1481, du 18 thermidor ; Gazette historique et politique de la France et de l'Europe, n° 218, du 18 thermidor) ** Les jeunes orphelins annoncent à la Convention que le citoyen blessé par Robespierre jeune, est soigné parmi eux, et qu'ils se glorifient de remplir à son égard ce devoir de FRATERNITÉ.

TOME XI

LETTRE DE ROBESPIERRE PRÉSIDENT DES AMIS DE LA CONSTITUTION DE PARIS À CEUX DE CHERBOURG, 7 mai 1790, p. 303

Je suis, avec une cordiale FRATERNITÉ, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

AUTRES TEXTES

ADRESSE DE LA SAC SÉANTE AUX JACOBINS DE PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES SUR LES ÉVÉNEMENTS DU CHAMP DE MARS (17 juillet 1791)

p. 76
Frères et amis, répandez dans toutes les contrées que vous habitez cet esprit de paix et de FRATERNITÉ, cet amour du peuple, ce respect pour les droits des hommes, sans lequel il n'y a ni justice, ni mœurs publiques, ni patriotisme, ni liberté, ni bonheur.

FRÈRE

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FRÈRE	168	0,00970	0,97

TOME I

DISCOURS ADRESSÉ À MESSIEURS DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE METZ (AOÛT 1784), p. 20-47

p. 35 (2)
quelle autorité le FRÈRE a-t-il pour corriger le FRÈRE?

p. 41
combien de fois la haine ou la cupidité d'un pere injuste, d'une maratre cruelle, d'un FRÈRE jaloux, d'une perfide épouse ne sont-ils pas le seul crime des malheureux sur qui l'on cherche à appesantir le bras de l'autorité!

DISCOURS ADRESSÉ À MESSIEURS DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE METZ, édition du 1785 – notes des p. 20-47 et appendices I, II, III, p. 48-63

p. 50
nous sentons que la jalousie d'un FRÈRE ambitieux, la haine d'une marâtre cruelle, les intrigues d'une perfide épouse, peuvent faire quelquefois tout le crime du malheureux contre qui l'on conspire au pied du Trône :

ŒUVRES POÉTIQUES DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE, p. 215-246

POÉSIES ROSATIQUES

p. 240, *La coupe vide*
Je veux vider mon verre. | Pour l'avènement
| D'un FRÈRE charmant, | On ne saurait mieux faire.

TOME II

MÉMOIRE À CONSULTER ET CONSULTATION, p. 111-121

p. 113
Il ne réussit que trop bien à l'égard de la veuve et des enfants de Paul de Beugny, son FRÈRE : l'indigne mère qui devoit les affermir

dans la foi, leur donna l'exemple de l'apostasie.

p. 114

C'est dans ces sentiments que Jean Baptiste de Beugny a fait, le 8 janvier dernier, un testament, par lequel il dispose de tous ses biens libres en faveur des enfants de feu Paul de Beugny, son FRÈRE, et de Marie-Joseph Regnault, qu'il avoit rendu Protestans, à l'exclusion de tous ses autres neveux et de la nièce qui avoit persévéré dans la Religion Catholique et Romaine et il meurt dans son erreur.

p. 115

Il [Jean Baptiste de Beugny] attire dans son erreur Marie-Joseph Regnault et les enfants de Paul François de Beugny, son FRÈRE.

MÉMOIRE POUR FRANÇOIS DÉTEUF [...] (1783), p. 234-254

p. 236

Il [Dom Brongniard] attribuoit en partie les mépris de Clémence, à sa famille, et sur-tout à François Déteuf, son FRÈRE ; il médite contre eux une horrible vengeance.

p. 237 (2)

mais à qui imputera-t-il ce vol? au FRÈRE de Clémence, au FRÈRE de l'ingrate aux pieds de laquelle il s'est en vain humilié :

p. 240

Qui est-ce qui a osé accuser Déteuf de ce crime dans d'autres lettres adressées au FRÈRE de ce dernier, à son père et à plusieurs de ses parens ? Dom Brongniard.

ANNEXE I, REQUÊTE DE FRANÇOIS DÉTEUF, p. 255-265

p. 255

il osa imputer hautement ce vol au FRÈRE de celle qu'il avoit voulu déshonorer.

p. 257

Qui est ce qui a osé accuser Déteuf de ce crime dans d'autres lettres adressées à son FRÈRE, à son père et à plusieurs de ses parents ? Dom Brongniard.

p. 263

Si la discipline monastique à laquelle il étoit soumis avoit été maintenue à Anchin dans

toute sa vigueur, [s'il] eut trouvé dans ses supérieurs la vigilance et la sévérité que leurs fonctions leur imposent, il ne seroit point parvenu à cet excès de dépravation, il ne seroit point devenu un séducteur et un calomniateur, il n'auroit point formé l'abominable complot de perdre l'innocence pour punir le FRÈRE de la résistance que la soeur opposoit à ses désirs criminels et pour couvrir les dissipations auxquelles ses excès l'avoient entraîné.

TOME III

XXX – ROBESPIERRE À BUISSART (1^{er} mai 1790)

p. 71

Je vous envoie une lettre pour mon FRÈRE.

LXXVII – ROBESPIERRE À LA SAC DE VERSAILLES (Paris, le 13 juin 1791)

p. 112

Je veux toujours me regarder comme leur concitoien, leur FRÈRE, leur défenseur.

LXXXIV – ROBESPIERRE À LA SAC D'ARRAS (Paris, juillet 1791)

p. 116

Je suis votre FRÈRE, je suis votre concitoien ;

CIX – ROBESPIERRE À DUPLAY (Arras, le 17 novembre 1791)

p. 129

FRÈRE et ami, j'ai reçu avec reconnaissance la nouvelle marque d'intérêt et d'amitié que vous me donnez par votre dernière lettre.

CCLIII – LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À ANDRÉ DUMONT, REPRÉSENTANT DANS LA SOMME ET L'OISE (Paris, 14 brumaire an II, 4 novembre 1793)

p. 211

Robert, son FRÈRE, fermier du même Sainte-Foy, près la ci-devant abbaye de St-Martin ;

TOME III – APPENDICE

X – ROBESPIERRE AU CLUB DES AMIS DE LA CONSTITUTION D'AVIGNON (6 ou 16 février 1791)

p. 21

quiconque saura apprécier la liberté et les Avignonnais sentira vivement cette vérité. Elle est gravée dans mon coeur aussi profondément que l'attachement avec lequel je suis, messieurs, votre FRÈRE et ami.

TOME IV : aucune occurrence

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 4 (30 septembre 1792)

p. 53, SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE (30 septembre), p. 52-55 Il est à observer que les quartiers incendiés contenoient la maison du maire, de son FRÈRE, député à la Convention nationale, l'église, le presbitère, les maisons des plus riches particuliers de l'endroit et les fermes les plus considérables.

N° 7 (29 novembre 1792)

p. 97, RÉPONSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À JÉRÔME PÉTION, p. 97-115
Quelle est, mon cher Pétion, l'instabilité des choses humaines, puisque vous, naguère, mon FRÈRE d'armes et en même tems le plus paisible de tous les hommes, vous vous déclarez subitement le plus ardent de mes accusateurs ?

N° 10 (21 décembre 1792)

p. 146 (3), DEUXIÈME LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE EN RÉPONSE AU SECOND DISCOURS DE JÉRÔME PÉTION, p. 140-159
Vous en donnez pour unique preuve la nomination de mon FRÈRE. [...] Pour mon FRÈRE, il étoit connu des patriotes de Paris et des Jacobins, qui avoient été témoins de son civisme ; [...] et fût-ce vrai qu'on eût compté, parmi les garans de son incorruptibilité, la fidélité de son FRÈRE à la cause du peuple, faudroit-il en conclure avec vous que ce choix fut le fruit de la cabale, et que l'assemblée électorale, la plus pure qui ait encore existé parmi nous, étoit un ramas d'intrigans et d'imbéciles ?

Deuxième série

N° 4 (30 janvier 1793)

p. 261, TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE. JUGEMENT DE LOUIS CAPET, p. 246-264
L'assassin s'échappe au même instant avec ses complices. Lepelletier demandoit qu'on ne les poursuivit pas ; on le transporta, foible et couvert de sang, chez son FRÈRE, à la place Vendôme.

TOME VI

Séance du 2 janvier 1790

SUR LES DETENUS PAR LETTRE DE CACHET, p. 176-177

p. 176-177, *Journal des Etats généraux* (Le Hodey), t. VII, p. 227-228 **
Il [Robespierre] s'est appuyé sur ce qu'un FRÈRE d'une maison de force de l'Artois lui avoit dit que parce qu'il avoit paru compatir aux peines des prisonniers, les supérieurs vouloient l'en punir et qu'il n'étoit échappé aux traits de leur cruauté que par sa fuite <...>

Séance du 5 août 1790

SUR LE TRIBUNAL DE FAMILLE, p. 502-503

p. 503 (2), *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 218, p. 889
Premièrement vous voulez que le FRÈRE, plaçant contre son FRÈRE soit jugé comme les autres Citoyens, vous voulez que le jugement soit également impartial, et l'institution qu'on vous propose renferme tous les germes de la partialité ;

TOME VII

Séance du 5 avril 1791

SUR LES INÉGALITÉS DANS LES SUCCESSIONS, p. 181-194

p. 183 (2), *Le Point du Jour*, t. XXI, n° 634, p. 60
Voyez ces procès éternels dont il est le germe inépuisable ; voyez ces viles manœuvres et ces lâches artifices par lesquels l'avidité s'efforce de conquérir la prédilection et l'hérédité paternelles ; voyez les enfants immolés à d'autres enfans : voyez la cruelle opulence d'un FRÈRE insultant à l'indigence de son FRÈRE ; et les tourmens de l'envie et les fureurs de la vengeance remplacer les deux sentimens de la nature et les charmes de la paix domestique.

p. 188 (2), *Gazette Nationale ou Le Moniteur Universel*, n° 97, p. 396-397
voyez l'opulence d'un FRÈRE insultant à la misère d'un autre FRÈRE.

p. 189 (2), *Courrier Français*, n° 37, p. 283 ; *Journal du Soir* (Beaulieu), 1791, n° 95, p. 3 ; *Le Législateur Français*, 6 avril 1791, p. 6
Si nous consultons la nature, elle nous dira que les hommes sont tous égaux à ses yeux, et qu'un FRÈRE a autant de droit qu'un autre FRÈRE, au partage égal d'un patrimoine commun.

Séance du 14 juillet 1791

SUR L'INVOLABILITÉ ROYALE, 1^{ère} intervention
SUR L'ADOPTION DU RAPPORT DES COMITÉS CONCERNANT LA FUIITE DU ROI, p. 553-569

p. 559, *Le Point du Jour*, t. XXIV, n° 736, p. 243 ; *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 196, p. 811
que le Comité s'explique. Si un roi égorgeait votre fils ou votre FRÈRE, s'il violait votre femme ou votre fille, lui diriez-vous : Sire, vous usez de votre droit, nous vous avons tout permis, ou bien laisseriez-vous le citoyen se venger lui-même ?

Séance du 15 juillet 1791

SUR LE JUGEMENT DE MONSIEUR, COMPLICE DU ROI, p. 575-579

p. 576 (2), *Journal des Etats Généraux ou journal Logographique*, t. XXX. p. 44
Je demande aux comités, je demande aux plus zélés partisans de leur système, de quel droit on excepte dans le décret les personnes qui ne sont point inviolables, je veux dire Monsieur, FRÈRE du roi. | J'entends autour de moi des personnes qui m'arrêtent et me disent : quelles sont vos preuves contre le FRÈRE du roi ?

p. 577 (2)
peut-on dire qu'il y a des indices plus forts de la complicité de la fuite du roi contre plusieurs de ceux qui sont dénoncés par les comités, que contre le FRÈRE du roi ? | Y a-t-il de plus forts indices contre les trois gardes-du-corps qui ont suivi le roi, et qui n'ont fait qu'accompagner leur maître, qu'il n'y en a contre Monsieur, FRÈRE du roi, dont la fuite a été combinée avec la sienne dans les pays étrangers, dans le sein de nos ennemis ?

p. 578, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 198, p. 818
c'est, que tous les coupables du délit dont vous venez de vous occuper, qui ne sont pas le roi, soient dénoncés, que quelques personnes soupçonnées d'être les complices, et qui ne sont pas inviolables, telles que le FRÈRE du roi, par exemple, soient poursuivies.

p. 578, *Gazette de Paris*, 19 juillet 1791 **
Il [Robespierre] vouloit de plus, que Monsieur, FRÈRE du Roi, fût mis en cause.

p. 579, *Le Courrier des LXXXIII départemens*, n° 16, p. 268 **
M. Robespierre a demandé qu'on fit le procès au FRÈRE de Louis XVI.

TOME VIII

Séance du 5 octobre 1791, 1^{ère} intervention
SUR LES SOCIÉTÉS PATRIOTIQUES, p. 14-15

p. 14 (2), *La Rocambole des Journaux*, t. II, p. 283 *
FRÈRE Robespierre a lu ensuite une longue et très longue instruction, destinée aux sections affiliées, au sujet du Décret du 29 Septembre sur les clubs. Cette instruction éclore du cerveau républicain du FRÈRE Péthion, a pour objet d'établir que le décret du 29 n'a porté aucune atteinte à l'existence des Sociétés jacobites, et que si elles ne peuvent pas prêcher collectivement le plus saint des devoirs, elles le feront individuellement, jusqu'à ce que mort s'ensuive, amen.

Séance du 28 novembre 1791, 1^{ère} intervention
SUR SON ÉLECTION À LA PRÉSIDENTENCE, À TITRE EXTRAORDINAIRE, p. 23-24

p. 23, *La Rocambole des Journaux*, n° 417, p. 521 *
C'étoit le généralissime de la bande, son créateur, son Dieu, et le Doge in fieri de la République, FRÈRE Robespierre.

2^e intervention : *SUR LES PROJETS DE DÉCRET CONTRE LES CRIMES DE LÈSE-NATION*, p. 24-26

p. 25, *La Rocambole des Journaux*, n° 47, p. 523
Le projet de décret du Révérend Dubois dé-crassé est en somme, dans nos principes,

sauf la correction que voici, le très-honoré FRÈRE y fait concourir l'Assemblée Nationale avec le Roi ;

Séance du 9 décembre 1791, 1^{ère} intervention
SUR LA PÉTITION DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT, p. 31-35

p. 35, *La Rocambole des Journaux*, n° 50, p. 571
Oui, s'écria FRÈRE Robespierre, la Nation commence à être fatiguée de ce charlatanisme qui ne laisse apercevoir que des intrigues, des conspirations, des parjures :

Séance du 12 décembre 1791
SUR LA GUERRE, p. 39-43

p. 42, *La Rocambole des Journaux*, n° 51, p. 587 *
FRÈRE Dubois dégrassé résumant sa lourde diatribe est d'avis d'ordonner aux 83 Départemens de se munir de piques de neuf pieds de long, d'en armer 30 mille hommes, et de les lâcher sur les émigrés pour les dissiper et les détruire ;

Séance du 14 décembre 1791, 2^e intervention
SUR LA GUERRE, p. 43-45

p. 45, *La Rocambole des Journaux*, n° 51, p. 588 *
FRÈRE Biauzat veut exhorter les Jacquets à ne point se méfier des intentions du Roi ;

Séance du 18 décembre 1791, 2^e intervention
SUR LA GUERRE (suite), p. 46-67

p. 66, *La Rocambole des Journaux*, n° 52, p. 605 *
FRÈRE Røderer s'extasie à son aspect ;

p. 67 *
L'opinion contraire du FRÈRE Sillery termine le Sabbat.

Séance du 15 janvier 1792
SUR LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE, p. 118-120

p. 119, *La Rocambole des Journaux*, t. III, n° 6, p. 89 *
FRÈRE Doppet la réitère et conjure l'a'ssistance de se méfier des Ministres.

p. 120 *
FRÈRE Verrière, leur interprète, demande que l'Iliade de ce malheur soit gravée en lettres d'or sur une pierre de la Bastille ;

Séance du 18 janvier 1792
SUR LES AFFAIRES DU COMTAT VENAISIN ET LES INTRIGUES DE LA COUR, p. 121-128

p. 127, *La Rocambole des Journaux*, n° 7, p. 102 *
mais FRÈRE Rouillé le calme, monte à la tribune, sonne le tocsin de la guerre et défie mons. Robespierre de prouver qu'il ne faille point la faire au plus vite ;

p. 128 (2) *
Oh ça, Robespierre, reprend FRÈRE Louvet, convenez que jusqu'à présent vous avez assez déraisonné, et pour mieux lui en faire sentir le ridicule, extravagant à son tour, il dit : [...] mais Louvet alla à Robespierre et lui dit : FRÈRE, vois donc l'abyme, touche-le du doigt ;

Séance du 19 mars 1792, 1^{ère} intervention
SUR UNE INTERVENTION DU DUMOURIEZ, p. 221-224

p. 222, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 163, p. 2 ; *Le Cosmopolite*, n° 97, p. 379
D'après cela, je déclare à M. Dumourier, qu'il ne trouvera aucun ennemi parmi les membres de cette société, mais bien des appuis et des défenseurs aussi long-tems que par des preuves éclatantes de patriotisme, et sur-tout par des services réels rendus au peuple et à la patrie, il prouvera comme il l'a annoncé par des pronostics heureux, qu'il était le FRÈRE des bons citoyens et le défenseur zélé du peuple.

p. 223, *La Semaine politique et littéraire*, n° 15, p. 28 **
il [Robespierre] avoua qu'il ne croyait pas impossible qu'un ministre fût vraiment citoyen, et si M. Dumourier, dit-il, continue comme il a commencé, je lui déclare qu'il trouvera dans chacun de nous un FRÈRE et un défenseur.

p. 223, *La Rocambole des journaux*, n° 25, p. 394 *
Pour mieux guérir FRÈRE Dumourier des vapeurs de l'orgueil, le général Robespierre lui déclare qu'il est fermement résolu à lui

refuser tout espèce d'éloges, jusqu'à ce qu'il ait réduit à zéro les ennemis armés contre les Jacques, et les conjurés qui dirigent le Gouvernement, malgré l'expulsion des Ministres ;

p. 224, *Chronique de Paris*, n° 81, p. 322
Je ne crois pas impossible qu'un ministre soit vraiment citoyen, et si M. Dumourier continue comme il a commencé, je lui déclare qu'il trouvera dans chacun de nous un FRÈRE et un défenseur.

Séance du 6 mai 1792, 1^{ère} intervention
CONTRE L'ABBÉ DANJOU ET SA PROPOSITION D'UN
CHANGEMENT DE DYNASTIE, p. 335-337

p. 337, *La Rocambole des journaux*, n° 13, p. 210 *
Sous la clochette de FRÈRE le Cointre.

Séance du 13 juillet 1792, 1^{ère} intervention
SUR LA LEVÉE DE LA SUSPENSION DE PÉTION, p. 396-398

p. 397, *La Rocambole des Journaux*, n° 6, p. 89 *
Et les caverniers attroupés le lendemain 13 célèbrent par des hurlemens effroyables le triomphe de FRÈRE Pet-honi, dépendu par leurs majestés législatives.

Séance du 20 juillet 1792, 2^e intervention
SUR LA NOMINATION DE DÉFENSEURS OFFICIEUX POUR UN
PATRIOTE PERSÉCUTÉ, p. 402-403

p. 403 (2), *La Rocambole des Journaux*, n° 7, p. 108 *
L'insigne cavernier est interrompu par un petit chaffouin, qui annonce l'arrestation du FRÈRE Fodt, faite dans la nuit par la police correctionnelle : [...] Les frérots Terrasson et Dufourmy sont chargés de tirer FRÈRE Fort des griffes de la justice <...>

TOME IX

Séance du 29 octobre 1792
SUR LES ACCUSATIONS DE ROLAND ET DE LOUVET, p. 62-75

p. 74 (2), *Le Courier des départemens*, t. I, n° 40, p. 632 et 634 *
Le FRÈRE de Robespierre paroît à la tribune : « Je réclame, dit-il, que les accusateurs de mon FRÈRE soient entendus avant lui <...> »

Séance du 10 avril 1793
CONTRE BRISSOT ET LES GIRONDINS, p. 376-413

p. 395, *Lettre de Robespierre à ses commettants*, n° 10, p. 475 et s.
je vois le victorieux Dumouriez aux pieds de la sœur, et dans une attitude respectueuse en présence du FRÈRE.

SALE
Séance du 24 avril 1793
SUR LA MORT DE LAZOWSKI, p. 472-475

p. 474, *Jal des débats et Correspond... Sté des Jacobins*, n° 401, p. 4
Citoyens, connaissez le prix de la liberté, puisqu'il faut tant de crimes pour opprimer ses défenseurs. Pleurez votre FRÈRE.

TOME X

SALE
Séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793), 1^{ère} intervention
DÉFENSE DU REPRÉSENTANT DUQUESNOY ET DE LA POLITIQUE
GOUVERNAMENTALE, p. 161-165

p. 163 (3), *Journal de la Montagne*, n° 162, p. 1011 et al.
On lui [Duquesnoy] reproche d'avoir promu son FRÈRE au grade de général. [...] il aurait pu y ajouter encore que Duquesnoy lui-même refusa le grade qui lui était offert. Que le ministre de la guerre écrivit au député : Vous ne connaissez pas assez votre FRÈRE ; il a plus de talents que vous ne lui en supposez. Si un député avait un FRÈRE qui pût sauver la patrie, pourquoi ne voudrait-on pas qu'il pût le proposer ?

p. 164 (2), *Journal du soir*, n° 950, p. 4 **
Ce dernier [Duquesnoy] a fait beaucoup de difficultés au ministre de la guerre sur la nomination de son FRÈRE ; le ministre a été obligé de lui écrire de ne plus insister sur cet article, parce qu'il ne connoissoit pas assez la valeur et le mérite de son propre FRÈRE.

p. 165, *Courrier universel*, 21 brumaire, p. 1
On nous a peint ici le général Duquesnoy comme un homme incapable de remplir la place à laquelle il a été promu, son FRÈRE même a eu la modestie de lui refuser les talents qu'il possède, et ces talents sont si peu équivoques, que dans l'affaire de Maubeuge du 15 et du 16, la colonne qu'il commandoit,

a fait des prodiges de valeur, et a contribué, plus qu'aucune autre, à une victoire qui a décidé peut-être du sort de la France.

SALE

Séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793), 2^e intervention

SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE PARTICULIÈREMENT EN MATIÈRE RELIGIEUSE, p. 204-215

p. 205, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 18, p. 139-148 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 71, p. 286 *
Cher ami et FRÈRE,

SALE

Séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793), 2^e intervention

CONTRE L'EXCLUSION SYSTÉMATIQUE DES PRÊTRES, p. 258-262

p. 260, *Mercure universel*, t. XXXIV, p. 457-459 ; *Journal historique et politique*, 19 déc., p. 1 ; *Journal de Sablier*, n° 1021, p. 3-4
Le cadet noble est resté parmi nous pour être l'espion de son FRÈRE aîné qui nous combat en Allemagne.

Séance du 23 nivôse an II (12 janvier 1794)

POUR DÉCERNER AU REPRÉSENTANT FABRE (DE L'HÉRAULT), LES HONNEURS DU PANTHÉON, p. 323-325

p. 325, *Rapport imprimé par ordre de la Convention*

Vous avez consolé par le triomphe de son fils une mère pauvre et vertueuse, qui, dans la même chaumière, a élevé d'autres héros dignes du FRÈRE qu'ils ont perdu. De quelle délicieuse émotion ont dû palpiter tous les cœurs maternels !

Fin de nivôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LA FACTION FABRE D'ÉGLATINE, p. 326-342

p. 332, *Brouillon de la main de Robespierre*
Fabre a un FRÈRE digne de lui, dont il voulait absolument faire un général ; c'est pour cela qu'à diverses époques il avait courtoisé Beurnonville, ensuite intrigué pour faire nommer Alexandre et perdre Bouchotte.

Séance du 9 thermidor an II (27 juillet 1794)

ROBESPIERRE TENTE VAINEMENT D'OBTENIR LA PAROLE, p. 588-595

p. 593 (2) (en note), *Journal de Sablier*, n° 1463 (paru le 9 thermidor au soir), n° 1464 (paru le 10 au matin) *

Robespierre jeune. Je demande aussi la mort, je veux mourir pour la liberté. Je suis aussi coupable que mon FRÈRE ; [...] *Robespierre* jeune demande à partager le sort de son FRÈRE.

Commune de Paris

Nuit du 9 au 10 Thermidor an II

DERNIERS EFFORTS ET TENTATIVE DE SUICIDE DE ROBESPIERRE, p. 595-601

p. 601, *Lettre de H. G. Dulac, au Comité de sûreté générale*, 6 frimaire an III *
Ici *Robespierre* l'aîné sembla réfléchir un peu ; il se baissa à l'oreille de son FRÈRE ;

TOME XI

LES PROCÈS DE FRANÇOIS PAGE ET HYACINTHE DUPOND (1786-1789), p. 49-126

p. 57 (2)

Il [Monsieur Dupond] apprend que son oncle Curé de Vaquerie est mort, depuis 5 à 6 ans ; que son FRÈRE aîné est Procureur au Conseil d'Artois, et que ce FRÈRE, le Sieur Cressent, marchand de fer à Hesdin, et la sœur de ce Sieur Cressent, femme du Sieur Denaux fermier à Fortel, tous trois germains et neveux et nièce du curé de Vaquerie ont partagé entre eux la succession de ce dernier, à laquelle il avait un droit égal aux leurs.

p. 58 (3)

Cependant on déterminait bientôt le sieur Dupond à venir demeurer à Arras, chez son FRÈRE Procureur. [...] Au reste, quelque coupable qu'ait été la conduite du procureur Dupond envers lui, il ne croit pas devoir imputer la principale cause de ses malheurs à ce FRÈRE, qui a toujours passé pour être plutôt faible que méchant par caractère. [...] Avant cette époque, le procureur s'était encore approprié personnellement la succession du père, ensuite celle de la mère commune, dont il avait disposé, comme unique héritier, au préjudice de son FRÈRE.

p. 59 (2)

Le Sieur Dupond, fatigué des procédés toujours malhonnêtes et souvent outrageants de cette femme, s'en plaignait à son FRÈRE : [...] le Sr. Dupond insiste ; son FRÈRE lui promet un compte.

p. 60 (2)

le sieur Dupond qui savait que sa belle-sœur ne pouvait jamais avoir tort, au tribunal de ce juge, dédaigne des plaintes inutiles, et lui dit : *mon frère, je vous avais déjà annoncé que je ne pouvais demeurer ici plus longtemps ; je vais me retirer, et il me faut décidément un compte et un partage <...>* | [...] Opposer à un cousin germain, à un FRÈRE malheureux, une faute de ce genre, commise, 26 ans auparavant, pour lui disputer la portion que la nature lui donne, dans le patrimoine de ses proches, et sa subsistance !

p. 61

Tandis que le sieur Dupond a la bonne foi de croire que ce sera la justice qui prononcera, sur ses droits et sur son sort, la cabale dont j'ai parlé fait présenter une requête au Ministre, sous le nom de son FRÈRE, Procureur, pour demander qu'il soit renfermé dans une maison de force.

p. 62 (5)

après avoir fait son éloge, sans doute, pour qu'on ne doute pas de la vérité des inculpations dont il va charger son FRÈRE, après avoir dit qu'Antoine Dupond, le second des trois frères, dont il ne devait être aucunement question dans cette affaire, a déserté après la bataille de Fontenoy, quoi que cette assertion soit dénuée de toute espèce de fondement, comme je l'ai remarqué plus haut, on raconte que *François-Hyacinthe* (celui dont on sollicite la proscription) *a déserté après le siège de Berg-op-zoom* ; | [...] Son FRÈRE, ajoute-t-on, fût charmé de le revoir. | [...] On suppose ici que le Sr. Dupond, était sans honneur et sans probité, pour peindre son FRÈRE appliqué à lui donner toutes ces vertus : [...] un FRÈRE accorder à son FRÈRE l'honneur de manger à sa table !

p. 63 (3)

il essuie le malheur de reconnaître que l'habitude, devenue une seconde nature, ne corrige pas son FRÈRE, qui, dans l'adolescence,

a montré tout ce qu'il devait être toute sa vie. | [...] ce n'était alors que jurements, blasphèmes, insultes, menaces, menaces et insultes, *qui effrayaient son FRÈRE et beaucoup plus encore sa femme* (on veut dire la femme de son FRÈRE, car il n'en avait point).

p. 65 (3)

Je ne conçois pas davantage comment le sieur Dupond pouvait fuir ses parents, puisqu'il demeurait chez son FRÈRE, qui était bien le plus proche de ses parents, et qu'il aurait dû fuir en effet ; | [...] Dans sa fureur, il *commettait des insultes qui effrayaient son FRÈRE et beaucoup plus encore la femme de son FRÈRE.*

p. 66

« Le suppliant déclare au surplus qu'il soumet l'obtention de la grâce qu'il est forcé de demander, contre un FRÈRE qu'il aime et qu'il voudrait continuer de caresser (la belle âme !) au résultat des instructions que Monseigneur voudra faire prendre, tant à Arras qu'à Hesdin et à l'assemblée des parents qui résident dans la dernière de ces deux villes. »

p. 68 (3)

2° Jean-Baptiste Téroouanne, FRÈRE cadet de Jean-Philippe, choix assez bien entendu, puisque enfin cet ascendant que l'habitude des affaires et la facilité de manier la parole donnent ordinairement, dans une assemblée de cette espèce, à un Avocat aussi expérimenté, que le sieur Téroouanne, doit naturellement influencer, d'une manière encore plus particulière, sur l'opinion de son FRÈRE cadet. 3° Le sieur Dupond de Blingel, beau-frère du subdélégué Michaut, étroitement lié, avec les Cressent et le Procureur Dupond celui-ci, qui pendant l'absence de son FRÈRE, s'était emparé seul des successions des père et mère communs avait fait vendre publiquement des maisons situées à Hesdin, qui appartenaient à cette dernière, sans que le sieur de Blingel, alors Procureur syndic de cette ville, fût intervenu, quoique son ministère lui imposât le devoir de veiller dans cette occasion aux intérêts de l'absent ;

p. 69 (2)

Dès le préambule, où le Subdélégué parle, en son nom, il oublie le rôle impartial qui lui est imposé, pour se porter lui-même l'accusateur du sieur Dupond, en le désignant, par

la qualité de déserteur (n'oubliez pas qu'il y avait 26 ans qu'il avait déserté, et 20, que cette faute était effacée par l'amnistie) dont les déportemens ivrogneries et autres excès, dit-il, forcent son frère à solliciter les ordres nécessaires pour le faire renfermer en maison de force. | [...] Ils ont dit qu'ils n'apercevaient rien dans le placet qui ne fût très-vrai et rien de suggéré, et ont ajouté que même le Suppliant aurait dû ne pas oublier de parler des dissipations que ce mauvais sujet fait de l'argent que son FRÈRE n'a jamais cessé de lui donner POUR SES MENUS PLAISIRS. »

p. 70

Pendant les trois années qu'il avait passées chez son FRÈRE, lui serait-il arrivé plusieurs fois de se plaindre amèrement, et avec toute la vivacité qu'on voudra supposer, des hauteurs, des indignes procédés de sa belle-sœur et de la lâche complaisance avec laquelle son faible mari les tolérait ?

p. 71 (3)

on n'aurait pas dû oublier, disent-ils, de parler des dissipations que ce mauvais sujet fait de l'argent que son frère n'a jamais cessé de lui donner pour ses menus plaisirs. | [...] Le Sieur Jean-Philippe Téroutanne a observé, porte le procès-verbal, qu'il était d'autant plus urgent, pour la sûreté des jours du Sieur Dupond procureur, d'enfermer son dit FRÈRE, que, le 8 octobre dernier, avant midi, ledit Louis-Marie-Hyacinthe Dupond est entré, chez lui [Téroutanne], paraissant ivre et en colère ; et le trouvant, seul, dans son cabinet, il le somma, dans les termes les plus grossiers, de lui remettre ses lettres de grâce et ses congés qu'il avait obtenus de différentes couronnes qu'il a servies, et qu'il supposait que son frère lui avait confiés ;

p. 71-72 (2)

et, sur ce qu'il lui répondit qu'il n'avait pas ces différentes pièces, il se répandit, en invectives, contre son FRÈRE et sa famille, en disant qu'on voulait le faire mourir de faim, et ajouta, que puisqu'il ne pouvait pas se faire rendre justice par les voies ordinaires, il allait sur le champ chercher son FRÈRE partout, et que s'il le rencontrait, il se la ferait à lui-même, quand il en devrait être pendu ;

p. 73 (2)

Il avance que Dupond lui a dit, en colère, qu'il allait chercher partout son FRÈRE, pour se faire justice à lui-même de ses propres maux, et qu'en même temps, il est sorti furieux, de chez lui. [...] c'est que, loin d'avoir insulté son FRÈRE, il l'a vu deux fois, dans la même journée, après l'heure où le Sr. Téroutanne place cette conversation, et ne lui a fait que des propositions de paix et de conciliation, qu'il eût acceptées peut-être, sans l'influence de ses sinistres conseillers.

p. 74

cependant c'était, le 12 du même mois de Décembre, que la cause du Sr. Dupond contre son FRÈRE, le Sr. Denaux et le Sr. Cressent, devait être plaidée, en vertu de l'Ordonnance que les Officiers municipaux d'Hesdin avaient rendue, sur leur requête d'appel.

p. 78

c'est en vain que, rassemblant ses forces, ranimées, par le désespoir, il vient à bout de saisir le plus acharné de ses bourreaux, et tâche de se faire, quelque temps, du corps même de ce dernier, un rempart, contre les coups qui l'accablaient, il succombe bientôt, et, tandis qu'un autre FRÈRE étouffe sa voix, avec un mouchoir, l'un d'eux, nommé Agathon, lui plonge son couteau, dans la cuisse, et les autres continuent d'assouvir leur rage, sur son corps meurtri et ensanglanté, jusqu'à ce qu'ils le voient, sans mouvement, et presque sans vie ;

p. 81 (3)

et les mêmes personnages qui en avaient fait l'instrument de leurs passions, songeaient à envahir encore sa succession, à laquelle son malheureux FRÈRE était appelé, seul, par la nature et par la loi. [...] C'est là, c'est au sein de cette famille, à laquelle il avait sacrifié son FRÈRE et sa vertu, qu'il fit un testament, daté, du 2 octobre 1784, trois jours, avant sa mort, auquel le fameux Téroutanne, n'a pas caché qu'il avait présidé comme conseil. Il substitue tous ses biens, en faveur des enfants du Sr. Cressent, ces neveux chéris de sa femme, et, dans le cas où son FRÈRE ne voudrait pas respecter cette substitution, il institue ces mêmes personnes, ses légataires universels des biens dont il peut disposer ;

p. 82-83
et en attendant il assure qu'il ne peut se dispenser de poursuivre son interdiction, parce qu'il a des intérêts à démêler avec lui, relativement au testament de son FRÈRE, Procureur, et autres objets.

p. 84
mais seulement quatre Bons fils, que l'on désigne, savoir le FRÈRE Supérieur et trois autres frères, de ceux, dit-on, qui l'approchaient le plus souvent.

p. 85 (2)
On informe et on entend uniquement, exclusivement le FRÈRE Caron, alors Supérieur des Bons-fils d'Armentières, et trois autres frères. | [...] Apprenez que, parmi les Échevins d'Armentières, il y avait un médecin, nommé Drolès, attaché en cette qualité à la maison des Bons-fils, et qui, de plus, avait épousé la nièce du FRÈRE Ange, que je vous ferai connaître bientôt, pour le plus audacieux de tous les imposteurs.

p. 85-86
un médecin soudoyé par les Bons-fils et étroitement uni avec le FRÈRE Ange, ne pouvait-il pas être un commissaire très scrupuleux ?

p. 86 (5)
je ne vois que le neveu du FRÈRE Ange, le médecin et le serviteur des Bons-fils, l'homme enfin adopté par la confiance de mes persécuteurs. | [...] Écoutez donc, 1° le FRÈRE Augustin Caron, alors supérieur. | [...] Le FRÈRE Allard Wallard dit : | [...] Le FRÈRE Policarpe « que [...] | [...] Le FRÈRE Bertin Bamberg « que [...]

p. 87
mais c'est une atrocité envers un malheureux, détenu depuis si longtemps dans la plus étroite captivité, qui ignorant tout ce qui intéressait sa destinée, tout jusqu'à la mort de son FRÈRE, ne pouvant soupçonner que l'on s'occupait à le faire interdire, dans le temps où on le tenait dans les fers, demanda vainement, avec instances, qu'on lui apprît le motif de la cérémonie nouvelle dont il était l'objet.

p. 90 (2)
à quoi le déposant répliqua qu'il ne serait pas étonnant que ledit Dupond eut eu quelques emportements, que se voyant enfermé et

privé de la succession de son FRÈRE, et ne pouvant avoir aucun compte de ses revenus, il se fût livré à quelques vivacités ; | [...] que le déposant n'ayant pas regardé ces différentes productions comme suffisantes pour déterminer son avis sur l'interdiction dudit Dupond, avait fait différentes représentations ; entr'autres avait demandé l'exhibition du testament du sieur Dupond, FRÈRE dud. Hyacinthe ;

p. 91 (2)
elle est adressée au Procureur Dupond, par le FRÈRE Ange, cet oncle du commissaire Drolès, que j'ai promis de vous faire connaître, la voici. | [...] Votre très humble et très obéissant serviteur, le FRÈRE Ange de Kerclé.

p. 92
lisez seulement la déposition faite au Bailliage d'Hesdin, par ce même FRÈRE Ange, sur le même homme dont il vient de tracer cet horrible portrait et confrontez-la avec sa lettre.

p. 92 (en note)
Il est bon d'observer que ce Monsieur Wallart, pour qui le FRÈRE Ange témoigne tant de vénération, était un père de famille, qui, après avoir dissipé, toute sa fortune, sans pitié pour sa femme et pour ses enfants, se trouvait là, je ne sais pourquoi ;

p. 93 (6)
QU'UN JOUR IL JETA DU TABAC AU NEZ DU FRÈRE SUPÉRIEUR ET DU FRÈRE HILARION, mort depuis ; | [...] Oh ! un jour il jeta du tabac au nez du FRÈRE Supérieur et du FRÈRE Hilarion. | [...] quand le FRÈRE Ange écrivait la lettre, Dupond, captif paraissait perdu sans ressource ; [...] et le FRÈRE Ange, bien sûr, à ce qu'il croyait du secret et de l'impunité, donnait une libre carrière à son imagination.

p. 93-94
et le FRÈRE Ange, qui d'ailleurs n'était plus excité par l'intérêt de conserver une proie, voyait bien que, rendant témoignage dans une information juridique, il eut été trop dangereux de provoquer sa juste indignation, en répétant, à la face des tribunaux, des impostures grossières, bonnes tout au plus à consigner, dans des libelles ténébreux, destinés pour des complices.

p. 94 (4)

peut-être même verrez-vous, dès ce moment, les calomnies du FRÈRE Ange, employées à l'un des usages auxquels elles étaient destinées il ne s'agit que d'essayer la lecture d'une nouvelle épître, relative au sieur Dupond, écrite au fameux Michaut, Subdélégué à Hesdin, par le sieur Lagache, Subdélégué à Lille, dans le département duquel se trouvait la maison d'Armentières. | [...] je vois *par votre dernière lettre*, qu'il a infiniment d'obligation à M. son FRÈRE, dont je conçois la meilleure opinion, *d'après tout le bien que vous m'en mandez* : | [...] J'ai l'honneur de vous renvoyer la lettre du FRÈRE Ange, avec celle que le prisonnier a écrite à Monsieur son FRÈRE ;

p. 94 (en note)

Au reste, quand le FRÈRE Ange dit qu'il ne connaît pas personnellement le sieur Dupont, il ment ;

p. 95 (5)

il voyait par les yeux du sieur Michaut, que le sieur Dupond avait toutes les obligations du monde, à Monsieur son FRÈRE, qui l'avait fait emprisonner, et déjà il rafoyait de ce FRÈRE dont il concevait la meilleure opinion, d'après tout le bien que M. Michaut lui en mandait. | [...] Mais avez-vous remarqué, qu'au même endroit, où le sieur Lagache lui rend ses actions de grâces, il lui annonce, qu'il lui renvoie la lettre de FRÈRE Ange ? Le sieur Michaut lui avait donc envoyé la lettre du FRÈRE Ange, pour l'éclairer ! [...] La lettre du FRÈRE, dont je vous ai parlé, est du 21 mai 1779, celle du sieur Lagache, du 25 du même mois, postérieure par conséquent de quatre jours, à la première ;

p. 95-96

ainsi, dès le moment où le sieur Lagache eut demandé des renseignements au sieur Michaut, sur le compte du prisonnier, vite, on avait fait écrire la diatribe, par le FRÈRE Ange, et le sieur Michaut s'était empressé de l'envoyer à son confrère, qui ne manquait pas de le renvoyer au Subdélégué d' Hesdin, jaloux de conserver à ses bons amis le titre précieux, qui devait leur être utile encore, en d'autres occasions.

p. 96 (2)

Avez-vous remarqué qu'il lui renvoie, en même temps, *une lettre du sieur Dupond à Monsieur son FRÈRE* ? Ainsi les lettres que cet infortuné écrivait à son FRÈRE, pour réveiller, dans son âme, les sentiments de la nature, étouffés par l'influence de ceux qui l'obsédaient, étaient livrées au fidèle Michaut, qui s'efforçait de les faire servir au système d'oppression, dont il était le protecteur.

p. 97

S'il en eût été doué, au temps où il écrivait la lettre dont je parle, mes malheurs auraient fini beaucoup plus tôt, et je n'aurais point à gémir aujourd'hui, sur la funeste prévention qu'il manifeste si clairement, dans cette lettre même lorsque, se portant lui-même garant des intentions secrètes de ces suppôts de la violence, il répète après eux, ce propos grossièrement artificieux, consigné dans la lettre du FRÈRE Ange, *qu'ils ne demandaient pas mieux que d'être débarrassés du sieur Dupont* :

p. 98 (2)

C'est au sujet de ce testament, que la Dame Cressent écrivait la lettre dont je vais parler, à une Dame de la Combe, demeurante à Montreuil, cousine germaine des frères Dupond, qui, à ce titre, en supposant que le Procureur voulut déshériter son FRÈRE, devait naturellement être préférée aux enfants de la Dame Cressent, plus éloignés, qu'elle, d'un degré. | [...] Sur la surprise que j'ai témoignée, à la lecture du testament, que vous n'y étiez pas reprise, sa femme n'a répondu que M. Dupond savait, à n'en pas douter, que M. Delacombe avait travaillé à faire élargir son frère, et que c'était en quelque façon le soupçonner de l'avoir fait enfermer trop légèrement, et ce, à la persuasion des personnes qui n'avaient d'autre intérêt que de l'aider à manger son bien, et le mettre dans le cas de déshonorer sa famille.

p. 102

Réduits à la nécessité de les communiquer, ils attendent au moins la veille de l'audience, pour signifier des copies indéchiffrables, 1° du placet présenté au ministre et du procès-verbal de l'assemblée convoquée jadis, pour obtenir la lettre de cachet, 2° de la procédure relative à l'interdiction, à laquelle ils joignirent la lettre du frère Ange et celle du sieur Lagache, avec l'attention de ne point communiquer les différentes lettres des Bons-fils,

produites dans l'assemblée des parens appelés pour provoquer l'interdiction, et soustraites ensuite aux regards des juges par qui ils l'avaient fait prononcer.

RÉPONSE DE M. DE ROBESPIERRE À M. LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES, 28 avril 1790, p. 311-314

p. 311 *

On me marque (me dites-vous) que vous avez écrit à M. Moreau, chanoine de Paris, FRÈRE d'un brasseur de la paroisse de Long, contre lequel il a été fait le 13 (sic) Février dernier un procès verbal faute d'exercice, une lettre que le chanoine a eu l'indiscrétion de montrer à tout le monde, et qu'on m'annonce comme pleine de déclamations contre les droits de la Régie générale et contre les employés, et produisant dans le peuple un effet incendiaire.

ADRESSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE AUX FRANÇAIS, juillet 1791, p. 347-376

p. 357

Ils m'ont presque accusé de rébellion, parce qu'à la fin de cette discussion, dans un moment où la proposition de mettre en cause le FRÈRE du roi fugitif était repoussée par leurs cris, j'ai déclaré que si tous les principes étaient méconnus, je protestais que les droits de la nation restaient dans toute leur force.

LES NOTES DE ROBESPIERRE CONTRE LES DANTONISTES, p. 419-449

p. 423 (en note)

Son loué dans les lettres de Dumouriez.

AUTRES TEXTES

MÉMOIRE POUR LE SIEUR ROCARD (mai 1788), p. 502-572

p. 563 *

M. de Fautrasse, que tu connois, et FRÈRE du Chevalier, Capitaine de Vaisseau, en est du nombre.

MÉMOIRE POUR DUQUENOI (décembre 1786), p. 353-407

p. 372

Le second, c'est qu'en 1778, il s'étoit chargé de recevoir pour moi le prix de plusieurs ventes publiques que je fis faire après la mort de mon FRÈRE.

FRÈRES

Lexie	Occurrences	FRN	FR
FRÈRES	216	0,01247	1,25

TOME I

ÉLOGE DE LA ROSE, p. 185-194

p. 188

parmi les Romains les deux Scipions, Lucullus, Horace, Virgile, Cicéron et surtout Titus, Trajan, Antonin, Marc Aurèle, enfin Charlemagne, Charles V, Saint-Louis, Louis XII, Henri IV, Chaulieu, Catinat, Corneille, Fénelon, Vauban, Massillon, Condé chez les François : voilà, Monsieur, une partie de ceux que nous comptons parmi nos FRÈRES.

p. 191 (2)

Aussi notre premier soin fut d'ouvrir le livre sacré qu'elle avoit déposé entre nos mains : quelle fut notre joie quand nous lûmes dans ces archives immortelles les noms de tous les hommes illustres qui existent de nos jours chez les différentes nations de l'Europe qui pour devenir nos FRÈRES n'attendoient que l'expédition de nos diplômes, quand nous vîmes que ceux mêmes des siècles passés y étoient inscrits comme membres de cette divine société qui embrasse tous les grands hommes présens, passés et futurs. | [...] parce qu'ils [les dieux] ont prévu que vous étiez capable d'aimer vos FRÈRES autant que vous leur serez cher ;

p. 192

et connoissez surtout votre bonheur, et méritez-le de plus en plus par votre zèle à répondre aux volontés du ciel et à observer ses commandements, aimez la rose, aimez vos FRÈRES, ces deux préceptes renferment toute la loi.

p. 193 (2)

d'abord une des plus précieuses prérogatives d'un Rosali, cest que sa maîtresse ne peut jamais lui être infidèle ; il n'est pas moins sûr de la constance de ses amis ; du moins en trouve-t-il toujours dans ses FRÈRES ; [...] Telle est notre destinée dans cette vie : mais lorsque nous serons parvenus au terme que les arrêts du destin ont marqué à notre séjour sur la terre, alors vainqueurs de la mort même, nous serons transportés sur un nuage brillant dans l'Elysée, où nous irons rejoindre nos illustres FRÈRES, Anacréon, Chaulieu, Trajan, Marc-Aurèle, et tous les demi-dieux qui ont fait la gloire du nom Rosali.

p. 194

C'est le bonheur que je vous souhaite. Tel est le bonheur qui vous attend si, fidèle à la grâce de votre vocation, vous vous montrez toujours zélé à remplir les engagements sacrés qu'elle vous impose : en deux mots aimez la rose, aimez vos FRÈRES ;

ŒUVRES POÉTIQUES DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE,
p. 215-246

POÉSIES ROSATIQUES

p. 234 (2)

Mais lorsqu'admis à nos mystères, | Je vous vois, le verre à la main. | Assis au nombre de mes FRÈRES, | Animer ce charmant festin, | Quand votre cœur joyeux présage | Nos jeux et nos aimables soins, | Je vous aime encore davantage | Et ne vous admire pas moins. | [...] Des guirlandes qui nous sont chères | Aimez donc aussi les appas, | Et, dès cet instant, à vos FRÈRES | Ouvrez votre cœur et vos bras.

TOME II

MÉMOIRE À CONSULTER POUR JEAN-BAPTISTE DE BEUGNY,
p. 111-121

p. 113 *

Que nos Prêtres sont des idolâtres, qui adorent un morceau de pain, et l'offrent à l'adoration du peuple », et renonçant en même temps à la Religion et à l'humanité, il se livre aux transports du fanatisme qui l'entraîne, et s'écrie « *Qu'il ne reconnaît point pour ses FRÈRES des hommes qui tombent dans l'idolâtrie* »

p. 115 *

brise, autant qu'il est en lui, les liens qui l'attachent à tous les hommes qui croient en la Religion Romaine, en déclarant *Qu'il ne les connoît point pour « ses FRÈRES »* ;

TOME III

XVII – ROBESPIERRE À BUISSART (23 juillet 1789)

p. 45

Le lendemain du jour où nous avons reçu du château des réponses si satisfaisantes, le Roi vint tout à coup à l'Assemblée nationale, sans gardes, accompagné de ses deux FRÈRES, lui déclarer qu'il se fioit à elle et qu'il venoit invoquer ses conseils dans la crise funeste, où se trouvait l'Etat.

LIII – ROBESPIERRE AUX ADMINISTRATEURS DE LA VILLE D'AVIGNON

p. 97

Et quelle contrée nous en offrira, si ce n'est la vôtre ! Si Rome donnoit le droit de cité aux peuples qu'elle avoit vaincus, pourquoi repousserions-nous des FRÈRES, vainqueurs comme nous du despotisme et destinés à combattre avec nous pour la conservation de la liberté commune ?

LXIII – ROBESPIERRE À LA SAC DE VERSAILLES

p. 102

FRÈRES et Amis, | Votre zèle pour la propagation des vérités utiles et de l'esprit public vous donne des droits à la reconnaissance de la patrie.

CCXXXVI – LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À L'ARMÉE (4 brumaire an II, 25 octobre 1793)

p. 203

Soldats républicains, les mânes de vos FRÈRES égorés vous implorent, la gloire vous appelle, la patrie vous regarde, les Représentants de la nation vous encouragent et vous guident.

CCLIII – LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À ANDRÉ DUMONT, REPRÉSENTANT DANS LA SOMME ET L'OISE (Paris, 14 brumaire an II, 4 novembre 1793)

p. 211

Les FRÈRES Mesliers, agioteurs, demeurant à Chézy, à une lieu du mont St-Martin ;

TOME III – APPENDICE

VIII – ROBESPIERRE AU CLUB DES AMIS DE LA CONSTITUTION D'AVIGNON (Paris, 25 décembre 1790)

p. 16

Ils [les Avignonnais] sont les concitoyens, ils sont les FRÈRES de tous les amis de la justice et de la liberté ; tous les hommes leur doivent secours, attachement, reconnaissance.

p. 17

ce sera aussi, messieurs, d'obtenir des droits à votre estime et d'être regardé par votre amitié, comme l'un de vos concitoyens et de vos FRÈRES.

IX – ROBESPIERRE À LA MUNICIPALITÉ D'AVIGNON (3 janvier 1791)

p. 18

Si Rome donnoit le droit de cité aux ennemis qu'elle avoit vaincus, pourquoi repousserions-nous des FRÈRES, vainqueurs, comme nous, du despotisme, destinés à combattre, avec nous, pour la conservation de la liberté commune ?

XV – LA SAC, SÉANTE AUX JACOBINS DE PARIS, À LA SOCIÉTÉ DE STRASBOURG QUI LUI EST AFFILIÉE (Paris, le 22 février 1792 l'an II de la liberté)

p. 26

FRÈRES et amis, s'il nous étoit permis de citer notre propre exemple, nous vous dirions que nous sommes sortis victorieux d'une épreuve aussi rude, mais le patriotisme aussi infatigable qu'éclairé que vous avez fait éclater jusqu'ici, prouve que vous êtes faits pour donner l'exemple, et non pour le recevoir.

OBSERVATIONS SUR LES MOYENS DE FAIRE UTILEMENT LA GUERRE, p. 15-27

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 1 (19 MAI 1792)

p. 21, OBSERVATIONS SUR LES MOYENS DE FAIRE UTILEMENT LA GUERRE, p. 15-27

que des cris de douleur répondent à ses discours ; moi, c'est pour les Plébéiens massacrés aux champs de Mons et de Tournai, que mes entrailles s'émeuvent ; c'est aux cris des pères et des veuves de nos FRÈRES indignement livrés au fer autrichien, que je mêle mes gemissemens.

N° 3 (31 mai 1792)

p. 85, CONSIDÉRATIONS SUR L'UNE DES PRINCIPALES CAUSES DE NOS MAUX, p. 77-99

Vous saviez particulièrement que les actes de violence, reprochés aux prisonniers, n'étoient que les funestes représailles des lâches assassins, commis par les défenseurs de l'aristocratie et du despotisme papal, dans la personne des auteurs de la révolution, de leurs FRÈRES, de leurs parens, de leurs amis : vous connoissiez les manœuvres employées pour les présenter aux yeux de la France entière, comme des brigands ;

p. 105, ASSEMBLÉE NATIONALE (séance du dimanche 20 mai 1792), p. 103-107

Le traitement d'un million accordé à chacun des FRÈRES du roi, par les décrets des 20 et 21 décembre 1790, pour l'entretien de leurs maisons réunies à celles de leurs épouses, est et demeure supprimé à compter du 2 février dernier.

p. 106

Les fonctions des trésoriers et administrateurs des maisons des deux FRÈRES du roi sont supprimées, ainsi que les appointemens, gages et rétributions attribuées à leurs charges, à compter du 12 février dernier, conformément à l'article premier du présent décret ;

N° 6 (22-23 juin 1792)

p. 186, RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE, CITOYEN FRANÇAIS À MONSIEUR LAFAYETTE, GÉNÉRAL D'ARMÉE, p. 165-190

des citoyens même qui ne prenoient (sic) aucune part à cet acte, des femmes, des enfans, des vieillards, tous périrent sous les coups de leurs FRÈRES, sous les coups des gardes nationales armées pour la défense de la liberté.

N° 8 (5 juillet 1792)

p. 227, *RÉFLEXIONS SUR LA MANIÈRE DONT ON FAIT LA GUERRE*, p. 225-232

Les habitants d'Ypres, de Menin, de Courtrai, non contents de les recevoir, comme des FRÈRES, avec des transports de joie inexprimables, s'étoient empressés de se joindre à eux, pour les aider à se fortifier dans leur nouvelle conquête.

p. 229

Nous avons confié à des nobles le soin de défendre la cause de l'égalité, et à des courtisans celui de combattre leurs FRÈRES, de détrôner les amis et les alliés de leurs maîtres.

N° 9 (14 juillet 1792)

p. 256, *AUX FÉDÉRÉS*, p. 255-260

Que nos maisons soient ouvertes à nos FRÈRES, comme nos cœurs ; volons dans leurs bras ; et que les douces étreintes d'une sainte amitié annoncent aux tyrans, que nous ne souffrirons jamais d'autres chaînes.

p. 259

Déjà l'opinion publique a replongé dans le néant, ce héros ridicule, dont les basses intrigues égarèrent les sentimens civiques de nos FRÈRES, et dégradèrent le caractère national.

p. 264, *OPINION DE J. M. COLLOT-D'HERBOIS.*

SUR LES COUPABLES DÉMARCHES DU GÉNÉRAL LAFAYETTE, p. 262-274 *

nos craintes auroient été moins vives sur les dangers que courent nos FRÈRES d'armes, et nous n'aurions jamais eu d'inquiétude sur les victoires qui leur sont destinées.

p. 271 *

Notre cause est commune, et la fidélité de nos FRÈRES d'armes est inébranlable. On peut corrompre et séduire les satellites des tyrans ; mais les soldats de la liberté ne sont pas aussi faciles.

p. 273 (2) *

Lafayette, le fils aîné de la liberté ! et nous serions ses FRÈRES ! les FRÈRES de celui qui, le premier dans la grande famille des français régénérés, les a fait égorger les uns par les autres !

p. 274 *

Législateurs, elles doivent déterminer votre justice ; frappez ce nouveau Sylla, et tous les ennemis de la cause du peuple se trouveront sans chef et sans appui. Nous étions tous unis, tous FRÈRES ;

N° 10 (25 juillet 1792)

p. 291, *PÉTITION DES FÉDÉRÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE*, p. 287-294

Ce n'est point assez que la nation française soit abaissée au point de faire la guerre aux rebelles de Coblenz ; elle est encore conduite et trahie par eux. Ce sont leurs FRÈRES, leurs alliés qui composent l'état-major de nos armées ;

p. 308-309, *LES CITOYENS RÉUNIS À PARIS, AU MOIS DE JUILLET 1792, AUX FRANÇAIS DES QUATRE-VINGT-TROIS DÉPARTEMENTS*, p. 307-309

nous avons vaincu, si nos FRÈRES de tous les départemens se lèvent tous ensemble, s'ils jurent, comme nous, d'anéantir jusqu'au dernier vestige de l'aristocratie, et de ne plus souffrir, à la tête des armées, de la législation et du gouvernement, ceux contre lesquels nous avons fait la révolution.

p. 309 (3)

Pour nous, nous ne sommes d'aucun parti, nous ne servons aucune faction ; vous le savez, FRÈRES et amis, notre volonté, c'est la volonté générale. | Nos FRÈRES de la capitale ont partagé leur maison et leur pain avec nous, ils partagent nos sentimens, ils partageront nos dangers et notre gloire. | Voilà, FRÈRES et amis, notre position ; voilà notre profession de foi ; voilà la résolution courageuse à laquelle nous nous sommes invariablement arrêtés.

N° 12 (20 août 1792)

p. 364, *DÉTAILS INTÉRESSANS DES ÉVÉNEMENS DU 19 AOÛT ET DES JOURS SUIVANS*, p. 360-366

Les victimes amoncelées des fureurs de la cour, s'offroient de toutes parts aux yeux des citoyens, dans le vaste repaire qu'elle avoit habité, dans tous les lieux qui l'entournoient : les citoyens avoient à pleurer leurs pères, leurs amis, leurs FRÈRES ; mais l'amour de la patrie, l'enthousiasme de la liberté diminuoit au-dessus de toutes les affections ;

p. 374, *EXTRAIT DE L'INTERROGATOIRE DE M. DE LALAIN COMMISSAIRE-ORDONNATEUR, EMPLOYÉ AU BUREAU DE LA GUERRE*, p. 374

A répondu que M. Roederer, avec plusieurs officiers du corps municipal avoient harangué les différens corps de troupe, en leur disant qu'il ne falloit point attaquer les citoyens, mais opposer une ferme résistance, si on étoit attaqué, et qu'en ne perdant point de vue qu'il falloit exposer sa vie pour le maintien de la loi et la défense des propriétés, si l'on se trouvoit forcé à répandre le sang, il falloit que ce fût avec tous les ménagemens que des soldats citoyens doivent à des FRÈRES égarés.

p. 375, *PIÈCE TROUVÉE DANS UN DES SECRÉTAIRES DU ROI PAR MM. LES COMMISSAIRES ENVOYÉS AUX THUILERIES IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE*, p. 375-376

il [le ministre de la justice] rappellera d'une manière générale ce qui a été fait, telle, que la proclamation sur les émigrations, la lettre que le roi a déjà écrite aux princes ses FRÈRES ;

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 2 (20 octobre 1792)

p. 33, *RÉCIT DE LA SÉANCE DES JACOBINS DU 14 OCTOBRE 1792 : RÉCEPTION DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ*, p. 33-36

Le général Dumouriez, après avoir repoussé les prussiens avant de partir pour aller punir l'Autriche et affranchir les belges, est venu visiter ses FRÈRES les jacobins.

p. 36

Les mères dirons, en te montrant à leurs enfans, toi et tes FRÈRES d'armes : « mon fils, voilà ceux qui ont brisé nos fers ; les français sont les bienfaiteurs de l'univers ; mon fils, efforçons-nous de leur ressembler ».

N° 8 (6-7 décembre 1792)

p. 125, *DISCOURS DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À LA CONVENTION NATIONALE SUR LE PARTI À L'ÉGARD DE LOUIS XVI*, p. 122-126 *

N'est-il pas vrai que nous ne voulons former qu'un peuple de FRÈRES.

N° 9 (13 décembre 1792)

p. 133 (2), *EXTRAIT DE LA LETTRE DE DUBOIS CRANCÉ À SES COMMETTANS*, p. 130-135 *

Mes FRÈRES, l'on nous trompe tous ; donc l'on veut nous trahir. J'en appelé à vos FRÈRES, qu'une intrigue criminelle a tiré de vos départemens, qui sont déjà ici plus de vingt mille cazernés et inutiles, qui s'y ennuiant, malgré les visites fréquentes des députés qui les ont attirés.

Deuxième série

N° 1 (5 janvier 1793)

p. 190, *LETTRÉ DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À MM. VERGNAUD, GENSONNÉ, BRISSOT ET GUADET SUR LA SOUVERAINÉTÉ DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU JUGEMENT DE LOUIS CAPET*, p. 189-204
congratulez-vous à loisir, comme ces deux FRÈRES dont parle Horace, ou comme ces autres personnages dont parlent Phœdre et La Fontaine, je ne troublerai jamais cette douce volupté que vous procure votre charité mutuelle ;

N° 2 (10 janvier 1793)

p. 217, *OPINION DE CAMILLE DESMOULINS, DÉPUTÉ DE PARIS À LA CONVENTION NATIONALE, SUR LA QUESTION DE L'APPEL AU PEUPLE, DANS LE PROCÈS DE LOUIS XVI*, p. 211-223 *

Ainsi donc cent mille de nos FRÈRES morts n'auront versé leur sang que pour laisser aux aristocrates, le champ libre et la domination des assemblées primaires ?

N° 3 (25 janvier 1793)

p. 227-228, *A PROPOS DE L'EXÉCUTION DU ROI ET DU MEURTRE DE LE PELETIER*, p. 226-229

Ces braves républicains, se réunirent aux jacobins, avec leurs FRÈRES, et accédèrent avec transport à cette sainte alliance de tous les amis de la patrie.

p. 230, *OPINION DE FRANÇOIS-PAUL-NICOLAS ANTHOINE, DÉPISTÉ DU DÉPARTEMENT DE LA MOZELLE, SUR LE JUGEMENT DE LOUIS, CI-DEVANT ROI DES FRANÇAIS*, p. 229-238 *

Il [Louis] laissa dissiper les finances de l'état par sa femme, par ses FRÈRES et par la horde impure dont il ne cessa de s'entourer ;

p. 237 *

Que ceux de nos collègues, que la faction a trompés et non corrompus, ouvrent enfin les yeux à la vérité ; qu'ils cessent de voir des patriotes où il n'y a que de vils escamoteurs des places et de l'autorité ; qu'ils cessent de voir un parti d'Orléans ou royaliste où il n'y a que les plus désintéressés défenseurs de la liberté ; qu'ils se réunissent à leurs FRÈRES, à leurs amis ;

N° 4 (30 janvier 1793)

p. 258, TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE, JUGEMENT DE LOUIS CAPET, p. 246-264 *
Si je pouvais parler la langue française, je descendrais à votre barre, et au nom de tous mes FRÈRES d'Amérique, je vous présenterois une pétition, pour surseoir à l'exécution de Louis.

p. 259 *

citoyens, ne donnez pas au despote d'Angleterre le plaisir de voir monter sur l'échafaud l'homme qui a aidé à retirer des fers mes FRÈRES chéris d'Amérique.

p. 281, AMENDEMENT DE MONESTIER, p. 281-282 *
Après l'avoir entendu dans la Convention nationale, je me suis réuni à mes FRÈRES de la montagne, pour demander cette impression.

N° 6 (15-20 février 1793)

p. 298, LETTRE DE MERLIN, COMMISSAIRE DE LA CONVENTION NATIONALE À UN DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE LA MOZELLE, p. 296-298 *

Après t'avoir répondu sur les objets purement militaires, je dois te dire que nos FRÈRES d'armes ne manquent plus de grand chose dans ce moment, et que cette armée, Mayence et Landau ont des vivres pour le tems nécessaire.

N° 7 (fin de févr. 1793)

p. 308-309, TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE (23 JANVIER [SUITE] AU 28 DU MÊME MOIS), p. 307-320

Les hommes à caractère et à principes croyoient que le moment où un de leurs FRÈRES d'armes venoit de tomber sous les coups des assassins royaux, et d'être placé par la nation au temple de la gloire, devoit voir monter au fauteuil un patriote digne de la république dont Lepelletier avoit été le martyr ;

p. 310

Les deux FRÈRES de Michel Lepelletier présentent sa fille, en bas âge, à la Convention nationale.

N° 8 (2-5 mars 1793)

p. 323, ADRESSE DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ SÉANTE AUX JACOBINS DE PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES, p. 323-328
FRÈRES et amis, | Le génie du peuple français plane sur l'univers ;

p. 324

Mais nos conquêtes intérieures sont moins rapides que celles de nos FRÈRES au dehors.

p. 325

Tel est, FRÈRES et amis, le récit fidèle de ce qui vient de se passer à Paris.

p. 327

à ceux qui ont prodigué tant de coupables artifices pour sauver le tyran ; à ceux qui ont ouvertement pris sous leur sauve-garde, les émigrés qui infestent aujourd'hui la république, et qui affluent sur-tout à Paris ; à ceux qui, tandis que nous pressions la condamnation de ce même roi conspirateur et parjure, dont ils étoient les avocats, appeloient contre nous, nos FRÈRES des départemens, et désignoient la portion la plus saine de la Convention nationale, à la vengeance de leurs concitoyens ;

N° 9 (6 avril 1793)

p. 342 (2), SUR LES TROUBLES DE PARIS, p. 340-345
Ce sont nos FRÈRES d'armes de tous les départemens, qui, réunis au peuple, ont étouffé, dans leurs embrassemens fraternels, la guerre civile prête à s'allumer. Quel spectacle que cette fête civique, où ils plantèrent l'arbre de la fraternité ; et où, en présence des députés de la Convention nationale et de toutes les autorités constituées de cette cité, ils jurèrent à leurs FRÈRES de Paris, une amitié éternelle, et à tous les tyrans et à tous les intrigans une haine implacable.

p. 354, COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE AUX JACOBINS DE PARIS, PAR LES SANS-CULOTTES DE MANOSQUE, LE 22 MARS 1793, L'AN SECOND DE LA RÉPUBLIQUE, p. 354-356 *
Votre lettre, FRÈRES et amis, du 8 du courant, a été reçue dans notre société avec le plus vif enthousiasme.

p. 355 (2) *

En vain le patriote par excellence, l'homme vertueux, l'intègre Rolland a-t-il fait tous ses efforts pour vous noircir, pour soulever contre vous vos FRÈRES des départemens, le bout d'oreille de ce scélérat a bientôt percé, et on n'a vu dans cet imposteur que le signe du pervers Lafayette. [...] Nous sommes indignés, FRÈRES et amis ; oui, nous sommes indignés de voir dans le sein de la Convention des scélérats, des hommes pervers qui voudroient museler notre liberté.

p. 356, ADRESSE DE LA SALE SÉANTE À ARLES, AUX VRAIS REPRÉSENTANS DU PEUPLE (Arles, ce 23 mars 1793, l'an 2^e de la République), p. 356-357 *
Nos FRÈRES de Marseille ont été les fidèles interprètes de nos sentimens et de nos vœux, lorsqu'ils ont manifesté leur vive indignation au côté droit de la Convention.

p. 357, COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE AUX JACOBINS DE PARIS, PAR LE COMITÉ DE CORRESPONDANCE ET DE SURVEILLANCE DE STRASBOURG, LE 29 MARS, L'AN 2^e DE LA RÉPUBLIQUE, UNE ET INDIVISIBLE, p. 357-359 *
FRÈRES et amis, | L'Indigne Gorsas continue son bavardage contre-révolutionnaire, nous vous envoyons copie de la lettre que cet archi-scélérat a arraché à notre indignation.

N° 10 (25-30 avril 1793)

p. 363, DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN PRÉSENTÉE PAR MAXIMILIEN ROBESPIERRE, p. 360-363
Les hommes de tous les pays sont FRÈRES, et les différens peuples doivent s'entr'aider selon leur pouvoir, comme les citoyens du même état.

TOME VI

Séance du 3 mai 1790
SUR LA RÉORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE PARIS, p. 348-352

p. 351, *Courier Français*, t.V, n° 125, p. 35 *
MM. de Mirabeau FRÈRES se sont présentés ensemble à la tribune.

Séance du 22 août 1790

SUR UNE ADRESSE DES HABITANTS DU BÉARN, p. 509-511

p. 509-510, *Le Point du Jour*, t. XII, n° 406, p. 252
Ceux qui ont rédigé cette adresse, n'ont pas fidèlement exprimé le vœu de nos FRÈRES de Béarn ;

Séance du 21 septembre 1790, 1^{ère} intervention
SUR UNE PÉTITION DES FRÈRES LAIS DE ST. FRANÇOIS, p. 544

p. 544, *L'Ami du Roi*, n° 115, p. 1 *
Avant d'y passer cependant on a permis à M. de Robespierre une pétition en faveur de FRÈRES LAIS de l'ordre de Saint-François qui demandent à être traités comme les pères.

SAC

Séance du 5 décembre 1790

SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE, p. 612-655

p. 620, *Discours sur l'organisation des gardes nationales*
Gardez-vous sur-tout de créer, dans le sein de cette famille de FRÈRES confédérés pour la même cause, les corps d'élite, des troupes privilégiées, dont l'institution est aussi inutile que contraire à l'objet des gardes nationales.

p. 652, *Correspondance générale des départemens de France*, t. I et II, n° 20, 21, 22, p. 305 et s. *
Gardez-vous de créer, dans cette famille de FRÈRES confédérés pour la même cause, des troupes privilégiées, dont l'institution est aussi inutile que contraire à l'objet des gardes nationales.

TOME VII

SAC

Séance du 11 avril 1791

SUR L'ALIÉNATION DES MOULINS DE CORBEIL, p. 230-231

p. 230, *Mercure universel*, t. II, p. 233
Il faut des éclaircissements, et vous le devez pour la tranquillité publique ; vous le devez à vos FRÈRES, à vos amis, et la demande de l'ordre du jour ne peut convenir à vos principes : je demande des commissaires.

Séance du 12 mai 1791

SUR LA CONDITION DES HOMMES DE COULEUR LIBRES,
p. 346-361

p. 351, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 134, p. 553
Quel est le motif de cette extrême répugnance à partager avec leurs FRÈRES l'exercice de leurs droits politiques ?

p. 361, *Journal universel*, t. XI, p. 6093 *
Mais peu après, M. Robespierre a entrepris, avec la chaleur et le patriotisme qu'on lui connoit, la défense de nos FRÈRES basannés.

SAC
Séance du 13 mai 1791
SUR LA CONDITION DES HOMMES LIBRES DE COULEUR, p. 366-368

p. 366, *Mercure universel*, t. III, p. 328
vous êtes bien fondés à venir nous dire que ces droits existent, lorsque vos FRÈRES, dans une autre partie du monde, en ont été privés par vous ; parce qu'il a plu à l'être suprême de mettre sur leur front une autre couleur, vous les avez privés de ces droits naturels ;

Séance du 15 mai 1791, 1^{ère} intervention
SUR LA CONDITION DES HOMMES LIBRES DE COULEUR, p. 368-376

p. 373, *Journal du Soir* (Beaulieu), 1791, n° 134, p. 3 ; *Le Législateur français*, 16 mai 1791, p. 6
et si on vouloit le bonheur de ses FRÈRES, qu'on m'explique pourquoi on ne peut le laisser faire à d'autres.

SAC DE VERSAILLES
Séance du 20 juin 1791
SUR L'ANNIVERSAIRE DU SERMENT DU JEU DE PAUME, p. 513-514

p. 513, *Journal des Amis de la Constitution de Versailles*, n° 9, p. 10-11 et 15 *
il [Robespierre] venait plutôt s'attendrir avec ses FRÈRES sur cette dure séparation, et se consoler avec eux, en vue du bien général, des sacrifices que la patrie commande impérieusement à ceux qui la servent.

SAC
Séance du 21 juin 1791
SUR LES MESURES À PRENDRE APRÈS LA FUITE DU ROI,
p. 517-528

p. 520, *Discours de M. Robespierre*
Pourquoi s'entr'égorgent entre FRÈRES qui, tous, veulent être libres? Car Bender et Condé se diront patriotes plus que nous.

SAC
Séance du 16 juillet 1791
SUR LES MENÉES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES, p. 586-591

p. 591, *La Bouche de Fer*, n° 99, p. 1
Adressons-nous à nos FRÈRES, aux gardes nationales qu'on pourroit égarer, ne permettons pas que l'on sème la division entre les citoyens, – c'est là où ils tendent.

TOME VIII

SAC d'Arras
Séance du 16 octobre 1791
SUR LA SITUATION POLITIQUE, p. 15-19

p. 18, *Journal général du département du Pas-de-Calais*, n° 34, p. 339
L'honorable auroit dû répéter ces paroles vraiment touchantes du meilleur des rois. Puissent-elles être pour tous nos concitoyens le gage de l'union et de la paix ; puissent-elles suivant le vœu du roi éteindre à jamais les dissensions et les haines qui divisent un peuple de FRÈRES et d'amis ;

SAC DE BÉTHUNE
Séance du 23 octobre 1791

p. 20, *Annales patriotiques et littéraires de la France*, n° 764, p. 2169 *
Un de nos FRÈRES, M. de Bael, décoré de l'ordre de Saint-Louis, nous avoit prévenu de l'arrivée de Robespierre, et tous les habitants volèrent à sa rencontre.

Séance du 28 novembre 1791, 2^e intervention
SUR LES PROJETS DE DÉCRET CONTRE LES CRIMES DE LÈSE-NATION, p. 24-26

p. 25, *La Rocambole des Journaux*, n° 47, p. 523
Voilà, poursuit le grand Robespierre, comme il faut parler, sur-tout ne tremblons pas, du courage, mes FRÈRES, et le plus grand mépris pour les tyrans ; telles sont les bases de la liberté.

Séance du 15 janvier 1792
SUR LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE, p. 118-120

p. 119, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 128, p. 3
mais qu'importe que la main du despotisme de Bouillé s'appesantisse sur ces infortunés soldats qui, armés par le despotisme, n'ont pas voulu lors de l'affaire de Nancy se servir de ces mêmes armes pour égorger leurs FRÈRES et les ont déposées à leurs pieds.

Séance du 18 janvier 1792

SUR LES AFFAIRES DU COMTAT VENAISSIN ET LES INTRIGUES DA LA COUR, p. 121-128

p. 126-127, *La Rocambole des Journaux*, n° 7, p. 102
Mes FRÈRES, reprend le général Robespierre, avant que le préopinant eût commencé sa docte harangue, j'avois aussi la rage de parler, car, l'affaire du Comtat et d'Avignon n'est pas affaire de Bibus pour qui, comme moi, connoît le fond du sac ;

p. 127 (2)
il importe de connoître la source des atrocités commises envers nos chers FRÈRES les patriotes d'Avignon : *felix qui polxiit rerum cognoscere causas!* [...] Oui, mes FRÈRES, la majeure partie de ces Commissaires a été le soutien des crimes de l'aristocratie.

Séance du 20 janvier 1792

SUR LA GUERRE (suite), p. 128-132

p. 130, *Le Courier des LXXXIII départements*, n° 22, p. 345 ; *Les Révolutions de Paris*, suppl. au n° 132
Aussitôt M. Robespierre [...] : Je viens de céder à ma sensibilité et de remplir un devoir de fraternité ; il me reste un devoir encore plus sacré à acquitter envers la patrie, le sentiment impérieux qui m'attache à elle renferme l'amour de tous mes concitoyens et de tous mes FRÈRES ; mais toutes mes affections particulières sont subordonnées à l'intérêt sacré de la patrie et de l'humanité.

Séance du 10 février 1792

SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, p. 157-190

p. 165, *Discours [...] sur les moyens de sauver l'Etat et la Liberté [...]*
O Pétion ! tu es digne de cet honneur, tu es digne de déployer autant d'énergie que de sagesse, dans les dangers qui menacent la patrie, que nous avons défendue ensemble ; viens,

sur les tombeaux de nos FRÈRES, confondre nos larmes et nos armes ;

p. 181

et nous sommes réduits à nous battre avec quelques esclaves fugitifs, et à cause d'eux, avec des peuples en qui nous ne devons voir que des FRÈRES !

SAC

Séance du 22 février 1792, 1^{ère} intervention

SUR LA SCISSION SURVENUE DANS LA SOCIÉTÉ-SŒUR DE STRASBOURG, p. 199-201

p. 201, *La Rocambole des Journaux*, n° 18, p. 281
<...>FRÈRES et amis, nous sommes désespérés de la défection d'une partie de votre société, c'est tout comme chez nous ;

Séance du 5 mars 1792

SUR LES TROUBLES DU MIDI, p. 214-216

p. 216, *La Rocambole des Journaux*, n° 22, p. 345
Faut-il se laisser mettre aux fers, ou violer la loi qui enchaîne ? ma foi, FRÈRES, le salut public est la loi suprême ; c'est celle que j'invoque.

Séance du 14 mars 1792

SUR L'AFFAIRE D'AVIGNON, p. 219-220

p. 220, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 160, p. 4
Or, qu'ont fait les ministres protecteurs de l'aristocratie en quelque lieu qu'elle se trouve, ils ont distingué les assassinats commis par des patriotes pour venger leurs amis, leurs parens et leurs FRÈRES et pour conserver leur liberté.

Séance du 26 mars 1792

SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES, p. 229-241

p. 230, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 167, p. 1
FRÈRES et amis, une conspiration formidable se tramait dès longtems contre notre liberté et était prête d'éclater.

p. 231

Tel est, FRÈRES et amis, l'objet essentiel des réflexions que nous offrons à votre zèle.

Séance du 28 mars 1792, 2^e intervention
SUR LE PROJET DE DÉCERNER UNE COURONNE À MACHENAUD,
LOUSTALOT ET SIMONNEAU, p. 241-246

p. 246, *Journal universel*, n° 859, p. 1455 **
Il [Robespierre] a fait aussi la motion ex-
presse que la société signât individuellement
une pétition avec les sections de Paris, à l'effet
d'inviter la municipalité à jeter, hors de la
salle du conseil général de la commune, les
bustes de Bailly et Lafayette ; ces hommes,
disait-il, qui ont encore les mains teintes
du sang de leurs FRÈRES égorgés au champ de
la fédération, de Lafayette, ajoutait M. de
Robespierre, de Lafayette qui, caressant et
trompant les deux partis, n'a cessé de conspi-
rer contre la liberté sous le masque d'un
patriotisme hypocrite ;

Séance du 6 avril 1792
SUR LES SOLDATS DE CHATEAUVIEUX, p. 250-256

p. 252, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de
la Constitution*, n° 173, p. 2
Quels étaient ceux qui excitaient les clameurs
qui ne permettaient pas une seule réflexion
dans une discussion dont on voulait que le
résultat fût d'égorger nos FRÈRES, et qui m'a
empêché de parler moi-même ? Lafayette.

Séance du 13 avril 1792, 4^e intervention
SUR THÉROIGNE DE MÉRICOURT, p. 278

p. 278, *La Rocambole des journaux*, n° 6,
p. 102 *
FRÈRES, disent les Députés, cette Diabliesse en
falbala, au nom des vénérables *Robespierre*,
Collot et Santerre, s'est avisée de former un
club, où elle attire trois fois la semaine
toutes nos femmes, les engage à des ripailles
civiques qui détraquent leur cervelle, et les
mettent en pleine insurrection ;

Séance extraordinaire du 14 avril 1792
SUR LES GARDES FRANÇAISES ET LES SOLDATS DE CHATEAU-
VIEUX, p. 279-281

p. 279, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de
la Constitution*, n° 178, p. 2
Ce serait par des signes, par des emblèmes
portés dans la fête de demain par exemple,
qu'il eût été convenable de fêter nos FRÈRES
morts dans le Rhône, je demande donc à cet
égard, que l'on passe à l'ordre du jour.

SAC
Séance du 17 avril 1792, 2^e intervention
SUR LES SOLDATS DE CHATEAUVIEUX (suite), p. 281-285

p. 283-284, *La Rocambole des journaux*, t. IV,
n° 7, p. 116
Convenons, FRÈRES, qu'il falloit une révolution
aussi bien conditionnée que la nôtre pour
voir une telle merveille !

p. 284
C'est néanmoins trop peu d'avoir triomphé
de l'aristocratie ; composons, FRÈRES, une
histoire de cette brillante fête, en stile *Jaco-
bino-civique*, envoyons-la à tous nos chers et
féaux les inculottés de France ;

Séance du 20 avril 1792, 3^{ème} intervention
SUR LA GUERRE ET CONTRE LAFAYETTE, p. 291-294

p. 293, *La Rocambole des journaux*, t. IV, n°
8, p. 134
Et pour cela, il faut faire la guerre, non pas
comme les Rois la font, mais d'une certaine
manière <...> la <...> vous m'entendez bien,
FRÈRES, une guerre comme le peuple la fait.

Séance du 6 mai 1792, 1^{ère} intervention
CONTRE L'ABBÉ DANJOU ET SA PROPOSITION D'UN
CHANGEMENT DE DYNASTIE, p. 335-337

p. 337, *La Rocambole des journaux*, n° 13, p. 210
L'abbé d'Anjou ou d'Anonjou, qui lors de la
scission nous a plantés là le premier, pour
passer aux feuillans. Ergo, mes FRÈRES, qu'il soit
sur le champ déjacobinisé, dégradé et chassé.

Séance du 10 mai 1792, 2^e intervention
SUR L'ADMISSION DES SEULS CITOYENS AYANT PAYÉ LEURS
CONTRIBUTIONS, p. 346-351

p. 351, *Journal général de France*, n° 136, p.
543 **
Enfin l'orateur demande qu'on passe à l'ordre
du jour, et tous les FRÈRES lèvent leur chapeau
en signe d'approbation.

Séance du 28 juin 1792
CONTRE LAFAYETTE, p. 384-388

p. 388, *Journal de Paris*, n° 217, p. 1 **
Ici c'est Robespierre qui s'avance, confiant à
SES FRÈRES et amis combien il lui seroit doux de
faire assassiner M. de Lafayette.

Séance du 11 juillet 1792

SUR LES DANGERS DE LA PATRIE (suite), p. 390-395

p. 392, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 230, p. 2

La patrie est en danger, parce que sur la base de la liberté, s'est élevé une classe aristocratique d'hommes qui n'ont cherché qu'à convertir leurs FRÈRES en cannibales, parce qu'il existe un état-major qui, quoique licencié par l'assemblée nationale, subsiste encore pour conspirer.

p. 394 (5), *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 14 juillet 1792, p. 7

Tous les fédérés arrivés à Paris y ont assisté et reçu l'accolade civique. On les a successivement placés ; après quoi M. Robespierre : | Salut à nos FRÈRES du Nord | Salut à nos FRÈRES du Midi | Salut à nos FRÈRES de l'Ouest | Salut à nos FRÈRES de l'Est | *Et tota compania* aussi : Après cette salutation fraternelle, il a dit : « Le Champ de Mars, mes FRÈRES, est encore souillé du sang des patriotes versé le 17 juillet de l'année dernière, c'est vous à qui la patrie a réservé le soin de sa vengeance, c'est dans le sang des coupables qu'il faut laver l'injure faite à la liberté.

Séance du 16 juillet 1792

SUR LA NÉCESSITÉ DE LA PRÉSENCE DES FÉDÉRÉS À PARIS, p. 400-401

p. 400, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 233, p. 1

Mais pour rendre ce séjour possible, il faut que tous les bons citoyens regardent les fédérés comme des FRÈRES, des amis, des libérateurs, les accueillent chez eux et partagent avec eux leur logement, leur table, et leur rendent enfin le séjour de la capitale praticable.

Séance du 20 juillet 1792, 3^{ème} intervention

SUR LE DÉCRET D'ACCUSATION CONTRE LAFAYETTE, p. 403-405

p. 405, *La Rocambole des Journaux*, n° 7, p. 109 **

Robespierrot, approuve ce zèle civique, et termine gaiement le sabbat, en annonçant que les FRÈRES viennent de faire, au Palais-Déloyal, un auto-da-fé patriotique des arrêtés des départemens, et autres proclamations, qui ont osé anathématiser l'exécrable journée du 20.

Séance du 25 juillet 1792

SUR UN PATRIOTE PERSÉCUTÉ, p. 406-407

p. 407, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 237, p. 3

Car il n'y a de vraiment libres que les hommes à qui l'injure faite à un de leurs FRÈRES devient assez personnelle, pour leur en faire désirer une vengeance éclatante.

SAC

Séance du 30 juillet 1792

SUR LA NÉCESSITÉ DE DEMEURER CALMES, p. 422-423

p. 422, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 241, p. 1 ; *Journal des Jacobins*, n° 2, p. 2

Un fédéré se plaint d'avoir été insulté ; sans doute, comme FRÈRES, comme patriotes, nous ressentons tous son injure, mais je ne puis lui donner la parole sans consulter l'assemblée, pour entendre ses plaintes.

p. 423, *Les Grands Sabats*, p. 156

Eh bien, Messieurs ! nos FRÈRES les citoyens de Paris veillent, vous vous en apercevez au vuide qui règne ici.

TOME IX

SALE

Séance du 28 octobre 1792

SUR L'INFLUENCE DE LA CALOMNIE, p. 43-62

p. 44, *Discours sur l'influence de la calomnie sur la Révolution [...]*

Sous l'ancien gouvernement, la puissance de la calomnie se bernoit à diviser les FRÈRES, à brouiller les époux ; à élever la fortune d'un intrigant sur la ruine d'un honnête homme ;

p. 58

Ah ! français, qui que vous soyez, embrassez-vous comme des FRÈRES ; et que cette sainte union soit le supplice de ceux qui cherchent à vous diviser.

Séance du 5 novembre 1792

RÉPONSE À L'ACCUSATION DE LOUVET, p. 77-104

p. 90, *Réponse de Maximilien Robespierre à l'accusation de J.-B. Louvet*
rendez-nous nos concitoyens, nos FRÈRES, nos enfans, qui sont morts pour la cause commune.

p. 91

presque tous les patriotes qui avoient été blessés au château des Tuileries, mouroient dans les bras de leurs FRÈRES Parisiens ;

p. 94

N'avez-vous pas aussi des FRÈRES, des enfans, des épouses à venger ?

Séance du 2 décembre 1792

SUR LES SUBSISTANCES, p. 109-120

p. 113, *Opinion [...] sur les subsistances* si dociles à la voix de la raison et de la nature, tous les riches se regardoient comme les économistes de la société, ou comme les FRÈRES du pauvre, on pourroit ne reconnaître d'autre loi que la liberté la plus illimitée ;

Séance du 28 décembre 1792

SUR L'APPEL AU PEUPLE DANS LE JUGEMENT DE LOUIS XVI, p. 183-203

p. 191, *Second discours <...> sur le jugement de Louis Capet*

Mais quoi ! les citoyens qui combattent aujourd'hui pour la liberté, tous nos FRÈRES, qui ont abandonné leurs femmes, et leurs enfans pour voler à son secours, pourront-ils délibérer dans vos villes et dans vos assemblées, lorsqu'ils seront dans nos camps ou sur le champ de bataille ?

Séance du 18 janvier 1793, 2^e intervention

CONTRE LE SURSIS, p. 242-243

p. 242 (2), *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 22, p. 112 ; *Le Logotachigraphe*, n° 20, p. 157

Je parle à mes amis, à mes FRÈRES ; nous ne sommes ici que de bons citoyens. | [...] ces braves citoyens qui, en cimentant par leurs embrassemens fraternels la paix entr'eux et leurs FRÈRES d'armes de Paris, vont déjouer à jamais les ennemis de la tranquillité publique.

SALE

Séance du 23 janvier 1793

ELOGE FUNÈBRE DE MICHEL LEPELETIER, p. 255-259

p. 258, *Jal des débats et correspond... Sté des jacobins* (corresp.), n° 159, p. 1.
FRÈRES et amis, nous volons en ce moment au Panthéon, déposer les cendres de ce grand

homme, avec les représentans du peuple qui ont rendu ce juste hommage à sa mémoire, avec tous les citoyens qui pleurent le patriotisme et la liberté lâchement assassinés dans sa personne.

Séance du 30 janvier 1793, 2^e intervention

SUR UNE DEMANDE DU 2^e BATAILLON DES FÉDÉRÉS DE MARSEILLE, p. 260-261

p. 260, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 31, p. 150

Je ne crois pas qu'on puisse douter que les Marseillois, et tous les Fédérés venus à Paris, n'y soient venus librement, et qu'il n'y a rien de commun entr'eux et les citoyens qui se sont engagés, ils sont venus librement, non pour composer une armée, non pour repousser l'ennemi, mais pour secourir leurs FRÈRES de Paris.

SALE

Séance du 6 février 1793, 2^e intervention

SUR UN MÉMOIRE DES RÉFUGIÉS BATAVES, p. 265-266

p. 265, *Journal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 352, p. 3

Je demande que les députés du peuple batave, je les appelle députés, parce que, quoiqu'ils n'aient pas reçu des pouvoirs légaux, leur mission est écrite dans le cœur de leurs FRÈRES et dans le code de la raison universelle ;

p. 266, *Feuille de Paris*, n° 606, p. 2

Je demande que le mémoire de nos FRÈRES les bataves, leur discours à la convention et la réponse du président soient imprimés et envoyés à toutes les sociétés affiliées, c'est, ajoute-t-il, le moyen de faire triompher la cause des gueux et des sans-culottes.

SALE

Séance du 1^{er} mars 1793, 2^e intervention

SUR LES TROUBLES DE PARIS ET LA CONDUITE DES JACOBINS, p. 286-289

p. 287, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, 3 mars, p. 3 **

Mais, FRÈRES et amis, quand on vous dira que les Jacobins sont les auteurs des derniers événements, répondez qu'ils ne peuvent être attribués qu'à ceux qui ont voulu opprimer les défenseurs de la liberté, qu'à ceux qui ont accordé une sauvegarde aux émigrés ;

p. 288, *Le Courier des départemens*, t. VI, n° 4, p. 54
FRÈRES et amis, dit l'orateur, quand on vous dira que les Jacobins sont les auteurs des derniers événemens, répondez qu'ils ne peuvent être attribués qu'aux avocats du tyran, qu'à ceux qui ont voté pour l'appel, qu'à ceux qui ont outragé la mémoire de Michel Lepelletier, qu'à ceux qui ont fomenté l'insurrection qui a éclaté dans la ville de Lyon, patrie et domicile du Vertueux Roland.

SALE

Séance du 6 mars 1793

CONTRE LES INTRIGANTS, p. 295-301

p. 298, *Jal. des débats et corresp... Sté des Jacobins*, n° 367, p. 3, et 368, p. 1
Nous ne sommes pas encore au moment de punir de pareils crimes, mais nous sommes toujours au moment d'éclairer les citoyens, de faire des sacrifices pour propager les écrits énergiques, pour ranimer les Lyonnais, les Marseillais et tous nos FRÈRES des départemens.

Section Bonne-Nouvelle

Séance du 8 mars 1793

SUR LA NÉCESSITÉ DE S'ARMER CONTRE L'ENVAHISSEUR, p. 304-305

p. 304-305, *Registre des délibérations*, 8 mars 1793 **
Billaud-Varenne et Robespierre, membres de cette députation, exposent les dangers de la patrie, le péril imminent où se trouvent nos FRÈRES de la Belgique et les prompts secours qu'il est instant de leur porter ;

p. 305 **

ils [Billaud-Varenne et Robespierre] invitent au nom de la liberté menacée par les tyrans, au nom de la chose publique en danger, ils conjurent tous les citoyens de se lever, de s'armer et de voler au secours de la République et de nos FRÈRES belges.

SALE

Séance du 22 mars 1793

SUR UNE ADRESSE CONTRE LES « APPELANTS », p. 328-330

p. 329, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 380, p. 2
Nous avons besoin, pour résister à l'ascendant de l'intrigue, du secours de nos FRÈRES ; ce

secours, on devait l'attendre de ces contrées où la chaleur des âmes est à l'unisson de la chaleur du climat.

SALE

Séance du 3 avril 1793, 2^e intervention

SUR LES MESURES À PRENDRE, p. 357-360

p. 359, *Premier journal... ou le Point du jour*, t. II, n° 5, p. 22
tant que la poste sera dans la main de nos ennemis, il est impossible que nous ayons une correspondance suivie avec nos FRÈRES des départemens, et les sociétés populaires.

Séance du 10 avril 1793

CONTRE BRISSOT ET LES GIRONDINS, p. 376-413

p. 388, *Lettre de Robespierre à ses commettans*, n° 10, p. 475 et s.
les braves Liégeois, nos fidèles alliés, devenus nos FRÈRES, sont remis sous la hache des tyrans, pour expier encore une fois leur généreux attachement à la cause de la France et de la liberté.

SALE

Séance du 21 avril 1793

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE DÉCLARATION DES DROITS PAR ROBESPIERRE, p. 454-457

p. 456, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 399, p. 3 ; *l'Abréviateur universel*, n° 114, p. 454
Les hommes de tous les pays sont FRÈRES et doivent s'entr'aider mutuellement.

SALE

Séance du 24 avril 1793

SUR LA MORT DE LAZOWSKI, p. 472-475

p. 473-474, *Jal des débats et Correspond... Sté des Jacobins*, n° 401, p. 4
J'ai vu ses calomnieurs s'efforcer de ternir son nom en le confondant avec trois FRÈRES aristocrates avec lesquels il était irrévocablement brouillé pour cette raison.

Séance du 8 mai 1793, 1^{ère} intervention

POUR DES MESURES DE SALUT PUBLIC, p. 480-483

p. 481, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 130, p. 572
Le besoin de venger nos FRÈRES massacrés est dans le cœur des citoyens de cette grande cité, qui a si bien mérité de la patrie.

p. 482, *Mercur universel*, t. XXVII, p. 135
Le besoin de venger nos FRÈRES massacrés est
dans le cœur de tous les citoyens ;

SALE

Séance du 8 mai 1793

POUR DES MESURES DE SALUT PUBLIC, p. 487-494

p. 489, *Jal. des débats et correspond... Sté des
Jacobins*, n° 409, p. 24
J'ai dit ce matin à la Convention que les
patriotes de Paris iraient au-devant des scé-
lérats de la Vendée, qu'ils entraînaient sur
leur route tous leurs FRÈRES des départemens,
et qu'ils extermineraient tous <...> oui, tous
les rebelles à la fois.

Séance du 7 juillet 1793

SUR LES INTRIGUES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES,
p. 609-612

p. 610, *Journal des débats et décrets*, n° 293,
p. 88 ; *Gazette nationale ou le Moniteur univer-
sel*, n° 190, p. 818 ; *Journal universel*, 10 juillet,
p. 5193

Dans les convulsions de leur désespoir, tous
les ennemis de la liberté répandent par-tout
l'imposture et la division pour empêcher, s'il
étoit possible, que les Français ne se rallient
à cet heureux signal, et qu'au lieu de partager
nos saints transports d'allégresse et d'atta-
chement mutuel, nos FRÈRES des départemens
n'apportent à la réunion du 10 août, que la
défiance et de sinistres préventions.

SALE

Séance du 14 juillet 1793

SUR LA POMPE FUNÈBRE DE MARAT ET LES MESURES DE SALUT
PUBLIC, p. 622-625

p. 624, *Jal des débats et correspond... Sté des
Jacobins*, n° 449, p. 3 ; *Journal de la Montagne*,
n° 45, p. 257

il faut, dis-je, que le sang de ces monstres
nous réponde et nous venge de celui de nos
FRÈRES qui coula pour la liberté, et qu'ils ver-
sèrent avec tant de barbarie.

TOME X

SALE

Séance du 7 août 1793, 2^e intervention

CONTRE LES AGITATEURS SUSPECTS, p. 55-58

p. 56, *Journal des Jacobins*, n° 467, p. 2 ;
Républicain français, n° 268 **

Il [Robespierre] finit par engager ses FRÈRES
des départemens à inviter le peuple au cou-
rage, à la persévérance, par l'aspect du bon-
heur que lui procureraient son obéissance
aux lois, sa confiance dans ses législateurs,
son union et son dévouement au maintien de
la République.

SALE

Séance du 11 août 1793

SUR LA SITUATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE, p. 60-65

p. 63 (3), *Journal des Jacobins*, n° 470, p. 2-4
Qui ne frémit pas lorsqu'il pense que l'assas-
sin de tant de nos FRÈRES, de tant de milliers
de patriotes, de tant de femmes, d'enfans,
de vieillards, vit encore. [...] On presse, on
veut montrer à nos FRÈRES la justice et l'équité
d'une nation qui punit comme elle récom-
pense. | [...] Il est innocenté, l'assassin de nos
FRÈRES. Il assassina toute la race humaine.

p. 65, *Journal de la Montagne*, n° 72,
p. 471-472

Il faut que la Convention appelle autour
d'elle tout le peuple français ; il faut qu'elle
réunisse tous nos FRÈRES de la République.

SALE

Séance du 14 août 1793, 1^{ère} intervention

SUR L'INDEMNISATION DES ENVOYÉS DES ASSEMBLÉES
PRIMAIRES, p. 70-71

p. 71, *Journal des Jacobins*, n° 473, p. 2 **
Robespierre annonce que le ministre de l'inté-
rieur est chargé d'indemniser nos FRÈRES des
départemens de tout ce qu'ils ont perdu ;

2^e intervention : POUR DES MESURES DE SÛRETÉ
GÉNÉRALE, p. 71-74

p. 71, *Journal des Jacobins*, n° 473, p. 3 ;
Journal de la Montagne, n° 75, p. 495 **
Il [Robespierre] regrette que nos FRÈRES des
départemens ne restent pas assez long-tems
avec nous pour que nous puissions déter-
miner et exécuter ensemble les moyens qui
nous restent pour sauver la patrie.

Séance du 25 août 1793, 1^{ère} intervention

SUR UNE PÉTITION DES FAMILLES DES DÉFENSEURS DE LA
PATRIE, p. 78

p. 78, *Batave*, n° 193, p. 776
nous sommes les FRÈRES des infortunés, les amis, les défenseurs des épouses, des filles de nos braves soldats ; c'est vous dire assez avec quel intérêt la Convention s'occupera de l'objet de votre demande.

Séance du 31 aout 1793

SUR LES SUCCÈS REMPORTÉS PAR LE GÉNÉRAL CARTEAUX, p. 88

p. 88, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 245

Dites à vos FRÈRES d'armes que les représentants du peuple sont contents de leur courage républicain ;

SALE

Séance du 25 septembre 1793

CONTRE L'ORGANISATION CONSTITUTIONNELLE DU POUVOIR EXÉCUTIF, p. 125-129

p. 128, *Journal historique et politique*, n° 78, p. 1-2 **

Robespierre termine en rappelant aux Jacobins qu'ils ont fait la Révolution pour le seul plaisir de rendre leurs FRÈRES libres et d'assurer le bonheur de la France délivrée.

SALE

Séance du 11 octobre 1793

APPEL AU COMBAT ET À LA VICTOIRE, p. 146-148

p. 146, *Journal des Jacobins*, n° 514, p. 4 ; *Journal de la Montagne*, n° 134, p. 968 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 24, p. 96
Si les tyrans sont vaincus, les tyrans sont perdus. Si les tyrans sont vainqueurs et que la victoire soit infidèle à des drapeaux républicains, ils n'en seront que plus terribles ; ils apprendront à se défier de leurs propres FRÈRES ; devenus moins confians, leurs coups n'en seront que plus assurés, et tous les calculs de la prudence humaine accompagneront leurs futures opérations.

SALE

Séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793), 1^{ère} intervention

DÉFENSE DU REPRÉSENTANT DUQUESNOY ET DE LA POLITIQUE GOUVERNAMENTALE, p. 161-165

p. 163, *Journal de la Montagne*, n° 162, p. 1011 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 52, p. 210 ; *Journal des Jacobins*, n° 534,

p. 1-2 ; *Mercur universel*, XXXIII, 196-198
Je n'ai rien vu de plus admirable dans toute la Révolution, que cet amour qui unit deux FRÈRES à la tête d'une armée, dont l'un la guide aux combats par le chemin de la victoire, et l'autre combattant dans le rang, fait passer dans l'âme des soldats son amour, son enthousiasme, son dévouement pour la patrie.

Séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

RAPPORT SUR LA SITUATION POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE, p. 167-188

p. 180, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 60, p. 241
au même instant les flambeaux de la guerre seroient étouffés, les prestiges de l'imposture disparaîtroient, les chaînes de l'univers seroient brisées, les sources des calamités publiques tariées, tous les peuples ne formeroient plus qu'un peuple de FRÈRES, & vous auriez autant d'amis qu'il existe d'hommes sur la terre.

SALE

Séance du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793), 1^{ère} intervention

SUR LA MISSION DE SAINT-JUST À L'ARMÉE DU RHIN, p. 189-193

p. 191, *Journal de Sablier*, n° 973, p. 3
Nous avons procuré à nos FRÈRES d'armes, les souliers, les chemises et les manteaux des riches de Strasbourg, nous avons transporté dans leurs maisons, les malades qui n'étoient pas bien dans les hôpitaux.

p. 192

Les représentans profitèrent de ce moment de bienveillance pour publier une proclamation, dans laquelle ils déclaroient qu'après avoir considéré l'ardent amour des riches pour la République une et indivisible, et la ferme résolution qu'ils avoient prise, de contribuer au soulagement de leurs FRÈRES d'armes, ils ordonnoient qu'une contribution de 7 millions seroit levée sur eux.

SALE

Séance du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793), 2^e intervention

POUR LA LIBERTÉ DES CULTES, p. 193-201

p. 200, *Discours imprimé par ordre de la Société*
Férons-nous alliance avec les complices, avec les valets de ces mêmes tyrans, dont les satellites égorgent sans pitié nos femmes, nos enfants, nos FRÈRES, nos représentans ?

SALE

Séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793), 2^e intervention
SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE, PARTICULIÈREMENT EN MATIÈRE RELIGIEUSE, p. 204-215

p. 214, *Journal des Jacobins*, n° 546, p. 1-3
Malheureux! n'y-a-t-il plus d'ennemis de la liberté à combattre, n'y-a-t-il plus de veuves de nos FRÈRES, de défenseurs de notre patrie à soulager, trouvent-elles partout les secours que leur état réclame et que leur indignité commande?

SALE

Séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793), 1^{ère} intervention
CONTRE TOUTE MESURE D'INDULGENCE ENVERS L'ENNEMI INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR, p. 241-245

p. 243 (2), *Journal de la Montagne*, t. 11, n° 28, p. 220 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 82, p. 330 ; *Journal des Jacobins*, n° 555, p. 1 ; *Journal universel*, n° 1480, p. 8422-6424
Un stipendié des puissances étrangères, pour venir tirer nos secrets et les faire connoître à nos ennemis, est mille fois plus coupable que l'automate armé par les rois, pour assassiner nos FRÈRES. | [...] Un stipendié des puissances étrangères, pour venir tirer nos secrets et les faire connoître à nos ennemis, est mille fois plus coupable que l'automate armé par les rois, pour assassiner nos FRÈRES.

SALE

Séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793), 2^e intervention
CONTRE ANACHARSIS CLOOTS, p. 247-251

p. 249, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 86, p. 313 ; *Journal universel*, n° 1484, p. 6452-6455 ; *Journal des Jacobins*, n° 536, p. 2-3
Mais, lui dis-je, vous nous avez dit dernièrement qu'il fallait entrer dans les Pays-Bas, leur rendre l'indépendance, et traiter les habitans comme des FRÈRES <...>

SALE

Séance du 23 frimaire an II (13 décembre 1793), 1^{ère} intervention
CONTRE ANACHARSIS CLOOTS, p. 247-251

p. 252, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 32, p. 251 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 86, p. 815 *
Robespierre rappelle ses FRÈRES à la dignité qui les caractérise. Il ne voit dans Foucaut qu'un homme qui fut malheureux, et un patriote pur.

SALE

Séance du 3 nivôse an II (23 décembre 1793), 1^{ère} intervention
SUR LES ACCUSATIONS DE PHILIPPEAUX [...], p. 266-271

p. 268, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 43, p. 339-340 ; *Journal historique et politique*, 26 décembre, p. 1, 27 décembre, p. 1-2
Que la Société se repose sur la Convention, sur la Montagne ; les patriotes auront toujours le courage d'arracher leurs FRÈRES à l'oppression.

p. 270, *Journal de Sablier*, n° 1037, p. 3-4 ; et n° 1039, p. 3
N'avons-nous pas les mêmes ennemis à combattre, les héros que vous pleurez ne sont-ils pas vos FRÈRES ?

Séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793), 2^e intervention
SUR LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, p. 273-281

p. 276, *Rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire* ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 97, p. 390-391
Les barons démocrates sont les FRÈRES des marquis de Coblenz ; et quelquefois les bonnets rouges sont plus voisins des talons rouges qu'on ne pourroit le penser.

p. 280 (2)
Oui, ces perfides émissaires qui nous parlent, qui nous caressent, ce sont les FRÈRES, ce sont les complices des satellites féroces qui ravagent nos moissons, qui ont pris possession de nos cités et de nos vaisseaux achetés par leurs maîtres, qui ont massacré nos FRÈRES, égorgé sans pitié nos prisonniers, nos femmes, nos enfants, les représentans du peuple français.

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)
SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE [...], p. 350-367

p. 358

On souffre, avec patience, la misère des citoyennes généreuses qui ont sacrifié à la plus belle des causes leurs FRÈRES, leurs enfants, leurs époux : mais on prodigue les plus généreuses consolations aux femmes des conspirateurs ;

SALE

Séance du 16 germinal an II (5 avril 1794), 2^e intervention

CONTRE DUFOURNY, p. 426-429

p. 429, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 145, p. 1173 ; *Mercure universel*, XXXVIII, 311-313 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 200, p. 809 et al.

Le commandant de Paris donnoit alors des repas fraternels à nos FRÈRES qui étoient venus de toutes les parties de la République pour resserrer les liens d'amitié qui unissent les bons Français ;

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)

SUR LES RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES [...], p. 442-465

p. 461, *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*

Vous y serez, jeunes citoyennes, à qui la victoire doit ramener bientôt des FRÈRES et des amans dignes de vous.

Séance du 7 prairial an II (26 mai 1794)

SUR LES CRIMES DES ROIS COALISÉS CONTRE LA FRANCE, p. 473-477

p. 475, *Discours imprimé par ordre de la Convention nationale*

Il est donc pour nous de glorieux dangers à courir ! Le séjour de la cité en offre au moins autant que le champ de bataille : nous n'avons rien à envier à nos braves FRÈRES d'armes ; nous payons, de plus d'une manière, notre dette à la patrie.

SALE

Séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)

CONTRE LES INTRIGUES ET LES CALOMNIES DE CERTAINS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, ET SUR L'AFFAIRE DE CATHERINE THÉOT, p. 504-511

p. 506-507, *Gazette française*, 12 messidor, p. 2467-2470 et al.

Ils [une certaine espèce d'hommes] cherchent à réunir, dans des soupers, dans des dîners indignes de républicains, des hommes purs, des hommes que nous embrasserions en FRÈRES, et qui ne connoissent ni ces repas, ni les convives.

SALE

Séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794)

SUR LES INTRIGUES CONTRE LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, p. 518-524

p. 523-524, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 300, p. 1228 et al.

que le fruit de nos victoires soient la liberté, la paix, le bonheur et la vertu ; et que nos FRÈRES, après avoir versé leur sang pour nous assurer tant d'avantages, soient eux-mêmes assurés que leurs familles jouiront du fruit immortel que doit leur garantir leur généreux dévouement.

TOME XI

LES PROCÈS DE FRANÇOIS PAGE ET HYACINTHE DUPOND

(1786-1789), p. 49-126

p. 62

après avoir fait son éloge, sans doute, pour qu'on ne doute pas de la vérité des inculpations dont il va charger son FRÈRE, après avoir dit qu'Antoine Dupond, le second des trois FRÈRES, dont il ne devait être aucunement question dans cette affaire, a déserté après la bataille de Fontenoy, quoi que cette assertion soit dénuée de toute espèce de fondement, comme je l'ai remarqué plus haut, on raconte que François-Hyacinthe (celui dont on sollicite la proscription) a déserté après le siège de Berg-op-zoom ;

p. 80

Mais qu'elle fût sa surprise, lorsque, peu de temps après, l'un des FRÈRES, qui y était maltraité, vint, d'un air triomphant, le braver, en lui montrant cette lettre, qui lui avait été remise.

p. 83 (3)

Observez qu'il ne produit point les lettres écrites, par les FRÈRES Bons-fils, tant à la famille, qu'à Messieurs les Subdélégués ; | [...] mais, une seule et une singulière espèce de témoins, qu'il détermine, les FRÈRES Bons fils d'Armentières. Or,

puisque les FRÈRES Bons-fils avaient déjà écrit des lettres, contre Dupond, à la famille et à Messieurs les Subdélégués, comme le sieur Cressent vient de vous l'apprendre, vous voyez qu'il avait ses raisons, pour désirer qu'on s'en rapportât à leur seul témoignage ;

p. 84 (2)

mais seulement quatre Bons fils, que l'on désigne, savoir le frère Supérieur et trois autres FRÈRES, de ceux, dit-on, qui l'approchaient le plus souvent. Doutez-vous que les quatre FRÈRES que l'on adopte ici ne soient ceux qui avaient écrit les lettres en question ?

p. 85 (2)

car il ordonne que le commissaire délégué, pour procéder à la prétendue addition d'information, entendra les FRÈRES Bons-fils d'Armentières, et toutes autres personnes qu'il appartiendra. [...] On informe et on entend uniquement, exclusivement le frère Caron, alors Supérieur des Bons-fils d'Armentières, et trois autres FRÈRES.

p. 86 (2) *

Il dépose, « que Dupond est furieux, qu'il insulte les FRÈRES, qu'il fait craindre pour leurs jours, qu'on est nécessairement obligé de se précautionner à ne pas le faire boire, parce qu'alors il entre dans des furies et des emportements extraordinaires ; | [...] Le frère Policarpe « que Dupond entre fréquemment dans des furies et emportements qui le font craindre des FRÈRES, qu'on le regarde comme le sujet le plus méchant de la pension, qu'il est dangereux et le serait plus à la société, s'il y rentrait, QU'IL LE RECONNAÎT ENFIN INCAPABLE D'AUCUNE ADMINISTRATION.

p. 86-87 *

Le frère Bertin Bamberg « que ledit Dupond est un être dangereux, que les FRÈRES craignent, que c'est UN DÉBAUCHÉ (voilà la seule chose que les trois autres aient oublié de répéter) et donne dans tous les excès qui le déclarent incapable de rentrer dans la société à laquelle il serait nuisible et déshonorant pour la famille, QU'IL NE LE CONNAÎT PAS capable d'administrer et régir aucune affaire.

p. 89 *

qu'il croit que lesdites lettres, ou partie d'icelles, provenaient des FRÈRES de ladite

maison, et sur les informations faites, tant en vertu du jugement du siège échevinal que d'ordonnance particulière de M. l'Intendant, qui est tout ce qu'il a dit savoir.

p. 90

qu'on fit lecture au déposant de différentes lettres des FRÈRES d'Armentières, par lesquelles on annonçait que le sieur Dupond était furieux ;

p. 91 *

Je vous réitère ma prière, Monsieur, de le faire transférer à Paris, à Bicêtre, qui est sa place, attendu que, par sa conduite il est abhorré ici, et des FRÈRES et des pensionnaires, qui le regardent comme un enragé ;

p. 93 (2)

mais qu'il a ouï-dire, par les FRÈRES chargés de la discipline et garde du quartier fort que Dupond habitait, que c'était un homme que l'on ne pouvait aborder sans danger, parce qu'il jetait après les FRÈRES, tout ce qu'il pouvait trouver ;

p. 98 (3)

C'est au sujet de ce testament, que la Dame Cressent écrivait la lettre dont je vais parler, à une Dame de la Combe, demeurante à Montreuil, cousine germaine des FRÈRES Dupond, qui, à ce titre, en supposant que le Procureur voulut déshériter son frère, devait naturellement être préférée aux enfants de la Dame Cressent, plus éloignés, qu'elle, d'un degré. [...] Et comme il n'est rien moins que changé, d'après les lettres trouvées, tant des Subdélégués que des FRÈRES, l'on vient de faire une assemblée de parents sur les lieux, quatre paternels et quatre maternels, pour le faire interdire, et lui nommer un curateur pour régir son bien. Nos juges ont ordonné qu'il sera interrogé par un Commissaire et les FRÈRES de la maison ;

p. 99 (2)

en calomniant ensuite si grossièrement les intentions de ceux qui montraient des sentiments plus humains, en développant les machinations que sa faction employait, pour déconcerter leurs vues bienfaisantes, par une sentence d'interdiction, le suffrage des Subdélégués, les lettres des FRÈRES, et puis les dépositions des FRÈRES, dont elle est déjà si

bien informée, et qu'elle répète avec tant de complaisance ;

p. 120

Voyez cette immense famille de FRÈRES que le père de l'univers avait réunis, pour s'élever ensemble, par de mutuels efforts, à la perfection dont leur nature était capable, abaissée par les abus du pouvoir arbitraire, et par les crimes de la tyrannie, au dernier degré de la corruption, de l'avilissement et de la misère.

OBSERVATIONS SUR CETTE PARTIE DE LA LÉGISLATION QUI RÉGLE LES DROITS ET L'ÉTAT DES BÂTARDS, 27 avril 1786, p. 137-183

p. 158-159

Et ceux qui naîtront du nouveau mariage, quels sentiments s'élèveront dans leurs âmes lorsque, parvenus à l'âge où la raison commence à se développer, ils tourneront leurs regards vers ces FRÈRES qui les ont précédés à la vie ?

ADRESSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE AUX FRANÇAIS, juillet 1791, p. 347-376

p. 366

Puisse une réunion à jamais durable consoler la patrie et l'humanité consternées par la perte de tant de Français, de ces femmes de ces enfants qui ont péri sous les coups de leurs malheureux FRÈRES !

p. 382

Qu'est devenue cette union touchante et civique qui faisait des Français un peuple de FRÈRES, ce respect pour les droits des hommes, ce saint amour de l'égalité, cette attitude imposante, cette force invincible de la nation, cette contenance timide, et cette faiblesse presque ridicule de ses ennemis et de ses anciens oppresseurs ?

AUTRES TEXTES

ADRESSE DE LA SAC SÉANTE AUX JACOBINS DE PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES SUR LES ÉVÉNEMENTS DU CHAMP DE MARS (17 Juillet 1791)

p. 72

FRÈRES ET AMIS, | Il nous est enfin donné de reprendre avec vous le cours d'une corres-

pondance dont le patriotisme est le lien, dont le bonheur public est l'objet.

p. 73

FRÈRES et amis, la persécution s'est attachée à nous ; et nous osons dire que nous en étions dignes.

p. 74

FRÈRES et amis, tel fut cependant tout notre crime.

p. 75

FRÈRES et amis, le sang des citoyens a coulé <...>

p. 76 (2)

FRÈRES et amis, répandez dans toutes les contrées que vous habitez cet esprit de paix et de fraternité, cet amour du peuple, ce respect pour les droits des hommes, sans lequel il n'y a ni justice, ni mœurs publiques, ni patriotisme, ni liberté, ni bonheur. [...] Cependant, FRÈRES et amis, nous vous devons l'histoire fidèle, que nous vous avons promise, des faits qui ont suivi ce désastreux événement.

p. 77 (3)

FRÈRES et amis, nous avons cru pour un moment à la résurrection du despotisme et à la mort de la liberté ; | [...] Telle était notre situation, lorsqu'un dernier coup nous fut porté par plusieurs de nos FRÈRES. | [...] Quoi qu'il en soit, FRÈRES et amis, nous avons essuyé cette nouvelle attaque avec fermeté ;

p. 78

FRÈRES et amis, loin de nous l'idée impie que ceux de nos semblables qui sont moins favorisés que nous des dons de la fortune ne soient pas dignes de s'assembler avec nous dans la même enceinte ;

p. 79

Telle est, FRÈRES et amis, notre situation actuelle ;

JACOBIN

Lexie	Occurrences	FRN	FR
JACOBIN	13	0,00075	0,08

TOME I - III : aucune occurrence

TOME IV – *LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION*

N° 5 (15-17 juin 1792)

p. 152-153, SAC (Séance du 13 juin 1792), p. 150-156
 Depuis le moment où nous avons vu naître ce ministère que l'on a nommé JACOBIN, nous avons vu l'opinion publique s'affaiblir et se désorganiser ;

TOME V – *LETTRES À SES COMMETTANS*

Première série

N° 7 (29 novembre 1792)

p. 106, *RÉPONSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À JÉRÔME PETION*, p. 97-115
 Le gros Louis XVI crut voir un rival dans un maire de Paris JACOBIN : mais César auroit dit, en contemplant votre visage épanoui par un rire éternel : « ce ne sera pas celui-là qui m'arrachera l'empire ».

TOME VI : aucune occurrence

TOME VII

SAC

Séance du 3 août 1791

SUR UN COMPTE-RENDU TENDANCIEUX DU JOURNAL DES DÉBATS DE LA SOCIÉTÉ, p. 602-603

p. 602, *La Feuille du Jour*, t. V, n° 221, p. 316 **
 M. Robespierre réclame contre les propos qu'on lui prête, dans le Journal JACOBIN, au sujet des hommes pendus au Gros-Caillou, le 17 du mois dernier.

TOME VIII

Séance du 18 janvier 1792

SUR LES AFFAIRES DU COMTAT VENAISIN ET LES INTRIGUES DE LA COUR, p. 121-128

p. 127, *La Rocambole des Journaux*, n° 7, p. 102 **

Il [Robespierre] conclut enfin sa longue diatribe par dire qu'il veut toujours la guerre ; mais aux mêmes conditions que ci-devant, c'est-à-dire qu'on commencera d'abord par exterminer en France tout ce qui n'est pas JACOBIN.

p. 128 *

Ah ! mon cher Robespierre, vous tenez l'opinion publique en suspens ; cet excès d'honneur vous étoit bien dû ; mais, si vous persistez dans votre opinion, la postérité viendra, entre vous et moi JACOBIN indigne, et elle dira <...> Robespierre avoit la berlue ;

Séance du 15 février 1792, 2^e intervention
SUR LE RÔLE D'ACCUSTEUR PUBLIC, p. 193-199

p. 198, *La Rocambole des Journaux*, t. III, n° 16, p. 248 **

Ceux, ajoute-t-il [Robespierre], qui ont dit qu'en qualité d'accusateur public, je serois la terreur des Aristocrates se trompent ; le jour le plus heureux pour moi seroit celui où je pourrois en arracher quelqu'un à la mort ou à l'opprobre <...>, tel le lion s'étant fait Roi des bêtes sauvages et voulant qu'on le crût juste et équitable vivoit d'abord parmi elles en rusé matois, et leur rendoit la justice sans acception ; mais il finit par les dévorer. Dans un JACOBIN, le bien même est suspect.

Séance du 26 février 1792, 1^{ère} intervention
SUR L'EMPLOI DU MOT « JACOBIN », p. 206-207

p. 207, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 150

La seconde raison qui me fait désirer que nous ne nous en tenions pas au nom de JACOBIN seul, c'est d'éviter d'adopter uniquement une dénomination qui fait naître sur-le-champ l'idée de corporation et même de faction, grâce aux calomnies dont nos ennemis ne cessent de nous honorer.

p. 207, *Annales monarchiques, philosophiques, politiques*, t. IV, n° 363 *
 il faut tout dire, M. Robespierre n'est pas de cet avis : il va plus loin : comme il connoit tout

l'odieux que porte aujourd'hui le mot JACOBIN, il en demande la suppression dans toutes les lettres adressées aux sociétés affiliées.

Séance du 6 mai 1792, 1^{ère} intervention
CONTRE L'ABBÉ DANJOU ET SA PROPOSITION D'UN CHANGEMENT DE DYNASTIE, p. 335-337

p. 336, *La Rocambole des journaux*, n° 13, p. 210
Sous la clochette de Frère le Cointre. Cependant, Robespierre, perché sur la tribune dit : si celui qui a fait la proposition dont vint de se plaindre notre cher et féal inculotté, étoit un des boute-feux du convent, un animal amphibie, moitié JACOBIN, moitié feuillant ;

Séance du 13 juin 1792
SUR LE RENVOI DES MINISTRES, p. 369-376

p. 372 (2), *Journal débats et corresp. Sté Amis Constit.*, n° 212, p. 4, n° 213, p. 1
toutes les fois que les aristocrates lèveront la tête et se permettront de nouveaux attentats ; toutes les fois que la voix du peuple sera méprisée. Faut-il que le ministère soit JACOBIN, pour que nous n'ayons rien à appréhender ? Non, cela ne suffit pas. Il y a plus : je suppose d'un côté un ministère isolé du patriotisme, et de l'autre une assemblée patriote ; dans ce cas, dis-je, la liberté ne courrait aucun danger. Je vais plus loin : ce ministère JACOBIN peut devenir un moyen d'empêcher la surveillance.

Séance du 20 juillet 1792, 2^e intervention
SUR LA NOMINATION DE DÉFENSEURS OFFICIEUX POUR UN PATRIOTE PERSÉCUTÉ, p. 402-403

p. 403, *La Rocambole des journaux*, n° 7, p. 108 **
N'est-il pas JACOBIN, répliquent les vénérables Terrasson, Santerre et Robespierre ?

TOME IX : aucune occurrence

TOME X

SALE

Séance du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793), 2^e intervention
POUR LA LIBERTÉ DES CULTES, p. 193-201

p. 199, *Discours imprimé par ordre de la Société*
Je citerai d'abord un homme qu'Hébert a nommé comme l'auteur de la première des deux calomnies. Quel est cet homme? Est-ce un aristocrate? Il n'a porté ce titre que jusqu'aux trois quarts à peu près du chemin de la Révolution. Depuis cette époque, c'est un patriote, un JACOBIN très-ardent ; il est membre de vos comités ; il les dirige ;

TOME XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

JACOBINS

Lexie	Occurrences	FRN	FR
JACOBINS	350	0,02020	2,02

TOME I – II: aucune occurrence

TOME III

XLI – ROBESPIERRE À CAMILLE DESMOULINS (Paris, 7 juin 1790)

p. 84
Le peuple applaudissoit aussi de son côté. Il reconduisit en triomphe Barnave, Péthion, Lameth, d'Aiguillon, Duport, et tous les JACOBINS illustres ; il s'imaginait avoir remporté une grande victoire, et ces députés avoient la foiblesse de l'entretenir dans une erreur dont ils jouissaient.

LXXXIX - ROBESPIERRE À LA SAC D'ARRAS (sans date)

p. 118
Après avoir appris à ses compatriotes la scission qui a éclaté entre les JACOBINS et les Feuillants, il leur reproche d'avoir penché pour ceux-ci et se plaint d'être calomnié auprès d'eux.

CX – ROBESPIERRE À BUISSART (Paris, le 30 novembre 1791)

p. 130 (2)
Je suis arrivé avant-hier à Paris ; J'ai été dans la soirée à la séance des JACOBINS où j'ai été

accueilli du public et de la société avec des démonstrations de bienveillance si vives qu'elles m'ont étonné, malgré toutes les preuves d'attachement auxquelles le peuple de Paris et les JACOBINS m'avoient accoutumé.

CXIV - ROBESPIERRE À SIMOND (début de 1792)

p. 134

Votre lettre respire le patriotisme aussi sincère qu'éclairé qui dirige votre conduite et dicte vos écrits ; j'en ai fait part aux JACOBINS, en taisant votre nom comme vous me l'aviez recommandé ;

CXXX - ROBESPIERRE À VADIER (sans date)

p. 146

Rendez-moi un service auquel j'attache beaucoup de prix, c'est de me dire si la société de Pamiers a reçu de la part des JACOBINS de Paris trois discours sur la guerre, imprimés par ordre de cette société, et un quatrième sur les moyens de sauver l'Etat et la liberté.

CXXXIX - ROBESPIERRE À LA FAYETTE (juin-juillet 1792)

p. 150

Deux articles parus sous forme de lettres dans le Défenseur de la Constitution (n^{os} 6 et 7. p. 257 et suiv., p. 297 et suiv.) au sujet de la lettre adressée par La Fayette à l'Assemblée le 16 juin contre les JACOBINS et les ministres girondins.

TOME III – APPENDICE : aucune occurrence

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 5 (15-17 juin 1792)

p. 150, SAC : SÉANCE DU 13 JUIN 1792, p. 150-156
Cependant il paroît que les ministres qu'on se plaisoit à désigner sous le nom de JACOBINS, ne restèrent pas longtemps unis.

p. 157-158, LETTRE DE STRASBOURG, 5 JUIN, p. 156-159

Supposons encore que M. Dietrich n'eût pas eu vent que les JACOBINS de Strasbourg alloient pour suivre la délivrance du détenu, et qu'il en eût prolongé l'arrestation, la nouvelle en parvenoit, ainsi qu'il l'avoit sans doute calculé, dans les Pays-Bas, dont cet homme est un habitant ;

N° 6 (22-23 juin 1792)

p. 169, RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE, CITOYEN FRANÇAIS À MONSIEUR LAFAYETTE, GÉNÉRAL D'ARMÉE, p. 165-190 *

Tandis que je me livrois à ces soins, les ennemis intérieurs se rassemblaient, et M. Robespierre me calomnioit à la tribune des JACOBINS.

N° 7 (29-30 juin 1792)

p. 204 (2), DEUXIÈME LETTRE DE M. ROBESPIERRE, À M. LAFAYETTE, SUR LES LETTRES DE M. LAFAYETTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU ROI, p. 195-219

D'abord vous décidez presque la question en donnant à toutes les sociétés patriotiques de France, le nom de faction jacobite. C'est vous qui parlez de faction. J'aimerois mieux entendre Catilina dénoncer les conspirations ou Clodius déclamer contre la sédition. Mais n'importe, il paroît au moins que vous connoissez l'empire des mots sur les hommes ; et parce que des moines nommés JACOBINS habitèrent jadis dans l'enceinte de l'édifice, où se réunissent les citoyens de la SAC de Paris, vous appliquez à tous les français qui assistent à ces sortes d'assemblées, la dénomination de jacobites. Ce fut toujours un des principaux points de votre politique, de présenter le patriotisme, comme une secte. Pour remplir cet objet, vous n'avez pas trouvé de moyens plus heureux que de vous exprimer, comme si Dominique étoit à-la-fois, le fondateur de l'ordre des JACOBINS et de toutes les sociétés patriotiques de l'empire. Et vous aussi, général, vous êtes fondateur d'ordre.

p. 204-205

N'êtes-vous pas le patron des feuillans, espèce de colonie, composée des JACOBINS schismatiques, qui, sous votre conduite, ont déserté la métropole, supprimés bientôt après, par l'opinion publique, comme des hypocrites dangereux, et comme de vils adorateurs du despotisme.

p. 205 (2)

Vous auriez préféré alors, comme plus expéditif, le parti de faire fusiller les JACOBINS ; mais n'osant tenter ce coup hardi, vous avez mieux aimé les diviser et tenter de les dissoudre, en leur opposant le nom et la cabale des feuillans. Que dis-je ? Ne vous

ai-je pas vu vous-même dans les premiers tems de l'assemblée constituante, lorsque vous sentiez le besoin de vous faire une réputation de civisme, fréquenter la SAC, dans le *réfectoire de JACOBINS* ;

p. 222, *LETTRE DE LA SAC DE STRASBOURG DU 25 JUIN, L'AN 4^e DE LA LIBERTÉ AUX AMIS DE LA CONSTITUTION A PARIS*, p. 219-223

Avant de finir notre lettre, il est bon de vous dire, que notre conseil-général de la commune s'est érigé en corps législatif, en adoptant, contre la loi, que l'on rendroit au despote Dietrich les honneurs de maréchal de France, ou pour mieux dire, de protecteur du royaume ; les JACOBINS avoient fait une pétition sur cet objet, mais ils en ont été pour leurs peines et pour le ridicule, et les sorties impudentes de quelques membres du conseil, entr'autres MM. Revel et Stempel qui nous ont renvoyé au respect et aux égards que l'on avoit autrefois pour les anciens magistrats de la ville.

N° 8 (5 juillet 1792)

p. 234, *SUR LA TACTIQUE DU GÉNÉRAL LAFAYETTE*, p. 233-243

Le roi de Prusse et le roi de Hongrie, comme on sait, sont bien moins à craindre pour la France, que les municipaux et les sociétés des amis de la constitution : Léopold et Lafayette nous l'ont hautement déclarés (sic). Il faut épargner Coblenz, évacuer Courtrai, et préparer le siège du couvent des JACOBINS. Le véritable théâtre de la guerre n'est donc point la Belgyque (sic), c'est Paris.

p. 235 *

L'empereur croit devoir au bien-être, de la France et de l'Europe entière, ainsi qu'il y est autorisé, par les provocations et les menées du parti des JACOBINS, de démasquer et de dénoncer publiquement, une secte pernicieuse, comme les vrais ennemis du roi très-chrétien, et des principes fondamentaux de la constitution actuelle, et comme les perturbateurs de la paix et du repos général.

p. 236 *

Ils (les JACOBINS) nourrissent avec soin, les dissensions religieuses ; anéantissent l'effet des vues tolérantes de la constitution, par

l'alliage d'une intolérance d'exécution directement contraire.

p. 240

Il [Léopold] reproche amèrement dans le même manifeste, avec une naïveté qu'on n'auroit pas attendue d'une majesté impériale et autrichienne, à tous les français patriotes, qu'il nomme JACOBINS, de compromettre le salut de la France, par leur inflexibilité à repousser tout changement, *même dans les accessoires de la constitution.*

N° 9 (14 juillet 1792)

p. 284 (2), *PREMIÈRE LETTRE ÉCRITE À M. SCIPION CHAMBONNAS MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, PAR RUTTEAU VALENCIENNES, LE 29 JUIN 1792, L'AN 4^e DE LA LIBERTÉ*, p. 275-285 *

On fait également courir le bruit que si M. de Lafayette a écrit à l'assemblée nationale contre les clubs, c'est parce que les JACOBINS de Paris ont écrit une lettre circulaire à tous les sous-officiers de ne point obéir au général. Dieu quelle imposture ! car j'ai fait l'impossible pour m'en procurer une copie ; j'ai même parlé à plusieurs sous-officiers qui m'ont assuré que Lafayette étoit très-faux, et qu'ils ne savoient que penser de la lettre de M. Lafayette. Au reste, ont-ils ajouté, nous nous battons bien contre les autrichiens et les émigrés, mais jamais contre les JACOBINS ni autres clubs.

N° 10 (25 juillet 1792)

p. 340-341, *COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, PAR M. RUTTEAU*, p. 337-347 *

Au reste, les émigrés sont décidés, s'ils ne peuvent parvenir à leur évasion, à les faire assassiner, et à avoir des aboyeurs tous prêts, qui iront par-tout faire courir le bruit que ce sont les JACOBINS, afin de parvenir à exciter une guerre civile, et à faire tourner les armes des gardes nationaux contre eux-mêmes.

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 2 (20 octobre 1792)

p. 33 (2), *RÉCIT DE LA SÉANCE DES JACOBINS DU 14 OCTOBRE 1792 : RÉCEPTION DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ*, p. 33-36

Citoyens, | Convaincu que l'un des plus puissans moyens d'instruction publique, ce sont les exemples des hommes libres, je vais vous parler de la séance des JACOBINS du 14 octobre. Elle a présenté, à mon avis, un spectacle digne de la république française, et qui eût honoré les plus beaux tems de la Grèce et de Rome. | Le général Dumouriez, après avoir repoussé les prussiens avant de partir pour aller punir l'Autriche et affranchir les belges, est venu visiter ses frères les JACOBINS.

N° 5 (15 novembre 1792)

p. 71, *SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE (30 septembre - 17 octobre 1792)*, p. 65-74 *
Buzot déclame avec la même sagesse contre les JACOBINS ; il invective le président de la section de Marseille, qu'il appelle « un misérable, prêchant le partage des terres ».

N° 6 (22 novembre 1792)

p. 86, *SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE (18-30 octobre 1792)*, p. 77-96 *
Ainsi, dans cette même séance, Lasource, chargé par le comité diplomatique, de proposer un projet de décret sur les principes de conduite que nos généraux doivent suivre, dans les pays étrangers, avoit l'air de réciter un discours de Barbaroux ou un article du « Patriote Français », ou de Gorsas contre les JACOBINS, et contre le peuple de Paris.

p. 92 *
Louvet se présente, et tire de sa poche un discours volumineux ; il parle deux heures contre les JACOBINS, contre la commune, contre toutes les autorités constituées de Paris, contre la députation de ce département, et surtout contre Robespierre qu'il accuse formellement d'avoir aspiré à la dictature.

N° 7 (29 novembre 1792)

p. 107, *RÉPONSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À JÉRÔME PETION*, p. 97-115
Mais, que vous ont fait les JACOBINS ? Quel motif vous a engagé à placarder cette étrange

affiche ? Sont-ce les services qu'ils ont rendus à la patrie, et la grande influence qu'ils ont eue aussi sur la dernière révolution. Ce seul tort efface-t-il à vos yeux tant de bienfaits que vous deviez vous-même aux patriotes qui peuplent cette immortelle cité.

p. 108-109

Mais comme il est, sans doute, dans les principes de la cotterie, que tous les moyens sont indifférens, lorsqu'il s'agit de servir la bonne cause, vous avez cru devoir préparer le succès de cette savante manœuvre, par une affiche contre les JACOBINS, où vous lancez contre moi un trait acéré.

p. 109

Car en vérité, il est trop absurde que vous vous arrogiez celui de m'accuser hautement de lâcheté, de faire afficher que vous m'avez vu tremblant. Et quand ! au tems même où Lafayette proscrivoit les patriotes ; le jour, où avec trente personnes, du nombre desquels vous n'étiez pas, je restai aux JACOBINS, environnés de ses satellites, tandis que le sang des patriotes, qu'il venoit de répandre, ruisseloit encore ; dans ce tems où je m'obstinois à défendre cette institution tutélaire de la liberté, contre la faction redoutable qui dominoit l'assemblée constituante. Ils trembloient donc à votre avis, tous ceux qui la dénonçoient, au milieu de ses coupables succès, et qui ne cessèrent un instant de combattre pour les droits du peuple qu'elle avoit proscrits ?

p. 111 (2)

N'êtes-vous bonhomme qu'avec les charlatans et les tyrans ? Est-ce une loi de la nature que les âmes apathiques haïssent les âmes ardentes et énergiques ? Ce qui est certain, c'est que j'ai toujours cru apercevoir en vous moins de condescendance pour la chaleur du patriotisme, que pour les excès de l'aristocratie ? Que je vous ai vu moins prévenu contre Lafayette, que contre Danton, par exemple, moins irrité contre Coblenz, que contre le club des JACOBINS. | Au reste, vous vous dédommangez bien de la violence que vous vous êtes faite, pour accuser tant de monde ; vous déposez la verge du censeur pour prendre l'encensoir du panégyriste. Je n'ai pas besoin de dire en faveur de qui ; ce n'étoit pas seulement pour décréditer Paris et les JACOBINS, qu'on dépensoit les restes de votre

popularité : mais aussi pour raviver celle de la faction inquiète pour elle-même.

N° 8 (6-7 décembre 1792)

p. 125, *SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE*, p. 122-126

Il ne reste qu'à rapprocher de tous ces faits le discours artificieux de Pétion, auquel j'ai répondu dans le numéro précédent, et son affiche contre les JACOBINS, publié dès le lendemain, et prôné par tous les papiers publics, à la solde de la faction ; lorsqu'ils sont constamment fermés aux réclamations des amis de la liberté.

p. 126

Mais Buzot recommence ses insinuations perfides ; et ses diatribes venimeuses contre les JACOBINS, Paris, les agitateurs, le peuple, les *populaciers* <...>

N° 9 (13 décembre 1792)

p. 130 (3), *EXTRAIT DE LA LETTRE DE DUBOIS CRANCÉ À SES COMMETTANS*, p. 130-135 *

Je ne désespère de lire un jour, dans la *Sentinelle* que les JACOBINS sont des *despotes*, et que le duc de Brunswick peut seul établir, en France, la *république* ; mais nous n'en sommes pas encore là ; il n'est, aujourd'hui, question que des agitateurs JACOBINS, auxquels les Brissotins, opposent le *vertueux* Rolland, qui, dans sa modeste réponse à Cloutz, avoue ingénument qu'il suffit à son ambition d'avoir pour lui la *majorité* de la nation. | [...] Comment se fait-il que les JACOBINS, qui ont désillé trois fois les yeux du peuple, au moment où il alloit être opprimé, n'aient obtenu, pour récompense de leur dévouement, que des imputations calomnieuses, aggravées par les circonstances ?

p. 132 (4) *

Carra même, le ton des folliculaires de la *liste civile* : le mode est différent, mais les motifs sont les mêmes, et les attaques sont constamment dirigées vers le but unique, les JACOBINS. | Eh ! Pourquoi donc toujours ces JACOBINS en prise avec les *honnêtes gens* ? pourquoi ? le voici : | Les JACOBINS veulent une véritable république unique, fondée sur la pureté des principes de la déclaration des droits, où la seule loi domine, et jamais un

individu. | [...] Ils savent bien que si Louis XVI eût resté à Versailles, peut-être il ne seroit pas au Temple, et Brunswick seroit à Paris. Ils n'osent s'en plaindre, ces *honnêtes gens*, mais ils s'en souviendront long-tems. Voilà pourquoi les JACOBINS et la ville de Paris sont dénoncés aux 84 départemens ;

p. 132-133 *

on veut arracher aux JACOBINS leur correspondance, pour qu'ils ne puissent pas éclairer l'opinion publique, et qu'il n'y ait que les *folliculaires affidés* qui préparent cette opinion.

p. 133 (3) *

Mes frères, l'on nous trompe tous ; donc l'on veut nous trahir. On vous ment, quand on vous dit que les JACOBINS sont des agitateurs, des désorganiseurs ; | [...] Les JACOBINS ne croient pas que les Brissotins soient de bons législateurs ; | [...] Sont-ce les JACOBINS, qui, depuis deux mois retardent nos travaux, et qui repoussent le jugement de Louis XVI et on voilé la statue de la liberté jusque dans son sanctuaire ?

p. 133 (en note) *

Brissot nie, mais Carra ne s'en défend pas puisqu'il l'a prononcé à la tribune même des JACOBINS.

p. 134 *

Tu ne manqueras pas de parler des *agitateurs* qui soulèvent le peuple, et tu donneras astucieusement à entendre que ce sont les JACOBINS ;

N° 10 (13-15 décembre 1792)

p. 144-145, *DEUXIÈME LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE EN RÉPONSE AU SECOND DISCOURS DE JÉRÔME PÉTION*, p. 140-159

J'ai prouvé, par vos écrits et par vos actions, votre antipathie invincible pour les JACOBINS, pour le conseil général révolutionnaire, pour l'assemblée électorale, pour tous les patriotes connus par leur dévouement à la cause publique.

p. 145 (2)

Vous dites que *je veux faire croire que vous avez attaqué les JACOBINS*, comme si c'étoit moi qui eus composé l'inconcevable diatribe imprimée à la suite de votre discours contre

moi, et qui l'eus fait placarder sur les murs de Paris. [...] Mais je ne dois point abaisser les JACOBINS au point de les défendre contre vous ; c'est à eux de vous répondre, comme ils ont déjà fait à tous les ennemis qui, avant vous, les ont attaqués précisément avec les mêmes armes ; c'est-à-dire, en sauvant la patrie, malgré vous-même.

p. 146

Pour mon frère, il étoit connu des patriotes de Paris et des JACOBINS, qui avoient été témoins de son civisme ; il fut présenté par des membres, qui, depuis le commencement de la révolution, jouissent de la confiance publique ;

p. 147

Enfin, s'il n'en étoit pas ainsi, pourquoi avez-vous boudé contre l'assemblée électorale, au point de l'abandonner après la première nomination, comme vous avez boudé contre la commune, contre les JACOBINS, contre tout le républicanisme de France ?

p. 155

D'abord vous prétendez *que je suis rongé de jalousie contre vous*, et qu'après avoir long-tems soutenu cette thèse *de toute votre ame* contre ceux qui vous l'annonçoient, vous en avez trouvé la démonstration complète dans un adverbe *que j'ai prononcé*, il y a un ou deux mois, aux jacobins, et qui vous a paru plus perfide qu'un discours entier. Vous voulez parler de mes observations sur la calomnie, auxquelles j'ai déjà renvoyé nos lecteurs.

p. 158

il n'eût pas envoyé mes opinions politiques, imprimées par ordre de l'assemblée, et particulièrement mon discours sur Louis Capet, tronqué à tel point, qu'il me fait dire le contraire de ce que j'ai dit et imprimé. Il n'eût pas mis aussi un embargo sur tous les papiers patriotes, sur les lettres des JACOBINS et des amis de la liberté, envoyées sous le sceau de la foi publique.

N° 11 (20-28 déc. 1792)

p. 165 (2), SUR LA PROPOSITION FAITE DE BANNIR TOUS LES CAPETS, p. 160-168

Le public peut se rappeler que c'est M. Guadet qui le proposa pour la première fois, à la tribune des JACOBINS, et qui m'en fit même l'application précise, au mois de

janvier dernier. [...] on peut lire encore le développement de ses idées sur l'ostracisme, auquel il me condamnoit en particulier, dans le discours prononcé à la société des JACOBINS, qui fut alors imprimé, et distribué sous le couvert du ministre Rolland, avec une diatribe de J.P. Brissot.

Deuxième série

N° 1 (5 janvier 1793)

p. 203, LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À MM. VERGNIAUD, GENSONNÉ, BRISSOT ET GUADET SUR LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU JUGEMENT DE LOUIS CAPET, p. 189-204

Comme eux, vous voulez persuader à toute l'Europe, que les républicains de France, que les partisans des principes de l'égalité, ne sont qu'une faction, et que cette faction est Marat lui-même. Ainsi, grâce au don des métamorphoses dont vous êtes éminemment doués, Paris, les JACOBINS, les membres de la Convention, qui ne se plient point aux vues des intriguans, et Marat c'est précisément la même chose. Tous les amis énergiques de la liberté, ne sont tout au plus, que des satellites entraînés dans le tourbillon de cet astre nouveau.

N° 2 (10 janvier 1793)

p. 214 (2), OPINION DE CAMILLE DESMOULINS, DÉPUTÉ DE PARIS À LA CONVENTION NATIONALE, SUR LA QUESTION DE L'APPEL AU PEUPLE, DANS LE PROCÈS DE LOUIS XVI, p. 211-223 *

Tous ses almanachs prédisent qu'un ROI CAPTIF SERA HUMILIÉ JUSQU'À LA CONFUSION, MAIS QU'IL REPENDRA LA COURONNE DES LYS, et le feuillantisme même contre son caractère de reptile et contre nature, menace les JACOBINS, fond sur la montagne avec des cannes à épée, et conspire à découvert. [...] C'est que, comme Monck, quand il faisoit ce raisonnement, s'étoit avancé à la tête de son armée contre les restes des indépendans, et cette poignée d'hommes libres, qui, échappée aux guerres civiles et aux persécutions de Cromwel, tenoient encore l'étendard de la république, Rolland s'est avancé à la tête de cent mille libelles contre les plus zélés fondateurs de la république de France, et qu'on juge qu'il a assez dépravé l'opinion des départemens, pour tenter l'expérience d'un premier appel nominal des JACOBINS et des feuillans, des patriotes et d'aristocrates ;

p. 218 *

Instruits dans les Plaines de Champagne et de Mons qu'ils feront plus contre vous avec vingt millions employés à remuer la corruption, qu'avec un milliard employé à de nouvelles campagnes, s'occupent bien moins à lever des soldats que des agitateurs. Par ce mot, on sent bien que je ne désigne point ici ceux qu'on appelle de ce nom depuis quatre mois, comme Mirabeau et la Fayette appeloient les JACOBINS des factieux ;

p. 219 *

songeant à la corruption de nos mœurs et à notre égoïsme, je crois voir rôder tous ces tyrans et leurs agens de corruption dans nos villes maritimes, influencer dans la société des JACOBINS, dans nos armées, dans nos murs, est sur-tout dans la Convention, par-tout y acheter à tout prix tout ce qui n'est pas incorruptible, s'adresser tout-à-tour au royalisme, à la cupidité, à la peur, au fanatisme, à l'amour-propre, à la jalousie, à la haine, au patriotisme même qu'ils égarent, et liguer, coaliser tous ces intérêts, toutes ces passions, contre notre patrie :

p. 221 *

N'est-il pas vrai que comme les Maury et Malouet, les Ramond et les Dumolard on a parlé dans la Convention, sur le même ton, des tribunes des JACOBINS, des démagogues, des agitateurs, des factieux, de populace et de populacier, et que toutes ces expressions parties du même côté, dans les trois assemblées, ont toujours désigné les mêmes personnes, les amis de la liberté et de l'égalité ?

p. 223 *

On sait l'effet que fit dans l'assemblée constituante un pareil décret ; je ne dirai pas qu'il a produit une désertion encore plus grande dans les JACOBINS de la Convention, je n'accuse personne. Mais qu'avons-nous fait depuis quatre mois ?

p. 225 (4), NOTE DE POULTIER, DÉPUTÉ DU NORD DANS SON OPINION SUR LA MÊME AFFAIRE INSÉRÉE PAR CAMILLE DESMOULINS À LA SUITE DE SON OPINION, p. 224-225 *

c'est ce Brissot, grand-mâitre de l'ordre des intrigans et des tartuffes, dont on ne peut expliquer la conduite et les écrits, tantôt républicains quand il n'y avoit point de république, et aujourd'hui royalistes, quand

il n'y a plus de monarchie, tantôt JACOBINS, quand les JACOBINS étoient les plus foibles, et aujourd'hui feuillans, quand les JACOBINS sont les plus forts, qu'en convenant qu'il est venu à Pitt, comme le général Dillon affirmoit, il y a trois ans, à la tribune de l'assemblée nationale, qu'il en avoit des preuves et en reconnoissant qu'il est encore l'agent de Pitt, comme il l'étoit de Lenoir, et que sa mission de la grande Bretagne, est de tout brouiller, et de bouleverser la France. | [...] leur jalousie plus forte que leur intérêt ne leur permet pas de revenir sur leurs pas, et ils aiment mieux que l'état périsse, plutôt que de partager l'honneur de l'avoir sauvé, avec des rivaux qu'ils détestent. Et déjà ils se sont faits feuillans, et ils se feront royalistes, plutôt que d'être JACOBINS et républicains, avec la Montagne.

N° 3 (25 janvier 1793)

p. 227-228, A PROPOS DE L'EXÉCUTION DU ROI ET DU MEURTRE DE LE PELETIER, p. 226-229

Ces braves républicains, se réunirent aux JACOBINS, avec leurs frères, et accédèrent avec transport, à cette sainte alliance de tous les amis de la patrie.

p. 228

Plusieurs députés-JACOBINS-de-la-montagne, furent attaqués et poursuivis par des assassins, pour avoir provoqué la prompte punition du tyran.

p. 235, OPINION DE FRANÇOIS-PAUL-NICOLAS ANTHOINE, DÉPÊTE DU DÉPARTEMENT DE LA MOZELLE, SUR LE JUGEMENT DE LOUIS, CI-DEVANT ROI DES FRANÇAIS, p. 229-238 *

C'est cette faction dont les JACOBINS ont tiré les membres de la poussière, et dont les membres déchirent aujourd'hui leurs trop crédules bienfaiteurs.

N° 7 (fin de février 1793)

p. 307, TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE, p. 307-320

Une députation de la société des défenseurs de la république séante aux JACOBINS, dénonce à l'assemblée les maisons de jeux et de débauches, repaires d'escrocs et d'assassins ;

N° 8 (2-5 mars 1793)

p. 325, *ADRESSE DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ SÉANTE AUX JACOBINS À PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES*, p. 323-328

Mais déjà les mêmes bouches qui, à la tribune de la Convention nationale, ont plaidé la cause du tyran, et vomit tant de blasphème contre les défenseurs de la république, renouvellent leurs impostures liberticides contre les JACOBINS, contre le peuple de Paris, contre les députés patriotes de la Convention, devenus aujourd'hui la majorité ;

p. 326 (3)

nous devons vous informer que des émigrés ont été aperçus dans les galeries des JACOBINS, cherchant à soulever le public contre nous ; que dans ce tems-là même, l'un d'entr'eux, l'un des conspirateurs de Nîmes, le nommé Lescombies, a été arrêté près de la salle des séances de la Convention nationale, où il avoit osé s'introduire ; que les instigateurs de l'émeute déclamaient hautement, dans les promenades publiques, contre les JACOBINS, contre la Convention nationale en général, contre les députés de la montagne : [...] Il faut vous dire enfin, que les gros magasins des accapareurs ont été respectés ; que les boutiques des patriotes ont obtenu la préférence ; que les marchands JACOBINS ont été les plus maltraités ; et que tels boutiquiers fayetistes et aristocrates n'ont jamais montré un visage plus serein, qu'au moment où l'on dispoit d'une partie de leurs marchandises.

p. 328 (4)

Au reste, soyez sûrs que nous sommes toujours les JACOBINS de 1789, les JACOBINS du 10 août, les JACOBINS des jours non moins sacrés, où le tyran fut jugé, où la mort du tyran enfanta la république. Si vous en doutez, venez voir, venez observer les JACOBINS et leurs adversaires ; venez recevoir nos embrassemens fraternels.

N° 9 (6 avril 1793)

p. 344, *SUR LES TROUBLES DE PARIS*, p. 340-345 étoit-ce le peuple, étoient-ce les patriotes qui osoient crier « vive Louis XVI, au diable les JACOBINS, au diable la montagne et les députés de Paris » ;

p. 355, *COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE AUX JACOBINS DE PARIS, PAR LES SANS-CULOTTES DE MANOSQUE, LE 22 MARS 1793, L'AN SECOND DE LA RÉPUBLIQUE*, p. 354-356 *
Soyez fermes, JACOBINS, à votre poste : les départemens sont pour vous ; ils vous estiment ; vous avez leur confiance, parce que votre vertu la leur a arrachée : continuez à soutenir la sainte montagne, qui s'oppose sans cesse aux efforts iniques de nos tyrans conventionnels.

p. 356 *

Manosque, JACOBINS, a des droits à votre estime et à votre sollicitude. Ennemie de l'intrigue, de la cabale, depuis la révolution elle n'a cessé d'être vexée.

p. 358 (2), *COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE AUX JACOBINS DE PARIS, PAR LE COMITÉ DE CORRESPONDANCE ET DE SURVEILLANCE DE STRASBOURG, LE 29 MARS, L'AN 2^e DE LA RÉPUBLIQUE, UNE ET INDIVISIBLE*, p. 357-359 *
le ça ira s'est fait entendre pendant les préparatifs et au moment où vos feuilles ont été présentées à une flamme civique, nos Citoyens, les héros de la liberté et les JACOBINS ont entonné le couplet : *Tremblez tyrans, et vous perfides, l'opprobre de tous les partis.* | [...] De crainte que votre modestie ordinaire vous empêche de la rendre publique, nous en envoyons des copies aux JACOBINS de Paris et au petit nombre de journalistes patriotes qui se chargeront de payer ce tribut à votre gloire.

TOME VI

SAC

Séance du 2 (?) juillet 1790

SUR LA RÉCEPTION DE DEUX FRIBOURGEOIS LIBÉRÉS DES GALÈRES, p. 453-455

p. 455, *La Révolution de France ou Correspondance avec un étranger*, t. I, n° 39, p. 617 *
« Anecdote au sujet d'un échappé des galères : Filoutin, présenté au club des JACOBINS.

Séance du 28 juillet 1790 (suite)

SUR LA DÉNONCIATION DE MIRABEAU CONTRE LE PRINCE DE CONDÉ, p. 489-493

p. 491, *Les Révolutions de France et de Brabant*, t. III, n° 36, p. 581-582 et 585 *
On sait qu'il ne pêche point par trop de confiance ; et comme il est toujours à l'avant-garde des patriotes, croyant reconnoître une manœuvre savante du général Mirabeau, il

fut le premier à crier : *ce sont les ennemis, à moi Auvergne c'est-à-dire, c'est le club de 1789, à moi les JACOBINS.*

SAC

Séance du 17 septembre 1790

SUR LA MALADIE DE LOUSTALOT, p. 543

p. 543, *L'Orateur du Peuple*, t. II, n° 39, p. 305 *
« Maladie de Loustalot »... « Le club des JACOBINS lui a député deux de ses membres, MM. Robespierre et Mercier... »

Séance du 5 décembre 1790

SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE, p. 612-615

p. 612-613, *Journal universel*, t. VIII, p. 3044 *

Le patriote Robespierre, vaincu le matin à l'assemblée nationale (c'était dimanche) lut le soir aux JACOBINS un discours sur le droit qu'ont tous les citoyens, actifs et inactifs, d'être admis dans la garde nationale.

p. 613 (2), *Les Révolutions de France et de Brabant*, t. V, n° 55, p. 111 *

Qui pourroit ne pas partager la sainte indignation que Robespierre fit éclater le soir, aux JACOBINS, dans un discours admirable. Les applaudissements dont il fut couvert, si forte censure du décret du matin, parurent alarmer Mirabeau, président des JACOBINS.

p. 614 *

Mais de son côté Robespierre toujours si pur, si incorruptible, et à cette séance si éloquent, avoit autour de lui tous les vrais JACOBINS, toutes les âmes républicaines, toute l'élite du patriotisme.

p. 614-615, *Mercure national ou Révolutions de l'Europe*, t. V, n° 45, p. 1761 *

Il est à notre connoissance que Robespierre se fit une affaire hier aux JACOBINS avec Mirabeau, pour avoir parlé de cet article 4 dans les mêmes principes que nous, et nous avons tout lieu de croire que le correctif présenté par M. Rabaud n'est cependant qu'une suite de la fermeté et du courage de Robespierre, courage terrible aux amis modérés de la liberté.

p. 615, *La Feuille du Jour*, t. I, n° 13, p. 99 *
Il se passa, mercredi soir, une scène vive aux JACOBINS.

p. 615 (2), *Le Patriote François*, 7 décembre 1790 *

Le Club des JACOBINS eut hier une séance très orageuse. M. de Robespierre y lut un discours sur le droit qu'avaient tous les citoyens actifs et inactifs d'être gardes nationales. Fondé sur les principes qu'il développa avec la plus grande force, il fut singulièrement applaudi. Son discours finissait quand M. Mirabeau, président des JACOBINS, le rappela à l'ordre, sur le prétexte qu'il y avait un décret rendu dans la matinée même, et qu'il n'était permis à personne, et surtout à un membre de l'Assemblée nationale, de parler contre un décret rendu.

SAC

Séance du 5 décembre 1790

SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE, p. 612-655

p. 647, *Révolutions de France et de Brabant*, t. V, n° 65, 21 février 1791, p. 575-586 *

Je ne fais pas au côté gauche, l'injure de croire que tout ce qu'il y a de gens éclairés, ou qui seulement ont quelques principes, ne pensent pas comme notre cher député d'Arras ; mais j'imagine que la plupart de nos penseurs JACOBINS, regardent encore la nation en ce moment comme Jésus regardoit ses disciples, lorsque le jour de son ascension, prenant congé d'eux, et mettant déjà le pied sur son nuage, il leur disoit : j'aurais beaucoup à dire, mais ce sont des choses au-dessus de votre portée, *sed non potestis portare modo*, dans dix jours je vous enverrai quelqu'un qui vous ouvrira l'esprit.

p. 653, *Correspondance générale des départemens de France*, t. I et II, n° 20, 21, 22, p. 305 et s. *

Et nous disons, voilà des phrases dignes de la tribune des JACOBINS, du Cirque, et des autres théâtres où la déclamation tient lieu de talent aux acteurs.

TOME VII

SAC

Séance du 2 février 1791

SUR UNE DÉNONCIATION CONTRE MARAT, p. 54-56

p. 55, *Révolutions de France et de Brabant*, t. V, n° 63, p. 484 *

A la même séance des JACOBINS, Robespierre, seul membre de l'assemblée nationale, à qui le sévère Marat n'eût point donné la poule noire, prit aussi sa défense.

Séance du 8 février 1791

SUR LE SIÈGE DE LA HAUTE COUR NATIONALE, p. 72-76

p. 75, *L'Observateur François ou le Publiciste véridique*, n° 11, p. 16 *

Est-ce que l'opinion publique n'existe pas à Paris ? Pourquoi M. Robertspierre n'a-t-il pas tout de suite demandé que la haute-cour nationale se tint aux JACOBINS.

SAC

Séance du 22 février 1791

SUR LES SANCTIONS À PRENDRE CONTRE LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE QUI QUITTERAIENT LA FRANCE, p. 77-78

p. 78, *Le Creuset*, t. I, n° 18, p. 358-59 *
A la séance des JACOBINS du 22 février, vous annoncez, avec votre zèle, et votre candeur accoutumée, qu'il falloit que l'Assemblée Nationale rendit un décret, par lequel il seroit de principe constitutionnel, que les personnages de la *dinastie* actuelle, venant à s'absenter, sans l'aveu et l'autorisation du peuple François, seroient censés, ou avoir abdiqué la couronne, ou avoir résigné leurs droits à jamais de la porter.

Séance du 3 mars 1791, 1^{ère} intervention

SUR L'ORGANISATION DES CORPS ADMINISTRATIFS, p. 92-97

p. 96, *La Jacobinière, parade comme il n'y en a pas*, 2 mars 1791, note *
Adieu, Messieurs les JACOBINS, bon voyage.

Séance du 9 mars 1791

SUR LA NOMINATION DES ADMINISTRATEURS DU TRÉSOR NATIONAL, p. 112-119

p. 118, *L'Ami du Roi (Royou)*, n° 295, p. 3 *
Les impôts sont une partie de la propriété de la nation mise en commun ; donc c'est aux représentans de la nation à l'administrer, et il n'y a point de salut à espérer pour les finances, si elles ne sont remises à la discrétion du club des JACOBINS.

Séance du 30 mars 1791

SUR LA NOMINATION DES COMMISSAIRES DU ROI PRÈS LES TRIBUNAUX CRIMINELS, p. 153-155

p. 155, *Le Lendemain*, t. II, n° 90, p. 1034 *
Il [Buzot] est soutenu par M. Robespierre, qui délave fort ennuyeusement tout ce qu'a dit M. Buzot : néanmoins les JACOBINS ne laissent pas échapper l'occasion de l'encourager par leurs applaudissemens.

Séance du 27 avril 1791

SUR L'ORGANISATION DES GARDES NATIONALES, 2^e intervention

SUR L'ADMISSION DANS LA GARDE NATIONALE DES CITOYENS DOMICILIÉS, p. 261-277

p. 270, *L'Ami du Roi (Royou)*, 1791, n° 345, p. 3-4 *

D'abord pour obvier à la détresse qui rendrait le service impossible, aux indigens, M. Robespierre propose l'expédient tout simple, d'armer, d'équiper, de soudoyer, aux frais de la nation, tous ces défenseurs volontaires de la liberté. Ce seroit un grand trait de génie de pouvoir faire coucher sur les états de la nation, cette armée qui commence à devenir une charge insupportable au club des JACOBINS : ce seroit d'ailleurs un moyen infaillible d'avoir une garde nombreuse, une armée de patriotes capable de suppléer, par le nombre, au courage, à la discipline des troupes de ligne ;

Séance du 4 mai 1791

SUR L'AFFAIRE D'AVIGNON ET LES MENACES DE CONTRE-RÉVOLUTION, p. 310-311

p. 311, *Le Lendemain*, t. III, n° 126, p. 331 **
Robespierre, en se lamentant, en protestant de son patriotisme, déclare qu'il n'a point de si bonnes nouvelles à donner, que les JACOBINS ont perdu le matin leur procès sur Avignon, que le camp de Jalès se fortifie, et que tout annonce une contre-révolution.

Séance du 9 mai 1791

SUR LE DROIT DE PÉTITION, p. 312-318

p. 317, *Le Lendemain*, t. III, n° 130, p. 371 *
M. Péthion et Robespierre ont combattu ce projet ; ils ont prétendu que tout particulier même devoit jouir du droit d'affiche ; mais ils n'ont été applaudis que par les JACOBINS et le Palais-Royal, et l'Assemblée a plus d'une fois

témoigné son impatience, et son indignation contre leurs principes.

Séance du 10 mai 1791, 1^{ère} intervention
SUR LE DROIT DE PÉTITION (suite), p. 334-343

p. 339, *L'Ami du Roi* (Royou), 1791, n° 358, p. 2 **

Comme il [Robespierre] vouloit que tous les habitans, sans distinction des citoyens honnêtes ou fripons, paisibles ou séditieux, fussent armés pour le maintien des loix, il veut aussi que tous, sans égards aux talens et aux lumières, influent sur l'administration et la confection des loix, et portent au corps législatif le tribut de leurs extravagances, comme celui de leurs forces au club des JACOBINS.

p. 342, *Journal des Mécontents*, n° 73, p. 3 *
L'ordre du jour étoit la discussion du droit de pétition et la liberté d'imprimer et d'afficher. L'abbé Grégoire a le premier porté la parole, et après avoir provoqué les murmures universels et les applaudissemens de la gauche, il a été remplacé à la tribune par MM. Beaumets, Buzot, Robespierre, Dubois de Crancé, etc. Il est bon de remarquer que le projet de décret du comité avoit par sa sagesse, effrayé les JACOBINS, qui s'assemblèrent extraordinairement mardi, et parvinrent avec le secours du consciencieux Robespierre, à corriger tout ce que ce décret pouvoit avoir d'inconstitutionnel.

Séance du 15 mai 1791, 1^{ère} intervention
SUR LA CONDITION DES HOMMES LIBRES DE COULEUR, p. 368-376

p. 375-376, *Le Patriote françois*, 1791, n° 646, p. 537 *
Nous devons observer qu'à sept ou huit JACOBINS près, tous ont voté pour ce décret ; il en faut encore excepter ceux qui tiennent aux principes rigoureux, tels que MM. Pétion, Robespierre, Grégoire, etc <...>

SAC

Séance du 8 juin 1791
SUR LE LICENCIEMENT DES OFFICIERS DE L'ARMÉE,
p. 461-465

p. 465, *Le Lendemain*, t. III, n° 162, p. 664 *
Robespierre, qui ne connoît pas les ménagemens, et qui ne doute de rien, Robespierre qui diroit : périssent l'armée, comme il a dit périssent nos colonies, a parlé sur le même sujet, sans être embarrassé comme le préopinant, parce qu'à la place de raisons pour appuyer son système, il a mis les grands mots, d'aristocratie, de peuple, de liberté, et beaucoup d'injures, beaucoup d'outrages, contre le roi, les ministres, tous les hommes en place, et les officiers auxquels il en veut. Cette sorte d'éloquence a été fort du goût des JACOBINS, et l'impression du discours a été décrétée à l'unanimité.

SAC

Séance du 21 juin 1791
SUR LES MESURES À PRENDRE APRÈS LA FUITE DU ROI,
p. 517-528

p. 518, *L'Ami du Peuple* (Marat), n° 515, 9 juillet 1791 ; *L'Orateur du Peuple*, t. VI, n° 54, p. 435-459 ; *Les Révolutions de France et de Brabant*, t. VII, n° 82, p. 162 à 173 *
Tourmenté d'une migraine violente qui m'ôte la faculté de penser, je prends le parti de mettre aujourd'hui sous les yeux de mes lecteurs le superbe discours de Robespierre, à la Tribune des JACOBINS le surlendemain de la fuite de la famille Capet.

p. 523 (2), *Le Défenseur du Peuple*, n° 3, p. 2-5 *
Discours de M. Robespierre aux JACOBINS : on le connaît, mais pas assez ; des morceaux de cette force peignent le caractère de l'auteur ; il regardera sans doute comme un service rendu, notre attention à publier ses phrases moelleuses. | [...] Il se garde bien de prononcer son discours au milieu du sénat, mais aux JACOBINS, de l'indulgence de qui il semble douter encore.

SAC

Séance du 13 juillet 1791
SUR L'INVOLABILITÉ ROYALE, p. 551-553

p. 553, *Journal de la Cour et de la Ville*, n° 17, p. 133 *
M. Jourdain ne vouloit ni vers ni prose. Le philosophe Roberts <...> a dit vendredi dernier à la tribune des JACOBINS, qu'il ne vouloit ni monarchie ni république.

SAC

Séance du 16 juillet 1791

SUR LES MENÉES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES, p. 586-591

p. 590 (2), *Journal général du Pas-de-Calais*, 1791, n° 8, p. 95 *

Le soir, M. Robespierre, au lieu de remplir son poste de représentant à l'assemblée nationale, vint aux JACOBINS dénoncer ses collègues, comme corrompus, gangrenés, et les lâches esclaves des sept comités qu'il osa représenter, contre la vérité, comme composés principalement des députés des ci-devant ordres privilégiés : il prétendit même que la majorité des patriotes s'étoit coalisée avec le côté droit, quoique ce côté là n'ait voulu prendre aucune part à ce décret, le regardant comme attentatoire à la prérogative royale, à cause de l'amendement de M. Salle. Ce fut alors que M. Coroller, indigné de cette attaque, abandonna les JACOBINS ;

p. 590, *La Bouche de Fer*, N° 98, p. 6 *

Nous allions peindre le vertueux Robespierre à la tribune des JACOBINS, qui a montré la perte inévitable de la patrie, si l'on ne détruit à l'instant, par une nouvelle législature, les conjurations des ci-devant nobles et prêtres, qui viennent de se coaliser dans les comités de l'assemblée nationale, mais les persécutions qu'on fait éprouver à toutes les sociétés patriotiques nous forcent d'insérer à l'instant la lettre suivante.

SAC

Séance du 1^{er} août 1791

SUR UN PROJET D'ADRESSE AU SUJET DES ÉVÉNEMENTS DU CHAMP DE MARS, p. 601

p. 601, *La Rocambole*, n° 13, p. 217 *

M. Robespierre a lu le premier août, au club des JACOBINS, une longue, plaintive et larmoyante adresse aux Sociétés affiliées, dans laquelle il a laissé échapper cette grande vérité : *La persécution s'est attachée à nous, et nous osons dire que nous en étions dignes.*

Séance du 17 septembre 1791

SUR LE DROIT DE POLICE DES ASSEMBLÉES ÉLECTORALES, p. 719-727

p. 726, *Journal général de France*, 18 septembre 1791, p. 1051 *

de-là un grand combat entre les Membres des Clubs de 1789 et des JACOBINS, ou si l'on aime mieux, entre les Monarchistes et les Républicains ;

TOME VIII

SAC

Séance du 8 décembre 1791

SUR LA PÉTITION DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE PARIS, p. 29-31

p. 30, *Le Gardien de la Constitution*, n° 9, p. 108, note 1 *

Il est évident que ce sont les JACOBINS qui ont soulevé les pétitionnaires parisiens, contre l'adresse des membres du directoire du département.

p. 31, *La Rocambole des Journaux*, n° 50, p. 571 **

Le général Robespierre *escobardant* à l'ordinaire, observe d'abord qu'il est *boni sensus atque prudentiae* de fortement travailler à persuader à tous et un chacun que les JACOBINS, loin de diriger l'opinion publique, n'en sont que le fidèle écho.

Séance du 9 décembre 1791, 1^{ère} intervention

SUR LA PÉTITION DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT, p. 31-35

p. 34, *Le Patriote françois*, n° 854 ; *Journal universel*, n° 751, p. 589 *

La SAC de Paris a envoyé une adresse aux sociétés affiliées, sur la pétition du directoire du département au roi. Aussi, comme l'aristocratie déteste les JACOBINS, défenseurs de la liberté, l'adresse rédigée par M. Robespierre est un excellent préservatif contre le venin aristocratique, qu'on veut, à l'aide de la pétition du directoire, distiller dans les départemens.

p. 34, *Le Gardien de la Constitution*, 1791, n° 7, p. 85 *

C'est sur-tout sous le point de vue des intentions, que la société séante aux JACOBINS, a considéré la pétition, et l'a dénoncée à la France entière, par la plume de M. Robespierre, rédacteur d'une adresse à toutes les sociétés affiliées.

Séance du 11 décembre 1791

SUR LA GUERRE, p. 36-39

p. 39, *Le Réviseur universel et impartial*, n° 150 *

M. Robespierre, parlant aux JACOBINS, s'est élevé avec force contre tout plan d'invasion sur les Etats des Princes allemands. Il a dit qu'il n'y avoit que des ministériels qui puissent donner un tel conseil.

p. 39, *Gazette universelle*, n° 349, p. 1390 *
Dimanche dernier, M. Robespierre, parlant aux JACOBINS, attaqua vivement tout plan d'invasion étrangère ; il en attribua même l'idée aux ministériels.

Séance du 12 décembre 1791

SUR LA GUERRE, p. 39-43

p. 42, *Le Courier des LXXXIII départemens*, n° 15, p. 235 *

Dans un article insidieux, comme le sont tous les articles *par ordre*, insérés à dessein dans l'universelle gazette, on trouve que M. Robespierre, parlant aux JACOBINS, ne s'est élevé contre le plan d'agression que par cette seule raison, *que le gouvernement projettoit des mesures vigoureuses*, et parce que toute cette caste de jacobins aimoit mieux *changer de système, que d'aller de concert avec l'administration*.

p. 42, *Le Courier des LXXXIII départemens*, n° 15, p. 235 **

Dans un article insidieux, comme le sont tous les articles *par ordre*, insérés à dessein dans l'universelle gazette, on trouve que M. Robespierre, parlant aux Jacobins, ne s'est élevé contre le plan d'agression que par cette seule raison, *que le gouvernement projettoit des mesures vigoureuses*, et parce que toute cette caste de JACOBINS aimoit mieux *changer de système, que d'aller de concert avec l'administration*.

Séance du 18 décembre 1791, 2^e intervention

SUR LA GUERRE (suite), p. 46-67

p. 66, *Chronique de Paris*, n° 354, p. 1426 *

On avoit répandu que les JACOBINS, qui paroisoient d'abord demander, contre les émigrans, les mesures les plus vigoureuses, ne vouloient plus la guerre, et cela, disoient

les détracteurs de cette société, afin d'être toujours en opposition avec le pouvoir exécutif et ses agens.

p. 66, *Journal général du Département du Pas-de-Calais*, n° 51, p. 511 *

Depuis que le roi a déclaré à l'assemblée son intention de déclarer la guerre aux princes d'Allemagne, les JACOBINS se tournent en tous sens pour prouver qu'elle est inutile.

p. 66, *Annales monarchiques*, t. IV, n° 300 *
Aujourd'hui, les JACOBINS changent encore de langage.

Séance du 25 décembre 1791

SUR LES MANGÈVRES DES FEUILLANTS, p. 67-70

p. 68, *Journal des Débats de la Sté des Amis de la Constitution*, n° 117, p. 1

Ce serait très mal connaître l'esprit de nos anciens collègues les directeurs de la société des Feuillans, de croire qu'ils n'ont voulu ressusciter le club méprisé que pour le plaisir d'attirer sur eux les hués inévitables du peuple. Ils se sont flattés d'exciter du tumulte, de l'attribuer ensuite aux JACOBINS et autres sociétés patriotiques, c'est un moyen qu'ils ont employé pour jeter de la défaveur sur les sociétés et même pour les détruire et ôter au maire de Paris l'attachement du peuple.

Séance du 2 janvier 1792

SUR LA GUERRE (suite), p. 74-94

p. 93, *Journal général de France*, p. 395 *

Une grande scission vient de s'opérer aux JACOBINS. M. Robespierre a toujours soutenu que nous ne devions pas faire la guerre : elle met, dans les mains du pouvoir exécutif de puissans moyens qu'il pourroit tourner contre la constitution.

p. 94, *Assemblée nationale, Corps administratifs*, t. II, n° 95, p. 277 *

M. Robespierre est un de ceux qui, à la tribune des JACOBINS, s'élève avec le plus de force contre toute détermination de guerre.

Séance du 11 janvier 1792

SUR LA GUERRE (suite), p. 95-116

p. 115, *Annales monarchiques, philosophiques, politiques et littéraires*, n° 319 *
M. Robespierre, sans indiquer précisément le motif de ses alarmes, a parlé aux JACOBINS d'une manière étrangère au courage qui l'avoit inspiré jusqu'ici.

Séance du 20 janvier 1792
SUR LA GUERRE (suite), p. 128-132

p. 130, *Le Courier des LXXXIII départemens*, n° 22, p. 345 ; *Les Révolutions de Paris*, suppl. au n° 132 *
Nous devons prémunir aussi le public contre une erreur qui pourroit compromettre, à notre avis, le caractère et les principes de M. Robespierre. On a imprimé, dans le Patriote Français, que ce citoyen avoit, en quelque sorte, fait le sacrifice de son opinion à M. Brissot, dans la séance des JACOBINS du 20 de ce mois.

p. 131, *L'Ami des Citoyens*, n° 32, p. 506 *
La différence d'opinion qui s'est manifestée depuis quelque temps parmi les patriotes, sur la question de savoir si la guerre étoit avantageuse ou nuisible à la liberté, avoit divisé les amis de la constitution réunis aux JACOBINS.

Séance du 10 février 1792
SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, p. 157-190

p. 171, *Discours [...] sur les moyens de sauver l'Etat et la Liberté [...]*
J'ai entendu désirer qu'elle [la cour] recrutât le ministère, les officiers-généraux, les ambassadeurs dans la société des JACOBINS : que le ciel nous en préserve, quant à présent. Si cet événement arrivoit, je n'en aurois pas plus de confiance au patriotisme de la cour ; mais j'en aurois beaucoup moins dans la vertu de ceux qu'elle auroit choisis.

p. 190, *La Rocambole des Journaux*, n° 14, p. 218 **
Le Général de la bande Républicaine, Robespierre, propose, comme le seul moyen de sauver la patrie, de faire rentrer dans la poussière les ennemis des JACOBINS, et de faire frémir tous les Rois de la terre sur leurs trônes ébranlés, d'accorder au peuple la liberté ;

Séance du 22 février 1792, 2^e intervention
SUR LE PROJET DE DÉCRET INTERDISANT AUX DÉPUTÉS D'APPARTENIR À UNE SOCIÉTÉ, p. 201-204

p. 204 (2), *La Rocambole des Journaux*, n° 18, p. 282, 22 et 24 février 1792
<...> J'ai été espionner le comité, et on y est convenu de proposer à l'assemblée nationale d'empêcher les députés d'être JACOBINS ; mais je le serai morbleu jusqu'à la mort ; je le jure par les moustaches de notre sœur Théroigne. [...] Le révérendissime Robespierre s'extasie et s'écrie : ah ! le grand homme que Merlin ? Pourquoi tous les députés, tous les JACOBINS, ne sont-ils pas des Merlins ?

Séance du 26 février 1792, 1^{ère} intervention
SUR L'EMPLOI DU MOT « JACOBIN », p. 206-207

p. 206-207, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 150
Une seconde observation moins importante, mais que je crois aussi mériter quelqu'attention, c'est que je désirerais que dans cette adresse, au nom simple de JACOBINS, on substituât celui d'amis de la constitution qui est notre véritable dénomination, et cela par deux raisons ;

p. 207 (4)
je désire donc malgré l'inconvénient de la longueur que nous ne changions jamais dans nos actes publics de correspondance notre nom de SAC, séante aux JACOBINS. | [...] Je demande la parole pour poser de nouveau la question. On l'a discutée, comme s'il était question de changer notre titre, en supprimant le nom de JACOBINS, et je n'ai demandé autre chose sinon que pour ne pas changer notre dénomination primitive de société d'amis de la constitution séante aux JACOBINS, on n'y substitua pas le nom seul de JACOBINS.

p. 207 (2), *Annales monarchiques, philosophiques, politiques*, t. IV, n° 363 **
Il étoit naturel que Robespierre parlât dans cette circonstance : il a donc paru à la tribune pour annoncer que la société des JACOBINS de Figeac leur donnoit un bel exemple d'union : [...] * Ignoret-on, s'est aussitôt écrié un membre, que les JACOBINS sont les *grenadiers* de la constitution, et que les braves patriotes qui ont soutenu la révolution de Hollande, s'honorent encore de porter le nom de *gueux*.

Séance du 2 mars 1792

SUR UNE CIRCULAIRE À PROPOS DE LA DÉCLARATION DE L'EMPEREUR LÉOPOLD, p. 210-212

p. 211, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 153, p. 2
tout ce qui existe en France d'ennemis de l'égalité, d'ennemis de la révolution, d'ennemis du peuple, voilà tous ceux qui déclarent la guerre aux JACOBINS, aux sociétés des amis de la constitution ; et quand vous avez cette guerre à soutenir, il n'est point de la modestie ou de la politique, de vous attribuer une dénonciation particulière.

Séance du 5 mars 1792

SUR LES TROUBLES DU MIDI, p. 214-216

p. 216, *Lettre de Barbaroux à la Municipalité de Marseille*, 7 mars 1792 *
Nous vous ferons passer le logotachygraphe des JACOBINS et là vous lirez tout ce qui a été dit sur les Marseillais.

Séance du 19 mars 1792, 2^e intervention

SUR LE PORT DU BONNET ROUGE, p. 224-227

p. 226, *Le Patriote Français*, n° 954, p. 324 *
Ce que n'ont pu ni les plaisanteries fades des bouffons aristocrates, ni les graves déraisonnements des philosophes ministériels, une simple lettre de M. Pétion aux JACOBINS, et quelques observations de M. Robespierre l'ont opéré.

p. 226 (2), *Chronique nationale et étrangère*, n° 172, p. 11 *

Les bonnets rouges sont enterrés. Lundi soir, le club des JACOBINS tenoit séance. M. du Mourier, ministre des affaires étrangères, avoit parlé à la tribune, et s'étoit vu contraint de s'affubler d'un bonnet qu'on lui avoit jetté. Il avoit juré fidélité et ouverture aux JACOBINS ;

Séance du 26 mars 1792

SUR LES CIRCONSTANCES ACTIVES, p. 229-241

p. 232, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 167, p. 1
Telle était cependant la trame que la cour avait ourdie contre le salut public lorsque Léopold mourut ; et presque au même instant, un ministre fut frappé d'un décret d'accusation, les autres disparurent successivement, les ministres nouveaux

paraissent aimer la constitution. On répète que les ministres sont JACOBINS ; ce n'est pas ce qui nous en impose : mais le nouveau ministère s'annonce dans des circonstances qui, dans des tems moins suspects, pourraient être regardées comme d'heureux présages.

p. 236

Je ne veux en parler ni en bien, ni en mal : j'ai dit que les ministres étaient JACOBINS, et que cela ne nous en imposait aucunement. J'ai dit que le ministère s'annonçoit avec des circonstances heureuses ; voilà ce que j'ai dit.

p. 237, *Chronique nationale et étrangère*, n° 180, p. 12 *

Il s'est élevé lundi soir, à la séance des JACOBINS, une grande contestation entre M. Guadet et M. Robertspierre.

p. 238 (2), *Journal général de France*, p. 359 *
La guerre devient inévitable. Quelles que soient les vues des JACOBINS, ils la désirent avec ardeur. [...] Il [M. Gobel] tenta inutilement de ramener le calme, et comme les destins de la France sont dans les mains des JACOBINS, il jugea que la patrie étoit en danger.

p. 238, *Journal Général*, n° 90, p. 363 *
Grand combat dans la Séance des JACOBINS, du 26 mars, le Vice-Président, Gobel, Evêque constitutionnel de Paris, présidoit.

p. 239, *Gazette universelle*, n° 90, p. 358 *
M. Robespierre, dans la séance des JACOBINS de lundi dernier, a proposé une adresse à ce sujet.

Séance du 6 avril 1792

SUR LES SOLDATS DE CHATEAUVIEUX, p. 250-256

p. 255, *Journal du peuple*, n° 71, p. 298 *
Qu'est-ce que la popularité ? L'article suivant extrait d'un discours prononcé aux JACOBINS par M. Robespierre, contre lequel vraisemblablement on en prononcera bientôt un semblable dans le même lieu, va répondre à cette question <...>

p. 256, *Le Réviseur universel et impartial*, n° 44 *
Tandis qu'une partie de la garde nationale est décidée à s'emparer du champ de mars, pour empêcher l'outrage sanglant qu'on prépare

à l'obéissance qu'elle a montrée à la loi, M. Robespierre, à la tribune des JACOBINS, dit que ce n'est point cette garde nationale qui voit avec déplaisir le triomphe des galériens de Château-vieux, mais bien ses officiers, mais bien M. de la Fayette.

Séance du 9 avril 1792, 2^e intervention
SUR LES SOLDATS PATRIOTES PERSECUTÉS, p. 259-262

p. 262, *Le Thermomètre du jour*, n° 102, p. 85 *

enfin, l'apostrophe menaçante faite par un aide-de-camp de M. la Fayette à M. Robespierre, apostrophe que M. Robespierre a dénoncée, lui-même aux JACOBINS, sans désigner les personnes :

SAC

Séance du 11 avril 1792, 2^e intervention
CONTRE LAFAYETTE, p. 263-272

p. 270, *Gazette universelle*, n° 104, p. 415 *
Déjà l'accusateur public a dénoncé son ancien collègue absent, non aux tribunaux civils, mais à la tribune des JACOBINS.

p. 271, *Journal général*, n° 106, p. 431 *
Les JACOBINS ont sans doute, dans ce moment, quelque intérêt particulier à le perdre.

p. 271-272 *
et c'étoient dans leurs Brochures contre M. de la Fayette les mêmes injures, les mêmes inculpations, les mêmes propos dont M. Robespierre a fait retentir, l'autre jour, la Tribune des JACOBINS.

SAC

Séance du 17 avril 1792, 2^e intervention
SUR LES SOLDATS DE CHÂTEAUVIEUX, p. 281-285

p. 284, *La Rocambole des journaux*, t. IV, n° 7, p. 116
le 15 Avril 1792, l'an quatrième de la liberté, la pauvreté et le Peuple, les JACOBINS et les Sans-culottes, les Gardes Françaises et les Galériens de Château-Vieux, triomphèrent.

p. 284, *Annales monarchiques*, t. V, n° 415, p. 1 *

Il n'est pas difficile de concevoir que les motifs qui ont animé dans cette circonstance le neveu de l'assassin de Louis XV, sont tous

imaginés pour cacher au peuple des provinces la défection des JACOBINS.

3^{ème} intervention : SUR LA CONDUITE POLITIQUE DE RØDERER ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS, p. 285-287

p. 286 (2), *Bulletin de minuit*, n° 6, p. 28 *
Dans la dernière Séance des JACOBINS, M. Robespierre a traité M. Røderer de scélérat. [...] et l'on dit que plus de trois cents JACOBINS ont renvoyé leurs diplômes ou billets d'admission à la Société.

p. 287, *Feuille du jour*, n° 121, p. 883 *
M. Robespierre a dénoncé M. Røderer aux JACOBINS.

Séance du 20 avril 1792, 3^{ème} intervention
SUR LA GUERRE ET CONTRE LAFAYETTE, p. 291-294

p. 294, *Annales monarchiques*, t. V, n° 448, p. 2 **

Robespierre a secondé Merlin, sans pourtant outrager le roi. Selon lui, le Brabant, le pays de Liège et les Pays-Bas, vont devenir la conquête du peuple français. Mais pour cela, Robespierre veut que les JACOBINS se hâtent de prononcer la destitution du général la Fayette.

Séance du 23 avril 1792, 1^{ère} intervention
CONTRE LA FAYETTE ET LES INTRIGANTS, p. 294-297

p. 297 (2), *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 25 avril 1792, p. 7 *
Les JACOBINS sont sur le point de se diviser. Le parti de Robespierre, et celui de Brissot, Condorcet, etc., se sont livrés un combat à mort. Ces derniers sont accusés d'être des intrigants, de s'être servis de la société des JACOBINS, pour faire nommer des ministres à leur choix et donner des places à leurs créatures.

Séance du 25 avril 1792
CONTRE BRISSOT ET GUADET, p. 297-302

p. 301, *Courrier du Midi*, n° 96, p. 386 *
Les membres du club des JACOBINS ont écouté dans la séance du 25, les justifications de MM. Guadet, Brissot et Fauchet, sur les différentes inculpations dont les ont chargé l'abbé Chabot, Collot d'Herbois et Max. Robespierre.

p. 301, *Journal de la guerre*, n° 4, p. 6 *
La discorde agite ses flambeaux dans la société des JACOBINS : les esprits se heurtent, les factions se croisent et s'entre détruisent ;

p. 302 (2), *Bulletin de minuit*, n° 12, p. 50 *
Nous avons parlé toute la journée des JACOBINS. MM. Robespierre, Chabot, Collot d'Herbois ont dénoncé, dans la dernière séance, MM Brissot, Condorcet, Fauchet, Guadet, Vergniaud, Narbonne, et Madame de Staël, comme ayant formé le dessein de créer un Protectorat en France avec une République. [...] (C'est ce soir qu'il y aura sur cela une discussion ultérieure aux JACOBINS).

Séance du 27 avril 1792, 2^e intervention
RÉPONSE AUX DISCOURS DE BRISSOT ET DE GAUDET,
p. 304-321

p. 321, *Feuille du Jour*, n° 131, p. 960 *
Robespierre a fait dans la dernière séance des JACOBINS, un discours à la *Mazaniel*. Il a platement insulté trois ou quatre hommes qui daignent le haïr, et s'est plaint de tous ceux qui le méprisent : ceux-ci sont incalculables.

p. 321, *Thermomètre du jour*, n° 120, p. 229 *
M. Robespierre avoit promis, pour la séance de la société des JACOBINS du vendredi dernier, des preuves de la coalition et de la conjuration de ses adversaires.

Séance du 30 avril 1792, 1^{ère} intervention
CONTRE TOUTE ENTRAVE À LA LIBERTÉ DE PAROLE,
p. 322-327

p. 327 (2), *Journal général de France*, n° 125, p. 500 ; *Chronique de Paris*, n° 124. p. 490 *
Les plus chauds JACOBINS sont les plus outragés <...> Où sommes-nous donc ? c'est la cour du roi Pétaut, s'écrie une voix ; on se heurte, on se pousse, on se culbute, on sort en désordre, on rentre de même, et le génie dénonciateur anime de nouveau les bons JACOBINS.

Séance du 1^{er} mai 1792, 2^e intervention
POUR UNE LÉGION DE SOLDATS PATRIOTES, p. 330-333

p. 332, *Gazette universelle*, n° 128, p. 512 *
Le couvent des JACOBINS vient d'être vendu 4 millions 715 liv. : ainsi la société sera obligée de chercher un autre local.

p. 332, *Le Gardien de la Constitution*, n° 70, p. 497 *
Le couvent des JACOBINS de la rue Saint-Honoré vient d'être vendu quatre millions 715 livres.

Séance du 6 mai 1792, 1^{ère} intervention
CONTRE L'ABBÉ DANJOU ET SA PROPOSITION D'UN CHANGEMENT DE DYNASTIE, p. 335-337

p. 336, *Feuille du Jour*, n° 139, p. 1023 *
Enfin les JACOBINS se sont colletés dans leur tripot <...> Robespierre roulant un œil de chat-tigre et tâchant d'égratigner.

Séance extraordinaire du 10 mai 1792 1^{ère} intervention
SUR UNE LETTRE DE LA SOCIÉTÉ AFFILIÉE DE DOUAI, p. 340-343

p. 343, *Journal Général de France*, p. 539 **
Beau discours de Robespierre, dans lequel il prouve que ceux qui ont signé la lettre trembloient, qu'au surplus on n'y voit que trois noms, que ces trois noms sont Flamands, que Lafayette est un ci, un la, un <...> enfin un traître aux JACOBINS, etc.

Séance du 8 juin 1792
SUR LA FORMATION D'UN CAMP SOUS PARIS (suite), p. 367-369

p. 368, *Le Patriote François*, n° 1035, p. 646, et n° 1036, p. 650 *
M. Robespierre a entièrement levé le masque. Digne émule des meneurs autrichiens du côté droit de l'assemblée nationale, il a déclamé à la tribune des JACOBINS, avec sa virulence ordinaire, contre le décret qui ordonne la levée des vingt mille hommes qui doivent se rendre à Paris pour le 14 juillet.

p. 369 *
Cependant la grande majorité des JACOBINS, qu'on ne parviendra jamais à transformer en faction, a repoussé avec dédain les sophismes et les déclamations de l'*incorruptible*, et il a été vivement combattu par plusieurs orateurs.

Séance du 13 juin 1792
SUR LE RENVOI DES MINISTRES, p. 369-376

p. 376, *Le Patriote Français*, n° 1042, p. 474 *
Les JACOBINS s'occupent sérieusement des
moyens de sauver l'état dans la crise actuelle ;

Séance du 11 juillet 1792

SUR LES DANGERS DE LA PATRIE (suite), p. 390-395

p. 395, *Journal général de France*, n° 196, p. 787 *

(C'est cette adresse aux fédérés qui a couvert
avant-hier les murs du Palais-Royal, et qui a
indigné même certains JACOBINS modérés.)

p. 395, *Bulletin de Minuit*, n° 90, p. 343 *

Cependant M. Robespierre disoit hier aux
JACOBINS qu'il espéroit que les Fédérés ne
s'en retourneroient pas sans avoir expié
les horreurs commises par M. de Lafayette,
l'année dernière au Champ-de-Mars.

p. 395, *Gazette universelle*, n° 196, p. 782 *

M. Robespierre vient d'inviter dans une
adresse, approuvée par les JACOBINS, les fédérés à
venger le sang répandu l'année dernière sur l'autel
de la patrie.

Séance du 13 juillet 1792, 2^e intervention

CONTRE LAFAYETTE, p. 398-399

p. 398, *Journal débats et corresp. Sté Amis de
la Constitution*, n° 232, p. 1

Le fait principal c'est qu'il paraît que la Fayette
mérite un crime et qu'il a dirigé autant qu'il
lui était possible tous les esprits pour le faire
retomber sur les JACOBINS.

p. 398-399

Qu'a désiré la Fayette dans la journée du
20 juin dernier ? Il voulait un prétexte
pour calomnier tous les patriotes sous la
dénomination vague de JACOBINS.

Séance du 29 juillet 1792

SUR LA DÉCHÉANCE DU ROI ET LE RENOUVELLEMENT DE LA
LÉGISLATURE, p. 408-421

p. 421, *Journal général de France*, p. 859 *

M. Robespierre a été plus loin, dans un
discours prononcé avant hier aux JACOBINS,
et dont l'impression a été ordonnée, il a
proposé d'envelopper dans la proscription la
législature actuelle.

Assemblée de la section de la place Vendôme

Séance du 27 août 1792

SUR LE MODE D'ÉLECTION A LA CONVENTION NATIONALE,
p. 443-444

p. 444, *Section des citoyens armés de la place
Vendôme*

3° Que pour rendre cette dernière précaution
efficace, ils se rassembleront dans la salle des
JACOBINS, comme dans le lieu le plus propre à
recevoir le public.

Conseil général de la Commune de Paris

Séance du 1^{er} septembre 1792, 2^e intervention

SUR LA DÉMISSION DU CONSEIL GÉNÉRAL, p. 448-457

p. 454 (en note), *Adresse des représentans de
la commune de Paris à leurs concitoyens*
Le sieur Louvet. La SAC dite des JACOBINS, peut
rendre témoignage de lui.

Assemblée électorale du département de Paris

Séance du 3 septembre 1792

SUR LE LOCAL POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE ÉLECTORALE,
p. 459

p. 459, *Charavay. Assemblée électorale de
Paris (III, 99) ***

M. Robespierre rend compte de l'accueil
fraternel qu'ont fait les JACOBINS à la demande
qui leur avait été faite de prêter leur local pour
la tenue des séances du corps électoral.

TOME IX

SALE

Séance du 28 octobre 1792

SUR L'INFLUENCE DE LA CALOMNIE, p. 43-62

p. 47, *Discours sur l'influence de la calomnie
sur la Révolution*

C'est la calomnie qui fonda ces clubs
antipopulaires, destinés à assurer l'empire de
la faction, en dégradant l'opinion publique ;
c'est elle qui poursuivit avec un si long et
si ridicule acharnement, les JACOBINS et les
sociétés populaires pour anéantir, avec eux, le
patriotisme et le peuple.

p. 49

Cependant comme la vérité a aussi sa
puissance et ses soldats, la petite phalange
des JACOBINS et des défenseurs de la liberté le
[Lafayette] harceloit dans sa marche avec assez
de succès. Il ne pût jamais l'entamer, aussi

long-tems qu'il demeura séparé d'une autre faction, qui combattoit quelquefois avec les patriotes pour arriver à la domination par une autre route.

p. 62, *Feuille de Paris*, n° 72, p. 2 ; *Journal du soir (Sablier)*, 30 oct. 1792, p. 3

Mais la vérité a aussi ses défenseurs et la petite phalange des JACOBINS le harcelait avec le plus grand succès, lorsqu'au moment de la fuite du roi, on le vit renforcé des Barnave, des Lameth.

Séance du 5 novembre 1792

RÉPONSE À L'ACCUSATION DE LOUVET, p. 77-104

p. 83 (2), *Réponse de Maximilien Robespierre à l'accusation de J.-B. Louvet*

M. Louvet a fait découler les autres preuves dont il appuie son système, de deux autres sources principales, de ma conduite dans la société des JACOBINS, et de ma conduite au conseil général de la commune. | Aux JACOBINS, j'exerçois, si on l'en croit, un despotisme d'opinion, qui ne pouvoit être regardé que comme l'avant-coureur de la dictature.

p. 84 (3)

L'expérience a prouvé, en dépit de Louis XVI et de ses alliés, que l'opinion des JACOBINS et des sociétés populaires étoit celle de la nation française ; aucun citoyen ne l'a créée, et je n'ai fait que la partager. | [...] Mais, si depuis le mois de janvier, les JACOBINS n'ont pas perdu la confiance et l'estime de la nation, et n'ont pas cessé de servir la liberté ; si c'est depuis cette époque qu'ils ont déployé un plus grand courage contre la cour et Lafayette ; si c'est depuis cette époque que l'Autriche et la Prusse leur ont déclaré la guerre ; si c'est depuis cette époque qu'ils ont recueilli dans leur sein les fédérés, rassemblés pour conspirer contre la tyrannie, et préparé avec eux la sainte insurrection du mois d'août 1792, que faut-il conclure de ce que vous venez de dire ? [...] Et s'il étoit vrai que j'eusse en effet obtenu aux JACOBINS cette influence que vous me supposez gratuitement, et que je suis loin d'avouer, que pourriez-vous en induire contre moi ?

p. 85 (2)

la majorité des JACOBINS rejetait vos opinions ; elle avoit tort sans doute. Le

public ne vous étoit pas plus favorable. [...] Cette question est trop importante, pour être traitée incidemment ; j'attendrai le moment où votre zèle vous portera à demander la proscription des JACOBINS à la Convention nationale ; nous verrons alors si vous serez plus persuasifs, ou plus heureux que Léopold et Lafayette.

SALE

Séance du 5 décembre 1792, 1^{ère} intervention

SUR LES BUSTES DE MIRABEAU ET D'HETVÉTIUS, p. 142-146

p. 144, *Patriote français*, n° 1213, p. 647 *

Ce soir les JACOBINS ont brisé, dans leur salle, le buste de Mirabeau.

SALE

Séance du 12 décembre 1793, 1^{ère} intervention

SUR LES DANGERS QUI MENACENT LA LIBERTÉ, p. 154-159

p. 155, *Feuille de Paris*, n° 114, p. 1

Voilà le vrai tableau de votre situation et ce n'est qu'en ouvrant les yeux sur les moyens d'y remédier que vous pourrez faire le bien. Le premier but de cette faction, est d'anéantir les JACOBINS et les sociétés affiliées, pour établir la plus affreuse aristocratie.

p. 157, *Jal des débats... et correspond. Sté des Jacobins*, n° 319, p. 2

Pour moi, je vous annonce que le but de cette faction est d'anéantir la société des JACOBINS et les sociétés affiliées, d'accabler tout homme qui n'est point dévoué à cette faction, et de plonger le poignard dans le sein de ceux qui auront le courage de leur résister.

Séance du 19 décembre 1792

SUR UN COMLOT CONTRE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, p. 172-178

p. 176, *Le Courier des départemens*, t. III, n° 121, p. 330 *

C'est la *parodie de la scène aux JACOBINS*, s'écrie-t-on d'un côté.

Séance du 28 décembre 1792

SUR L'APPEL AU PEUPLE DANS LE JUGEMENT DE LOUIS XVI, p. 183-203

p. 195, *Second discours <...> sur le jugement de Louis Capet*

Personne ne peut douter sans doute qu'ils ne soient diffamés, avec plus de soin et à plus

grands frais, qu'au mois de juillet 1791 ; et certes, les JACOBINS n'étaient pas plus décriés, à cette époque, dans l'Assemblée constituante, qu'ils ne le sont aujourd'hui parmi vous.

Séance du 6 janvier 1793

CONTRE ROLAND ET SUR LA PERMANENCE DES SECTIONS, p. 212-224

p. 216, *Gazette nationale ou Le Moniteur universel*, n° 9, p. 37 *
Nous ne sommes pas ici aux JACOBINS.

SALE

Séance du 23 janvier 1793

ÉLOGE FUNÈBRE DE MICHEL LEPELETIER, p. 255-259

p. 258, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins* (corresp.), n° 159, p. 1
nous l'avons vu fréquenter plus assidûment cette Société depuis que le nom seul des JACOBINS fut proscrit par les intrigants du jour, comme il l'était naguère, par Léopold, par Brunswick et par La Fayette.

SALE

Séance du 4 février 1793

SUR LE DÉCRET CONTRE LES AUTEURS DES MASSACRES DE SEPTEMBRE, p. 263-264

p. 264, *Annales de la République française*, n° 38, p. 281 ; *Le Courrier des départemens*, t. V, n° 5, p. 70 **
Il invite tous les membres de la Convention qui sont JACOBINS, à se réunir le jour où ce rapport serait demandé.

SALE

Séance du 15 février 1793

SUR UN PLAN DE CONSTITUTION PROPOSÉ A LA SOCIÉTÉ, p. 267-269

p. 269, *Le Courrier des départemens*, t. V, n° 18, p. 276 **
Robespierre conclut que ce sera par ce calme et cette surveillance que les JACOBINS assureront le bonheur du peuple.

SALE

Séance du 25 février 1793

SUR LES TROUBLES DES SUBSISTANCES, p. 274-276

p. 275, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 363, p. 2

Nous en avons entendu déclamer, non pas contre la portion intrigante et contre-révolutionnaire de la Convention, qui siège où siégeaient les aristocrates de l'Assemblée constituante, mais contre la Montagne, mais contre la députation de Paris et contre les JACOBINS, qu'ils représentaient comme accapareurs.

SALE

Séance du 1^{er} mars 1793, 2^e intervention

SUR LES TROUBLES DE PARIS ET LA CONDUITE DES JACOBINS, p. 286-289

p. 286-287, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, 3 mars, p. 3

Grâces à notre zèle, à notre surveillance, nos calomnieurs échouèrent, et tout rentra dans l'ordre : les derniers événements sont liés à des desseins sinistres, puisqu'on désigna les JACOBINS de Paris comme les instigateurs de ces troubles.

p. 287 (2)

Le nommé Descombier a été arrêté près de la salle de la société des JACOBINS, où il avait osé s'introduire. | [...] Qu'ils sont vils ces petits imposteurs qui veulent calomnier le peuple parce qu'ils le craignent ! Mais, frères et amis, quand on vous dira que les JACOBINS sont les auteurs des derniers événements, répondez qu'ils ne peuvent être attribués qu'à ceux qui ont voulu opprimer les défenseurs de la liberté, qu'à ceux qui ont accordé une sauvegarde aux émigrés ;

p. 288 (2)

Pour remplir ce but, unissons-nous pour prémunir les esprits faibles contre les écrits empoisonnés des artisans du despotisme ; jamais les JACOBINS ne seront nuisibles à la cause de la liberté, qu'ils ont juré de défendre jusqu'au dernier soupir. Si vous en doutez, venez voir les JACOBINS, venez vous instruire au milieu d'eux ; et les malveillans trembleront comme ils ont tremblé devant les fédérés qu'ils avaient eux-mêmes appelés.

p. 288 (3), *Le Courrier des départemens*, t. VI, n° 4, p. 54 **

Robespierre, chargé de prouver aux départemens que les JACOBINS sont innocents du désordre qui a eu lieu à Paris ces jours

derniers, a présenté un projet d'adresse qui a été très-applaudi. [...] Il assure que les JACOBINS ne seront jamais nuisibles à la liberté. | [...] Après cette sortie vigoureuse contre les auteurs du pillage, Robespierre a soutenu avec une hardiesse qui a frappé les JACOBINS eux-mêmes, que le peuple de Paris n'avoit entré pour rien dans toutes ces manœuvres rolandistes.

p. 288, *Journal français*, n° 107, p. 2 **
Robespierre donne lecture d'une adresse qu'il a rédigée avec Saint André, pour engager les départemens à ne pas rappeler les députés qui ne sont pas dans le sens des JACOBINS.

SALE

Séance du 6 mars 1793

CONTRE LES INTRIGANTS, p. 295-301

p. 300-301, *Le Patriote français*, n° 1306, p. 283 *
Ce côté faible des désorganisateur a été senti par Robespierre, et dans la séance des JACOBINS du jeudi, il a proposé de s'occuper des moyens d'empêcher les journalistes patriotes de décrire l'anarchie dans les départements.

SALE

Séance du 13 mars 1793

CONTRE LES INTRIGANTS, p. 320-327

p. 322 (2), *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 373, p. 2 et 4
Lors de l'émeute causée par la cherté du sucre, j'ai élevé la voix pour en arrêter les progrès ; c'est moi qui ai rédigé, à cet effet, l'adresse aux Parisiens, et les JACOBINS ont réussi à calmer cette effervescence en dépit des intriguans qui l'avaient suscitée. D'après ces réflexions, je vais m'expliquer en toute liberté sur les circonstances où nous sommes. | [...] Le lendemain du jour où la Convention avait fait éclater les témoignages de son amour pour la liberté, nous avons vu jouer dans cette Société une comédie dont le but infâme était de réveiller les préventions qui existent contre les JACOBINS ; des orateurs, soudoyés, sans doute, par nos ennemis, ont tenu des discours indiscrets.

p. 325-326
Il faudrait que ce tribunal révolutionnaire commençât ses opérations, non pas par les JACOBINS, non pas par les députés de la

Montagne, mais par les émigrés, mais par les généraux qui ont trahi la patrie.

p. 326

Il me semble qu'après que le tribunal nouveau aura suivi cette marche, il y aura peu de choses à faire, car alors la liberté sera affermie, ainsi, il faut que les membres de la Convention qui dénoncent avec tant d'éloquence les JACOBINS, dirigent leur zèle contre les émigrés auxquels ils pardonnent, qu'ils poursuivent tous les banquiers de Londres et de Paris.

p. 327, *Le Courier des départemens*, t. VI, n° 24, p. 232 **

L'orateur termine son discours par inviter les JACOBINS à montrer une sagesse profonde.

SALE

Séance du 22 mars 1793

SUR UNE ADRESSE CONTRE LES « APPELANTS », p. 328-330

p. 328, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 380, p. 2
C'est sur cette cité, le siège de la Convention, que repose le succès des efforts des patriotes ; ce n'est pas une question, si l'énergie des JACOBINS répond à celle des Marseillais.

SALE

Séance du 3 avril 1793, 2^e intervention

SUR LES MESURES À PRENDRE, p. 357-360

p. 358, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 388, p. 3
Tandis que nous délibérons, nos ennemis correspondent sans cesse ; il faut voir si la Convention n'a pas un bandeau sur les yeux, et si les mesures proposées pour arrêter Dumouriez, ne sont pas un piège de la cabale qui veut endormir le peuple sur le bord de l'abyme. C'est contre les patriotes, contre les députés énergiques, contre les JACOBINS, contre le peuple de Paris.

p. 359, *Premier journal... ou le Point du jour*, t. II, n° 5, p. 22

Je suis fondé à croire que je suis un de ceux contre lesquels marche Dumouriez ; c'est contre les patriotes, c'est contre les députés énergiques, c'est contre les JACOBINS, c'est contre le peuple de Paris enfin que Dumouriez dirige son armée, de concert avec les royalistes, les feuillans et les modérés.

Séance du 10 avril 1793

CONTRE BRISSOT ET LES GIRONDINS, p. 376-413

p. 377, *Lettre de Robespierre à ses commet-tans*, n° 10, p. 475 et s.

Tous se sont servis des sociétés populaires contre la cour, et dès le moment où ils eurent fait leur pacte avec elle, ou qu'ils l'eurent remplacée, ils ont travaillé à les détruire. Tous ont successivement combattu pour ou contre les JACOBINS, selon les temps et les circonstances.

p. 382

Mais, ô force toute puissante de la vérité et de la vertu ! Ces généreux citoyens ont abjuré leurs erreurs ; ils ont reconnu, avec une sainte indignation, les trames perfides de ceux qui les ayoient trompés ; ils les ont voués au mépris public, ils ont serré dans leurs bras les parisiens calomniés ; réunis tous aux JACOBINS, ils ont juré, avec le peuple, une haine éternelle aux tyrans, et un dévouement sans bornes à la liberté.

p. 383

Je leur disois, alors, aux JACOBINS, où ils venoient prêcher leur funeste croisade, où Dumouriez lui-même coëffé du bonnet rouge, venoit étaler tout le charlatanisme dont il est doué : Avant de déclarer la guerre aux étrangers, détruisez les ennemis du dedans ;

p. 383-384

En dépit de toutes leurs intrigues, les JACOBINS résistèrent constamment à la proposition qu'ils leur firent de prononcer leur opinion en faveur de la guerre ;

p. 384

mais tel étoit le prix qu'ils attachoient à consacrer les projets de la cour par la sanction des sociétés populaires, que le comité de correspondance de cette société, composé de leurs émissaires, osa envoyer, à son insu, une lettre circulaire à toutes les sociétés affiliées, pour leur annoncer que le vœu des JACOBINS étoit pour la guerre ;

p. 395

Nous les avons vus cherchant à écarter les accusations qu'ils redoutoient, en se hâtant de répéter leurs déclamations ordinaires contre les députés patriotes, contre les JACOBINS, été., etc.

p. 410, *Journal universel* t. XXV, p. 4498-4504, 4509-12, 4519-20, 4524-28, 4535-36
Tous ont successivement combattu pour ou contre les JACOBINS selon les temps et les circonstances.

SALE

Séance du 12 avril 1793

SUR LE DÉCRET D'ACCUSATION CONTRE MARAT, p. 419-421

p. 421, *Journal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 393, p. 3 ; *Le Batave*, n° 62,

p. 247

Je demande que tous les membres de la Société, que tous les citoyens des tribunes, qui nous entendent, se répandent dans les sections pour éclairer le peuple sur les manœuvres des traîtres, et que la société des JACOBINS confonde la calomnie en arrêtant une adresse dans laquelle elle prêchera le calme en dévoilant toute la scélératesse de nos ennemis.

Séance du 13 avril 1793, 3^{ème} intervention

CONTRE BEURNONVILLE ET SES AGENTS, p. 424-426

p. 425, *Mercur universel*, t. XXVI, p. 222 *

J'observe que ce sont les JACOBINS et Robespierre qui les premiers le portèrent au ministère.

Séance du 13 avril 1793 (soir), 8^e intervention

SUR L'APPEL NOMINAL CONTRE MARAT, p. 431-433

p. 432 (2), *Brochure imprimée par ordre de la Convention*

Comme l'adresse des JACOBINS qui a été le prétexte de cette affaire scandaleuse, malgré l'énergie des expressions provoquées par le danger extrême de la patrie, et par les trahisons éclatantes des agents militaires et civils de la République, ne contient que des faits notoires et des principes avoués par les amis de la République ; comme la destinée des JACOBINS fut toujours d'être calomniée par les tyrans, et qu'il est peu de différence entre Lafayette, Louis XVI et Léopold qui leur déclaraient la guerre il y a quelques mois, et Dumouriez, Brunswick, Cobourg, Pitt et leurs complices que j'ai dénoncés moi-même il y a quelques jours et qui ne veulent pas aujourd'hui que je puisse même discuter l'acte d'accusation intenté contre un de nos collègues.

SALE

Séance du 17 avril 1793, 2^e intervention

SUR LES MESURES À PRENDRE, p. 443-446

p. 445, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 396, p. 2 ; *Premier journal <...> ou le Point du jour*, t. III, n° 19, p. 77

J'ignore de quelles dépêches était porteur ce courrier. Le projet de nos ennemis est de dénoncer encore une fois les JACOBINS, de remplir la République de calomnies, d'horreurs et d'intrigues, pour opérer un mouvement favorable aux armées étrangères.

Séance du 18 avril 1793

SUR LES MANÈVRES DES GIRONDINS, p. 449-451

p. 450, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 397, p. 2 et 3

La lecture de ces pièces donnait à la Convention l'air d'une séance des JACOBINS.

Séance du 8 mai 1793, 2^e intervention

SUR LES TROUBLES SECTIONNAIRES OCCASIONNÉS PAR LE RECRUTEMENT CONTRE LA VENDÉE, p. 483-486

p. 484, *Gazette nationale, or le Moniteur universel*, n° 131, p. 576 *

Il est vrai qu'ils ont ajouté d'autres cris qui peuvent plaire à bien des gens, ils ont crié : *A bas les patriotes. A bas la Montagne. A bas les JACOBINS.*

p. 486, *Mercure universel*, t. XXVII, p. 141

Est-il quelqu'un qui ignore que ces lâches esclaves portoient quelques-uns des cocardes blanches, et crioient, à bas la montagne, à bas les JACOBINS : la municipalité, dans ces momens de crise, a agi avec courage ;

SALE

Séance du 8 mai 1793

POUR DES MESURES DE SALUT PUBLIC, p. 487-494

p. 492, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 409, p. 24

On cherche à nous effrayer de toutes les manières ; on veut nous faire croire que les départemens méridionaux sont les ennemis des JACOBINS.

p. 493, *Courrier des départemens*, t. VIII, n° 11, p. 169-171 **

Robespierre, que ses collègues invitoient à se rendre à la séance de la Convention, s'écrie que l'on veut lui tendre un piège dangereux. Il assure que les séances du soir n'ont été imaginées que pour empêcher les patriotes d'aller aux JACOBINS, qui sont le boulevard de la liberté.

p. 493

Je connois plus d'un marquis déguisé en républicain montagnard, qui vient aux JACOBINS avec un habit de théâtre, c'est-à-dire, avec une houppelande malpropre et une perruque ronde.

SALE

Séance du 24 mai 1793

SUR KELLERMANN ET CONTRE LA FORMATION D'UNE GARDE POUR LA CONVENTION, p. 519-524

p. 522, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 420, p. 3 ; *Premier journal <...> ou le Point du jour*, t. III, n° 57, p. 231

Cette faction parle d'assassinats, et il est prouvé qu'elle a tenté d'assassiner la Montagne ; il est prouvé qu'elle a fait des tentatives pour faire tomber les aristocrates de Paris sur la Société des JACOBINS ; enfin, il est prouvé qu'elle conspire contre la liberté et l'égalité, et elle parle de conspiration !

p. 523, *Courrier des départemens*, t. VIII, n° 27, p. 440

Songez, dit-il, ô JACOBINS ! que la faction de Dumouriez existe encore.

SALE

Séance du 26 mai 1793

POUR UNE INSURRECTION POPULAIRE CONTRE LES DÉPUTÉS CORROMPUS, p. 524-527

p. 525, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 422, p. 1

Quel est le moyen de déconcerter leurs complots ? Ce n'est pas de se livrer à de vaines terreurs, et j'ai vu avec peine que vous vous êtes alarmés à la nouvelle de la prise de Condé, car il est très possible qu'une mauvaise nouvelle nous soit celée, et alors les JACOBINS doivent conserver l'attitude la plus calme, la plus imposante.

SALE

Séance du 12 juin 1793

POUR L'ÉPURATION DES ÉTATS-MAJORS ET POUR DES MESURES DE SALUT PUBLIC, p. 551-554

p. 552, *Jal des débats et corresp... Sté des Jacobins (corresp)*, n° 207, p. 1 ; *Annales de la République française*, n° 165, p. 781
Un nouveau Dumouriez cherche à ameuter notre armée contre la Convention et les JACOBINS.

SALE

Séance du 28 juin 1793

CONTRE JACQUES ROUX ET POUR DES MESURES DE SALUT PUBLIC, p. 600-604

p. 601 (2), *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 441, p. 3-4 ; *Journal de la Montagne*, n° 30, p. 134
J'ai proposé à la Société des JACOBINS de s'occuper des mesures de salut public. | [...] On calomnie les JACOBINS, les Montagnards, les Cordeliers, les vieux athlètes de la liberté.

SALE

Séance du 10 juillet 1793

CONTRE LES DÉNONCIATIONS IRRÉFLÉCHIES, p. 617-619

p. 619, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 448, p. 1 ; *Journal de la Montagne*, n° 41, p. 226
Exempterons-nous toujours des preuves, l'homme qui a une dénonciation à faire. Je voudrais que la Société des JACOBINS sentit enfin combien il est ridicule, combien il est mortel pour la chose publique de divaguer perpétuellement d'objets en objets.

TOME X

Séance du 2 août 1793

CONTRE CARRA, p. 47-49

p. 49, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 217, p. 924-925 ; *Journal des Débats et Décrets*, n° 320, p. 34-36
Ajouterai-je encore quelque chose à cette longue énumération de crimes ; dirai-je que Carra a répété aux JACOBINS ce qu'il a écrit dans ses feuilles :

SALE

Séance du 4 septembre 1793, 1^{ère} intervention

SUR LA SITUATION GÉNÉRALE ET LES TROUBLES DE PARIS, p. 92-95

p. 93, *Journal des Jacobins*, n° 490, p. 1 et al. mais il est sur cette liste des JACOBINS, des hommes sûrs qui remonteront parfaitement la machine.

p. 94

Ils ont voulu égorger la Convention nationale, les JACOBINS, les patriotes ; ils ont cherché à leur aliéner le peuple, en leur attribuant tous les maux dont ces monstres eux-mêmes l'ont rendu victime.

p. 95, *Journal historique et politique*, n° 58, p. 8

Les ennemis de la République ont formé l'horrible projet de faire assassiner la Montagne, les JACOBINS et les patriotes ; ils s'intriguent (sic) en tous sens pour obtenir leurs fins.

SALE

Séance du 11 septembre 1793, 1^{ère} intervention

POUR HANRIOT, p. 104-105

p. 105, *Feuille de Paris*, n° 392, p. 2 **
Robespierre prend ensuite la parole, fait l'éloge d'Hanriot, en observant cependant qu'il a un reproche à lui faire, c'est d'avoir cru que les JACOBINS avoient besoin de sa justification.

SALE

Séance du 25 septembre 1793

CONTRE L'ORGANISATION CONSTITUTIONNELLE DU POUVOIR EXÉCUTIF, p. 125-129

p. 128, *Journal de la Montagne*, t. I, n° 118, p. 840-841 et al. **

Robespierre termine en rappelant aux JACOBINS qu'ils ont fait la Révolution pour le seul plaisir de rendre leurs frères libres et d'assurer le bonheur de la France délivrée.

p. 128, *Journal historique et politique*, n° 78, p. 1-2

On parle sans cesse du peuple ; on dit qu'il faut le laisser délibérer lui-même ; mais tout le peuple ne peut pas être aux JACOBINS ; il faut quelqu'un qui agisse pour lui.

SALE

Séance du 11 octobre 1793

APPEL AU COMBAT ET À LA VICTOIRE, p. 146-148

p. 148, *Nouvelles extraordinaires de Leyde*, n° 88 (suppl.), p. 2 *

Dans une des dernières séances des JACOBINS, Robespierre, qui s'y montre pour le moins aussi assidu qu'à celles de la Convention, avait annoncé qu'incessamment il y auroit un combat entre les « soldats de la Liberté », & ceux qu'il ne manque jamais d'appeler les « satellites du despotisme ».

SALE

Séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793), 1^{ère} intervention

DÉFENSE DU REPRÉSENTANT DUQUESNOY ET DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE, p. 161-165

p. 163, *Journal de la Montagne*, n° 162, p. 1011 et al.

La plus grande vérité qu'on puisse vous dire à cette tribune, c'est que l'on cherche à vous perdre par vous-mêmes. C'était le but et le moyen des fédéralistes, des aristocrates, des puissances étrangères <...> Divisez les JACOBINS, disaient-ils, en suscitant au milieu d'eux des hommes qui les égarent, et répandent le soupçon sur le plus ferme appui de la Révolution.

p. 164, *Courrier universel*, 21 brumaire, p. 1

La Convention nationale renfermoit un grand nombre de ces hommes perfides, elle vient d'en être purgée ; pourquoi la Société des JACOBINS, cette Société où se forme l'opinion, où se discutent les grands intérêts de l'Etat, n'auroit-elle pas fixé l'attention de nos ennemis ?

2^e intervention : POUR UNE SÈVÈRE ÉPURATION DES SOCIÉTÉS POPULAIRES, p. 165-166

p. 166, *Journal de la Montagne*, n° 162, p. 1013 et al.

Je demande que chaque Société populaire s'épure avec le plus grand soin, et que les JACOBINS n'accordent leur correspondance qu'à ceux qui auront subi cette formalité avec la dernière rigueur.

Séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

RAPPORT SUR LA SITUATION POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE, p. 167-188

p. 184, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 60, p. 241

Par un contraste bien remarquable, tandis qu'à Paris ceux qui l'avoient envoyé persécuter les Sociétés populaires, dénonçoient comme des anarchistes les JACOBINS luttant avec courage contre la tyrannie, Genest, en Amérique, se faisoit chef de club, ne cessoit de faire & de provoquer des motions aussi injurieuses qu'inquiétantes pour le gouvernement.

p. 187, *Nouvelles extraordinaires de Leyde*, n° 96, (29 nov. 1793), p. 2-3 *

c'est-à-dire essayer de fixer invariablement le timon des affaires dans les mains de son parti, si ce n'est dans les siennes mêmes. Son assiduité aux JACOBINS, le soin qu'il a de ne pas prodiguer ses discours pour faire plus d'impression dans les occasions intéressantes, l'espèce de vénération avec laquelle ses avis sont accueillis, tout indique qu'il conduit les grandes opérations, que rien d'important ne se décrète, ni ne se propose sans son aveu, & que les Barère, les Billaud-Varenne, les Saint-Just, les Jeanbon Saint-André ne sont que des directeurs subalternes.

SALE

Séance du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793), 1^{ère} intervention

SUR LA MISSION DE SAINT-JUST À L'ARMÉE DU RHIN, p. 189-193

p. 192, *Journal universel*, t. XXX, n° 1462, p. 6276-80 *

Apprenez, dit Robespierre aux JACOBINS, les obligations que nous avons à Saint-Just et à Le Bas. L'armée du Rhin avait été désorganisée par une suite affreuse de lâchetés et de trahisons.

SALE

Séance du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793), 2^e intervention

POUR LA LIBERTÉ DES CULTES, p. 193-201

p. 199-200, *Discours imprimé par ordre de la Société*

Il ne fut point assassiné, il parla à la Convention où il se fit escorter par des députés de la Société des JACOBINS ;

p. 200 (2)

Il prétend diriger les JACOBINS dont il n'a pas voulu être membre, par discrétion. [...] Le même seigneur a fondé une cinquantaine de clubs populaires pour tout bouleverser et pour perdre les JACOBINS ;

p. 201, *Correspondance politique*, n° 15, p. 58-59 *

Desfieux, commis banquierotier de Bordeaux, juif, marchand de tabac à Paris, et garçon de tripot, Dubuisson auteur dramatique, et le comte de Prolé agioteur vagabond, ont été renvoyés par Robespierre de la Société des JACOBINS ;

SALE

Séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793), 2^e intervention

SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE, PARTICULIÈREMENT EN MATIÈRE RELIGIEUSE, p. 204-215

p. 204 (2), *Journal de la Montagne*, t. II, n° 18, p. 139-143 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 71, p. 286 *

Il commence par lire des lettres saisies sur un émigré, qu'a fait passer au Comité de salut public le général Pichegru, et que le Comité a autorisé Robespierre à communiquer aux JACOBINS. | [...] On y dit encore qu'il a fallu faire croire que les JACOBINS s'entendoient avec les puissances étrangères, mais on observe que ce moyen n'est pas bon pour les émigrés ;

p. 204-205

Une chose qui a été nécessaire pour faire tomber le parti de Marat qui n'avait pas moins que le projet de faire égorger tous les honnêtes gens, ça été de se dire vraiment républicain ; et ce qui me paroît encore plus fâcheux, c'est qu'il a fallu dire hautement que cette faction abominable des JACOBINS s'entendoit avec les puissances étrangères et les émigrés, chose que je n'ai jamais sue.

p. 205 *

Pour le combattre, on avoit pris le parti de se dire républicain, et même de publier que les JACOBINS étoient coalisés avec les puissances

étrangères et avec les émigrés ;

p. 208

S'il n'étoit question que de conjonctures, je croirois pouvoir affirmer que j'ai reconnu la main qui a composé ce tissu d'horreurs. Elles sont vraisemblablement l'ouvrage de ce vil Proly et de ses complices ; de ce criminel étranger, qui prétendoit diriger les JACOBINS, pour les compromettre.

p. 211 (2), *Journal des Jacobins*, n° 546,

p. 1-3 *

Robespierre demande la parole, non pour faire un discours, mais pour faire connaître des faits relatifs à la faction dont quelques chefs ont déjà péri sur l'échafaud. Il commence par lire des lettres qu'a fait passer le général Pichegru et que le Comité a autorisé Robespierre à communiquer aux JACOBINS. | [...] On y dit encore qu'il a fallu faire croire que les JACOBINS s'entendent avec les puissances étrangères ;

p. 212 (2)

S'il n'était question que de conjectures, je croirais pouvoir affirmer que j'ai reconnu l'homme qui a composé ce tissu d'horreurs. C'est cet infâme Proly, qui si longtemps a dirigé les JACOBINS, chez qui on portait les lettres de la correspondance, chez qui on arrêtait les réponses qui devaient être faites. C'est aussi l'ouvrage d'un homme, l'éternel lecteur de la correspondance, et qui, avec son digne associé, dictait aux JACOBINS les arrêtés politiques.

p. 213-214

Quand nous vous avons dit que la Convention était un rassemblement d'athées, que les JACOBINS sont des impies? Voyez-vous jusqu'où ils ont porté leur audace et leurs desseins criminels ; ceux-là porteront la peine de leur perfidie.

SALE

Séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793), 1^{ère} intervention

CONTRE TOUTE MESURE D'INDULGENCE ENVERS L'ENNEMI INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR, p. 241-245

p. 242, *Journal de la Montagne*, t. 11, n° 28,

p. 220 et al.

J'aurois le droit de le trouver fort extraordinaire parmi les JACOBINS, mais comme

le scrutin épuratoire n'est pas fini, je le trouve fort naturel.

p. 242

La Société des JACOBINS, s'écrie-t-il [Robespierre], est-elle une société patriotique, ou une société monarchique de Londres ou de Berlin ? Appartient-elle à la patrie, ou aux lâches aristocrates qui cherchent à vous exterminer tous ?

SALE

Séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793), 2^e intervention
CONTRE ANACHARSIS CLOOTS, p. 247-251

p. 250 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 86, p. 313 et al.
quand nous avons décrété l'arrestation des étrangers, Cloots a encore été excepté ; que dis-je, excepté ! dans ce moment-là même, Cloots fut élu président des JACOBINS : donc, par une conséquence infaillible, le parti étranger domine au milieu des JACOBINS.

p. 250, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 33, p. 259

Non, non ; les JACOBINS ne regarderont pas comme un ami du peuple ce prétendu sans-culotte qui possède 100 000 livres de rente, qui dîne avec les banquiers conspirateurs. Ils ne regarderont point comme un patriote, un étranger qui veut être plus démocrate que les Français et qu'on voit tantôt au Marais, tantôt au-dessus de la Montagne <...>

p. 251, *Correspondance politique*, n° 28, p. 91-92 **

Le tour du célèbre fou Anacharsis Clootz étant arrivé, Robespierre lui reproche sa qualité d'étranger, son titre de baron allemand, sa fortune qui ne lui permet point d'être un Sans-culotte, ses liaisons avec les agens, les espions des puissances étrangères, ses relations avec ses banquiers, les trois Vandenyver qui viennent d'être exécutés, et dont il avait sollicité l'élargissement, ses motions exagérées, son projet de République universelle qui annulait le titre de citoyen français, son projet de conquérir l'univers, sa ridicule députation du genre humain, et plus encore la mascarade religieuse concertée avec l'évêque Gobel qui a eu, selon Robespierre, des suites si funestes, et qui entrain dans le plan des ennemis des JACOBINS.

SALE

Séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793), 2^e intervention
CONTRE L'EXCLUSION SYSTÉMATIQUE DES PRÊTRES, p. 258-262

p. 259, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 89, p. 358 et al.

Je n'estime pas plus l'individu prêtre que l'individu noble. Je mets des exceptions en tout. On a voulu faire croire au peuple que la Convention, que les JACOBINS faisaient la guerre au culte.

p. 260, *Mercure universel*, t. XXXIV, p. 457-459 ; *Journal historique et politique*, 19 déc., p. 1 ; *Journal de Sablier*, n° 1021, p. 3-4

Vous ne voyez pas que continuellement on dit à l'univers et au peuple que la Convention et les JACOBINS sont des assemblages d'athées, et que chaque jour on cherche à justifier cette calomnie ; vous ne savez pas que des patriotes ont été égorgés pour avoir frappé avec trop de violence le culte catholique.

SALE

Séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793), 1^{ère} intervention

CONTRE LE MAINTIEN DE LEGRAND DANS LA SOCIÉTÉ,
p. 285-286

p. 286 (3), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 101, p. 405 et al.

Les agens de la Prusse, de l'Angleterre et de l'Autriche, veulent par ce moyen anéantir l'autorité de la Convention, et l'ascendant patriotique de la société des JACOBINS. Croyez qu'il n'existe pas de société populaire où il ne se rencontre des aristocrates, des agens des tyrans coalisés. | La grande société populaire est le peuple français, et celle qui porte la terreur dans l'âme des tyrans et des aristocrates, c'est celle des JACOBINS et des sociétés qui lui ressemblent, et qui lui étant affiliées depuis longtems, ont comme elle, commencé la Révolution. | [...] La seconde concerne la société de cette section. Or il faut que cette société disparaisse ; c'est à l'autorité nationale à l'anéantir, et la Société des JACOBINS doit lui refuser son affiliation ;

3^{ème} intervention : SUR UNE ADRESSE DE LA SECTION DES QUINZE-VINGTS, p. 288-292

p. 289 (3), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 101, p. 405 et al.

Lorsque nous devrions nous réjouir de nos victoires, toute notre attention est absorbée dans des querelles particulières. A Londres, à Vienne et à Berlin, on s'imagine que la Société des JACOBINS s'occupe de préparer des triomphes à nos guerriers vainqueurs de la tyrannie sous les murs de Toulon ; [...] Pitt, dans sa frayeur, a pensé que c'en était fait de la ligue abominable des rois, que les JACOBINS allaient triompher, et mettre à profit leurs victoires, en achevant d'exterminer tous les tyrans échappés à la vengeance du peuple français ; il devra se réjouir quand il apprendra que s'il est un lieu où les succès de nos armes n'ont produit aucun effet, c'est dans la Société des JACOBINS.

p. 290, *Mercur universel*, t. XXXV, p. 149-150 ; *Antifédéraliste*, n° 34, p. 281-282

Nous savons qu'il est par-tout des émissaires des puissances étrangères, et nous ne serons bien que lorsqu'il n'en existera plus. A Berlin, à Londres, on croit que les JACOBINS sont occupés à célébrer l'importante conquête de Toulon ; point du tout.

p. 291 (2)

Pitt a pensé que, pour achever de l'accabler, les JACOBINS mettroient à profit l'heureux enthousiasme des Français. Quelle sera sa joie en apprenant que le seul lieu de la République où l'on ne se réjouisse pas de la prise de Toulon est aux JACOBINS !

p. 292 (3), *Courrier républicain*, t. I, n° 59, p. 465-486

A Londres, a-t-il dit, à Vienne et à Berlin, on s'imagine que la Société des JACOBINS s'occupe de préparer des triomphes à nos guerriers vainqueurs de la tyrannie sous les murs de Toulon ; [...] Pitt, dans sa frayeur, a pensé que c'en étoit fait de la ligue abominable des rois, que les JACOBINS alloient triompher et mettre à profit leurs victoires, en achevant d'exterminer tous les tyrans échappés à la vengeance du peuple français ; il devra se réjouir quand il apprendra que, s'il est un lieu où les succès de nos armes n'ont produit aucun effet, c'est dans la Société des JACOBINS.

SALE

Séance du 8 nivôse an II (28 décembre 1793), 2^e intervention

POUR L'EXCLUSION DE MISCENT, DE LA SOCIÉTÉ, p. 294-295

p. 294-295, *Courrier universel*, 10 nivôse, p. 8 ; *Journal de la Montagne*, n° 48, p. 879 ; *Journal historique et politique*, n° 172, p. 2 ; *Mercur universel*, XXXV, 182 **

Il rappelle à la Société que ce journal intitulé « Bulletin des Amis de la Vérité », étoit rempli de diatribes contre la Société des JACOBINS, et qu'il distilloit un poison très-dangereux.

SALE

Séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794), 5^e intervention

POUR RAPPELER CAMILLE DESMOULINS AUX PRINCIPES, p. 306-311

p. 308, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 111, p. 445 et al.

Il y a quelque tems que je pris la défense de Camille, accusé par les JACOBINS.

SALE

Séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

CONTRE CAMILLE DESMOULINS, FABRE D'EGLANTINE ET LA FACTION DE L'ÉTRANGER, p. 311-317

p. 312 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 113, p. 454

Desmoulins tient tantôt un langage qu'on applaudirait à la tribune des JACOBINS. [...] D'après tout cela, que les JACOBINS chassent ou conservent Desmoulins, peu importe, ce n'est qu'un individu ; mais ce qui importe davantage, c'est que la liberté triomphe et que la vérité soit reconnue.

p. 315, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 59, p. 466-468 ; *Journal de Sablier*, n° 1069, p. 1-3
Vous avez reconnu dans cet ouvrage, tantôt le langage des royalistes, tantôt celui des JACOBINS ; vous y verrez les maximes les plus fausses, les plus perfides, à côté des adages les plus vrais, les plus patriotiques ;

p. 316, *Courrier universel*, 21 nivôse an II, p. 2

Mais Desmoulins est-il pour cela un contre-révolutionnaire ? Je ne le crois pas, c'est un homme inconséquent ; c'est un homme qui se

laisse influencer, et qui n'a jamais contracté l'heureuse habitude de réfléchir. Les JACOBINS le chasseront-ils de leur sein ou le conserveront-ils parmi eux?

SALE

Séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794)

POUR L'EXCLUSION DE BRICHET ET DE SENTEX, p. 369-372

p. 372, *Correspondance politique*, n° 55, p. 229 *

L'observateur a été témoin d'une scène intéressante, l'avant veille de son départ <...> Deux JACOBINS sectionnaires vinrent proposer deux mesures révolutionnaires <...>

p. 372, *Correspondance politique*, n° 55, p. 229 **

Robespierre demanda que les motionnaires soient rayés des JACOBINS ; ceux-ci demandent à parler, il s'y oppose, ils sont chassés, mais le lendemain Paris est plein de placards où l'on exhortait le peuple à se soustraire à ce despotisme.

SALE

Séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)

POUR S'UNIR CONTRE LES NOUVEAUX DANGERS QUI MENACENT LA PATRIE, p. 373-374

p. 374, *Journal de la Montagne*, n° 122, p. 978 et al.

Un complot affreux a été ourdi contre la Convention et contre les JACOBINS qui sont, après elle, les premiers objets de la haine de nos ennemis.

p. 374, *Annales de la République française*, n° 106, p. 2 ; *Correspondance politique de Paris et des départemens*, n° 270, p. 1

Une faction criminelle a voulu renverser la Convention et les JACOBINS eux-mêmes. Les ramifications de ce nouveau système sont étendues et propagées beaucoup plus loin qu'on ne le croiroit.

Séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794), 3^{ème} intervention

CONTRE UNE ENTENTE AVEC LE CLUB DES CORDELIERS, p. 389-390

p. 389 (4), *Journal de la Montagne*, t. II, n° 128, p. 1036 et al.

Vous rappelez-vous que le lendemain les Cordeliers vous envoyèrent une députation dont l'orateur osa supposer que les JACOBINS avoient reconnu que c'étoit aux Cordeliers qu'il appartenoit de sauver encore une fois la patrie ? Vous rappelez-vous que le gage de la conciliation étoit d'unir les JACOBINS aux Cordeliers, pour consommer l'œuvre commencée. Les intriguans ont fait imprimer cette séance, dans le dessein de tromper l'opinion publique, et de persuader au peuple que les JACOBINS adoptoient leurs principes ; mais ils ont eu beau faire : la foudre est tombée sur le lieu où les conjurés étoient rassemblés. | [...] N'est-ce pas ce même homme qui fut chassé avec Jacques Roux de la Société des Cordeliers, sur la proposition qui en fut faite par les JACOBINS ?

p. 390 **

Il [Robespierre] demande que le président réponde à la députation que les JACOBINS ne correspondront avec les Cordeliers que quand ceux-ci seront régénérés.

Fin ventôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LES FACTIONS, p. 397-407

p. 402 (2), *Brouillon de discours*, s. d.

Cet ouvrage excita les réclamations de tous les amis de la patrie. Son auteur, redoutant la censure de la Convention nationale, s'efforça de la prévenir, en le mettant sous la sauvegarde des JACOBINS qui le rejetèrent, et en le présentant à la municipalité de Paris qui rétracta, sur la pétition des JACOBINS, l'acceptation qu'on lui avait surprise.

SALE

Séance du 16 germinal an II (5 avril 1794), 2^e intervention

CONTRE DUFOURNY, p. 426-429

p. 427, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 145, p. 1173 ; *Mercur universel*, XXXVIII, 311-313 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 200, p. 809 et al.

je ne dirai pas que c'étoit cet esprit qui le rendoit si assidu aux séances du Tribunal et qui provoquoit de sa part des mouvemens en faveur des prévenus : je ne rappellerai pas qu'au club électoral, il dirigea des calomnies

obliques contre les JACOBINS et contre la Convention elle-même.

SALE

Séance du 26 floréal an II (15 mai 1794), 1^{ère} intervention

POUR L'ADRESSE À LA CONVENTION PROPOSÉE PAR JULLIEN, p. 466-467

p. 466 (2), *Journal de la Montagne*, t. III, n° 23, p. 179-180 ; *Journal de Sablier*, n° 1323, p. 3 ; *Courrier de l'Égalité*, n° 640, p. 396 ; *Courrier républicain*, n° 203, p. 167

Le décret de la Convention n'a pas besoin de la démarche proposée à la Société des JACOBINS. | [...] S'il n'a pas été indigne du peuple français, de frapper les conspirations, il ne sera pas indigne de la Société des JACOBINS, d'applaudir aux grands principes consacrés par le peuple français et par la nature.

p. 467 (2)

De même si vous eussiez rejeté l'adresse qui vous a été présentée, il en seroit résulté, que les grandes vérités qu'elle contient, ne seroient pas dans vos cœurs, que les JACOBINS auroient des principes différens de ceux de la Convention : Le but des scélérats étoit encore rempli. | [...] La Convention a fait justice de l'opinion scélérate des êtres sans moralité. Les JACOBINS suivront son exemple, en adoptant l'adresse ;

SALE

Séance du 6 messidor an II (24 juin 1794)

SUR UN COMPTE-RENDU DU MONITEUR ET CONTRE LES JOURNALISTES INFIDÈLES, p. 502-504

p. 503, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 60, p. 490 et al. **

Robespierre rappelle une réflexion de rédacteur, insérée dans le *Moniteur*, sur le commentaire qu'il fit à la dernière séance des JACOBINS contre la proclamation du duc d'York aux armées britanniques.

SALE

Séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)

CONTRE LES INTRIGUES ET LES CALOMNIES DE CERTAINS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, ET SUR L'AFFAIRE DE CATHERINE THÉOT, p. 504-511

p. 509, *Gazette française*, 12 messidor, p. 2467-2470 et al. *
il n'y a dans les bons principes que les Anglais francisés, et les Autrichiens JACOBINS. | Voilà ce que disoit Hébert.

p. 509

Les trois divinités étoient du choix des inventeurs de la fête. On leur donnoit pour acolytes trois puissances : les JACOBINS, la Convention et les Cordeliers. Les Cordeliers ressuscités exprès pour cette cérémonie ;

SALE

Séance du 13 messidor an II (1^{er} juillet 1794)

SUR LES CALOMNIES DONT IL EST L'OBJET ET LES INTRIGUES AU SEIN DES COMITÉS DE GOUVERNEMENT, p. 511-518

p. 518, *Correspondance politique*, n° 117, p. 482 *

Robespierre pérorant l'autre jour aux JACOBINS contre les indulgens, épuisa sa féroce éloquence sans recevoir un applaudissement.

SALE

Séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794)

SUR LES INTRIGUES CONTRE LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, p. 518-524

p. 522, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 300, p. 1228 et al.

Ce complot existe, mais puisqu'on le connoît, tous les bons citoyens doivent se rallier pour l'étouffer. C'est ici, que dans tous les tems, les députés patriotes se sont réunis pour faire triompher la vertu : si la tribune des JACOBINS devient muette depuis quelque tems, ce n'est pas qu'il ne leur reste rien à dire : mais le profond silence qui y règne est l'effet d'un sommeil léthargique qui ne permet pas d'ouvrir les yeux sur les dangers de la patrie : on veut donc forcer la Convention à trembler ;

SALE

Séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794)

CONTRE FOUCHÉ, p. 526-530

p. 527 (2), *Journal de la Montagne*, n° 80, p. 649-50 et al.

Ce mépris pour la Société des JACOBINS est d'autant plus inexcusable, que Fouché lui-même n'a point refusé son suffrage, lorsqu'il fut dénoncé par les patriotes de Nevers, et que même il se réfugia au fauteuil des JACOBINS.

p. 527-528

Il est étonnant que celui qui, à l'époque dont je parle, briguoit l'approbation de la Société, la néglige lorsqu'il est dénoncé, et qu'il semble implorer, pour ainsi dire, le secours de la Convention contre les JACOBINS.

p. 529 (3), *Gazette de Leyde*, n° 63, p. 3 *

La manière dont Robespierre s'est expliqué dans une des dernières séances des JACOBINS contre le représentant Fouché, donne lieu de penser qu'on verra placé parmi les accusés ce législateur, qui s'est signalé par sa mission dans la Vendée, par les mesures qu'il a adoptées à l'égard des Royalistes faits prisonniers et par les comptes qu'il en a rendus de loin en loin à la Convention. Dénoncé depuis peu aux JACOBINS par Robespierre, il avoit écrit de Nantes à cette Société, pour la prier de suspendre son jugement, jusqu'à ce que les Comités de la Convention eussent fait leur rapport sur sa conduite politique et privée : Mais à la séance où sa lettre fut lue, Robespierre en prit occasion de s'élever encore plus fortement contre lui. Il se plaint de ce que Fouché avoit l'air d'implorer le secours de la Convention contre les JACOBINS :

p. 530

⊖ Fouché fut presque aussitôt exclu de la Société des JACOBINS.

SALE

Séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794), 1^{ère} intervention

CONTRE LA PUBLICATION D'UNE LETTRE ÉCRITE DE CONSTANTINOPE, p. 537-538

p. 538, *Annales de la République française*, n° 238, p. 2 ; *Abréviateur universel*, t. V, n° 572, p. 2286 ; *Correspondance de Paris et des départements*, t. III, n° 88, p. 2 dans tous les cas, la Société des JACOBINS ne doit point s'exposer à une méprise de ce genre. Je demande le rapport de l'arrêté.

3^{ème} intervention : POUR QUE L'ON ARRÊTE TOUT INDIVIDU QUI OSERAIT INSULTER LA CONVENTION, p. 539-540

p. 539, *Abréviateur universel*, t. V, n° 572, p. 2286 **

C'est au nom de ce même intérêt, que j'adjure les JACOBINS ⊖ tous les bons citoyens de saisir

⊖ d'arrêter sur-le-champ quiconque oseroit insulter la Convention nationale.

Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)

ROBESPIERRE LIT LE DISCOURS QU'IL VIENT DE PRONONCER À LA CONVENTION, p. 586-587

p. 587, *Conservateur décadaire des principes républicains*, t. II, n° 12, p. 430 *

Javogues s'écrie : Nous ne sommes ni factieux, ni conspirateurs ; mais nous ne voulons pas de dominateur aux JACOBINS.

Séance du 9 thermidor an II (27 juillet 1794)

ROBESPIERRE TENTE VAINEMENT D'OBTENIR LA PAROLE, p. 588-595

p. 589, *Journal de Sablier*, n° 1463 (paru le 9 thermidor au soir), n° 1464 (paru le 10 au matin) *

Hier, dans la Société des JACOBINS, il y eut une foule d'hommes envoyés pour violer la liberté des opinions.

p. 594 *

Robespierre le jeune est un des premiers qui ait sonné le tocsin aux JACOBINS contre le gouvernement ; je demande son arrestation.

p. 595 *

Il fait part qu'après être sorti des JACOBINS, il fut entouré de scélérats qui lui fesoient beaucoup de menaces horribles, et que ces individus étoient accoutumés à parler à Robespierre.

Commune de Paris

Nuit du 9 au 10 Thermidor an II

DERNIERS EFFORTS ET TENTATIVE DE SUICIDE DE ROBESPIERRE, p. 595-601

p. 598, *Récit de ce qui s'est passé dans la Maison Commune de Paris, dans la nuit du 9 thermidor*, *Journal de Sablier*, n° 1481, du 18 thermidor *

Des députés des prétendus JACOBINS se présentent pour fraterniser, et demandent si l'on a pris des mesures pour la fermeture des barrières. Le conseil leur répond qu'on s'en est occupé, et applaudit à leur zèle.

TOME XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

MODÉRANTISME

Lexie	Occurrences	FRN	FR
MODÉRANTISME	49	0,00283	0,28

TOME I – III : aucune occurrence

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 9 (14 juillet 1792)

p. 258, *AUX FÉDÉRÉS*, p. 255-260

Que l'honneur d'accueillir la vertu, soit réservée à la vertu seule. Fuyez leurs [de l'aristocratie et de l'incivisme] perfides caresses ; fuyez les tables opulentes, où l'on boit dans des coupes d'or, le poison du MODÉRANTISME et l'oubli des devoirs les plus saints.

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Deuxième série

N° 6 (15-20 février 1793)

p. 290 (2), *LES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DE PARIS À LEURS COMMETTANS*, p. 287-291

Ne vous étonnez pas s'ils s'efforcent en certains cas, de pousser le patriotisme dans les extrêmes, pour réhabiliter l'honneur du feuillantisme, pour résusciter le MODÉRANTISME et même le royalisme. [...] Il est encore un art affreux, connu de tout tems des tyrans habiles, et dont l'expérience des perfidies humaines a dévoilé les secrets aux francs amis de la liberté ; c'est d'arrêter la marche de la révolution, et de paroître la précipiter ensuite, suivant les circonstances ; tantôt d'endormir le peuple, tantôt de l'agiter à contre-sens ; c'est de décréditer les amis passionnés du bien public, et de paroître enchérir ensuite sur leur sèle, par des propositions funestes, déguisées sous de spécieux dehors, pour leur donner à ses yeux cet air de MODÉRANTISME, qu'ils ont reproché eux-mêmes à tous les intrigans.

TOME VI – VII : aucune occurrence

TOME VIII

Séance du 18 décembre 1791, 2^e intervention
SUR LA GUERRE (suite), p. 46-67

p. 58, *Discours sur le parti que l'Assemblée Nationale doit prendre relativement à la proposition de guerre, annoncée par le pouvoir exécutif*
Quels sont leurs moyens pour parvenir à ce but ? La puissance des prêtres et de la superstition, la puissance non moins grande des trésors accumulés entre les mains de la cour ; l'incivisme d'un grand nombre de corps administratifs, la corruption d'une multitude de fonctionnaires publics, les progrès de l'idolâtrie et de la division, du MODÉRANTISME, de la pusillanimité, du ministérialisme au sein même de l'assemblée nationale ;

Séance du 2 janvier 1792
SUR LA GUERRE (suite), p. 74-94

p. 87, *Discours [...] sur la guerre [...]*
Cette faction peut placer ses héros et ses membres à la tête de l'armée ; la cour peut confier les forces de l'état aux hommes qui peuvent la servir dans l'occasion avec d'autant plus de succès qu'on leur aura travaillé une espèce de réputation de patriotisme ; ils gagneront les cœurs et la confiance des soldats pour les attacher plus fortement à la cause du royalisme et du MODÉRANTISME ; voilà la seule espèce de séduction que je craigne pour les soldats : ce n'est pas sur une désertion ouverte et volontaire de la cause publique qu'il faut me rassurer.

Séance du 11 janvier 1792
SUR LA GUERRE (suite), p. 95-116

p. 98, *Suite du discours sur la guerre*
détourner le peuple du soin de ses affaires domestiques, pour l'occuper de sa sûreté extérieure ; faire triompher la cause du royalisme, du MODÉRANTISME, du machiavélisme, dont les chefs sont des patriciens militaires ; préparer ainsi au ministère et à sa faction les moyens d'étendre de jour en jour ses usurpations sur l'autorité nationale et sur la liberté, voilà l'intérêt suprême de la cour et du ministère.

Séance du 10 février 1792
SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, 157-190

p. 168, *Discours sur les Moyens de sauver l'État et la Liberté [...]*
Il n'entre point dans mon plan de développer toutes les mesures salutaires que la sage politique de l'assemblée peut employer pour tuer l'aristocratie, le MODÉRANTISME et le ministérielisme, qui ne sont qu'un seul monstre en trois personnes ; je ne puis que citer quelques exemples, et indiquer quelques règles générales.

p. 178
Il n'entre point dans mon plan de développer toutes les mesures salutaires que la sage politique de l'assemblée peut employer pour tuer l'aristocratie, le MODÉRANTISME et le ministérielisme, qui ne sont qu'un seul monstre et trois personnes ; je ne puis que citer quelques exemples, et indiquer quelques règles générales.

p. 186, *Journal débats et corresp. Sté des Amis de la Constitution*, n° 142
Il n'entre pas dans mon plan de montrer tous les moyens que l'assemblée nationale pourrait employer pour tuer le MODÉRANTISME, le ministérielisme et l'aristocratie qui ne font qu'un seul monstre en trois personnes.

TOME IX

SALE
Séance du 3 avril 1793, 2^e intervention
SUR LES MESURES À PRENDRE, p. 357-360

p. 358, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 388, p. 3
Il faut chasser impitoyablement de nos sections tous ceux qui se sont signalés par un caractère de MODÉRANTISME ;

Séance du 8 mai 1793, 2^e intervention
SUR LES TROUBLES SECTIONNAIRES OCCASIONNÉS PAR LE RECRUTEMENT CONTRE LA VENDEE, p. 483-486

p. 486, *Mercur universel*, t. XXVII, p. 141
Ne sait-on pas que d'insolens aristocrates déguisés sous le masque du MODÉRANTISME, n'a-t-on pas vu ces hordes de praticiens, de financiers, de valets d'aristocrates, d'hommes attachés aux vices de l'ancien régime, commettre des attentats contre la liberté.

SALE
Séance du 12 mai 1793
POUR LA CRÉATION D'UNA ARMÉE REVOLUTIONNAIRE,
p. 513-516

p. 514, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 412, p. 3
Il ne faut pas que Paris soit calomnié, mais il faut que Paris soit à l'abri des CONSPIRATIONS, et les mesures que j'ai proposées sont suffisantes pour neutraliser les efforts de l'aristocratie et du MODÉRANTISME.

SALE
Séance 13 mai 1793
POUR DES MESURES DE SALUT PUBLIC ET SUR LA CONSTITUTION, p. 516-518

p. 518, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 413, p. 2
Je suis dans le système le plus efficace et le plus énergique, et quelques efforts que l'on fasse pour jeter sur mon caractère quelques nuances de MODÉRANTISME, je répondrai par mes intentions.

SALE
Séance 14 juin 1793, 1^{ère} intervention
SUR LA NOMINATION DE BEAUHARNAIS AU MINISTÈRE DE LA GUERRE, p. 558-562

p. 558 (2), *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 434, p. 1
La puissance de Louis XVI n'était rien en comparaison de celle qu'avait usurpée une faction hypocrite qui s'était attachée l'aristocratie, le MODÉRANTISME et le feuillantisme. [...] Nous avons deux écueils à redouter : le découragement et la présomption, l'excessive défiance et le MODÉRANTISME, plus dangereux encore. C'est entre ces deux écueils que les patriotes doivent marcher vers le bonheur général.

p. 560
Il est des momens où j'ai jugé sévèrement ce Comité ; mais d'après un sérieux examen, je me suis convaincu que ce comité désirait sincèrement le salut de la République, et il est impossible que des hommes occupés d'intérêts aussi pressans que multipliés ne soient pas exposés à des surprises, il faut les juger par l'ensemble de leurs travaux et non pas par leurs opérations partielles. Ne

croyez pas que je prêche le MODÉRANTISME, au contraire, je prêche la surveillance la plus rigoureuse.

Séance du 25 juin 1793, 1^{ère} intervention
CONTRE JACQUES ROUX, p. 593-594

p. 593-594, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 179, p. 772

Vous vous êtes facilement aperçus de l'intention perfide de l'orateur ; il veut jeter sur les patriotes une teinte de MODÉRANTISME qui leur fasse perdre la confiance du peuple.

TOME X

SALE

Séance du 14 octobre 1793

CONTRE LE RAPPORT DE JULIEN (DE TOULOUSE) SUR LES ADMINISTRATIONS REBELLES, p. 149-152

p. 152, *Messenger du soir ou Gazette générale de l'Europe*, t. I, n° 425, p. 4

On va m'accuser de MODÉRANTISME, mais sachez qu'il faut toujours agir selon qu'il est utile à la Révolution. Au reste, si mes efforts sont superflus, je saurai mourir pour la plus belle des causes.

SALE

Séance du 16 octobre 1793

POUR L'ARRÊSTATION DE TOUS LES RESSORTISSANTS DES PUISSANCES EN GUERRE AVEC LA RÉPUBLIQUE, p. 153-156

p. 155, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 27, p. 109 et n° 28, p. 112-118 ; *Journal des Débats et Décrets*, n° 393, p. 214

Il faut que nos émissaires affectent le patriotisme le plus chaud, le plus exagéré, afin de pouvoir s'insinuer plus aisément dans nos Comités et dans nos assemblées ; ce sont eux qui sèment la discorde, qui rôdent autour des citoyens les plus estimables, autour des législateurs même les plus incorruptibles ; ils emploient le poison du MODÉRANTISME et l'art de l'exagération pour suggérer des idées plus ou moins favorables à leurs vues secrètes.

p. 156, *Journal de la Montagne*, t. I, n° 137, p. 995

Ce sont ces étrangers si patriotes qui sont les artisans de tous nos maux : ce sont eux qui n'ont cessé d'employer tour-à-tour le poison de MODÉRANTISME et l'art de l'exagération : tout ont été les agens du despotisme ; il n'en faut

épargner aucun.

Séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

RAPPORT SUR LA SITUATION POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE, p. 167-188

p. 182, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 60, p. 241

Démêlez les pièges continuels de nos ennemis ; soyez révolutionnaires & politiques ; soyez terribles aux méchants & secourables aux malheureux ; fuyez à la fois le cruel MODÉRANTISME & l'exagération systématique des faux patriotes ; soyez dignes du peuple que vous représentez ; le peuple hait tous les excès : il ne veut être ni trompé ni protégé, il veut qu'on le défende en l'honorant.

SALE

Séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793), 1^{ère} intervention

CONTRE TOUTE MESURE D'INDULGENCE ENVERS L'ENNEMI INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR, p. 241-245

p. 243-244, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 28, p. 220 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 82, p. 330 ; *Journal des Jacobins*, n° 555, p. 1 ; *Journal universel*, n° 1480, p. 8422-6424

Un stipendié des puissances étrangères, pour venir tirer nos secrets et les faire connoître à nos ennemis, est mille fois plus coupable que l'automate armé par les rois, pour assassiner nos frères. Le MODÉRANTISME qu'il vient nous prêcher est une arme plus dangereuse que la bayonnette, et c'est contre cette perfidie que nous devons nous armer de courage et de force, au lieu de prêter l'oreille à tous les intrigans qui veulent nous séduire, faisons sans cesse retentir la tribune d'anathèmes contre les tyrans ;

SALE

Séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793), 1^{ère} intervention

POUR L'EXCLUSION DES CI-DEVANT NOBLES, p. 257-258

p. 257, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 35, p. 277 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 89, p. 358

On a fait, dit l'orateur, les motions les plus violentes contre les nobles ; tantôt on veut nous porter au-delà du but de la Révolution ; tantôt nous retenir dans la fange du

MODÉRANTISME. Ce sont toujours les nobles ou les ennemis du peuple qui provoquent des différentes propositions.

p. 258, *Mercure universel*, t. XXXIV, p. 457 ; *Journal historique*, 18 décembre 1793, p. 1
Tantôt les intrigans et les étrangers nous portent au-delà des bornes du patriotisme, tantôt ils veulent nous ramener aux principes du MODÉRANTISME.

Séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793), 1^{ère} intervention

POUR LA CRÉATION D'UNE COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES MOTIFS DE DÉTENTION ET DE LIBÉRER LES PATRIOTES INCARCÉRÉS, p. 262-265

p. 263-264 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 91, p. 868 ; *Journal universel*, n° 1489, p. 6489-6490

Il importe que la République soit convaincue que la Convention ne souffrira jamais l'oppression du patriotisme, qu'elle défendra les patriotes avec la même énergie qu'elle écrasera l'aristocratie insolente et le perfide MODÉRANTISME. | Depuis que nous nous sommes élevés contre les excès des faux patriotes, l'aristocratie a conçu l'espérance de voir rétrograder le mouvement révolutionnaire et s'établir le MODÉRANTISME.

SALE

Séance du 3 nivôse an II (23 décembre 1793), 1^{ère} intervention

SUR LES ACCUSATIONS DE PHILIPPEAUX [...], p. 266-271

p. 267, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 96, p. 387 ; *Mercure universel*, XXXV, 90-91

Citoyens, d'où viennent les agitations qui vous tourmentent depuis quelques jours ? Savez-vous que les puissances étrangères vous cernent ici ? Elles vous ont placés entre deux écueils, entre le MODÉRANTISME qui est abattu pour jamais, et la perfidie prussienne de ces hommes qui veulent la République ou plutôt l'incendie universel.

p. 270, *Journal de Sablier*, n° 1037, p. 3-4 ; et n° 1039, p. 3

Les patriotes marchent entre deux écueils, qu'il est nécessaire d'éviter, d'un côté est le MODÉRANTISME auquel des hommes vils veulent nous rappeler par les moyens les plus bas de l'intrigue, de l'autre sont les

maux dont nous serions accablés, si nos ennemis pouvoient réussir à rendre la Convention suspecte aux yeux du peuple français.

Séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793), 2^e intervention

SUR LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, p. 273-281

p. 275 (3), *Rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire* ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 97, p. 390-391

Il [le gouvernement révolutionnaire] doit voguer entre deux écueils, la foiblesse et la témérité, le MODÉRANTISME et l'excès ; le MODÉRANTISME, qui est à la modération, ce que l'impuissance est à la chasteté, et l'excès qui ressemble à l'énergie, comme l'hydropisie à la santé. | Les tyrans ont constamment cherché à nous faire reculer vers la servitude, par les routes du MODÉRANTISME ;

p. 276 (2)

Mais c'est ici que le gouvernement a besoin d'une extrême circonspection, car tous les ennemis de la liberté veillent pour tourner contre lui, non-seulement ses fautes, mais même ses mesures les plus sages. Frappe-t-il sur ce qu'on appelle exagération ? Ils cherchent à relever le MODÉRANTISME et l'aristocratie. | S'il falloit choisir entre un excès de ferveur patriotique et le néant de l'incivisme, ou le marasme du MODÉRANTISME, il n'y auroit pas à balancer. Un corps vigoureux, tourmenté par une surabondance de sève, laisse plus de ressources qu'un cadavre.

Séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793)

CONTRE LE PROJET DES COMITÉS RELATIF À LA CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR RECHERCHER LES PATRIOTES DÉTENUS INJUSTEMENT, p. 283-284

p. 284, *Auditeur national*, n° 461, p. 7 **
Robespierre a exprimé ses craintes, qu'une pareille mesure ne fût un premier pas, et très-dangereux vers le MODÉRANTISME ;

SALE

Séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793), 3^{ème} intervention

SUR UNE ADRESSE DE LA SECTION DES QUINZE-VINGTS, p. 288-292

p. 291, *Mercur universel*, t. XXXV, p. 149-150 ; *Antifédéraliste*, n° 34, p. 281-282
Que nous importe-t-il à nous amis de la liberté ? de déjouer le MODÉRANTISME et les intrigues, et non de nous mêler et de nous égarer dans ces débats particuliers : discutons froidement, respectons la représentation nationale, qui, quoique le peuple puisse se lever contre ses membres corrompus, est toujours sacrée, sur-tout lorsque, malgré ces petites fautes, elle marche droit au grand but ;

SALE

Séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)
CONTRE CAMILLE DESMOULINS, FABRE D'ÉGLANTINE ET LA
FACTION DE L'ÉTRANGER, p. 311-317

p. 312, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 113, p. 454
Il est inutile de lire le cinquième numéro du *Vieux Cordelier*, l'opinion doit être déjà fixée sur Camille. Vous voyez dans ses ouvrages les principes les plus révolutionnaires à côté des maximes du plus pernicieux MODÉRANTISME. Ici il rehausse le courage du patriotisme, là il alimente l'espoir de l'aristocratie.

p. 316, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 59, p. 466-468 ; *Journal de Sablier*, n° 1069, p. 1-3
La représentation nationale se trouve comme ci-devant, placée entre deux factions ; l'une déguisée sous le masque du MODÉRANTISME, veut mettre en liberté les contre-révolutionnaires et réorganiser la contre-révolution ; l'autre feignant d'être plus patriote que les républicains, se porte à des excès capables de bouleverser la République ; et ces deux factions qui se réduisent à la même sont dirigées par le parti étranger.

Fin de nivose an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LA FACTION FABRE
D'ÉGLANTINE, p. 326-342

p. 326, *Brouillon de la main de Robespierre*
Deux coalitions rivales luttent depuis quelque temps avec scandale. L'une tend au MODÉRANTISME, et l'autre aux excès patriotiquement contre-révolutionnaires. L'une déclare la guerre à tous les patriotes énergiques, prêche l'indulgence pour les conspirateurs ;

p. 333

Chabot et Bazire. De là, le plan conçu par cette tête féconde en artifices, d'éteindre l'énergie révolutionnaire, trop redoutable aux conspirateurs et aux fripons ; de remettre le sort de la liberté entre les mains du MODÉRANTISME ;

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)
SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE [...], p. 350-367

p. 358

Avec quelle bonhomie nous sommes encore la dupe des mots ! Comme l'aristocratie et le MODÉRANTISME nous gouvernent encore par les maximes meurtrières qu'ils nous ont données !

SALE

Séance du 11 germinal an II (31 mars 1794), 2^e intervention
SUR LA SITUATION DE COMMUNE-AFFRANCHIE, p. 419-420

p. 420, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 196, p. 796 et al.
J'observerai d'abord que les factions s'étaient divisées en deux branches : l'une qui avait pour but de tout bouleverser, de tout anéantir ; et l'autre qui voulait ramener le Peuple aux principes de l'aristocratie et du MODÉRANTISME.

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)
SUR LES RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES [...], p. 442-465

p. 448 (2), *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*
La conjuration se déguisoit alors sous la couleur de ce perfide MODÉRANTISME qui, protégeant le crime et tuant la vertu, nous ramenoit par un chemin oblique et sûr à la tyrannie. | [...] On attaqua la liberté en même temps par le MODÉRANTISME et par la fureur.

p. 461

Quelle est donc la dépravation dont nous étions environnés, s'il nous a fallu du courage pour les proclamer ? La postérité pourra-t-elle croire que les factions vaincues avoient porté l'audace jusqu'à nous accuser de MODÉRANTISME et d'aristocratie, pour avoir rappelé l'idée de la divinité et de la morale ?

SALE

Séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)
CONTRE LES INTRIGUES ET LES CALOMNIES DE CERTAINS
REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, ET SUR L'AFFAIRE DE CATHERINE
THÉOT, p. 504-511

p. 510, *Gazette française*, 12 messidor, p. 2467-2470 et al.
Oui, le MODÉRANTISME, et l'hébertisme, je me sers de ce mot, ne trouvant point d'expression moins ignoble, se soutenoient mutuellement et se prêtoient des forces.

SALE

Séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794)
SUR LES INTRIGUES CONTRE LE GOUVERNEMENT
RÉVOLUTIONNAIRE, p. 518-524

p. 520, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 300, p. 1228 et al.
Nos ennemis disent dans leurs assemblées secrètes : faisons en sorte qu'il n'y ait que des frippons, persécutons les patriotes, et ne cessons d'appuyer ceux qui, comme Hébert, veulent détruire sourdement la liberté de la France, ainsi que ceux qui, par leur MODÉRANTISME, veulent la ramener à l'esclavage ; poursuivons tous ceux qui aspirent à la liberté du genre humain.

Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)
CONTRE LES FACTIONS NOUVELLES ET LES DÉPUTÉS
CORROMPUS, p. 542-586

p. 558, *Discours [...] à la Convention nationale, dans la séance du 8 thermidor [...]*
Les infâmes disciples d'Hébert tenaient jadis le même langage dans le temps où je les dénonçais ; ils se disaient mes amis ; ensuite, ils m'ont déclaré convaincu de MODÉRANTISME ; c'est encore la même espèce de contre-révolutionnaires qui persécute le patriotisme.

TOME XI

LES NOTES DE ROBESPIERRE CONTRE LES DANTONISTES,
p. 419-449

p. 424
Il y avait une faction que Fabre connaissait parfaitement : c'était celle de Hébert, Proli, Ronsin. Cette faction était le point d'appui que Fabre voulait donner à la sienne ; comme elle arborait l'étendard du patriotisme le plus

exalté, en l'attaquant, il espérait décréditer le patriotisme, arrêter les mesures révolutionnaires et pousser la Convention en sens contraire, jusqu'au MODÉRANTISME et à l'aristocratie.

p. 425-426
Les détenus semblaient être des patriotes ardents, opprimés par des intrigants qui arboraient les couleurs du MODÉRANTISME.

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

MODÉRANTISTES

Lexie	Occurrences	FRN	FR
MODÉRANTISTES	1	0,00006	0,01

TOME I – VIII : aucune occurrence

TOME IX

SALE

Séance du 23 décembre 1792
SUR LE CALME NÉCESSAIRE, p. 180-182

p. 181, *Feuille de Paris*, n° 124, p. 2
les MODÉRANTISTES ont tellement dépravé les mots prudence et modération, et les factieux d'aujourd'hui jusqu'à celui de vertu, qu'on exprime difficilement ses idées, mais il faut du calme aujourd'hui ; rien n'était plus modéré que la Fayette avant la journée du Champ-de-Mars, deux mois de calme l'auraient perdu ;

TOME X – XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

MODÉRATEUR

Lexie	Occurrences	FRN	FR
MODÉRATEUR	3	0,00017	0,02

TOME I – III : aucune occurrence

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 1 (19 mai 1792)

p. 39, RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE AUX DISCOURS DE MM. BRISSOT ET GAUDET (sic) DU 25 AVRIL 1792 [...], p. 28-46

Vous jettez un nuage sur la conduite et sur les principes de mon compagnon d'armes ; vous enchérissez sur les calomnies de nos ennemis communs, quand vous osez m'accuser de vouloir égayer et flatter le peuple ! Ei (sic) comment le pourrais-je ! Je ne suis ni le courtisan, ni le MODÉRATEUR, ni le tribun, ni le défenseur du peuple ; je suis peuple moi-même !

N° 9 (14 juillet 1792)

p. 269, OPINION DE J. M. COLLOT-D'HERBOIS. SUR LES COUPABLES DÉMARCHES DU GÉNÉRAL LAFAYETTE, p. 262-274 *

il [Lafayette] a voulu corrompre l'esprit public, ébranler la confiance due à l'assemblée nationale, et se faire le MODÉRATEUR de toutes les autorités ; il a opposé scandaleusement ses volontés au vœu national, relativement aux agens du pouvoir exécutif ;

TOME V – XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

MODÉRATEURS

Lexie	Occurrences	FRN	FR
MODÉRATEURS	2	0,00012	0,01

TOME I – III : aucune occurrence

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 7 (29-30 juin 1792)

p. 195-196, DEUXIÈME LETTRE DE M. ROBESPIERRE, À M. LAFAYETTE, SUR LES LETTRES DE M. LAFAYETTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU ROI, p. 195-219

Sommes-nous déjà arrivés au tems où les chefs des armées peuvent interposer leur influence ou leur autorité dans nos affaires politiques, agir en MODÉRATEURS des pouvoirs constitués, en arbitres de la destinée du peuple ? Est-ce Cromwel, ou vous qui parlez dans cette lettre, que l'assemblée législative a entendue avec tant de patience ?

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Deuxième série

N° 5 (5 février 1793)

p. 269, [EXAMEN DE LA SITUATION APRÈS LA DÉCLARATION DE GUERRE À L'ANGLETERRE], p. 265-273
Je n'en crois rien pour mon compte : mais si nous pouvions adopter cette supposition comme un article de foi diplomatique, nous pourrions au moins demander aux MODÉRATEURS de nos affaires politiques quelles mesures ils ont prises pour favoriser ou pour confondre les calomnies et les intrigues du ministère de Georges.

TOME VI – VIII : aucune occurrence

TOME IX

SALE

Séance du 6 mars 1793

CONTRE LES INTRIGANTS, p. 295-301

p. 297, *Jal. des débats et corresp <...> Sté des Jacobins*, n° 367, p. 3, et 368, p. 1
 A peine ces écrivains avaient combattu l'ancien despotisme, qu'ils se sont crus les MODÉRATEURS de l'opinion publique. Ils ont dit : Faisons-nous un système de domination, écrasons tous ceux qui aiment l'égalité ;

TOME X – XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

MODÉRATION

Lexie	Occurrences	FRN	FR
MODÉRATION	83	0,00479	0,48

TOME I

ÉLOGE DE [...] DUPATY [...], p. 155-181

p. 167
 M. DUPATY pourrait opposer à l'injure qu'on veut lui faire, ses travaux passés ; son amour pour la justice, les vœux de toute une province : il n'oppose que la MODÉRATION de l'homme de bien dont la conscience est pure ; que la fermeté d'un magistrat qui n'a rien à redouter, parce qu'il n'a aucun reproche à se faire.

TOME II

RÉPLIQUE POUR DAME MARIE SOMMERVILLE, p. 337-395

p. 376 (2)
 L'article ne fut point inséré dans la nouvelle coutume ; on statua que sur le fond de l'article, il y seroit pourvu en définitif par le Parlement, et que par provision et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, on continueroit d'en user comme auparavant, à l'égard de l'arrêt ; avec la plus grande exactitude quant à la forme, et la plus grande MODÉRATION quant aux espèces. | [...] un semblable Privilège vous paroît-il renfermer le droit d'attenter à la liberté des femmes ? Et cette extrême MODÉRATION si expressément recommandée par le Souverain, la retrouvez-vous dans l'emprisonnement d'une femme de qualité

qui méritoit autant d'égards par sa conduite envers ses créanciers que par son rang et par ses qualités personnelles ?

TOME III

XXII – RÉPONSE DE M. DE ROBESPIERRE, MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, À UNE LETTRE DE M. LAMBERT, CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES (1790)

p. 62
 quand, forcés à contrefaire le langage du civisme, ils cherchent à couvrir leurs vues coupables des noms sacrés de la paix, et de la Constitution même, affectent d'appeler la lâcheté, MODÉRATION ; l'indifférence pour la cause publique, sagesse ; la liberté, licence ; le patriotisme, effervescence dangereuse ; la probité, enthousiasme ;

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 1 (19 mai 1792)

p. 11, EXPOSITION DE MES PRINCIPES, p. 5-15
 Connus jusque-là par vos liaisons avec La Fayette, et par votre grande MODÉRATION ; long-tems sectateurs assidus d'un club demi aristocratique (le club de 1789), vous fites tout à coup retentir le mot de *république* ;

p. 43, RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE AUX DISCOURS DE MM. BRISSOT ET GAUDET (SIC) DU 25 AVRIL 1792 [...], p. 28-46
 Voilà mon apologie ; c'est vous dire assez, sans doute, que je n'en avois pas besoin. Maintenant il me seroit facile de vous prouver que je pourrais faire la guerre offensive avec autant d'avantage que la guerre défensive. Je ne veux que vous donner une preuve de MODÉRATION. Je vous offre la paix aux seules conditions que les amis de la patrie puissent accepter.

N° 4 (7 juin 1792)

p. 116, OBSERVATIONS SUR LES CAUSES MORALES DE NOTRE SITUATION ACTUELLE, p. 109-119
 Il est plus près de la nature, et moins dépravé, précisément parce qu'il n'a point reçu cette fausse éducation, qui, sous les gouvernements despotiques, n'est qu'une leçon perpétuelle de fausseté, de bassesse et de servitude ; témoins les gens de cour et

les artisans qui, à cet égard, se trouvent dans les deux extrémités opposées, témoin notre révolution toute entière, dont chaque époque est marquée par le courage, par le désintéressement, par la MODÉRATION, par la générosité du peuple, et par la lâcheté, par les trahisons, par les parjures, par la vénalité de tous ceux qui veulent s'élever au-dessus de lui.

p. 127, *DES FÊTES NATIONALES ET DES HONNEURS PUBLICS*, p. 119-127

Que dirons-nous de ce glaive qui, pour la cause du maire d'Etampes, sembloit menacer un grand peuple qui dans toutes les crises de la révolution, déploya une MODÉRATION égale à sa force et à son courage !

N° 8 (5 juillet 1792)

p. 250, *AUX AMIS DE LA CONSTITUTION SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES*, du mois de mars 1792, p. 244-253

Marchons, après avoir prouvé à l'univers que notre MODÉRATION et notre justice égalent notre courage.

N° 9 (14 juillet 1792)

p. 263, *OPINION DE J. M. COLLOT - D'HERBOIS. SUR LES COUPABLES DÉMARCHES DU GÉNÉRAL LAFAYETTE*, p. 262-274 *

l'assemblée nationale seule ne l'a pas encore jugé, et l'époque, fixée par un décret, pour mettre ce jugement en discussion, s'est passée dans le silence. Croyez, Messieurs, qu'un pareil délai peut être funeste. Que ce soit MODÉRATION, prudence, fausse générosité, la chose publique en souffre.

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 6 (22 novembre 1792)

p. 76, *DES PAPIERS PUBLICS*, p. 75-77
Quoiqu'elle [la vérité] brille d'une beauté céleste, la haine et l'ambition affirment qu'elle est laide à faire peur. L'hypocrite MODÉRATION l'appelle exagérée, incendiaire ; la fausse sagesse la traite de téméraire et d'extravagante ; la perfide tyrannie l'accuse de violer les lois et de bouleverser la société.

N° 7 (29 novembre 1792)

p. 112-113, *RÉPONSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À JÉRÔME PÉTION*, p. 97-115

D'ailleurs, votre discours tout entier prouve que, la seule chose peut-être qui vous appartienne dans cet écrit, c'est le coloris du style ; mais les pensées, les principes, la morale, mais le but, le moment même où il a été publié, les accusations vagues, toutes les déclamations sans preuves, les insinuations malignes, le ton équivoque, l'entortillage astucieux, les contradictions grossières, les absurdités politiques même, ce mélange de naïveté et d'adresse, de MODÉRATION et de dépit concentré, ces exhortations à la paix, et aussi-tôt ces réflexions insidieuses qui réveillent les préventions assoupies, ces sarcasmes qui rappellent la discorde qui sembloit finir, et cette affiche placardée sur nos murs ; tout cela n'est pas de vous.

N° 10 (13-15 décembre 1792)

p. 144, *DEUXIÈME LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE EN RÉPONSE AU SECOND DISCOURS DE JÉRÔME PÉTION*, p. 140-159

c'est alors, qu'en haine de moi, plus que de la liberté, vous déclarez la guerre à tous ceux qui l'ont défendue, avec le plus généreux courage, dans la plus glorieuse époque de notre révolution ; et c'est vous qui vous plaignez de moi, quand j'use, avec tant de MODÉRATION, des avantages même que vos propres torts me donnent sur vous !

p. 152
Pétion, cet excès d'atrocité me dispense de tous les ménagemens que je m'obstinois à garder avec vous ; et vous ne devrez plus désormais ma MODÉRATION qu'à mon mépris.

Deuxième série

N° 1 (5 janvier 1793)

p. 203, *LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À MM. VERGNIAUD, GENSONNÉ, BRISOT ET GUADET SUR LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU JUGEMENT DE LOUIS CAPET*, p. 189-204

C'en étoit fait, vous étiez peut-être réduits à devenir patriotes, s'il ne vous avoit fourni le prétexte de travestir le patriotisme en maratisme, afin de donner à l'incivisme, au feuil-

lantisme, au royalisme et au coquinisme, je ne sais quel air de sagesse et de MODÉRATION. Il est si commode aux ennemis de la liberté, de paroître simplement les adversaires de Marat, et de confondre la cause de la liberté, avec la personne d'un individu, pour être dispensés de la respecter.

N° 4 (30 janvier 1793)

p. 245 (2), [RÉPERCUSSIONS DES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE SUR LA LIBERTÉ], p. 243-246

Seul, entre tous les peuples du monde, il est fait pour rétablir sur la terre le règne de la liberté. Seul, il joint les vertus douces aux vertus énergiques, et la MODÉRATION des peuples éclairés, à la vigueur des peuples libres. On conspire contre lui ? Il observe ; on l'outrage ; et il souffre ; mais au moment où on croit le remettre dans les fers, il renverse en un clin d'œil l'ouvrage de plusieurs années de crimes et de perfidies. | [...] Il faut forcer tous les fonctionnaires publics à respecter l'autorité des lois, il faut protéger les patriotes, les républicains opprimés, châtier les aristocrates insolens, ou les royalistes perfides qui cachent leurs coupables projets sous de faux dehors de MODÉRATION et d'amour de l'ordre. Il faut proscrire le machiavélisme et le feuillantisme pour faire régner enfin la droiture et la liberté, ou vous livrez la France à la guerre civile et à l'anarchie.

N° 6 (15-20 février 1793)

p. 291, LES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DE PARIS À LEURS COMMETTANS, p. 287-291

Il [un peuple digne de la liberté] supporte les inconvéniens inséparables d'une grande révolution ; il ne s'étonne pas, il ne désespère pas à la vue des maux que cause, pendant quelque tems, la lutte des préjugés contre les principes, et des vices de ceux qu'il a choisis contre les devoirs qu'il leur a imposés ; et tous les biens que la liberté enfante sont le prix de sa constance et de sa MODÉRATION.

N° 7 (fin de février 1793)

p. 304, SUR LA SITUATION DES AFFAIRES PUBLIQUES, p. 302-305

Ils [un grand nombre de ceux qui blasphémoient contre la république] n'en sont ni moins mal-intentionnés, ni moins dange-

reux : mais avec un peuple sensible, passionné pour la liberté, pénétré d'horreur pour toute espèce d'aristocratie, avec un peuple à-la-fois patient et courageux, raisonnable et énergique qui connoît ses droits, et qui supporte sa misère avec MODÉRATION ; qui sait tour-à-tour obéir aux lois, et foudroyer les tyrans, quel obstacle peut s'opposer encore à l'établissement de la liberté, de la paix et de la prospérité publique ?

N° 8 (2-5 mars 1793)

p. 324, ADRESSE DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ SÉANTE AUX JACOBINS À PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES, p. 323-328

Le peuple triomphe ; et il souffre : il souffre avec une MODÉRATION plus héroïque que son courage, et on cherche à troubler son imposante tranquillité ; il reste calme, et il est avili, calomnié par ceux qui cherchent à le tromper et à l'agiter.

TOME VI

Séance du 27 juillet 1789

SUR LE SECRET DE LA CORRESPONDANCE, p. 43-48

p. 47, *Courier Français, Assemblée Nationale*, t. I, 15^e séance, p. 4

Le principe de l'inviolabilité des lettres, doit céder au salut du peuple, à la sûreté de la nation, à son repos. M. l'évêque de Langres a voulu vous opposer la MODÉRATION de César, qui ne se permettoit pas même d'ouvrir les lettres de ses ennemis : mais quelle analogie y a t'il entre cet empereur, tyran de la patrie qu'il avoit subjuguée, et les représentans d'une nation libre ?

Séance du 21 septembre 1789

CONTRE LE VETO ROYAL, p. 86-95

p. 88, *Dire [...] contre le veto royal, soit absolu, soit suspensif*

Dès qu'une fois on sera pénétré de ce principe ; dès qu'une fois on croira fermement à l'égalité des hommes, au lien sacré de la fraternité qui doit les unir, à la dignité de la nature humaine, alors on cessera de calomnier le Peuple dans l'Assemblée du Peuple ; alors on ne donnera plus le nom de prudence à la faiblesse, le nom de MODÉRATION à la pusillanimité, le nom de témérité au

courage ; on n'appellera plus le patriotisme une effervescence criminelle, la liberté une licence dangereuse, le généreux dévouement des bons Citoyens une folie ;

Séance du 15 décembre 1789

SUR L'AFFAIRE DU PARLEMENT DE RENNES, p. 160-166

p. 163, *Journal des Etats généraux (Le Hodey)*, t. VI, p. 456-457 *

Si. M. de Mirabeau eut été de sang froid, cette conduite n'eût pas eu de suite, car l'offensé a eu la MODÉRATION de l'excuser, mais emporté hors de lui-même le Vicomte a voulu couronner l'œuvre, et insulter l'assemblée.

Séance du 16 janvier 1790

SUR L'AFFAIRE DE TOULON, p. 184-192

p. 190-191, *Mercure national ou Journal d'Etat et du Citoyen*, t. I, n° 5, p. 269 *

Il seroit difficile de douter du patriotisme de MM. Robespierre et Ricard, dont les avis n'étoient pas d'une MODÉRATION conforme à ceux de MM. de Clermont-Tonnerre et de Liancourt.

Séance du 9 février 1790

SUR LES TROUBLES DES CAMPAGNES, p. 227-231

p. 229, *Le Modérateur*, n° 42, p. 165 **
enfin, que le meilleur moyen de ramener le peuple à la MODÉRATION et à la justice étoit d'être juste à son égard, et qu'à la seule vue des décrets pacificateurs de l'assemblée, il rentreroit dans l'ordre accoutumé et sa tranquillité ordinaire.

p. 230, *Assemblée nationale et Commune de Paris* (imitation), t. III, n° 189, p. 3 **
MM. Lanjuinais et Robertspierre ont observé que le plus sûr moyen de ramener le Peuple, étoit de le traiter avec MODÉRATION.

Séance du 22 février 1790

SUR LES TROUBLES DES CAMPAGNES, p. 237-268

p. 239, *Journal de Duquesnoy*, t. II, p. 417 **
et, bien loin d'en faire usage, il n'a cessé d'écrire qu'on soit tranquille, de prêcher l'union, la paix, la MODÉRATION.

p. 242, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 54, p. 217 et al.
Vous avez vu un peuple immense, maître de sa destinée, rentrer dans l'ordre au milieu

de tous les pouvoirs abattus, de ces pouvoirs qui l'ont opprimé pendant tant de siècles ; sa douceur, sa MODÉRATION inaltérables ont seules déconcerté les manœuvres de ses ennemis et on l'accuse devant ses représentans !

p. 248, *Journal des Etats généraux (Devaux)*, t. VIII, p. 469-474

Repoussons ce qui imprime la teneur ; admettons ce qui doit ramener la confiance ; développons ce caractère d'humanité auquel tout doit céder. Protégeons le peuple contre les corps oppresseurs ; protégeons les patriotes, que l'on veut intimider ; prenons le parti de la paix, de la justice, de la MODÉRATION, et n'envoyons pas dans les provinces des troupes, qui y porteroient la désolation et les allarmes.

p. 249, *Courier de Madon*, t. II, n° 20, p. 280-282

Des mouvemens locaux, des infortunes privées, inséparables d'une grande révolution, affligent quelques provinces. Mais remarquez avec quelle MODÉRATION s'est conduit ce peuple que l'on vous peint comme furieux et livré aux plus grands excès de la licence. Remontez à l'instant où il éprouva les premières douceurs de la liberté.

p. 254, *Mercure de France*, 6 mars 1790, p. 25

Quel spectacle que celui d'un Peuple, qui, maître de sa destinée, et voyant abattre devant lui tous les pouvoirs qui l'avoient si long-temps opprimé, rentre de lui-même dans l'ordre, et demande une Constitution ! Sa douceur et sa MODÉRATION inaltérable ont déconcerté les manœuvres de ses ennemis.

Séance du 23 février 1790

SUR LES TROUBLES DES CAMPAGNES, p. 268-270

p. 269, *Journal des Etats généraux (Le Hodey)*, t. VIII, p. 475 *
M. de Robespierre constant dans son système de MODÉRATION, a combattu l'un et l'autre et a soutenu que les voies de conciliation étoient plus efficaces auprès du peuple que les voies de rigueur ;

Séance du 5 octobre 1790

SUR LA CONDUITE DE LA CHAMBRE DES VACATIONS DU PARLEMENT DE TOULOUSE, p. 548-552

p. 550, *Journal du Soir*, t. I, n° 92, p. 2 ;
Assemblée nationale, Commune de Paris (imitation), t. VI, n° 425, p. 4
il faut, ajoutoit-il [Robespierre], que l'assemblée déployé à son égard, cette MODÉRATION qui est le signe évident de la force et la marque distinctive de la toute-puissance.

p. 551, *Annales universelles et méthodiques*, t. VI, n° 145, p. 89 ; *Courier de Madon*, t. VI, n° 4, p. 70 ; *Courier extraordinaire*, t. III, p. 8
Je demande qu'elle déploie cette MODÉRATION et cette fermeté sage, qui sont les signes les plus évidens de la force, et la marque distinctive de la toute puissance.

Séance du 14 décembre 1790

SUR LA SUPPRESSION DES OFFICIERS MINISTÉRIELS ET DES AVOCATS, p. 659-673

p. 662, *Le Point du Jour*, t. XVII, p. 202
il suffira pour cela de leur faire deux injonctions successives, et ces injonctions, les juges pourront les faire non-seulement lorsque le défenseur officieux leur paroîtra avoir manqué à la *décence*, au respect dû au tribunal, (termes vagues et susceptibles de tant d'interprétations arbitraires) non seulement lorsqu'il leur paroîtra avoir manqué de MODÉRATION à l'égard des parties (ce qui n'est ni plus précis, ni plus déterminé), mais qui le croiroit ! lorsqu'il paroîtra avoir manqué d'*exactitude dans l'exposition des faits ou des moyens de la cause*.

p. 663 (2)

Et pour qui pensez-vous que cette autorité arbitraire seroit la plus redoutable ? seroit-ce pour ces hommes paisibles qui souffrent si patiemment les maux d'autrui et les crimes de la tyrannie? Non, ce seroit pour les hommes d'un caractère opposé. C'est leur zèle généreux qui seroit appelé un manquement à la *décence*, au respect dû aux tribunaux ; c'est leur sainte indignation qui seroit nommée un défaut de MODÉRATION envers la patrie. Ce sont leurs vertus, ce sont leur talens qui seroient des crimes. [...] si nous ne voulons pas que la liberté soit un vain nom, adoptons-en l'esprit : parlons moins de *décence*, de *dignité* des tribunaux, des hommes en place, de MODÉRATION, de *prudence* : l'humanité, la justice, l'égalité, la vertu, la liberté, la loi <...> Voilà les objets qui intéressent les hommes ; voilà les objets de notre culte.

p. 667 (2), *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 349, p. 1441-1442
Pour avoir manqué de MODÉRATION à l'égard de la partie adverse, ce qui n'est pas plus déterminé, pour avoir manqué d'exactitude dans l'exposition des faits et des moyens de la cause : [...] Occupons-nous moins de *décence*, de *morgue*, de la dignité du tribunal, de MODÉRATION, d'*exactitude*.

p. 671, *Le Patriote François*, t. III, n° 495, p. 2 ; *Journal des Etats Généraux* (Le Hodey), t. XVIII, p. 434
On me dira qu'il établit des défenseurs officieux ; mais cette disposition est illusoire, car elle les repousse. Ils ne peuvent obtenir par eux-mêmes la communication des pièces de la partie adverse ; s'ils n'observent pas les règles de la *décence*, et du respect envers le tribunal, porte vaguement le projet du Comité, de la MODÉRATION à l'égard de la partie adverse, et de l'*exactitude* dans l'exposition des faits, ils seront exclus de cette fonction.

TOME VII

Séance du 19 mars 1791

SUR LES TROUBLES DE DOUAI, p. 135-148

p. 145, *L'Ami du Roi* (Montjoie), 21 mars 1791, p. 318-9 *
Cette morale, qui est celle de la majorité de l'assemblée, et dont la trop grande latitude pourroit bien, à son tour, donner lieu à de grands abus, a déplu, en ce moment, au côté gauche, en ce qu'il étoit ici très-vrai que les ecclésiastiques bons catholiques, qui n'ont parlé et écrit qu'avec MODÉRATION, et pour l'ancienne religion, ne pouvoient être soumis à aucune peine pour leurs discours et leurs écrits.

Séance du 30 avril 1791

SUR L'AFFAIRE D'AVIGNON (suite), p. 296-299

p. 299, *L'Ami du Roi* (Royou), 1791, n° 348, p. 4 *
mais il [Robespierre] ne se fait point de scrupule d'envahir et de s'approprier ce territoire [Avignon] ; c'est ce que l'évangile appelle *couler un moucheur et avaler un chameau* ; on n'attendoit pas d'un aussi fougeux déclamateur, cette MODÉRATION hypocrite.

Séance du 16 mai 1791, 2^e intervention
SUR L'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À
LA PREMIÈRE LÉGISLATURE, p. 377-402

p. 401, *Le Spectateur national*, n° 166,
p. 720 *
mais cette vérité, il [Robespierre] l'a repro-
duite sous tant d'aspects différents, l'a déve-
loppée avec tant de noblesse, de MODÉRATION
et de désintéressement, qu'un petit nombre
de contradicteurs ou d'ambitieux ont seuls
osé opposer des murmures aux applaudis-
sements qui, de toutes parts, se faisoient
entendre.

SAC
Séance du 27 mai 1791
SUR LE RENOUVELLEMENT DES COMITÉS DE CORRESPONDANCE ET
DE PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ, p. 426-427

p. 426, *Mercure universel*, t. III, p. 486
Cependant, ignorez-vous que votre comité
de correspondance a excité quelquefois, je
ne dirai pas des mécontentements, ni des
plaintes, mais qu'il a été taxé d'une sorte
de MODÉRATION, d'une sorte de froideur
qui, si j'ose le dire, ne convient pas à votre
patriotisme : ignorez-vous qu'à Marseille,
à Toulon, et tout ce qu'il y a de fervens pa-
triotiques dans le département des Bouches-du-
Rhône, tout ce qu'il y a de plus patriotique
en France, n'a pas trouvé dans votre comité
ce dévouement, cet appui qu'il avoit droit
d'en attendre ;

Séance du 31 mai 1791
SUR UNE LETTRE DE L'ABBÉ RAYNAL, p. 446-458

p. 457, *Journal de Rouen*, 1791, n° 153, p.
739 ; *Assemblée nationale, Corps administratifs*
(Perlet), t. XIII, n° 665, p. 4 ; *Courrier extraordi-
naire*, 1^{er} juin 1791, p. 5 ; *Chronique de Paris*, n°
152, p. 608 *
M. Robespierre est monté à la tribune et a
parlé sur cette adresse avec autant de dignité
que de MODÉRATION.

SAC
Séance du 8 juin 1791
SUR LE LICENCIEMENT DES OFFICIERS DE L'ARMÉE, p. 461-465

p. 463, *Mercure universel*, t. IV, p. 217 ;
Journal de la SAC, n° 6, p. 4, n° 7, p. 1
Craignez ces hommes, dont la fausse MODÉ-
RATION, plus affreuse que la plus atroce arro-
gance, vous tend continuellement des pièges.

Séance du 10 juin 1791
SUR LE LICENCIEMENT DES OFFICIERS DE L'ARMÉE, p. 468-498

p. 475, *Discours sur le licenciement des
officiers de l'armée*
ces hommes dont la fausse MODÉRATION, plus
cruelle que la plus atroce barbarie, nous ra-
mènera, s'il est possible, à un gouvernement
despotique dont les formes seules seront
changées, ou nous dévouera à ces longues
convulsions qui sont comme le prix auquel le
ciel a mis le bienfait de la liberté.

p. 492, *Mercure national et étranger*, 11 juin
1791, p. 891
On vous a beaucoup exagéré ce désordre [de
l'armée] : on a eu grand soin, surtout, de vous
en dissimuler les véritables causes. C'est
dans un grand danger que la vérité est utile.
J'oserai vous la dire avec MODÉRATION et avec
ma franchise ordinaire.

Séance permanente des 23 juin 1791 et jours
suivants, 5^e intervention (23 juin, au soir)
SUR LA FUITE DU ROI (suite), p. 529-539

p. 530, *Gazette nationale ou le Moniteur
universel*, n° 175, p. 725
Vous avez reconnu avec sagesse que vous ne
devez pas supposer des intentions coupables
contre la personne du roi. Les mesures
que vous avez déjà prises sont suffisantes.
Depuis cet événement, le peuple a montré
une conduite si sage, si imposante, qu'il
est impossible de ne pas se reposer sur sa
MODÉRATION.

6^e intervention (nuit du 23 au 24)

p. 533, *Journal de Rouen*, n° 176, p. 852
La seconde [disposition] me paroît injurieuse
au peuple français ; il a dans cette circons-
tance montré la plus grande MODÉRATION ;
ainsi il ne doit être question à son égard
d'aucune peine afflictive.

p. 533, *Le Point du Jour*, t. XXIII, n° 715, p. 324

Les mesures déjà prises sont suffisantes. Le peuple a montré une conduite si sage, si importante, qu'il est impossible de ne pas se reposer sur sa MODÉRATION. Ce seroit faire naître des dangers.

TOME VIII

Séance du 18 décembre 1791, 2^e intervention
SUR LA GUERRE (suite), p. 46-67

p. 60, *Discours sur le parti que l'Assemblée Nationale doit prendre relativement à la proposition de guerre, annoncée par le pouvoir exécutif*
C'est alors que tout citoyen éclairé et énergique, qui oseroit appeler le soupçon sur un ministre, sur un général, sera dénoncé par la faction dominante, comme un ennemi de l'état ; c'est alors que les traîtres ne cessent de réclamer, au nom du salut public, cette confiance aveugle et cette MODÉRATION meurtrière, qui a jusqu'ici assuré l'impunité de tous les conspirateurs ; c'est alors que par-tout la raison et le patriotisme seroient forcés de se taire devant le despotisme militaire, et devant l'audace des factions.

Séance du 25 janvier 1792
SUR LA GUERRE, p. 132-153

p. 142, *Troisième discours [...] sur la guerre [...]*
Non, jamais la cour ni ses serviteurs ne vous trahiront dans le sens grossier et vulgaire, c'est-à-dire, assez maladroitement pour que vous puissiez vous en apercevoir, assez tôt pour que vous soyez encore à tems de réparer les maux qu'ils vous auront faits. Mais ils vous tromperont, ils vous endormiront, ils vous épuiseront ; ils vous amèneront par degrés au dernier moment de votre agonie politique ; ils vous trahiront avec art, avec MODÉRATION, avec patriotisme ; ils vous trahiront lentement, constitutionnellement, comme ils ont fait jusqu'ici ; ils vaincront même, s'il le faut, pour vous trahir avec plus de succès.

Séance du 10 février 1792
SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, 157-190

p. 168, *Discours sur les Moyens de sauver l'État et la Liberté [...]*
Que deviendra la liberté, si vous ne comprenez pas ce qu'ils entendent par les mots d'ordre, de paix, de discipline, si vous ne comprenez pas que ceux qu'ils vous peignent comme des factieux sont les bons citoyens, et que ceux dont ils vantent le civisme et la MODÉRATION sont les ennemis de la patrie ?

Séance du 17 avril 1792, 2^e intervention
SUR LES SOLDATS DE CHÂTEAUVIEUX, p. 281-285

p. 282, *Journal débats et corresp.*, SAC, n° 179, p. 2
c'est ce jour-là qu'il fut prouvé à l'univers entier une troisième fois, de la manière la plus éclatante, que le peuple est grand, raisonnable, modéré et que ce qu'il y a de corrompu dans la société, que la seule portion vile de l'humanité entière, c'est la troupe d'intrigans, de traîtres et d'aristocrates, qui sous le voile spécieux de la MODÉRATION et du civisme, font agir les passions les plus coupables et les desseins les plus pervers.

Séance du 18 juin 1792
CONTRE LAFAYETTE, p. 378-384

p. 378, *Journal débats et corresp.* SAC, n° 216, p. 2
L'homme qui par degrés a conduit la chose publique à l'état où elle se trouve, l'homme qui masquant son ambition et son importance par une apparence de MODÉRATION et même de nullité a su en imposer à un certain nombre de citoyens, l'homme qui par son astuce et son audace subite est devenu dangereux à la liberté, l'homme qui en versant, au Champ-de-Mars, le sang de ses concitoyens est parvenu à faire rétrograder la révolution, mais l'homme, en même temps, qu'on ne pouvait accuser sans danger, cet homme vient de se démasquer aux yeux des amis du peuple et de l'égalité.

TOME IX

SALE
Séance du 28 octobre 1792
SUR L'INFLUENCE DE LA CALOMNIE, p. 43-62

p. 47, *Discours sur l'influence de la calomnie sur la Révolution [...]*
J'ai vu les délégués d'un grand peuple, vils jouets des perfides charlatans qui

trahissaient la patrie, redouter, calomnier le peuple, déclarer la guerre à ceux de ses mandataires qui vouloient rester fidèles à sa cause ; leur imputer à crime, et l'estime de leurs concitoyens, et les mouvements spontanés de l'indignation publique, provoqués par la tyrannie ; croire stupidement à tous ces fantômes de complots, de brigandage, de dictature, dont on les épouvantoit ; je les ai vus applaudir eux-mêmes à leur sagesse, à leur MODÉRATION, à leur civisme, lorsqu'ils renversoient, de leurs propres mains, les bases sacrées de la liberté qu'ils avoient fondée.

Séance du 5 novembre 1792

RÉPONSE À L'ACCUSATION DE LOUVET, p. 77-104

p. 99, *Réponse de Maximilien Robespierre à l'accusation de J.-B. Louvet*

Vous ne connoissez pas l'abominable histoire de l'homme à la missive énigmatique ; cherchez-là, si vous en avez le courage, dans les momens de la police <...> Vous saurez un jour, quel prix vous devez attacher à la MODÉRATION de l'homme que vous vouliez perdre.

SALE

Séance du 23 décembre 1792

SUR LE CALME NÉCESSAIRE, p. 180-182

p. 181, *Feuille de Paris*, n° 124, p. 2
les modérantistes ont tellement dépravé les mots prudence et MODÉRATION, et les factieux d'aujourd'hui jusqu'à celui de vertu, qu'on exprime difficilement ses idées, mais il faut du calme aujourd'hui ; rien n'était plus modéré que la Fayette avant la journée du Champ-de-Mars, deux mois de calme l'auraient perdu ;

Séance du 27 mars 1793, 1^{ère} intervention

SUR LE CHOIX DES GÉNÉRAUX ET POUR L'ÉXPULSION DES BOURBONS, p. 332-341

p. 336, *Le Logotachigraphe*, n° 87, p. 208 à 210 ; *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 88

Citoyens, l'énergie républicaine et les vertus, peuvent seules sauver l'Etat. D'où viennent nos dangers ? Non pas seulement des aristocrates déclarés, que nous avons vaincus et repoussés loin de notre territoire ; mais de cette multitude d'hommes foibles, hypocrites, cachant leur attachement aux principes d'aristocratie, sous un fort dehors de MODÉRATION et de patriotisme : de la persécution

à laquelle ont toujours été exposés ceux qui ont montré un caractère et des sentimens républicains :

Séance du 10 avril 1793

CONTRE BRISSOT ET LES GIRONDINS, p. 376-413

p. 377, *Lettre de Robespierre à ses commettans*, n° 10, p. 475 et s.

Comme leurs devanciers, les dominateurs actuels ont caché leur ambition sous le masque de la MODÉRATION et de l'amour de l'ordre. Comme leurs devanciers, ils ont cherché à décréditer les principes de la liberté.

SALE

Séance du 12 avril 1793

SUR LE DÉCRET D'ACCUSATION CONTRE MARAT, p. 419-421

p. 420, *Journal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 393, p. 3 ; *Le Batave*, n° 62, p. 247

Marat a parlé avec force, précision, et en même tems avec MODÉRATION. Il a peint les crimes de nos ennemis avec des couleurs capables de faire rougir tout homme qui a quelque sentiment de la pudeur.

TOME X

Séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793), 2^e intervention

SUR LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, p. 273-281

p. 275, *Rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire* ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 97, p. 390-391

Il [le gouvernement révolutionnaire] doit voguer entre deux écueils, la foiblesse et la témérité, le modérantisme et l'excès ; le modérantisme, qui est à la MODÉRATION, ce que l'impuissance est à la chasteté, et l'excès qui ressemble à l'énergie, comme l'hydropisie à la santé.

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE [...], p. 350-367

p. 361

la justice éternelle ? Ira-t-on exhumer la noblesse et le clergé, ou réclamer les droits imprescriptibles de la haute bourgeoisie à leur double succession ? | Non. Il est bien plus commode de prendre le masque du

patriotisme pour défigurer, par d'insolentes parodies, le drame sublime de la Révolution, pour compromettre la cause de la liberté par une MODÉRATION hypocrite, ou par des extravagances étudiées.

Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)
CONTRE LES FACTIONS NOUVELLES ET LES DÉPUTÉS
CORROMPUS, p. 542-586

p. 556, *Discours [...] à la Convention nationale, dans la séance du 8 thermidor [...]*
Vous les [les tyrans] servez, vous qui, toujours en deçà ou delà de la vérité, prêchez tout à tour la perfide MODÉRATION de l'aristocratie, et tantôt la fureur des faux démocrates.

TOME XI

LES PROCÈS DE FRANÇOIS PAGE ET HYACINTHE DUPOND
(1786-1789), p. 49-126

p. 58
Âgé alors de plus de quarante ans, exempt d'ambition, ayant peu de besoins, il ne désirait qu'une vie tranquille, et il eut été facile sans doute de vivre en paix avec lui et même d'en obtenir des sacrifices, si l'avidité de ses parents avait pu leur permettre quelque MODÉRATION : mais d'un côté l'impossibilité de consentir à demeurer toujours privé de ses biens, de l'autre le désir de les retenir toujours, était entr'eux une semence de division qui devait éclore tôt ou tard.

OBSERVATIONS SUR CETTE PARTIE DE LA LÉGISLATION QUI
RÈGLE LES DROITS ET L'ÉTAT DES BÂTARDS, 27 avril 1786,
p. 137-183

p. 154
C'est ainsi que le bien public est toujours le fruit de la justice et de la MODÉRATION ; et que, pour les nations comme pour les individus, la vertu est la seule route du bonheur.

p. 162
La réforme de cet abus est au-dessus de leur pouvoir, l'incertitude qui accompagne toujours la paternité dans le cas dont il s'agit ici les dérobe à leurs poursuites et tous les efforts qu'elles feraient pour franchir cet obstacle porteraient toujours un caractère de violence et d'injustice absolument opposé à cet esprit de MODÉRATION et d'indulgence qui distingue nos mœurs.

LES ENNEMIS DE LA PATRIE DÉMASQUÉS PAR LE RÉCIT DE CE
QUI S'EST PASSÉ DANS LES ASSEMBLÉES DU TIERS-ÉTAT DE LA
VILLE D'ARRAS (Avril 1789), p. 247-274

p. 273
en même temps qu'ils [tous ceux qui, par l'impulsion de l'intérêt personnel <...>] donnent à l'égoïsme, à l'indifférence pour le bien public, à la bassesse servile, les noms de prudence, de tranquillité, de MODÉRATION, je n'en exposerai pas moins librement les pensées et les sentiments qui ont déterminé ma conduite.

ADRESSE AU PEUPLE BELGIQUE PAR PLUSIEURS DE SES
REPRÉSENTANTS, Fin 1789, p. 281-297

p. 295
O ! peuple si digne d'être heureux, conserve toujours ta MODÉRATION et ta noble confiance dans le zèle de tes représentants ; songe que ce n'est point à eux que tu dois imputer les maux que tu souffres avec tant de patience ;

p. 296
Ce ne sont pas ceux qui, tout en arborant l'enseigne de la vertu, ne cessent de calomnier le Patriotisme, qui font consister la MODÉRATION dans les bassesse, le respect pour l'autorité légitime dans la soumission qu'ils exigent pour leurs opinions et pour leurs personnes.

RÉPONSE DE M. DE ROBESPIERRE À M. LE CONTRÔLEUR
GÉNÉRAL DES FINANCES, 28 avril 1790, p. 311-314

p. 313
quand, forcés à contrefaire le langage du civisme, ils [les amis du despotisme et de l'aristocratie] cherchent à couvrir leurs vues coupables des noms sacrés de la paix et de la constitution même, affectent d'appeler la lâcheté, MODÉRATION, l'indifférence pour la cause publique, sagesse, la liberté, licence, le patriotisme, effervescence dangereuse, la probité, enthousiasme, le zèle pour la cause touchante et sacrée du peuple, esprit factieux et turbulent ;

LETTRE À M. DE BEAUMETZ ET AVIS AU PEUPLE ARTÉSIEIN
(Juin 1790), p. 317-336

p. 326-327, *Lettre à M. de Beaumets*
Et cependant je me suis tu ; et si, rentrant au fond de vous-même, Monsieur, vous vous rendez le témoignage que vous avez encore essayé alors de travestir ces faits dans vos

lettres, pour me rendre odieux ou suspect, et que je ne pouvais pas en douter, vous croirez peut-être qu'il faut me savoir quelque gré de ma MODÉRATION, et vous ne vous en prendrez qu'à vous-même de la nécessité que vous m'avez imposée de les publier en ce moment.

OBSERVATIONS SUR LA NÉCESSITÉ DE LA RÉUNION DES HOMMES DE BONNE FOI CONTRE LES INTRIGANS PROPOSÉES À TOUTS LES FRANÇAIS PAR JÉRÔME PÉTION, MAIRE DE PARIS, ET MAXIMILIEN ROBESPIERRE, ACCUSATEUR PUBLIC DU DÉPARTEMENT DE PARIS, Mars 1792, p. 381-389

p. 383

A l'idée de liberté on opposa le mot de licence, on décria l'amour de l'humanité, le dévouement magnanime à la cause des peuples par celui d'exagération ; bientôt l'égoïsme, la faiblesse, l'intrigue furent appelés, MODÉRATION, prudence, amour de la paix.

AUTRES TEXTES

MÉMOIRE JUSTIFICATIF POUR FRANÇOIS PAGE (déc. 1786), p. 274-352

p. 278

Celui-ci [le Procureur-Syndic] répondit d'abord en la menaçant de la prison ; elle lui répliqua par des expressions où le ressentiment d'une injure atroce respiroit beaucoup plus que le respect et la MODÉRATION ; il crut devoir l'appaiser ; il lui promit et lui procura la main-levée des scellés.

MÉMOIRE POUR DUQUENOI (déc. 1786), p. 353-407

p. 357-358

Je ne doutois pas que, jaloux de reveler l'éclat de son triomphe par le mérite de la prudence et de la MODÉRATION, il ne désirât lui-même la paix beaucoup plus ardemment que moi : je me suis trompé, et je vois qu'il ressemble à ces héros vulgaires, qui, toujours entraînés par une ambition inquiète, viennent enfin à bout de lasser leur destinée, et trouvent une fâcheuse disgrâce au sein même de leurs triomphes.

p. 367-368

Dès qu'un homme auroit pénétré le dessein où seroit son adversaire de réclamer ses droits contre lui, dès qu'il auroit su qu'il en a fait part à quelques personnes, tandis

que l'on employeroit auprès de lui tous les moyens de conciliation que la prudence et la MODÉRATION ne négligent jamais, aussi-tôt il courroit, il prendroit date le premier, et, par une espèce de droit de prévention, il pourroit dénoncer son adversaire à la Justice comme un calomniateur digne de toute la sévérité des loix.

p. 381

je retranchai ceux qui excédoient trop ouvertement les bornes de la MODÉRATION et de la vérité, tels que ceux dont je viens de parler.

p. 406-407

les ménagemens dont il a usé à leur égard, sa répugnance à les poursuivre, ses délais, ses tentatives pour les conduire à un arrangement, en les faisant solliciter et presser de prévenir l'éclat d'un procès de cette nature, tous les procédés, toutes ces démarches enfin provent la MODÉRATION, la patience du Suppliant, méritent la reconnoissance des Sr. et Dame Doudan, la faveur des Juges, et ne peuvent pas conséquemment servir à autoriser l'action en réparation d'injure, à laquelle la demande même en restitution de dépôt ne peut donner lieu, comme on l'a démontré.

RÉPONSE AU SECOND MÉMOIRE DU SIEUR DOUDAN (février 1787), p. 408-442

p. 437-438

Ne vous avisez pas de dire à âme qui vive, que M. un tel prétend ne vous plus devoir ce que vous prétendez vous être dû, et que vous le ferez assigner : n'allez pas surtout vous imaginer qu'il vous soit permis de recourir aux précautions ordinaires que la prudence et la MODÉRATION vous suggéreroient, pour éviter une fâcheuse rupture ;

MÉMOIRE ET CONSULTATION POUR BOUTROUE (juin 1787), p. 443-475

p. 446

On introduit cet ambassadeur auprès du sieur Boutroue, qui, malgré l'étonnement que lui inspirait une pareille démarche, eut la MODÉRATION de répondre que l'heure du dîner ne lui permettoit pas d'aller trouver sur le champ M. le Recteur : mais qu'à l'issue de sa classe il auroit l'honneur de le voir.

p. 457
une pareille conduite étoit sans doute un acte de politesse et de complaisance, qui méritoit plutôt la reconnaissance de Mr. Simon que son courroux, ou plutôt, comme c'étoit par le ministère d'un Promoteur qu'il m'invitoit à cette démarche, on peut dire que c'étoit un excès de douceur et de MODÉRATION qui pouvoit aussi exciter son étonnement.

p. 460
Bien loin d'avoir voulu rétablir les faits par forme d'apologie, je déclare que, sans la nature du motif qui me portoit à redouter un éclat scandaleux, je ne me pardonnerois pas l'excès de condescendance et de MODÉRATION que j'opposai, le 22 Juillet, à ses procédés indélicats et qui ne me permit point de repousser en ce moment, avec la fierté convenable, les prétentions révoltantes que je combats aujourd'hui.

MODÉRÉ

Lexie	Occurrences	FRN	FR
MODÉRÉ	22	0,00127	0,13

TOME I – IV : aucune occurrence

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Deuxième série

N° 6 (15-20 février 1793)

p. 291, *LES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DE PARIS À LEURS COMMETTANS*, p. 287-291
Les coups qu'il [un peuple digne de la liberté] porte à la tyrannie sont toujours sûrs, parce qu'ils sont préparés par le calme, dirigés par la sagesse et commandés par la nécessité. Il est MODÉRÉ, parce qu'il est fier ; il est doux, parce qu'il est fort ; il est patient parce qu'il est invincible.

TOME VI

Séance du 31 mai 1790
SUR LE PLAN DE CONSTITUTION DU CLERGÉ, p. 385-396

p. 388, *Journal des Etats Généraux* (Le Hodey), t. IX, p. 12 ; *Assemblée nationale. Correspondance de Rennes* (Vatar), t. V, n° 1, p. 12
Troisième principe : Les officiers ecclésiastiques étant établis pour le bien de la société, il s'ensuit que la mesure de leur traitement doit être proportionnée à leur utilité : ne perdons pas de vue que ce traitement est pris sur la substance des peuples. Le comité a donc raison d'être MODÉRÉ dans sa taxe.

Séance du 27 décembre 1790
SUR L'ATTRIBUTION DES FONCTIONS DE POLICE AUX OFFICIERS DE GENDARMERIE, p. 677-680

p. 678, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 363, p. 1496
il faut passer par ce grade pour arriver aux grades supérieurs, qui sont tous assimilés à ceux de l'armée de ligne : le législateur ne peut donc confier des fonctions civiles si importantes et si délicates aux officiers de la maréchaussée, sans oublier ce principe sacré qu'il doit trouver dans ceux qu'il investit d'une telle magistrature la garantie la plus sûre possible de l'usage humain et MODÉRÉ qu'ils en feront.

TOME VII

Séance du 1^{er} septembre 1791
SUR LA PRÉSENTATION DE LA CONSTITUTION AU ROI, p. 694-705

p. 701, *Journal général du Pas-de-Calais*, 1791, n° 20, p. 208 *
Un membre demande de quel front on peut parler d'un trésor grossi, tandis que tous ne parlent que d'un déficit horriblement accru ; des domaines nationaux, tandis qu'on se croit bien MODÉRÉ en doutant si leur prix n'est pas dès aujourd'hui mangé d'avance.

TOME VIII

Séance du 2 janvier 1792
SUR LA GUERRE (suite), p. 74-94

p. 88, *Discours [...] sur la guerre [...]*
C'est surtout alors que le parti MODÉRÉ, revêtu des livrées du patriotisme, dont les chefs sont les artisans de cette trame, déploiera tout sa sinistre influence ;

Séance du 17 avril 1792, 2^e intervention
SUR LES SOLDATS DE CHÂTEAUVIEUX, p. 281-285

p. 282, *Journal débats et corresp.*, SAC, n° 179, p. 2
c'est ce jour-là qu'il fut prouvé à l'univers entier une troisième fois, de la manière la plus éclatante, que le peuple est grand, raisonnable, MODÉRÉ et que ce qu'il y a de corrompu dans la société, que la seule portion vile de l'humanité entière, c'est la troupe d'intrigans, de traîtres et d'aristocrates, qui sous le voile spécieux de la modération et du civisme, font agir les passions les plus coupables et les desseins les plus pervers.

Séance du 17 avril 1792, 2^e intervention
SUR LES SOLDATS DE CHÂTEAUVIEUX, p. 281-285

p. 284, *Annales monarchiques*, t. V, n° 415, p. 1
Mais le jour du 15 avril fut pur et sans tâche : c'est ce jour là qu'il fut prouvé, à l'univers, que le peuple seul est grand, raisonnable et MODÉRÉ, et que ce qu'il y a de corrompu dans la société, sont les intrigans et les aristocrates.

TOME IX

SALE
Séance du 23 décembre 1792
SUR LE CALME NÉCESSAIRE, p. 180-182

p. 181, *Feuille de Paris*, n° 124, p. 2
les modérantistes ont tellement dépravé les mots prudence et modération, et les factieux d'aujourd'hui jusqu'à celui de vertu, qu'on exprime difficilement ses idées, mais il faut du calme aujourd'hui ; rien n'était plus MODÉRÉ que la Fayette avant la journée du Champ-de-Mars, deux mois de calme l'auraient perdu ;

TOME X

SALE
Séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793), 3^{ème} intervention
SUR UNE ADRESSE DE LA SECTION DES QUINZE-VINGTS, p. 288-292

p. 289, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 101, p. 405 et al.
Il s'en faut bien que je sois un MODÉRÉ, un Feuillant, comme on le débite dans les cafés ; mais voilà mes sentimens, et puisque mon âme est

toute entière absorbée dans les grands évènements qui se passent, je ne puis m'empêcher de dire que cette séance fera un grand plaisir à monsieur Pitt.

p. 291, *Mercure universel*, t. XXXV, p. 149-150 ; *Antifédéraliste*, n° 34, p. 281-282
Quelle sera sa [de Pitt] joie en apprenant que le seul lieu de la République où l'on ne se réjouisse pas de la prise de Toulon est aux Jacobins !
On dira que je suis un MODÉRÉ ; mais, puisque depuis cette nouvelle, mon âme a été sans cesse absorbée dans l'idée de finir d'exterminer nos ennemis, nulle puissance ne m'empêchera de dire que cette séance leur fera plaisir.

SALE
Séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)
CONTRE CAMILLE DESMOULINS, FABRE D'ÉGLANTINE ET LA FACTION DE L'ÉTRANGER, p. 311-317

p. 313, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 113, p. 454
Ceux qui sont d'un génie ardent et d'un caractère exagéré, proposent des mesures ultra-révolutionnaires ; ceux qui sont d'un esprit plus doux et plus MODÉRÉ, proposent des moyens citra-révolutionnaires.

Fin de nivose an II
DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LA FACTION FABRE D'ÉGLANTINE, p. 326-342

p. 342, *Brouillon de la main de Robespierre*
Le faux révolutionnaire est encore plus souvent en deçà qu'au delà de la Révolution ; MODÉRÉ ou frénétique, selon l'intérêt de la contre-révolution et selon les ordres de la tyrannie, outrant les mesures révolutionnaires, quand il n'a pu les empêcher ; terrible à l'innocence, mais <...>

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)
SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE [...], p. 350-367

p. 360
Le faux révolutionnaire est peut-être plus souvent encore en-deçà qu'au-delà de la Révolution : il est MODÉRÉ, il est fou de patriotisme, selon les circonstances.

Séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)
POUR LE RAPPORT DU DÉCRET D'ARRÊSTATION CONTRE HÉRON, p. 392-396

p. 395, *Batave*, n° 400, p. 1607-1608
et nous, n'avons-nous donc eu le courage
de nous dévouer à la mort, de braver les
reproches qui nous accusoient d'un patrio-
tisme faux et MODÉRÉ, reproches plus affreux
que la mort même ?

Fin ventôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LES FACTIONS, p. 397-407

p. 401, *Brouillon de discours*, s. d.
Malheur à quiconque oserait parler alors
le langage de la raison ! ils le proscrivent
comme un lâche MODÉRÉ ou comme un
ennemi de la liberté. A quels dangers la
République ne sera-t-elle pas exposée, si le
législateur n'est pas assez éclairé pour les
démasquer !

SALE

Séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)

CONTRE LES INTRIGUES ET LES CALOMNIES DE CERTAINS
REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, ET SUR L'AFFAIRE DE CATHERINE
THÉOT, p. 504-511

p. 508, *Gazette française*, 12 messidor, p.
2467-2470 et al.

Hébert disoit à chacun des vrais patriotes : si
tu défends les principes, si tu veux assujettir
le gouvernement à une marche constante et
régulée, nous te déclarons contre-révolution-
naire, MODÉRÉ ;

p. 510

Quant l'hébertisme conseilloit une mesure
imprudente, extravagante, le vrai patriote
étoit obligé de la combattre ; et alors le
MODÉRÉ étoit là, et il vous disoit : Vous ne
voulez pas de l'hébertisme, vous voyez que
ces enragés sont nos ennemis, venez donc à
nous.

Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)

CONTRE LES FACTIONS NOUVELLES ET LES DÉPUTÉS
CORROMPUS, p. 542-586

p. 550, *Discours [...] à la Convention
nationale, dans la séance du 8 thermidor [...]*
Il est à remarquer que le plus puissant argu-
ment qu'ait employé la faction hébertiste,
pour prouver que j'étais MODÉRÉ, étoit l'op-
position que j'avais apportée à la proscrip-
tion d'une grande partie de la Convention
nationale, et particulièrement mon opinion

sur la proposition de décréter d'accusation
les soixante-deux détenus sans un rapport
préalable.

p. 581, *Journal de Sablier*, n° 1461, p. 2-3 *
Après avoir annoncé qu'il avoit été lui-même
l'objet des calomnies les plus atroces et les
plus abominables, il réfute tout ce que les
tyrans ont inventé contre lui ; ils l'ont accusé
d'avoir présenté au Comité de salut public,
une liste de proscrits, d'avoir été un MODÉRÉ
et le protecteur du Marais ; ils l'ont dénoncé
dans les écrits qu'ils soudoyoient, comme
le tyran et l'oppresser de la liberté et de la
République, etc.

TOME XI

ADRESSE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE PAR LA SAC SÉANTE AUX
JACOBINS À PARIS (20 juillet 1791), p. 339-345

p. 341

Oui, vous retrouverez, dans tous les temps,
le peuple français, fier, raisonnable, magna-
nime, MODÉRÉ, tel que vous le vîtes au mois
de juillet 1789, lorsqu'après avoir secondé vos
généreux efforts contre le despotisme, et
sauvé à la fois la patrie et vous, il resta calme,
précisément parce qu'il étoit libre et respecté,
tel que vous le vîtes au Champ de la Fédéra-
tion, donnant le spectacle de l'union la plus
touchante et la plus sublime, tel enfin que
vous le vîtes après la fuite du roi, et au moment
où Louis XVI traversait la multitude immense
de ces mêmes citoyens qu'il avait dénoncés à
la France entière.

ADRESSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE AUX FRANÇAIS, juillet
1791, p. 347-376

p. 351

Je jure que j'ai vu le peuple français guidé par
ce seul sentiment dans toutes les assemblées ;
que je l'ai vu généreux, raisonnable, magna-
nime, MODÉRÉ, lorsque, après avoir terrassé le
despotisme et sauvé ses représentants, il ren-
tra de lui-même dans le calme, précisément
parce qu'il étoit libre et respecté ;

AUTRES TEXTES

MÉMOIRE POUR DUQUENOI (déc. 1786), p. 353-407

p. 358

Il me faut une réparation éclatante ; il me faut des dommages et intérêts considérables ; il me faut l'humiliation du calomniateur, dit le sieur Doudan. Quelle est cette calomnie ? quel est ce délit ? quelle est la Base de cette action extraordinaire et redoutable, que la Justice accueille avec tant de réserve, et que l'homme raisonnable et MODÉRÉ n'intente jamais qu'avec une extrême répugnance ?

MODÉRÉE

Lexie	Occurrences	FRN	FR
MODÉRÉE	13	0,00075	0,08

TOME I

DISCOURS ADRESSÉ À MESSIEURS DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE METZ, édition du 1785 - notes des p. 20-47 et appendices I, II, III, p. 48-63

p. 54

En le [l'abus qu'il faut anéantir] frappant ne craignons pas de détruire en même tems cette opinion primitive et MODÉRÉE qui distribue avec équité le blâme et la honte aux familles des coupables.

TOME II – III : aucune occurrence

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 1 (19 mai 1792)

p. 6, EXPOSITION DE MES PRINCIPES, p. 5-15 mais que depuis le moment où l'acte constitutionnel fut terminé et cimenté par l'adhésion générale, je me suis toujours borné à en réclamer l'exécution fidèle, non pas à la manière de cette secte politique que l'on nomme MODÉRÉE, qui n'en invoque la lettre et les vices que pour en tuer les principes et l'esprit ;

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Deuxième série

N° 9 (25-31 mars 1793)

DES CAUSES DE NOS REVERS ; DE LA DISCIPLINE, p. 346-353

p. 349

C'est toi [Dumouriez], qui dans le premier moment du désastre d'Aix-la-Chapelle, écrivois au ministre, une lettre qu'on auroit dû lire aussi, et où tu dis qu'il doit être attribué à la négligence des généraux qui commandoient l'avant-garde. La négligence ! que cette expression MODÉRÉE est énergique dans ta bouche, d'après ton indulgence connue pour tes collègues et pour ton état-major !

TOME VI : aucune occurrence

TOME VII

Séance du 3 mars 1791

SUR UN PROJET DE TONTINE VIAGÈRE, p. 100-105

p. 102, *Journal général*, n° 33, p. 130

Il est à craindre que quelques individus ne supportent pas sans une espèce de gêne la privation, quoique MODÉRÉE, dont il est question.

Avril 1791

SUR LE MARC D'ARGENT, p. 158-174

p. 167, *Discours [...]* Sur la nécessité de révoquer les décrets qui attachent l'exercice des droits du citoyens à la contribution du marc d'argent [...]. Telle est en effet la nature de cette institution, qu'elle porte sur les plus absurdes contradictions, et que, prenant la richesse pour mesure des droits du citoyen, elle s'écarte de cette règle même en les attachant à ce qu'on appelle impositions directes, quoiqu'il soit évident qu'un homme qui paye des impositions indirectes considérables, peut jouir d'une plus grande fortune que celui qui n'est soumis qu'à une imposition directe MODÉRÉE.

Séance du 30 mai 1791

SUR LA PEINE DE MORT, p. 432-446

p. 439, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 152, p. 630

Il faut donc que la loi présente toujours aux peuples le modèle le plus pur de la justice et de la raison. Si, à la place de cette sévérité puissante, calme, MODÉRÉE qui doit les caractériser, elles mettent la colère et la vengeance ;

Séance du 25 janvier 1792

SUR LA GUERRE, p. 132-153

p. 143, *Troisième discours [...] sur la guerre [...]*

Dans les troubles civils, sous l'empire d'un roi tout puissant, chef suprême des armées, dispensateur de toutes les places les plus importantes, maître de 40 millions qui lui appartiennent en propre, dépositaire de la fortune publique, centre de ralliement pour tous les mécontents, pour les hommes les plus puissants et les plus riches, pour la majorité des administrateurs, des juges, des fonctionnaires publics, au sein d'un peuple désarmé, divisé, épuisé, fatigué, affamé, ne craignez-vous pas qu'un général, qu'une armée victorieuse, enivrée d'enthousiasme pour ce général, ne fit pencher trop aisément la balance du côté de la faction ministérielle, MODÉRÉE et anti-populaire, dont il seroit le chef et l'instrument ? Nos soldats sont bons.

TOME IX : aucune occurrence

TOME X

SALE

Séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

CONTRE CAMILLE DESMOULINS, FABRE D'ÉGLANTINE ET LA FACTION DE L'ÉTRANGER, p. 311-317

p. 317, *Courrier universel*, 21 nivôse an II, p. 2

Un membre fait-il à la tribune de la Convention une motion impolitique ? aussitôt à la porte du lieu de ses séances, vous voyez que l'on parle contre la Convention, qu'on l'accuse d'être MODÉRÉE, ainsi le parti trouve des proneurs.

SALE

Séance du 21 nivôse an II (10 janvier 1794)

POUR L'AJOURNEMENT DE LA DISCUSSION SUR BOURDON (DE L'OISE) ET CAMILLE DESMOULINS, p. 318-323

p. 321, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 115, p. 461 et al.

Je dis que puisque la proposition que j'avais faite, de s'occuper des crimes du gouvernement anglais, ne convient pas, sans doute parce qu'elle est feuillantine et MODÉRÉE, je la rétracte.

OBSERVATIONS SUR CETTE PARTIE DE LA LÉGISLATION QUI RÉGLE LES DROITS ET L'ÉTAT DES BÂTARDS, 27 avril 1786, p. 137-183

p. 153

Si la contrainte à laquelle elle est soumise à quelque chose de dur par elle-même, elle ne peut se plaindre avec justice d'une précaution équitable et MODÉRÉE que sa faute à rendue nécessaire, qui l'oblige à faire ce que son véritable intérêt lui prescrivait, en la plaçant sous la sauvegarde d'une amie dont l'appui est nécessaire à sa déplorable situation.

ADRESSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE AUX FRANÇAIS, juillet 1791, p. 347-376

p. 366

on pousse l'impudence jusqu'à faire imprimer et distribuer de fausses pétitions sous le nom de ceux que l'on veut perdre : c'est ainsi que l'on répand, sous le nom des citoyens qui s'étaient assemblés la veille du décret du 15 juillet, une pétition pleine d'expressions aussi extravagantes qu'injurieuses à l'Assemblée nationale, à la place de l'adresse sage et MODÉRÉE dont j'ai déjà parlé ;

AUTRES TEXTES

MÉMOIRE POUR DUQUENOI (déc. 1786), p. 353-407

p. 405

voilà en peu de mots, l'histoire des malheurs du suppliant, de la conduite MODÉRÉE qu'il a tenue, et de l'abus que les Sr. et Dame Doudan ont fait de son indulgence et de sa délicatesse, en les [sic] faisant assigner en ce Siège, en vertu d'une Ordonnance portée sur leur requête du 26 juillet dernier, en refusant à un homme, qu'une fortune considérable (bien indépendante de ce qu'il réclame) et la probité rigoureuse notoirement connue, élèvent au-dessus de tout soupçon, à un parent, à un ami intime, à un bienfaiteur généreux, la remise d'une somme de 11200 liv. qu'il soutien avoir laissé en dépôt en leurs mains ;

RÉPONSE AU SECOND MÉMOIRE DU SIEUR DOUDAN (février 1787), p. 408-442

p. 439

je les [tous ses lecteurs] invite à se placer dans les circonstances où je me trouvois alors, et à décider si à ma place ils ne se seroient pas défendus de la même manière, s'ils auroient pu combattre le sieur Doudan sans exciter les mêmes clameurs de sa part, et si le prétendu libelle qu'on m'impute n'est pas une défense aussi légitime que MODÉRÉE de la part d'un homme pour qui l'on avoit imaginé une pareille espèce de vexation.

MODÉRÉES

Lexie	Occurrences	FRN	FR
MODÉRÉES	10	0,00058	0,06

TOME I – IV : aucune occurrence

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Deuxième série

N° 4 (30 janvier 1793)

p. 254, TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE. JUGEMENT DE LOUIS CAPET, p. 246-264
Mais ce moment attendu avec impatience fut retardé par un événement plus bizarre encore que ceux dont nous avons rendu compte. Tandis que les secrétaires qui, tous, avoient eu des opinions très MODÉRÉES dans toutes les délibérations, s'occupaient très lentement du recensement des suffrages, arrive un représentant, en robe de chambre, la tête enveloppée d'un bonnet de nuit, et en costume de malade, qui demande à donner son opinion.

TOME VI

SAC

Séance du 5 décembre 1790

SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE, p. 612-655

p. 654, Correspondance générale des départements de France, t. I et II, n° 20, 21, 22, p. 305 et s. *
« Là, dit-il [Robespierre], tout habitant est soldat, mais seulement quand il faut l'être. »

A merveille, chez une nation dont les mœurs sont douces et MODÉRÉES ;

TOME VII

Séance du 30 avril 1791

SUR L'AFFAIRE D'AVIGNON (suite), p. 296-299

p. 297, *Le Point du Jour*, t. XXI, n° 659, p. 455
Ne nous faisons pas illusion, distinguons de quel côté est la justice. Des hommes excités, des hommes victimes se sont vengés : ils n'ont pu avoir des mesures MODÉRÉES ; il y a eu une révolution dans le Comtat ; il a dû y avoir selon le cours ordinaire des choses, un parti qui tenoit aux abus de l'ancien régime, et un autre qui vouloit les détruire ; mais il faut venir au secours de tous par les décrets.

SALE

Séance du 9 mai 1791

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, p. 319-334

p. 331, *Discours sur la liberté de la presse*
Que sous la verge du despotisme, où l'on est accoutumé à entendre traiter de libelles les justes réclamations de l'innocence outragée et les plaintes les plus MODÉRÉES de l'humanité opprimée, un libelle même digne de ce nom soit adopté avec empressement et cru avec facilité, qui pourroit en être surpris?

Séance du 30 mai 1791

SUR LA PEINE DE MORT, p. 432-446

p. 435, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXVI, p. 496
Aussi le législateur qui préfère la peine de mort aux peines plus MODÉRÉES qu'il peut employer, ne fait autre chose qu'outrager la sensibilité publique chez le peuple qu'il gouverne : enfin il affoiblit les ressorts du gouvernement en voulant l'étendre avec trop de force.

p. 436

Gardez-vous bien de confondre l'efficacité des peines avec l'excès de la sévérité ; l'une est absolument opposée à l'autre. Tout seconde les loix justes et MODÉRÉES ; tout conspire contre les loix cruelles. L'indignation qu'excite le crime est balancée par la commisération qu'inspire l'extrême rigueur des châtimens.

p. 439, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 152, p. 630

On dirait que les Japonais veulent disputer de férocité avec les lois barbares qui les outragent et qui les irritent. Les républiques de la Grèce, où les peines étaient MODÉRÉES, où la peine de mort était ou infiniment rare ou absolument inconnue, offraient-elles plus de crimes et moins de vertu que les pays gouvernés par des lois de sang ?

p. 440

L'idée du meurtre inspire bien moins d'effroi lorsque la loi même en donne l'exemple et le spectacle ; l'horreur du crime diminue dès qu'elle ne le punit plus que par un autre crime. Gardez-vous bien de confondre l'efficacité des peines avec l'excès de sa sévérité : l'un est absolument opposé à l'autre. Tout féconde les lois MODÉRÉES, tout conspire contre les lois cruelles.

Séance du 11 juillet 1791

SUR L'IMPRESSION DU RAPPORT DES COMITÉS CONCERNANT LA FUIITE DU ROI, p. 548-551

p. 550, *L'Argus patriote*, n° 12, p. 293 *

J'admets qu'il peut résulter quelques dangers des mesures MODÉRÉES qu'ont proposées les sept Comités ; mais des maux incalculables, les calamités les plus affreuses seraient l'effet des mesures contraires.

TOME VIII – IX : aucune occurrence

TOME X

SALE

Séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)
CONTRE CAMILLE DESMOULINS, FABRE D'EGLANTINE ET LA FACTION DE L'ÉTRANGER, p. 311-317

p. 314, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 113, p. 454

Dans le même moment, on fait à la Convention des propositions MODÉRÉES auxquelles les patriotes ne peuvent répondre, à cause des occupations qui les obligent de s'absenter, alors on fait colporter dans les groupes des motions dangereuses et des calomnies.

TOME XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

MODÉRER

Lexie	Occurrences	FRN	FR
MODÉRER	8	0,00046	0,05

TOME I

DISCOURS ADRESSÉ À MESSIEURS DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE METZ, édition du 1785 - notes des p. 20-47 et appendices I, II, III, p. 48-63

p. 53

Cet énoncé nous invitoit à examiner si le préjugé restreint dans certaines bornes, ne pouvoit pas produire quelques bons effets, et s'il ne seroit pas encore plus utile de le MODÉRER que de l'anéantir entièrement.

p. 54

Non, ne songeons point à MODÉRER l'usage de nos forces, quand nous ne saurions les déployer toutes avec trop de courage. Bannissons tous ces vains scrupules, dégageons-nous de toutes ces entraves, et marchons d'un pas ferme à la ruine du préjugé.

TOME II – V : aucune occurrence

TOME VI

Séance du 5 septembre 1789

SUR L'AFFAIRE DU MARQUIS DE LA SALLE, p. 73-74

p. 73, *Le Nonciateur ou les Nouvelles du Jour*, t. I, n° 8. p. 59 ; *Versailles et Paris*, t. I, n° 37, p. 3 et 4 ; *Courier National*, t. I, n° 58, p. 3 ; *L'Ami du Peuple*, t. I, p. 15 **

L'idée d'un innocent dans les fers dispoit tous les cœurs à la pitié ; et les membres de l'Assemblée nationale manifestoient leur impatience à prononcer son élargissement, lorsque M. Robertpierre le a prié (sic) de MODÉRER leurs transports, pour prendre en considération quelques observations qu'il avoit à leur présenter.

TOME VII

Séance du 30 avril 1791

SUR L'AFFAIRE D'AVIGNON (suite), p. 296-299

p. 298, *Journal des Débats*, t. XIX, n° 705, p. 14
 Il faut de l'indulgence dans une Révolution. Les uns ont peine à se défaire de leurs préjugés et de leurs passions, les autres ont peine à MODÉRER leur vengeance, ne nous habituons pas à regarder comme des factieux ceux qui, ayant été provoqués d'une manière cruelle et perfide, se portent à des excès contre leurs oppresseurs.

SALE

Séance du 9 mai 1791

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, p. 319-334

p. 333, *Discours sur la liberté de la presse*
 Il faut d'abord considérer que nos anciennes lois sur ce point sont exagérées, et que leur rigueur est le fruit évident de ce système tyrannique que nous avons développé, et de cette terreur excessive que l'opinion publique inspire au despotisme qui les a promulguées. Comme nous les envisageons avec plus de sang-froid, nous consentirons volontiers à MODÉRER le code pénal qu'il nous a transmis ;

TOME VIII

Séance du 25 janvier 1792

SUR LA GUERRE, p. 132-153

p. 153, *Annales monarchiques, philosophiques, politiques et littéraires*, n° 331 *
 L'infatigable Robespierre vient de MODÉRER un peu son rigorisme contre la guerre.

TOME IX

Séance du 10 mai 1793

SUR LA CONSTITUTION, p. 494-510

p. 499, *Discours [...] sur la Constitution*
 Commencez par MODÉRER la puissance des magistrats.

TOME X

Séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793), 1^{ère} intervention

POUR LA CRÉATION D'UNE COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES MOTIFS DE DÉTENTION ET DE LIBÉRER LES PATRIOTES INCARCÉRÉS, p. 262-265

p. 263, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 91, p. 868 ; *Journal universel*, n° 1489, p. 6489-6490

N'est-ce pas vouloir donner plus de force aux ennemis de la liberté, au moment où ils redoublent leurs efforts ? Qu'ils se trompent, les intrigans, les contre-révolutionnaires ; qui se persuadent d'amener la Convention à MODÉRER le mouvement révolutionnaire.

TOME XI ET AUTRES TEXTES : AUCUNE OCCURRENCE

MODÉRÉS

Lexie	Occurrences	FRN	FR
MODÉRÉS	62	0,00358	0,36

TOME I – III : aucune occurrence

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 8 (5 juillet 1792)

p. 246, *AUX AMIS DE LA CONSTITUTION SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES*, du mois de mars 1792, p. 244-253

Que dis-je ? Ils [les perfides] ont réussi à tromper une foule de citoyens de bonne foi ! Ils ont ligué contre la liberté, tous les hommes ignorans, foibles ou timides ; ils ont formé dans la nation un troisième parti sous la dénomination de MODÉRÉS, dont ils se sont déclarés les chefs et les protecteurs ; ils n'ont rien négligé pour présenter aux yeux des français et des étrangers, tous les amis de la constitution et de la patrie, comme une secte particulière aussi opposée à l'intérêt général, que le parti connu sous le nom d'aristocrates.

N° 10 (25 juillet 1792)

p. 305, *DÉCRET SUR LA RÉBELLION DE LAFAYETTE*, p. 301-307

Ce sont les citoyens qui ont une âme et des principes ; qui croient à la constitution, à la justice, aux droits de l'humanité. Voilà pourquoi les *honnêtes gens* aujourd'hui sont de si grands fripons ; voilà pourquoi les

défenseurs de la propriété sont si habiles à s'approprier les deniers publics, et les amis des lois si audacieux à les enfreindre ; enfin, les hommes sages et MODÉRÉS, si absurdes et si barbares. Voilà pourquoi aussi on voit tant de brigands généreux, et tant de factieux passionnés pour le bien public.

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 9 (13 décembre 1792)

p. 130, *EXTRAIT DE LA LETTRE DE DUBOIS CRANCÉ À SES COMMETTANS*, p. 130-135 *

Ensuite, je me suis demandé comment il se fait, qu'à peine échappés aux prestiges dont Lafayette fascina les yeux d'une foule de bons citoyens, pour nous mener sur les cadavres des patriotes à la contre-révolution, après la sanglante expédition des Thuilleries, et le succès de nos armées, nous voyons former, sous nos yeux, une fédération nouvelle entre les aristocrates, les royalistes, les MODÉRÉS, tous ceux, enfin, qui se disoient ci-devant *amis de l'ordre et des lois*, et qui tendoient la main au roi de Prusse, pour rétablir, en France, ces puissans liens politiques.

Deuxième série

N° 1 (5 janvier 1793)

p. 197 (en note), *LETTRÉ DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À MM. VERGNAUD, GENSONNÉ, BRISSOT ET GUADET SUR LA SOUVERAINÉTÉ DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU JUGEMENT DE LOUIS CAPET*, p. 189-204

Solon, à Athènes, avoit observé, avec plus de sagacité. Il avoit remarqué que ce pays renfermoit trois classes d'habitans, dont les caractères étoient différens : ceux de la montagne, qui étoient vifs, courageux, et nés de la république ; ceux de la plaine, qui étoient plus tranquilles et plus MODÉRÉS ; ceux des bords de la mer, qui étoient plus durs, et inclinoient à l'aristocratie.

TOME VI

SAC

Séance du 5 décembre 1790

SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE, p. 612-615

p. 614-615, *Mercur national ou Révolutions de l'Europe*, t. V, n° 45, p. 1761 *

Il est à notre connoissance que Robespierre se fit une affaire hier aux Jacobins avec Mirabeau, pour avoir parlé de cet article 4 dans les mêmes principes que nous, et nous avons tout lieu de croire que le correctif présenté par M. Rabaud n'est cependant qu'une suite de la fermeté et du courage de Robespierre, courage terrible aux *amis MODÉRÉS* de la liberté.

TOME VII

SAC

Séance du 19 juin 1791

SUR L'ADRESSE AUX ASSEMBLÉES PRIMAIRES (suite), p. 509-512

p. 511, *Journal des Débats des Amis de la Constitution*, n° 12, p. 2

Ce sont ces personnages, cruellement MODÉRÉS, dont il faut vous défier le plus. Les ennemis déclarés de la révolution, sont bien moins dangereux. Ce sont ceux-là qui assiègent les assemblées primaires pour obtenir du peuple, qu'ils flattent, le droit de l'opprimer constitutionnellement. Evitez leurs pièges, et la patrie est sauvée. S'ils viennent à bout de vous tromper, il ne nous reste plus que de réaliser la devise qui nous rallie sous les drapeaux de la liberté : *Vivre libre ou mourir*.

TOME VIII

Séance du 2 janvier 1792

SUR LA GUERRE (suite), p. 74-94

p. 79 (5), *Discours [...] sur la guerre [...]*
Ne vous alarmez pas, nous a dit le même orateur, si cette faction veut la guerre ; ne vous alarmez pas si, comme elle, la cour et les ministres veulent la guerre ; si les papiers, que le ministère soudoie, prêchent la guerre : les ministres, à la vérité, se joindront toujours aux MODÉRÉS contre les patriotes ; mais ils se joindront aux patriotes et aux MODÉRÉS contre les émigrans. Quelle rassurante et lumineuse théorie ! Les ministres, vous en convenez, sont les ennemis des patriotes ; les MODÉRÉS, pour lesquels ils se déclarent, veulent rendre notre constitution aristocratique ; et vous voulez que nous adoptions leurs projets ? [...] Vous étiez

destiné à défendre la liberté sans défiance, sans déplaire à ses ennemis, sans vous trouver en opposition ni avec la cour, ni avec les ministres, ni avec les MODÉRÉS. Comme les routes du patriotisme sont devenues pour vous faciles et riantes ! | Pour moi, j'ai trouvé que plus on avançoit dans cette carrière, plus on rencontroit d'obstacles et d'ennemis, plus on se trouvoit abandonné de ceux avec qui on y étoit entré ; et j'avoue que si je m'y voyois environné des courtisans, des aristocrates, des MODÉRÉS, je serois au moins tenté de me croire en assez mauvaise compagnie.

Séance du 11 janvier 1792
SUR LA GUERRE (suite), p. 95-116

p. 105, *Suite du discours sur la guerre*
Cependant je ne me disimule pas que ce parti pourroit rencontrer des difficultés d'un autre genre ; que les hommes reviennent difficilement sur leurs premières démarches ; que quelquefois même, à force d'avoir raison, on devient insupportable et presque suspect ; et qu'en demeurant toujours invariablement attaché à la vérité et aux seuls principes qui puissent sauver la patrie, on s'expose aux attaques de tous les sages, de tous les MODÉRÉS, de tous ces mortels privilégiés qui savent concilier la vérité avec le mensonge, la liberté avec la tyrannie, le vice avec la vertu.

Séance du 25 janvier 1792
SUR LA GUERRE, p. 132-153

p. 137-138, *Troisième discours [...] sur la guerre [...]*
si, au milieu des troubles, des divisions fomentées depuis longtems, on proposoit des conditions dont les conséquences pour la liberté seroient moins facilement aperçues, moins vivement senties que les maux présents, qui seroient appuyées de toute l'influence du gouvernement, investi de toute la force publique, de toute celle de tous les MODÉRÉS, c'est-à-dire, de presque tous les dépositaires de l'autorité publique, de tous les amis froids, faibles ou ignorans de notre constitution ;

Séance du 15 février 1792, 2^e intervention
SUR LE RÔLE D'ACCUSATEUR PUBLIC, p. 193-199

p. 195, *Discours prononcé [...] le jour de l'installation du tribunal criminel du département de Paris*

Comme citoyen, le mot d'aristocrate dès long-tems ne signifie plus rien pour moi ; je ne connois plus que les bons et les mauvais citoyens : comme magistrat du peuple, je ne connois ni aristocrates, ni patriotes, ni MODÉRÉS ; je ne connois que des hommes, des citoyens accusés ; je me rappelle que je ne suis que le vengeur du crime, et l'appui de l'innocence.

Séance du 26 mars 1792
SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES, p. 229-241

p. 231-232, *Journal débats et corresp.*, SAC, n° 167, p. 1
Sous le nom de MODÉRÉS, ils ont eu l'impudeur de se déclarer les protecteurs de la constitution, et de représenter ses vrais amis comme aussi opposés au bien général que cette espèce d'hommes qu'on appelle aristocrates.

Séance du 11 juillet 1792
SUR LES DANGERS DE LA PATRIE (suite), p. 390-395

p. 391, *Journal général de France*, n° 196, p. 787 *
(C'est cette adresse aux fédérés qui a couvert avant-hier les murs du Palais-Royal, et qui a indigné même certains jacobins MODÉRÉS.)

TOME IX

SALE
Séance du 28 octobre 1792
SUR L'INFLUENCE DE LA CALOMNIE, p. 43-62

p. 46-47, *Discours sur l'influence de la calomnie sur la Révolution [...]*
Les riches, les fonctionnaires publics, les égoïstes, les intrigans ambitieux, les hommes constitués en autorité se rangèrent en foule sous la bannière de cette faction hypocrite, connue sous le nom de MODÉRÉS qui seule a mis la révolution en péril.

p. 52
Et à qui adresse-t-elle ces reproches ? Aux aristocrates, aux émigrés, aux royalistes ? Non. Aux feuillans ? aux MODÉRÉS hypocrites ? aux patriotes dont le zèle républicain remonte jusqu'au 10 août ? Non ;

Séance du 28 décembre 1792
SUR L'APPEL AU PEUPLE DANS LE JUGEMENT DE LOUIS XVI, p.
183-203

p. 189, *Second discours [...] sur le jugement de Louis Capet*

Vous me garantissez que ces discussions seront parfaitement paisibles, et exemptes de toute influence dangereuse ; mais garantissez-moi donc auparavant que les mauvais citoyens, que les MODÉRÉS, que les feuillans, que les aristocrates, n'y trouveront aucun accès ;

SALE

Séance du 13 mars 1793
CONTRE LES INTRIGANTS, p. 320-327

p. 322-323, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 373, p. 2 et 4

Nous n'avons pas eu de peine à soupçonner que cette farce était l'ouvrage des conspirateurs qui veulent égorger la liberté. Depuis ce moment les patriotes de la Montagne ont perdu tout leur avantage. Tous les MODÉRÉS ont fait cause commune avec les intriguans.

SALE

Séance du 29 mars 1793
SUR LES DANGERS DE LA PATRIE ET POUR DES MESURES VIGOUREUSES, p. 344-350

p. 348, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 384, p. 2

Tous nos maux viennent des fonctionnaires publics aristocrates, feuillans ou MODÉRÉS, qui trahissent leur devoir par scélératesse ou par lâcheté. Le remède est dans le peuple et dans la Convention nationale.

SALE

Séance du 3 avril 1793, 2^e intervention
SUR LES MESURES À PRENDRE, p. 357-360

p. 359, *Premier journal <...> ou le Point du jour*, t. II, n° 5, p. 22

Je suis fondé à croire que je suis un de ceux contre lesquels marche Dumouriez ; c'est contre les patriotes, c'est contre les députés énergiques, c'est contre les jacobins, c'est contre le peuple de Paris enfin que Dumouriez dirige son armée, de concert avec les royalistes, les feuillans et les MODÉRÉS.

Séance du 10 avril 1793
CONTRE BRISSOT ET LES GIRONDINS, p. 376-413

p. 377, *Lettre de Robespierre à ses commettans*, n° 10, p. 475 et s.

Le système aristocratique, dont je parle étoit celui de Lafayette et de tous ses pareils, connus sous le nom de *feuillans*, et de MODÉRÉS ; il a été continué par ceux qui ont succédé à sa puissance.

p. 378
dépositaires du trésor public ils [les dominateurs actuels] ont employé toute leur puissance à arrêter les progrès de l'esprit public, à réveiller le royalisme, et à ressusciter l'aristocratie ; ils ont opprimé les patriotes énergiques, protégé les MODÉRÉS hypocrites ;

SALE

Séance du 10 avril 1793
SUR L'ADRESSE DE LA SECTION DE LA HALLE AU BLÉ, p.
413-416

p. 415, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 392, p. 3

Il faut une adresse qui soit l'histoire de la Révolution, et qui peigne à grands traits tous les crimes des aristocrates, des MODÉRÉS, des intriguans.

Séance du 13 avril 1793, 8^e intervention
SUR L'APPEL NOMINAL CONTRE MARAT, p. 431-433

p. 433, *Brochure imprimée par ordre de la Convention*

Comme je n'aperçois dans toute cette affaire que l'esprit développé des Feuillans, des MODÉRÉS et de tous les lâches assassins de la liberté, qu'une vile intrigue ourdie pour déshonorer le patriotisme, les départements infestés depuis longtemps des écrits liberticides de royalistes, je repousse avec mépris le décret d'accusation proposé.

Séance du 18 avril 1793
SUR LES MANÈVRES DES GIRONDINS, p. 449-451

p. 451, *Jal des débats et correspond... Sté des jacobins*, n° 397, p. 2 et 3

A quoi bon se servir de ces expressions : purger la Convention de tous les traîtres ? Cela fait qu'on nous dépeint comme des hommes qui veulent dissoudre la Convention et détruire les appellans et les MODÉRÉS.

Ces phrases donnent un ascendant terrible à nos ennemis.

SALE

Séance du 8 mai 1793

POUR DES MESURES DE SALUT PUBLIC, p. 487-494

p. 489, *Jal. des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 409, p. 24
J'ai demandé que tous les aristocrates, que tous les feuillans, que tous les MODÉRÉS fussent bannis des sections qu'ils ont empoisonnées de leur souffle impur.

p. 490

J'ai demandé qu'il existât au sein de Paris une armée, non pas celle de Dumouriez, mais une armée populaire, qui soit continuellement sous les armes pour en imposer aux Feuillants et aux MODÉRÉS. Cette armée doit être composée des sans-culottes pavés ;

SALE

Séance du 10 juin 1793

SUR LE PROJET D'ACTE CONSTITUTIONNEL, p. 548-551

p. 550, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 431, p. 2-3 ; *Journal de la Montagne*, t. I, n° 12, p. 93
Je n'indiquerai qu'une mesure pour arrêter les efforts des intrigans, c'est que nous nous appliquions, sans cesse, à éclairer les départemens, sur ce qui s'est passé ; et il est certain que nous aurons autant d'amis qu'il y a de patriotes, et que nous n'aurons d'ennemis que parmi les feuillans, les MODÉRÉS et les administrateurs : car c'est la même intrigue que celle que nous avons combattue et anéantie au 10 août.

TOME X

Séance du 29 juillet 1793

SUR LE PLAN D'ÉDUCATION NATIONALE DE MICHEL LEPELETIER, p. 10-42

p. 14, *Plan de Michel Lepeletier : Éducation nationale*
Un genre de vie continu, une nourriture saine et convenable à l'enfance, des travaux graduels et MODÉRÉS, des épreuves successives mais continuellement répétées, voilà les seuls moyens de créer les habitudes ;

Séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

RAPPORT SUR LA SITUATION POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE, p. 167-188

p. 171, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 60, p. 241

Les amis de la liberté cherchèrent de tout temps les moyens les plus sûrs de la faire triompher : les agens de nos ennemis ne l'embrassent que pour l'assassiner, tour-à-tour extravagans ou MODÉRÉS, prêchant la foiblesse & le sommeil où il faut de la vigilance & du courage, la témérité & l'exagération où il s'agit de prudence & de circonspection.

SALE

Séance du 3 nivôse an II (23 décembre 1793), 1^{ère} intervention

SUR LES ACCUSATIONS DE PHILIPPEAUX [...], p. 266-271

p. 269, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 43, p. 339-340 ; *Journal historique et politique*, 26 décembre, p. 1, 27 décembre, p. 1-2

II [Philippeaux] verra que les MODÉRÉS prendront sa défense, que les aristocrates se rangeront de son côté, et que la Convention elle-même va être partagée ; qu'il s'y élèvera un parti de l'opposition, si toutefois un parti peut encore s'élever.

p. 270, *Journal de Sablier*, n° 1037, p. 3-4 ; et n° 1039, p. 3

mais, je l'invite [mon collègue] à réfléchir sur la lutte qui vient de s'engager entre lui [mon collègue] et le Comité de salut public, qu'il considère que les MODÉRÉS, les aristocrates et les étrangers ne manqueront pas de se ranger de son parti, et que la Convention se partagera s'il est encore possible qu'elle se divise.

Séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793), 2^e intervention

SUR LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, p. 273-281

p. 276, *Rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire ; Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 97, p. 390-391

Quel est le patriote, même éclairé, qui ne se soit jamais trompé ? Eh ! si l'on admet qu'il existe des MODÉRÉS et des lâches de bonne foi, pourquoi n'existeroit-il pas des patriotes de bonne-foi, qu'un sentiment louable emporte quelque-fois trop loin ?

SALE

Séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793),
3^{ème} intervention

SUR UNE ADRESSE DE LA SECTION DES QUINZE-VINGTS, p.
288-292

p. 290, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 101, p. 405 et al.

Qu'est-ce qu'il nous importe de faire, à nous patriotes et républicains ? C'est d'être au but que nous nous sommes proposés, c'est d'écraser les factions, les étrangers, les MODÉRÉS, et non de perdre des patriotes, et bien moins de nous égarer dans les routes où les passions les ont jetés.

SALE

Séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

CONTRE CAMILLE DESMOULINS, FABRE D'ÉGLANTINE ET LA FACTION DE L'ÉTRANGER, p. 311-317

p. 317, *Courrier universel*, 21 nivôse an II,
p. 2

Les génies ardents et les caractères exaltés proposeront des mesures ultra révolutionnaires, les esprits doux et MODÉRÉS provoqueront des moyens citrà révolutionnaires ;

Fin de nivose an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LA FACTION FABRE D'ÉGLANTINE, p. 326-342

p. 341, *Brouillon de la main de Robespierre*
Les MODÉRÉS et les faux révolutionnaires sont des complices qui feignent de se brouiller pour exécuter plus facilement leur crime.

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE [...], p. 350-367

p. 360

On a donné aux uns le nom de MODÉRÉS ; il y a peut-être plus d'esprit que de justesse dans la dénomination d'*ultra-révolutionnaire*, par laquelle on a désigné les autres. | [...] Quelle différence trouvez-vous entre ces gens-là et vos MODÉRÉS ? ce sont des serviteurs employés par le même maître, ou, si vous voulez, des complices qui feignent de se brouiller pour mieux cacher leurs crimes. Jugez-les, non par la différence du langage, mais par l'identité des résultats.

p. 363

Si vous aviez laissé un libre cours à la conspiration, elle auroit produit, tôt ou tard, une réaction terrible et universelle ; si vous l'arrêtez, ils chercheront encore à en tirer parti, en persuadant que vous protégez les prêtres et les MODÉRÉS.

p. 364

La double tâche des MODÉRÉS et des faux révolutionnaires est de nous balloter perpétuellement entre ces deux écueils. | Mais les représentans du peuple peuvent les éviter tous deux ; car le gouvernement est toujours le maître d'être juste et sage ; et quand il a ce caractère, il est sûr de la confiance du peuple.

SALE

Séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794)

SUR LA CONDUITE DES REPRÉSENTANTS EN MISSION A MARSEILLE, p. 367-368

p. 368, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 143, p. 579 et al.

Si les Marseillais sont opprimés, ils auront justice ; l'esprit de la Convention et du gouvernement est de faire justice à l'innocence, et de faire planer le glaive de la loi sur toutes les têtes coupables ; mais la Convention est bien déterminée à soumettre les MODÉRÉS et tous ceux qui, comme eux, travaillent au renversement de la liberté.

SALE

Séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794)

POUR L'EXCLUSION DE BRICHET ET DE SENTEX, p. 369-372

p. 370, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 144, p. 582 et al.

Je regrette beaucoup de n'avoir pas vu Brichet donner ses soins aux patriotes opprimés dans des momens critiques ; et je suis étonné de le voir maintenant dans une posture où il paraît être le fondateur de la liberté, et nous des MODÉRÉS et des Feuillans.

SALE

Séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794)

PREND LA DÉFENSE DE BOULANGER, p. 375-376

p. 375-376, *Courrier républicain*, n° 138, p. 132 ; *Correspondance politique de Paris et des départemens*, n° 172, p. 3 ; *Journal de Sablier*, n° 1200, p. 3
Je fais cette réflexion, parce que les MODÉRÉS et les royalistes n'attendent que le moment de

sacrifier les patriotes pour se venger de leur surveillance continuelle.

SALE

Séance du 1^{er} germinal an II (21 mars 1794), 2^e intervention

CONTRE L'IMPRESSION D'UN DISCOURS DE TALLIEN,
p. 407-411

p. 408, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 130, p. 1053-1055 et al. **
Les aristocrates et les MODÉRÉS, s'écrie-t-il, sont loin d'être joyeux et d'oser lever la tête ;

p. 409 (6)

LES MODÉRÉS dans la joie ! lorsqu'ils voient la Convention se lever tout entière pour frapper sans distinction tous les ennemis de la liberté ! La joie des MODÉRÉS étoit dans la foiblesse du gouvernement, et l'énergie que la Convention a développée, les a plongés dans un désespoir mortel. C'étoit les motions criminelles qui tendoient à laisser impunis les forfaits de l'aristocratie, c'étoient les écrits perfides qui répandoient une doctrine empoisonnée : c'étoit tout cela, dis-je, qui pourroit donner de la joie aux MODÉRÉS, mais non les mesures vigoureuses et terribles que le Comité de salut public a prises dans ces dernières circonstances. La joie des MODÉRÉS, est quand la représentation nationale dépose le caractère qui lui convient, oublie sa dignité jusqu'au point de faire grâce à l'aristocratie : mais non quand elle est déterminée à foudroyer sans miséricorde tous les ennemis du peuple. Les MODÉRÉS et les aristocrates peuvent bien feindre en ce moment une joie hypocrite, mais il est difficile de s'y méprendre : il est bien vrai qu'ils veulent profiter des circonstances actuelles, pour calomnier le patriotisme : mais nous avons aussi arraché cette branche de conspiration ; | [...] De ce que je viens de dire, il ne faut pas conclure qu'il faille refroidir l'indignation publique envers les MODÉRÉS, et détourner l'attention du peuple de cette faction, qui n'est pas nouvelle dans la Révolution, mais qui existe depuis long-tems sous la protection des puissances étrangères ;

Séance du 1^{er} germinal an II (21 mars 1794), 3^{ème} intervention
CONTRE TOUTES LES FACTIONS, p. 410-411

p. 411 (2), *Journal de la Montagne*, t. II, n° 131, p. 1060 et al.
L'étranger soudoie parmi nous la faction des MODÉRÉS et celle des hommes perfides qui, sous le masque d'un patriotisme extravagant, voudroient égorger les patriotes. [...] Si ce sont les MODÉRÉS, la Convention perd son énergie, les crimes de l'aristocratie sont impunis, et les tyrans triomphent.

SALE

Séance du 11 germinal an II (31 mars 1794), 2^e intervention
SUR LA SITUATION DE COMMUNE-AFFRANCHIE, p. 419-420

p. 420 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 196, p. 796 et al.
Les MODÉRÉS se prévalaient des excès de l'autre faction pour justifier leur perfide système. | Fabre d'Eglantine affectait les principes de sagesse en dénonçant Hébert. Dès que la faction d'Hébert a été étouffée, les MODÉRÉS et même ceux qui suivaient auparavant les principes d'Hébert, ont attaqué les patriotes les plus purs, en disant qu'ils sont des hébertistes et des désorganisateur.

SALE

Séance du 23 prairial an II (11 juin 1794)
SUR LES AFFAIRES DE NEVERS ET CONTRE FOUCHÉ, p. 487-491

p. 491, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 268, p. 1092 et al. *
La Convention a été trompée par le Comité de salut public, par des MODÉRÉS ; pour nous, ne changeons pas de conduite et de sentiments, et professons toujours les mêmes principes.

SALE

Séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)
CONTRE LES INTRIGUES ET LES CALOMNIES DE CERTAINS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, ET SUR L'AFFAIRE DE CATHERINE THÉOT, p. 504-511

p. 509, *Gazette française*, 12 messidor, p. 2467-2470 et al.
si ces traits ne suffisoient pas, je vous citerois de nouvelles tentatives, et je suis sûr qu'en rapprochant tous ces faits, vous apprécieriez que le valet Hébert, servile esclave de conspirateurs plus importants, vous conduisoit à l'aristocratie par des moyens aussi sûrs que les MODÉRÉS.

SALE

Séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794)

SUR LES INTRIGUES CONTRE LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, p. 518-524

p. 523, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 300, p. 1228 et al.
quand on voit des hommes tantôt MODÉRÉS, tantôt hors de toute mesure, déclamant toujours, et toujours s'opposant aux moyens utiles qu'on propose, il est tems de se mettre en garde contre les complots.

TOME XI

OBSERVATIONS SUR CETTE PARTIE DE LA LÉGISLATION QUI RÉGLE LES DROITS ET L'ÉTAT DES BÂTARDS, 27 avril 1786, p. 137-183

p. 163
Il me semble que le gouvernement amènera facilement les esprits à ce point s'il veut s'appliquer à développer et à fortifier ici les idées de l'honneur par des moyens à la fois nobles, équitables et MODÉRÉS.

ADRESSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE AUX FRANÇAIS, juillet 1791, p. 347-376

p. 358
ils nous communiquèrent leur pétition : elle était simple, courte, elle se bornait à exprimer dans les termes les plus MODÉRÉS et les plus respectueux le vœu que la nation fût consultée.

p. 376
si les intrigants et les ambitieux, si les citoyens faibles ou égoïstes sont élus sous le titre d'hommes sages et MODÉRÉS, si les citoyens vertueux et zélés pour les droits du peuple et pour le bonheur public, sont éloignés par les calomnies dont les plus lâches et les plus corrompus des hommes cherchent à flétrir le courage et le dévouement à la patrie ;

AUTRES TEXTES : AUCUNE OCCURRENCE

SŒUR

Lexie	Occurrences	FRN	FR
SŒUR	20	0,00115	0,12

TOME I

ÉLOGE DE GRESSET, texte du manuscrit de l'Académie d'Amiens (1785), p. 88-115

p. 95
L'imagination brillante de Gresset éclate avec toute sa pompe dans son épître à sa Muse ; toute la sensibilité de son ame respire dans son épître à sa SŒUR ;

ÉLOGE DE GRESSET, texte de l'édition de 1786, p. 119-147

p. 126
Toute la sensibilité de son ame respire dans son Épître à sa SŒUR ;

TOME II

MÉMOIRE POUR DEMOISELLE MARIE DE BARDOULT, p. 45-86

p. 47
La Dame de Bardoult est décédée le 12 mai 1779 ; le sieur de Bardoult son mari ne lui survécut que d'un jour, il mourut le 13 dudit mois de Mai, laissant sa SŒUR pour son unique héritière.

MÉMOIRE POUR FRANÇOIS DÉTEUF [...] (1783), p. 234-254

p. 236
Clémence Déteuf, SŒUR de celui qui implore aujourd'hui la justice de la Cour, attirera l'attention de ce Religieux.

p. 251
Voici la lettre que ce Religieux écrivait à ce sujet, dans le tems où nous parlons, à la SŒUR de Déteuf, femme du nommé Herbage.

ANNEXE I, REQUÊTE DE FRANÇOIS DÉTEUF, p. 255-265

p. 263

Si la discipline monastique à laquelle il étoit soumis avoit été maintenue à Anchin dans toute sa vigueur, [s'il] eut trouvé dans ses supérieurs la vigilance et la sévérité que leurs fonctions leur imposoient, il ne seroit point parvenu à cet excès de dépravation, il ne seroit point devenu un séducteur et un calomniateur, il n'auroit point formé l'abominable complot de perdre l'innocence pour punir le frère de la résistance que la SŒUR opposoit à ses désirs criminels et pour couvrir les dissipations auxquelles ses excès l'avoient entraîné.

TOME III

IV – ROBESPIERRE À MADEMOISELLE DEHAY (Arras, le 22 janvier 1782)

p. 24

Ma SŒUR me charge, en particulier, de vous témoigner sa reconnaissance pour la bonté que vous avez eue de lui faire ce présent, et tous les autres sentiments que vous lui avez inspirés.

XIII – ROBESPIERRE À M. DELPORCQ (Arras, le 3 avril 1788)

p. 34

Quant au certificat dont vous me parlez, ma SŒUR m'a dit que cette fille l'avait emporté.

XIV – ROBESPIERRE À UNE JEUNE FILLE (Arras, le 6 juin 1798)

p. 35 (2)

Le petit chien que vous élevez pour ma SŒUR est-il aussi joli que le modèle que vous m'avez montré, quand je passai à Béthune ? [...] Quoiqu'il en soit, ma SŒUR me charge de vous dire de sa part tout ce que l'on peut imaginer de plus affectueux ;

TOME III – APPENDICE

II – MAXIMILIEN ROBESPIERRE À UNE DEMOISELLE

p. 9

Voudriez-vous bien n'être plus si méchante et recevoir l'assurance des sentimens de ma SŒUR qui est flattée, autant qu'on doit l'être, de votre souvenir.

TOME IV – V : AUCUNE OCCURRENCE

TOME VI

SAC

Séance du 5 décembre 1790

SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE, p. 612-655

p. 640, *Discours sur l'organisation des gardes nationales*

vous pourriez remarquer que tout annonce une intelligence parfaite de ce despote dont je vous parle avec un autre despote, naguère son ennemi, qui, lui-même, pour la querelle de sa SŒUR, se fit, il y a peu d'années, un jeu de soumettre un peuple libre au joug de son beau-frère ;

TOME VII : aucune occurrence

TOME VIII

Séance du 22 février 1792, 2^e intervention

SUR LE PROJET DE DÉCRET INTERDISANT AUX DÉPUTÉS D'APPARTENIR À UNE SOCIÉTÉ, p. 201-204

p. 204, *La Rocambole des Journaux*, n° 18. p. 282, 22 et 24 février 1792 **

<...> J'ai été espionner le comité, et on y est convenu de proposer à l'assemblée nationale d'empêcher les députés d'être Jacobins ; mais je le serai morbleu jusqu'à la mort ; je le jure par les moustaches de notre SŒUR *Théroigne*.

TOME IX

Séance du 10 avril 1793

CONTRE BRISSOT ET LES GIRONDINS, p. 376-413

p. 394-395, *Lettre de Robespierre à ses commettans*, n° 10, p. 475 et s.

Je vois, dans le camp de Dumouriez, la SŒUR de ce jeune général avec la ci-devant comtesse de Genlis, la plus intrigante des femmes de l'ancienne cour, malgré ses livres sur l'éducation ;

p. 395

je vois le victorieux Dumouriez aux pieds de la SŒUR, et dans une attitude respectueuse en présence du frère.

p. 407, *Le Logotachigraphe*, n° 102, p. 331-339
c'est apparemment cette femme impudente,
malgré ses livres d'éducation, qui étoit au
camp de Dumouriez avec la SŒUR d'Égalité :
voilà apparemment les complices ;

TOME X

SALE

Séance du 1^{er} frimaire an II (21 novembre
1793), 2^e intervention

POUR LA LIBERTÉ DES CULTES, p. 193-201

p. 194, *Discours imprimé par ordre de la
Société*

A qui persuadera-t-on que la punition de la
méprisable SŒUR de Capet en imposeroit plus
à nos ennemis, que celle de Capet lui-même
et de sa criminelle compagne ?

Fin ventôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LES FACTIONS, p. 397-407

p. 404, *Brouillon de discours*, s. d.

Cet estimable étranger, cet ami, ce martyr de
la liberté, avait une SŒUR, le modèle de toutes
les vertus de son sexe, modestie, naïveté
même, patriotisme, talens.

p. 407 (2)

Je demande une sûreté. Je veux bien mourir
pour ma patrie, mais je ne veux pas mourir
en coupable. Ma mère et ma SŒUR sont ici ; je
ne veux pas qu'elles expirent de douleur. Ma
SŒUR me disait dernièrement : Si tu as trahi
la cause du peuple, je serai la première à te
poignarder.

TOME XI

LES PROCÈS DE FRANÇOIS PAGE ET HYACINTHE DUPOND
(1786-1789), p. 49-126

p. 57

Il [Monsieur Dupond] apprend que son
oncle Curé de Vaquerie est mort, depuis 5
à 6 ans ; que son frère aîné est Procureur
au Conseil d'Artois, et que ce frère, le Sieur
Cressent, marchand de fer à Hesdin, et la
SŒUR de ce Sieur Cressent, femme du Sieur
Denaux fermier à Fortel, tous trois germains
et neveux et nièce du curé de Vaquerie ont
partagé entre eux la succession de ce dernier,
à laquelle il avait un droit égal aux leurs.

p. 58

Il faut savoir que la dame Dupond étoit la
propre SŒUR de la femme de ce sieur Cressent
dont on vient de parler ; elle n'avoit point
d'enfants, et ne pouvoit plus espérer d'en
avoir.

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

SŒURS

Lexie	Occurrences	FRN	FR
SŒURS	8	0,00046	0,05

TOME I

ÉLOGE DE LA ROSE, p. 185-194

p. 193

C'est là que nous trouverons encore Sapho,
Aspasie, Sévigné, La Suze, La Fayette et toutes
les aimables SŒURS dont les charmes change-
roient le Tartare même en un lieu de délices ;

ŒUVRES POÉTIQUES DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE,
p. 215-246

POÉSIES AMOUREUSES

p. 226, *Autre chanson*

Peu m'importe d'ailleurs | Que ce fruit de
ma veine | Soit goûté des neuf SŒURS | Je me
rirai sans peine | De l'Hélicon | Et d'Apollon |
Si tes yeux d'un regard prospère | Voient cet
hommage sincère | De mon cœur.

p. 229, *À une beauté timide*

Vous pourriez être la rivale | De l'aimable
reine des fleurs ; | Vous aimez mieux être
l'égale | De la plus humble de ses SŒURS.

POÉSIES ROSATIQUES

p. 233, *Couplets chantés en donnant le baiser
à M. Foacier de Ruzé*

Mais pour donner une accolade | Qui, par un
baiser précieux, | Puisse d'un pareil cama-
rade | Marquer l'avènement heureux, | Il faut
la bouche enchanteresse | De l'une des SŒURS

de l'Amour, | Ou de cette jeune déesse | A qui vous donnâtes le jour. | Mais d'un mortel qui vous révère | Et vous chérit bien plus encor | Si l'hommage pouvait vous plaire, | Je remplirais mon heureux sort.

TOME II – V : aucune occurrence

TOME VI

Séance du 21 septembre 1790, 2^e intervention
SUR LE TRAITEMENT DES RELIGIEUSES, p. 544

p. 544, *Texte autographe de la motion de Robespierre*
Que les SŒURS converses jouissent du même traitement que les autres religieuses.

TOME VII

Séance du 10 mai 1791
SUR LA PÉTITION DES RELIGIEUSES DE SAINTE-CLAIRE D'AUXONNE, p. 345-346

p. 346, *Le Spectateur national*, 12 mai 1791, p. 699 **
Ces bonnes SŒURS supplient l'assemblée nationale de donner des ordres pour qu'à l'avenir on leur paie avec plus d'exactitude qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, le modique traitement que leur assurent les décrets.

TOME VIII : aucune occurrence

TOME IX

SALE
Séance du 8 juillet 1793
SUR LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC, p. 612-615

p. 615, *Jal des débats et corresp... Sté des jacobins*, n° 447, p. 1
En un mot, vu les grandes et importantes affaires dont il est chargé dans ce moment, je crois qu'il serait impolitique d'appeler la défaveur du peuple sur un Comité en qui réside le salut de l'Etat. Quoiqu'il n'ait pas l'agrément des SŒURS révolutionnaires, il faudra bien tâcher de s'en passer.

Séance du 13 juillet 1793, 1^{ère} intervention
CONTRE TOUTE MESURE DE GRÂCE EN FAVEUR DES ASSASSINS DE LÉONARD BOURDON, p. 620-621

p. 621, *Nouvelles politiques*, p. 783 *
Un moment après, le président annonce que les SŒURS de Léonard-Bourdon réclament, au nom de l'humanité, la faveur d'être admises à la barre.

TOME X – XI ET AUTRES TEXTES : aucune occurrence

VERTU

Lexie	Occurrences	FRN	FR
VERTU	723	0,04172	4,17

TOME I

DISCOURS ADRESSÉ A MESSIEURS DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE METZ (1784), p. 20-47

p. 21
Quoique les bonnes et les mauvaises actions soient personnelles, j'ai cru remarquer que les hommes étoffent partout naturellement enclins à étendre, en quelque sorte, le mérite ou les fautes d'un individu à ceux qui lui sont unis par des liens étroits : il semble que les sentimens d'amour et d'admiration que la VERTU nous inspire se repandent, jusqu'à un certain point sur tout ce qui tient à elle ;

p. 22
Dans les états despotiques, la loi n'est autre chose que la volonté du prince, les peines et les récompenses semblent être plutôt les signes de sa colère ou de sa bienveillance que les suites du crime où de la VERTU : lorsqu'il punit, sa justice même ressemble toujours à la violence et à l'oppression.

p. 24 (2)
Le ressort essentiel des républiques, est la VERTU, comme l'a prouvé l'auteur de l'esprit des loix, c'est à dire la VERTU politique, qui n'est autre chose que l'amour des loix et de la patrie : leur constitution même exige que tous les intérêts particuliers, toutes les liaisons personnelles cedent sans cesse au bien général.

p. 26 (2)

cet honneur qui tient au moins autant à la vanité qu'à la VERTU : mais qui, dans l'ordre politique, supplée à la VERTU même ;

p. 31

La VERTU produit le bonheur, comme le soleil produit la lumière, tandis que le malheur sort du crime, comme l'insecte impur naît du sein de la corruption.

p. 38

De quel sentiment noble, de quelle action généreuse sera capable celui qui ne peut plus prétendre à l'estime de ses semblables : privé sans retour des avantages attachés à la VERTU, il faudra qu'il cherche un dédommagement dans les jouissances du vice.

p. 45

que des places des distinctions, des titres d'honneur, qu'un regard favorable, un mot flatteur annonce souvent au public que le monarque oublie les fautes de leurs proches pour ne voir que leur mérite personnel, qu'il méprise ce vil préjugé qui ose dégrader la VERTU même ; bientôt sa conduite sera la loi de tous ses sujets.

APPENDICE I, VARIANTE DE L'ÉDITION DE 1785, p. 48-49

p. 48

Vous ne voulez plus qu'ils les exercent pour la gloire, pour la VERTU, pour la Patrie ; à quoi les emploieront-ils donc ?

APPENDICE II, VARIANTE DE L'ÉDITION DE 1785, p. 50-54

p. 52 (2)

Que je plains un Juge réduit à cette situation cruelle, où il ne peut déployer la sévérité de son ministère, sans immoler à la fois la VERTU, l'innocence, les talents, la beauté ! [...] et qui pour compter sur leur exécution, a besoin que ses Magistrats soient toujours capables de s'élever à l'héroïsme d'une VERTU presque barbare.

APPENDICE III, VARIANTE DE L'ÉDITION DE 1785, p. 55-63

p. 56

laissons au cœur des citoyens qu'égaré l'ivresse des passions, la douleur salutaire de ne pouvoir prodiguer librement toutes les preuves de leur tendresse aux gages d'un amour que la VERTU n'approuve pas ;

p. 58

Voyez comme par-tout elle considère la VERTU moins que les talents, les talents moins que la grandeur et l'opulence ;

p. 59 (2)

Ils pourroient ramener un peuple entier à la VERTU, si la VERTU d'un peuple n'étoit point une chimère dans les vastes Empires où le luxe irrite sans cesse toutes les passions.

APPENDICE IV, ARTICLE DE LACRETELLE, p. 64-72

p. 70, *Sur le discours de Robespierre sur les peines infamantes, discours qui avait obtenu un second prix à l'Académie de Metz* *

Tous les jours, à votre réveil, si vous sentez la VERTU dans votre cœur, vous pourriez vous dire : je vivrai sans reproche et sans tache.

ÉLOGE DE GRESSET, texte du manuscrit de l'Académie d'Amiens (1785), p. 88-115

p. 88

il a voulu vivre et mourir parmi vous ; vous futes à la fois ses compatriotes ; ses amis ; les compagnons de ses travaux littéraires ; les témoins de sa vie privée ; les spectateurs de sa VERTU.

p. 89

la religion et la VERTU ne s'indigneront pas contre les éloges donnés à tes talents.

p. 103

Celui qui convient à un homme qui aime la VERTU plus encore que les lettres, et pour qui toutes les productions du génie ne valent pas une belle action.

p. 104

mais qui osera faire un crime à l'homme de bien des sacrifices qu'il croit devoir à la délicatesse de sa conscience, et lui marquer les bornes qu'il doit donner à son amour pour la VERTU ?

p. 105 (4)

celle de jouir de sa raison dans le sein de la paix, de l'amitié et de la VERTU. [...] Si le reste de sa carrière m'offre peu de productions littéraires, je m'en console aisément ; elle me présente des objets plus intéressants : le bonheur et la VERTU. [...] Le génie et la VERTU ne sont ils pas destinés à s'unir par une alliance

immortelle? [...] Par quelle fatalité avons-nous donc vu si souvent le génie déclarer la guerre à la VERTU?

p. 106 (2)

Mais, au milieu de ces funestes désordres, c'étoit, ce me semble, un spectacle assez intéressant de voir l'un des plus beaux génies dont le siècle s'honore venger la religion et la VERTU par son courage à suivre leurs augustes loix, et les défendre, pour ainsi dire, par l'ascendant de son exemple, contre les attaques de tant de plumes audacieuses. | [...] L'image de votre ame, gravée dans les cœurs de vos compatriotes, fera encore aimer la VERTU chez les générations futures : lorsqu'animés d'un sentiment patriotique, ils citeront les productions de votre génie comme des monumens glorieux à leur pays ;

p. 108 (2)

etre, au milieu des peuples, comme un ange tutélaire, qui soulage la misère, encourage la VERTU, fait régner l'ordre et la paix avec les mœurs et la religion, dont il étendrait l'empire par le seul respect qu'inspire sa personne ; [...] la VERTU chez vous n'eût rien de la rudesse que lui prete quelques fois une humeur dure et sauvage ;

p. 110 (2)

Cette vigoureuse indignation que le vice inspira toujours aux âmes droites étoit encore fortifiée dans celle de Gresset par l'habitude de cultiver la VERTU au sein de la retraite, loin de cette ville immense dont les mœurs accoutument nécessairement nos yeux au spectacle de tous les excès et ce sentiment profond se marqua quelques fois dans les discours dont je parle. | [...] Vouloit on dire qu'il est indécent de plaider la cause de la VERTU dans un siècle où l'on n'y croit pas?

p. 114

J'ai fait un mérite à Gresset des choses mêmes qui lui ont attiré les sarcasmes d'un grand nombre de gens de lettres ; j'ai osé insister sur sa VERTU ;

ÉLOGE DE GRESSET, texte de l'édition de 1786, p. 119-147

p. 119

vous fûtes à la fois ses compatriotes, ses amis, les compagnons de ses travaux

littéraires, les témoins de sa vie privée, les spectateurs de sa VERTU ;

p. 135 (2)

Celui qui convient à un homme qui aime la VERTU encore plus que les lettres, et pour qui toutes les productions du génie ne valent pas une belle action. [...] le Citoyen qui gémit de voir la Scène trop souvent occupée par des pièces qui la changent en une école publique de mauvaises mœurs, peut voir avec peine qu'elle ait été sitôt privée d'un génie qui, dans tous ses ouvrages, auroit laissé l'empreinte d'un cœur honnête et pur : mais qui osera faire un crime à l'homme de bien, des sacrifices qu'il croit devoir à la délicatesse de sa conscience, et lui marquer les bornes qu'il doit donner à son amour pour la VERTU?

p. 136

celle de jouir de sa raison dans le sein de l'amitié, de la paix et de la VERTU.

p. 137 (3)

Si le reste de sa carrière m'offre peu de productions littéraires, je m'en console facilement ; elle me présente des objets plus intéressans : le bonheur et la VERTU. | [...] Le génie et la VERTU ne sont ils pas destinés à s'unir par une alliance immortelle ? [...] Par quelle fatalité avons-nous donc vu si souvent le génie déclarer la guerre à la VERTU ?

p. 138 (2)

L'image de votre ame gravée dans le cœur de vos compatriotes qui se montrent aujourd'hui si jaloux d'honorer votre mémoire, fera encore aimer la VERTU chez les générations futures, lorsqu'animés d'un sentiment patriotique, ils citeront les productions de votre génie, comme des monumens glorieux à leur pays ; | [...] Eh! comment leur malignité auroit-elle troublé son repos? Lui ôtoit-elle quelque chose de sa VERTU?

p. 139

la VERTU chez vous n'eût rien de la rudesse que lui prête quelquefois une humeur dure et sauvage ;

p. 141

Cette vigoureuse indignation que le vice inspira toujours aux âmes droites, étoit encore fortifiée dans celle de Gresset par l'habitude

de cultiver la VERTU au sein de la retraite, loin de cette Ville immense dont les mœurs accoutument nécessairement nos yeux au spectacle de tous les excès, et ce sentiment profond se marqua quelquefois dans les discours dont je parle.

p. 142

je ne vois aucun fondement à cette opinion, à moins qu'on ne dise qu'il est indécent de plaider la cause de la VERTU dans un siècle où elle est devenue ridicule :

p. 145

j'ai osé insister sur sa VERTU, sur son respect pour les mœurs ;

APPENDICE I, p. 148-150

p. 149, *avant-propos* *

La VERTU seule donne du prix aux talens ;

p. 150 (2) *

Ces difficultés ne nous ont pas rebuté et nous ne croirons pas avoir entièrement perdu notre tems, si nous avons plaidé avec quelque succès la cause de la VERTU et des mœurs. [...] Quels que soient les torts de nos semblables, quoi qu'ils fassent pour les aggraver, quoi qu'il en puisse coûter aux amis de l'ordre et de la VERTU, quelque résolution qu'on ait prise de fuir la société, l'amour, ce sentiment inné et immortel, reprend bientôt son empire ;

APPENDICE II, p. 151-152

p. 152 *

Tu vis pour la VERTU, pour la douce amitié | Et tu peux de mon coeur exiger la moitié.

ÉLOGE DE MESSIRE CHARLES-MARGUERITE-JEAN-BAPTISTE MERCIER DUPATY PRÉSIDENT A MORTIER AU PARLEMENT DE BORDEAUX, p. 155-181

p. 161

Guidés par le flambeau de la philosophie, nous commençons enfin à croire, d'après les peuples les plus sages et les plus éclairés de l'antiquité, que la valeur qui défend la patrie, et la VERTU qui est un gage assuré de sa durée et de sa prospérité, ont également droit à nos éloges :

p. 164

dites avec quelle fermeté il protégeait la VERTU poursuivie par le vice ;

p. 165

et la récompense de tant de zèle et de VERTU fut un exil.

p. 172

où il se récrie, avec le noble enthousiasme de la VERTU, contre les barbares maximes de nos criminalistes ;

p. 172 *

Allez ensevelir le reste de votre déplorable vie dans le travail, le silence et la VERTU.

p. 173

les faire asseoir à sa table, les servir elle-même, et offrir à ses enfans attendris le spectacle de la VERTU qui console le malheur des outrages de l'injustice.

p. 177

Ce n'est que parmi les sages que l'on trouve les exemples touchans de la vraie amitié, qui fut toujours la compagne fidelle de la VERTU.

p. 178 (en note)

Pénétré de la dignité des gens de lettres, et mettant après la VERTU, le talent au-dessus de tout, M. Dupaty avait fait de sa maison celle de tous les hommes de mérite ;

ÉLOGE DE LA ROSE, p. 185-194

p. 187

Aussi dans le sens vraiment orthodoxe, l'amour de la rose est précisément la même chose que l'amour de la VERTU : un Rosati est effectivement un bon citoyen, un bon père de famille ;

p. 190

Elle nous révéla comment les dieux jettant un regard de commisération sur les mortels, avoient résolu d'arrêter les progrès de l'égoïsme qui semble avoir banni de la terre la gaité, la franchise, la VERTU et le bonheur, en lui opposant une association fondée sur la concorde et sur l'amitié.

p. 193 (2)

mais à peine eut-il passé une heure auprès de nous lorsqu'il s'écria dans un transport d'allégresse qu'il sentoit déjà la VERTU rosatique qui agissoit en lui et qui lui rendait ses forces et sa gaité première ; | [...] ce n'est pas tout, s'il a embrassé l'état du mariage il peut se reposer même sur la VERTU de sa femme ;

p. 206

Le criminel et le malade éprouvaient une égale frayeur à son aspect, et ce grand homme jouissait, en VERTU d'un double titre, du pouvoir le plus étendu qu'un homme ait jamais exercé sur ses compatriotes.

DÉDICACE À JEAN-JACQUES ROUSSEAU, p. 211-212

p. 211

Que s'il est appelé à voir le jour, il se place sous l'égide du plus éloquent et du plus vertueux des hommes : aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin d'éloquence et de VERTU.

p. 212

les admirables *Confessions*, cette émanation franche et hardie de l'âme la plus pure, iront à la postérité, moins comme un modèle d'art que comme un prodige de VERTU.

ŒUVRES POÉTIQUES DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE, p. 215-246

p. 246

En vain à la VERTU vous joindrez le génie, | Le faquin le plus vil, l'homme le plus taré | Chez les honnêtes gens vous sera préféré !

TOME II

PRÉCIS POUR DEMOISELLE MARIE DE BARDOULT, p. 87-93

p. 89, en note

Comme plusieurs procès se meuvent entre nos Sujets à cause de la multiplication des faits qu'on pose être entrevenus en conventions et contrats, en VERTU desquels on agit, comme si plus y avoit été dit et pour parlé, que ne contiennent les instrumens sur ce fait, soit sous leurs signatures, ou pardevant Notaires et tesmoins, comme de mesme au fait des dispositions testamentaires, *contrats de mariage*, et toutes autres espèces de conventions ou dispositions ;

POUR AUGUSTIN COUPRANT ET FRANÇOIS STAPPE, p. 94-95

p. 94-95 *

La Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante-quatorze et au nombre de plus de

sept juges, donne défaut contre Charles-Adelin Quendal et pour le proffit met l'appellation au néant, ordonne que ce dont est appel sortira effet condamne led. Quendal en l'amende de six livres et aux dépens de la cause d'appel envers toutes les parties même en ceux respectivement exposés entre elles, donne défaut contre Jacques-Joseph-Alexandre Loiseau et pour le proffit déclare le présent jugement commun avec lui.

POUR JEAN-FRANÇOIS DÉJARDIN, p. 96-97

p. 96 *

La Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante-quatorze et au nombre de plus de sept juges, met l'appellation au néant, ordonne que ce dont est appel sortira effet, condamne la partie défailante en l'amende de six livres et aux dépens de la cause d'appel lesquels seront pris comme frais extraordinaires de criées, autorise la partie du Liborel de retenir ceux par elle exposés sur les deniers de la régie envers toutes les parties même en ceux respectivement exposés entre elles.

POUR PHILIPPE PÉRIN ET EUPHRASINE LEFEBVRE, SA FEMME, p. 97-98

p. 98 (2) *

La Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus de sept juges, ordonne aux parties de mettre leurs requêtes et pièces sur le bureau pour être délibéré. | Depuis vu les pièces et après avoir délibéré, la Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus de sept juges, ordonne que la cause sera jugée en dernier ressort.

POUR JACOB MORKANGE, p. 99-100

p. 100 (2) *

La Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus de sept juges, ordonne aux parties de mettre leurs requêtes et pièces sur le bureau pour

être délibéré. Depuis vu les pièces et après avoir délibéré la Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus de sept juges, met l'appellation au néant, ordonne que ce dont est appel sortira effet, condamne la partie de Liborel en l'amende de six livres et aux dépens de la cause d'appel sauf à elle à se pourvoir là et ainsi qu'il appartiendra.

POUR ELIZABETH JACQUART, p. 102 (2) *

La Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus de sept juges, ordonne aux parties de mettre leurs requêtes et pièces sur le bureau pour être délibéré. | Depuis vu les pièces et après avoir délibéré, la cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus de sept juges, met l'appellation et ce au néant, émettant, avant faire droit ordonne à la partie de Liborel de rapporter preuve dans le mois par devant M^e Thiébaud, conseiller, qu'elle a chargé les briques dont il s'agit du consentement de la partie de Derobespierre, lad. Partie de Derobespierre admise en preuve contraire dans le même délai.

POUR JULIE MATHIEU, p. 104 *

La Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus de sept juges, met l'appellation au néant ordonne que ce dont est appel sortira effet condamne la partie de Dauchez en l'amende de six livres et aux dépens de la cause d'appel.

POUR NICOLAS FONTAINE, p. 104-105

p. 105 *

La Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus de sept juges, donne acte à la partie de Delegorgue de l'appel incident par elle interjetée à la barre et de

la consignation par elle faite de la somme de six livres ès mains de l'huissier audientier, au principal met l'appellation et ce au néant, condamne la partie de Delegorgue à payer à celle de Gosse la somme de trois livres seize sols en affirmant par la partie de Robespierre qu'elle n'a jamais autorisé ses domestiques à acheter à crédit des légumes et fruits ;

POUR GABRIEL DUCROCQ, p. 122-123

p. 123 *

La Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante-quatorze et au nombre de plus de sept juges met l'appellation au néant, ordonne que ce dont est appel sortira effet, condamne la partie de Dauchez en l'amende de six livres et aux dépens de la cause d'appel.

POUR JEAN-PIERRE RICQUIER, p. 123 *

La Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus de sept juges met l'appellation au néant, ordonne que ce dont est appel sortira effet, condamne la partie Derobespierre en l'amende de six livres et aux dépens de la cause d'appel.

POUR ELIZABETH JACQUART, p. 125 (2) *

la Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus de sept juges ordonne aux parties de mettre leurs requêtes et pièces sur le bureau pour être délibéré. | Depuis vu les pièces et après avoir délibéré la cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus sept juges sans avoir égard aux offres réelles de la partie de Liborel qui sont déclarées courtes et insuffisantes ordonne que le jugement de la chatellenie d'Oisy sera exécuté, condamne lad. partie de Liborel aux dépens ensuivis tant en la gouvernance d'Arras qu'en la cour.

POUR JEAN-BAPTISTE HERNU, p. 128 *

La Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus de sept juges met l'appellation au néant ordonne que ce dont est appel sortira effet condamne la partie de Derobespierre en l'amende de six livres et aux dépens de la cause d'appel envers toutes les parties même en ceux respectivement exposés entre elles.

PLAIDOYERS POUR LE SIEUR DE VISSERY DE BOIS-VOLÉ,
p. 136-170

p. 150

L'observation nous a convaincus que les pointes métalliques ont la VERTU de sous-tirer la matière électrique par une action aussi paisible qu'efficace : armons d'une pointe notre conducteur : le nuage qui passera dans sa sphère d'activité, versera sur cette machine sa quantité surabondante d'électricité, qui, la traversant en silence, ira tranquillement se perdre dans le sein de la terre.

SECOND PLAIDOYER OU RÉPLIQUE POUR LE SIEUR DE VISSERY
(1783), p. 171-202

p. 177

en VERTU de la tendance naturelle de ce fluide vers l'équilibre, s'il est condensé dans un corps, il cherche à se répandre sur les corps voisins électrisés négativement ;

POUR JEAN FRANÇOIS ET JEAN -BAPTISTE HERNU, p. 225-226

p. 226 *

La Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus de sept juges déclare les lettres d'anticipation dont il s'agit nulles convertit l'appel interjeté par les parties de Derobespierre au jugement des officiers de la gouvernance d'Arras en opposition et pour y être fait droit renvoie les parties pardevant lesd. Officiers condamne la partie de Lesage aux dépens.

MÉMOIRE POUR FRANÇOIS DÉTEUF (1783), p. 234-254

p. 234

Il faut donc publier encore une fois, des excès que l'on auroit voulu couvrir d'un voile

impénétrable ; il faut rappeler encore le souvenir des désordres qui ont souillé un asile consacré à la Religion et à la VERTU.

p. 235

toujours assez utiles au monde, quand ils ne feroient que lui présenter le spectacle de la VERTU, et répandre l'abondance autour de leurs aziles sacrés ;

p. 236 (3)

Dom Brongniard, Religieux de l'Abbaye d'Anchin, eut le malheur de porter dans le Cloître ces passions violentes qui mettant sans cesse la nature en contradiction avec le devoir, livrent la foiblesse humaine à des tentatives, si terribles, même pour la VERTU la plus inébranlable. [...] elle n'eut pas même besoin de VERTU pour résister aux attaques d'une séduction si grossière. | Mais Dom Brongniard ne croyoit point assez à la VERTU des femmes pour renoncer à l'espoir de subjuguier Clémence : il entreprit de l'éblouir par de magnifiques promesses, que les revenus de l'Abbaye d'Anchin dont il étoit dépositaire en qualité de Receveur, le mettoient en état de réaliser.

p. 243

On conçoit qu'un Corps Religieux qui voudra commettre une vexation, pourra prendre aisément la précaution de ne point agir collectivement en VERTU d'une délibération de la Communauté ;

POUR JEAN-LOUIS FOUQUET, p. 274 *

La Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus de sept juges met l'appellation et ce au néant entendant, déboute la partie défaillante des demandes par elle formées envers toutes les parties et faisant droit sur les demandes formées en la cour fait mainlevée de la mise de fait dont il s'agit, condamne lad. partie défaillante aux dommages et intérêts résultant de lad. mise de fait à liquider conformément à l'ordonnance et aux dépens des causes principale d'appel et demandes.

POUR CORROYER LE JEUNE, p. 275 *

La Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus de sept juges met l'appellation au néant, ordonne que ce dont est appel sortira effet et néanmoins la condamnation principale demeurera réduite à trois cent dix sept livres quatre sols trois deniers en affirmant par la partie de Blanquart qu'ils lui sont bien et légitimement dus, condamne la partie de Liborel en l'amende de six livres et aux dépens de la cause d'appel, accorde la distraction d'iceux au procureur Corroyer.

POUR JOSEPH DEZOMBRE, p. 277-279

p. 278 *

La Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus de sept juges reçoit la partie de Lesage opposante au jugement du cinq février dernier faisant droit sur son opposition ordonne que led. jugement sera rapporté, au principal met l'appellation au néant ordonne que ce dont est appel sortira effet condamne la partie de Candelier en l'amende de six livres [...]

POUR LE PÈRE BERBIZOTTE, SUPÉRIEUR DU COLLÈGE DES PRÊTRES DE L'ORATOIRE D'ARRAS, p. 279-285

p. 279

Ils succédaient aux pères Jésuites ; cette société, écrit Guffroy avait toujours conduit « les pas de notre jeunesse dans la route de la science et dans le soulier de la VERTU ».

p. 285 *

La Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus de sept juges, reçoit la partie de Guffray opposante au jugement par défaut du treize mai dernier en payant les frais préjudiciaux donne acte à la partie de Derobespierre de l'appel incident par elle interjetée à la barre et de la consignation d'amende ès mains de l'huissier audiencier et sans avoir égard à l'appel interjeté par lad. partie de Guffroy faisant droit sur celui de lad. partie de Derobespierre met l'appellation et ce au néant : entendant, déboute la partie de Guffroy de ses demandes et la condamne aux dépens des causes principale et d'appel.

RÉPONSE POUR LE SUPÉRIEUR DE L'ORATOIRE AU PLAIDOYER DU SIEUR GILLET, p. 286-311

p. 288 (2)

Depuis cette époque cet Architecte a encore reçu six cens livres, en VERTU de cet acte ; | [...] Cette demande dût causer au Père Berbizotte autant de surprise que d'indignation, Il sçavoit qu'il y avoit eu une convention, en VERTU de laquelle le Sr. Gillet avoit reçu le paiement de ses salaires, Il sçavoit que depuis longtemps il étoit entièrement quitte avec cet Architecte, et qu'il lui avoit même payé au delà de ce qu'il lui devoit, mais il ne pouvoit pas alors prouver sa libération, parce qu'il ne pouvoit point rapporter la preuve de la convention à laquelle étoient relatifs les paiemens qu'il avoit faits.

p. 292

que le Sr. Gillet, qui devait regarder comme la plus importante de ses affaires ses relations avec la Maison de l'Oratoire, et qui par conséquent n'a jamais pu perdre de vue un seul instant la convention qui régloit ses prétentions contr'elle, et en VERTU de laquelle il travailloit et recevoit le prix de ses travaux ;

p. 293

En même-tems que le père Berbizotte parloit d'une Convention verbale, il en exposoit exactement la nature, et l'objet : il disoit qu'en VERTU de ce contrat le Sr. Gillet devoit recevoir 300 liv. par an, qu'il embrassoit indistinctement tous les travaux que cet Architecte pourrait faire pour les Oratoriens, et la représentation de cet acte le prouve ;

p. 294

Si l'on en croit le Sr. Gillet, il lui est dû 900 livres, en VERTU de la convention, pour les trois dernières années depuis 1780 jusqu'à 1783, époque de sa demande judiciaire, et de plus 1100 livres pour travaux qui n'auroient point été compris dans la convention.

p. 303

Le mot *conformément* renfermé dans cette réponse a paru au Sr. Gillet d'un favorable augure ; il trouve à ce mot une VERTU merveilleuse ;

p. 308 (2)

Il avoue, dit-il, positivement, dans plusieurs endroits de sa requête du 29 Avril, qu'il a

reçu du Père Berbizotte la somme de 1104 liv., dont 900 liv. pour trois années, en VERTU de la convention, et 204 liv. pour les travaux extraordinaires antérieurs à l'époque de cet acte. [...] Or, qu'il nous dise pourquoi, après avoir déclaré d'une manière si précise, jusqu'à ce moment, qu'il avoit reçu 900 liv. pour trois années, en VERTU de la convention, et 204 liv. pour les travaux antérieurs, il refuse si obstinément de faire encore la même déclaration :

POUR JEAN-PHILIPPES MOREL, p. 318-319

p. 319 *

La Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus de sept juges met l'appellation et ce au néant, émendant, décharge la partie de Blanquart des condamnations contre elle portées, condamne la partie de Derobespierre à paier à lad. partie de Blanquart la somme de soixante quinze livres pour le prix du cheval dont il s'agit avec intérêts à compter du jour de la demande judiciaire et à celle de Caudelier la somme de trente cinq livres pour les frais de fourrière dud. cheval avec intérêts à compter du jour de la demande judiciaire, condamne lad. partie de Derobespierre aux dépens des causes principale et d'appel envers toutes les parties même en ceux respectivement exposés entre elles.

POUR ANTOINE THÉODORE HYETTE, p. 321 *

La Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante-quatorze et au nombre de plus de sept juges avant faire droit, ordonne à la partie de Derobespierre de rapporter preuve dans le mois pardevant M^e Gosse Conseiller que le contract dont il s'agit a été passé au cabaret, qu'elle était ivre lors de la passation d'icelui, que la partie de Delegorgue et ses frères ont profité de l'état d'ivresse où ils l'avaient plongé par leurs obsessions, pour la faire consentir aud. contract, que le lendemain elle était encore ivre lorsque les frères de lad. partie de Delegorgue l'ont conduit chez le curé de Bapaume et qu'ils l'avoient enivré à cet effet, circonstances et dépen-

dances, lad. partie de Delegorgue admise en preuve contraire dans le même délai.

POUR JEAN-BAPTISTE GALLET ET BÉATRICE CAPRON, SA FEMME, p. 322-323

p. 323 *

La Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus de sept juges avant faire droit et sans préjudice à celui des parties sur le mis en fait de la partie de Blanquart qu'en mil sept cent soixante sept le corps de terre dont il s'agit était en trois solles, dénié par les parties de Derobespierre, appointe les parties, comme contraires à vérifier, dans le mois par devant M^e Wattalet conseiller circonstances et dépendances, à laquelle enquête il pourra être procédé même pendant les vacances prochaines.

RÉPLIQUE POUR DAME MARIE SOMMERVILLE, p. 337-403

p. 337

Cette Cause présente deux Questions principales. 1^o Une femme peut-elle être emprisonnée pour dettes, en VERTU du privilège des Villes d'arrêt?

p. 342

la fille Wallet, la veuve Goëmaert et Thomas Boursier, Créanciers des sommes modiques dont j'ai donné le détail, agissant sur le même plan que Panot, parce qu'ils étoient dirigés par la main qui ourdit toute cette trame, au mépris des délais qu'ils avoient aussi accordés à la Dame Mercer, firent à leur tour saisir les meubles, en VERTU des Mémoires sur lesquels ils appuyoient leurs créances.

p. 356-357

Je soutiens que les Habitants des Villes d'Arrêt en général, et surtout ceux de Saint-Omer en particulier, n'ont pas le droit de faire emprisonner les femmes en VERTU de la Loi privilégiée.

p. 370

mais en VERTU d'un titre, et après que le Juge l'a ordonné en connoissance de Cause.

p. 380 (2) (en note) *

Le premier Septembre 1693, le sieur Deryx, Conseiller, Médecin du Roi, fit arrêter à la Loi privilégiée la Demoiselle Isabelle Mora, se qualifiant dame Doctresse, pour la faire condamner au paiement de l'amende, par elle encourue en VERTU de l'Édit de 1692, pour avoir fait les fontions de Médecin, sans avoir présenté ses Lettres au dit sieur Deryx. [...] Voila quatorze femmes arrêtées en VERTU du Privilège de la Coutume ;

p. 382

Les Jurisconsultes qui ont défendu à Saint-Omer la cause de la dame Mercer m'attestent encore aujourd'hui qu'il est inouï qu'une personne de ce sexe ait été arrêtée dans cette Ville en VERTU de la Loi privilégiée ;

POUR ROBERT-FRANÇOIS DESHORTIES, p. 404

La Cour jugeant en dernier ressort en VERTU de l'attribution contenue en l'article dix de l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante quatorze et au nombre de plus de sept juges condamne la partie défailante à rapporter en dedans huitaine à la partie de Derobespierre la décharge de son cautionnement sinon à lui remettre la somme de douze cents livres pour se procurer lad. décharge condamne lad. Partie défailante aux dépens.

TOME III

V – ROBESPIERRE À UNE DAME (Carvin, le 12 juin 1783)

p. 26

Le criminel et le malade éprouvaient une égale frayeur à son aspect, et ce grand homme jouissait, en VERTU d'un double titre, du pouvoir le plus étendu qu'un homme ait jamais exercé sur ses compatriotes.

X - ROBESPIERRE À L'ABBÉ TOUQUES

p. 32

Un résignataire qui a pris possession d'un bénéfice situé dans le diocèse de Boulogne et en Artois, en VERTU de provisions de la Cour de Rome et sans lettres d'attaches d'après un simple arrêt d'exéquatur obtenu au Parlement de Paris, est attaqué par un dévolutaire qui s'est fait pourvoir sur ce motif ;

XVI – ROBESPIERRE À BUISSART (24 mai 1789)

p. 40

Il y a quatre jours que nos Commissaires sont nommés, en VERTU de la délibération dont je viens de parler, et elles ne sont point encore commencées, parce que la Noblesse a fait attendre les siens qui n'étoient pas encore nommés.

XXVIII - ROBESPIERRE À LA SAC DE CHALONS-SUR-MARNE

p. 69-70

mais, que pourront leurs coupables efforts contre cette sainte confédération de tous les amis de l'humanité et de la VERTU, prêts à mourir pour elle.

LIII – ROBESPIERRE AUX ADMINISTRATEURS DE LA VILLE D'AVIGNON

p. 97

Si vous êtes réduits à nous dénoncer encore ces armées de commis qui vous entourent, si les excès de la tyrannie fiscale profanent encore un territoire que votre VERTU a consacré à la liberté, vous en délivrer est la moindre des preuves que l'Assemblée nationale doit vous donner de sa reconnaissance et de celle de la nation.

LXX - ROBESPIERRE À LA MUNICIPALITÉ DE MARSEILLE (Paris, le 24 mai 1791)

p. 106

Magistrats vertueux d'un peuple digne de la liberté, une seule pensée me console et doit vous consoler aussi : votre patriotisme, votre courage, votre VERTU sont au-dessus de toutes les calomnies, au-dessus de tous les événements.

LXXXVIII - ROBESPIERRE AU MAIRE DE MARSEILLE (Sans date, reçue le 27 juillet 1791)

p. 118

Au milieu des factions qui menacent la liberté, au sein des persécutions qu'éprouvent quelques fois ses défenseurs, il est doux de penser qu'il est des lieux, où la VERTU et les lumières des bons citoyens lui assurent un triomphe immortel sur ses perfides ennemis.

CXVII - ROBESPIERRE À L'AUTEUR DU « COURRIER DES 83 DÉPARTEMENTS »

p. 136

Que notre union repose sur la base sacrée du patriotisme et de la VERTU ;

CLXVIII - ROBESPIERRE À AIGOIN

p. 168

Vous partagez avec tous les vrais amis de la république et de la VERTU des disgrâces que vous essuiez.

CCXXXVI - LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À L'ARMÉE (4 brumaire an II, 25 octobre 1793)

p. 203

Que les tirans et les esclaves disparaissent de la terre, qu'il n'y reste plus que la justice, le bonheur et la VERTU.

TOME III – APPENDICE

VIII - ROBESPIERRE AU CLUB DES AMIS DE LA CONSTITUTION D'AVIGNON (Paris, 25 décembre 1790)

p. 17

Qu'il continue de faire triompher autant qu'il est en lui, la cause de la VERTU et de l'humanité, qu'il ranime dans le cœur des Français eux-mêmes la flamme céleste de la liberté, que pour prix du salutaire exemple qu'il a donné aux hommes, sa gloire soit à jamais égale à son bonheur ;

IX - ROBESPIERRE À LA MUNICIPALITÉ D'AVIGNON (3 janvier 1791)

p. 20

Si vous êtes réduits à nous dénoncer encore les vexations des armées de commis qui vous entourent, si les excès de la tyrannie fiscale profanent encore un territoire que votre VERTU a consacré à la liberté, vous en délivrer promptement est la moindre des preuves que l'assemblée nationale doit vous donner de sa reconnaissance et de celle de la nation.

XV - LA SAC, SÉANTE AUX JACOBINS DE PARIS, À LA SOCIÉTÉ DE STRASBOURG QUI LUI EST AFFILIÉE (Paris, le 22 février 1792 l'an II de la liberté)

p. 26

Les effets du patriotisme sont des succès, les défaites mêmes de la VERTU qui combat pour l'humanité sont des titres de gloire ;

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 1 (19 mai 1792)

p. 6, EXPOSITION DE MES PRINCIPES, p. 5-15

Sans doute, si elle eût alors déployé un grand caractère, si un homme de génie et de VERTU s'étoit élevé dans son sein, pour lui présenter le tableau des décrets qui démentoient la déclaration des droits, et violeient les principes fondamentaux de la constitution ;

p. 9 (en note)

Ce n'est point un vain mot que la République ; c'est le caractère des citoyens, c'est la VERTU, c'est-à-dire l'amour de la patrie, le dévouement magnanime qui confond tous les intérêts privés dans l'intérêt général <...>

p. 37, RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE AUX DISCOURS DE MM. BRISSOT ET GAUDET (sic) DU 25 AVRIL 1792, [...], p. 28-46

et qui ne sait avec quel acharnement ils ont persécuté la VERTU et le génie de la liberté dans la personne de ce Jean-Jacques dont j'aperçois ici l'image sacrée, de ce vrai philosophe qui seul, à mon avis, entre tous les hommes célèbres de ce tems-là, mérita ces honneurs publics prostitués depuis par l'intrigue à des charlatans politiques et à de méprisables héros.

p. 41

qu'il ne lui étoit pas permis de dénoncer directement les délits ordinaires, et que son ministère se bornoit à donner son avis sur les affaires renvoyées au tribunal criminel en VERTU des décisions du juré d'accusation ;

N° 2 (24-25 mai 1792)

p. 64, NOUVEL ATTENTAT CONTRE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE ET CONTRE LES DROITS DU PEUPLE, p. 61-65

je regrette ces tems où les fidèles représentants de la nation, armés de toute la force de l'opinion publique, pouvoient déployer toute leur énergie et toute leur VERTU ;

p. 67, EMPRISONNEMENT DE M. LE COINTRE,

p. 65-69

c'est au moment où la VERTU est dans la disgrâce, que les citoyens doivent lui porter des hommages que briguent le charlatanisme des petits talents, et la stérile faconde des orateurs sans arme.

p. 68

il est trop vrai que la persécution sera toujours le sceau qui marquera aux yeux des siècles la VERTU pure et éprouvée ;

p. 72, *Assemblée Nationale, Décret du jeudi 17 mai 1792*, p.71-72

Et il fera connoître en VERTU de quels ordres et d'après quelles lois les dites dépenses ont été ordonnées dans son département.

N° 3 (31 mai 1792)

p. 78, *CONSIDÉRATIONS SUR L'UNE DES PRINCIPALES CAUSES DE NOS MAUX*, p. 77-99

Quelle carrière ouverte au génie et à la VERTU !

p. 81

Ce sont ceux-là qui veulent allier la bienveillance du peuple avec les faveurs du pouvoir exécutif, la gloire avec l'infamie, les jouissances du vice avec les plaisirs de la VERTU.

p. 93

Qui ne sent que la VERTU sévère ne peut avoir cette influence qu'à la cour ;

p. 100, *COUP D'ŒIL SUR LA SÉANCE PERMANENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE*, p. 99-101

La prudence, le bons sens peuvent prévenir les tempêtes politiques : mais lorsqu'elles grondent, il n'est donné qu'au courage et à la VERTU de leur résister.

N° 4 (7 juin 1792)

p. 113 (4), *OBSERVATIONS SUR LES CAUSES MORALES DE NOTRE SITUATION ACTUELLE*, p. 109-119

il en est de même, en sens contraire, de la VERTU. Dès le moment où elle vient à embrasser l'humanité entière, elle devient suspecte. [...] C'est que la VERTU privée n'allarme point les hommes puissans, et que la VERTU publique attaque directement leur foiblesse, leur orgueil et leur despotisme. | [...] qu'il se montre à vous environné de la force et de la puissance, vous vous prosternez devant lui, et vous l'adorez comme la VERTU.

p. 120, *DES FÊTES NATIONALES ET DES HONNEURS PUBLICS*, p. 119-127

Dans les états libres où le peuple est le souverain, leur unique objet doit être de l'honorer, de former les âmes des citoyens à la VERTU, c'est-à-dire à l'amour de la patrie et de

la liberté.

p. 124

Quel perfide système, inventé sans doute par l'intérêt personnel, de dénaturer toutes les idées du peuple, en mettant sur la même ligne le génie et la médiocrité, l'intrigue et la VERTU, le faux civisme et le généreux amour de la patrie!

p. 125

Lisez, entr'autres, une pétition présentée le 2 mars à l'Assemblée nationale par des citoyens estimables de quarante communes voisines d'Etampes, qui n'ont d'autre intérêt dans cette affaire que celui de la vérité et de la justice, au nombre desquels est un curé vénérable dont vous serez forcés de respecter le courage et la VERTU ;

p. 134, *PÉTITION DE QUARANTE CITOYENS DES COMMUNES DE MAUCHAMP, SAINT-SULPICE DE FAVIÈRES, BREUILLET, SAINT-YON, CHAUFFOUR ET BREUX, VOISINES D'ETAMPES, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE*, p. 128-135

Et pour cela, Messieurs, hâtez-vous de nous rallier autour d'un génie puissant et impartial qui nous éclaire tous sur nos devoirs, et qui nous porte tous à de généreux sentimens de VERTU.

N° 5 (15-17 juin 1792)

p. 148, *SUR LE RESPECT D'UN AUX LOIS ET AUX AUTORITÉS CONSTITUÉES*, p. 144-149

que, si c'est un crime d'attenter à la propriété des individus, ce n'est point une VERTU de ravir celle des nations ;

p. 152, *SAC* (Séance du 13 juin 1792), p. 150-156

Je crois, au contraire que le salut public n'est attaché à la tête d'aucun ministre, mais au maintien des principes, du progrès de l'esprit public, à la sagesse des lois, à la VERTU incorruptible des représentans de la nation, à la puissance de la nation elle-même.

p. 163, *LAURENT LECOINTRE, DÉPUTÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE À CARITAT, DIT CONDORCET, AUTEUR DE LA CHRONIQUE DE PARIS*, p. 162-164 *

Vous dites, que ces monumens de sa VERTU dureront un peu plus que les discours et les écrits de M. Lecoindre.

N° 6 (22-23 juin 1792)

p. 184, *RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE, CITOYEN FRANÇAIS A MONSIEUR LAFAYETTE, GÉNÉRAL D'ARMÉE*, p. 165-190
ils déclarent cette monstrueuse réunion, que les sots regardèrent, sur leur parole, comme un acte de VERTU et qui, aux yeux des citoyens éclairés, ne paroissoit qu'une conspiration redoutable contre la liberté.

N° 7 (29-30 juin 1792)

p. 208, *DEUXIÈME LETTRE DE M. ROBESPIERRE À M. LAFAYETTE SUR LES LETTRES DE M. LAFAYETTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU ROI*, p. 195-219
Quel absurde galimathias, dicté à-la-fois par la sottise et par la mauvaise foi, pour dire qu'il existe, dans toutes les parties de l'empire français, des citoyens de toutes les conditions, sans aucunes autres liaisons entr'eux, qui, en VERTU du droit que la constitution leur donne, se rassemblent quelques jours par semaine, dans un lieu déterminé, avec le public, pour s'instruire mutuellement des événemens qui intéressent le salut de la patrie et de la liberté, dont le régime n'est autre chose, que les règles nécessaires, pour conserver quelque ordre dans une réunion d'hommes, quelle qu'elle soit, et pour ne point admettre dans leur sein les ennemis de la révolution ;

p. 214
De quel droit nous croit-il donc assez stupides, pour être éblouis de sa gloire américaine, au point de regarder comme l'effort d'une VERTU sublime ce qui n'est que l'ouvrage de la fortune, de la faveur des rois, d'une ambition vulgaire, et peut être même, un peu de la gazette?

N° 8 (5 juillet 1792)

p. 228-229, *RÉFLEXIONS SUR LA MANIÈRE DONT ON FAIT LA GUERRE*, p. 225-232
et si le peuple français n'avoit pas assez de VERTU, pour se sauver lui-même, j'oserois encore me reposer de son salut sur l'excès de vos crimes ;

p. 231 (2)
Nous avons confié notre fortune aux brigands qui nous avoient tant de fois dépouil-

lés, notre bonheur et notre liberté aux éternels ennemis de l'égalité et de la VERTU. [...] Comme ils affectent de donner à l'opulence tous les droits de la VERTU, et d'associer à l'idée de la pauvreté laborieuse, celle de tous les vices !

p. 241, *SUR LA TACTIQUE DU GÉNÉRAL LAFAYETTE*, p. 233-243
La VERTU populaire et la raison publique déconcertèrent ses projets et les efforts même de ses émissaires.

p. 251, *AUX AMIS DE LA CONSTITUTION, SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES* (26 mars 1792), p. 244-253
Le patriotisme n'est que la VERTU dans tout son éclat, et la nature humaine, dans toute sa dignité.

p. 252 (3)
Alors même, il ne blasphème point encore contre la VERTU : le héros de la liberté expirant, est plus grand, plus heureux que le tyran, élevé sur un char de triomphe : sa mémoire sera respectable et chère à la dernière postérité [...] Réalisez le vœu de Platon, lorsqu'il s'écrioit: « Oh! si la VERTU pouvoit se montrer toute nue, aux regards des mortels, de quel brûlant amour elle embraseroit tous les cœurs ! » [...] comptez tous les traits héroïques que la révolution a produits : et croyez à la VERTU.

N° 9 (14 juillet 1792)

p. 258 (2), *AUX FÉDÉRÉS*, p. 255-260
Que l'honneur d'accueillir la VERTU, soit réservée à la VERTU seule.

p. 272, *OPINION DE J. M. COLLOT – D'HERBOIS. SUR LES COUPABLES DÉMARCHES DU GÉNÉRAL LAFAYETTE*, p. 262-274 *
La VERTU, quoique simple et modeste, peut acquérir de la célébrité ;

N° 10 (25 juillet 1792)

p. 290, *PÉTITION DES FÉDÉRÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE*, p. 287-294
car, un homme libre vaut mieux que cent esclaves ; et la destinée du crime est de trembler devant la VERTU.

p. 296, *SUR LA FÉDÉRATION DE 1792*, p. 294-300 il seroit plus impolitique encore, de vouloir réclamer, par des moyens en apparence in-constitutionnels, ce qu'on a le droit d'exiger, en VERTU du texte formel de la constitution.

p. 299
J'en ai vu moi-même de sinistres exemples dans cette révolution, qui plus qu'aucune autre a montré la VERTU du peuple et la scélératesse de ses oppresseurs.

p. 305 (2), *DÉCRET SUR LA RÉBELLION DE LAFAYETTE*, p. 301-307
Montesquieu a dit que la VERTU étoit le principe du gouvernement républicain, l'honneur celui de la monarchie, la terreur celui du despotisme. [...] comment refuser son hommage au génie de ces grands politiques, qui, en répandant, sur toute la surface de l'empire, des libelles payés du trésor du peuple, et en violant le secret de la poste, pour intercepter les écrits utiles, et même la correspondance des patriotes, ont pu changer la vérité en mensonge, la sagesse en folie, la VERTU en crime !

p. 305-306
Quels hommes d'état, que ceux qui ont presque ramené l'estime au crime et à l'opulence, et accablé l'indigence et la VERTU, sous le poids du mépris et de l'oppression!

N° 11 (5 août 1792)

p. 320, *DES MAUX ET DES RESSOURCES DE L'ÉTAT*, p. 317-334
Il n'y a d'exception à cette règle, tout au plus, que pour ces hommes d'un grand caractère, et d'une haute VERTU, que l'on ne trouva jamais, ou presque jamais sur un trône.

N° 12 (20 août 1792)

p. 360, *SUR LES ÉVÉNEMENTS DU 10 AOÛT 1792*, p. 350-360
ne confiez point à l'intrigue, à l'ambition, à l'égoïsme, l'ouvrage de la VERTU et du génie.

p. 366, *PÉTITION PRÉSENTÉE À L'ASS EMBLÉE NATIONALE AU NOM DE LA SECTION DE LA PLACE VENDÔME*, p. 366-368 *
Misérables hypocrites, gardez vos richesses qui vous tiennent lieu d'âme et de VERTU ;

Première série

N° 1 (30 septembre 1792)

p. 17 (2), *EXPOSÉ DES PRINCIPES ET BUT DE CETTE PUBLICATION*, p. 15-21
Ce n'est point un vain mot qui constitue la république, c'est le caractère des citoyens. L'âme de la république, c'est la VERTU ; | [...] De là, les diverses métamorphoses de tant de personnages, dont la VERTU civique expiroit, au moment où elle commençoit à contrarier leurs spéculations ambitieuses.

p. 19
Quelle étoit la cause de cette fatale erreur ? C'est que les législateurs étoient des hommes qui prenoient conseil de leurs passions ou de leurs préjugés pour exécuter l'ouvrage de la raison et de la VERTU.

p. 23, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE DEPUIS LE PREMIER MOMENT DE SA SESSION*, p. 21-32 *
Les citoyens qui auront besoin de lui iront le trouver tantôt au premier, tantôt au quatrième ; c'est là que loge la VERTU.

p. 24
Kersaint dans les transports de son enthousiasme, s'élançait de sa place, pour déclarer qu'il se repent d'avoir, le matin, appelé Danton *factieux* dans la salle des Thuilleries, et pour rendre un hommage public à sa VERTU.

N° 5 (15 novembre 1792)

p. 58, *SUR LE PARTI À PRENDRE À L'ÉGARD DE LOUIS XVI*, p. 56-64
et l'admiration des siècles ne met-elle pas ces actions courageuses au rang des traits les plus sublimes de la VERTU ?

p. 63
Or, pour rassurer le peuple français contre les dangers de ces tentations puissantes, il ne faut rien moins sans doute que le nombre et la VERTU des représentants de la nation ;

N° 6 (22 novembre 1792)

p. 77, *DES PAPIERS PUBLICS*, p. 75-77
jamais tyran ne se joua plus insolument de l'honneur, de la liberté des citoyens, et ne proscrivit, avec plus de force, la VERTU républicaine.

p. 93 (2), *SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE (18-30 octobre 1792)*, p. 77-96 *

Roux de la Haute-Marne, déclare les réclamations de Chabot et de Cambon *insidieuses*, et tendantes à altérer la confiance de la nation, dans la VERTU, c'est-à-dire, dans la personne de Rolland. | [...] * Buzot demande que la Convention, en VERTU de sa toute puissance, décrète elle-même la suspension de cet envoi.

p. 95

La Convention nationale, en VERTU des pouvoirs qui lui ont été donnés par le peuple, se constitue en cours de justice pour le jugement des conspirateurs.

N° 7 (29 novembre 1792)

p. 115, *RÉPONSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À JÉRÔME PETION*, p. 97-115

Vous leur avez sacrifié votre gloire. Plaise au ciel que vous réserviez au moins votre VERTU.

N° 8 (6 décembre 1792)

p. 117, *OBSERVATIONS SUR LE PROJET ANNONCÉ, AU NOM DU COMITÉ DES FINANCES DE SUPPRIMER LES FONDS AFFECTÉS AU CULTE, ADRESSÉES À LA CONVENTION NATIONALE*, p. 116-121

et il ne reste plus guère dans les esprits que ces dogmes imposants qui prêtent un appui aux idées morales, et la doctrine sublime et touchante de la VERTU et de l'égalité que le fils de Marie enseigna jadis à ses citoyens.

p. 117-118

on le conçoit, mais les hommes, qui, étrangers à leurs méditations profondes, ont appris à confondre les motifs de la VERTU avec les principes de la religion, ne peuvent voir sans effroi le culte sacrifié par le gouvernement à des intérêts d'une autre nature.

p. 118 (2)

Si vous voulez être heureux et libre, il faut que le peuple croie à sa propre VERTU ; [...] mais chaque siècle a ses erreurs et sa foi-

blesse ; et quel que soit notre enthousiasme, nous ne sommes point encore arrivés aux bornes de la raison et de la VERTU humaine ;

N° 9 (13 décembre 1792)

p. 130, *EXTRAIT DE LA LETTRE DE DUBOIS CRANCÉ À SES COMMETTANS*, p. 130-135 *

celui-ci a l'aspérité de la VERTU, ou le masque du jour.

p. 131

Comment se fait-il qu'après la fatale expérience que nous venons de faire du danger de l'idolâtrie, on ose prôner, avec tant d'affection, la VERTU de Rolland dans les 84 départements.

N° 10 (13-15 décembre 1792)

p. 142 (2), *DEUXIÈME LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE EN RÉPONSE AU SECOND DISCOURS DE JÉRÔME PETION*, p. 140-159

Je sais bien que ce n'étoit pas là votre intention, ni votre calcul ; vous ne faisiez en cela que suivre l'instinct de votre prudence ordinaire ; et je suis bien loin de vouloir transformer une VERTU en défaut. | [...] Ainsi, vous vous sentiez tellement enclin à vous opposer à l'insurrection du peuple contre la tyrannie armée pour l'égorger, que vous ne connoissiez pas d'autre moyen de résister à cette tentation, que de vous faire garder chez vous. Il faut convenir qu'il y a là au moins de la VERTU.

p. 156

et je suis convaincu que la fortune et l'intrigue ont fait plus de héros, que le génie et la VERTU.

N° 11 (20 décembre 1792)

p. 169, *DE L'OSTRACISME*, p. 168-169

L'ostracisme paroissoit être une précaution de la liberté ombrageuse, contre l'ascendant de la VERTU même.

p. 179, *SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE*, p. 171-181

Il veut que les citoyens ne puissent assister aux séances de l'assemblée qu'en VERTU de billets expédiés par les députés, ou délivrés dans les sections de Paris.

Deuxième série

N° 1 (5 janvier 1793)

p. 193-194, LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À MM. VERGNIAUD, GENSONNÉ, BRISSOT ET GUADET SUR LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU JUGEMENT DE LOUIS CAPET, p. 189-204

Ce n'est point de la VERTU des représentants, qu'on peut appeler : mais de leur lâcheté ou de leur corruption.

p. 199 (3)

Vous avez sur-tout réuni toutes vos forces, pour réfuter une vérité historique, qui a d'abord saisi tous les esprits : la VERTU fut toujours en minorité sur la terre. Adorateurs passionnés de la VERTU, vous vous êtes écriés au blasphème. [...] Je ne puis convenir avec vous, que la majorité de ceux qui gouvernent, de ceux qui représentent le peuple, dans quelque pays du monde connu que ce puisse être, soient des modèles de VERTU.

p. 200 (4)

Car, à coup sûr, je ne connois point la VERTU qui se fabrique dans vos manufactures de panégyriques et de libelles, et que vous distribuez libéralement entre vous. [...] Le peuple veut toujours le bien public, parce qu'il est le peuple ; il n'a pas même besoin de VERTU, pour être juste ; [...] c'est ici qu'il faut de la VERTU, c'est-à-dire, une ame élevée et un caractère ferme, dirigé par des lumières suffisantes. [...] jusques-là vous répondrez difficilement à cette observation bien simple : « Si la VERTU domine sur la terre, pourquoi la terre est-elle peuplée de tyrans et d'esclaves ? »

N° 2 (10 janvier 1793)

p. 222, OPINION DE CAMILLE DESMOULINS, DÉPUTÉ DE PARIS À LA CONVENTION NATIONALE, SUR LA QUESTION DE L'APPEL AU PEUPLE, DANS LE PROCÈS DE LOUIS XVI, p. 211-223 *

Il ne falloit pas être bien clairvoyant pour deviner le ravage que feroit dans l'assemblée ce décret qui, après la clôture de la Convention, interdisoit le député de toute fonction publique, puisque la VERTU même est mercenaire, et que la religion ne fait marcher ses saints même dans la voie étroite, qu'en leur montrant le ciel.

N° 3 (25 janvier 1793)

p. 227, A PROPOS DE L'EXÉCUTION DU ROI ET DU MEURTRE DE LE PELETIER, p. 226-229

la majorité de la Convention demeura inébranlable dans ses principes, et le génie de l'intrigue céda au génie de la liberté et à l'ascendant de la VERTU.

N° 4 (30 janvier 1793)

p. 245, [RÉPERCUSSIONS DES ÉVÈNEMENTS DE LA GUERRE SUR LA LIBERTÉ], p. 243-246

Jusques ici le peuple a fait des miracles, en luttant contre la corruption ou contre la foiblesse de ses représentants : que ne feroit-il pas, si leur VERTU secondait une fois la sienne !

p. 247, TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE. JUGEMENT DE LOUIS CAPET, p. 246-264

Il falloit voir cet homme, revêtu dans ce moment d'un costume extraordinaire pour afficher la pauvreté, citant à la tribune sa prétendue misère, pour garant de sa VERTU, pleurant sur les maux que la mort de Louis devoit attirer sur la France, et nous prédisant tous les fléaux qu'ils se proposoit de nous susciter, de concert avec nos ennemis.

p. 263

Il demande que les honneurs du Panthéon soient décernés à Pelletier, pour expier les hommages rendus par l'intrigue à des charlatans dont on a d'autant plus vanté les talents, qu'il étoit impossible de louer leur VERTU, tel que Mirabeau : mais sur-tout pour affermir la république naissante, en honorant son premier martyr, et pour venger le patriotisme calomnié et assassiné dans sa personne.

N° 5 (5 février 1793)

p. 266, [EXAMEN DE LA SITUATION APRÈS LA DÉCLARATION DE GUERRE À L'ANGLETERRE], p. 265-273

enchaîner l'ambition et la cupidité ; secourir la misère ; encourager le patriotisme, et protéger la VERTU républicaine.

p. 268

Qui a voulu nous faire un crime et un titre d'opprobre de ce grand acte de justice et de VERTU républicaine ?

N° 6 (15-20 février 1793)

p. 284-285, *OBSERVATIONS SUR UNE PÉTITION RELATIVE AUX SUBSISTANCES PRÉSENTÉE A LA CONVENTION LE 12 FÉVRIER, L'AN 2^e, DE LA RÉPUBLIQUE*, p. 283-287
Ce génie malfaisant, digne d'être vanté par tous les ennemis de la VERTU, qui bannit de l'Angleterre tous les français patriotes, tandis que nous ouvrons généreusement notre sein à tous les espions et à tous les assassins qu'il entretient au milieu de nous, n'a pu sauver le tyran par son or ni par ses intrigues ;

p. 285
Je crois à la VERTU du peuple magnanime, qui, calme, en dépit de sa misère, ne s'est levé que pour sauver la liberté : mais je ne crois pas au civisme de certains individus qui, poussés par les ennemis de la patrie et des patriotes, affectent d'employer des expressions dures et indécentes, pour fournir un nouvelle matière aux calomnies dirigées si long-tems contre la république naissante.

p. 289, *LES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DE PARIS À LEURS COMMETTANS*, p. 287-291
nous respectons la VERTU, même dans ses erreurs politiques ;

p. 289-290
Il n'est pas impossible que ceux qui se sont toujours efforcés d'anéantir les principes de la liberté, prennent le parti de les outrer dans certaines occasions où ils ne peuvent s'appliquer, pour les décréditer ou pour en faire un prétexte de désordre et d'anarchie, il ne seroit pas impossible que ceux qui ont toujours cherché à avilir le peuple, voulussent pousser son mécontentement jusqu'à l'excès, et égarer sa VERTU même, pour persuader au monde que la portion de la société opprimée par le despotisme, n'est faite que pour servir et pour ramper.

N° 6 (15-20 février 1793)

p. 293, *OBSERVATIONS SUR LE PLAN D'ORGANISATION DE L'ARMÉE, PROPOSÉ PAR DUBOIS-CRANCÉ AU NOM DU COMITÉ MILITAIRE*, p. 292-296
depuis que l'amour de la patrie a remplacé l'amour des roix, et que la VERTU républicaine a succédé au point d'honneur.

N° 7 (fin de février 1793)

p. 304, *SUR LA SITUATION DES AFFAIRES PUBLIQUES*, p. 302-305
Depuis cette époque, un grand nombre de ceux qui blasphémoient contre la république, ont été réduits à lui rendre hommage, comme l'hypocrisie rend hommage à la VERTU, en adoptant ses formes, et en balbutiant son langage.

p. 308 (2), *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE*, p. 307-320 *
il les accuse enfin d'avoir traité en ennemis les citoyens qui osoient soupçonner la VERTU de Rolland. [...] * Il pense que le moment où la VERTU républicaine vient de recevoir les glorieux tributs de la douleur et de la reconnaissance nationale, est celui de demander la révocation d'un décret qui, quoiqu'insignifiant, sembloit caresser encore le calomniateur de tous les patriotes, l'agent de tous les intrigans, et le protecteur de tous les assassins de la liberté.

p. 315
V. Le ministre de la guerre sera chargé de présenter à la Convention les comptes des dépenses qu'il aura faites en VERTU du présent décret.

p. 316
Le conspirateur Diétrich, traduit devant le tribunal de Besançon, en VERTU d'un décret de la Convention nationale, décline la juridiction de ce tribunal, sous le prétexte qu'il est prévenu contre lui ;

N° 8 (2-5 mars 1793)

p. 336, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE*, p. 328-339
VII : Les adjoints seront responsables chacun en leur partie. Ils ne pourront être destitués qu'en VERTU d'un arrêté du conseil exécutif.

N° 9 (6 avril 1793)

p. 341, *SUR LES TROUBLES DE PARIS*, p. 340-345
ils ont été démasqués, déclarés traîtres à la patrie ; et l'Europe a vu toute la turpitude de ces ridicules idoles, vantées jadis par les sots et par les frippons, comme les modèles de la VERTU civique.

p. 355 (2), *COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE AUX JACOBINS DE PARIS, PAR LES SANS-CULOTTES DE MANOSQUE, LE 22 MARS 1793, L'AN SECONDE DE LA RÉPUBLIQUE*, p. 354-356 *
Jusqu'à quand la VERTU essuyera-t-elle des contradictions ? | [...] vous avez leur confiance, parce que votre VERTU la leur a arrachée : continuez à soutenir la sainte montagne, qui s'oppose sans cesse aux efforts iniques de nos tyrans conventionnels.

TOME VI

ÉTATS GÉNÉRAUX

Séance du 18 mai 1789

SUR LES CONFÉRENCES ENTRE LES TROIS ORDRES, p. 22-25

p. 23 (en note), *Lettre de Robespierre à Buisart* (24 mai 1789)
« Il y a quatre jours que nos commissaires sont nommés en VERTU de la délibération dont je viens de parler. »

Séance du 18 novembre 1789

SUR LE NOMBRE DES MEMBRES DES ASSEMBLÉES ÉLECTORALES, p. 140

p. 140, *Le Point du Jour*, t. IV, n° 139, p. 215-216 **
La VERTU, disoit-il, n'a pas besoin d'être entourée de témoins, mais la corruption a besoin d'un grand nombre de surveillants.

Séance du 19 novembre 1789

SUR L'AFFAIRE DES ÉTATS DU CAMBRÉSIS, p. 143-151

p. 145, *Bulletin de l'Assemblée nationale*, t. 11, n° 98, p. 6
Il agit en VERTU des fonctions qu'il tient d'un régime dont ce même peuple a voulu que la destruction fût demandée.

Séance du 23 décembre 1789

SUR LE DROIT DE VOTE DES COMÉDIENS ET DES JUIFS, p. 167-170

p. 168, *Le Point du Jour*, t. V, n° 168, p. 226
Rendons les au bonheur, à la patrie, à la VERTU en leur rendant la dignité d'hommes et de citoyens ;

Séance du 25 janvier 1790

SUR LES CONDITIONS DE CENS EXIGÉES DES CITOYENS ACTIFS, p. 200-213

p. 208, *Assemblée nationale* (Beaulieu), t. I, 82^e séance, p. 7, et 83^e séance, p. 3
Quelqu'en puisse être le sort, il n'en aura pas moins de droit à la reconnaissance des talens et de la VERTU.

Séance du 30 janvier 1790

SUR LE MAINTIEN DES ANCIENNES FORMES POUR LA PERCEPTION DES IMPÔTS, p. 214-216

p. 214-215, *Gazette nationale ou Le Moniteur universel*, n° 31, p. 12

que les Receveurs actuels, en VERTU des Loix anciennes, qui n'étoient pas abrogées, pourroient continuer la perception, et qu'il ne leur falloit pas, à cet égard, une autorisation plus formelle.

Février 1790

SUR LE DROIT DE TRIAGE, p. 217-226

p. 225, *Motion au nom de la Province d'Artois et des Provinces de Flandre, de Hainaut et de Cambrais pour la restitution des Biens Communaux envahis par les Seigneurs*

N'est-ce pas à titre de Seigneurs, n'est-ce pas en VERTU de la puissance féodale, que l'on s'est emparé des biens que nous réclamons ?

Séance du 22 février 1790

SUR LES TROUBLES DES CAMPAGNES, p. 237-268

p. 265, *Le Nouvelliste national*, t. II, n° 88, p. 219 ; *Annales patriotiques et littéraires*, n° 144, 23 février 1790

le nouveau pouvoir pèsera plus que l'ancien sur la tête du peuple, et la Constitution que vous avez fondée, pour son bonheur, et en VERTU de sa souveraineté, sera détruite.

p. 267, *Courier de Lyon*, n° 50, p. 415

et la constitution que vous avez fondée pour son bonheur et en VERTU de sa souveraineté, sera détruite.

Séance du 4 mars 1790, 1^{ère} intervention

SUR LE DROIT DE TRIAGE, p. 271-280

p. 277, *Journal des États généraux* (Le Hodey), t. IX, p. 132

On ne doit pas dire : votre décret aura-t-il un effet rétroactif, mais bien l'invasion des biens communaux par les seigneurs en VERTU du droit de triage sera-t-elle consacrée ?

p. 278 **

L'opinant a conclu par demander que les biens communaux, dont les communautés avaient été dépouillées, en VERTU du droit de triage, depuis quarante ans, fussent réintégréés dans leurs biens.

Séance du 13 mars 1790

SUR LA LIBÉRATION DES DÉTENUS PAR LETTRES DE CACHET, p. 282-284

p. 282 (2), *Gazette nationale ou Le Moniteur universel*, n° 74, p. 303 ; *Bulletin de l'Assemblée nationale*, n° 202, p. 4

En VERTU de quoi ont-ils été privés de leur Liberté ? En VERTU d'un acte illégal.

Séance du 30 mars 1790

SUR L'EXÉCUTION DES JUMENTS PRÉVÔTAUX, p. 305-319

p. 310, *Le Point du jour*, t. VIII, 8 avril 1790 voilà les seules armes par lesquelles vous pouvez triompher de tous les ennemis de la liberté et de la VERTU.

SAC

Séance du 26 avril 1789

DISCOURS DE BIENVENUE À LA DÉPUTATION CORSE, PRONONCÉ PAR ROBESPIERRE, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ, p. 332-333

p. 333

et que ses lâches ennemis pâlisent d'effroi, à la vue de cette sainte confédération qui, d'une extrémité de l'Europe à l'autre, doit rallier sous ses étendards tous les amis de la raison, de l'humanité, de la VERTU.

Séance du 15 mai 1790

SUR L'ATTRIBUTION AU ROI DU DROIT DE PAIX ET DE GUERRE, p. 356-362

p. 362, *Journal ou Annales de Normandie*, n° 61, p. 267-268

On vous dit que les impôts ne pouvant être perçus qu'en VERTU d'un décret des Représentans de la Nation, l'Assemblée Nationale pourra refuser les subsides : mais à quoi servira ce décret?

Séance du 18 mai 1790

SUR L'ATTRIBUTION AU ROI DU DROIT DE PAIX ET DE GUERRE (suite), p. 363-371

p. 369, *Gazette universelle*, 19 mai 1790, p. 684 ; *Journal de la Liberté*, t. 1, n° 7, p. 113

On vous dit que les impôts ne pouvant être perçus qu'en VERTU d'un décret des Représentans de la nation, l'assemblée nationale pourra refuser les subsides ;

Séance du 28 juillet 1790 (suite)

SUR LA DÉNONCIATION DE MIRABEAU CONTRE LE PRINCE DE CONDÉ, p. 489-493

p. 492, *Les Révolutions de France et de Brabant*, t. III, n° 36, p. 581-582 et 585 * mais, quoi qu'il pense, j'ai peine à croire qu'un homme tel que *Mirabeau*, lors même que la femme de *Putiphar*, le tiroit par son manteau de toutes ses forces, et faisoit briller l'or à ses yeux, n'ait pas conservé quelque arrière-pensée pour la VERTU et la liberté.

Séance du 23 août 1790

SUR LA MISE EN ACCUSATION DE L'ABBÉ PERROTIN, p. 513-521

p. 515-516, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 236, p. 974-975

J'en veux moins aux hommes qui, par un enthousiasme romanesque justifient leur attachement à d'anciens principes qu'ils ne peuvent abandonner qu'à ceux qui couvrent des desseins perfides sous les dehors du patriotisme et de la VERTU.

p. 516

Le sentiment de l'humanité lui défend de repousser celui qui s'est jetté dans ses bras, et cet homme est plus près du vice que de la VERTU, s'il dénonce celui qui est venu chercher un asyle dans sa maison.

p. 518, *Courier Français*, t. VI, suppl. au n° 234, p. 2 ; *Journal des Débats*, t. II, p. 7

Un homme qui menaceroit celui qui lui demande un asyle, d'aller le dénoncer, seroit plus près du vice que de la VERTU.

p. 518, *Journal des Etats Généraux (Le Hodey)*, t. XV, à la date s'il l'avoit fait, il auroit été plus près du crime que de la VERTU ;

Séance du 4 octobre 1790

SUR LES DOMAINES NATIONAUX RÉSERVÉS AU ROI, p. 548

L'Ami du Roi (Royou), t. I, n° 1939. p. 3 *
sur la motion de M. Robespierre, afin que
l'Europe ne pût pas s'y tromper, et s'imaginer
qu'un peuple libre laissoit à son roi le choix
de ses maisons de plaisance, après ces mots,
réservés au Roi, on a eu soin d'ajouter, *en VERTU*
des décrets de l'assemblée.

Séance du 9 novembre 1790

SUR LE TRIBUNAL DE CASSATION, p. 571-582

p. 572, *Gazette nationale ou Extrait <...>*, t.
XII, p. 245
j'ajoute qu'il est facile de voir qu'une dispo-
sition, qui place un ministre du Roi dans un
sanctuaire de la justice, ouvre les portes de ce
sanctuaire à l'intrigue et à la cabale, comme
j'ai prouvé qu'elle les fermeroit à la VERTU.

Séance du 18 novembre 1790

SUR LA PÉTITION DES AVIGNONNAIS POUR LEUR RÉUNION À LA
FRANCE, p. 585-608

p. 589, *Discours sur la pétition du peuple*
Avignonois
Or, quel que soit le titre, en VERTU duquel le
Pape a exercé l'autorité publique à Avignon ;

p. 597, *Gazette nationale ou le Moniteur*
universel, n° 234, p. 1339
Avignon faisait partie intégrante de la nation
provençale, et en VERTU de la constitution du
pays, ne pouvait en être séparé.

SAC

Séance du 5 décembre 1790

SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE
NATIONALE, p. 612-655

p. 628, *Discours sur l'organisation des gardes*
nationales
que pourroit-elle annoncer, si ce n'est qu'on
préfère le despotisme à l'argent, et l'argent à
la VERTU et à la liberté !

p. 641
n'adorons que la patrie et la VERTU.

Séance du 14 décembre 1790

SUR LA SUPPRESSION DES OFFICIERS MINISTÉRIELS ET DES
AVOCATS, p. 659-673

p. 663, *Le Point du Jour*, t. XVII, p. 202
si nous ne voulons pas que la liberté soit
un vain nom, adoptons-en l'esprit : parlons

moins de décence, de dignité des tribunaux,
des hommes en place, de modération, de
prudence : l'humanité, la justice, l'égalité, la
VERTU, la liberté, la loi <...> Voilà les objets qui
intéressent les hommes ; voilà les objets de
notre culte.

Séance du 14 décembre 1790

SUR LA SUPPRESSION DES OFFICIERS MINISTÉRIELS ET DES
AVOCATS, p. 659-673

p. 670, *Journal du Soir* (des Frères Chai-
gnieau), t. II, n° 160, p. 2 ; *Assemblée nationale*,
Commune de Paris (imitat.), t. VI, n° 494, p. 5 ;
Mercure national et Révolutions de l'Europe, n°
48, p. 1902
Quel sera l'homme à talent, quel sera le cœur
passionné pour la défense de la VERTU opprimée,
quel sera l'ancien juriconsulte qui voudra
passer par cette épreuve dégoûtante, et venir
faire assaut de mémoire pour avoir le droit de
mériter l'estime publique qui lui est acquise ?

Séance du 28 décembre 1790

SUR L'ATTRIBUTION DE FONCTIONS DE POLICE AUX OFFICIERS DE
GENDARMERIE (suite), p. 681-687

p. 684, *Courier national* (Beuvin), 29
décembre 1790, p. 3.
l'officier qui arrête en VERTU de la loi ne doit
point être le même qui juge de la légitimité
de l'arrestation.

Séance du 16 mars 1790

SUR LA LIBÉRATION DES DÉTENU PAR LETTRES DE CACHET, p. 691

p. 691, *Gazette nationale ou Le Moniteur*
universel, n° 77, p. 315
Je conclus à ce qu'un homme détenu en VERTU
d'une lettre de cachet, quel que soit le crime
qu'il ait commis, ne puisse être condamné à
plus de vingt ans de captivité.

TOME VII

Séance du 20 janvier 1791

SUR L'ORGANISATION DE LA JUSTICE CRIMINELLE (suite), p.
20-36

p. 35, *Principes de l'Organisation des Jurés, et*
Réfutation du Système proposé par M. Duport, au
nom des Comités de Judicature & de Constitution
II. Hors ce cas, nul Citoyen ne pourra être
arrêté qu'en VERTU d'une Ordonnance de
Police ou de Justice, selon que le fait, par sa

nature, pourra donner lieu à une procédure criminelle, ou qu'il sera simplement du ressort de la Police.

Séance du 2 février 1791

SUR L'ORGANISATION DE LA JUSTICE CRIMINELLE. SUR LA NÉCESSITÉ DE L'UNANIMITÉ DES JURÉS, p. 46-54

p. 47, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXI, p. 39

Ils jugent en son nom, en VERTU du pacte par lequel chaque citoyen s'est soumis à la loi générale, lorsque la société entière qui, dans la pureté des maximes sociales, devoit exercer ces fonctions, est obligée, parce qu'elle est trop nombreuse, de la déléguer à un très petit nombre d'hommes.

p. 48-49, *Journal des Débats*, t. XVII, n° 603, p. 25

Les Jurés, les Juges qui prononcent sur le sort d'un accusé, représentent la Nation entière, en VERTU du pacte souscrit par chaque Citoyen, de se soumettre à son jugement, quand ils seront accusés.

Séance du 3 février 1791, 1^{ère} intervention

SUR LA FORME DE LA DÉCLARATION DES JURÉS, p. 56-57

p. 57, *Journal des Débats*, t. XVII, n° 604, p. 4
en y joignant celui d'honneur, on rappelle un mot qui a été la source des préjugés les plus barbares? Et qu'aujourd'hui l'on voudroit encore opposer souvent aux sentimens du patriotisme et de la VERTU.

Séance du 5 février 1791, 2^e intervention

SUR LE CHOIX DES JURÉS, p. 64-71

p. 67, *Journal de Paris*, 8 février 1791, p. 159 ;
Le Point du Jour, t. XIX, n° 575, p. 71

Quel rapport entre la richesse et la VERTU, entre les avantages de la fortune et l'amour de la liberté et de l'égalité ?

3^e intervention : *SUR L'ADMISSION DES ECCLÉSIASTIQUES DANS LES JURYS DE JUGEMENT*, p. 71-72

p. 71-72, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXI, p. 122

Il est certain qu'exercer les fonctions de juré, ce n'est pas exercer une fonction sangui-
naire, que c'est exercer une VERTU civile,
que c'est exercer véritablement un acte de
bienfaisance et de miséricorde ;

Séance du 3 mars 1791, 3^e intervention

SUR LA PUBLICATION DE DÉCISIONS CONTRAIRES AUX DÉCRETS,
p. 98-100

p. 98, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXII, p. 198

Ainsi, messieurs, vous voyez que ce sera le ministre qui sera juge, en VERTU de ces termes vagues de la loi ;

Séance du 9 mars 1791

SUR LA NOMINATION DES ADMINISTRATEURS DU TRÉSOR NATIONAL, p. 112-119

p. 116, *Courier Français*, t. X, n° 69, p. 67
et son avis étoit, qu'après avoir décrété qu'il ne seroit établi d'impôt qu'en VERTU d'un décret du corps législatif, on devoit prendre les précautions les plus sévères pour éviter le gaspillage de nos deniers ;

Séance du 19 mars 1791

SUR LES TROUBLES DE DOUAI, p. 135-148

p. 137, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXIII, p. 65

cependant cet article porte que les ecclésiastiques oui auront tenu des discours jugés capables d'exciter le peuple à la révolte, seront poursuivis en VERTU d'un décret de l'assemblée nationale.

p. 142, *Journal des Débats*, t. XVIII, n° 657, p. 6

Cependant cet article porte que des Ecclésiastiques qui auront tenu des discours qui seront jugés capables d'exciter le peuple à la révolte, seront poursuivis en VERTU d'un Décret de l'Assemblée Nationale.

Séance du 21 mars 1791

SUR LES TROUBLES DE DOUAI, p. 150-151

p. 151, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXIII, p. 104

En conséquence, je demande qu'en VERTU des convocations précédentes, ce soit à Douai que se tienne l'assemblée électorale.

Séance du 31 mars 1791, 2^e intervention

SUR UNE DÉPUTATION DE L'ASSEMBLÉE COLONIALE DE SAINT-MARC, p. 157-158

p. 157, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 92, p. 377
Il n'est pas question de juger en ce moment le fond de l'affaire, rien ne presse, mais les égards, la bienséance et l'humanité prescrivent que vous acquiescerez à la demande des accusés qui s'étant rendus à la barre en VERTU de votre décret, vous déclarent qu'ils ne sont pas en état de continuer leur défense.

Avril 1791

SUR LE MARC D'ARGENT, p. 159-174

p. 170 (2), *Discours sur la nécessité de révoquer les décrets qui attachent l'exercice des droits du citoyen à la contribution du marc d'argent [...]* le génie et la VERTU mis plus bas que l'opulence et le crime par le législateur ! | [...] Adopter une pareille institution, qu'est-ce autre chose que forcer l'ambition même la plus noble, celle qui cherche la gloire en servant la patrie, à se réfugier dans le sein de la cupidité et de l'intrigue, et faire de la constitution même la corruptrice de la VERTU ?

Séance du 5 avril 1791

SUR LES INÉGALITÉS DANS LES SUCCESSIONS, p. 181-194

p. 181 (2), *Le Point du Jour*, t. XXI, n° 634, p. 60
Quelle VERTU, quel bonheur peut exister dans un pays où une classe d'individus peuvent dévorer la substance de plusieurs millions d'hommes. [...] alors la VERTU est méprisée, la richesse seule est un honneur.

p. 183

il est aussi absurde qu'immoral de vouloir enter la VERTU sur la cupidité : aussi voici combien ce système est démenti par l'expérience, ou plutôt rappelez-vous quels malheurs le droit de tester porte dans le sein des familles.

p. 185, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXIV, p. 7
alors la VERTU est aux prises avec le vice, l'opulence seule est en honneur, les talens même sont moins estimés comme des moyens d'être utile à sa patrie, que comme moyens de fortune ;

p. 187, *Gazette Nationale ou Le Moniteur Universel*, n° 97, p. 396-397

Les grandes richesses corrompent et ceux qui les possèdent, et ceux qui les envient. Avec les grandes richesses, la VERTU est en horreur.

p. 189, *Courier Français*, n° 37, p. 283 ;
Journal du Soir (Beaulieu), 1791, n° 95, p. 3 ;
Le Législateur Français, 6 avril 1791, p. 6
l'homme avilit l'homme ; le vice est couronné par des signes révévés, et la VERTU rejetée, ou plutôt elle n'est qu'un vain nom.

p. 190-191, *Journal de la Noblesse*, t. I, n° 16, p. 476

La piété filiale ne peut reposer sur d'autres bases que sur la nature, sur les soins, la tendresse, les mœurs et la VERTU des pères.

p. 191

La VERTU ne peut être entée sur l'intérêt personnel et sur la cupidité.

Séance du 27 avril 1791, 2^e intervention

SUR L'ORGANISATION DES GARDES NATIONALES

SUR L'ADMISSION DANS LA GARDE NATIONALE DES CITOYENS DOMICILIÉS, p. 261-277

p. 267, *Journal des Etats Généraux, ou Journal Logographique*, t. XXIV, p. 495

Que pourroit-elle annoncer, si ce n'est qu'on préfère le despotisme à l'argent et l'argent à la VERTU et à la liberté.

Séance du 27 avril 1791, 2^e intervention

SUR L'ADMISSION DANS LA GARDE NATIONALE DES CITOYENS DOMICILIÉS, p. 261-277

p. 272, *L'Ami du Roi* (Royou), 1791, n° 345, p. 3-4

Quelle alliance monstrueuse ils veulent faire de la bravoure et de la lâcheté, de la VERTU et du crime!

Séance du 28 avril 1791

SUR L'AFFAIRE D'AVIGNON, p. 277-282

p. 278, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 119, p. 488

Que vous propose-t-on ? de méconnaître le droit qui appartient essentiellement à tous les peuples de s'associer avec un peuple voisin, droit en VERTU duquel les Avignonnais vous offrent le seul moyen de protéger la révolution dans cette partie de la France contre les attaques de ses ennemis.

Séance du 28 avril 1791, 1^{ère} intervention

SUR L'ORGANISATION DES GARDES NATIONALES, p. 282-293

p. 288, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXV, p. 12.

Ce principe est celui-ci que je propose de mettre en discussion ou même de décider sur le champ : c'est que tout citoyen domicilié a droit d'être inscrit dans la garde nationale en VERTU du principe qui assure à tous les hommes, à tous les citoyens, le droit d'être armé pour leur défense personnelle.

SAC

Séance du 9 mai 1791

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, p. 319-334

p. 322-323, *Discours sur la liberté de la presse*
C'est par la libre et mutuelle communication de ses pensées, que l'homme perfectionne ses facultés, s'éclaire sur ses droits, et s'élève au degré de VERTU, de grandeur, de félicité, auquel la nature lui permet d'atteindre.

p. 324

Mais ce qu'il importe sur-tout de bien observer, c'est que toute peine décernée contre les écrits, sous le prétexte de réprimer l'abus de la presse, tourne entièrement au désavantage de la vérité et de la VERTU, et au profit du vice, de l'erreur et du despotisme.

p. 325-326

Avez-vous plus de confiance dans l'autorité, dans la VERTU de quelques hommes, intéressés à arrêter la marche de l'esprit humain, que dans la nature même ?

p. 328

Cependant, s'il étoit prouvé d'ailleurs que l'auteur d'un semblable écrit fût complice, il faudroit le punir comme tel, de la peine infligée au crime dont, il seroit question, mais non le poursuivre comme auteur d'un écrit, en VERTU d'aucune loi sur la presse.

p. 330 (2)

Tous les peuples qui l'ont connue n'ont-ils pas craint pour elle, jusqu'à l'ascendant même de la VERTU ? | [...] s'ils éprouvent quelquefois une persécution passagère, elle est pour eux le sceau de leur gloire et le témoignage éclatant de leur VERTU ;

p. 331

Elle juge en général et jugera sur-tout alors avec équité : souvent même les libelles seront des titres de gloire pour ceux qui en

seront les objets, tandis que certains éloges ne seront à ses yeux qu'un opprobre : et en dernier résultat, la liberté de la presse ne sera que le fléau du vice et de l'imposture, et le triomphe de la VERTU et de la vérité.

p. 333 (2)

car il est à remarquer qu'en général l'impuissance de la calomnie est en raison de la probité et de la VERTU de celui qu'elle attaque et que plus un homme a le droit d'appeler à l'opinion moins il a besoin d'invoquer la protection du juge ; [...] Si l'on suit ce principe, il y aura moins de procès ridicules, moins de déclamations sur l'honneur, mais plus d'honneur, sur-tout plus d'honnêteté et de VERTU.

Séance du 10 mai 1791, 2^e intervention

SUR LE DROIT DE PÉTITION, p. 343-345

p. 345, *Le Point du Jour*, t. XXII, n° 668, p. 120 **

M. Robespierre a soutenu que cet article tendoit à paralyser les assemblées convoquées en VERTU de la loi, et à affaiblir le droit des citoyens pour amener le despotisme municipal, et laisser impunies les fautes des Administrateurs :

Séance du 12 mai 1791

SUR LA CONDITION DES HOMMES DE COULEUR LIBRES, p. 346-361

p. 347-348, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXV, p. 427

Or, comme les citoyens libres de couleur avoient les même droits antérieurement à ce considérant, et même en VERTU des décrets précédents, il est évident qu'ils doivent partager l'initiative avec les colons blancs auxquels ces colons étoient égaux en droits.

Séance du 16 mai 1791, 2^e intervention

SUR L'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À LA PREMIÈRE LÉGISLATURE, p. 377-402

p. 394, *Courier de Provence*, t. XIV, n° 291, p. 541-546 **

mais il est une éloquence sublime de la VERTU, il est un langage sacré du patriotisme que le vice et la passion ne peuvent emprunter et qui décèle toujours une âme grande et pure, c'est celui que M. Robespierre a fait entendre aujourd'hui.

p. 395, *Le Législateur Français*, t. II, 18 mai 1791, p. 1-3 **
Sans doute, disoit M. Robertspierre, c'est un sacrifice bien précieux que celui qui est offert aujourd'hui à votre VERTU ;

p. 402, *Le Point du Jour*, t. XXII, n° 674, p. 222-223 *
L'amour de la patrie, le bien et la VERTU étoient d'un côté ;

Séance du 18 mai 1791, 1^{ère} intervention
SUR LA RÉÉLIGIBILITÉ DES DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
À LA PREMIÈRE LÉGISLATURE (suite), p. 403-420

p. 409 (2), *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXVI, p. 133 ; *Le Logographe, Journal national*, 18 mai 1791, p. 110-111
Et si vous avez tant de peine à croire à la VERTU, croyez du moins à l'amour-propre ; [...] Ils ne troubleront pas le bonheur public par leurs intrigues ; et la VERTU modeste recevra le prix qu'ils lui auroient enlevé.

p. 416 (2)
Et si vous avez tant de peine à croire à la VERTU, croyez du moins à l'amour-propre ; | [...] Tant mieux, ils ne troubleront pas le bonheur du peuple par leurs intrigues, et la VERTU modeste recevra le prix qui lui auroit été enlevé.

p. 418 (2), *Journal de la Noblesse*, t. II, n° 22, p. 67-69
peut-on parler de régénération et de VERTU, lorsque, dans un tems d'effervescence où tous les esprits semblent être portés pour le succès d'une révolution, on voit toutes les sangsues se gorger du sang du peuple ? [...] telle est la VERTU du siècle régénérateur et régénéré.

Séance du 30 mai 1791
SUR LA PEINE DE MORT, p. 432-446

p. 439 (3), *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 152, p. 630
Les républiques de la Grèce, où les peines étaient modérées, où la peine de mort était ou infiniment rare ou absolument inconnue, offraient-elles plus de crimes et moins de VERTU que les pays gouvernés par des lois de sang ? | [...] Ravir à l'homme la possibilité d'expier son forfait par son repentir ou par des actes de VERTU, lui fermer impitoyablement tout retour à la VERTU, à l'estime de soi-même, se

hâter de le faire descendre, pour ainsi dire, dans le tombeau encore tout couvert de la tache récente de son crime, est à mes yeux le plus horrible raffinement de la cruauté.

p. 440, *Journal de la Noblesse*, t. II, n° 23 (B), p. 105
et s'il est favorable au criminel, il me donne des armes en faveur de l'innocence, et même de la VERTU persécutée et immolée.

p. 443 (2), *Journal des Décrets de l'Assemblée nationale*, 1^{er} juin 1791, p. 341 **
que le supplice détruisoit dans le coupable tout espoir de retour à la VERTU, toute occasion de réparer son crime ; enfin, que sans la peine de mort, Calas et tant d'autres Citoyens morts sur l'échafaud avec la honte du crime et la conscience de la VERTU, n'auroient pas donné lieu à des Arrêts de réhabilitation, qui n'ont pu, ni dédommager ces infortunés des horreurs de leur supplice, ni ranimer leurs cendres, ni réparer l'iniquité de leurs Juges.

SAC
Séance du 8 juin 1791
SUR LE LICENCIEMENT DES OFFICIERS DE L'ARMÉE, p. 461-465

p. 462, *Mercure universel*, t. IV, p. 217 ;
Journal de la SAC, n° 6, p. 4, n° 7, p. 1
forcés d'errer sans subsistance, soumis à la misère et à l'opprobre, si l'opprobre pouvait être infligé par le crime à la VERTU.

Séance du 10 juin 1791
SUR LE LICENCIEMENT DES OFFICIERS DE L'ARMÉE, p. 468-498

p. 470, *Discours sur le licenciement des officiers de l'armée*
si l'opprobre pouvoit être imprimé par le crime à la VERTU.

p. 470-471
il faudroit reporter mes regards sur ces scènes de sang, où les amis de la liberté plongeioient dans le sein de ses défenseurs, des armes qui ne dévoient être terribles que pour les tyrans, et ne déployoient le courage du civisme et de la VERTU, que pour préparer au despotisme, le plus affreux de tous les triomphes : il faudroit voir les victimes échappées au fer des vainqueurs, tombant en foule sous les coups des bourreaux ;

p. 471

Il faudrait voir le vice déifié par l'intrigue, et la VERTU déshonorée par la scélératesse ;

p. 475

Craignez ces hommes qui, doués de trop peu de sensibilité et de VERTU pour attacher leur bonheur individuel au bonheur public, de trop peu de talents et d'énergie pour faire le bien, mais ayant assez de ressources pour faire le mal, ne voient dans une révolution qui devoit faire le bonheur du monde, que le sujet d'une spéculation qui aboutit à leur bien-être personnel, et peut-être à l'intérêt de quelque vile passion :

p. 476 (2)

Il est donc une VERTU secrète, un talisman attaché à la parole d'honneur d'une classe de citoyens. [...] c'est vous qui établirez en principe, que chez les François, chez les hommes libres, l'honneur féodal peut remplacer la morale et la VERTU !

p. 478-479, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXVII, p. 307 ; *L'Ami du Peuple* (Marat), t. VIII, n° 488, p. 2-4 ; *Le Législateur français* (Beaulieu), t. II, 12 juin 1791, p. 1-3 ; *Le Courier d'Avignon*, n° 143, p. 571
Plus de cinquante mille (et cela est plus précis que ce que l'on vous a dit avant moi sur les causes des troubles de l'armée), plus de 50 mille citoyens qui la composoient, dépouillés de leur état et du droit de servir la patrie qu'ils ont sauvée, errent maintenant sans ressource et sans pain sur la surface de cet empire, expiant ces services et ces vertus civiques dans la misère et dans l'opprobre, si l'opprobre pouvoit être infligé par l'injustice à la probité et à la VERTU

p. 483

mais pour moi, je vous déclare qu'il n'a rien de commun, ni avec le civisme, ni avec la VERTU ;

p. 484 (2)

J'ajoute, messieurs, que rien n'est si impolitique de la part des législateurs et des auteurs de la constitution française, que de reconnoître que l'on peut se passer de civisme, d'honnêteté, de VERTU, pourvu qu'on ait de l'honneur, et de mettre ce principe, ce préjugé féodal à la place de la VERTU.

p. 485, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 162, p. 673 ; *Journal universel*, t. XII, p. 9030-9032 ; *Le Point du jour*, t. XIII, p. 145 <...> si l'opprobre pouvoit être infligé par le crime à la VERTU.

p. 486

Quel est cet honneur au-dessus de la VERTU et de l'amour de son pays ?

p. 487, *Le Courier des LXXXIII départemens*, 12 juip 1791, n° 12. p. 189
Plus de cinquante mille (et cela est plus précis que ce que l'on vous a dit avant moi sur les causes des troubles de l'armée), plus de 50 mille citoyens qui la composoient, dépouillés de leur état et du droit de servir la patrie qu'ils ont sauvée, errent maintenant sans ressource et sans pain sur la surface de cet empire, expiant ces services et ces vertus civiques dans la misère et dans l'opprobre, si l'opprobre pouvoit être infligé par l'injustice à la probité et à la VERTU

p. 492, *Courier de Provence*, t. XV, n° 295, p. 158-164
Il a déclaré que ce sentiment d'honneur n'avoit rien de commun, ni avec le civisme, ni avec la VERTU ;

p. 494, *Journal général*, n° 131, p. 530

Je ne me soucie pas de le connoître, reprend M. Robertspierre, s'il dispense du civisme et de la VERTU.

p. 496, *Mercur de France*, 18 juin 1791, p. 211-212

Plus de 50 mille des citoyens qui la composoient <...> errent maintenant sans ressource, sans pain, expiant leurs services et leurs vertus dans la misère et dans l'opprobre <...>, si l'opprobre pouvoit être infligé par le crime à la VERTU.

p. 499, *Journal des Débats de la SAC*, n° 7,

p. 4 **
Il se plaint avec l'éloquence de la VERTU et de la vérité qui lui est propre, de ce qu'on affecte de recommander au choix des électeurs des personnes amies de la paix.

Séance du 18 juin 1791 (soir)

SUR LES TROUBLES DE BRIE-COMTE-ROBERT, p. 500-509

p. 505, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 171, p. 708
S'il suffisait d'entendre après moi un membre de l'Assemblée, donner pour toute réponse qu'il est probable que les violences dont j'ai parlé ont été commises en VERTU d'un jugement ;

p. 507-508, *La Feuille du Jour*, t. IV, n° 172, p. 698-9 ; *L'Ami du Roi (Montjoie)*, 2 juillet 1791, p. 731 ; *Journal de la Cour et de la Ville*, n° 56, p. 144
Si de plus les chasseurs du Hainaut n'avoient arrêté des citoyens et citoyennes de Brie qu'en VERTU d'un décret de prise-de-corps lancé contr'eux par le susdit tribunal <...> ce qui est une autre vérité que j'atteste ;

SAC

Séance du 19 juin 1791

SUR L'ADRESSE AUX ASSEMBLÉES PRIMAIRES (suite), p. 509-512

p. 510 (5), *Journal des Débats des Amis de la Constitution*, n° 12, p. 2
Dans les choix que vous ferez, songez que la VERTU et les talens sont nécessaires, mais que des deux, la VERTU est la plus nécessaire encore. La VERTU sans talens peut être moins utile, les talens sans VERTU ne peuvent être qu'un fléau. Et en effet la VERTU suppose ou donne assez souvent les talens nécessaires aux représentans du peuple.

SAC DE VERSAILLES

Séance du 20 juin 1791

SUR L'ANNIVERSAIRE DU SERMENT DU JEU DE PAUME, p. 513-514

p. 513-514, *Journal des Amis de la Constitution de Versailles*, n° 9, p. 10-11 et 15 *
En effet, quel est l'homme (ce sont les expressions de M. Couturier), quel est l'homme qui oserait jeter la première pierre à ses concitoyens égarés ou coupables, si ce n'est l'homme vierge, l'homme incorruptible, qui ne s'est jamais écarté du sentier du patriotisme et de la VERTU.

SAC

Séance du 21 juin 1791

SUR LES MESURES A PRENDRE APRÈS LA FUIE DU ROI, p. 517-528

p. 527, *Procès-verbal de la séance du 21 juin 1791 de la SAC de Paris* *
Le saint enthousiasme de la VERTU s'est emparé de toute l'Assemblée, et chaque membre a juré, au nom de la liberté, de défendre M. Robespierre, au péril même de sa vie.

Séance permanente des 23 juin 1791 et jours suivants, 8^e intervention

SUR LA DÉCLARATION À RECEVOIR DU ROI, AU SUJET DE SA FUIE, p. 534-539

p. 537, *Le Point du Jour*, t. XXIII, n° 718, p. 400 et 405
il n'y a pas de dégradation à paroître devant les tribunaux en VERTU de la loi.

Séance du 5 juillet 1791, 1^{ère} intervention

SUR L'INVOLABILITÉ DU DOMICILE, p. 539-540

p. 540, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXIX, p. 158
Je vous prie de considérer, messieurs, qu'il n'y a pas un seul instant dans la journée où, en VERTU de l'article proposé, les personnes y mentionnées ne puissent être soumises à des visites, à des inquisitions.

Séance du 12 juillet 1791

SUR LES TROUBLES DE BRIE-COMTE-ROBERT (suite), p. 545-548

p. 547, *Le Législateur français*, t. III, 14 juillet 1791, p. 2 *
M. Roussillou a interpellé M. Robertspierre et a observé à l'assemblée qu'il doit vraisemblablement avoir entre ses mains la délibération de la municipalité, en VERTU de laquelle les citoyens dont il parloit avoient été emprisonnés ;

Séance du 15 juillet 1791

SUR LE JUGEMENT DE MONSIEUR, COMPLICE DU ROI, p. 575-579

p. 577, *Journal des Etats Généraux ou journal Logographique*, t. XXX, p. 44
Ces réflexions me paroissent si simples, il me paroîtroit si contraire à la gloire de l'assemblée, au droit de la nation, de s'en écarter, que si vous n'adoptez pas ma proposition, je me crois, en VERTU du serment qui me lie à l'assemblée nationale et encore plus pour l'honneur de la nation, obligé de protester contre la détermination que vous allez prendre.

SAC

Séance du 15 juillet 1791, 3^e intervention

SUR UNE ADRESSE AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES, p. 581-586

p. 584, *Journal des Débats de la SAC*, n° 27 ;
Mercure universel, t. V, p. 279

Louis, il est vrai, ne pourrait pas être soumis aux peines prononcées par la loi en VERTU de son inviolabilité, mais ne serait-il pas possible qu'alors le roi ne put pas être rendu de nouveau, dépositaire de la royauté ?

Séance du 6 août 1791

SUR LES TROUBLES DE BRIE-COMTE-ROBERT (suite), p. 604-609

p. 608, *Le Défenseur du Peuple*, n° XI, p. 4 *
il paraît que M. le député d'Arras s'est brouillé avec l'exactitude, et que le plaisir qu'il trouve à dénoncer, VERTU dont il est un des auteurs, l'entraîne fort au delà du vrai ;

Séance du 11 août 1791

DPC (suite)

SUR LE MARC D'ARGENT ET SUR LE CENS ÉLECTORAL, p. 617-631

p. 621, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXXI, o. 361 ; *Journal des Amis de la Constitution*, t. III, n° 36, p. 451, 458
Aristide subjugué seul par sa VERTU les suffrages, non seulement de sa patrie, mais de la Grèce entière.

Séance du 22 août 1791

DPC. SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, p. 646-652

p. 649, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXXII, p. 173
Quand la liberté de la presse règne, quand on est accoutumé à la voir s'exercer en tous sens, elle fait par cela même des blessures moins dangereuses, et il n'y a réellement que les hommes dont la VERTU est nulle ou équivoque, qui puissent redouter la plus grande liberté de la censure de leurs concitoyens.

p. 652, *Mercure universel*, t. VI, p. 375
Il n'y a que les hommes dont la VERTU est ou nulle ou équivoque, qui puissent redouter la libre censure de ces concitoyens ;

SAC

Séance du 22 août 1791

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, p. 652-653

p. 653, *Journal des Débats de la SAC*, n° 47, p. 2 ; *Mercure universel*, t. VI, p. 426
Le fonctionnaire public qui sera accusé à tort, saura, par l'exposé de sa conduite irréprochable, faire sortir sa VERTU brillante d'un plus bel éclat.

Séance du 23 août 1791

DPC (suite)

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE (suite), p. 653-660

p. 657, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 236, p. 977
Je dis que cette censure sur les actes d'administration ne pourra pas s'exercer sans que, en VERTU de l'article qui vous est proposé, on puisse poursuivre le censeur comme calomniateur.

Séance du 26 août 1791

DPC. SUR LE TITRE À DONNER AUX MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE (suite), p. 674-678

p. 675, *Journal de la Noblesse* ..., t. II, n° 36 (B), p. 518
L'amour de la royauté est en nous un sentiment inné : il semble même être indépendant de la VERTU des rois.

Séance extraordinaire du 5 septembre 1791

SUR LES TROUBLES DES COLONIES, p. 708-719

p. 715, *Le Courier des LXXXI¹¹ départemens*, 7 sept. 1791, n° 7, p. 98-110
Une escorte de patriotes se forme et ne veut point le quitter qu'il ne l'ait vu rentrer dans sa demeure, où la paix et la VERTU modeste l'attendent.

p. 717, *Journal des Décrets de l'Assemblée Nationale*, 5 septembre 1791, p. 420 *
Tandis que M. Robespierre opposoit le calme de la VERTU aux clameurs des furieux, et demandoit une séance particulière pour prouver ce qu'il venoit d'avancer, ceux-ci insistoient pour qu'il fût conduit à l'abbaye, et que le public fut chassé des tribunes.

Séance du 29 septembre 1791

SUR LES DROITS DES SOCIÉTÉS ET DES CLUBS, p. 743-752

p. 747, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logograph.*, t. XXXV, p. 42 ; *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 275, p. 1149
Il n'y a que la VERTU qui puisse [déjouer] cette espèce de conspiration contre les sociétés patriotiques.

Séance du 30 septembre 1791

SÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET HOMMAGE DU PEUPLE À ROBESPIERRE, p. 753-761

p. 756 (3), *Révolutions de France et de Brabant*, t. VIII, n° 98, p. 18-22 *
Mais lorsque s'avancèrent les deux Catons de la législature, Péthion et Robespierre, Ô VERTU ! | [...] La VERTU véritable est modeste, elle se refuse aux honneurs qu'elle mérite ; [...] Sexe charmant que vous êtes digne de notre amour, lorsque vos mains couronnent la VERTU !

p. 759 *
Eloignées par leur sexe et leurs occupations paisibles, du théâtre où l'intrigue prépare des lauriers au vice, et aiguise les poignards de la calomnie pour les tourner contre la VERTU, nous ne jugeons ceux qui ont été honorés de la confiance de la patrie, que par le bien qu'ils ont fait, ou qu'ils ont voulu faire.

TOME VIII

SAC DE BÉTHUNE

Séance du 23 octobre 1791

p. 20, *Annales patriotiques et littéraires de la France*, n° 764, p. 2169 *
Toute la séance se fût passée en félicitations : mais les éloges pèsent à la VERTU.

p. 21 *
Heureux, mille fois heureux ces hommes qui ne savent pas faire un pas rétrograde dans la carrière de la VERTU !

Séance du 18 décembre 1791, 2^e intervention
SUR LA GUERRE (suite), p. 46-67

p. 59, *Discours sur le parti que l'Assemblée Nationale doit prendre relativement à la proposition de guerre, annoncée par le pouvoir exécutif*
songez que si vos devanciers avoient senti la nécessité de cette VERTU, votre tâche seroit beaucoup moins difficile à remplir : sans elle, vous êtes aussi destinés à être le jouet et la victime des hommes les plus vils et les

plus corrompus, et craignez que de toutes les qualités nécessaires pour sauver la liberté, celle-là ne soit la seule qui vous manque.

p. 64
Il doit confier le bonheur public à la sagesse, le sien à sa VERTU, sa gloire aux honnêtes gens et à la postérité.

Séance du 2 janvier 1792
SUR LA GUERRE (suite), p. 74-94

p. 82, *Discours [...] sur la guerre [...]*
N'opprime-t-elle pas encore la foiblesse, la VERTU, l'innocence, au nom des loix et de la liberté même ?

p. 85
La magnanimité, la sagesse, la liberté, le bonheur, la VERTU, voilà notre honneur.

p. 89
seroit-ce un moyen de ménager une excuse à ceux qui l'abandonnent, en présentant la conduite contraire comme un effort d'héroïsme et de VERTU ?

Séance du 11 janvier 1792
SUR LA GUERRE (suite), p. 95-116

p. 104, *Suite du discours [...] sur la guerre [...]*
prononcé, l'intérêt public, l'indignation qu'inspiroit l'audace des rebelles, et la protection qui leur étoit donnée, le génie de la nation enfin éveillé dans cette occasion heureuse par la VERTU des représentans autant que par l'intérêt suprême du salut public, auroit assuré la victoire à l'assemblée nationale, et cette victoire eût été celle de la raison et de la liberté : c'étoit là une de ces occasions uniques dans l'histoire des révolutions que la providence présente aux hommes, et qu'ils ne peuvent négliger impunément ;

p. 105 (2)
et qu'en demeurant toujours invariablement attaché à la vérité et aux seuls principes qui puissent sauver la patrie, on s'expose aux attaques de tous les sages, de tous les modérés, de tous ces mortels privilégiés qui savent concilier la vérité avec le mensonge, la liberté avec la tyrannie, le vice avec la VERTU. | [...] c'est qu'elle oppose au pouvoir de l'intrigue, de l'or, de la force, de la corruption, la puissance de la justice, de l'humanité, de la VERTU ;

p. 107 (2)

Où est-il le général qui, imperturbable défenseur des droits du peuple, éternel ennemi des tyrans, ne respira jamais l'air empoisonné des cours, dont la VERTU austère est attestée par la haine et par la disgrâce de la cour ; [...] frappés de cent mille ordres arbitraires et impies, cent mille soldats, l'espoir de la liberté, sans vengeance, sans état et sans pain, expient le tort d'avoir trahi le crime pour servir la VERTU !

p. 110

c'est elle qui relèvera le trône du peuple, dressera des autels à la VERTU, brisera le piédestal du charlatanisme, et renversera tous les monumens du vice et de la servitude.

p. 112 (2)

Où est-il ce général qui, imperturbable défenseur des droits du peuple, éternel ennemi des tyrans, jamais ne respira l'air empoisonné des cours et dont la VERTU austère est attestée par la haine de la cour ; [...] que sa modestie soit combattue par le sentiment de sa VERTU ;

p. 113

cent mille soldats, l'espoir de la liberté, sans vengeance, sans état et sans pain, expient le tort d'avoir trahi le crime pour servir la VERTU.

p. 114

Si cette génération n'était pas destinée à sortir de la fange honteuse où le despotisme l'a plongée, la génération naissante plus pure, commencera à vivifier les cris souillés par les crimes et les préjugés, c'est elle qui dressera des autels à la VERTU, brisera le pied-d'estal du fanatisme et même de l'erreur.

Séance du 25 janvier 1792

SUR LA GUERRE (suite), p. 132-153

p. 146, *Troisième discours sur la guerre [...]*

Oui, je veux bien qu'un général, choisi par le peuple français, aille vaincre les ennemis de l'état, qu'il inspire à son armée le feu sacré de la VERTU qui l'anime ;

p. 147 (2)

que le charlatanisme et la tyrannie cessent de flétrir, par des noms odieux, le civisme et la VERTU ! [...] vous verriez l'infamie intrigue et l'exécrable despotisme rentrer dans le néant, et l'aristocratie même, subjuguée par le

pouvoir de la VERTU, embrasser avec transport le joug sacré des lois et de l'égalité.

Séance du 10 février 1792

SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, 157-190

p. 165, *Discours sur les Moyens de sauver l'État et la Liberté [...]*

ennivrons-nous des plaisirs célestes de la VERTU ;

p. 171 (2)

Il vaut mieux punir un ministre en VERTU d'une accusation précise, et suivant les formes légales, que d'en renvoyer dix ; [...] mais j'en aurois beaucoup moins dans la VERTU de ceux qu'elle auroit choisis.

p. 176

Il faut opposer la politique de la raison et de la VERTU à la politique de la cour.

p. 179 (2)

Quand bien même un tel ouvrage n'exigeroit pas, avec un tems plus long et une attention plus calme qu'il ne seroit possible de lui en donner aujourd'hui, le génie et l'âme de Rousseau, pour le moins, je craindrois que le pouvoir exécutif ne trouvât le moyen de s'y immiscer, et que l'aliment de la VERTU et de la liberté ne se convertit pour elles en poison. | [...] Ne pouvez-vous pas du moins, comme chargés de maintenir la liberté et les mœurs, ordonner qu'à certains jours les chefs-d'œuvres dramatiques qui peignent les charmes de la VERTU et les prodiges de la liberté, tels que Brutus, Guillaume Tell, Gracchus, seront joués de temps en temps au profit des victimes du despotisme ?

p. 180

Si nous voulons imiter, que n'imitons-nous ces institutions sublimes des peuples de la Grèce, ces jeux solennels où les artistes et les poètes, les orateurs qui avoient illustré leur pays et enflammé les cœurs de leurs concitoyens du feu sacré de la VERTU et de la liberté, recevoient à la face du plus magnanime de tous les peuples, le prix de leurs talens et de leurs services.

p. 181

essayez sur les cœurs le pouvoir de la VERTU, de la raison, de la liberté, et vous verrez s'il a des bornes ;

p. 183

Non, je ne croirai jamais que, dans les circonstances où nous sommes, la lâcheté, la sottise, la perfidie soient faites pour triompher du courage, du génie et de la VERTU.

p. 190, *Le Courier des LXXXIII Départemens*, n° 12, p. 180
la VERTU fugitive et le crime couronné ;

Séance du 22 février 1792, 2^e intervention
SUR LE PROJET DE DÉCRET INTERDISANT AUX DÉPUTÉS D'APPARTENIR À UNE SOCIÉTÉ, p. 201-204

p. 203, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 148
Avec la VERTU incorruptible des citoyens, prenez l'engagement solennel et sérieux de la défendre, car ne nous y trompons pas, ce n'est pas le secret de monter aux honneurs, c'est un titre sacré auquel on borne son ambition, que celui d'ami de la constitution et de citoyen, préférablement à tout, et tant que vous fermerez ce sanctuaire à l'intrigue et à la bassesse, vous serez invincibles : ce que vous deviez faire, c'était de mépriser ces dénonciations, vous deviez passer à l'ordre du jour, et je conclus par cette demande.

Séance du 5 mars 1792
SUR LES TROUBLES DU MIDI, p. 214-216

p. 216, *L'Orateur du Peuple*, t. XI, n° 9, p. 69 ;
Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution, n° 155, p. 3
Comment oses-tu avilir ainsi le peuple et la VERTU, en protégeant l'aristocratie et les conspirateurs, lorsque ce sont ceux qui réclament la loi, qui ont allumé la guerre civile dans toute la France, qui ont forcé le patriotisme à se défendre contre le vice ?

Séance du 14 mars 1792
SUR L'AFFAIRE D'AVIGNON, p. 219-220

p. 220, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 160, p. 4
car en agissant autrement vous affaibliriez l'esprit public, vous faites une injustice à l'innocence, un outrage à la VERTU en paraissant la protéger.

Séance du 19 mars 1792, 1^{ère} intervention
SUR UNE INTERVENTION DE DUMOURIEZ, p. 221-224

p. 223, *La Semaine politique et littéraire*, n°15, p. 28 *
Robespierre, l'incorruptible Robespierre, qui n'a jamais dévié dans la route des principes et de la VERTU, parla à ce sujet avec une sévérité romaine, toujours juste cependant ;

2^e intervention : SUR LE PORT DU BONNET ROUGE, p. 224-227

p. 225, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 163, p. 3 ; *Mercure universel*, 22 mars 1792, p. 340 ; *Le Cosmopolite*, n° 99, p. 388

En déposant le bonnet rouge, les citoyens qui l'avaient pris par un patriotisme louable, ne perdront rien, ce signe de la liberté sera dans leurs cœurs, et tous les amis de la liberté se reconnaîtront facilement au même langage et aux signes de la raison qui ramène la VERTU, tandis que tous les autres signes peuvent être adoptés par l'aristocratie et la perfidie.

Séance su 26 mars 1792
SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES, p. 229-241

p. 232, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 167, p. 1
nous verrons si le changement des ministres est l'effet de la peur et de la VERTU, et s'il est le triomphe de l'intrigue ou de la liberté <...>

p. 233
Je soutiens moi, ces éternels principes sur lesquels s'étaie la faiblesse humaine pour s'élancer à la VERTU.

p. 239, *Journal Général*, n° 90, p. 363
Je soutiens moi, ces éternels principes sur lesquels s'étaie la faiblesse humaine pour s'élancer à la VERTU.

p. 240-241, *Journal Universel*, n° 857, p. 1437 *

M. Robespierre dont l'âme est pure comme la VERTU, et naïve comme la vérité, dont le cœur est brûlant de patriotisme, a lu ce qu'il appelait une circulaire aux sociétés affiliées sur les circonstances actuelles, mais où je n'ai vu qu'un discours sur la paix et la guerre.

Séance su 28 mars 1792, 3^e intervention
SUR UNE SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES SOLDATS DE CHATEAUVIEUX, ET SUR LES BUSTES DE BAILLY ET DE LAFAYETTE, p. 242-246

p. 243, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 168, p. 3
les martyrs des tyrans vont donc arriver à Paris, ils vont être l'objet des transports de tous les amis de la VERTU persécutée, et ils verront au sein de la capitale le triomphe de ceux qui ont porté le poignard dans leur sein, qui les ont dégradés, qui ont trempé le fer homicide, non dans le sang de nos ennemis mais dans celui des citoyens, qui ont osé profaner le caractère sacré de représentant du peuple et qui ont osé abuser de la confiance du peuple pour immoler les défenseurs de la liberté :

Séance du 6 avril 1792

SUR LES SOLDATS DE CHATEAUVIEUX, p. 250-256

p. 253, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 173, p. 2
Cette fête qu'on prépare peut être vraiment utile à la liberté et devenir le triomphe du peuple long-tems outragé, parce qu'elle terrasse les oppresseurs de la VERTU, et faire luire le jour de la vérité sur les attentats des tyrans.

Séance du 13 avril 1792, 3^e intervention

SUR LA FÊTE DES SOLDATS DE CHATEAUVIEUX, p. 273-278

p. 276, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 177, p. 2
Je sais que ces messieurs ont souvent parlé de patriotisme, je ne dirai pas comme les patriotes eux-mêmes, car il est à la probité et à la VERTU un ton qui sort du fond de l'âme, et que jamais l'intrigue des courtisans ne pourra imiter ;

Séance du 17 avril 1792, 3^e intervention

SUR LA CONDUITE POLITIQUE DE ROEDERER ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS, p. 285-287

p. 286, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 179, p. 4
mettez d'un côté, ces sublimes administrateurs qui se montrèrent les amis de la liberté, et le peuple parisien au nombre de six cent mille hommes qui ont déployé leur énergie et leur VERTU, à côté des Desmeuniers, des Beaumetz.

Séance du 23 avril 1792, 1^{ère} intervention

CONTRE LA FAYETTE ET LES INTRIGANTS, p. 294-297

p. 295, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 183, p. 3
et il y a toujours quelque chose d'ennemi entre la probité et la perfidie, entre la VERTU et le vice.

Séance du 10 mai 1792, 2^e intervention

SUR L'ADMISSION DES SEULS CITOYENS AYANT PAYÉ LEURS CONTRIBUTIONS, p. 346-351

p. 351 (2), *Journal de la Cour et de la Ville*, n° 15, p. 119

Il y seroit encore, si Danton, avec son tonnerre, n'eût menacé, qu'avant peu, on tonneroit contre ceux qui attaquent une VERTU consacrée par la révolution, la VERTU de *RobertsPierre* enfin.

Conseil général de la Commune de Paris

Séance du 1^{er} septembre 1792, 2^e intervention

SUR LA DÉMISSION DU CONSEIL GÉNÉRAL, p. 448-457

p. 451, *Adresse des représentans de la commune de Paris a leurs concitoyens*
Enfin, toutes les bonnes lois que la législature à faites depuis la révolution du 10, à commencer par la convocation d'une convention nationale, par le décret qui rend à tous les citoyens l'exercice des droits imprescriptibles que la perfidie avoit arrachés à la VERTU indigente et au peuple conquérant de la liberté, décret qui n'a fait que sanctionner ce que les sections de Paris avoient déjà exécuté.

p. 455

Nous nous reposons sur le civisme incorruptible du maire de Paris, du soin de démentir les lâches ennemis de sa gloire et de sa VERTU qui l'outragent, en mêlant insidieusement son éloge à des blasphèmes contre le patriotisme.

Conseil général de la Commune de Paris

Séance du 18 septembre 1792

SUR UNE ADRESSE AUX SECTIONS, p. 464-468

p. 467, *Feuille de Paris*, n° 32, p. 4 *
Songez que la VERTU, et la raison même, n'ont que le droit de vous persuader.

TOME IX

SALE

Séance du 15 octobre 1792

SUR LE PROJET D'UNE GARDE DÉPARTEMENTALE, p. 31-40

p. 36, *Discours sur l'institution d'une nouvelle garde pour la convention nationale*
Depuis quand la VERTU partage-t-elle les terreurs du crime ?

p. 38

et nous pensons que la VERTU de nos sansculottes vaut bien celles des rhéteurs feuil-lantins, et des républicains royalistes qui *daignent venir cultiver leurs talens sublimes au milieu de nous*.

p. 39

La VERTU n'appelle-t-elle pas toute la force de l'opinion publique, comme le crime la repousse ?

SALE

Séance du 28 octobre 1792

SUR L'INFLUENCE DE LA CALOMNIE, p. 43-62

p. 44, *Discours sur l'influence de la calomnie sur la Révolution*

Il n'étoit qu'un seul moyen d'y réussir, c'étoit de peindre chaque VERTU, sous les couleurs du vice opposé, en l'exagérant jusqu'au dernier excès.

p. 47 (2)

Quel est ce pouvoir magique de changer la VERTU en vice, et le vice en VERTU !

Séance du 5 novembre 1792

RÉPONSE À L'ACCUSATION DE LOUVET, p. 77-104

p. 100, *Réponse à l'accusation de J.-B. Louvet*
et vous parlez de loix, de VERTU, d'agitateurs !

Séance du 2 décembre 1792

SUR LES SUBSISTANCES, p. 109-120

p. 111, *Opinion [...] sur les subsistances*
j'ai vu un ministre impudent dont il n'étoit pas permis de soupçonner la VERTU, exiger les adorations de la France en la ruinant, et du sein de ces criminelles intrigues, la tyrannie sortir armée de la loi martiale, pour se baigner légalement dans le sang des citoyens affamés.

p. 117

Apprenez à goûter les charmes de l'égalité et les délices de la VERTU ;

Séance du 3 décembre 1792, 1^{ère} intervention

SUR LE JUGEMENT DU ROI, p. 120-134

p. 122, *Opinion sur le jugement de Louis XVI*
et ce grand procès, pendant au tribunal de la nature, entre le crime et la VERTU, entre la liberté et la tyrannie, est enfin décidé en faveur du crime et de la tyrannie.

p. 122-123

Les mouvemens majestueux d'un grand peuple, les sublimes élans de la VERTU se présentent souvent, à nos yeux timides, comme les éruptions d'un volcan, ou le renversement de la société politique ;

Séance du 4 décembre 1792

SUR LE JUGEMENT DU ROI, p. 136-142

p. 137, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 341, p. 1446

Je demande enfin la parole en VERTU de mon droit de représentant du peuple.

p. 139

car votre décision sur ce point entraînera la question de savoir si Louis XVI doit être jugé en VERTU de l'insurrection, ou s'il faut lui faire un procès d'après les règles ordinaires.

p. 140

Je soutiens que, d'après les principes, il faut le condamner sur le champ à mort, en VERTU d'une insurrection.

Séance du 13 décembre 1792

SUR UN ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE, p. 161-163

p. 163, *La Révolution de 92*, n° 87, p. 5 *
Robespierre, qui prend son naturel féroce pour là VERTU républicaine et qui, observant que la commune étant chargée d'une grande responsabilité, a le droit de prendre des mesures aussi barbares ;

SALE

Séance du 23 décembre 1792

SUR LE CALME NÉCESSAIRE, p. 180-182

p. 181, *Feuille de Paris*, n° 124, p. 2
les modérantistes ont tellement dépravé les
mots prudence et modération, et les factieux
d'aujourd'hui jusqu'à celui de VERTU, qu'on
exprime difficilement ses idées, mais il faut
du calme aujourd'hui ;

Séance du 28 décembre 1792
SUR L'APPEL AU PEUPLE DANS LE JUGEMENT DE LOUIS XVI, p.
183-203

p. 184, *Second discours <...> sur le jugement
de Louis Capet*
Inexorable quand il s'agit de calculer, d'une
manière abstraite, le degré de sévérité que la
justice des lois doit déployer contre les enne-
mis de l'humanité, j'ai senti chanceler dans
mon cœur la VERTU républicaine, en présence
du coupable humilié devant la puissance
souveraine.

p. 191-192
ainsi tandis que tous les citoyens les plus
courageux répandroient le reste de leur sang
pour la patrie, la lie de la nation, les hommes
les plus lâches et les plus corrompus, tous
ces reptiles de la chicane, tous les bourgeois
orgueilleux et aristocrates, tous les ci-de-
vant privilégiés, cachés sous le masque du
civisme, tous les hommes nés pour ramper
et pour opprimer sous un roi, maîtres des
assemblées, désertées par la VERTU simple
et indigente, détruiroient impunément
l'ouvrage des héros de la liberté, livreroient
leurs femmes et leurs enfans à la servitude,
et seuls, décideroient insolemment des
destinées de l'état !

p. 194
Et vous, représentans, on vous méprise assez
pour prétendre vous conduire par la terreur,
à l'oubli de la VERTU.

p. 198
La VERTU fut toujours en minorité sur la terre.

p. 200
Souviens-toi de la police maintenue jusques
ici, sans baïonnettes, par la seule VERTU
populaire.

p. 202, *Le Patriote français*, n° 1235, p. 742
Il s'est consolé d'être avec eux dans la minori-
té, en pensant que la VERTU sur la terre avoit
toujours été dans la minorité ;

Séance du 6 janvier 1793
CONTRE ROLAND ET SUR LA PERMANENCE DES SECTIONS, p.
212-224

p. 216, *Gazette nationale ou Le Moniteur
universel*, n° 9, p. 37
Il est très intéressant encore qu'un homme
qui a cette puissance n'ait point la liberté,
sous prétexte de former l'esprit public, de
dépraver l'opinion publique, en la dirigeant
toujours vers son but, c'est-à-dire, en se
louant, lui et ses amis, comme des modèles
de VERTU, peignant les autres comme des
scélérats, des brigands, des factieux et des
désorganisateur.

p. 217
Il en est qui veulent continuer les
manœuvres de Lafayette, et qui ont un
masque de VERTU tel que celui qu'il avait em-
prunté, par lequel il avait amusé si longtems
les ignorans et les crédules ;

p. 218, *Le Logotachigraphe*, n° 7, p. 49
quand le président m'a rappelé à l'ordre, je
voulais lui faire observer que dans la cause
qui intéressoit le plus la chose publique, la
liberté des suffrages avoit été par conséquent
méprisée, foulée aux pieds, et que le règle-
ment, en VERTU duquel il vouloit me rapneler
à l'ordre, avoit été déchiré en quelque sorte
par le mépris de l'assemblée ;

Séance du 18 janvier 1793, 1^{ère} intervention
CONTRE LE SURSIS, p. 236-241

p. 240, *Mercure universel*, t. XXIII. p. 307
d'après l'exemple de VERTU que la Convention
nationale vient de faire, d'après l'exemple
de l'humanité qu'elle a donné, car n'est-ce
pas être humain que de frapper les tyrans
pour épargner le sang du peuple, il ne peut
plus exister parmi nous de conspirateur, je
ne crois plus à ce calme, il n'est pas dans la
nature :

Séance du 21 janvier 1793, 1^{ère} intervention
*SUR LES MESURES DE SÛRETÉ, ET SUR LES HONNEURS À DÉCER-
NER À MICHEL LEPELETIER*, p. 248-253

p. 251, *Le Logotachigraphe*, n° 23, p. 184
je le demande au nom de la république
naissante, moins pour rendre hommage à
Pelletier, qu'à la VERTU, qu'à la patrie, qu'à la
liberté.

p. 252

je demande qu'on examine sévèrement et avec une VERTU véritablement républicaine, si celui qui fut chargé du veto de la fortune publique et de l'esprit public en a fait l'usage convenable.

SALE

Séance du 23 janvier 1793

ELOGE FUNÈBRE DE MICHEL LEPELETIER, p. 255-259

p. 258, *Jal des débats et correspond, Sté des Jacobins* (corresp.), n° 159, p. 1.

Nous saurons expier, par les honneurs rendus à la VERTU civique, ceux que l'intrigue et l'erreur prostituèrent jadis au charlatanisme et à l'imposture.

SALE

Séance du 6 mars 1793

CONTRE LES INTRIGANTS, p. 295-301

p. 296, *Jal. des débats et corresp <...> Sté des Jacobins*, n° 367, p. 3, et 368, p. 1
La patience doit être la VERTU des républicains.

p. 298

Que l'on me dise dans quelle république un ministre, qui doit son bonheur à la révolution, qui, élevé de la fange au ministère, aurait pu impunément prodiguer les trésors pour calomnier la VERTU républicaine, conduire l'Etat sur le bord de l'abyme, et entretenir un magasin de libelles contre les meilleurs patriotes.

p. 299, *Feuille de Paris*, n° 193, p. 2

Dans quel Etat a-t-on vu un homme tiré de la fange, qui ne doit son existence qu'à la révolution, élevé sans talent comme sans VERTU, à un des premiers postes de la république, employer la sueur et le sang du peuple à le calomnier journellement ?

SALE

Séance du 22 mars 1793

SUR UNE ADRESSE CONTRE LES « APPELANTS », p. 328-330

p. 329, *Jal des débats et correspond <...> Sté des Jacobins*, n° 380, p. 2
à vous qui, contents du témoignage de votre conscience et forts de votre VERTU, ne connaissez pas toutes les ressources des conspirateurs.

SALE

Séance du 2 avril 1793

SUR LES MOYENS DE SAUVER LA RÉPUBLIQUE, p. 353-356

p. 354, *Jal des débats et correspond <...> Sté des Jacobins*, 3 avril, p. 4 ; *Premier journal <...> ou le Point du jour*, t. III, n° 3-4, p. 12 et 15

Il faut trouver cette ressource dans le génie du peuple et dans la VERTU de la Convention.

Séance du 10 avril 1793

CONTRE BRISSOT ET LES GIRONDINS, p. 376-413

p. 378, *Lettre de Robespierre à ses commettants*, n° 10, p. 475 et s.

Comment la république pouvait-elle subsister, quand toute la puissance publique s'épuisait pour décourager la VERTU, et pour récompenser l'incivisme et la perfidie ?

p. 382

Mais, ô force toute puissante de la vérité et de la VERTU !

Séance du 13 avril 1793, 8^e intervention

SUR L'APPEL NOMINAL CONTRE MARAT, p. 431-433

p. 431-432 (2), *Brochure imprimée par ordre de la Convention*

Comme la République ne peut être fondée que sur la VERTU, et que la VERTU ne peut admettre l'oubli des premiers principes de l'équité :

SALE

Séance du 24 avril 1793

SUR LA MORT DE LAZOWSKI, p. 472-475

p. 474, *Jal des débats et Correspond <...> Sté des Jacobins*, n° 401, p. 4
nous avons la raison, la VERTU et le peuple.

Séance du 10 mai 1793

SUR LA CONSTITUTION, p. 494-510

p. 496, *Discours sur la Constitution*
Si je daignois répondre à des préjugés absurdes et barbares, j'observerois que ce sont le pouvoir et l'opulence qui enfantent l'orgueil et tous les vices ; que c'est le travail, la médiocrité, la pauvreté qui est la gardienne de la VERTU ;

p. 497 (2)

Alors on a des bastilles et des échafauds pour la VERTU, des palais pour la débauche, des tyrans et des chars de triomphe pour le crime. | [...] Au sortir d'une si profonde éruption, comment pourroient-ils respecter l'humanité, chérir l'égalité, croire à la VERTU ?

p. 498

Posez d'abord cette maxime incontestable : que c'est dans la VERTU et dans la souveraineté du peuple qu'il faut chercher un préservatif contre les vices et le despotisme du gouvernement.

p. 506

Par exemple, on veut que dans tous les points de la république, les citoyens votent pour la nomination de chaque fonctionnaire public, de manière que l'homme de mérite et de VERTU, qui n'est connu que de la contrée qu'il habite, ne puisse jamais être appelé à représenter ses compatriotes ;

p. 507 (2)

Que l'on délibère à haute voix : la publicité est l'appui de la VERTU, la sauve-garde de la vérité, la terreur du crime, le fléau de l'intrigue. | [...] de placer dans la VERTU du peuple et dans l'autorité du souverain, le contre-poids nécessaire des passions du magistrat et de la tendance du gouvernement à la tyrannie.

SALE

Séance du 26 mai 1793

POUR UNE INSURRECTION POPULAIRE CONTRE LES DÉPUTÉS CORROMPUS, p. 524-527

p. 528, *Courrier des départemens*, t. VIII, n° 30, p. 485

La France entière apprendra quels sont les conspirateurs, ou de ceux qui provoquent le meurtre, la mort au milieu des outrages d'une multitude altérée de sang, et aiguissent publiquement leurs poignards, ou les députés paisibles qui, n'ont d'autre garde que leur innocence et leur VERTU.

Séance du 28 mai 1793

CONTRE BRISSET ET LES « HOMMES CRIMINELS », p. 532-535

p. 532, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 150, p. 649 ; *Journal universel*, n° 1285, p. 4857

Pour sonder toute la profondeur de l'abîme, il suffit de parcourir cette enceinte, de se

rappeler ce qui s'est fait hier, alors on concevra qu'il est à craindre que le triomphe de la VERTU ne soit passer, et le triomphe du vice éternel.

Séance du 8 juin 1793

CONTRE LES MESURES PROPOSÉES PAR LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC, p. 544-547

p. 546, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 161, p. 694

Est-ce dans le moment où vous n'avez pas assez de VERTU, de sagesse et d'énergie pour dompter tous les ennemis extérieurs et intérieurs de la liberté, que vous devez chercher à comprimer le zèle, l'effervescence même du patriotisme ?

Séance du 8 juin 1793, 7^e intervention

POUR UNE ADRESSE SUR LES DANGERS DE LA PATRIE ET CONTRE LES JOURNALISTES INFIDÈLES, p. 570-571

p. 571, *Courier français*, t. XXIV, n° 168, p. 378
C'est ainsi, s'est-il écrié, que la VERTU est toujours persécutée ;

Séance du 18 juin 1793, 4^e intervention

CONTRE MERCIER, p. 580-581

p. 580, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 172, p. 740 ; *Journal universel*, n° 1307, p. 5035

Je n'aurais jamais cru qu'il osât contester la VERTU républicaine du peuple qu'il représente.

SALE

Séance du 8 juillet 1793

SUR LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC, p. 612-615

p. 614, *Jal des débats et corresp <...> Sté des jacobins*, n° 446, p. 4

La Convention nationale actuelle ne ressemble plus à cette assemblée pervertie, abusée par des hypocrites, des traîtres, que la liberté ne ressemble pas à l'esclavage et la VERTU au crime.

SALE

Séance du 14 juillet 1793

SUR LA POMPE FUNÈBRE DE MARAT ET LES MESURES DE SALUT PUBLIC, p. 622-625

p. 623, *Jal des débats et correspond <...> Sté des Jacobins*, n° 449, p. 3 ; *Journal de la Montagne*, n° 45, p. 257

Quand un homme, profondément sensible et pénétré de l'amour du bien public, voit ses ennemis lever impunément la tête, et se partager déjà les dépouilles de l'Etat, ses amis, au contraire, effrayés par l'oppression, fuir une terre meurtrière et s'abandonner au sort, il devient insensible à tout, et ne voit plus dans le tombeau qu'un asile sûr et précieux que réserva la Providence à la VERTU.

p. 624

toute la France alors le demandera et vous accorderez sans doute à Marat les honneurs que sa VERTU mérite, que sa mémoire exige.

TOME X

Séance du 8 août 1793, 1^{ère} intervention

SUR UNE ADRESSE DES ENVOYÉS DES ASSEMBLÉES PRIMAIRES, p. 58-59

p. 58-59, *Journal des Débats et Décrets*, n° 325, p. 104 ; *Gazette nationale, ou Le Moniteur universel*, n° 222, p. 914 (texte très proche) il faut proclamer l'arrêt de mort de tous les conspirateurs, en proclamant devant l'Europe ce manifeste de la liberté et de la VERTU ;

SALE

Séance du 14 août 1793, 2^e intervention

POUR DES MESURES DE SÛRETÉ GÉNÉRALE, p. 71-74

p. 73 (2), *Journal historique et politique*, n° 46, p. 1

Il est bien cruel de voir la France en proie à un petit nombre d'intrigants, qui la bouleversent en adoptant des moyens tout opposés à ceux que la sagesse et la VERTU prescrivent à tous les cœurs bien nés. | [...] Ils viennent dans la Convention, dans les sociétés populaires controuper les faits, les altérer, peindre les orateurs comme des hommes de sang ; qui ne connoissent pas la VERTU, et qui ne prêchent jamais que le crime <...>

Séance du 5 septembre 1793, 4^e intervention

SUR UNE PÉTITION DE LA SECTION DE L'UNITÉ, p. 99

p. 99, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 250, p. 1061

Il [le peuple] fait tourner contre ses ennemis tous les pièges qu'ils lui tendent, et chaque

conspiration n'est qu'un nouveau moyen de faire éclater la VERTU publique.

Séance du 17 septembre 1793, 2^e intervention

CONTRE LE RAPPORT DU DÉCRET DU 9 SEPTEMBRE 1793, p. 109-113

p. 111, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 262, p. 1112 ; *Journal universel*, n° 1396, p. 5749-5751

Je demande, au nom de l'honorable indigence, de la VERTU laborieuse et des droits sacrés de l'homme, l'ordre du jour sur la pétition qui vient de vous être présentée, et sur laquelle peut-être le peuple fera plus que de passer à l'ordre du jour.

p. 113, *Journal des Débats et Décrets*, n° 864, p. 289

Je demande, au nom de l'honorable indigence, au nom de la VERTU laborieuse, au nom de la Déclaration des droits dont le premier article est : « Sauvez la patrie ».

Séance du 25 septembre 1793

POUR LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC ET CONTRE BRIEZ, p. 116-125

p. 121, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 270, p. 1145

moi, je ne sais m'attendrir que pour la VERTU malheureuse ;

SALE

Séance du 11 octobre 1793

APPEL AU COMBAT ET À LA VICTOIRE, p. 146-148

p. 146, *Journal des Jacobins*, n° 514, p. 4 ; *Journal de la Montagne*, n° 134, p. 968 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 24, p. 96 Si la fortune favorise la cause de la VERTU, du courage et de la liberté, la victoire est à nous.

Séance du 3 brumaire an II (24 octobre 1793), 3^e intervention

POUR LA CONSÉCRATION DU PREMIER JOUR SANS-CULOTTIDE À LA VERTU, p. 158-159

p. 158 (2), *Journal de Sablier*, n° 915, p. 1

Je m'étonne de voir la fête du Génie avoir le pas sur celle de la VERTU. [...] Je demande que la fête de la VERTU soit la première.

p. 158 (2), *Annales de la République française*, n° 302, p. 1414 ; *Mercur universel*, XXXII, 399 **

Robespierre désire que le jour de la VERTU obtienne la préférence sur la fête du génie. César, dit-il, étoit un homme de génie, Caton avoit de la VERTU et Caton valoit mieux que César ;

Séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

RAPPORT SUR LA SITUATION POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE, p. 167-188

p. 172 (2), *Rapport fait au nom du comité de salut public sur la situation politique de la république* ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 60, p. 241

dans ces jours affreux où la VERTU étoit proscrire, la perfidie couronnée, la calomnie triomphante, où tes ports, tes flottes, tes armées, tes forteresses, tes administrateurs, tes mandataires, tout étoit vendu à tes ennemis ! [...] couverts de tous les crimes, ils en accusoient la VERTU qu'ils plongeoiient dans les cachots, & chargeoient de leur propre extravagance les amis de la patrie qui en étoient les vengeurs ou les victimes.

p. 180

& ce blasphème reproché au second des Brutus, trop justifié par l'impuissance de nos généreux efforts, seroit le cri de tous les cœurs magnanimes : O VERTU ! Pourroient-ils s'écrier, tu n'es donc qu'un vain nom !

p. 182

Le période où vous êtes est celui qui est destiné à éprouver le plus fortement la VERTU républicaine.

p. 183

Comment pourrions-nous le porter, si nous n'étions élevés au-dessus de notre foiblesse par la grandeur même de notre mission, si nous ne nous reposions avec confiance & sur votre VERTU & sur le caractère sublime du peuple que vous représentez ?

p. 187, *Nouvelles extraordinaires de Leyde*, n° 96, (29 nov. 1793), p. 2-3

Il sent trop bien lui-même le contraste frappant qui se trouve entre son gouvernement fondé sur le crime, & le gouvernement de ces Républiques fondé sur la VERTU ;

SALE

Séance du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793), 2^e intervention

POUR LA LIBERTÉ DES CULTES, p. 193-201

p. 196, *Discours imprimé par ordre de la Société*

Mais de quel droit l'aristocratie et l'hypocrisie viendroient-elles ici mêler leur influence à celle du civisme et de la VERTU ?

p. 197

il ne l'est qu'au culte en lui-même, c'est-à-dire à l'idée d'une puissance incompréhensible, l'effroi du crime et le soutien de la VERTU, à qui il se plaît à rendre des hommages qui sont autant d'anathèmes contre l'injustice et contre le crime triomphant.

p. 198-199

moi qui, alors président de la Convention, opposai l'éloge solennel de sa VERTU pure et modeste qui m'est connue, à un orage passer excité par la malveillance ;

SALE

Séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793), 3^e intervention

SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE, PARTICULIÈREMENT EN MATIÈRE RELIGIEUSE, p. 204-215

p. 214, *Journal des Jacobins*, n° 546, p. 1-3 il [le peuple] peut bien être injurié, calomnié par les aristocrates, il ne redoutera point leurs attaques, et j'ose croire que dans ce combat de la VERTU avec le crime, de la calomnie avec l'innocence, aidés du sentiment du peuple, nous triompherons des menées qu'ils ont imaginées pour nous perdre.

SALE

Séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)

POUR DANTON, p. 219-225

p. 222, *Journal de Sablier*, n° 995, p. 2-3 ; *Courrier universel*, 15 frimaire, p. 2-3 que dans la classe de ces hommes qui, sans avoir imprimé sur le front l'apparence du crime qu'ils ont au fond du cœur, n'ont jamais montré aucune VERTU.

p. 224, *Journal universel*, t. XXX, n° 1474, p. 6370-6373 ; *Journal de la Montagne*, t. II, n° 22, p. 174 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 76, p. 305
Des hommes qui paraissent exempts de vices, et qui n'ont jamais montré aucune VERTU.

Séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793), 1^{ère} intervention

RÉPONSE AU MANIFESTE DES ROIS LIGUÉS CONTRE LA RÉPUBLIQUE, p. 226-233

p. 230, *Réponse de la Convention Nationale au manifeste des rois ligués contre la République* (variantes des journaux entre crochets)
Ils [le peuple français et ses représentants] honorent la VERTU des martyrs de l'humanité, sans engouement & sans idolâtrie ;

p. 231 (2)
le peuple français courant aux armes pour défendre le magnifique ouvrage de son courage & de sa VERTU : | [...] Ici deux illustres adversaires de la tyrannie sont tombés à ses yeux sous les coups d'une faction parricide : là, un digne émule de leur VERTU républicaine, renfermé dans une ville assiégée, a osé former la résolution généreuse de se faire, avec quelques compagnons, un passage au travers des phalanges ennemies ;

p. 233
La morale des rois, juste ciel ! [Et la VERTU des courtisans ;]

Séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793), 2^e intervention
SUR LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, p. 272-282

p. 277 (2), *Rapport sur les principes du Gouvernement révolutionnaire*
O VERTU des grands cœurs! que sont devant toi toutes les agitations de l'orgueil et toutes les prétentions des petites âmes? O VERTU, es-tu moins nécessaire pour fonder une République, que pour la gouverner dans la paix?

SALE

Séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793), 3^e intervention
SUR UNE ADRESSE DE LA SECTION DES QUINZE-VINGTS, p. 288-292

p. 290, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 101, p. 405 et al.
La Convention veut attendre que la vérité soit connue toute entière ; elle le sera, n'en doutez pas, et alors on distinguera le crime, de la VERTU ;

p. 290, *Mercur universel*, t. XXXV, p. 149-150 ; *Antifédéraliste*, n° 34, p. 281-282
Cette tribune a mille fois retenti de ces mots : la VERTU sera toujours triomphante.

Séance du 8 nivôse an II (28 décembre 1793)
POUR QUE LES HONNEURS DU PANTHÉON SOIENT DÉCERNÉS AU JEUNE BARA, p. 292-293

p. 293, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 100, p. 403 ; *Journal des Débats et Décrets*, n° 466, p. 124
Il n'est pas possible de choisir un plus bel exemple, un plus parfait modèle pour exciter dans les jeunes cœurs l'amour de la gloire, de la Patrie et de la VERTU, et pour préparer les prodiges qu'opérera la génération naissante.

Séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794), 4^e intervention
POUR QU'ON INSCRIVE À L'ORDRE DU JOUR LES CRIMES DU GOUVERNEMENT ANGLAIS, p. 304-305

p. 305, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 111, p. 445 et al.
Conservez votre tranquillité, compagne immortelle de la force et de la VERTU.

Séance du 23 nivôse an II (12 janvier 1794)
POUR DÉCERNER AU REPRÉSENTANT FABRE (DE L'HÉRAULT), LES HONNEURS DU PANTHÉON, p. 323-325

p. 325, *Rapport imprimé par ordre de la Convention*
Il [Fabre de l'Hérault] a terminé honorablement une glorieuse carrière. Il s'est endormi au sein de la gloire et de la VERTU.

Fin de nivôse an II
DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LA FACTION FABRE D'ÉGLANTINE, p. 326-342

p. 326, *Brouillon de la main de Robespierre*
Il [le patriotisme] n'a rien de commun avec la VERTU publique.

p. 333 (2)

il [Fabre d'Eglantine] se flattait même d'intéresser au succès de son plan la VERTU des bons citoyens, offensés de certains abus, et alarmés de certaines intrigues, dont ils n'avaient point approfondi les véritables causes. | [...] lorsqu'une philosophie vénale et prostituée à la tyrannie oubliait les trônes pour renverser les autels, opposait la religion au patriotisme, mettait la morale en contradiction avec elle-même, confondait la cause du culte avec celle du despotisme, les catholiques avec les conspirateurs, et voulait forcer le peuple à voir dans la Révolution, non le triomphe de la VERTU, mais celui de l'athéisme, non la source de son bonheur, mais la destruction de toutes ses idées morales et religieuses ;

p. 340

Personne ne connaît mieux l'art de faire concourir à l'exécution de son plan d'intrigue la force et la faiblesse, l'activité et la paresse, l'apathie et l'inquiétude, le courage et la peur, le vice et la VERTU.

p. 341

Des fripons, lors même qu'ils se font la guerre, se haïssent bien moins qu'ils ne détestent les gens de bien, toujours prêts à se rallier contre l'ennemi commun, qui est pour eux la VERTU et la vérité.

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)
SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE [...], p. 350-367

p. 353 (5)

Or, quel est le principe fondamental du gouvernement démocratique ou populaire, c'est-à-dire, le ressort essentiel qui le soutient et qui le fait mouvoir ? C'est la VERTU ; je parle de la VERTU publique qui opéra tant de prodiges dans la Grèce et dans Rome, et qui doit en produire de bien plus étonnans dans la France républicaine ; de cette VERTU qui n'est autre chose que l'amour de la patrie et de ses lois. | [...] Non-seulement la VERTU est l'âme de la démocratie ; mais elle ne peut exister que dans ce gouvernement. Dans la monarchie, je ne connois qu'un individu qui peut aimer la patrie, et qui, pour cela, n'a pas même besoin de VERTU ; c'est le monarque.

p. 354 (3)

Puisque l'âme de la République est la VERTU, l'égalité, et que votre but est de fonder, de consolider la République, il s'ensuit que la première règle de votre conduite politique doit être de rapporter toutes vos opérations au maintien de l'égalité et au développement de la VERTU ; [...] car la manière de préparer les grandes choses est une partie essentielle du talent de les faire, comme la sagesse est elle-même une partie de la VERTU.

p. 355 (2)

La VERTU républicaine peut être considérée par rapport au peuple, et par rapport au gouvernement : elle est nécessaire dans l'une et dans l'autre. | [...] Heureusement la VERTU est naturelle au peuple, en dépit des préjugés aristocratiques.

p. 356 (2)

D'ailleurs on peut dire, en un sens, que pour aimer la justice et l'égalité, le peuple n'a pas besoin d'une grande VERTU ; il lui suffit de s'aimer lui-même. | [...] S'il existe un corps représentatif, une autorité première, constituée par le peuple, c'est à elle de surveiller et de réprimer sans cesse tous les fonctionnaires publics. Mais qui la réprimera elle-même, sinon sa propre VERTU ?

p. 357 (7)

Si le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la VERTU, le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois la VERTU et la terreur : la VERTU, sans laquelle la terreur est funeste ; la terreur, sans laquelle la VERTU est impuissante. La terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible ; elle est donc une émanation de la VERTU ; | [...] Comme on est tendre pour les oppresseurs, et inexorable pour les opprimés ! Rien de plus naturel : quiconque ne hait point le crime, ne peut aimer la VERTU. | [...] les libellistes mercenaires soudoyés pour déshonorer la cause du peuple, pour tuer la VERTU publique, pour attiser le feu des discordes civiles, et pour préparer la contre-révolution politique par la contre-révolution morale ;

p. 358-359

par l'ambitieux César qui vouloit grossir son parti de la horde des conjurés, par les Pison, les Clodius, et tous les mauvais citoyens qui

redoutoient pour eux-mêmes la VERTU d'un vrai Romain et la sévérité des lois.

p. 360
mais se gardant bien de jamais se compromettre au point de défendre la VERTU calomniée : découvrant quelquefois des complots découverts, arrachant le masque à des traîtres démasqués et même décapités ;

p. 363
C'est ainsi qu'aux miracles continuels opérés par la VERTU d'un grand peuple, l'intrigue mêle toujours la bassesse de ses trames criminelles, bassesse commandée par les tyrans, et dont ils font ensuite la matière de leurs ridicules manifestes, pour retenir les peuples ignorans dans la fange de l'opprobre et dans les chaînes de la servitude.

p. 364
Quel est le remède de tous ces maux? Nous n'en connoissons point d'autre que le développement de ce ressort général de la République, la VERTU.

p. 366
Il nous suffit d'appeler, au nom de la patrie, des conseils de l'amour-propre ou de la faiblesse des individus, à la VERTU et à la gloire de la Convention nationale.

Séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794)
POUR QUE SOIT REVU LE RAPPORT D'AMAR SUR LA CONSPIRATION DE L'ÉTRANGER, p. 379-383

p. 380, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 178 et al.
Je dois manifester aussi ma surprise de ce que le rapporteur n'a pas mieux saisi l'esprit dans lequel il devoit faire son rapport, de ce qu'il a oublié l'objet le plus important, celui de dénoncer à l'univers le système de diffamation adopté par la tyrannie contre la liberté, par le crime contre la VERTU.

p. 381
La corruption de quelques individus fait ressortir, par un contraste glorieux, la VERTU publique de cette auguste assemblée.

p. 381, *Journal de la Montagne*, t. II, a° 124, p. 1007 ; *Courrier universel*, 27 ventôse, p. 3
Je soutiens que cette affaire est pour nous un nouveau titre de gloire ; la corruption

de quelques individus fait ressortir par un contraste glorieux, la VERTU publique.

p. 382 (2), *Batave*, n° 396, p. 1592
Et moi aussi je pense que le rapporteur n'a point assez saisi l'esprit du rapport, et qu'il a passé trop légèrement sur l'objet le plus essentiel, celui de dénoncer à l'univers le projet de diffamation conçu par la tyrannie contre la liberté, par le crime contre la VERTU. | [...] La corruption des individus fait ressortir par un contraste glorieux, la VERTU publique.

p. 383, *Correspondance politique*, n° 64, p. 266 *
La diatribe de Robespierre sur le déficit de VERTU qui se trouvait dans le rapport, fut si violente qu'Amar en fut épouvanté lui-même, et qu'il consentit à ne point le faire imprimer sans changemens.

SALE
Séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794), 2° intervention
CONTRE L'UTILISATION D'UN TACHYGRAPHE PENDANT LE PROCÈS DES HÉBERTISTES, p. 388-390

p. 390, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 138, p. 1036 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 183, p. 784 et al.
S'ils [les conspirateurs] croient que l'audace peut suppléer à la VERTU, ils se trompent.

SALE
Séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794)
POUR LA REPRISE DE L'ORDRE DU JOUR : LA NOUVELLE CONSPIRATION, p. 391-392

p. 391, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 129, p. 1043-44 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 184, p. 741 ; *Journal de Sablier*, n° 1211, p. 4
C'est assez parler de nos défenseurs, leur VERTU est au-dessus de tout éloge.

Séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)
POUR LE RAPPORT DU DÉCRET D'ARRÊSTATION CONTRE HÉRON, p. 392-396

p. 394 (3), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 181 ; *Journal universel*, n° 1579, p. 7210-7212 ; *Journal des Débats et Décrets*, n° 547, p. 385
Il semblerait que le sang du peuple ne coule que pour quelques conspirateurs ; que les

prodiges de la VERTU n'éclatent que pour le triomphe de quelques fripons. Non, ce n'est ni pour assurer l'impunité aux coupables, ni pour servir les projets de quelques ambitieux, soudoyés par l'étranger, ni pour laisser au crime le patrimoine de la VERTU, que nous nous sommes dévoués à la fureur des factions les plus dangereuses, que nous avons bravé les périls qui nous étaient offerts. [...] Pressés comme vous, entre deux crimes, je ne sais si nous serons étouffés ; mais si cela arrive, si la VERTU de la Convention n'est pas assez forte pour triompher de ses ennemis, ce qui sera le plus heureux pour nous, c'est de mourir, c'est d'être enfin délivrés du spectacle trop long et trop douloureux de la bassesse et du crime, qui ont passé depuis trois ans sur la scène de la Révolution, et qui se sont efforcés de ternir l'éclat des vertus républicaines ;

p. 396, *Mercur universel*, t. XXXVIII, p. 24-25

Mais si la Convention met la justice et la VERTU à l'ordre du jour, si nous frappons toutes les factions, nous aurons remporté la jouissance du plus beau des biens, celui d'avoir fait le bonheur d'un grand peuple.

Fin ventôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LES FACTIONS, p. 397-407

p. 400, *Brouillon de discours, s. d.*
Ces manœuvres perfides ne furent déconcertées que par la VERTU de ce même peuple qui vous avait fait triompher le 31 mai.

Séance du 11 germinal an II (31 mars 1794)

CONTRE LA COMPARUTION À LA BARRE DE DANTON, DÉTENU, p. 412-418

p. 417, *Auditeur national*, n° 555, p. 3-4 ; *Journal du soir*, n° 554, p. 2-3 ; *Affiches d'Angers*, t. II, n° 49, p. 399-300
Quel est donc ce changement de principes dans les membres qui siègent sur ce lieu qui fut toujours l'asile du courage et de la VERTU ?

SALE

Séance du 16 germinal an II (5 avril 1794), 2^e intervention

CONTRE DUFOURNY, p. 426-429

p. 425, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 145, p. 1173 ; *Mercur universel*, XXXVIII, 290-291
Gazette nationale, ou le Moniteur universel, n° 200, p. 809 et al.

les patriotes sont purs, s'il en est à qui la fortune ait accordé des dons, que la VERTU méprise et que la cupidité seule estime, ils sont bien loin de vouloir les cacher ;

Séance du 26 germinal an II (15 avril 1794)

Sur la conduite exemplaire des soldats de l'armée d'Italie, p. 434-435

p. 435, *Annales de la République française*, t. m, n° 188, p. 4 ; *Journal de France*, 27 germinal, p. 3 ; *Journal du soir*, n° 569, p. 3
Les actes nouveaux de VERTU et de sagesse sont des victoires remportées sur les tyrans.

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)

SUR LES RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES [...], p. 442-465

p. 444 (3), *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*

La postérité honore la VERTU de Brutus, mais elle ne la permet que dans l'histoire ancienne. Les siècles et la terre sont le partage du crime et de la tyrannie ; la liberté et la VERTU se sont à peine reposées un instant sur quelques points du globe. [...] Ne dis pas cependant, ô Brutus, que la VERTU est un phantôme!

p. 445
ce peuple sensible et fier est vraiment né pour la gloire et pour la VERTU.

p. 446 (2)
Le vice et la VERTU font les destins de la terre : ce sont les deux génies opposés qui se la disputent. [...] la seule VERTU est d'être l'instrument docile des crimes du prince, le seul honneur est d'être aussi méchant que lui.

p. 447 (2)
En vain la voix d'un seul homme s'élève avec l'indignation de la VERTU contre tant d'infamies ; [...] Que conclure de tout ce que je viens de dire? Que l'immoralité est la base du despotisme, comme la VERTU est l'essence de la République.

p. 448

La conjuration se déguisoit alors sous la couleur de ce perfide modérantisme qui, protégeant le crime et tuant la VERTU, nous ramenoit par un chemin oblique et sûr à la tyrannie.

p. 451 (2)

rapprochez par le charme de l'amitié et par le lien de la VERTU les hommes qu'on a voulu diviser. [...] Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées, et frappe au hasard le crime et la VERTU ;

p. 452

Malheureux sophiste! de quel droit viens-tu arracher à l'innocence le sceptre de la raison, pour le remettre dans les mains du crime, jeter un voile funèbre sur la nature, désespérer le malheur, réjouir le vice, attrister la VERTU, dégrader l'humanité?

p. 453

Voyez-vous avec quel art profond César plaidant dans le sénat romain en faveur des complices de Catilina, s'égarait dans une digression contre le dogme de l'immortalité de l'âme, tant ces idées lui paroissent propres à éteindre dans le cœur des juges l'énergie de la VERTU, tant la cause du crime lui paroît liée à celle de l'athéisme.

p. 453-454

Léonidas aux Thermopyles, soupant avec ses compagnons d'armes, au moment d'exécuter le dessein le plus héroïque que la VERTU humaine ait jamais conçu, les invite pour le lendemain à un autre banquet dans une vie nouvelle.

p. 454 (2)

Brutus, et les illustres conjurés qui partagent ses périls et sa gloire, appartenoient aussi à cette secte sublime des Stoïciens, qui eut des idées si hautes de la dignité de l'homme, qui poussa si loin l'enthousiasme de la VERTU, et qui n'outra que l'héroïsme. | [...] Les hommes de lettres renommés, en VERTU de leur influence sur l'opinion, commençoient à en obtenir quelque chose dans les affaires.

p. 455

son éloquence mâle et probe peignit en traits de flamme les charmes de la VERTU, elle défendit

ces dogmes consolateurs que la raison donne pour appui au cœur humain.

p. 456

Danton, qui sourioit de pitié aux mots de VERTU, de gloire, de postérité ;

p. 457

Le véritable prêtre de l'Être suprême, c'est la Nature ; son temple, l'univers ; son culte, la VERTU ;

p. 460

O Barra, tu n'as pas trouvé de modèles dans l'antiquité, mais tu as trouvé parmi nous des émules de ta VERTU.

p. 461

O femmes françaises, chérissez la liberté achetée au prix de leur sang ; servez-vous de votre empire pour étendre celui de la VERTU républicaine !

SALE

Séance du 26 floréal an II (15 mai 1794), 1^{ère} intervention

POUR L'ADRESSE À LA CONVENTION PROPOSÉE PAR JULLIEN, p. 466-467

p. 466 (2), *Journal de la Montagne*, t. III, n° 23, p. 179-180 ; *Journal de Sablier*, n° 1323, p. 3

La VERTU, la vérité et la nature, sont indépendantes de l'appui que pourroient leur prêter les individus et même les sociétés les plus célèbres. [...] Nous leur laissons le triste apaisement de se traîner sur les traces de Danton et d'Hébert, et de faire de pénibles efforts pour méconnoître la VERTU.

p. 467

Tout conspirateur redoute jusqu'à l'idée, de la justice, tout frippon craint le germe de la VERTU.

SALE

Séance du 6 prairial an II (25 mai 1794), 1^{ère} intervention

SUR LES TENTATIVES D'ASSASSINAT CONTRE DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, p. 469-471

p. 471, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 250, p. 1016 et al.

Moi qui ne crois point à la nécessité de vivre, mais seulement à la VERTU et à la Providence, je me trouve placé dans l'état où les assassins ont voulu me mettre ;

Séance du 7 prairial an II (26 mai 1794)
SUR LES CRIMES DES ROIS COALISÉS CONTRE LA FRANCE, p.
473-477

p. 474-475, *Discours imprimé par ordre de la Convention nationale*
Ils ont essayé de dépraver la morale publique et d'éteindre les sentimens généreux dont se compose l'amour de la liberté et de la patrie, en bannissant de la République, le bon sens, la VERTU et la divinité.

p. 475
nous avons commandé la VERTU, au nom de la République ;

p. 476 (3)
examinez quels sont ceux qui protègent les fripons, qui encouragent les contre-révolutionnaires, qui exécutent tous les attentats, qui méprisent la VERTU, qui corrompent la morale publique ; | [...] J'ai parlé de la VERTU du peuple ; et cette VERTU, attestée par toute la Révolution, ne suffiroit pas seule pour nous rassurer contre les factions qui tendent sans cesse à corrompre et à déchirer la République.

Fête de l'Être suprême : 20 prairial an II (8 juin 1794)
DISCOURS AU PEUPLE RÉUNI POUR LA FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME,
p. 479-483

p. 481, *Premier discours [...] au peuple réuni dans le Jardin national...*
il a créé les hommes pour s'aider, pour s'aimer mutuellement, et pour arriver au bonheur par la route de la VERTU.

p. 482
La liberté et la VERTU sont sorties ensemble du sein de la divinité, l'une ne peut séjourner sans l'autre parmi les hommes.

p. 483, *Second discours [...] au moment où l'athéisme, consumé par les flammes, a disparu, et où la Sagesse apparaît à sa place aux regards du peuple*
Ne nous reposons que sur notre constance et sur notre VERTU, seuls, mais infaillibles garans de notre indépendance ;

SALE
Séance du 23 prairial an II (11 juin 1794)
SUR LES AFFAIRES DE NEVERS ET CONTRE FOUCHÉ, p. 487-491

p. 490 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 268, p. 1092 et al.
Il existe encore deux partis dans la République : d'un côté le patriotisme et la probité ; de l'autre, l'esprit contre-révolutionnaire, la fripponnerie et l'improbité qui s'acharnent à la ruine des empires et à la VERTU du genre humain. [...] Ne vous laissez pas de nous instruire, soyez assurés que le vœu de nous sacrifier pour tous les patriotes, est toujours profondément gravé dans nos cœurs, que nous sommes résolus de défendre de tout notre pouvoir la VERTU persécutée, et de combattre avec force et constance les ennemis de la liberté et du patriotisme.

SALE
Séance du 3 messidor an II (21 juin 1794)
SUR LA PROCLAMATION DU DUC D'YORK, p. 498-502

p. 499 (2), *Journal de la Montagne*, t. III, n° 57, p. 466-467 et al.
Qu'y a-t-il de commun entre la liberté et le despotisme, entre le crime et la VERTU ? [...] mais un homme libre composer avec un tyran ou son satellite, le courage avec la lâcheté, la VERTU avec le crime, c'est ce qui ne se conçoit pas, c'est ce qui est impossible.

p. 500
on veut rapprocher le Français de l'Anglois dans les champs de bataille pour corrompre la VERTU républicaine ;

SALE
Séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)
CONTRE LES INTRIGUES ET LES CALOMNIES DE CERTAINS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, ET SUR L'AFFAIRE DE CATHERINE THÉOT, p. 504-511

p. 507, *Gazette française*, 12 messidor, p. 2467-2470 et al.
mais des hommes qui se disent représentants du peuple, et qui ne le sont pas, j'en jure par la VERTU, aigrissent contre vous des députés estimables, des collègues que nous regardons comme de bons citoyens.

SALE
Séance du 13 messidor an II (1^{er} juillet 1794)
SUR LES CALOMNIES DONT IL EST L'OBJET ET LES INTRIGUES AU SEIN DES COMITÉS DE GOUVERNEMENT, p. 511-518

p. 512, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 68, p. 553-55 et al.
on le verra toujours tendre une main secourable à la VERTU outragée, et à l'innocence opprimée.

p. 513 (2)
Elle sait donner à la VERTU l'apparence du crime, et à la bassesse du crime la gloire due à la VERTU.

p. 514
C'est ainsi que l'on absout les tyrans, en attaquant un patriote isolé qui n'a pour lui que son courage et sa VERTU <...>

p. 515-516 (2)
il invoque pour appui, la VERTU de la Convention nationale, VERTU qui donne la force de résistance, et l'obligation de mettre sous ses pieds les intérêts de l'amour-propre, et de ne pas se laisser ébranler par les efforts redoublés des calomnieux.

p. 516
il invoque aussi le patriotisme et la fermeté des membres des Comités de salut public et de sûreté générale, ainsi que la VERTU des citoyens zélés pour les intérêts de la République ;

p. 517, *Gazette française*, 16 messidor, p. 2484-85, 17 messidor, p. 2488 et al.
L'homme humain, ce me semble, est celui qui se dévoue pour la patrie, celui qui tend une main secourable à l'honnête homme opprimé, qui préfère la VERTU infortunée au crime superbe, et le peuple, quelque malheureux qu'il soit, à ses tyrans, quelque élevés qu'ils puissent être.

p. 518 (2)
que la calomnie le presse, le poursuit, le dénigre, et donne au courage de la VERTU la bassesse du crime, et à la bassesse du crime la gloire de la VERTU.

SALE

Séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794)
SUR LES INTRIGUES CONTRE LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, p. 518-524

p. 519 (4), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 300, p. 1228 et al.
De tous les décrets qui ont sauvé la Ré-

publique, le plus sublime, le seul qui l'ait arrachée à la corruption, et qui ait affranchi les peuples de la tyrannie, c'est celui qui met la probité et la VERTU à l'ordre du jour. [...] mais les hommes qui n'ont que le masque de la VERTU, mettent les plus grandes entraves à l'exécution des lois de la VERTU même : ils veulent se faire de ce masque un moyen de parvenir au pouvoir. | Il est peu d'hommes généreux qui aiment la VERTU pour elle-même, et qui désirent avec ardeur le bonheur du peuple.

p. 520 (5)
S'il est parmi elles quelqu'apparence de VERTU, ce n'est qu'un masque imposteur ; | [...] Le décret qui met la VERTU à l'ordre du jour est fécond en grandes conséquences. Nous avions prévu qu'on en abuseroit, mais en même tems nous avions pensé que ce décret, porté contre les oppresseurs, imposeroit aux fonctionnaires publics le devoir d'exercer la VERTU, et de ne jamais s'écarter des obligations qui les lient à la patrie ; | [...] Cette VERTU de Necker et de Roland, que les intrigans ont voulu faire résulter du décret dont je vous parlois, il n'y a qu'un instant, est diamétralement opposée à l'héroïsme et à l'humanité. Si je voulois suivre le système perfide de ces hommes qui ne connoissent pas la VERTU, vous verriez les hommes de bien opprimés et les intrigans relevant leur tête altière.

p. 521 (3)
Il n'est qu'un seul remède à tant de maux, et il consiste dans l'exécution des lois de la nature qui veulent que tout homme soit juste, et dans la VERTU qui est la base fondamentale de toute société. | [...] ce fut le sort des Romains et de quelques autres nations : notre destinée beaucoup plus sublime est de fonder sur la terre l'empire de la sagesse, de la justice et de la VERTU. | [...] Voyez ce qui arrive à chaque effort du patriotisme contre la VERTU : les factions redoublent d'artifice à mesure que nous déployons notre énergie ;

p. 522 (2)
C'est ici, que dans tous les tems, les députés patriotes se sont réunis pour faire triompher la VERTU : si la tribune des Jacobins devient muette depuis quelque tems, ce n'est pas qu'il ne leur reste rien à dire : [...] il faut toujours en revenir à ces principes, la VERTU publique et la justice suprême sont les deux lois

souveraines sous lesquelles doivent ployer tous ceux qui sont chargés des intérêts de la patrie.

p. 523

que le fruit de nos victoires soient la liberté, la paix, le bonheur et la VERTU ;

SALE

Séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794)

SUR L'AFFAIRE DE COMMUNE-AFFRANCHIE ET CONTRE DUBOIS- CRANCÉ ET FOUCHÉ, p. 524-526

p. 525 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 296, p. 1209 et al. **

L'orateur ajoute que depuis ce moment il n'a plus connu Chalier que par les actes d'héroïsme et de VERTU qui ont immortalisé son nom. | [...] Le siège trop prolongé de Lyon, une fois terminé, et lorsque cette commune fut rentrée sous le pouvoir de la République, les amis de Chalier ne furent point rendus au bonheur qu'ils avoient si bien mérité par leur constante VERTU.

p. 526 (2)

Ainsi donc la VERTU sera éternellement en butte aux traits de deux factions qui, opposées en apparence, se rallient toujours pour sacrifier les patriotes. | [...] Nous demandons, enfin, que la justice et la VERTU triomphent, que l'innocence soit paisible et le peuple victorieux de tous ses ennemis, et que la Convention mette sous ses pieds toutes les petites intrigues.

SALE

Séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794)

CONTRE FOUCHÉ, p. 526-530

p. 529, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 303, p. 1239 et al. **

il assure que jamais la VERTU ne sera sacrifiée à la bassesse, ni la liberté à des hommes dont les mains sont pleines de rapines et de crimes.

SALE

Séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794),

1^{ère} intervention

SUR L'ABUS DES PRINCIPES PAR LES SOCIÉTÉS POPULAIRES, p. 530-531

p. 531 (2), *Journal de la Montagne*, t. III, n° 83, p. 673-674 et al.

Lorsque la VERTU a été mise solennellement à l'ordre du jour, les ennemis de la République n'ont pas attaché à ce mot, l'idée des devoirs sacrés et sublimes de tout homme et de tout citoyen envers la patrie et l'humanité, mais celle d'une certaine décence extérieure et tout au plus d'une probité équivoque, qui consiste à ne pas briser le coffre-fort d'autrui, mais qui n'empêche pas de conspirer contre la liberté. Ils ont tout au plus entendu par ce mot, la fidélité à certaines obligations privées et domestiques, mais jamais les vertus publiques, jamais le dévouement généreux à la cause du peuple qui est l'héroïsme de la VERTU et le seul appui de la République, le seul gage de la félicité du genre humain.

2^e intervention : *SUR LA DÉNONCIATION DE PILLE PAR SIJAS*, p. 531-533

p. 532, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 83, p. 674 et al.

Si on la [la Convention nationale] divisait, si on l'énervoit, si elle cessoit de rallier à elle le peuple par la VERTU même du peuple, elle ouvrirait une puissance rivale de la sienne.

3^e intervention : *CONTRE LES BANQUETS PATRIOTIQUES*, p. 533-535

p. 534, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 88, p. 674 et al.

jamais la fraternité ne peut exister que pour les amis de la VERTU, il n'est pas possible que les gens de bien s'unissent avec leurs ennemis et leurs assassins :

p. 535 (2)

ce sera le charme divin de la VERTU et de l'amitié qui nous unira. [...] que les patriotes sachent bien que leur union constitue leur force, que leurs ennemis ne sont pas encore vaincus, et que la VERTU, la vigilance et le courage peuvent seuls affermir la République.

Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)

CONTRE LES FACTIONS NOUVELLES ET LES DÉPUTÉS CORROMPUS, p. 542-586

p. 545-546, *Discours prononcé [...] dans la séance du 8 thermidor [...]*

il n'y a de légitime que la perfidie et de criminel que la VERTU, car il est dans la nature

même des choses qu'il existe une influence partout où il y a des hommes rassemblés, celle de la tyrannie ou celle de la raison.

p. 547
quand la VERTU même se taisait, épouvantée de l'horrible ascendant qu'avait pris le crime audacieux ?

p. 549
Et depuis quand la punition du crime épouvante-t-elle la VERTU ?

p. 549, en note (lignes raturées)
Depuis quand est-ce donc la punition du crime qui épouvante la VERTU ?

p. 551, en note (lignes raturées)
je les dénonce aujourd'hui à la Convention, ces funestes artisans de discorde, qui trahissent à la fois le Comité qui les emploie et la patrie, qui déshonorent la Révolution, compromettent la gloire de la Convention nationale, protecteurs impudents du crime et oppresseurs hypocrites de la VERTU.

p. 552, en note (lignes raturées)
Que m'importe qu'ils poursuivent l'aristocratie, s'ils assassinent le patriotisme et la VERTU afin qu'il ne reste plus sur la terre que des fripons et leurs protecteurs ?

p. 554 (2)
Mais qu'un représentant du peuple qui sent la dignité de ce caractère sacré, qu'un citoyen français digne de ce nom puisse abaisser ses vœux jusqu'aux grandeurs coupables et ridicules qu'il a contribué à foudroyer, qu'il se soumette à la dégradation civique pour descendre à l'infamie du trône, c'est ce qui ne paraîtra vraisemblable qu'à ces êtres pervers qui n'ont pas même le droit de croire à la VERTU ! Que dis-je, VERTU !

p. 556
car sa puissance est fondée sur la VERTU même et sur la confiance nationale.

p. 561
O majesté d'un grand peuple heureux par le seul sentiment de sa force, de sa gloire et de sa VERTU !

p. 566-567
Comment supporter le supplice de voir cette horrible succession de traîtres plus ou moins

habiles à cacher leur âme hideuse sous le voile de la VERTU, et même de l'amitié, mais qui tous laisseront à la postérité l'embarras de décider lequel des ennemis de mon pays fut le plus lâche et le plus atroce ?

p. 572 (2)
Ne nous y trompons pas : fonder une immense République sur les bases de la raison et de l'égalité, resserrer par un lien vigoureux toutes les parties de cet empire immense n'est pas une entreprise que la légèreté puisse consommer : c'est le chef-d'œuvre de la VERTU et de la raison humaine. | [...] Rien, car ils lèvent une tête insolente, et menacent impunément la VERTU ;

p. 574 (2)
qui pourrait désirer de voir plus longtemps cette horrible succession de traîtres plus ou moins habiles à cacher leur âme hideuse sous un masque de VERTU jusqu'au moment où leur crime paraît mûr, qui tous laisseront à la postérité l'embarras de décider lequel des ennemis de ma patrie fut le plus lâche et le plus atroce ? | [...] C'est plus que protéger le crime, c'est lui immoler la VERTU !

p. 575 (2)
Souviens-toi qu'il existe dans ton sein une ligue de fripons qui lutte contre la VERTU publique, et qui a plus d'influence que toi-même sur tes propres affaires, qui te redoute et te flatte en masse, mais te proscriit en détail dans la personne de tous les bons citoyens ! [...] qu'ils courent à l'échafaud par la route du crime, et nous par celle de la VERTU.

p. 584, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel* (11 thermidor), n° 311, p. 1271 ; *Journal des Débats et Décrets*, n° 678, p. 157
Il lit un long discours dans lequel il commence par vanter sa VERTU.

Séance du 9 thermidor an II (27 juillet 1794)
ROBESPIERRE TENTE VAINEMENT D'OBTENIR LA PAROLE, p. 588-595

p. 590, *Journal de Sablier*, n° 1463 (paru le 9 thermidor au soir), n° 1464 (paru le 10 au matin) *
Il accuse Robespierre de parler toujours de VERTU, lorsqu'il prend la défense du crime.

p. 595 *

il proteste que le système des conspirateurs n'étoit pas de faire triompher la justice et la VERTU, en parlant toujours de leurs avantages, mais de terrasser tous ceux qui ne vouloient pas leur obéir.

TOME XI

p. 32 (2), MÉMOIRE POUR M^r JEAN-MARIE GOSSE
AVOCAT EN PARLEMENT, p. 17-48

Mais si elle détermine la qualité en VERTU de laquelle elle retire ce bénéfice, ils n'y voient plus qu'erreur, méprise, impropriété et expressions. [...] Mais voyons donc par quelles puissantes objections ils cherchent à dépouiller le s^r Cretal de la qualité en VERTU de laquelle il agissait, traitait et comptait lui-même avec son associé.

p. 39-40

Je ne demanderai point ici si, dans aucune hypothèse, un associé peut jamais avoir le droit de se prévaloir du défaut d'enregistrement, contre une société dont il reconnaît l'existence, dont il a exécuté rigoureusement toutes les conditions, et en VERTU de laquelle il a long-temps exercé des prétentions à la face du public et des tribunaux.

LES PROCÈS DE FRANÇOIS PAGE ET HYACINTHE DUPOND,
1786-1789, p. 49-126

p. 53

Mémoire | Pour le Sieur Louis-Marie-Hyacinthe Dupond, détenu pendant 12 ans dans une prison, en VERTU de Lettres de Cachet, interdit durant sa captivité, spolié par une suite de vexations qui embrasse le cours de plus de 20 ans.

p. 56

Ce fût alors que le Général Suédois, sous lequel seroit le Sr. Dupond, fit publier à la tête de l'armée, en VERTU d'une convention entre les deux couronnes que tout déserteur français qui vouloit profiter de l'amnistie, devoit attendre, dans les troupes Suédoises, le terme de son congé, qui lui vaudroit comme s'il avoit servi en France.

p. 74 (2),
cependant c'était, le 12 du même mois de Décembre, que la cause du Sr. Dupond contre son frère, le Sr. Denaux et le Sr.

Cressent, devoit être plaidée, en VERTU de l'Ordonnance que les Officiers municipaux d'Hesdin avoient rendue, sur leur requête d'appel. [...] dans ces prisons, il est mis au secret, en VERTU des seuls ordres du Commandant de la Place, sans pouvoir communiquer, même avec son Avocat, jusqu'à ce que, trois jours après, la lettre de cachet étant arrivée, on le livre à des cavaliers de maréchaussée, qui le conduisent, dans la maison forte d'Armentières.

p. 78

Je conviendrai que les maisons dont je parle, soustraites à la surveillance des Magistrats, ont été placées, sous la juridiction des Commissaires départis, et il est certain que le zèle et la VERTU d'un Intendant seroit une grande ressource, si la multitude des objets importants qu'embrasse une administration immense, ne le forçoit à se reposer, sur des subalternes, des détails qui concernent celui-ci, digne, par sa nature, d'occuper seul un homme tout entier.

p. 81 (2)

Ce n'est que, par cette grande idée, que l'humanité et la VERTU peuvent se consoler de l'existence des Bons-fils ! | [...] C'est là, c'est au sein de cette famille, à laquelle il avoit sacrifié son frère et sa VERTU, qu'il fit un testament, daté, du 2 octobre 1784, trois jours, avant sa mort, auquel le fameux Téroüanne, n'a pas caché qu'il avoit présidé comme conseil.

p. 87

il ne lui fait pas même lecture du jugement, en VERTU duquel il veut l'interroger et lui cache absolument l'objet et le motif de cette opération.

p. 89 *

qu'il croit que lesdites lettres, ou partie d'icelles, provenaient des frères de ladite maison, et sur les informations faites, tant en VERTU du jugement du siège échevinal que d'ordonnance particulière de M. l'Intendant, qui est tout ce qu'il a dit savoir.

p. 91

Ainsi la voix de l'honnêteté et de la VERTU avoit beau se faire entendre ;

p. 114

Importait-il à l'autorité royale, que la vérité, qui est toujours le premier besoin des Rois, et souvent leur premier désir, fut éternellement bannie de leur présence, par les coupables intrigans, qui mettaient l'éloquence et la VERTU au rang des crimes d'État ?

p. 117 (2)

Conduire les hommes au bonheur, par la VERTU, et à la VERTU, par une législation fondée sur les principes immuables de la morale universelle, et faite pour rétablir la nature humaine, dans tous ses droits et dans toute sa dignité première ;

p. 121

Voyez encore, Sire, même chez des peuples qui paraissent florissans, voyez sous les dehors de ce luxe imposant et de cette prétendue opulence publique, qui fascine les yeux des administrateurs sans VERTU, les fortunes énormes de quelques citoyens fondées sur la ruine et sur la misère de tous les autres ;

p. 123

Grâces immortelles lui soient rendues, pour avoir rappelé auprès du petit-fils de Henri IV, un autre Sully, qui n'aura point défendu sans doute, la cause de la divinité, avec cette éloquence de la VERTU, qui touche et qui enflamme tous les honnêtes gens, pour méconnaître le devoir sublime, qu'elle lui impose aujourd'hui, d'établir sur la même base et la prospérité inaltérable de la nation et la véritable grandeur du monarque ...

OBSERVATIONS SUR CETTE PARTIE DE LA LÉGISLATION QUI RÉGLE LES DROITS ET L'ÉTAT DES BÂTARDS, 27 avril 1786, p. 137-183

p. 138

Mais il n'est pas difficile sans doute de trouver des nations chez qui la corruption des mœurs a déjà fait assez de progrès pour les mettre au-dessus de cette espèce d'inconvénients et pour permettre au gouvernement d'employer des mesures efficaces en faveur des bâtards sans craindre de porter une atteinte funeste à la VERTU publique.

p. 140

Nous nous flatterions de ramener les citoyens à la VERTU en leur ôtant tout espoir de pouvoir se décharger sur la charité publique des enfans qui naîtraient du commerce de l'amour et nous devrions craindre que ces misères ne les conduisent plus difficilement au sacrifice de leurs plus douces passions, qu'à la tentation de prévenir ces inconvénients par des crimes secrets dont l'horreur est peut-être trop affaiblie par la multiplicité des exemples.

p. 141

Mais dès qu'une fois on a connu l'horrible secret de déconcerter la nature, étonnée de voir le cours de ses lois renversé par le crime, son ouvrage détruit par le crime, dès que l'on a osé se dépouiller de cette sauvegarde précieuse dont elle avait environné la VERTU des femmes, et s'assurer le fatal privilège de goûter les douceurs du vice sans en redouter les dangers, tout est perdu :

p. 143

C'est sous ce point de vue que l'objet de cette discussion a été envisagé par un grand homme qui semble n'avoir été montré au peuple que pour lui faire entrevoir toute l'étendue du bonheur dont il pouvait jouir, dont l'élévation fut le triomphe du génie, de la VERTU et de patrie, dont la retraite fut une calamité publique, dont les ouvrages, devenus le code de tous les gouvernements, le consolent de n'avoir pu achever le bonheur d'une nation puissante, par la gloire d'influer sur le bonheur de toutes les nations et de tous les siècles.

p. 147

Les périls que courent la VERTU des femmes et l'honneur des filles sont proportionnés au nombre des célibataires à peu près comme le nombre des accidens auxquels les voyageurs sont exposés est en raison de celui des brigands.

p. 153

En versant leur douleur dans le sein de leur protectrice, elles se sentiront ranimées par les consolations de l'amitié, soulagées par les secours, rappelées à la VERTU et à l'honneur par ses douces exhortations.

p. 154 (2)

et que, pour les nations comme pour les individus, la VERTU est la seule route du bonheur. [...] O VERTU douce et sublime ! tu enflammerais le cœur des Rois si tu venais à leur apparaître dans tout l'éclat de ta beauté divine.

p. 155

Elle ne cesse de les rappeler à la VERTU par la douce voix de la tendresse paternelle ;

p. 159

Lorsque, depuis leur naissance, leur père et leur mère s'unissent par le lien conjugal après avoir obtenu la dispense requise, plusieurs jurisconsultes prétendent que ce mariage n'a point la VERTU de légitimer leurs enfants naturels, ils nous opposent encore ici leurs fictions de droit ;

p. 164

Cette mesure publique du magistrat, si conforme aux idées reçues et aux principes de la justice et de l'humanité, ferait nécessairement une vive impression sur l'esprit du peuple, qui aime toujours à retrouver ces maximes sacrées dans la bouche de ceux qui le gouvernent, toutes les fois qu'il reconnaît le langage sincère de la VERTU et de l'amour du bien public, et non le faux jargon du charlatanisme ministériel.

RÉPONSE [...] AU DISCOURS DE MELLE DE KÉRALIO (1787), p. 189-201

p. 198

Si vous voyez briller encore à travers les épaisses ténèbres quelque étincelle d'humanité et de VERTU, ce sont elles qui les ont allumées, c'est pour elles et pour Dieu que les braves guerriers courent venger l'innocence et exterminer les brigands, et un regard de la beauté défendue par leurs bras est le prix de leurs périls et le gage de leurs triomphes.

À LA NATION ARTÉSIEENNE. SUR LA NÉCESSITÉ DE RÉFORMER LES ÉTATS D'ARTOIS (mars-avril 1789), p. 205-245

p. 208 (2)

Si vous voyez briller encore à travers les épaisses ténèbres quelque étincelle d'humanité et de VERTU, ce sont elles qui les ont allumées, c'est pour elles et pour Dieu que les braves guerriers courent venger l'innocence et exterminer les

brigands, et un regard de la beauté défendue par leurs bras est le prix de leurs périls et le gage de leurs triomphes. [...] comme ils y viennent en VERTU de leur qualité seule d'Abbé, ils ne représentent que leur Bénéfice ;

p. 221

qui ne sait pas même que les honnêtes gens qui ont été admis dans ce tripot solennel, se sont vus réduits au silence, ou ont pris le parti de s'en bannir pour toujours, dans la ferme persuasion qu'ils en ont emportée, que la raison et la VERTU ne pouvaient jamais triompher de tant de passions et de préjugés.

p. 244

et puisque cette heureuse révolution, et la fin de tous les maux qui nous accablent, dépend de la VERTU, du courage et des sentiments de ceux à qui nous confierons le redoutable honneur de défendre nos intérêts dans l'Assemblée de la Nation ;

p. 245

secondons les sublimes desseins de ce Ministre, dont le génie et la VERTU sont nécessaires à notre salut ;

LES ENNEMIS DE LA PATRIE DÉMASQUÉS PAR LE RÉCIT DE CE QUI S'EST PASSÉ DANS LES ASSEMBLÉES DU TIERS-ÉTAT DE LA VILLE D'ARRAS (Avril 1789), p. 247-274

p. 252, en note

Ajoutez à cela, que, pour renvoyer cette affaire aux États généraux, il aurait été absurde de nommer des commissaires, parce qu'elle devait regarder les représentants de la Province à l'Assemblée de la Nation, à moins que l'intention des Membres de la prétendue Chambre du Tiers ne fût de nommer d'avance, sans sa participation, ces deux Échevins, Députés aux États généraux, en VERTU de cette qualité d'Électeurs nés, qu'ils voulaient s'attribuer.

ADRESSE AU PEUPLE BELGIQUE PAR PLUSIEURS DE SES REPRÉSENTANTS, Fin 1789, p. 281-297

p. 295

Nous allons vous les indiquer, en VERTU du droit que votre confiance nous donne et des devoirs qu'elle nous impose.

p. 296

Ce ne sont pas ceux qui, tout en arborant l'enseigne de la VERTU, ne cessent de calomnier le Patriotisme, qui font consister la modération dans les bassesse, le respect pour l'autorité légitime dans la soumission qu'ils exigent pour leurs opinions et pour leurs personnes.

PROJET D'ADRESSE À NOS SEIGNEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. MOTION POUR LA RESTITUTION DES BIENS COMMUNAUX ENVAHIS PAR LES SEIGNEURS (février 1790), p. 299-300

p. 300 *

Par <...> qui en VERTU d'un Arrêt surpris au Parlement de <...> contre la Coutume de nos Provinces, nous a dépouillé d'un tiers de marais dont nous sommes propriétaires de temps immémorial, quoique nous ne puissions en assigner l'époque, il est certain qu'elle est antérieure à l'établissement des fiefs dans les Provinces Beligiques.

LETTRE DE ROBESPIERRE PRÉSIDENT DES AMIS DE LA CONSTITUTION DE PARIS À CEUX DE CHERBOURG, 7 mai 1790, p. 303

Aussi longtemps qu'il y aura des vices et des préjugés, la liberté aura des ennemis, mais leurs coupables manœuvres viendront échouer, sans doute, contre cette sainte confédération, qui, d'une extrémité de la France à l'autre, ralliera pour sa défense, tous les amis de l'Humanité et de la VERTU.

RÉPONSE DE M. DE ROBESPIERRE À M. LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES, 28 avril 1790, p. 311-314

p. 313

Ce n'est pas, Monsieur, que je ne sois convaincu que vos intentions personnelles sont innocentes et pures, mais vous me pardonnerez, en faveur des circonstances, une certaine circonspection et même une sorte de défiance, qui, dans les temps d'intrigues et de factions, est sans doute la première VERTU des bons citoyens.

LETTRE À M. DE BEAUMETZ ET AVIS AU PEUPLE ARTÉSIEEN (juin 1790), p. 317-336

p. 328, Lettre à M. de Beaumets

le patriotisme seul et la VERTU restent inbranlables au milieu des orages qui grondent autour d'eux et disparaissent.

ADRESSE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE PAR LA SAC SÉANTE, AUX JACOBINS À PARIS, p. 339-345

p. 340-341

L'excès même de cette VERTU trouverait aisément un remède dans son principe ;

p. 343

Pour nous, nous terminerons cette adresse par une profession de foi, dont la vérité, prouvée par notre conduite constante, et justifiée par l'opinion de la France entière, nous donne le droit de compter sur votre estime, sur votre confiance, sur votre appui, et de défier tous ceux dont le système est de peindre la raison, la liberté et la VERTU, des couleurs du vice, de la licence et de l'anarchie.

ADRESSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE AUX FRANÇAIS, juillet 1791, p. 347-376

p. 349

qu'ainsi, loin de prendre pour règles la fausse prudence, les maximes lâches et perfides des premiers, nous ne devons nous confier qu'à l'autorité de la raison et à l'ascendant de la VERTU ;

p. 359

N'est-il pas trop cruel de vouloir nous ravir jusqu'au dernier dédommagement de l'innocence opprimée, afin que nous portions tout à la fois et la honte du vice et les persécutions réservées à la VERTU ?

p. 360-361

J'ai prouvé la nécessité de renouveler, en VERTU du règlement de l'assemblée, (qui n'aurait jamais dû être violé) ces comités devenus éternels par le fait, dont le système paraît être d'anéantir l'esprit public, et de tuer la constitution en détail, par des dispositions contradictoires avec tous ses principes ;

p. 371

lorsque M. Pethion, digne sans doute par l'immuable constance de son attachement aux principes, d'être rangé parmi les factieux, prenant la parole pour le combattre, fut accueilli, par des murmures dont son courage et sa VERTU triomphèrent.

p. 372

N'avons-nous pas aussi mal parlé des faux dieux, et cherché à introduire dans Athènes le culte de la VERTU, de la justice et de l'égalité ?

OBSERVATIONS SUR LA NÉCESSITÉ DE LA RÉUNION DES HOMMES DE BONNE FOI CONTRE LES INTRIGANS PROPOSÉES À TOUS LES FRANÇAIS PAR JÉRÔME PÉTION, MAIRE DE PARIS, ET MAXIMILIEN ROBESPIERRE, ACCUSATEUR PUBLIC DU DÉPARTEMENT DE PARIS, Mars 1792, p. 381-389

p. 381

nous avons vu le plus généreux de tous les peuples déployer sa majesté, sa force et sa VERTU ;

p. 382-383

nous avons vu le plus grand de tous les spectacles qui ait jamais frappé les regards des hommes, les représentans d'une grande nation, s'élevant tout à coup de la nuit des préjugés et du néant de la servitude à toute la hauteur de la raison et de la philosophie, proclamer solennellement les vérités immortelles sur lesquelles reposent l'ordre social et les droits des nations, publier à la face de l'univers le manifeste du genre humain contre tous les tyrans, et marquer, pour ainsi dire, l'époque où l'homme, si long-temps dégradé, devait commencer une nouvelle existence digne de sa nature, digne de l'Être éternel qui l'a créé pour la VERTU et pour le bonheur.

p. 383

Dès les commencemens de la révolution, on avait vu se former des sociétés anti-populaires, dont l'objet était d'éluider tous les principes de justice qui devaient en être la base, de substituer au pur sentiment du patriotisme, au langage sincère de la VERTU et de la morale, je ne sais quel faux jargon, je ne sais quel système machiavélique, mélange monstrueux des vices de l'ancien gouvernement et des institutions nouvelles ;

p. 386

si ce n'est point l'amour de la justice, le généreux enthousiasme de la VERTU, les passions des grandes âmes qui vous intéressent à la cause du peuple et de l'humanité, que ce soit au moins l'amour-propre et l'intérêt personnel.

p. 388

arrêtez-vous sur les bords de l'abîme où ils vous entraînent ; réfugiez-vous dans le sein de la patrie et de la VERTU.

p. 389 (2)

Il est difficile de croire à la VERTU des hommes dans une situation où l'on ne peut appercevoir que des frippons : mais la cause de l'humanité en est-elle moins sainte pour être défendue et trahie tour à tour par des avocats perfides ? [...] le seul parti qui vous convienne, c'est la liberté, la justice, la paix, la VERTU, l'égalité ;

LES NOTES DE ROBESPIERRE CONTRE LES DANTONISTES, p. 419-449

p. 433 (2)

Le mot de VERTU faisait rire Danton ; il n'y avait pas de VERTU plus solide, disait-il plaisamment, que celle qu'il déployait toutes [tous] les nuits [soirs] avec sa femme.

AUTRES TEXTES

LE BONHEUR EMANÉ DE LA LIBERTÉ

p. 1 (2)

et parceque leur fureur n'avoit point encore | pénétré dans ton azile, ton ame se fermait aux cris de la VERTU | opprimée. [...] peut être | un jour ils seront jettés dans ces gouffres X où gemissent tant | de malheureux, parcequ'ils auront aimé la VERTU et leur | patrie.

p. 1-2

des prêtres ambitieux qui se faisant avec échelle, des <imolant des | milliers de victimes> au nom d'un être bienfaisant, qu'ils rendaient féroce et | barbare, la justice exilée, le crime toujours plus fort que | la VERTU, [toutes ces horreurs se rappelant à mX tou] sans cesse | [presentes à ma mémoire, X m'épouvantaient m'effrayent| encore] quel homme, à l'aspect de cet horrible tableau pouvait | se croire heureux ?

p. 2 (3)

[et] comme le crime est incompatible avec cette | divinité, [chaque être] et que la VERTU est la base du vrai bonheur, | chaque être doit être heureux : celle X maxime est incontestable. | si le crime veut soulever encore [s]une tete de l'idre, la severité | des loix garantit la VERTU de ses atteintes. [...] il [fouille dans les reinsX] <poursuit partout> le crime, | il lui | livre une guerre éternelle, et si quelqu'un de ses membres, veut | trahir [ses]

<les> interets de la patrie opprimer la VERTU et favoriser le | crime, [si ils] le rejette de son sein, et la loi le prapae.

ADRESSE AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES

p. 79

que la liberté, brillante des charmes divins du bonheur et de la VERTU, attire à elle tous les cœurs, réunisse tous les partis, et tous nos vœux seront remplis !

MÉMOIRE JUSTIFICATIF POUR FRANÇOIS PAGE (déc. 1786), p. 274-352

p. 280

Lorsqu'en VERTU du décret des premiers Juges, le malheureux Page fut précipité dans la prison, les signes les plus énergiques de l'étonnement et de la douleur publique avoient éclaté dans Béthune.

p. 283

Lorsqu'il sortit de la prison en VERTU de l'Arrêt de la Cour qui ordonnoit son élargissement, le mal avoit déjà fait des progrès considérables.

p. 322 (2)

Malheur à qui, voulant abaisser toutes les âmes au niveau de la sienne, osera appeler l'humanité un ridicule enthousiasme ; la généreuse compassion une coupable licence ; la VERTU même un crime. Malheur à celui qui, calomniant cette courageuse liberté, le dernier appui du foible opprimé, le précieux et presque le seul reste des mœurs antiques, apprendra à son siècle que tout est perdu, jusqu'à l'idée de la VERTU.

p. 335-336

Je n'ignore pas que les juridictions consulaires ne prononcent jamais expressément qu'il soit dû des intérêts, en VERTU de la seule stipulation, sur simple billet, sans aliénation du capital.

MÉMOIRE POUR DUQUENOI (déc. 1786), p. 353-407

p. 371

ils supposent deux êtres aussi différens entr'eux que le vice et la VERTU.

p. 381

Cependant, jugez combien le compte du sieur Doudan étoit une opération difficile, puisque, malgré toutes les ressources dont je viens de parler et beaucoup d'autres semblables, il ne put s'empêcher de se reconnoître, de lui-même, et avant aucun débat fourni de ma part, reliquataire d'une somme de 1500 et des livres, qu'il paya d'abord en VERTU d'un exécutoire.

p. 385

Que le dépôt ait été fait en VERTU d'un arrangement antérieur, comme je l'articulois, ou que je sois tout-à-coup tombé, pour ainsi dire, des nues, avec ce dépôt, chez le sieur Doudan, comme l'allègue ce dernier ;

p. 405, À Messieurs, Messieurs les Mayeur et Echevins de la Ville et Cité d'Arras (8 août 1786) voilà en peu de mots, l'histoire des malheurs du suppliant, de la conduite modérée qu'il a tenue, et de l'abus que les Sr. et Dame Doudan ont fait de son indulgence et de sa délicatesse, en les [sic] faisant assigner en ce Siège, en VERTU d'une Ordonnance portée sur leur requête du 26 Juillet dernier, en refusant à un homme, qu'une fortune considérable (bien indépendante de ce qu'il réclame) et la probité rigoureuse notoirement connue, élèvent au-dessus de tout soupçon, à un parent, à un ami intime, à un bienfaiteur généreux, la remise d'une somme de 11200 liv. qu'il soutien avoir laissé en dépôt en leurs mains ;

RÉPONSE AU SECOND MÉMOIRE DU SIEUR DOUDAN (février 1787), p. 408-442

p. 411

si je prouve, qu'outre cette somme payée par lui, en VERTU d'un exécutoire, il m'en doit encore une beaucoup plus considérable, quoique lui-même ait eu depuis l'imprudence d'avancer, dans son premier Mémoire, qu'il ne me devoit plus rien, à raison du prix des ventes en question, dès l'année 1782, circonstances qui peuvent très-bien servir à déterminer l'opinion sur les reproches de mauvaise foi qu'il me prodigue

p. 417

Il ne me pardonne pas d'avoir dit que j'avois fait de cet événement un récit plus vraisemblable et plus vrai, quand j'ai soutenu, comme

je l'ai articulé dans l'affaire du dépôt, que je lui avois remis en VERTU d'un arrangement précédemment pris entre nous et dont j'ai rendu compte.

p. 425

Quel est cet Etre d'une VERTU si pure, ou d'une nature si sublime, qui osera dire : « Je suis au-dessus des loix ;

p. 430

si je voulois, aujourd'hui que j'ai exécuté ce Jugement, faire revivre cette contestation par une demande nouvelle, je serois non recevable, en VERTU de la fiction de droit :

p. 435

et dans cette instance à fin de compte, il s'est lui-même reconnu reliquataire d'une somme qu'il a payée en VERTU d'un exécutoire ;

p. 438

Quelle discrétion, quelle force, quelle VERTU ne faudra-t-il pas pour aspirer au titre de plaideurs !

MÉMOIRE ET CONSULTATION POUR BOUTROUE (juin 1787),
p. 443-475

p. 464

c'est en VERTU de cette raison d'utilité publique que tous ceux qui président à l'éducation de la jeunesse, et le Recteur en particulier, ont droit de l'exercer sur elle, avec toute la douceur et tous les ménagemens qu'exigent le principe même et la nature de ce droit ;

p. 465

En VERTU de leur choix, il préside les assemblées de cette compagnie, il marche à sa tête dans les cérémonies publique ;

p. 469

ou plutôt vous jugerez qu'exempts de rivalité, de jalousie, de morgue, de hauteur, supérieurs à toutes les petites passions qui conviennent si peu à leur état, tous les Instituteurs de la jeunesse sont faits pour être unis par des sentimens d'estime et d'amitié, pour concourir, avec une égale ardeur, au bien de leurs élèves et aux progrès des sciences et de la VERTU.

p. 471

celui qui lui a succédé, tous ceux qui viendront après lui, pourront donc, en VERTU du droit de correction, l'humilier comme un enfant au moment même où il viendra peut-être de remplir dans sa classe un rôle bien différent.

MÉMOIRE POUR LE SIEUR ROCARD (mai 1788), p. 502-572

p. 506-507

car il ne me suffit plus que l'opinion publique les pardonne à la fougue de la jeunesse et à l'esprit de l'état militaire auquel je tenois alors, et qui, comme on sçait, ne me point au rang des actions contraires à l'honneur, de certains choses que réprouvent les principes austères de la raison et de la VERTU ;

p. 508

Elle se peint elle-même sous les traits d'une femme innocente et sans expérience, dont la VERTU n'a pu succomber qu'aux attaques les mieux concertées ;

p. 510

Voilà la VERTU inexpugnable qui ne pouvoit se rendre qu'à la séduction la plus redoutable, sous la foi des promesses les plus sacrées et sous les auspices même du mariage.

p. 518

Dans le libelle, je lis que la VERTU de la dame Véricel fut enfin subjuguée par les promesses du mariage que lui fit le sieur Rocard ;

p. 522

Comment se fait-il que vous n'avez songé à garantir votre VERTU que dans un tems où elle avoit reçu de si rudes atteintes et à la veille du jour où l'absence du tentateur alloit faire cesser toute occasion de péchés ?

VERTUS

Lexie	Occurrences	FRN	FR
VERTUS	370	0,02135	2,14

TOME I

DISCOURS ADRESSÉ A MESSIEURS DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE METZ (1784), p. 20-47

p. 35
ils peuvent posséder mille talens et mille VERTUS ; mais ils n'en sont pas moins des gens infâmes :

p. 43
et de donner aux parens toute l'autorité nécessaire pour récompenser où pour punir les VERTUS où les désordres de leurs enfans :

APPENDICE I, VARIANTE DE L'ÉDITION DE 1785, p. 48-49

p. 49
vous les condamnerez à mourir sur ce même échafaud, encore teint du sang de ce parent coupable, dont les VERTUS auroient pu surpasser les forfaits.

APPENDICE II, VARIANTE DE L'ÉDITION DE 1785, p. 50-54

p. 52
Ah ! Ce n'est point contre le vice qu'il faut ici se tenir en garde, c'est contre leurs propres VERTUS qu'ils ont à se défendre <...>

APPENDICE III, VARIANTE DE L'ÉDITION DE 1785, p. 55-63

p. 59
N'est-il pas des VERTUS viles et bourgeoises, parce qu'ils les abandonnent au peuple, des ridicules qu'ils mettent en vogue, des vices qu'ils ennoblissent en les adoptant?

p. 60
souvent celle où les Loix auront trouvé un coupable, offrira plusieurs citoyens distingués par des talens et par des VERTUS ;

p. 60-61

le monarque daigne l'assurer qu'une faute étrangère n'efface point à ses yeux les VERTUS et les services de ses fidèles sujets, il le nomme à un poste considérable dans sa Province, il ajoute à ce bienfait la marque brillante d'une distinction flatteuse <...>

APPENDICE IV, ARTICLE DE LACRETELLE, p. 64-72

p. 68 (2), *Sur le discours de Robespierre sur les peines infamantes, discours qui avait obtenu un second prix à l'Académie de Metz **

Le cri maternel, les prières de l'innocence, les supplications de la beauté, l'intéressante voix de l'amitié, les services, les VERTUS, les talens d'une nombreuse famille ; [...] et le droit de faire grâce, qui ne doit pas moins tourner à l'utilité publique que la justice même, qui fut plutôt accordé à la hauteur des vues d'un prince qu'à la sensibilité de son cœur, ce droit arme dans ce moment ses propres VERTUS contre son devoir.

p. 69 (2)
Les VERTUS même ici sont opposées AUX VERTUS.

p. 70
rien ne l'effacera, ni vos talens, ni vos VERTUS ;

ÉLOGE DE GRESSET, texte du manuscrit de l'Académie d'Amiens (1785), p. 88-115

p. 88
contempler, pour ainsi dire, avec un juste orgueil, les monumens de sa splendeur et les titres de sa noblesse, et allumer une utile émulation dans le cœur de ses citoyens par les éloges publics qu'elle décerne AUX VERTUS et aux talens qui l'ont honorée.

p. 89
quoiqu'aucun lien ne m'ait attaché à lui, mon zelo ne le cédera point au votre ; pour chérir sa mémoire, ne suffit-il pas d'avoir lu ses écrits ; d'avoir entendu parler de ses VERTUS?

p. 107 (3)
ils ont osé entreprendre de l'avilir par ses VERTUS mêmes, et c'est par elles qu'il s'est élevé au dessus de tous ses rivaux. | [...] Qui peut connoitre aussi bien que vous des VERTUS qui ont brillé sous vos yeux et dont vous avez joui vous même, dans le commerce de l'illustre

citoyen que vous regrettez? | [...] Mais comment s'occuper des VERTUS de Gresset, sans penser à ce respectable prélat dont il fut le disciple et l'ami?

p. 108

c'étoit la destinée de l'église d'Amiens d'être gouvernée successivement par des éveques faits pour donner à un siècle corrompu le spectacle des VERTUS qui ont illustré le berceau du christianisme.

p. 112

du haut du trône où il venoit de monter, jeter pour ainsi dire les yeux autour de lui, pour chercher les hommes illustres qui fesoient l'ornement de son empire, et distinguer dans la foule un citoyen modeste et paisible, pour couronner à la fois dans sa personne et les talents et les VERTUS!

ÉLOGE DE GRESSET, texte de l'édition de 1786, p. 119-147

p. 119

c'est un beau spectacle de voir une Nation rendre des hommages solennels à ceux qui l'ont illustrée, contempler, pour ainsi dire, avec un juste orgueil, les monumens de sa splendeur et les titres de sa noblesse, et allumer une utile émulation dans le cœur de ses concitoyens par les éloges publics qu'elle décerne aux VERTUS et aux talents qui l'ont honorée.

p. 120

Pour chérir sa mémoire, ne suffit-il pas d'avoir lu ses écrits, d'avoir entendu parler de ses VERTUS?

p. 130

L'invention du sujet, le plus heureux peut-être qui soit au Théâtre, le plus fécond en VERTUS héroïques et en situations tragiques, le caractère sublime de Worcestre, celui d'Arondel, non moins grand et plus original encore ;

p. 138

ils ont osé entreprendre de l'avilir par ses VERTUS mêmes, et c'est par elles qu'il s'est élevé au-dessus de tous ses rivaux.

p. 138-139

Qui peut connoître aussi bien que vous des VERTUS qui ont brillé sous vos yeux, et dont vous avez joui vous-mêmes dans le commerce de l'illustre Citoyen que vous regrettez?

p. 139 (3)

Mais comment s'occuper des VERTUS de Gresset, sans penser à ce respectable Prélat, dont il fut le disciple et l'ami? [...] Grâce à vos VERTUS, nous avons cru voir un de ces saints Evêques qui, jadis, illustrèrent le berceau du Christianisme, revivre au milieu de nous pour consoler la Religion éplorée, et affermira (sic) la piété chancelante. [...] c'étoit la destinée de l'Église d'Amiens d'être gouvernée successivement par des Evêques faits pour donner à un Siècle corrompu le spectacle des VERTUS qui brillèrent dans des tems plus heureux.

p. 143-144

Quel heureux présage pour les peuples, de Voir le jeune Prince qui alloit faire leur destin, du haut du Trône où il venoit de monter, jeter, pour ainsi dire, les yeux autour de lui pour chercher les hommes illustres qui fesoient l'ornement de son Empire, et distinguer dans la foule un citoyen modeste et paisible pour couronner à la fois dans sa personne, et les talents et les VERTUS.

APPENDICE I, p. 148-150

p. 148, *avant-propos* *

Mais faut-il en conclure que lorsqu'un académicien, avec des talents, aura montré de la religion et des mœurs, il ne faudra louer que ses talents et non ses VERTUS?

p. 149 (2) *

Quoi qu'il en soit de ces réflexions que nous soumettons à son propre tribunal, et dont nous la constituons juge, nous avons pensé que par ses talents et ses VERTUS, Gresset prêtoit doublement à l'Éloge. [...] Ne dédaignons pas de lui associer celui d'un homme célèbre dont les talents étoient encore embellis par les VERTUS.

ÉLOGE DE MESSIRE CHARLES-MARGUERITE-JEAN-BAPTISTE MERCIER DUPATY PRÉSIDENT A MORTIER AU PARLEMENT DE BORDEAUX, p. 155-181

p. 162 (2)

si, en rendant un hommage public à ses talens et à ses VERTUS, je ne remplis point assez dignement la tâche imposée à l'orateur, j'aurai du moins l'avantage d'avoir offert un grand exemple et des leçons utiles. | [...] CHARLES-MARGUERITE-JEAN-BAPTISTE DUPATY, Président à Mortier au Parlement de Bordeaux, naquit à la Rochelle de parens nobles, et surtout recommandables par leurs VERTUS.

p. 163

Ses talens et ses VERTUS lui acquirent bientôt une grande réputation ;

p. 163, en note

M^{lle} Carré fut digne, par ses rares VERTUS, d'être associée à cette respectable famille ;

p. 165

il a pour lui la patrie, sa gloire et ses VERTUS.

p. 166, en note

J'aimerais à retracer ici les grandes VERTUS de M^{me} Dupaty ;

p. 167

C'est ainsi qu'il imposa silence à ceux qui voulaient lui nuire ; et ils furent forcés de rendre hommage à ses VERTUS.

p. 174, en note

C'est ainsi qu'il portait partout la générosité et l'enthousiasme pour les lettres, et qu'il donnait l'exemple rare de faire servir la fortune à la gloire des talens et aux progrès des VERTUS.

p. 177

les talens, qui deviennent parfois un présent funeste par le mauvais usage qu'on en fait, semblaient ne lui avoir été donnés que pour mieux pratiquer les devoirs de l'homme et les VERTUS du sage.

p. 178

Si l'on veut se donner le spectacle des VERTUS antiques, il faut suivre M. DUPATY dans le sein de sa famille.

p. 179

La magistrature espérait jouir longtemps encore de ses lumières et de ses VERTUS ;

p. 180 (2)

Faut-il que tant de VERTUS aient sitôt disparu de dessus la terre ! | [...] En retraçant vos VERTUS, j'ai moins cherché à ajouter un nouveau lustre à votre gloire, qu'à satisfaire un besoin de mon cœur ;

ÉLOGE DE LA ROSE, p. 185-194

p. 186-187

Or, Monsieur, si vous réfléchissez sur le principe de ce sentiment que je viens de vous expliquer, vous verrez d'abord qu'il part de la même source d'où découlent tous les talens et toutes les VERTUS ;

p. 187

Or, vous concevez, Monsieur, que tout cela est une suite des VERTUS fondamentales de la société et prend sa source dans l'amour de la rose :

p. 192

Monsieur, c'est de vous dire comme homme, que vous devez être exempt de toute inquiétude, car la sage déesse m'a encore appris en général que l'horoscope d'un homme est dans ses talens et dans ses VERTUS.

ŒUVRES POÉTIQUES DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE, p. 215-246

p. 246

Cependant j'en conviens, ces sages républiques, | Illustres par l'éclat de leurs VERTUS antiques, | Ces peuples, dont la terre admire les exploits | De ce désordre affreux garantis par les loix | Ne subirent jamais ce honteux esclavage.

TOME II

LES PLAIDOYERS PRONONCÉS DEVANT LE CONSEIL D'ARTOIS

MÉMOIRE POUR DEMOISELLE MARIE DE BARDOULT, p. 45-86

p. 59

Il sied bien à la veuve Mille de répandre des soupçons sur la probité d'un Gentilhomme, dont les services militaires lui ont mérité la récompense de son Prince, et dont les VERTUS civiles et morales qui le distinguoient parmi ses concitoyens, lui ont fait obtenir la commission de Mayor de la ville de Béthune, qu'il a rempli [sic] avec distinction.

p. 172

Que ne peut cette influence que donne à un Magistrat, objet de la vénération publique, le touchant accord des lumières, des talens, et des VERTUS !

MÉMOIRE POUR FRANÇOIS DÉTEUF (1783), p. 234-254

p. 234

Leurs absurdes blasphèmes s'évanouissent avec eux ; elle seule demeure avec les VERTUS qu'elle a fait naître.

p. 234-235

Les vices d'un Particulier, les torts même d'une Communauté entière n'effacent point à ses yeux les VERTUS qui brillent dans tant de Monastère.

p. 248

Ils lui ont prodigué tous les avantages qui doivent être le prix du mérite et des VERTUS.

ANNEXE I, REQUÊTE DE FRANÇOIS DÉTEUF, p. 255-265

p. 262

Ils lui ont prodigué tous les avantages qui doivent être le prix du mérite et des VERTUS ;

RÉPONSE POUR LE SUPÉRIEUR DE L'ORATOIRE ; AU PLAIDOYER DU SIEUR GILLET (1784), p. 286-311

p. 286

il n'a pas rougi de dénoncer aux Magistrats, comme un fourbe et comme un parjure, un Prêtre, aussi vénérable par ses VERTUS, que par son caractère et par les fonctions intéressantes qu'il a long-temps exercées parmi nous.

RÉPLIQUE POUR DAME MARIE SOMMERVILLE, p. 337-403

p. 337

Cette Cause est donc celle des Villes d'arrêt, celle des Etrangers, celle des Citoyens, celle de la liberté, celle d'un sexe intéressant aux yeux de tous les hommes par ses VERTUS et par ses charmes, aux yeux des Magistrats eux-mêmes par sa faiblesse qui réclame à la fois l'indulgence et la protection des Loix.

XVI – ROBESPIERRE À BUISSART (24 mai 1789)

p. 39

les plus distingués de ce corps par leurs VERTUS et par leur mérite se seroient empressés de s'immortaliser par cet exemple de patriotisme et de magnanimité ;

XVII – ROBESPIERRE À BUISSART (23 juillet 1789)

p. 46 *

« Vous deviez votre couronne à la naissance, vous ne la devez plus qu'à vos VERTUS et à la fidélité de vos sujets. »

XLIII – ROBESPIERRE À LA SAC D'ARRAS (Paris, le 27 juin 1790)

p. 87

Quel suffrage pourrais-je préférer à celui d'une société dont les VERTUS et les principes doivent contribuer si puissamment à la régénération et au bonheur de mon pays ?

XLVI – ROBESPIERRE À DUVIGNAU (Paris, 6 septembre 1790)

p. 89

C'est le sort de tous les écrivains dont les lumières ou les VERTUS civiques devancent un peu l'époque où ils publient leurs opinions, d'être d'abord calomniés et par l'injustice et par l'ignorance.

CX – ROBESPIERRE À BUISSART (Paris, le 30 novembre 1791)

p. 130

mais je ne doute pas que l'amour du peuple et ses VERTUS ne lui donnent les moyens nécessaires pour le porter.

CCCI - ROBESPIERRE À SAINT-JUST ET À LEBAS (Paris, 9 nivôse l'an II de la République)

p. 236

Vos principes et vos VERTUS m'ont rassuré.

TOME III – APPENDICE : aucune occurrence

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 1 (19 mai 1792)

p. 25, *OBSERVATIONS SUR LES MOYENS DE FAIRE UTILEMENT LA GUERRE*, p. 15-27

Animez leur courage, en honorant leur infortune et leurs VERTUS civiques ;

p. 36, *RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE AUX DISCOURS DE MM. BRISSOT ET GAUDET (SIC) DU 25 AVRIL 1792, PRONONCÉE À LA SAC, LE 27 DU MÊME MOIS, ET IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA SOCIÉTÉ*, p. 28-46

que les VERTUS des législateurs devoient être la première leçon des citoyens ;

N° 2 (24-25 mai 1792)

p. 54, *SUR LA NÉCESSITÉ ET LA NATURE DE LA DISCIPLINE MILITAIRE*, p. 49-60

N'apprendra-t-on jamais à apprécier les vices et les VERTUS des hommes ?

N° 3 (31 mai 1792)

p. 91, *CONSIDÉRATIONS SUR L'UNE DES PRINCIPALES CAUSES DE NOS MAUX*, p. 77-99

ils vouloient les remplacer, et les remplacer, en effet, par leurs créatures, dont ils vantoient singulièrement les VERTUS civiques, telles que M. Duportail, par exemple.

N° 4 (7 juin 1792)

p. 114, *OBSERVATIONS SUR LES CAUSES MORALES DE NOTRE SITUATION ACTUELLE*, p. 109-119

Que l'univers périsse, ou que le genre humain soit avili et malheureux, pendant la durée des siècles, pourvu qu'ils puissent être honorés sans VERTUS, illustres sans talents, et que, chaque jour, leurs richesses puissent croître avec leur corruption et avec la misère publique.

p. 122, *DES FÊTES NATIONALES ET DES HONNEURS PUBLICS*, p. 119-127

Je ne craindrai pas au moins de dire tout haut que les VERTUS utiles au bonheur des hommes doivent seules prétendre à ces honneurs presque divins ;

p. 123

Eh! que nous importent quelques VERTUS exagérées ou inventées par des sujets qui écrivoient l'histoire sous les yeux de leurs maîtres?

N° 5 (15-17 juin 1792)

p. 148, *SUR LE RESPECT D'OUX LOIS ET AUX AUTORITÉS CONSTITUÉES*, p. 144-149

Sa dignité, c'est le choix du peuple ; ses distinctions sont ses VERTUS ; ses privilèges, ses devoirs, sa gloire, de bien servir son pays.

N° 6 (22-23 juin 1792)

p. 167, *RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE, CITOYEN FRANÇAIS À MONSIEUR LAFAYETTE, GÉNÉRAL D'ARMÉE*, p. 165-190

Vers la fin d'avril, je reçois une lettre, au nom du bataillon du Gros-Cailloux, où l'on m'apprend que les VERTUS de M. Lafayette sont connues dans les deux mondes ;

p. 170 (2)

S'il est vrai que les grandes VERTUS et les talens sublimes peuvent seuls exercer une grande influence chez un peuple libre, l'intrigue et la finesse peuvent souvent l'usurper, chez une nation qui passe subitement de l'esclavage à la liberté, et dont les mœurs sont encore en contradiction avec les principes de son nouveau gouvernement. | [...] Lié à nos anciens oppresseurs, allié à une famille célèbre dans les fastes des cours, par la science héréditaire de l'intrigue et de l'adulation, dénué des VERTUS mâles qui caractérisent les hommes libres, votre âme ne pouvoit être sensible à la gloire de relever la dignité humaine et la puissance du peuple français, sur les principes régénérateurs de la justice et de l'égalité ;

p. 187

elle leur donnoit pour concurrents, dans la carrière politique, des millions de Français qui pouvoient aisément les surpasser en VERTUS ;

N° 7 (29-30 juin 1792)

p. 200, *DEUXIÈME LETTRE DE M. ROBESPIERRE À M. LAFAYETTE SUR LES LETTRES DE M. LAFAYETTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU ROI*, p. 195-219

C'est parler bien légèrement de cette bienveillance qui, seule a fait tout vos talents, toutes vos VERTUS.

p. 202

c'est l'honneur d'être à sa tête, qui vous donne seul quelque recommandation ; les VERTUS civiques qui brillent dans votre camp caractérisent tous les soldats français ;

N° 8 (5 juillet 1792)

p. 231, *RÉFLEXIONS SUR LA MANIÈRE DONT ON FAIT LA GUERRE*, p. 225-232

il étoit arrêté que ce (sic) période de l'existence des sociétés, devoit à-la-fois enfanter, et la morale la plus pure et les passions les plus hideuses ; les plus sublimes VERTUS et les plus abominables forfaits.

p. 249, *AUX AMIS DE LA CONSTITUTION, SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES* (26 mars 1792), p. 244-253
Que la nation se lève toute entière ; faisons la guerre du peuple, et non celle des rois ; marchons sous des chefs dignes de le guider, dont les mains ne soient souillées, ni des dons corrupteurs des cours, ni du sang des citoyens ; célèbres par leurs VERTUS civiques, et non par le massacre des plus zélés défenseurs de la patrie.

p. 250

C'est au sein d'une telle paix, que se développeront les VERTUS civiques qui font la gloire et le bonheur de la société ;

N° 9 (14 juillet 1792)

p. 257, *AUX FÉDÉRÉS*, p. 255-260
la fortune publique, la proie de quelques brigands ; où tous les vices calomnient toutes les VERTUS, et changent le règne de la liberté, en une longue et cruelle proscription, exercée au nom de l'ordre public, contre les *honnêtes gens* qui ont de la probité et du courage, par les *honnêtes gens* qui n'ont que de l'or, des vices et de l'autorité.

p. 268, *OPINION DE J. M. COLLOT – D'HERBOIS. SUR LES COUPABLES DÉMARCHES DU GÉNÉRAL LAFAYETTE*, p. 262-274 *

Ses propriétés encore, ce sont les VERTUS dont il donne l'exemple, la patience, l'union, le courage, le désintéressement, l'amour de la patrie ;

p. 269

Ah ! laissez au peuple la vie, la liberté, les VERTUS ;

N° 10 (25 juillet 1792)

p. 293, *PÉTITION DES FÉDÉRÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE*, p. 287-294

Nous prouverons que les factieux qui aiment la patrie et la constitution ; que les brigands qui ont des VERTUS et de l'humanité, savent faire rentrer dans le néant, *tous les honnêtes gens* couverts de crimes et de parjures, *tous les amis de l'ordre public*, traîtres envers le peuple, enrichis de ses dépouilles et souillés de son sang.

p. 299, *SUR LA FÉDÉRATION DE 1792*, p. 294-300
ils [les tyrans] se servent de ses VERTUS réelles, pour lui donner des torts apparens ;

N° 11 (5 août 1792)

p. 322, *DES MAUX ET DES RESSOURCES DE L'ÉTAT*, p. 317-334

C'est en vain que quelques ambitieux sans talents, comme sans VERTUS, voudraient sacrifier le salut public à leur intérêt personnel.

p. 323

Le salut public repose-t-il sur les lumières et sur le courage de la nation, sur l'intégrité et l'énergie de ses mandataires ou seulement sur la foi aveugle qui leur suppose toutes les VERTUS qu'ils doivent avoir ?

p. 326

Expiez donc ce crime de lèze-nation et de lèze-humanité, en effaçant ces distinctions injurieuses, qui mesurent les VERTUS et les droits de l'homme, sur la quotité des impositions.

p. 327

que tous les citoyens soient éligibles à tous les emplois publics, aux termes des articles les plus sacrés de la constitution même, sans autre privilège, que celui des VERTUS et des talents.

p. 331

il ne nous reste que deux alternatives, ou de périr et d'ensevelir avec nous la liberté du genre humain, ou de déployer de grandes VERTUS et de nous résoudre à de grands sacrifices.

p. 367, *PÉTITION PRÉSENTÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU NOM DE LA SECTION DE LA PLACE VENDÔME*, p. 366-368 *

Députés du peuple, hâtez-vous de soutenir et d'encourager les VERTUS dont nous avons besoin, en consacrant par des hommages solennels, la gloire des martyrs de la liberté,

qui ont tombé dans la journée immortelle du 10 de ce mois.

p. 368 (2) *

Les VERTUS sublimes qui sauvent les nations, leur paroissent des crimes ; | [...] Nous nous reposons sur votre zèle, du soin de leur décerner des honneurs funèbres, dignes de leurs VERTUS héroïques, et de la patrie qu'ils ont sauvée.

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 1 (30 septembre 1792)

p. 16, *EXPOSÉ DES PRINCIPES ET BUT DE CETTE PUBLICATION*, p. 15-21

Ces grandes conquêtes de la liberté sont le prix de votre courage et de vos sacrifices, l'ouvrage des VERTUS et des vices, des lumières et de l'ignorance de vos premiers représentans, le résultat des crimes et de l'impéritie de vos tyrans.

N° 2 (20 octobre 1792)

p. 35, *RÉCIT DE LA SÉANCE DES JACOBIENS DU 14 OCTOBRE 1792 : RÉCEPTION DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ*, p. 33-36
voilà les VERTUS qui distinguent les soldats de la république, qui ont immortalisé les citoyens de Lille et de Thionville, et qui assurent à jamais la supériorité de nos armes sur celles de tous les rois du monde.

N° 3 (30 octobre 1792)

p. 50 (2), *SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE (25-30 SEPT. 1792)*, p. 46-51 *
Quant à l'influence supposée de Madame Rolland sur les affaires publiques, il s'étonne avec raison *que l'on ait cherché à tourner en ridicule l'union et les VERTUS qui régissent dans son domestique*. | [...] il dénonce *la horde insensée de ces hommes ardents, peut-être égarés, qui prennent leurs passions pour des VERTUS, et croient que la liberté ne peut-être bien servie que par eux* ;

N° 6 (22 novembre 1792)

p. 94, *SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE (18-30 octobre 1792)*, p. 77-96 *

Tureau s'écrit : « Il n'est donc permis ici que de parler des VERTUS du ministre et jamais de ses torts. Je demande à prouver qu'il est coupable ».

N° 7 (29 novembre 1792)

p. 107, *RÉPONSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À JÉRÔME PÉTION*, p. 97-115

Est-ce par opposition aux excès monstrueux de la tyrannie que les amis de l'humanité doivent juger leurs VERTUS civiques ?

p. 109

Vous ai-je jamais contesté, moi, celui d'imprimer tous les jours, de faire placarder même VOS VERTUS ;

p. 112

Si le public est plus sévère ; prenez-vous en lui ; et puisque vous vous plaignez de *l'aveuglement général à cet égard*, ôtez-lui cette épaisse cataracte qui lui dérobe la vision de tant de VERTUS.

N° 9 (13 décembre 1792)

p. 131, *EXTRAIT DE LA LETTRE DE DUBOIS CRANÇÉ À SES COMMETTANS*, p. 130-135 *

Toutes les histoires que j'ai lues, m'ont convaincu que les premiers rois ont commencé par être des *flatteurs*, pour devenir des *brigands*, et que leurs complices ne sont parvenus à étendre leur despotisme sur les peuples, qu'après les avoir égarés sur les VERTUS personnelles de l'homme qu'ils leur désignoient, sans cesse, comme seul digne de les gouverner.

p. 133 (2) *

Il est vrai qu'ils ne croient pas aux VERTUS que l'on prône avec autant d'audace que de bassesse ; | [...] au lieu d'accaparer tous les journalistes, pour corrompre l'opinion, calomnier les patriotes, et prôner tes VERTUS ;

N° 10 (13-15 décembre 1792)

p. 146, *DEUXIÈME LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE EN RÉPONSE AU SECOND DISCOURS DE JÉRÔME PÉTION*, p. 140-159

Or, mon cher Pétion, cette espèce d'hommes est encore assez rare, pour que les amis de la liberté l'appellent avec empressement aux fonctions qui exigent de la loyauté et des VERTUS.

p. 152

Vous vous fâchez vous-même de ce que j'ai dit sur la bonne foi, avec laquelle vous avez vanté les VERTUS des Lafayette, des Narbonne, des Montesquiou, et de tant d'autres.

p. 155 *

Qui pourroit être jaloux du génie ou des VERTUS de l'empereur ?

N° 11 (20 décembre 1792)

p. 169, *DE L'OSTRACISME*, p. 168-169

Mais, avons-nous donc vu briller tant de VERTUS républicaines, que nous soyons déjà réduits à la nécessité de les proscrire ?

Deuxième série

N° 3 (25 janvier 1793)

p. 227, *A PROPOS DE L'EXÉCUTION DU ROI ET DU MEURTRE DE LE PELETIER*, p. 226-229

ils virent les défenseurs les plus intrépides de la liberté, dans les membres de la Convention nationale, qu'on leur avoit désignés comme les partisans de la tyrannie, et, dans ceux qu'ils avoient vus prôner éternellement eux-mêmes leurs fausses VERTUS, les plus vils intrigans et les plus dangereux ennemis de la patrie.

N° 4 (30 janvier 1793)

p. 245 (2), [*RÉPERCUSSIONS DES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE SUR LA LIBERTÉ*], p. 243-246

Seul, il joint les VERTUS douces aux VERTUS énergiques, et la modération des peuples éclairés, à la vigueur des peuples libres.

p. 261, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE. JUGEMENT DE LOUIS CAPET*, p. 246-264

A la nouvelle de ce malheur, je vole auprès de lui, conduit par ma tendre amitié et ma profonde vénération pour les VERTUS qu'il pratiquoit sans ostentation.

N° 5 (5 février 1793)

p. 265, [*EXAMEN DE LA SITUATION APRÈS LA DÉCLARATION DE GUERRE À L'ANGLETERRE*], p. 265-273

La nature t'a fait robuste et puissant ; tes forces égalent tes VERTUS ; et ta cause est celle des dieux même.

N° 6 (15-20 février 1793)

p. 284, *OBSERVATIONS SUR UNE PÉTITION RELATIVE AUX SUBSISTANCES PRÉSENTÉE À LA CONVENTION LE 12 FÉVRIER, L'AN 2^e, DE LA RÉPUBLIQUE*, p. 283-287

mais les intrigans, aussi rusés qu'il est simple, aussi pervers qu'il est bon, cherchent

quelquefois à abuser de ses VERTUS, de sa juste indignation même, il faut le dire, pour le tromper, et pour l'enchaîner ensuite.

p. 287

Ce n'est pas du pain seulement que nous devons au peuple français (les despotes en donnent à leurs sujets), c'est la liberté cimentée par des lois humaines, c'est la dignité des citoyens, c'est la jouissance des droits sacrés de l'humanité, et l'exercice de toutes les VERTUS sociales que la république développe, et qui font à-la-fois l'ornement et le bonheur de la vie humaine ;

p. 289, *LES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DE PARIS À LEURS COMMETTANS*, p. 287-291

nous, représentans de la nation, nous voulons, nous devons lui assurer encore la liberté, la paix, l'abondance, qui sont le fruit des lois justes, sages et bienfaisantes, la jouissance des droits sacrés de l'homme, et toutes les VERTUS républicaines qui font à-la-fois le bonheur et l'ornement de la vie humaine, mais, pour arriver à ce terme heureux, il faut dans ces circonstances critiques, que nous soyons encore secondés par le caractère énergique et raisonnable de ce même peuple, dont le calme imposant a jusques ici déconcerté tous les complots de nos ennemis communs.

p. 291

Ne souffrez pas que quelques intrigans vous ravissent en un jour, le prix de tant de sacrifices et de tant de VERTUS.

N° 6 (15-20 février 1793)

p. 295, *OBSERVATIONS SUR LE PLAN D'ORGANISATION DE L'ARMÉE, PROPOSÉ PAR DUBOIS-CRANCÉ AU NOM DU COMITÉ MILITAIRE*, p. 292-296

Vous pouvez tout, avec un peuple immense et magnanime, que la liberté rend capable de tous les prodiges : sachez seulement donner l'essor à toutes ses VERTUS.

N° 7 (fin de février 1793)

p. 306, *LES RÉPUBLICAINS MARSEILLOIS À CHARLES BARBAROUX*, p. 305-307 *

Rappelle-toi, Barbaroux, que dans le tems où tu cherchois, toi et tes consors, à vous entourer d'une garde prétorienne, à prôner les fausses VERTUS de Rolland, à provoquer

la haine des départemens contre les braves parisiens, à faire servir à vos sinistres projets, notre bataillon républicain, séduit par tes perfides suggestions, dans ce tems où par un criminel abus de confiance, tu avois enchaîné l'opinion publique à Marseille, où tu connoissois l'esprit dominateur dans la société trompée, à l'exception d'une minorité qui gémissoit en silence sur cet égarement dangereux ;

N° 9 (6 avril 1793)

p. 345-346, *OPINION DE ROBESPIERRE SUR LES MESURES À PRENDRE ENVERS LA FAMILLE DE CAPET*, p. 345-346
la République outragée par l'audace, compromise par la foiblesse, assassinée par la perfidie, la République, à qui il ne reste plus d'autre ressource que les VERTUS qu'elle suppose, a droit d'exiger de vous que, par un gage nouveau et réel de votre constante adversion pour la royauté, vous ranimiez l'énergie républicaine, et confondiez les projets de tous les despotes.

N° 10 (25-30 avril 1793)

p. 362, *DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN PRÉSENTÉE PAR MAXIMILIEN ROBESPIERRE*, p. 360-363
XVIII. Tous les citoyens sont admissibles à toutes les fonctions publiques, sans aucune autre distinction que celle des VERTUS et des talens, sans aucun autre titre que la confiance du peuple.

TOME VI

ÉTATS GÉNÉRAUX

Séance du 18 mai 1789

SUR LES CONFÉRENCES ENTRE LES TROIS ORDRES, p. 22-25

p. 24, *Lettre de Robespierre à Buissart* (24 mai 1789)
les plus distingués de ce corps par leurs VERTUS et par leur mérite se seroient empressés de s'immortaliser par cet exemple de patriotisme et de magnanimité ;

Séance du 21 septembre 1789

CONTRE LE VETO ROYAL, p. 86-95

p. 94, *Dire [...] contre le veto royal, soit absolu, soit suspensif*
Appelez-y tous les Citoyens, sans autre distinction que celle des VERTUS et des talens ;

Séance du 23 décembre 1789

SUR LE DROIT DE VOTE DES COMÉDIENS ET DES JUIFS, p. 167-170

p. 168, *Bulletin de l'Assemblée nationale*, n° 126, p. 5

Les comédiens mériteront d'avantage l'estime publique quand un absurde préjugé ne s'opposera plus à ce qu'ils l'obtiennent, alors les VERTUS des individus contribueront à épurier les spectacles et les théâtres, deviendront des écoles publiques de principes de bonnes mœurs et de patriotisme.

Séance du 25 janvier 1790

SUR LES CONDITIONS DE CENS EXIGÉES DES CITOYENS ACTIFS, p. 200-213

p. 203, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 27, p. 107 ; *Bulletin de l'Assemblée nationale*, n° 151, p. 4-5
décrète en conséquence que jusqu'à la dite époque, tous les Français, c'est-à-dire tous les hommes nés et domiciliés en France, ou naturalisés, qui payeront une imposition quelconque, continueront d'être habiles à exercer la plénitude des droits politiques et d'être admissibles à tous les emplois publics, sans autre distinction que celle des VERTUS et des talens, sans toutefois déroger aux autres motifs d'incompatibilité et d'exclusion portés par les autres décrets de l'assemblée nationale.

p. 208, *Journal des Etats généraux* (Devaux), t. VIII, p. 32-33 ; *Gazette nationale ou Extrait <...>*, t. V, p. 10

qu'à la dite époque tous les françois continueront d'être habiles à exercer la plénitude de leurs droits, sans autre distinction que celle des VERTUS et des talens.

p. 209, *Le Modérateur*, n° 27, p. 105
et que jusqu'à cette époque tous les françois, citoyens domiciliés seront admissibles à tous les emplois publics, sans autre distinction que celle des VERTUS et des talens, et sans qu'il fût dérogé aux autres motifs d'incompatibilité décrété par l'assemblée nationale.

p. 210, *Mercure national ou Journal d'Etat ou du Citoyen*, t. I, n° 6, p. 338

Pour remédier à ce désordre politique, il a proposé que l'exécution des dispositions concernant les conditions de l'éligibilité fût différée jusqu'à l'époque où le système actuel des impositions sera réformé, et que tous les français qui payent une imposition quelconque, soient admissibles à tous les emplois, sans autre distinction que celle des talens et des VERTUS.

Séance du 13 mars 1790

SUR LA LIBÉRATION DES DÉTENUS PAR LETTRES DE CACHET, p. 282-284

p. 282-283, *Gazette nationale ou Le Moniteur universel*, n° 74, p. 303 ; *Bulletin de l'Assemblée nationale*, n° 202, p. 4
L'Assemblée sera, sans doute, étonnée de voir que lorsqu'il est question de la cause de l'innocence, on lui parle sans cesse, non pas de ces infortunés détenus, souvent pour leurs VERTUS, pour avoir laissé échapper quelques preuves d'énergie et de patriotisme ;

Séance du 29 mars 1790

SUR LES POUVOIRS DES COMMISSAIRES DU POUVOIR EXÉCUTIF, p. 290-305

p. 293, *Le Point du Jour*, t. VIII, p. 353
c'en est fait de la liberté, et la nation retombe sous le joug de la servitude, avant d'avoir acquis cet esprit public, ces VERTUS fières et courageuses, qui sont les véritables gardiennes de la liberté !

Séance du 16 juin 1790, 2^e intervention

SUR LE TRAITEMENT DES ÉVÊQUES, p. 407-414

p. 408, *Mercure national ou Journal d'Etat et du Citoyen*, t. II, n° 12, p. 802 à 805 ; *Discours [...] sur le traitement des évêques pour l'avenir*
Il savoit que dès le moment où ils s'enrichiraient, ils contracteroient tous les vices qui forment le cortège ordinaire de l'opulence, et qu'ils perdraient toutes leurs VERTUS, sans en excepter la bienfaisance et la charité.

p. 409

que de faire dépendre des VERTUS et de la volonté de quelques ecclésiastiques le bonheur et la vie d'une multitude de citoyens.

p. 412, *Journal des Débats*, t. IX, n° 312, p. 4
qu'ils dévoient dans leur sollicitude faire des loix qui pourvoyent aux besoins des pauvres, mais qu'ils ne pouvoient pas sur cet objet important s'en rapporter à des particuliers, quelles que soient les VERTUS qu'on puisse leur supposer.

Séance du 22 juin 1790

SUR LE TRAITEMENT DES ÉVÊQUES EN FONCTION, p. 417-427

p. 419, *Mercure national ou journal d'Etat et du Citoyen*, t. II, n° 12, p. 805 ; *Discours sur le traitement des évêques actuels*

Mais, s'il faut réfuter cette objection avec plus de détail, j'ajouterai, que je ne puis consentir à supposer gratuitement que la généralité des évêques a oublié la modestie et les VERTUS qui convenoient à leur état, au point de contracter des dettes énormes, avec un revenu supérieur aux besoins les plus étendus.

p. 420

Il est un sacrifice plus intéressant dont on vous a parlé encore avec beaucoup de sagacité à mon avis ; c'est la privation de ce lien doux et sacré, auquel sont attachés à la fois et le bonheur et les VERTUS de la vie humaine.

p. 422, *Le Point du Jour*, t. XI, p. 205

Mais pour réfuter cette objection plus en détail, j'ajoute que je ne puis consentir à supposer, que la pluralité des évêques aient oublié la modestie et les VERTUS qui convenoient à leur caractère, au point de contracter des dettes énormes avec un revenu supérieur aux besoins les plus étendus.

Séance du 3 juillet 1790

SUR L'ADMISSION DU COMTE D'ALBERT DE RIOMS A LA FÉDÉRATION, p. 457-461

p. 459, *Journal de Paris*, 5 juillet 1790
mais en lui reconnaissant tous les talents, toutes les VERTUS, toutes (sic) les genres de gloire, je ne vois en lui qu'un homme privé, et je ne puis consentir qu'il soit admis à une cérémonie où on ne peut l'être que comme Député.

p. 460, *Assemblée nationale* (Beaulieu), t.

III, 236^e Séance, p. 3

Il n'a jeté aucun doute sur toutes ses VERTUS patriotiques, sur sa bravoure, enfin sur toutes ses qualités de citoyen et de militaire ;

p. 460, *Assemblée nationale et Commune de Paris* (imitat.), t.V, n°332, n.2 ; *Annales universelles et méthodiques*, t. IV, n° 105, p. 285 ; *Journal de Versailles*, t. III, n° 35, p. 139 ; *Le Postillon* (Calais), n° 92, p. 5
qu'il est dans tout l'empire le citoyen le plus illustre par ses VERTUS et ses qualités personnelles ;

p. 461, *Courier Français*, t. VI, n° 186, p. 42 et il a ajouté que, sans prétendre douter du mérite distingué de M. d'Albert, fût-il le plus illustre des Français, par ses VERTUS et ses qualités personnelles, il ne devoit pas obtenir un tel honneur ;

SAC

Séance du 5 décembre 1790

SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE, p. 612-655

p. 620, *Discours sur l'organisation des gardes nationales*
les caresses, des VERTUS plus ou moins réelles ; la changent en dévouement et en fanatisme ;

p. 621

Le courage, les VERTUS des hommes libres, la cause sacrée pour laquelle vous êtes armés, voilà votre gloire, voilà vos ornemens.

p. 626

Voyez comme partout, à la place de l'esprit de domination ou de servitude naissent les sentimens de l'égalité, de la fraternité, de la confiance, et toutes les VERTUS douces et généreuses qu'ils doivent nécessairement enfanter.

SAC

Séance du 5 décembre 1790

SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE, p. 612-655

p. 648, *Révolutions de France et de Brabant*, t. V, n° 65, 21 février 1791, p. 575-586 *
Recevez, Monsieur, l'hommage d'un peuple dont l'enthousiasme pour les talens et les VERTUS sont sans bornes.

p. 653, *Correspondance générale des départemens de France*, t. I et II, n° 20, 21, 22, p. 305 et s. *

le courage, les VERTUS de l'homme libre, la cause sacrée pour laquelle vous vous êtes armés, voilà votre gloire, voilà vos ornemens !

p. 654

elles ont eu jusqu'ici des succès ; mais dénigrer, dénoncer, calomnier, sont les VERTUS du jour.

Séance du 14 décembre 1790

SUR LA SUPPRESSION DES OFFICIERS MINISTÉRIELS ET DES AVOCATS, p. 659-673

p. 660, *Le Point du Jour*, t. XVII, p. 202
je suis forcé de convenir que le barreau semble conserver encore des traces heureuses et profondes de la liberté et des VERTUS qu'elle produit ;

p. 662

Ce sont leurs VERTUS, ce sont leurs talens qui seroient des crimes.

p. 666, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 349, p. 1441-1442
ainsi vous fermez cette école de VERTUS civiques où les talens et le mérite apprendraient, en plaidant la cause du citoyen devant les juges à défendre un jour celle du peuple parmi les législateurs.

p. 672, *Mercure de France*, 25 décembre 1790, p. 157
Ainsi vous dénaturez, vous dégradez des fonctions précieuses à l'humanité, essentiellement liées aux progrès de l'esprit public, au triomphe de la liberté, ainsi vous fermez cette école de VERTUS civiques, ou les talens et le mérite apprendroient, en plaidant la cause du citoyen devant les juges, à défendre un jour celle du peuple parmi les législateurs
<...>

TOME VII

Séance du 3 février 1791, 1^{ère} intervention

SUR LA FORME DE LA DÉCLARATION DES JURÉS, p. 56-57

p. 56, *Le Point du Jour*, t. XIX, n° 573, p. 41 **
Ils [Robespierre et autres] soutenoient que l'idée d'honneur, séparée de probité et de conscience, n'étoit qu'une idée vaine et féodale par laquelle on vouloit suppléer aux VERTUS et aux principes de la morale ;

p. 57, *Mercure de France*, 12 février 1791, p. 114 **
MM. Lanjuinais, Merlin et Robespierre ne vouloient pas du vieux mot honneur qui sent le gentilhomme, la féodalité, la monarchie,

le préjugé, la barbarie et qu'ils supposent incompatibles avec le patriotisme et les VERTUS d'aujourd'hui.

Séance du 5 février 1791, 2^e intervention
SUR LE CHOIX DES JURÉS, p. 64-71

p. 65, *Journal des États Généraux ou Journal Logographique*, t. XXI, p. 115
et moins cet homme sera fortuné et moins il aura de ces moyens qui subjuguent les suffrages et qui éblouissent les yeux du public ; ce sera un garant certain au public de ses talents et de ses VERTUS.

p. 67-68, *Assemblée nationale et Commune de Paris* (imitat.), n° 546, p. 5
ce seroit donc humilier sans raison et sans fruit cette majorité précieuse de citoyens chez lesquels se trouvent le plus ordinairement les véritables VERTUS sociales.

SAC
Séance du 11 mars 1791
SUR UNE ADRESSE AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES RÉDIGÉE PAR
BARNAVE, p. 122

p. 122, *Le Patriote françois*, n° 586, p. 285
Dites au peuple que ses représentants poursuivent sans interruption (c'est un mensonge, ils sont interrompus, et ils s'interrompent tous les jours) leur vaste entreprise, et que leurs efforts sont secondés par un roi dont les VERTUS impriment le véritable caractère à la royauté constitutionnelle, instituée pour le bien du peuple et la stabilité du gouvernement.

Avril 1791
SUR LE MARC D'ARGENT, p. 158-174

p. 161, *Discours [...] Sur la nécessité de révoquer les décrets qui attachent l'exercice des droits du citoyens à la contribution du marc d'argent [...]*
Tous les citoyens sont admissibles à tous les emplois publics, sans aucune autre distinction que celle de leurs VERTUS et de leurs talents.

p. 162 (2)
3^e Les hommes sont-ils admissibles à tous les emplois publics sans autre distinction que celles des VERTUS et des talents, lorsque l'impuissance d'acquitter la contribution exigée les écarte de tous les emplois publics, quels que soient leurs VERTUS et leurs talents ?

p. 163-164
Est-ce donc pour copier servilement les erreurs ou les injustices qui ont si longtems dégradé et opprimé l'espèce humaine, que l'éternelle providence vous a appellés, seuls depuis l'origine du monde, à rétablir, sur la terre, l'empire de la justice et de la liberté, au sein des plus vives lumières qui aient jamais éclairé la raison publique, au milieu des circonstances presque miraculeuses qu'elle s'est plu à rassembler, pour vous assurer le pouvoir de rendre à l'homme son bonheur, ses VERTUS et sa dignité primaire ?

p. 166
en dépit de toute votre prévention en faveur des VERTUS que donne la richesse, j'ose croire que vous en trouverez autant dans la classe des citoyens les moins aisés que dans celle des plus opulens !

p. 170
Tu aurois vingt fois sauvé la patrie, que tu ne serois pas encore citoyen actif, ou éligible <...> à moins que ta grande âme ne consentît à vaincre les rigueurs de la fortune aux dépens de ta liberté, ou de quelqu'une de tes VERTUS.

p. 171
c'est-à-dire, quand vous élevez l'égoïsme et la frivolité sur les ruines des talents utiles et des VERTUS généreuses, qui sont les seules gardiennes de la liberté, il n'y aura jamais de constitution durable dans tout pays où elle sera, en quelque sorte, le domaine d'une classe d'hommes, et n'offrira aux autres qu'un objet indifférent, ou un sujet de jalousie et d'humiliation.

p. 171-172
Pourquoi craindrois-je de présenter la vérité aux représentants du peuple, pourquoi oublierois-je que défendre devant eux la cause sacrée des hommes, et la souveraineté inviolable des nations, avec toute la franchise qu'elle exige, c'est-à-la-fois flatter le plus doux de leurs sentimens et rendre le plus noble hommage à leurs VERTUS ?

p. 174
« Déclare que tous les Français, c'est-à-dire tous les hommes nés et domiciliés en France, ou naturalisés, doivent jouir de la plénitude et de l'égalité des droits du citoyen ; et sont admissibles à tous les emplois publics, sans

autre distinction que celle des VERTUS et des talens ».

Séance du 3 avril 1791

SUR LES HONNEURS FUNÉBRES DÉCERNÉS AUX GRANDS HOMMES, p. 178-180

p. 179, *Courier de Provence*, t. XIV, n° 277, p. 61 ; *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXIII, p. 482
car ce sont les récompenses que l'on décerne aux grands hommes qui sont le germe du patriotisme, la semence de toutes les VERTUS.

p. 179, *Journal des Débats*, t. XIX, n° 676, p. 10
Car les récompenses sont la semence de toutes les VERTUS publiques.

Séance du 5 avril 1791

SUR LES INÉGALITÉS DANS LES SUCCESSIONS, p. 181-194

p. 183, *Le Point du Jour*, t. XXI, n° 634, p. 60
Je ne répondrai pas qu'il n'est pas du tout prouvé que les parties de la France où cette institution est adoptée offrent plus de modèles des VERTUS domestiques et sociales que celles où elle est inconnue.

p. 188 (2), *Gazette Nationale ou Le Moniteur Universel*, n° 97, p. 396-397
Non, qu'on ne se persuade pas que la piété filiale puisse reposer sur d'autres bases que sur la nature, sur les soins, la tendresse, les mœurs et les VERTUS des pères. Croit-on que la plus belle des VERTUS puisse être entée sur l'intérêt personnel et la cupidité ?

Séance du 11 avril 1791

SUR LE PROJET D'ORGANISATION DU MINISTÈRE, p. 221-226

p. 225, *Journal de Paris*, 12 avril 1791, p. 416
l'adopter ce seroit renouveler ces mercuriales faites si souvent dans l'ancien régime, par des Magistrats qui avoient tous les vices, à des Juges qui avoient toutes les VERTUS : ce seroit mettre un seul au-dessus de tous les Tribunaux d'un Royaume.

Séance du 21 avril 1791

SUR LES TROUBLES D'AVIGNON ET DU COMTAT, p. 247-252

p. 251, *Gazette de Paris*, 28 avril 1791, p. 3
elle est le dépôt des connoissances qu'ils ont acquises, des progrès qu'a fait l'entendement humain, des VERTUS morales qui ont succédé à

cet instinct trop souvent aveugle, qui étoit ce que l'on appelle leur nature.

Séance du 27 avril 1791, 2^e intervention

SUR L'ADMISSION DANS LA GARDE NATIONALE DES CITOYENS DOMICILIÉS, p. 261-277

p. 265, *Journal des Etats Généraux, ou Journal Logographique*, LXXIV, p. 495
le courage, les VERTUS des hommes libres, la cause sacrée pour laquelle vous êtes armés ; voilà votre gloire ; voilà vos ornemens.

p. 266

Voyez comme par-tout, à la place de domination et de servitude, naissent les sentiments d'égalité, de fraternité, de confiance et toutes ces VERTUS douces et généreuses qu'ils doivent nécessairement enfanter ;

p. 268, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 118, p. 485

Vous connaissez les VERTUS du peuple par ce qu'il a fait pour la liberté, après avoir travaillé avec tant de courage à la conquérir.

SALE

Séance du 9 mai 1791

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, p. 319-334

p. 325, *Discours sur la liberté de la presse*
Otez-lui ce mobile, elle les jugera avec une sévère impartialité, et les écrivains dont elle est la souveraine ne brigueront ses faveurs que par des travaux utiles : ou plutôt soyez libres ; avec la liberté viendront toutes les VERTUS, et les écrits que la presse mettra au jour, seront purs, graves et sains comme vos mœurs.

p. 329

Comment les avertirai-je que ces pompeux dehors de VERTUS dont il s'est tout à coup revêtu, ne cachent que le dessein de consommer plus sûrement cette terrible conspiration qu'il trame depuis long-temps contre le salut de Rome ?

SAC

Séance du 13 mai 1791

SUR LA CONDITION DES HOMMES LIBRES DE COULEUR, p. 366-368

p. 367, *Journal des Mécontents*, n° 76, p. 3 *
Il rappelle le mot de ce père, qui disoit à son fils, qu'un seul faux-pas faisoit perdre le fruit de cinquante ans de VERTUS.

Séance du 16 mai 1791, 2^e intervention
SUR L'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À
LA PREMIÈRE LÉGISLATURE, p. 377-402

p. 387, *Discours sur la réélection des Membres de l'Assemblée Nationale. Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale*
Rien n'élève les âmes des peuples, rien ne forme les mœurs publiques comme les VERTUS des Législateurs.

p. 393, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXVI, p. 67
Rien n'élève les âmes des peuples, rien ne ferme les mœurs publiques comme les VERTUS des législateurs.

p. 396, *Le Législateur Français*, t. II, 18 mai 1791, p. 1-3
donnons-leur toute la force qu'elles peuvent recevoir des VERTUS des législateurs.

p. 398, *Journal de la Noblesse*, t. II, n° 22, p. 62-64
Rien n'élève l'âme des peuples, rien ne forme les mœurs publiques comme les VERTUS des législateurs.

p. 398-399, *Révolutions de France et de Brabant*, t. VI, n° 78, p. 599-601 *
Robespierre s'est saisi de la parole, il a eu un des plus beaux succès qu'aucun membre ait jamais obtenu dans l'assemblée, et j'ai vu ceux qui avoient affecté jusques ici de ne lui reconnoître que des VERTUS, convenir ce jour-là de son éloquence.

Séance du 18 mai 1791, 1^{ère} intervention
SUR LA RÉÉLIGIBILITÉ DES DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
À LA PREMIÈRE LÉGISLATURE, p. 403-423

p. 404-405, *Second discours [...] sur la Rééligibilité des Membres du Corps Législatif*
Si plusieurs ont adopté une opinion contraire au décret du marc d'argent, c'est parce qu'ils le regardoient comme une de ces règles fausses, qui offensent la liberté, au-lieu de la maintenir, c'est parce qu'ils pensoient que la richesse ne pouvoit pas être la mesure ni du mérite, ni des droits des hommes, c'est qu'ils ne trouvoient aucun danger à laisser tomber le choix des électeurs sur des hommes qui, ne pouvant subjuguier les suffrages par les ressources de l'opulence, ne les auroient obtenus qu'à force de VERTUS ;

p. 406
Le respect, l'amour qu'inspireront les collections d'hommes qui le composeront successivement, dépendront des VERTUS, de la justice de ces hommes.

p. 408 (2)
Je n'en connois que deux : le désir de servir sa patrie : le second, qui est naturellement uni à celui-là, c'est l'amour de la véritable gloire, celle qui consiste, non dans l'éclat des dignités, ni dans le faste d'une grande fortune, mais dans le bonheur de mériter l'amour de ses semblables par des talents et des VERTUS. Or, je dis que deux années de travaux aussi brillans qu'utiles sur le plus grand théâtre où les talents et les VERTUS puissent se développer, suffisent pour satisfaire ce genre d'ambition.

p. 415 (2), *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXVI, p. 133 ; *Le Logographe, Journal national*, 18 mai 1791, p. 110-111
Je n'en connois que deux ; le premier, c'est de servir sa patrie, le second, qui est peut-être véritablement uni à celui-là, c'est l'amour de la véritable gloire, qui consiste non dans l'éclat ni la perpétuité des dignités, ni dans le faste d'une grande fortune, mais dans le bonheur de mériter l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens par des talents ou par des VERTUS. Or je dis que deux années de travaux sur le plus grand théâtre où les talents et les VERTUS puissent se développer suffisent pour satisfaire ce genre d'ambition, quand on les sait mettre à profit:

Séance du 30 mai 1791
SUR LA PEINE DE MORT, p. 432-446

p. 437, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXVI, p. 496
Il faut croire que le peuple doux, sensible, généreux qui habite la France, et dont toutes les VERTUS vont être développées par le régime de la liberté traitera avec humanité les coupables, et convenir que l'expérience, la sagesse vous permettent de consacrer les principes sur lesquels s'appuie la motion que je fais que la peine de mort soit abolie.

Séance du 10 juin 1791
SUR LE LICENCIEMENT DES OFFICIERS DE L'ARMÉE, p. 468-498

p. 470, *Discours sur le licenciement des officiers de l'armée*
Plus de cinquante mille peut-être des citoyens qui la composoient, dépouillés de leur état et du droit de servir la patrie qu'ils ont sauvée, errent maintenant sans ressource et sans pain sur la surface de cet empire, expiant leurs services et leurs VERTUS civiques dans la misère et dans l'opprobre ;

p. 478-479, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXVII, p. 30 et al.
Plus de cinquante mille (et cela est plus précis que ce que l'on vous a dit avant moi sur les causes des troubles de l'armée), plus de 50 mille citoyens qui la composoient, dépouillés de leur état et du droit de servir la patrie qu'ils ont sauvée, errent maintenant sans ressource et sans pain sur la surface de cet empire, expiant ces services et ces VERTUS civiques dans la misère et dans l'opprobre, si d'opprobre pouvoit être infligé par l'injustice à la probité et à la vertu.

p. 485, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 162, p. 673 ; *Journal universel*, t. XII, p. 9030-9032 ; *Le Point du jour*, t. XIII, p. 145
Plus de cinquante mille des citoyens qui la composoient, dépouillés de leur état et du droit de servir la patrie, errent maintenant sans ressources et sans pain sur la surface de cet empire, expiant, leurs services et leurs VERTUS dans la misère et dans l'opprobre <...> si l'opprobre pouvoit être infligé par le crime à la vertu.

p. 495, *Gazette de Paris*, 13 juin 1791, p. 3
que faire pour combattre les doutes qui pourroient s'élever dans leur conscience ? Que faire ? Leur opposer leurs propres VERTUS.

p. 496, *Mercur de France*, 18 juin 1791, p. 211-212
Plus de 50 mille des citoyens qui la composoient <...> errent maintenant sans ressource, sans pain, expiant leurs services et leurs VERTUS dans la misère et dans l'opprobre <...>, si l'opprobre pouvoit être infligé par le crime à la vertu.

SAC

Séance du 10 juin 1791

SUR UN PROJET D'ADRESSE AUX ASSEMBLÉES PRIMAIRES, p. 498-499

p. 498, *Mercur universel*, t. IV, p. 246
Il ne suffit pas qu'un citoyen ait montré du patriotisme avant les élections pour mériter le choix du peuple : il faut avoir prouvé des VERTUS publiques, avant que la révolution ait été consommée ;

Séance permanente des 23 juin 1791 et jours suivants, 5^e intervention (23 juin, au soir)
SUR LA FUITE DU ROI (suite), p. 529-531

p. 529, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXVIII, p. 279 ; *Courrier des LXXXIII départemens*, n° 26, p. 400
Vous avez assez applaudi, ce matin, au zèle des citoyens qui ont arrêté le roi ; mais ce n'est point assez, il faut encore saisir l'occasion la plus utile qui se soit présentée à vous, de récompenser et d'encourager les VERTUS civiques :

p. 531, *Courrier extraordinaire*, 25 juin 1791, p. 2-3 ; *Chronique de Paris*, n° 176, p. 702 **
Ce n'est pas assez, a dit l'opinant, d'avoir applaudi à leur action, il faut aussi récompenser leurs VERTUS civiques.

Séance du 11 août 1791
DPC. *SUR LE MARC D'ARGENT ET SUR LE CENS ÉLECTORAL*, p. 617-631

p. 619, *Journal des États Généraux ou Journal Logographique*, t. XXXI, p. 361 ; *Journal des Amis de la Constitution*, t. III, n° 36, p. 451, 458
Vous avez, sur leur proposition, reconnu que la Constitution devoit garantir, et vous avez dit en effet qu'elle garantissoit que tout citoyen français étoit admissible à tous les emplois, sans autre distinction que celle des VERTUS et des talens :

p. 623, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 225, p. 929
Vous avez reconnu, sur leur proposition, que tous les citoyens étoient admissibles à toutes les fonctions, sans autre distinction que celle des VERTUS et des talens ?

p. 625, *Mercur de France*, 20 août 1791, p.232-234
Vous avez déclaré que « tout citoyen François est admissible à tous les emplois, sans autre distinction que celle des VERTUS et des talens ».

p. 627, *L'Ami du Roi* (Royou), 13 août 1791, p. 3 **
Que l'assemblée a reconnu, sur leur proposition, que la constitution devoit garantir que tout citoyen français étoit admissible à tous les emplois sans autre distinction que celle des VERTUS et des talens.

p. 628, *Le Législateur Français*, t. III, 12 août 1791, p. 7 **
L'orateur [Robespierre] a accusé les comités d'être dans une absolue contradiction avec eux-mêmes ; et pour prouver son assertion, il a rapporté l'article de la déclaration des droits, qui déclare que tous les citoyens sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois, selon leur capacité, sans autre distinction que celle de leurs VERTUS et de leurs talens.

p. 629, *L'Orateur du Peuple*, t. VII, n° 19, p. 145
Vous avez consacré, [...], par cette constitution, que tous les citoyens soient admissibles à tous les emplois, sans autres distinctions que celles des talents et des VERTUS ;

p. 629, *Le Thermomètre du Jour*, n° 2, p. 7
Vous avez consacré, [...], par cette constitution, que tous les citoyens sont admissibles à tous les emplois, sans autres distinctions que celles des talens et des VERTUS ;

p. 630, *Le Babillard du Palais Royal*, n° 61, p. 142 **
Robespierre [...] veut que chacun puisse être électeur et éligible, sans autre titre que ses talens et ses VERTUS.

Séance du 25 août 1791
DPC. *SUR LE TITRE À DONNER AUX MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE*, p. 665-674

p. 667, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logograph.*, t. XXXII, p. 279
c'est ensuite, et secondairement, les VERTUS et les talens du monarque :

Séance du 30 septembre 1791
SÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET HOMMAGE DU PEUPLE À ROBESPIERRE, p. 753-761

p. 756, *Révolutions de France et de Brabant*, t. VIII, n° 98, p. 18-22 *
« De vos mâles VERTUS, ces festons sont l'emblème. »

p. 759
Législateur courageux ! reçois donc la couronne que tes travaux et tes VERTUS ont méritée.

TOME VIII

Séance du 18 décembre 1791, 2^e intervention
SUR LA GUERRE (suite), p. 46-67

p. 61, *Discours sur le parti que l'Assemblée Nationale doit prendre relativement à la proposition de guerre, annoncée par le pouvoir exécutif le second, d'avoir prêté à quelques-uns d'entr'eux assez de VERTUS et de philosophie pour mépriser les principes et les préjugés de l'aristocratie française.*

Séance du 2 janvier 1792
SUR LA GUERRE, p. 74-94

p. 90, *Discours [...] sur la guerre [...]*
c'est moi qui défendis non-seulement les droits du peuple, mais son caractère et ses VERTUS ;

p. 91
il étouffe le germe des VERTUS nouvelles, la horde innombrable de ses esclaves ambitieux répand par-tout de fausses maximes ;

p. 93, *L'Ami des Citoyens*, n° 30, p. 475
il étouffe les germes des VERTUS nouvelles <...>

Séance du 11 janvier 1792
SUR LA GUERRE, p. 95-116

p. 110, *Suite du discours [...] sur la guerre [...]*
Que le mensonge et le vice s'écartent à ton aspect ; que les premières leçons de l'amour maternel te préparent aux VERTUS des hommes libres ;

p. 115, *Annales monarchiques, philosophiques, politiques et littéraires*, n° 319 *
Cependant M. Robespierre, toujours fidèle à ses principes, et digne héritier des VERTUS de ce Caton, qui ne voulut pas survivre à la chute de la république romaine, trouve encore des motifs de triomphe ou de consolation dans son patriotisme.

Séance du 25 janvier 1792
SUR LA GUERRE (suite), p. 132-153

p. 144 (2), *Troisième discours sur la guerre* [...] Le législateur ne doit pas se reposer sur les VERTUS des hommes ; puisque ces VERTUS rendent son ministère inutile, sa seule mission est de les garantir contre leurs propres foiblesses, et d'enchaîner ou de diriger leurs passions par des lois sages.

p. 146 (2) chaque siècle a ses héros et ses VERTUS ; [...] je leur demande un citoyen semblable à ces héros de la Grèce, ce modèle des VERTUS républicaines, à ce Timoléon, qui, après avoir sauvé Siracuse, se retira, non dans ses terres ;

p. 147 que la France soit désormais l'asyle des VERTUS, de la liberté et du bonheur.

p. 152, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 133 ; *Le Cosmopolite*, n° 46.

p. 183 Je dois dire à un des contradicteurs de mon système, dont j'estime les talents, qu'en parlant d'un général je n'ai désigné personne, j'ai parlé d'un homme formé sur le caractère et les VERTUS des anciens Romains, un Timoléon qui, après avoir sauvé son pays ne s'est pas retiré dans ses terres, un général qui, après avoir dissipé nos ennemis extérieurs vienne nous dire : Français, nos ennemis extérieurs sont dissipés, que les ennemis intérieurs disparaissent.

Séance du 10 février 1792
SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, p. 157-190

p. 163, *Discours [...] sur les Moyens de sauver l'État et la Liberté [...]* c'est cette sainte et étroite alliance du peuple avec les représentans, qui peut seule ranimer la confiance, l'esprit public, et rappeler toutes les VERTUS civiques qui étoient d'abord accourues sur les pas de la liberté.

p. 164 ce sont vos complots éternels qui la troublent ; ce sont ces inquisitions odieuses que vous nommez police, et que vous avez inventées pour réprimer tout mouvement généreux, pour étouffer tous les germes des VERTUS publiques.

p. 165 et mourons le lendemain, s'il le faut, sous les coups de nos communs ennemis, Législateurs, venez à notre tête, paraissez, dans cette fête sacrée, non tels que vos prédécesseurs, trop éclipsés, trop cachés par le triste éclat d'un faste asiatique, par la pompe triée d'une cour orgueilleuse, mais tels que les représentans de France, environnés de toute la majesté du peuple et de toute la simplicité des VERTUS civiques.

Séance du 10 février 1792
SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, p. 157-190

p. 181, *Discours [...] sur les Moyens de sauver l'État et la Liberté [...]* vous pouvez vous servir des VERTUS, du courage, du génie, de la puissance du peuple français, et nous craignons la guerre civile et la guerre étrangère !

p. 189-190, *Le Courier des LXXXIII Départemens*, n° 12, p. 180 que la vue des bayonnettes et des satellites du despotisme ne vienne pas troubler son allégresse, et alors on verra la confiance et la tranquillité renaître, les VERTUS civiles et politiques se fortifier, tous les intérêts privés se confondre dans l'intérêt général, et les égoïstes eux mêmes forcés de prendre des sentimens humains.

p. 190 ne calomnions pas le peuple, ne lui donnons pas des maîtres ; ne soyons pas injustes, et on le verra donner l'exemple de toutes les VERTUS.

Séance du 15 février 1792, 2^e intervention
SUR LE RÔLE D'ACCUSATEUR PUBLIC, p. 193-199

p. 197, *Discours prononcé [...] le jour de l'installation* je jure que le courage et les VERTUS de Pétion étoient nécessaires au salut de la France ;

Séance du 2 mars 1792
SUR UNE CIRCULAIRE À PROPOS DE LA DÉCLARATION DE L'EMPEREUR LÉOPOLD, p. 210-212

p. 211, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 153, p. 2 Que veulent vos ennemis ? ils veulent, avant que la nation soit tout-à-fait éclairée,

ils veulent qu'au moment où vous pouvez faire triompher la liberté vous donniez dans quelques démarches inconsidérés et que, dupes de vos VERTUS, on vous ôte les moyens de soutenir la liberté, comme cela est déjà arrivé.

Séance du 19 mars 1792, 2^e intervention
SUR LE PORT DU BONNET ROUGE, p. 224-227

p. 225, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 163, p. 3 ; *Mercure universel*, 22 mars 1792, p. 340 ; *Le Cosmopolite*, n° 99, p. 388
cependant éclairé par les réflexions et par les mêmes observations qu'a faites M. Pétion, je me sentais pressé de présenter à la société les raisons qui viennent de vous être offertes, mais comme je n'ai à combattre que le patriotisme, je suis charmé d'être guidé par M. Pétion, par un citoyen dont le civisme et l'amour pour la liberté est à toute épreuve, par un citoyen dont le cœur est ardent et dont la tête est froide et réfléchie, et qui réunit tous des avantages, les talents et les VERTUS nécessaires pour servir la patrie, dans un tems où les ennemis les plus adroits et les plus astucieux peuvent lui porter des coups funestes.

Séance du 26 mars 1792
SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES, p. 229-241

p. 237, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 167, p. 1
Est-ce décourager les sociétés que de présenter le tableau civique des VERTUS ; n'est-ce pas du patriotisme que dépend le succès des révolutions ?

Séance du 25 avril 1792
CONTRE BRISSOT ET GUADET, p. 297-302

p. 299, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitut.*, n° 184, p. 4 et s. ; *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, 28 avril 1792, p. 7
Sans doute, il existe dans cette société, comme dans toute la France, des orateurs empiriques, qui sous le masque du patriotisme, cachent leur désir de parvenir aux places ; qui a défaut de VERTUS, ont sans cesse dans la bouche, les noms de peuple, de liberté et de philosophie.

Séance du 10 mai 1792, 1^{ère} intervention
SUR L'ÉLOGE DES MINISTRES, p. 345

p. 345, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 193, p. 2
Je demande qu'on mette autant d'ardeur à secourir les malheureux qu'en mettront nos ennemis à desservir la chose publique. Je voudrais qu'à l'éloge des ministres on substituât celui des VERTUS civiques.

Séance du 9 juillet 1792
SUR LES DANGERS DE LA PATRIE, p. 388-390

p. 388, *Journal débats et corresp.* *Sté Amis de la Constitution*, n° 229, p. 3
D'un côté le peuple, l'humanité, toutes les VERTUS ; de l'autre, les perfidies, la lâcheté, la trahison, enfin la cour et tous ses vices.

TOME IX

SALE
Séance du 15 octobre 1792
SUR LE PROJET D'UNE GARDE DÉPARTEMENTALE, p. 31-40

p. 38, *Discours sur l'institution d'une nouvelle garde pour la convention nationale* *
nous ne sommes pas fiers des VERTUS d'un petit nombre d'hommes qui viennent les cultiver au milieu de nous.

SALE
Séance du 28 octobre 1792
SUR L'INFLUENCE DE LA CALOMNIE, p. 43-62

p. 44, *Discours sur l'influence de la calomnie sur la Révolution*
Sous le régime despotique, tout est petit, tout est mesquin, la sphère des vices, comme celle des VERTUS, est étroite.

p. 48
Le mérite de bien payer, ou de caresser des faiseurs de journaux, lui tint lieu de talents et de VERTUS ; et peu s'en fallut que ce petit homme s'élevât à la dictature, sur des tas de pamphlets.

Séance du 5 novembre 1792
RÉPONSE À L'ACCUSATION DE LOUVET, p. 77-104

p. 84, *Réponse à l'accusation de J.-B. Louvet* c'est de nous accabler à chaque instant du poids de nos vices et de celui de vos VERTUS.

Séance du 3 décembre 1792, 1^{ère} intervention
SUR LE JUGEMENT DU ROI, p. 120-134

p. 125
O crime ! ô honte ! la tribune du peuple français a retenti du panégyrique de Louis XVI. Nous avons entendu vanter les VERTUS et les bienfaits du tyran.

SALE
Séance du 7 décembre 1792
SUR LES MOYENS DE SAUVER LA LIBERTÉ, p. 148-154

p. 152, *Feuille de Paris*, n° 110, p. 1-2
il faut que tous les bons discours prononcés à cette tribune soyent colportés par-tout et qu'à force de VERTUS nous fassions taire le crime.

Séance du 28 décembre 1792
SUR L'APPEL AU PEUPLE DANS LE JUGEMENT DE LOUIS XVI,
p. 183-203

p. 197, *Second discours <...> sur le jugement de Louis Capet*
Peuple malheureux ! on se sert de tes VERTUS mêmes pour te perdre.

Séance du 18 janvier 1793, 1^{ère} intervention
CONTRE LE SURSIS, p. 236-241

p. 238, *Mercur universel*, t. XXIII, p. 307
L'adresse qu'on vous propose est impolitique, car douter de vos droits, c'est les anéantir ; elle est injurieuse pour le peuple, car elle calomnie ses sentimens, ses VERTUS, son énergie républicaine.

Séance du 21 janvier 1793, 1^{ère} intervention
SUR LES MESURES DE SÛRETÉ, ET SUR LES HONNEURS À DÉCERNER À MICHEL LEPELETIER, p. 248-253

p. 249-250 (6), *Le Logotachigraphe*, n° 23, p. 184
Quant à Pelletier, le moindre hommage que nous puissions lui rendre à cette tribune, c'est de faire ici l'éloge de ses VERTUS, Pelletier fut noble, Pelletier exerçoit une des premières places dans un de ces corps si puissans sous le despotisme. [...] On a placé Mirabeau au Panthéon, on a vanté le génie de Mirabeau, nul n'a osé louer ses VERTUS ;

[...] Si je jette mes regards sur tous ceux que les représentans de la nation ont placés au Panthéon, je n'en trouve pas un qui ait été animé par cet ardent amour de la liberté, par ce caractère profond de républicanisme qui est la première des VERTUS. [...] Sous le rapport des talens vantés par Mirabeau, les VERTUS de Pelletier, unies au talent réel dont il étoit doué, lui donnent, lui assurent une place très distinguée dans les monumens de l'Etat, parmi les citoyens dont la France doit s'honorer ; ses VERTUS empruntent de l'éclat des lieux qui l'attachoient à l'ancien régime. [...] je le demande pour rendre hommage à Ses VERTUS ;

SALE
Séance du 23 janvier 1793
ELOGE FUNÈBRE DE MICHEL LEPELETIER, p. 255-259

p. 257, *Jal. des débats et correspond, Sté des jacobins* (corresp.), n° 159, p.1
Ce sont les cris douloureux que les infortunés, soulagés par ses soins, ont poussés à la nouvelle de sa mort, qui nous ont révélé la moitié de ses VERTUS, que sa modestie dérobaît à la reconnaissance des citoyens.

p. 258
Généreux citoyen, incorruptible ami de la vérité, nous jurons par tes VERTUS, nous jurons par ton trépas funeste et glorieux de défendre contre toi la sainte cause dont tu fus l'apôtre ;

Séance du 27 mars 1793, 1^{ère} intervention
SUR LE CHOIX DES GÉNÉRAUX ET POUR L'EXPULSION DES BOURBONS, p. 332-341

p. 336, *Le Logotachigraphe*, n° 87, p. 208 à 210
Citoyens, l'énergie républicaine et les VERTUS, peuvent seules sauver l'Etat.

p. 338, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 88, p. 392
c'est dans le législateur, la pratique des VERTUS que la république suppose, c'est l'énergie du patriotisme.

SALE
Séance du 24 avril 1793
SUR LA MORT DE LAZOWSKI, p. 472-475

p. 473, *Jal. des débats et Correspond <...> Sté des Jacobins*, n° 401, p. 4
Je pourrais ajouter d'autres traits au tableau de ses VERTUS publiques et privées ; il avait l'âme d'un héros.

Séance du 10 mai 1793
SUR LA CONSTITUTION, p. 494-510

p. 497, *Discours sur la Constitution*
Cependant, voyez de quel côté étoient les VERTUS civiques.

p. 499
espèce de gouvernement monstrueux, où les VERTUS publiques ne sont qu'une scandaleuse parade, où le fantôme de la liberté anéantit la liberté même, où la loi consacre le despotisme, où les droits du peuple sont l'objet d'un trafic avoué, où la corruption est délogée du frein même de la pudeur.

p. 507
Cette méthode forme les citoyens et les VERTUS républicaines. Elle convient à un peuple qui vient de conquérir sa liberté, et qui combat pour la défendre.

SALE
Séance du 26 mai 1793
POUR UNE INSURRECTION POPULAIRE CONTRE LES DÉPUTÉS CORROMPUS, p. 524-527

p. 527, *Courrier des départemens*, t. VIII, n° 30, p. 485 *
Robespierre, après avoir demandé l'impresion de la lettre de Vergniaux, pour que la France entière connaisse sa perfidie, répète avec effronterie toutes les injures et les calomnies qu'il a inventées contre ce député, dont les talents et les VERTUS l'incommodent ;

TOME X

Séance du 29 juillet 1793
SUR LE PLAN D'ÉDUCATION NATIONALE DE MICHEL LEPELETIER, p. 10-42

p. 19, *Plan de Michel Lepeletier : Éducation nationale*
j'abandonne les recherches savantes sur la nature de l'homme, sur la perfectibilité morale et physique dont il est susceptible, sur l'origine et les causes de ses affections, de ses passions, de ses VERTUS, de ses vices.

p. 31
Ainsi le saint respect pour la vieillesse, la compassion pour le malheur, la bienfaisante humanité, pénétreront dans l'âme de nos élèves avec leurs premières sensations, s'y graveront profondément ; leurs habitudes mêmes deviendront en eux des VERTUS.

p. 38-39
XII. Les filles apprendront à lire, à écrire, à compter. Leur mémoire sera cultivée par l'étude des chants civiques, & de quelques traits de l'histoire, propres à développer les VERTUS de leur sexe.

p. 41 (2)
récit des faits les plus remarquables de l'histoire des peuples libres & de la révolution française : le tout divisé par leçons propres à exercer la mémoire des enfans, & à développer en eux le germe des VERTUS civiles & des sentiments républicains. | [...] Instruction à l'usage des instituteurs & institutrices, de leurs obligations, des soins physiques qu'ils doivent prendre des enfans qui leur sont confiés, & des moyens moraux qu'ils doivent employer pour étouffer en eux le germe des défauts & des vices, développer celui des VERTUS & découvrir celui des talents.

SALE
Séance du 29 juillet 1793
POUR L'ARRESTATION DES DÉSERTEURS ÉTRANGERS QUI SONT À PARIS, p. 43-45

p. 44, *Journal des Jacobins*, n° 460, p. 2-4
Je n'ai pas dû demander que tous les étrangers fussent arrêtés, car c'étoit le seul et le plus efficace moyen de les bannir sans ressource, ou il en est un plus grand nombre, dont les lumières, les VERTUS et le patriotisme servent utilement la chose publique, mais vous ne devez pas mettre de ce nombre les déserteurs autrichiens qu'une longue habitude nous a rendus tous suspects.

Séance du 2 août 1793
CONTRE CARRA, p. 47-49

p. 48, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 217, p. 924-925 ; *Journal des Débats et Décrets*, n° 320, p. 34-36
C'étoit donc pour ton Brunswick, malheureux, que le peuple déployoit tant de VERTUS?

Séance du 13 août 1793

POUR LE PLAN D'ÉDUCATION NATIONALE DE MICHEL LEPELETIER,
p. 69-70

p. 70, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 227, p. 967

Jusqu'ici je n'ai entendu que plaider la cause des préjugés contre les VERTUS républicaines.

SALE

Séance du 14 août 1793, 2^e intervention

POUR DES MESURES DE SÛRETÉ GÉNÉRALE, p. 71-74

p. 71, *Journal des Jacobins*, n° 473, p. 3 ; *Journal de la Montagne*, n° 75, p. 495

que ce ne sont pas les hommes qui nous manquent, mais bien les VERTUS des généraux et leur patriotisme.

p. 72-73, *Journal historique et politique*, n° 46, p. 1

Comment des hommes à qui la nature a souri, à qui elle n'a refusé ni talents, ni VERTUS, se plaisent à se déchirer eux-mêmes?

Séance du 25 août 1793, 2^e intervention

AUX ENVOYÉS DES ASSEMBLÉES PRIMAIRES, p. 78-79

p. 78, *Mercur universel*, XXX, 397 ; *Journal de Paris*, n° 238, p. 956 ; *Affiches d'Angers*, n° 132, p. 542

En apportant le vœu du peuple français, vous avez apporté la preuve de ses VERTUS, retournez dans vos foyers ;

p. 79, *Procès-verbal de la Convention*, t. XIX, p. 289

Allez dans vos foyers remplir cette mission sacrée que vous teniez de vos VERTUS avant qu'elle vous fût confirmée par notre décret.

Séance du 17 septembre 1793, 2^e intervention

CONTRE LE RAPPORT DU DÉCRET DU 9 SEPTEMBRE 1793,
p. 109-113

p. 111, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 262, p. 1112 ; *Journal universel*, n° 1396, p. 5749-5751

Le peuple est bon, il est généreux, ses VERTUS seconderont nos desseins, et nous irons insulter la Convention nationale, en lui demandant le rapport d'un de ses décrets.

Séance du 25 septembre 1793

POUR LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC ET CONTRE BRIEZ,

p. 116-125

p. 120, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 270, p. 1145

Pour sauver la patrie, il faut un grand caractère, de grandes VERTUS, il faut des hommes qui aient le courage de proposer des mesures fortes, qui osent même attaquer l'amour propre des individus.

Séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

RAPPORT SUR LA SITUATION POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE,
p. 167-188

p. 169, *Rapport fait au nom du comité de salut public sur la situation politique de la république ; Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 60, p. 241

Trop immoral pour croire aux VERTUS républicaines, trop peu philosophe pour faire un pas vers l'avenir, le ministre de George soit au dessous de [fut vaincu par] son siècle ;

p. 179

Comment oseroient-ils invoquer seulement les VERTUS de leurs pères & le nom sacré de la liberté, si la république française avoit été détruite sous leurs yeux ?

SALE

Séance du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793), 2^e intervention

POUR LA LIBERTÉ DES CULTES, p. 193-201

p. 197, *Discours imprimé par ordre de la Société*

Quel est le génie qui puisse en un instant remplacer, par ses inventions, cette grande idée protectrice de l'ordre social et de toutes les VERTUS privées ?

SALE

Séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)
POUR DANTON, p. 219-225

p. 222, *Journal des Jacobins*, n° 550, p. 3 et n° 551, p. 1 ; *Journal historique et politique*, 5 liée., p. 2 et 7 liée., p. 1 ; *Mercur universel*, XXXIV, 261-263 **

Robespierre relève cette dernière phrase en déclarant qu'il ne s'agit pas ici d'excuser le

crime, mais de rendre justice à des VERTUS patriotiques et révolutionnaires.

Séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793), 1^{ère} intervention

RÉPONSE AU MANIFESTE DES ROIS LIGUÉS CONTRE LA RÉPUBLIQUE, p. 226-233

p. 229, *Réponse de la Convention Nationale au manifeste des rois ligués contre la République* (variantes des journaux entre crochets) Qu'elle est édifiante, la piété des tyrans ; & combien doivent être agréables au ciel les VERTUS qui brillent dans les cours, & les bienfaits qu'ils répandent sur la terre?

p. 232 (3)

Illustres défenseurs de la cause des rois, princes, ministres, généraux, courtisans, citez-nous vos VERTUS civiques ; [...] nos prisonniers égorgés de sang-froid, nos femmes mutilées par vos jannissaires, les enfans massacrés sur le sein de leurs mères <...> & la dent meurtrière des tigres autrichiens déchirant leurs membres palpitans [sanglants ; vantez-nous vos exploits d'Amérique, de Gènes et de Toulon ;], vantez-nous sur-tout votre suprême habileté dans l'art des empoisonnemens & des assassinats. Tyrans, voilà vos VERTUS ! | [...] ces petits hommes, dont le principal mérite consiste à connoître le tarif des consciences britanniques ; qui s'efforcent de transplanter en France les vices & la corruption de leur pays ; qui font la guerre, non avec des armes, mais avec des crimes, osent accuser la Convention nationale de corruption, & insulter aux VERTUS du peuple français!

SALE

Séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793), 1^{ère} intervention

POUR CAMILLE DESMOULINS, p. 253-255

p. 255, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 88, p. 353 ; *Journal de la Montagne*, t. II, no 33, p. 260 ; *Courrier républicain*, n° 48, p. 378

Il faut considérer Camille Desmoulin avec ses VERTUS et ses faiblesses.

Séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793), 2^e intervention

SUR LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, p. 273-281

p. 277, *Rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire* ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 97, p. 390-391
Élevons nos âmes à la hauteur des VERTUS républicaines et des exemples antiques.

p. 278 (2)

Tous les vices combattent pour eux : la République n'a pour elle que les VERTUS. Les VERTUS sont simples, modestes, pauvres, souvent ignorantes, quelquefois grossières ; elles sont l'apanage des malheureux, et le patrimoine du peuple.

Séance du 8 nivôse an II (28 décembre 1793)

POUR QUE LES HONNEURS DU PANTHÉON SOIENT DÉCERNÉS AU JEUNE BARA, p. 292-293

p. 293 (3), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 100, p. 403 ; *Journal des Débats et Décrets*, n° 466, p. 124

En décernant des honneurs au jeune Barra, vous les décernez à toutes les VERTUS, à l'héroïsme, au courage, à l'amour filial, à l'amour de la Patrie. | [...] Vous devez présenter ce modèle de magnanimité, de morale à tous les Français et à tous les Peuples : aux Français, afin qu'ils ambitionnent d'acquérir de semblables VERTUS, et qu'ils attachent un grand prix au titre de citoyen Français ; | [...] Je demande que le génie des arts caractérise dignement cette cérémonie qui doit présenter toutes les VERTUS, que David soit spécialement chargé de prêter ses talens à l'embellissement de cette fête.

SALE

Séance du 21 nivôse an II (10 janvier 1794)

POUR L'AJOURNEMENT DE LA DISCUSSION SUR BOURDON (DE L'OISE) ET CAMILLE DESMOULINS, p. 318-323

p. 318-319, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 115, p. 461 ; *Journal de la Montagne*, t. II, n° 60, p. 478-479, n° 61, p. 486-487 ([...]) ; *Mercure universel*, XXXV, 372-374 et 389-391

Quelques savans patriotes ont ouvert les registres de l'Académie des Inscriptions, ils y ont trouvé que la famille de Philippeaux, actuellement au Mans, tirait son origine de Delphes, qu'elle descend directement d'une

famille grecque, dont le chef Erostrate ne pouvant s'illustrer par les talens et les VERTUS, brûla le temple de Delphes pour acquérir l'immortalité.

Séance du 23 nivôse an II (12 janvier 1794)
POUR DÉCERNER AU REPRÉSENTANT FABRE (DE L'HÉRAULT),
LES HONNEURS DU PANTHÉON, p. 323-325

p. 325, *Rapport imprimé par ordre de la Convention ; Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 115 ; *Journal des Débats et Décrets*, n° 480, p. 334-335

Les premiers législateurs de la France l'ont ouvert aux talens ambitieux, enflés par le charlatanisme, et prostitués à la tyrannie. Vous y avez appelé les VERTUS modestes et utiles à la patrie.

Fin de nivôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LA FACTION FABRE D'ÉGLANTINE,
p. 326-342

p. 332, *Brouillon de la main de Robespierre*
Des principes, et point de VERTUS, des talents, et point d'âme ; habile dans l'art de peindre les hommes, beaucoup plus habile dans l'art de les tromper, il ne les avait peut-être observés que pour les exposer avec succès sur scène dramatique ;

Séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794),
2^e intervention

SUR LES MOYENS DE DÉNONCER LES CRIMES DU GOUVERNEMENT ANGLAIS, p. 344-346

p. 344, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 133, p. 534 ; *Journal de la Montagne*, n° 79, p. 627 ; *Mercure universel*, XXXVI, 200

Tous les orateurs qui ont parlé sur cet objet, ont manqué le véritable but pour lequel ils devaient parler. Ce but consiste à éclairer le peuple anglais, et à imprimer dans l'âme des Français, une indignation profonde contre le gouvernement anglais. Il ne fallait pas parler au peuple anglais, il fallait que ce peuple fut simplement le témoin attentif de nos discussions, de nos VERTUS républicaines et de notre gloire.

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)
SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE [...], p. 350-367

p. 352

Nous voulons substituer dans notre pays, la morale à l'égoïsme, la probité à l'honneur, les principes aux usages, les devoirs aux bienséances, l'empire de la raison à la tyrannie de la mode, le mépris du vice au mépris du malheur, la fierté à l'insolence, la grandeur d'âme à la vanité, l'amour de la gloire à l'amour de l'argent, les bonnes gens à la bonne compagnie, le mérite à l'intrigue, le génie au bel esprit, la vérité à l'éclat, le charme du bonheur aux ennuis de la volupté, la grandeur de l'homme à la petitesse des grands, un peuple magnanime, puissant, heureux, à un peuple aimable, frivole et misérable, toutes les VERTUS et tous les miracles de la République, à tous les vices et à tous les ridicules de la monarchie.

p. 353

Il est vrai encore que ce sentiment sublime suppose la préférence de l'intérêt public à tous les intérêts particuliers ; d'où il résulte que l'amour de la patrie suppose encore ou produit toutes les VERTUS : car que sont-elles autre chose que la force de l'âme qui rend capable de ces sacrifices?

p. 361

Ira-t-on, à l'exemple des premiers champions de l'aristocratie, vanter les douceurs de la servitude et les bienfaits de la monarchie, le génie surnaturel et les VERTUS incomparables des rois ?

p. 363-364

la première, que les intrigans attaquent avec les vices de l'ancien régime ; la seconde, que les patriotes ne se défendent qu'avec les VERTUS du nouveau.

Séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794), 3^e intervention

CONTRE UNE ENTENTE AVEC LE CLUB DES CORDELIERS,
p. 389-390

p. 389, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 128, p. 1036 et al.

Ceux qui sont dignes d'être Cordeliers, ceux qui ont les VERTUS civiques imprimées dans le

cœur ont dû gémir de l'abus qu'on a fait du nom des Cordeliers.

Séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)
POUR LE RAPPORT DU DÉCRET D'ARRÊSTATION CONTRE HÉRON,
p. 392-396

p. 394, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 181 ; *Journal universel*, n° 1579, p. 7210-7212 ([...]) ; *Journal des Débats et Décrets*, n° 547, p. 385 ([...]).

mais si cela arrive, si la vertu de la Convention n'est pas assez forte pour triompher de ses ennemis, ce qui sera le plus heureux pour nous, c'est de mourir, c'est d'être enfin délivrés du spectacle trop long et trop douloureux de la bassesse et du crime, qui ont passé depuis trois ans sur la scène de la Révolution, et qui se sont efforcés de ternir l'éclat des VERTUS républicaines ;

Fin ventôse an II
DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LES FACTIONS,
p. 397-407

p. 402, *Brouillon de discours, s. d.*
Là, les crimes des conspirateurs furent palliés, les VERTUS des républicains calomniées, la mémoire même des martyrs de la liberté fut outragée : cette municipalité de Lyon, assassinée par ce royaliste, et son digne chef le magnanime Chalier, furent lâchement outragés.

Fin ventôse an II
DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LES FACTIONS, p. 397-407

p. 404, *Brouillon de discours, s. d.*
Cet estimable étranger, cet ami, ce martyr de la liberté, avait une sœur, le modèle de toutes les VERTUS de son sexe, modestie, naïveté même, patriotisme, talens.

Séance du 11 germinal an II (31 mars 1794)
CONTRE LA COMPARUTION À LA BARRE DE DANTON, DÉTENU,
p. 412-418

p. 414, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 192, p. 776 ; *Journal des Débats et Décrets*, n° 558, p. 182

Ils ont cru que le souvenir d'une ancienne liaison, qu'une foi antique dans de fausses VERTUS, me détermineraient à ralentir mon zèle et ma passion pour la liberté.

p. 416, *Journal de la Montagne*, t. II, p. 1127
N'aurons-nous fait tant de sacrifices que pour retomber sous le joug de quelques intrigans, qui prétendent triompher de nos principes et de nos VERTUS.

p. 435, *Annales de la République française*, t. III, n° 188, p. 4 ; *Journal de France*, 27 germinal, p. 3 ; *Journal du soir*, n° 569, p. 3
Vous avez décrété plusieurs fois que les armées avaient bien mérité de la patrie par leurs victoires ; décrêtez la même chose pour leurs VERTUS.

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)
SUR LES RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES [...],
p. 442-465

p. 445 (2), *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*
Nous lui apprendrons, nous, les noms et les VERTUS des héros morts en combattant pour la liberté ; nous lui apprendrons dans quelle terre les derniers satellites des tyrans ont mordu la poussière ; | [...] j'aurais versé des larmes d'attendrissement au récit de tes combats et de tes VERTUS ;

p. 446 (2)
Sous la monarchie, les VERTUS domestiques ne sont que des ridicules : mais les VERTUS publiques sont des crimes ;

p. 458
c'étoit le peuple vainqueur de l'Asie, que les VERTUS républicaines avoient élevé quelquefois au-dessus de l'humanité ;

p. 459
Invitons à nos fêtes et la nature et toutes les VERTUS ; que toutes soient célébrées sous les auspices de l'Être suprême ; qu'elles lui soient consacrées ; qu'elles s'ouvrent et qu'elles finissent par un hommage à sa puissance et à sa bonté.

p. 461
Toutes les VERTUS se disputent le droit de présider à nos fêtes. Instituons la fête de la Gloire, non de celle qui ravage et opprime le monde, mais de celle qui l'affranchit, qui l'éclaire et qui le console ;

p. 463

Elles emprunteront leurs noms des événements glorieux de notre Révolution, des VERTUS les plus chères et les plus utiles à l'homme, des plus grands bienfaits de la nature.

p. 469, *Journal de la Montagne*, t. III, p. 180 ; *Courrier républicain*, n° 204, p. 174
Lorsque nous songeons à consolider les bases des VERTUS et du patriotisme, nous sommes bien éloignés de vouloir devenir des persécuteurs.

SALE

Séance du 6 prairial an II (25 mai 1794), 1^{ère} intervention

SUR LES TENTATIVES D'ASSASSINAT CONTRE DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, p. 469-471

p. 471, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 250, p. 1016 et al.

Calculez avec quelle facilité quelques centaines d'assassins peuvent enfoncer le glaive meurtrier dans le cœur de l'homme de bien, qui n'a pour défense que ses VERTUS, la surveillance du peuple et la Providence.

Séance du 7 prairial an II (26 mai 1794)

SUR LES CRIMES DES ROIS COALISÉS CONTRE LA FRANCE, p. 473-477

p. 476, *Discours imprimé par ordre de la Convention nationale*

Le peuple français a deux garans de la possibilité d'exécuter cette héroïque entreprise, les principes de sa représentation actuelle, et ses propres VERTUS.

p. 477 (2)

une Assemblée investie de la puissance de la nation française, marchant d'un pas rapide et ferme vers le bonheur public, dévouée à la cause du peuple et au triomphe de l'égalité, digne de donner au monde le signal de la liberté et l'exemple de toutes les VERTUS. | [...] Puisiez-vous déployer constamment cette énergie inaltérable dont vous avez besoin pour étouffer tous les monstres de l'univers conjurés contre vous, et jouir ensuite en paix, des bénédictions du peuple et du fruit de vos VERTUS !

Fête de l'être suprême : 20 prairial an II (8 juin 1794)

DISCOURS AU PEUPLE RÉUNI POUR LA FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME, p. 479-483

p. 482, *Premier discours au peuple réuni dans le Jardin national*

demain nous combattons encore les vices et les tyrans : nous donnerons au monde l'exemple des VERTUS républicaines, et ce sera l'honorer encore.

SALE

Séance du 23 prairial an II (11 juin 1794)

SUR LES AFFAIRES DE NEVERS ET CONTRE FOUCHÉ, p. 487-491

p. 490, *Journal de la Montagne*, t. III, p. 371-373 et al.

il n'est pas naturel que nous restions indifférens sur leur compte : la première des VERTUS républicaines est de veiller pour l'innocence.

SALE

Séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)

CONTRE LES INTRIGUES ET LES CALOMNIES DE CERTAINS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, ET SUR L'AFFAIRE DE CATHERINE THÉOT, p. 504-511

p. 508, *Gazette française*, 12 messidor, p. 2467-2470 et al.

Ah! si à travers de tant de périls, de tant de trahisons, la République a triomphé, ce n'est point à nous qu'il faut en rendre grâces ; ne l'attribuons qu'au génie de la liberté, et sur-tout aux VERTUS nationales, qui ont transformé le peuple français en un peuple de héros et de sages.

SALE

Séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794)

SUR LES INTRIGUES CONTRE LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, p. 518-524

p. 519, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 300, p. 1228 et al.

De toutes les VERTUS qui ont servi de base à la Révolution, la plus belle et la plus véritable est la plus négligée.

p. 520 (3)

C'est en vain que Roland me vante ses VERTUS et me présente le tableau de sa vie privée : sans examiner ni cette apologie fastidieuse, ni l'histoire scandaleuse de la vie privée d'un Barbaroux, je demande à un homme : Qu'as-tu fait pour la prospérité de ton pays ? | [...] Necker fut dans le sein de sa famille un véritable tyran : n'en soyez pas étonné ; un homme qui manque des VERTUS publiques, ne peut avoir les VERTUS privées.

SALE

Séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794),
1^{ère} intervention

SUR L'ABUS DES PRINCIPES PAR LES SOCIÉTÉS POPULAIRES,
p. 530-531

p. 531, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 83,
p. 673-74 et al.

Ils ont tout au plus entendu par ce mot, la fidélité à certaines obligations privées et domestiques, mais jamais les VERTUS publiques, jamais le dévouement généreux à la cause du peuple qui est l'héroïsme de la vertu et le seul appui de la République, le seul gage de la félicité du genre humain.

SALE

Séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794),
3^e intervention

CONTRE LES BANQUETS PATRIOTIQUES, p. 533-535

p. 534, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 88,
p. 674 et al.

Il ne faut pas que l'aristocratie puisse accuser la Convention de ne pas aimer la fraternité, il est donc utile d'exposer, ici, les vérités qui ont été la base de ce sage décret, et de montrer que les aristocrates savent abuser contre nous de nos VERTUS même :

Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)

CONTRE LES FACTIONS NOUVELLES ET LES DÉPUTÉS CORROMPUS, p. 542-586

p. 544, *Discours prononcé [...] dans la séance du 8 thermidor [...]*

Les autres révolutions n'exigeaient que de l'ambition ; la nôtre impose des VERTUS.

p. 557

Il est dans ce Comité des hommes dont il est impossible de ne pas chérir et respecter les VERTUS civiques ;

p. 560

Le peuple peut supporter la faim, mais non le crime ; le peuple sait tout sacrifier, excepté ses VERTUS.

p. 565

il y a trois jours, ils étaient prêts à me dénoncer comme un Catilina ; aujourd'hui, ils me prêtent les VERTUS de Caton.

p. 567 (2)

En voyant la multitude des vices que le torrent de la révolution a roulés pêle-mêle avec les VERTUS civiques, j'ai craint quelquefois, je l'avoue, d'être souillé aux yeux de la postérité par le voisinage impur des hommes pervers qui s'introduisaient parmi les sincères amis de l'humanité, et je m'applaudis de voir la fureur des Verrès et des Catilina de mon pays tracer une ligne profonde de démarcation entre eux et tous les gens de bien. [...] Français, ne souffrez pas que vos ennemis osent abaisser vos âmes (et abreuver vos VERTUS) par leur désolante doctrine.

p. 574 (2)

En voyant la multitude des vices que le torrent de la Révolution a roulés pêle-mêle avec les VERTUS civiques, j'ai tremblé quelquefois d'être souillé aux yeux de la postérité par le voisinage impur de ces hommes pervers qui se mêlaient dans les rangs des défenseurs sincères de l'humanité ; [...] Français, ne souffrez pas que vos ennemis cherchent à abaisser vos âmes et à énerver vos VERTUS par une funeste doctrine !

TOME XI

LES PROCÈS DE FRANÇOIS PAGE ET HYACINTHE DUPOND,
1786-1789, p. 49-126

p. 53

Mes malheurs ont commencé avec le règne d'un Prince dont les VERTUS promettaient dès lors le bonheur de la France ; ils se terminent à cette époque à jamais mémorable, où elles vont enfin l'assurer.

p. 53-54

mes yeux ont vu le plus sublime de tous les spectacles, un souverain échappé à une affreuse conspiration tramée contre sa justice se réfugiant dans le sein de ses peuples, pour chercher au milieu d'eux la vérité, qui approche si difficilement des trônes, pour s'entourer de leurs lumières, de leur amour, de leur magnanimité, comme d'une sauvegarde contre les ennemis communs de son bonheur et de la félicité publique, enfin appelant autour de lui tous les talents, toutes les VERTUS qui illustrent cette superbe monarchie et la soutiennent presque seuls, sur le penchant de sa ruine, pour affirmer sur les bases

inébranlables d'une législation faite pour des hommes, et les droits imprescriptibles des nations et l'autorité sacrée des Rois.

p. 62

On suppose ici que le Sr. Dupond, était sans honneur et sans probité, pour peindre son frère appliqué à lui donner toutes ces VERTUS :

p. 75

Plût au Ciel qu'il fût permis aux augustes ministres de la Loi, de défendre, dans ces tristes demeures, où l'honneur, les VERTUS fières et sublimes, sont confondues avec le vice ;

p. 112

Or, partout où l'homme est dans l'esclavage, il ne peut y avoir que les crimes de la violence et les crimes de la lâcheté, que des esclaves corrompus, rampans sous des maîtres encore plus vils ; la liberté seule peut donner l'essor à tous les talents et à toutes les VERTUS qui honorent la nature humaine ;

p. 115

Venez donc, Sire, venez dans ces comices solennels, où toute votre gloire et toutes VERTUS doivent se déployer, aux yeux de cinquante nations réunies, sous vos loix, plaider vous-même la cause auguste de l'humanité, contre les préjugés qui pourraient défendre encore cet usage tyrannique.

p. 118

mais les Romains, abrutis par les règnes des Tibère, des Néron des Caligula, etc. etc. n'osèrent jamais user de ce pouvoir inaliénable, et Marc-Aurèle et Antonin s'aperçurent, avec douleur, que leurs VERTUS personnelles ne pouvaient procurer à l'univers qu'un soulagement borné à la courte durée de leur empire.

p. 121-122

Que la paix, le bonheur, et toutes les VERTUS qui brillent sous l'empire des loix, commencent à régner dans ces vastes et superbes contrées, soumises à mon autorité, et que, dès ce moment les générations futures reçoivent elles-mêmes, le gage immortel de leur gloire et de leur félicité.

p. 124 (2)

Venez donc, Sire, venez, sous tant d'heureux auspices, environné de ce cortège auguste de toutes vos VERTUS, plus imposant que toute la pompe du trône, former, à la face du ciel et de la terre, cette alliance immortelle, qui doit réconcilier la politique humaine, avec la morale, et unir à jamais la liberté et le bonheur des peuples, avec celui des rois. [...] mais parce que semblable à ce peuple de la Grèce qui fut l'exemple de l'humanité, faite pour être l'appui de la faiblesse et la terreur de l'injustice, tu dois régner désormais sur les nations, dont tu seras l'arbitre par l'empire irrésistible de ta sagesse et de tes VERTUS.

CORRESPONDANCE ENTRE DUBOIS DE FOSSEUX ET ROBESPIERRE (1785-1789), p. 129-136

p. 135

La phrase suivante pourrait donner une idée de mon discours : M. de R. a présenté à M. le Duc de Guines le tableau des avantages que cette province pouvait attendre des VERTUS et des talens supérieurs d'un Gouverneur-citoyen.

OBSERVATIONS SUR CETTE PARTIE DE LA LÉGISLATION QUI RÉGLE LES DROITS ET L'ÉTAT DES BÂTARDS, 27 avril 1786, p. 137-183

p. 141 (2)

Celle qu'elles ont égarée peut être ramenée aux VERTUS de son sexe par ses malheurs mêmes. [...] toutes les VERTUS périssent et le bonheur public est empoisonné dans sa source.

p. 142

Leur influence peut détruire le germe d'une foule de désordres et faire éclore mille VERTUS.

p. 144

C'est un rôle digne de leurs sublimes fonctions de servir ainsi de tuteurs à ces enfants délaissés et ce doit être pour eux une douce pensée de songer qu'ils peuvent leur rendre les plus importants services, s'ils savent employer avec habilité en leur faveur tout l'ascendant que leur ministère et leurs VERTUS peuvent leur donner sur l'esprit du peuple.

p. 147

Le mariage est une source féconde de VERTUS ;

p. 147-148

Je ne vois pas pourquoi on préférerait à des serviteurs de cette espèce des êtres isolés que l'indépendance du célibat semble inviter à l'indocilité et à la licence, à moins que nous ne craignons de trouver quelques VERTUS dans ceux à qui nous confions nos intérêts, notre sûreté et le secret de nos familles.

p. 154

Je vois les nœuds de la nature resserrés par la commisération et la reconnaissance, et la tendre humanité ranimant toutes les VERTUS par le pouvoir de ses heureuses influences.

p. 165

Avec quel vif intérêt les peuples n'observeraient-ils pas dans cette conduite de leurs souverains la vivante image des VERTUS qui font leur bonheur !

p. 176

Vous renfermez en vous le divin flambeau de la raison, le germe des talents et des VERTUS.

RÉPONSE DE MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE AVOCAT AU PARLEMENT ET DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE, AU DISCOURS DE M^{ELLÉ} DE KÉRALIO (1787), p. 189-201

p. 196

L'émulation, oui, Messieurs, voilà la plus précieuse de toutes les obligations que les Académies auraient aux femmes. C'est l'émulation qui enfante les talents et les VERTUS.

À LA NATION ARTÉSIENNE. SUR LA NÉCESSITÉ DE RÉFORMER LES ÉTATS D'ARTOIS (mars-avril 1789), p. 205-245

p. 210

on n'arrive plus aux honneurs municipaux que par les talents et les VERTUS qui captivent son attachement et sa confiance ;

p. 244

gardez-vous donc bien de vous livrer, avec une stupide crédulité, à ces hommes petits et superbes, qui osent regarder les Peuples comme de vils marchepieds, d'où ils s'efforcent d'atteindre sans cesse à l'objet de leur ambition, ni à ces Aristocrates subalternes, à qui il est bien plus commode de devoir leur élévation à leurs complaisances et leur soumission envers les premiers, que d'être obligés de mériter vos suffrages par des VERTUS :

LES ENNEMIS DE LA PATRIE DÉMASQUÉS PAR LE RÉCIT DE CE QUI S'EST PASSÉ DANS LES ASSEMBLÉES DU TIERS-ÉTAT DE LA VILLE D'ARRAS (avril 1789), p. 247-274

p. 273-274 (3)

Est-ce pour nous occuper sans cesse, avec une inquiétude malade, à écarter tous les objets qui peuvent altérer notre tranquillité, ou déranger le système des puériles jouissances de notre mollesse ou de notre vanité, que l'Éternel Fondateur de la société humaine a mis dans le cœur de l'homme, cette sensibilité généreuse qui l'entraîne, sans réflexion, au secours des opprimés, ce courage, inébranlable au milieu des dangers, calme au sein des orages, enfin toutes ces VERTUS divines qui le rendent digne de s'immoler tout entier à la gloire et au bonheur de son Pays ? Si nous pensons que ces VERTUS ne peuvent exister que dans l'Histoire de la Grèce ou de Rome, si nos lumières tant vantées ne nous ont pas donné des principes de morale assez décidés, si le despotisme dont nous avons longtemps porté les chaînes, ne nous a pas laissé encore assez d'énergie, pour nous les approprier, et pour sentir que les hommes de tous les Pays et de tous les temps sont faits pour déployer, dans les mêmes circonstances, toutes les VERTUS qui honorent la nature humaine, c'est bien en vain que nous semblons nous flatter de l'espérance d'échapper à l'ավիլissement où nous fûmes si longtemps plongés ;

DOLÉANCES DU CORPS DES CORDONNIERS MINEURS DE LA VILLE D'ARRAS (mars 1789), p. 275-277

p. 277

Cet usage trop commun ne peut qu'avilir le peuple qu'on méprise, au lieu que le premier devoir de ceux qui le gouvernent est d'élever autant qu'il est en eux son caractère, pour lui inspirer le courage et les VERTUS qui sont la source du bonheur social.

ADRESSE AU PEUPLE BELGIQUE PAR PLUSIEURS DE SES REPRÉSENTANTS, Fin 1789, p. 281-297

p. 288-289

Tous les citoyens doivent être admis à toutes les dignités, à toutes les places et à tous les emplois publics, sans autre distinction que celle des VERTUS et des talents.

LETTRE À M. DE BEAUMETZ ET AVIS AU PEUPLE ARTÉSIEU
(juin 1790), p. 317-336

p. 322, *Lettre à M. de Beaumets* *
Déclare que tout Français, c'est-à-dire, tout homme né et domicilié en France, ou naturalisé, continuera de jouir de la plénitude des droits du citoyen, et d'être admissible à tous les emplois, sans autre distinction que celle des talens et des VERTUS.

p. 328-329
dans la seule ou ils aient jamais pu triompher, au milieu des circonstances presque miraculeuses que l'éternelle providence s'était plu à rassembler, pour assurer aux représentans de la nation française le pouvoir de rétablir sur la terre l'empire de la justice et de la raison, pour rendre à l'homme ses VERTUS, son bonheur, et sa dignité première ;

ADRESSE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE PAR LA SAC SÉANTE AUX JACOBINS À PARIS (20 juillet 1791), p. 339-345

p. 340
c'est en vain que l'on voudrait lier l'idée du crime à l'amour de la liberté, la plus pure et la plus sublime de toutes les VERTUS ;

ADRESSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE AUX FRANÇAIS, Juillet 1791, p. 347-376

p. 351
J'ai demandé constamment que tout citoyen domicilié, qui n'était ni infâme ni criminel, jouît de la plénitude des droits du citoyen ; qu'il fût admissible à tous les emplois, sans autre distinction que celle des VERTUS et des talens.

p. 353
Prétendions-nous qu'il ne fallait pas croire aisément au patriotisme et aux VERTUS de la cour ou de ses créatures, ni se reposer sur elle du soin de notre liberté, de notre défense, de celui de régler nos intérêts avec les puissances étrangères ?

p. 375
Pour moi, je crois que dans les grandes crises de cette nature, il n'y a que les grandes VERTUS qui puissent sauver les nations, et je ne suis pas du nombre de ceux qui jugeant la nation par eux-mêmes ou par leurs pareils, pensent qu'elles sont étrangères à la France.

OBSERVATIONS SUR LA NÉCESSITÉ DE LA RÉUNION DES HOMMES DE BONNE FOI CONTRE LES INTRIGANS PROPOSÉES À TOUS LES FRANÇAIS PAR JÉRÔME PÉTON ET MAXIMILIEN ROBESPIERRE (début du mois de mars 1792), p. 381-389

p. 383 (2)
On trouva des mots injurieux ou ridicules pour toutes les VERTUS civiques, pour tous les sentimens généreux, et des dénominations honorables pour tous les préjugés et pour tous les vices. [...] La multitude des hommes faibles, timides, ignorans, égoïstes, adopta avec transport des idées qui les dispensaient des sacrifices ou des VERTUS que suppose le règne de la justice et de la liberté ;

p. 387
ne vous laissez-t-elle pas des richesses qui vous donnent un grand avantage dans la carrière même du génie et des VERTUS civiques qu'elle ouvre devant vous ?

AUTRES TEXTES

MÉMOIRE JUSTIFICATIF POUR FRANÇOIS PAGE (déc. 1786), p. 274-352

p. 329
Enfin, Juges Suprêmes que j'implore, je suis un homme à qui l'image de vos VERTUS inspire cette douce et noble confiance qui vous est attestée par la liberté même qui respire dans cet écrit, et que l'on ne déployé jamais devant des Magistrats vulgaires.

MÉMOIRE POUR DUQUENOI (déc. 1786), p. 353-407

p. 391
Magnanime adversaire, il faut en convenir, jamais personne ne fut délicat, libéral et désintéressé comme vous l'êtes ; et il faut bien enfin s'himilier devant tant de VERTUS.

MÉMOIRE ET CONSULTATION POUR BOUTROUE (juin 1787), p. 443-475

p. 455
enfin si vous leur ôtez la considération publique, songez que vous leur ôtez le prix le plus flatteur auquel puissent aspirer des hommes de lettres voués à des fonctions nobles et pénibles, que vous éteignez en eux cette généreuse émulation qui est la source féconde des talens et des VERTUS.

p. 468-469

si vous accordez une juste estime à celui qui guide les premiers pas de la jeunesse dans l'étude importante des loix, vous ne trouverez ni moins utile, ni moins noble, le Ministère de celui qui, jettant, pour ainsi dire, les fondemens de son éducation, grave dans son esprit les principes des belles-lettres, c'est-à-dire qui lui apprend à parler, à penser, à sentir, et développe en elle le germe des talens et des VERTUS ;

3.1 LEXIES SIMPLES SANS OCCURRENCES

antifédéraliste
fédérations
fédérée
modérément

Bibliographie des œuvres et documents cités dans le tome I^{er} et dans le tome II^e

SOURCES ÉDITÉES

Archives Parlementaires de 1787 à 1860, 102 vol., Paris, P. Dupont et al., 1862-2014

Aulard, F.-A., *La société des Jacobins. Recueil des documents pour l'histoire du club des jacobins de Paris*, Paris, Jouaust-Noblet-Quantin, 1889-1897

Barbier, V., Vellay, Ch., *Œuvres complètes de Robespierre*, t. I : *Œuvres judiciaires*, Paris, Revue historique de la Révolution Française, 1910

Baudot, M.-A., *Notes historiques sur la Convention nationale, le Directoire, l'Empire et l'exil des votants*, Paris, Jouaust, 1893

Brette, A., *Recueil de documents relatifs à la convocation des états généraux de 1789*, 6 tomes, Paris, Imprimerie Nationale, 1896

Buchez, Ph.-J.-B., Roux, P.-C., *Histoire parlementaire de la Révolution française*, 40 tomes, Paris, Paulin, 1834-1838

Buonarroti, F., *Cospirazione per l'eguaglianza detta di Babeuf*, introduction et traduction de G. Manacorda, Torino, Einaudi, 1971

Chénier, M.-J., (*Nouvelles réflexions sur les sociétés patriotiques*), *Le Moniteur*, 19 juin 1792, URL : <<https://www.retronews.fr/journal/gazette-nationale-ou-le-monde-universel/19-juin-1792/149/1285543/3>>

- Condorcet O'Connor, A., Arago, M. F., (dir.), *Œuvres de Condorcet*, 12 vol., Paris, Firmin Didot, 1847-1849
- Courtois, E.-B., *Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices, par E.-B. Courtois, Député du Département de l'Aube, dans la séance du 16 nivôse, an III de la République française, une et indivisible*, Paris, Nivôse, an III de la République
- Desmoulins, C., *Révolutions de France et de Brabant*, 1789-1791
- Desmoulins, C., *Le vieux cordelier*, 1793-1794
- Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, J. J. Smits et Cie, an VII (5^e éd.)
- Fauchet, C., *Sermon sur l'accord de la religion et de la liberté prononcé dans le Métropole de Paris, le 4 Février 1791*, URL : <<https://gallica.bnf.fr/view3if/ga/ark:/12148/bpt6k45909k/f7>>
- Hébert, R., *Le Père Duchesne*, 10 vol., Paris, EDHIS, 1969
- Jullien, M. A., *Discours sur les dangers de la contagion du modérantisme, et les moyens de former la conscience publique*, Bordeaux, 1794, URL : <<https://archive.org/details/discoursurlesdaojull/mode/2up>>
- Lequinio, J., *Du Bonheur par Lequinio représentant du peuple, envoyé dans le Département de la Charente inférieure, prononcé dans le Temple de la Verité, ci-devant l'Eglise catholique de Rochefort, le deuxième décadi de Brumaire, l'an second de la République française, une et indivisible*, Angoulême, Broquisse, an II
- Mably, G.-B. De, *Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale et de la politique*, Paris, 1763
- Marat, J.-P., *Œuvres politiques*, 10 vol., Bruxelles, Pole Nord, 1989-1993
- Markov, W., Soboul, A., (dir.), *Die Sansculotten von Paris. Dokumente zur Geschichte der Volksbewegung. 1793-1794*, Berlin, Akademie-Verlag, 1957
- Mémoires authentiques de Maximilien Robespierre*, 2 vol., Paris, Moreau-Rosier, 1830
- Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc., supprimés ou omis par Courtois ; précédés du rapport de ce député à la Convention nationale*, 3 vol., Paris, 1828
- Peuchet, J., *Mémoires tirés des archives de la police de Paris*, 6 tomes, Paris, Levasseur et C., 1838
- Prudhomme, L. M., *Révolutions de Paris : dédiées à la nation et au district des Petits Augustins*, vol. 16, n. 206, 15-22 juin 1793, URL : <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10514964/fi.item>>
- Réimpression de l'ancien Moniteur*, 32 vol., Paris, Henri Plon, 1858-1870
- Robespierre, Ch., *Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères, précédés d'une introduction par Laponneraye, et suivis de pièces justificatives*, Paris, Dépôt central, 1835
- Robespierre, M.-I., *Œuvres*, 11 vol., Paris, SER, 2000-2007
- , *Textes choisis*, sous la direction de J. Poperen, 3 vol., Paris, 1957

Rousseau, J.-J., *Œuvres complètes*, édition publiée sous la direction de B. Gagnebin et M. Raymond, avec la collaboration de F. Bouchardy, J.-D. Candaux, R. Derarthé, J. Fabre, J. Starobinski et S. Stelling-Michaud, 5 vol., Paris, Gallimard, 1959-1995

Saint-Just, L.-A., *Œuvres complètes*, Paris, Lebovici, 1984

Saint-Just, L.-A., *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 2004

Verri, P., *Meditazioni sulla felicità*, sous la direction de G. Francioni, Como-Pavia, Ibis, 1996 (éd. or. 1763)

Villiers, P., *Souvenirs d'un déporté*, Paris, an X (1802)

SOURCES MANUSCRITES

Documents relatifs au 9 thermidor an II, AN, F/7/4433, plaq. 4, n° 15 *Dossiers de Police : Simon Duplay*, AN, F/7/4694

Interrogatoire de Police de Jacques Maurice Duplay du 12 nivôse an III (1^{er} janvier 1795), AN, W/79

Interrogatoire de Police de Pierre Villiers du 2 pluviôse, AN, F/7/4775 (47)

Lettre autographe de Robespierre à la société patriotique de Mans du 19 avril 1790, Musée des lettres et manuscrits de Paris

Lettre autographe de Robespierre signée et adressée à une mademoiselle (Arras, 22 janvier 1782), Archives d'Arras

Lettre autographe de Robespierre signée et adressée aux amis de la Constitution du 4 décembre 1790, Musée des lettres et manuscrits de Paris

Lettre du président du tribunal révolutionnaire Martial-Joseph-Armand Herman à Augustin Lejeune, AN, F/7/4436 (1)

Lettre inédite de Robespierre à un destinataire inconnu sur le bonheur et la vertu, non datée [1792], AN, 683AP/1/dossier 2, URL : <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN__IR__0501006-udId=d77031e205-c6&details=true&gotoArchivesNums=false&auSeinIR=true>

Manuscrit de Robespierre [?] sur les finances de la France, AN, 683 AP/1 (dossier 1)

LITTÉRATURE

Aberdam, S., Triolaire, C., « La souscription nationale pour sauvegarder les manuscrits de Robespierre : introspection historique d'une initiative citoyenne et militante », *AHRF*, n° 371, 2013/1, p. 9-39

- Annuaire du XX^e arrondissement*, Paris, 1929
- Antoine, G., *Liberté-Égalité-Fraternité ou les fluctuations d'une devise*, Paris, UNESCO, 1981
- Arendt, H., *On Revolution*, New York-London, Penguin Books, 2006 (1^{re} éd. 1963)
- Aron, R., *Leçons sur l'histoire*, Paris, Éd. de Fallois, 2007 (leçons professées en 1972-73 et 1973-74)
- Artarit, J., *Robespierre ou l'impossible filiation*, Paris, La Table Ronde, 2003
- Aulard, A., *Le culte de la raison et le culte de l'Être suprême*, Paris, Félix Alcan éditeur, 1892
–, « La devise Liberté, Égalité, Fraternité » (1904), *Études et leçons sur la Révolution française*, Paris, Félix Alcan Éditeur, 1910, p. 6-26
- Baggio, A. M., « L'idea di «fraternità» tra due Rivoluzioni: Parigi 1789-Haiti 1791 », dans A. M. Baggio (sous la direction), *Il principio dimenticato. La fraternità nella riflessione politologica contemporanea*, Roma, Città Nuova Editrice, 2007, p. 25-56
- Baker, K. M., « Transformations of Classical Republicanism in Eighteenth Century France », *The Journal of Modern History*, vol. 73, n. 1, march 2001, p. 32-53
–, « Revolution 1.0 », *Journal of Modern European History*, vol. 11, n. 2, may 2013, p. 187-219
- Badinter, E., (dir.), *Paroles d'hommes (1790-1793)*, Paris, P.O.L., 1989
- Bégis, A., « Notes biographiques sur Augustin Lejeune », *Société des amis des livres. Annuaire. XVII^e année*, Paris, Conquet, 1896
- Belissa, M., « Robespierre et la vertu : tours et détours des légendes noire et doré », dans M. Biard (sous la direction), *Vertu et politique. Les pratiques des législateurs (1789-2014)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 397-399
- Belissa, M., Bosc, Y., Gauthier, F., (dir.), *Républicanismes et droit naturel. Des humanistes aux révolutions des droits de l'homme et du citoyen*, Paris, Kimé, 2009
- Belissa, M., Bosc, Y., *Robespierre. La fabrication d'un mythe*, Paris, Ellipses, 2013
- Berlin, I., *Four Essays on Liberty*, Oxford-New York, Oxford University Press, 1969
- Berman, P., *Terrore e liberalismo*, Torino, Einaudi, 2004 (1^{re} éd. 2003)
- Biard, M., (dir.), *Les politiques de la Terreur. 1793-1794. Actes du colloque international de Rouen : 11-13 janvier 2007*, Paris-Rennes, PUR, 2008
–, *La Révolution française. Une histoire toujours vivante*, Paris, Tallandier, 2010
–, « Review essay », H-France Forum, Volume 9, Issue 4 (Fall 2014), No. 2, p. 156 -159, URL : <<https://www.h-france.net/forum/forumvol9/Linton2.pdf>>
- Biard, M., Bourdin, Ph., (dir.), *Robespierre. Portraits croisés*, Paris, Armand Colin, 2012
- Biard, M., Leuwers, H., *Visages de la Terreur. L'exception politique de l'an II*, Paris, A. Colin, 2014
- Biard, M., et al. (dir.), *Vertu et politique. Les pratiques des législateurs (1789-2014)*, Rennes, PUR, 2015

- Le bonheur est une idée neuve. Hommage à Jean Bart*, Dijon, éd. Univ. de Dijon, 2000
- Bonnamy, D., « Un homme pour une idée : François-Antoine Momoro et la fraternité », dans F. Brahami, O. Roynette (sous la direction), *Fraternité : Regards croisés*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2010, p. 61-79
- Borgetto, M., *La devise « Liberté, Égalité, Fraternité »*, Paris, PUF, 1997
- Bosc, Y., « Représentants, mandataires et commettants : Robespierre, la relation fiduciaire et le droit à l'existence matériel et politique », *Daimon. Revista Internacional de Filosofía*, 81, 2020, p. 67-81, URL : <<https://doi.org/10.6018/daimon.431371>>
- , « Sur le principe de fraternité », *Révolution française.net*, mardi 19 janvier 2010, URL : <<https://revolution-francaise.net/2010/01/19/359-sur-le-principe-de-fraternite>>
- , *Révolution française: refonder les problématiques du républicanisme*, *Révolution-française.net*, avril 2012, URL : <<http://revolution-francaise.net/2012/04/24/485-revolution-francaise-refonder-les-problematiques-du-republicanisme>>
- , « Robespierre libéral », *AHRF*, n° 371, janvier-mars 2013, p. 95-114
- , « Robespierre et l'amour des lois », *Jus Politicum*, n° 10, mars 2014, URL : <<http://juspoliticum.com/article/Robespierre-et-l-amour-des-lois-729.html>>
- , *Le peuple souverain et la démocratie. Politique de Robespierre*, Paris, Éditions critiques, 2019
- Bosc, Y., et al. (dir.), *Cultures des républicanismes. Pratiques, représentations, concepts de la Révolution anglaise à aujourd'hui*, Paris, Kimé, 2015
- Brasillach, R., *Les sept couleurs*, Paris, Plon, 1985 (1^{re} éd. 1939)
- Brunel, F., *Thermidor. La chute de Robespierre*, Bruxelles, Complexe, 1989
- Burstin, H., « “Fédéralisme” : réflexions sur la formation d'un topos dans la rhétorique politique de la Révolution française », dans M. Biard, J.N. Ducange, J.Y. Frétygné (sous la direction de), *Centralisation et fédéralisme. Les modèles et leur circulation dans l'espace européen francophone, germanophone et italoophone*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2017, p. 15-29
- Campbell, P. R., Kaiser, Th. E., Linton, M., (dir.), *Conspiracy in the French Revolution*, Manchester, University Press, 2007
- Carter, I., Ricciardi, M., (dir.), *L'idea di libertà*, Milano, Feltrinelli, 1996
- Cobb, R., « La Commission temporaire de Commune-Affranchie (brumaire-germinal an II). Étude sur le personnel d'une institution révolutionnaire », dans *Terreur et Subsistances 1793-1795*, Paris, Librairie Clavreuil, 1965
- Cohn, N., *I fanatici dell'Apocalisse*, Torino, Ed. di comunità, 2000 (1^{re} éd. 1957)
- Les Constituants. Liste des députés et des suppléants élus à l'Assemblée Constituante de 1789*, Paris, Société de l'histoire de la Révolution française, 1897
- Courier des chercheurs et des curieux*, n° 1, p. 11 (supplément au *Miroir de l'histoire*, n° 133)

- Cubitt, G., « Robespierre and conspiracy theories », dans C. Haydon, W. Doyle (edited by), *Robespierre*, Cambridge, University Press, 1999, p. 75-91
- David, M., *Fraternité et Révolution française*, Paris, Aubier, 1987
- Les Déclarations de l'an I. Colloque de Poitiers*, 2-3 décembre 1993, Paris, 1995
- De Francesco, A., « La felicità è un'idea nuova in Europa. Contributo al lessico della rivoluzione francese », *Cromohs - Cyber Review of Modern Historiography*, 18, 2013, p. 141-144, URL : <<https://doi.org/10.13128/Cromohs-14129>>
- , « Traduire pour stabiliser. L'exemple des ouvrages américains parus en français à la veille de la République, printemps-été 1792 », *La Révolution française* [En ligne], 12 | 2017, URL : <<http://journals.openedition.org/lrf/1780>>
- De Luise, F., Farinetti, G., *Storia della felicità. Gli antichi e i moderni*, Torino, Einaudi, 2006
- De Mathan, A., « Le fédéralisme girondin. Histoire d'un mythe national », *Annales historiques de la Révolution française*, n. 393, juillet-septembre 2018, p. 195-206
- Dermenjian, G., Guilhaumou, J., Lambert, K., (dir.), *La place des femmes dans la cité*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2012
- Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 2, Paris, Klincksieck, 1987
- Dingli, L., *Robespierre*, Paris, Flammarion, 2004
- Durieux, J., *Les Vainqueurs de la Bastille*, Paris, Champion, 1911
- Edelstein, D., *The Terror of Natural Right. Republicanism, the Cult of Nature and the French Revolution*, Chicago, University Press, 2009
- Encyclopédie des noms de famille*, Paris, Archives et Culture, 2002
- Fleischmann, H., *Robespierre et les femmes, d'après des documents nouveaux et des pièces inédites*, Memphis, General Books LLC, 2012 (1^{re} éd. 1909)
- Fournel, J.-L., Guilhaumou, J., Potier, J.-P., (dir.), *Libertés et libéralismes. Formation et circulation des concepts*, Lyon, ENS éd., 2012
- French Historical Studies*, 24, n° 4, 2001
- Furet, F., *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1983 (1^{re} éd. 1978)
- Furet, F., Ozouf, M., (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française. Événements*, Paris, Flammarion, 2007 (1^{re} éd. 1988)
- Garmy, R., « Aux origines de la légende anti-robespierriste : Pierre Villiers et Robespierre », *Actes du colloque Robespierre. XII^e Congrès international des Sciences historiques (Vienne, 3 sept. 1965)*, Paris, SER, 1967
- Gauchet, M., *Robespierre. L'homme qui nous divise de plus*, Paris, Gallimard, 2018
- Gauthier, F., *Triomphe et mort du droit naturel en Révolution 1789-1795-1802*, Paris, PUF, 1992
- , « Le droit naturel en révolution », dans É. Balibar (dir.), *Permanences de la Révolution*, Montreuil, La Brèche, 1989, p. 31-51

–, « Les femmes dans l'espace public. La proposition d'une politique de galanterie démocratique par Robespierre », dans M. Belissa, Y. Bosc, F. Gauthier (dir.), *Républicanismes et droit naturel. Des humanistes aux révolutions des droits de l'homme et du citoyen*, Paris, Kimé, 2009, p. 189-210

–, « Très brève histoire de la Révolution française, révolution des droits de l'homme et du citoyen », *Révolution-française.net*, Synthèses, 2 décembre 2005, URL : <<http://revolution-francaise.net/2005/12/02/10-tres-breve-histoire-de-la-revolution-francaise-revolution-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen>>

Gauthier, F., Ikni, G.-R., (dir.), *La guerre du blé au XVIII^e siècle. La critique populaire contre le libéralisme économique au XVIII^e siècle*, Montreuil, Éd. de la Passion, 1988

Geffroy, A., « Les nous de Robespierre ou le territoire impossible », *Mots. Les langages du politique*, a. 1985, vol. 10, n° 1, p. 63-90

–, « Les manuscrits de Robespierre », *AHRF*, n° 371, 2013/1, p. 39-54 Glucksmann, A., *Le XI^e commandement*, Paris, Flammarion, 1992

Godineau, D., *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Aix-en-Provence, Alinea, 1988

Godineau, D., et al., « Femmes, genre, révolution », *AHRF*, n° 358, oct.-déc. 2009, p. 140-166

Grasilier, L., *Un secrétaire de Robespierre. Simon Duplay (1774-1827) et son Mémoire sur les sociétés secrètes et les conspirations sous la Restauration*, Paris, impr. de L. Cloix, 1913

Greer, D., *The Incidence of the Terror during the French Revolution. A Statistical Interpretation*, Harvard, University Press, 1966 (1^{re} éd. 1935)

Gross, J.-P., *Égalitarisme jacobin et droits de l'homme. 1793-1794 (La Grande famille et la Terreur)*, Paris, Arcantères, 2000 (1^{re} éd. 1997)

–, « Le Banquet fraternel de l'an II », dans P. Bertaud, F. Brunel, C. Duprat, F. Hinciker (éditeurs), *Mélanges Michel Vovelle : Sur la Révolution, approches plurielles*, Paris, Société des Études Robespierristes, 1997, p. 253-260

Guilhaumou, J., « Agir en Révolution : action, émeute, révolte, révolution, mouvement, insurrection », dans R. Monnier (dir.), *Révoltes et Révolutions en Europe et aux Amériques de 1773 à 1802*, Paris, Ellipses, 2004, p. 173-203

–, « Jacobinisme et marxisme. Le libéralisme politique en débat », *Révolution-française.net*, Notions, mis en ligne le 1^{er} octobre 2006, modifié le 28 mars 2008, URL : <<http://revolution-francaise.net/2006/10/01/68-jacobinisme-et-marxisme-le-liberalisme-politique-en-debat>>

–, « La terreur à l'ordre du jour : un parcours en révolution (1793-1794) », *Révolution-française.net*, Mots, mis en ligne le 6 janvier 2007, URL : <<http://revolution-francaise.net/2007/01/06/94-la-terreur-a-lordre-du-jour-un-parcours-en-revolution-juillet-1793-mars-1794>>

–, « Review », *Actuel Marx*, 2018/2 (n° 64) p. 218-221

–, « Robespierre et la formation de l'esprit politique au cours des années 1780.

- Pour une ontologie historique du discours robespierriste », *Mots, les langages du politique*, n° 89, 2009, p. 125-137
- Guilhaumou, J., Schepens, Ph., (dir.), *Matériaux philosophiques pour l'analyse du discours*, Toulouse, PUF, 2011
- Guilhaumou, J., Vetter, C., Gon, E., « Le mot jacobin dans le lexique de Robespierre », *Révolution-française.net*, 20 décembre 2019 : <<https://revolution-francaise.net/2019/12/20/740-le-mot-jacobins-dans-le-lexique-de-robspierre>>
- Guillemin, H., *Robespierre politique et mystique*, Paris, Le Seuil, 1987
- Guillon, C., *Robespierre, les femmes et la Révolution*, Paris, IMHO, 2021
- Hamel, E., *Histoire de Robespierre*, 3 tomes, Paris, Librairie Internationale (A. Lacroix, Verboeckhoven & c. éd.) et chez l'auteur, 1865-1867
- , *La maison de Robespierre*, Paris, A. Charles, 1895
- Harten, E., Harten, H.-Ch., *Femmes, culture et révolution*, Paris, Des Femmes, 1989 (1^{re} éd. 1988)
- Hastier, L., « François-Eloi Bègue, l'Inconnu de Charonne », *AHRF*, a. 1955, p. 250-258
- Higonnet, P., *Goodness beyond Virtue. Jacobins during the French Revolution*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1998
- Hillairet, J., *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, Minuit, 1970
- Hirschman, A. O., *Shifting Involvements. Private Interest and Public Action*, Princeton, University Press, 1982
- Hunt, L., *Le roman familial de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1995 (1^{re} éd. 1992)
- Huta, V., « An overview of hedonic and eudaimonic well-being concepts », dans L. Reinecke, M. B. Oliver (Eds.), *The Routledge Handbook of Media Use and Well-Being: International perspectives on Theory and Research on Positive Media Effects*, London-New York, Routledge, 2017, p. 14 -33
- Huta, V., Waterman, A. S., « Eudaimonia and its Distinction from Hedonia: Developing a Classification and Terminology for Understanding Conceptual and Operational Definitions », *Journal of Happiness Studies*, vol. 15, December 2014, p. 1425-1456
- L'intermédiaire des chercheurs & des curieux*, n° 538, sept. 1996
- Israel, J., *Revolutionary Ideas : An Intellectual History of the French Revolution from The Rights of Man to Robespierre*, Oxford-Princeton, Princeton University Press, 2014
- Jaume, L., *Le discours jacobin et la démocratie*, Paris, Fayard, 1989
- Jessenne, J.-P., (dir.), *Robespierre. De la Nation artésienne à la République et aux Nations. Actes du colloque Arras, 1-2-3 avril 1993*, Lille, Centre d'Histoire de la Région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1994
- Jordan, D. P., *The Revolutionary Career of Maximilien Robespierre*, Chicago, University of Chicago Press, 1989 (1^{re} éd. 1985)

- , « Robespierre and the Politics of Virtue », dans A. Jourdan (dir.), *Robespierre-Figure-Réputation*, Amsterdam-Atlanta (GA), Rodopi, 1996, p. 53-72
- Jourdan, A., (dir.), *Robespierre, Figure, Réputation*, Amsterdam-Atlanta (GA), Rodopi, 1996
- , « Les discours de la terreur à l'époque révolutionnaire (1776–1798) : Étude comparative sur une notion ambiguë », *French Historical Studies*, vol. 36, n° 1 (Winter 2013), p. 51-81
- Koselleck, R., *Futuro passato. Per una semantica dei tempi storici*, Bologna, CLUEB, 2007 (1^{re} éd. 1979)
- Labica, G., *Robespierre. Une politique de la philosophie*, Paris, PUF, 1990
- Lefebvre, G., *La grande peur de 1789*, Paris, Armand Colin, 1988 (1^{re} éd. 1932)
- , *La Révolution française*, Paris, PUF, 1989 (1^{re} éd. 1930)
- Lenôtre, G., *Secrets du vieux Paris*, Paris, Grasset, 1954
- Leuwers, H., « Maximilien de Robespierre, élève à Louis-Le Grand (1769-1781). Les apports de la comptabilité du "Collège d'Arras" », *AHRF*, n° 371, janvier-mars 2013, p. 175-185
- , *Robespierre*, Paris, Fayard, 2014
- , « Robespierre, la Terreur incarnée ? Aux origines d'une personnification de l'an II », dans M. Biard, H. Leuwers (dir.), *Visages de la Terreur. L'exception politique de l'an II*, Paris, A. Colin, 2014, p. 197-210
- , « Construire une nouvelle catégorie politique : Robespierre et la théorie du gouvernement révolutionnaire », dans E. Fore, B. Quiriny, J.-J. Clère (dir.), *La pensée constitutionnelle de Robespierre*, Paris, La Mémoire du droit, 2018, p. 183 -198
- , *La Révolution française*, Paris, PUF, 2020
- Levin, S., « Prieur de la Marne face au fédéralisme », *Séminaire L'Esprit des Lumières et de la Révolution*, 14 mars 2019, *Révolution-française.net*, juin 2019, URL : <<http://revolution-francaise.net/2019/06/30/729-prieur-de-la-marne-face-au-federalisme>>
- , *Défendre une république de droit naturel. Prieur de la Marne et ses missions, 1792-an III*, thèse d'histoire, Université Paris Nanterre, 2019, (à paraître chez L'Harmattan, 2022).
- Linton, M., *The Politics of Virtue in Enlightenment France*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2001
- , « Robespierre's political principles », dans C. Haydon, W. Doyle (edited by), *Robespierre*, Cambridge, University Press, 1999, p. 37-53
- , « Robespierre and the Terror », *HistoryToday*, Vol. 56, Issue 8, August 2006, URL : <<http://www.historytoday.com/marisa-linton/robespierre-and-terror>>
- , « "Do you believe that we're conspirators?": conspiracies real and imagined in Jacobin politics », dans P. R. Campbell, Th. Kaiser, M. Linton (edited by), *Con-*

- spiracy in the French Revolution*, Manchester, Manchester University Press, 2007, p. 127 – 149
- , « Fatal Friendships : the Politics of Jacobin Friendship », *French Historical Studies*, 31, 2008, p. 51-76
- , « Les racines de la vertu politique et ses significations au XVIII^e siècle », dans M. Biard (sous la direction), *Vertu et politique. Les pratiques des législateurs (1789-2014)*, Rennes, PUR, 2015, p. 39-50
- , « Maximilien Robespierre on the Principles of the French Revolution », dans R. Hammersley, ed., *Revolutionary Moments. Reading Revolutionary Texts*, Bloomsbury Academic Press, London, 2015, p. 93-100
- , « Robespierre et l'authenticité révolutionnaire », *AHRF*, n° 371, 2013, p. 153-173
- , *Choosing Terror. Virtue, Friendship, and Authenticity in the French Revolution*, Oxford, University Press, 2013
- Margairaz, D., Minard, Ph., « Marché des subsistances et économie morale : ce que "taxer" veut dire », *AHRF*, n° 352, avril-juin 2008, p. 53-99
- De Mari, E., *La mise hors de la loi sous la Révolution française (19 mars 1793-9 Thermidor an II)*, thèse de droit sous la direction de J.-P. Royer, 2 vol., Université de Montpellier, 1991
- Marin, M., « Robespierre e la felicità », dans A. M. Rao (dir.), *Felicità pubblica e felicità privata nel Settecento*, Roma, Ed. di Storia e Letteratura, 2012, p. 197-207
- , « Catéchismes révolutionnaires : typologies, langages et méthodologies », *Révolution-française.net*, avril 2014, URL:<<http://revolution-francaise.net/2014/04/21/572-catechismes-revolutionnaires-typologies-langages-et-methodologies>>
- , « Citoyenneté, République, Démocratie : une approche quantitative », *Révolution-française.net*, mai 2015, URL:<<http://revolution-francaise.net/2015/05/01/614-citoyennete-republique-democratie-une-approche-quantitative>>
- Martin, J.-Cl., *Blancs et Bleus dans la Vendée déchirée*, Paris, Gallimard, 1986
- , *La Vendée et la France*, Paris, Le Seuil, 1987
- , *Contre-Révolution, Révolution et Nation en France. 1798-1799*, Paris, Le Seuil, 1998
- , *Violence et révolution. Essai sur la naissance d'un mythe national*, Paris, Le Seuil, 2006
- , *La Vendée et la Révolution*, Paris, Perrin, 2007
- , *La révolte brisée. Femmes dans la Révolution française et l'Empire*, Paris, Armand Colin, 2008
- , *La Terreur. Part maudite de la Révolution*, Paris, Gallimard, 2010
- , « Massacres, tueries, exécutions et meurtres de masse pendant la Révolution, quelles grilles d'analyse ? », *La Révolution française. Cahiers de l'Institut d'histoire de la Révolution française*, 2011/3, *Les massacres aux temps des Révolutions*, mis en ligne le 15 février 2011, URL : <<https://journals.openedition.org/lrf/201>>

- , *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, 2012
- , *La machine à fantasmes. Relire l'histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, 2012
- , *Robespierre. La fabrication d'un monstre*, Paris, Perrin, 2016
- , *La Terreur. Vérités et légendes*, Paris, Perrin, 2017
- Mathiez, A., *Études sur Robespierre (1758-1794)*, Paris, Messidor/Éditions sociales, 1988 (1^{re} éd. 1958)
- , « À quelle date Robespierre s'est-il installé chez Duplay ? », *Annales révolutionnaires*, janv.-déc. 1910, p. 106-107
- , *La Révolution française*, 3 vol., Lyon, éd. La Manufacture, 1989 (1^{re} éd. 1922)
- , *La Révolution et l'Église : études critiques et documentaires*, Paris, Armand Colin, 1910
- , *Autour de Robespierre*, Paris, Payot, 1926
- , « Un secrétaire de Robespierre inconnu », *AHRF*, a. 1932, p. 163
- Mauzi, R., *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIII^e siècle*, Paris, A. Michel, 1994 (1^{re} éd. 1979)
- Mayer, A. J., *The Furies : Violence and Terror in the French and Russian Revolutions*, Princeton, University Press, 2000
- Mazauric, C., (dir.), *La Révolution française et les processus de socialisation de l'homme moderne*, Paris, Messidor, 1989
- Mazauric, C., « Maximilien Robespierre dans l'ombre vivante de Jean-Jacques Rousseau », dans M. Biard, Ph. Bourdin (sous la direction), *Robespierre. Portraits croisés*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 23-36
- McMahon, D. M., *Happiness. A History*, New York, Atlantic Monthly, 2006
- McPhee, P., *Robespierre. A Revolutionary Life*, New Haven, Yale Univ. Press, 2012
- Méchoulan, H., « Réflexion sur le bonheur du genre humain : les concours de l'Abbé Raynal (Académie de Lyon 1789-1793) », dans B. Bourgeois, J. D'Hont (dir.), *La philosophie et la Révolution française*, Paris, Vrin, 1993
- Meyssonnier, S., *La balance et l'horloge : la genèse de la pensée libérale en France au XVIII^e siècle*, Montreuil, Éd. de la Passion, 1989
- Michelet, J., *Histoire de la Révolution française*, 5 tomes, Paris, Hetzel, 1880
- , *Journal* (septembre 1849), vol. II, Paris, Gallimard, 1962
- Minois, G., *L'âge d'or. Histoire de la poursuite du bonheur*, Paris, Fayard, 2009
- Miroir de l'histoire*, n° 82, oct. 1956, p. 510 et n° 113, mai 1959, p. 708
- Monnier, R., « Démocratie et Révolution française », *Mots*, n° 59, juin 1999, p. 47-68
- , *Républicanisme, patriotisme et Révolution française*, Paris, L'Harmattan, 2005
- Morgan, G., *The Debate on the American Revolution*, Manchester, University Press, 2007

- Morin-Rotureau, E., (dir.), 1789-1799 : *combats des femmes. La Révolution exclut les citoyennes*, Paris, Éd. Autrement, 2003
- Münch, Ph., *Le pouvoir de l'ombre : L'imaginaire du complot durant la Révolution française*, thèse soutenue à l'Université de Laval, 2008
- Nora, P., (sous la direction de), *Les Lieux de mémoire*, III, Paris, Gallimard, 1997
- Obligi, C., *Robespierre. La probité révoltante*, Paris, Belin, 2012
- Ording, A., *Le Bureau de police du Comité de Salut public. Étude sur la Terreur*, Oslo, i kommisjon hos J. Dybwad, 1930
- Ozouf, M., *La fête révolutionnaire 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976
- Ozouf, M., Perrot, M., Fleury, C., « Liberté, égalité, fraternité », La Tour d'Aigues, Editions de l'aube, 2021
- Quastana, F., Serna, P., « Le républicanisme anglais dans la France des Lumières et de la Révolution : mesure d'une présence », *La Révolution française* [en ligne], 5 | 2013, mis en ligne le 31 décembre 2013, URL : <<https://journals.openedition.org/lrf/984>>
- Palou, J., « Un prétendu secrétaire de Robespierre : Bègue dit Magloire (1750?-1837) », *AHRF*, n. 107, a. 1947, p. 257-261
- Pellicani, L., *La società dei giusti. Parabola storica dello gnosticismo rivoluzionario* (1995), Genova, Rubbettino, 2012
- Pettit, Ph., *Il repubblicanesimo. Una teoria della libertà e del governo*, Milano, Feltrinelli, 2000 (1^{re} éd. 1997)
- Peuchet, J., *Mémoires tirés des archives de la police de Paris*, 6 tomes, Paris, Levasseur et C., 1838
- Popkin, J. D., *A New World Begins: The History of the French Revolution*, New York, Basic Books, 2019
- Prévost, M., Roman d'Amat, J.-Ch., (dir.), *Dictionnaire de Biographie française*, t. 5, Paris, Letouzey et Ané, 1951
- Rawls, J., *Una teoria della giustizia*, Milano, Feltrinelli, 2002 (1^{re} éd. 1971)
- Réunion des sociétés des beaux-arts des départements salle de l'hémicycle, à l'école nationale des beaux-arts du 1^{er} au 4 avril 1902*, Paris, Typographie Plon-Nourrit et C., 1902
- Rey, A., « Révolution ». *Histoire d'un mot*, Paris, Gallimard, 1989
- Ricœur, P., *Temps et récit*, tome 3 : *Le temps raconté*, Paris, Le Seuil, 1985
- Rosenfeld, S., *Common Sense. A political history*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2011
- Rosso, C., *Moralisti del « bonheur »*, Pisa, Goliardica, 1977 (1^{re} éd. 1954)
- , *Illuminismo, felicità, dolore. Miti e ideologie francesi*, Napoli, Ed. scientifiche italiane, 1971

- Schnell, A., (dir.), *Le bonheur*, Paris, Vrin, 2006
- Scurr, R., *Fatal Purity. Robespierre and the French Revolution*, London, Vintage, 2007
- Le Serment du Jeu de Paume*, Paris, Société de l'histoire de la Révolution française, 1893
- Shackleton, R., « The Greatest Happiness of the Greatest Number : the History of Bentham's phrase », *Studies on Voltaire*, vol. XC, 1972, p. 1461-1482
- Shulim, J.I., « The Youthful Robespierre and His Ambivalence Toward the Ancien Regime », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 5, n° 3 (Spring, 1972), p. 398-420
- Simonin, A., *Le déshonneur dans la république. Une histoire de l'indignité. 1791-1958*, Paris, Grasset, 2008
- Skinner, Q., « Un troisième concept de liberté au-delà d'Isaiah Berlin et du libéralisme anglais », *Actuel Marx*, n° 32, a. 2002, p. 15-49
- Soboul, A., *Portraits de révolutionnaires*, Paris, Messidor, 1986
- , *Storia della rivoluzione francese*, Milano, BUR, 2001 (1^{re} éd. fr. 1983)
- , (dir.), *Dictionnaire historique de la révolution française*, Paris, 1989
- Spector, C., « La vertu politique comme principe de la démocratie. Robespierre lecteur de Montesquieu », dans M. Biard (sous la direction), *Vertu et politique. Les pratiques des législateurs (1789-2014)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 61-70
- Spitz, J.-F., *La liberté politique. Essai de généalogie conceptuelle*, Paris, PUF, 1995
- Stéfane-Pol [Coutant, P.], *Autour de Robespierre : Le conventionnel Le Bas, d'après des documents inédits et les mémoires de sa veuve*, Paris, Flammarion, 1901
- Sternhell, Z., *Contro l'Illuminismo. Dal XVIII secolo alla guerra fredda*, Milano, Baldini Castoldi Dalai, 2007 (éd. or. fr. 2006)
- Sutherland, D. M. G., *Rivoluzione e controrivoluzione. La Francia dal 1789 al 1815*, Bologna, Il Mulino, 2000 (éd. or. 1985)
- Tackett, T., *Becoming a Revolutionary. The Deputies of the French National Assembly and the Emergence of a Revolutionary culture (1789-1790)*, Princeton, University Press, 1996
- , « Conspiracy Obsession in a Time of Revolution : French Elites and the Origins of the Terror : 1789-1792 », *American Historical Review*, n° 105, a. 2000, p. 691-713
- , *When the King took Flight*, Harvard, University Press, 2003
- , *The Coming of the Terror in the French Revolution*, Cambridge (Mass.)-London, Harvard University Press, 2015
- Tackett, T., Déplanche, N., « L'idée du "complot" dans l'œuvre de Georges Lefebvre : une remise en cause à partir d'une nouvelle source », *La Révolution française* [en ligne], *Georges Lefebvre*, juillet 2010, URL : <<http://lrf.revues.org/171>>
- Le Temps* du 15 décembre 1934

- Theuriot, F., « La conception robespierriste du bonheur », *AHRF*, n° 191, 1968/1, p. 207-226
- Tocqueville, A. de, « Mémoire sur le paupérisme », dans *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg*, Cherbourg, Société Académique, 1835, p. 293-344
- Trampus, A., *Il diritto alla felicità. Storia di un'idea*, Roma-Bari, Laterza, 2008
- Tsunoda, N., « Le fédéralisme et la Révolution française : pour comprendre le républicanisme français », *Inter Faculty*, vol. 1, 2010, p. 9-24, URL : < <https://journal.hass.tsukuba.ac.jp/interfaculty/search/authors/view?givenName=Nobuyuki&familyName=TSUNODA&affiliation=University%20of%20Tsukuba%20%28Japan%29&country=JP&authorName=TSUNODA%2C%20Nobuyuki> >
- Vetter, C., *Il dispotismo della libertà. Dittatura e rivoluzione dall'Illuminismo al 1848*, Milano, Franco Angeli, 1993
- , (dir.), *La felicità è un'idea nuova in Europa. Contributo al lessico della rivoluzione francese*, t. I, Trieste, EUT, 2005
- , « A propos de bonheur, révolution française, banques de données et linguistique computationnelle », *Révolution-française.net*, février 2007, p. 1-31, URL : <http://revolution-francaise.net/editions/Vetter__francais.pdf>
- , « Dictature : les vicissitudes d'un mot. France et Italie (XVIII^e et XIX^e siècles) », *Révolution-française.net*, *Mots*, mars 2008, URL : <<http://revolution-francaise.net/2008/03/01/212-dictature-vicissitudes-mot-france-italie-xviii-xix-siecles>>
- , « Marat et la dictature : évidences lexicométriques, précisions philologiques, conceptualisation », *Révolution-française.net*, *Mots*, avril 2009, URL : <<http://revolution-francaise.net/2009/04/01/305-marat-dictature-evidences-lexicometriques-philologiques-conceptualisation>>
- , « La fragile e dolente felicità di Robespierre », *Filosofia Politica*, a. XXVI, n° 3, déc. 2012, p. 419-437
- , « “Système de terreur” et “système de la terreur” dans le lexique de la Révolution française », *Révolution-française.net*, octobre 2014, URL : <<http://revolution-francaise.net/2014/10/23/594-systeme-de-terreur-et-systeme-de-la-terreur-dans-le-lexique-de-la-revolution-francaise>>
- , « Fraternità, rivoluzione francese e linguistica computazionale », *Endoxa*, vol.3, fascicolo 13, 2018, p. 27-33
- , « “Fraternité” nel lessico della Rivoluzione francese », *Il Pensiero Politico*, vol. 52, fascicolo 1, 2019, p. 87-104
- , « Fraternité dans le lexique de la révolution française », *Révolution-française.net*, 30 juin 2020 : <<https://revolution-francaise.net/2020/06/30/747-fraternite-dans-le-lexique-de-la-revolution-francaise>>
- , « Il bacio di Lamourette: una giornata della storia in cui tutto sembrò possibile », *Endoxa*, 5, 27, Settembre 2020, p. 97-101

–, « Il bacio di Lamourette: fraternità inclusiva e fraternità identitaria nella rivoluzione francese », *Etica & Politica / Ethics & Politics*, XXIII, 2021, 1, p. 659-677

Vetter, C., Gon, E., « La vertu dans le lexique de Robespierre : évidences lexicologiques et lexicométriques », *Révolution-française.net*, 31 décembre 2018 : <<https://revolution-francaise.net/2018/12/31/721-la-vertu-dans-le-lexique-de-robspierre-evidences-lexicologiques-et-lexicometriques>>

Vetter, C., Marin, M., (dir.), *La felicità è un'idea nuova in Europa. Contributo al lessico della rivoluzione francese*, t. II, Trieste, EUT, 2013

Vetter, C., Marin, M., Gon, E., *Dictionnaire Robespierre. Lexicométrie et usages langagiers. Outils pour une histoire du lexique de l'Incorruptible*, t. I, Trieste, EUT, 2015

Vetter, C., Stefanel, A., « Giuseppe Mazzini. Felicità, reincarnazionismo e sacralizzazione della politica », *Contemporanea*, 2011, n° 1, p. 5-32

Voegelin, E., *The New Science of Politics* (1952), Chicago, University of Chicago, 1987

Wood, Gordon S., « Conspiracy and the Paranoid Style: Causality and Deceit in the Eighteenth Century », *The William and Mary Quarterly*, vol. 39, N° 3 (Jul., 1982), p. 401-441

URLS

<<https://artfl-project.uchicago.edu/content/philologic4-databases>>

ARTFL Project, Les Archives Parlementaires. URL : <<http://artfl-project.uchicago.edu/node/144>>

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. URL: <<https://www.cnrtl.fr/definition/>>

Retronews, le site de presse de la BnF. URL : <<https://www.retronews.fr/journal/gazette-nationale-ou-le-moniteur-universel/19-juin-1792/149/1285543/3>>